

L'ANNUAIRE DU QUÉBEC 2008

Sous la direction de
MICHEL VENNE et **MIRIAM FAHMY**



LE QUÉBEC VIRE-T-IL À DROITE ?

Mario Dumont et l'ADQ
Stephen Harper
Accommodements raisonnables
et identité

Gouvernements minoritaires • Viaduc de la Concorde
Réforme des programmes de religion et d'histoire
Plan de transport de Montréal • Politique étrangère canadienne
400^e de Québec • Libre-échange Canada-États-Unis
Éolien : pour qui souffle le vent ?

Dossier spécial >

LES QUÉBÉCOIS SONT-ILS HEUREUX ?
Sondage inédit INM-Virage-Léger Marketing

Pour une meilleure lecture des événements

L'UQAM vous offre une ouverture sur le monde.

uqam.ca

UQAM

Prenez position

L'ANNUAIRE DU QUÉBEC 2008

L'ANNUAIRE DU QUÉBEC 2008

Sous la direction de
MICHEL VENNE et **MIRIAM FAHMY**

F I D E S

Catalogage avant publication de Bibliothèque et Archives nationales du Québec
et Bibliothèque et Archives Canada

Vedette principale au titre :
L'Annuaire du Québec 2008

Publ. en collab. avec : Institut du Nouveau Monde.

ISSN 1711-3571
ISBN 978-2-7621-2820-8

1. Québec (Province) – Politique et gouvernement – XXI^e siècle.
2. Québec (Province) – Conditions sociales – XXI^e siècle.
3. Québec (Province) – Conditions économiques – XXI^e siècle.
I. Venne, Michel, 1960 II. Fahmy, Miriam, 1977

FC2925.2.Q41

971.4'05

C2004-390011-9

Dépôt légal : 4^e trimestre 2007
Bibliothèque nationale du Québec
© Éditions Fides

IMPRIMÉ AU CANADA EN OCTOBRE 2007



Imprimé sur du papier 100 % recyclé



L'ANNUAIRE DU QUÉBEC 2008

L'Annuaire du Québec est publié chaque année depuis 1996 par les Éditions Fides. C'est une publication de l'Institut du Nouveau Monde (INM).

Sous la direction de

Michel Venne et Miriam Fahmy

Recherche, traduction, révision

Sophie Breton-Tran, Denis Desjardins, Carine Fahmy, Juliette Hérivault, Sara-Nadine Lanouette, Éric L'Italien

Conseillers

Éric Bédard, Charles-Philippe Courtois, Carole Laurin, Jean-François Lisée, Fanny Magini

Rédaction

David Ambrosetti, Jacques Babin, Jean Baril, Eric Bédard, Germain Belzile, Roméo Bouchard, Guillaume Bourgault-Côté, Vicky Boutin, Simon Brault, Dorval Brunelle, Frédéric Castel, Alec Castonguay, Jean Cermakian, Robert Comeau, Manon Cornellier, Charles-Philippe Courtois, Sylvie Dillard, André Donneur, Pierre Drouilly, Christian Dufour, Clermont Dugas, Martial Foucault, Yolande Geadah, Yves Gingras, Luc Godbout, Karina Goma, Jean-Herman Guay, Emmanuelle Hébert, Mario Jodoin, Yves Jubinville, Jacques Keable, Guy Laforest, Ariane Lafortune, Robert Laliberté,

Laurent Laplante, Serge Laplante, Aude Lecointe, Vincent Lemieux, Guy Lemire, Georges Leroux, Jean-François Lisée, Vincent Marissal, Pierre Martin, Henry Milner, Pierre Mouterde, Robert Nadeau, Louise Paquet, David Patry, François Pétry, André Porlier, Isabelle Porter, Marc-Urbain Proulx, Alain Prujiner, Antoine Robitaille, François Rocher, Stéphane Roussel, Alain Roy, Jean-Hugues Roy, Michel Sarra-Bournet, Alexandre Shields, Denis Vaugois, José Woehrling.

Photographies

Jacques Nadeau
(sauf indication contraire)

Direction artistique et infographie

gaetanvenne.ca

Publicité

Katia Bohémier

L'Annuaire du Québec est publié en collaboration avec *Le Devoir*.

Les Éditions Fides

306, rue Saint-Zotique Est
Montréal (Québec) H2S 1L6
www.fides.qc.ca

L'Institut du Nouveau Monde

630 Sherbrooke Ouest, bureau 1030
Montréal (Québec) H3A 1E4
inm@inm.qc.ca • www.inm.qc.ca

Avant-propos

MIRIAM FAHMY

Le titre qui orne la couverture de l'Annuaire 2008 est un peu provocateur.

Pourtant, il soulève une question pertinente dans le contexte actuel de changement politique et social : le Québec entame-t-il un virage idéologique ? Difficile d'y répondre de façon tranchée. Michel Venne propose toutefois, en introduction, quelques pistes de réflexion.

Que le Québec connaisse ou non un véritable changement de paradigme, une chose est sûre : le paysage politique a changé le 26 mars 2007. Afin de nous aider à mieux comprendre certains des courants qui agitent la société, le sociologue Pierre Drouilly analyse les résultats des élections à la lumière de facteurs sociaux, économiques et démographiques. L'issue du vote, que l'on peut qualifier d'historique, a mis fin à l'alternance PQ-PLQ qui durait depuis 37 ans et a porté un gouvernement minoritaire au pouvoir pour la première fois au Québec depuis 1878. Si l'on se fie à l'analyse prospective du politologue François Pétry, la montée en flèche de l'ADQ n'est pas un phénomène passager. Emmanuelle Hébert et Louise Paquet, pour leur part, dégonflent le mythe de l'accroissement de la représentativité des minorités au sein de l'Assemblée nationale, tandis que cinq observateurs, dont Jean-Herman Guay et Guy Laforest, nous livrent leurs réflexions sur l'avenir des cinq principaux partis québécois. Les changements sur la scène politique fournissent leur lot de nouveaux personnages. Bien que Mario Dumont et Pauline Marois sont depuis longtemps des acteurs politique importants, ils occupent désormais l'avant-scène. Vincent Marissal et Christian Dufour nous rappellent le chemin qu'ils ont parcouru et nous résument les défis qui les attendent. Enfin, Henry Milner livre les résultats d'une vaste étude comparative sur la participation politique des jeunes aux États-Unis, au Canada et au Québec.

Les Québécois sont-ils heureux ? C'est la question que l'Institut du Nouveau Monde (INM) pose dans ce dossier spécial sur le bonheur. En collaboration avec les Productions Virage et la maison Léger Marketing, l'INM a mené un grand sondage sur le « bonheur » des Québécois. L'objectif de l'Institut était

de cerner les conditions que doit assurer une société pour favoriser le bien-être, la qualité de vie, en somme le « bonheur » de ses citoyens. Nous vous présentons ici en primeur les résultats de ce sondage.

Le Québec a connu son lot de polémiques et de débats publics en 2007, à commencer par l'affaire des accommodements raisonnables. Celle-ci a pris une telle ampleur que le gouvernement a décidé de créer une commission de consultation... et que l'*Annuaire* lui consacre une section entière ! Des spécialistes, des juristes et des journalistes commentent cette question d'actualité et partagent leur point de vue avec nous dans ce troisième grand dossier.

D'autres polémiques ont aussi défrayé la manchette et l'*Annuaire* rappelle les plus significatives d'entre elles, toutes marquées par l'affrontement. David Patry commente le bras de fer qui a opposé les dirigeants des festivals et la ministre du Patrimoine canadien de l'époque, Bev Oda. L'enjeu des *Strategic Lawsuits Against Public Participation* (communément appelées « SLAPP ») se clarifie sous la plume de Guillaume Bourgault-Côté, qui résume l'affrontement entre l'Association québécoise de lutte contre la pollution atmosphérique et l'*American Iron and Metal*. Le début des travaux de construction du barrage Eastmain-1-A a signalé le dénouement de la saga entourant la décision de dériver la rivière Rupert. Alexandre Shields en rappelle les enjeux. Robert Comeau déplore que le nouveau cours d'histoire du XX^e siècle offert aux élèves de cinquième secondaire s'écarte de l'approche classique et détaille l'opposition des historiens à ce nouveau programme. Le journaliste Jean-Hugues Roy analyse les résultats de la Commission d'enquête sur l'effondrement du viaduc de la Concorde. Enfin, l'annonce de la baisse des impôts par le gouvernement Charest est l'occasion d'un débat sur cette question récurrente.

De nombreux anniversaires historiques vont rythmer la vie nationale au cours de la prochaine année. Comme à l'habitude, nous avons demandé à des historiens, à des spécialistes et à des observateurs de premier plan de retracer les moments marquants dont on commémorera l'anniversaire en 2008 : 1608, fondation de Québec ; 1848, alliance réformiste ; 1948, adoption du drapeau du Québec ; 1968, fondation du Parti québécois. Évidemment, les événements politiques ne sont pas les seuls à l'honneur : Laurent Laplante rappelle que le *Refus global* n'a pas eu, à sa publication en 1948, le retentissement que la postérité lui a prêté. Yves Jubinville nous replonge quant à lui dans le contexte

historique et culturel qui a vu naître *Les Belles-Sœurs*, de Michel Tremblay. D'autres événements marquants du passé ont encore des répercussions sur la société québécoise d'aujourd'hui. Nous nous intéressons entre autres dans l'*Annuaire* à la fondation de l'Association canadienne-française pour l'avancement des sciences en 1923, à la création du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement en 1978, aux lois 178 et 86 qui ont amendé la *Charte de la langue française* et à la signature du traité de libre-échange avec les États-Unis.

La section « Régions » nous permet comme chaque année de broser le portrait économique et social des 17 régions du Québec. Guy Lemire nous présente le plan de développement inspirant et novateur de l'Abitibi-Témiscamingue. André Porlier, du Conseil régional de l'environnement de Montréal, décortique ensuite le nouveau Plan de transport de la Ville de Montréal, tandis que Marc-Urbain Proulx résume les enjeux pour le Saguenay de la nouvelle fusion Rio Tinto-Alcan. Enfin, Isabelle Porter explique les enjeux politiques des célébrations du 400^e anniversaire de Québec.

Cette année, la section Panorama de la recherche au Québec s'agrandit : en plus des projets du Fonds québécois de la recherche sur la société et la culture (FQRSC), nous présentons les 15 projets les plus prometteurs du Fonds québécois sur la nature et les technologies (FQRNT).

La section « What Does Canada Want? » fait le point sur la position canadienne en matière de défense. François Rocher décrit l'ensemble des conditions qui ont fait la fortune politique de Stéphane Dion, couronné chef du PLC. Manon Cornellier analyse quant à elle l'« échiquier à géométrie variable » sur lequel se joue la popularité du gouvernement Harper.

En ce qui concerne les questions internationales, les événements les plus marquants nous sont présentés par des analystes et des observateurs de premier plan : ils commentent les élections états-uniennes et françaises, la situation précaire au Liban et la guerre au Darfour.

La section « Chronologie des événements » retrace les faits importants de l'année écoulée. Et pour clore l'*Annuaire*, cet ouvrage de référence, « Le Québec en un coup d'œil » propose des statistiques augmentées cette année de données comparatives temporelles et spatiales. Elles permettent, comme l'ensemble des textes de l'*Annuaire*, de mieux comprendre le Québec. Bonne lecture !



SOMMAIRE

AVANT-PROPOS

Miriam Fahmy

INTRODUCTION

Michel Venne

ÉLECTIONS 2007

- 24** Une élection de réalignment?
Pierre Drouilly
- 40** Un gouvernement minoritaire en sursis
François Pétry
- 46** L'impact de la volonté politique sur la représentativité de l'Assemblée nationale
Emmanuelle Hébert et Louise Paquet
- 53** Le PLQ peut encore rebondir
Vincent Lemieux
- 57** La constance de l'ADQ reste son meilleur gage de succès
Guy Laforest
- 61** Une refondation incertaine pour le PQ
Jean-Herman Guay
- 67** Les défis de Québec solidaire
Pierre Mouterde
- 71** Un petit parti pour faire progresser un enjeu de taille
Ariane Lafortune
- 75** Une entrée triomphale, mais longuement préparée
Christian Dufour
- 79** Les paradoxes de Pauline Marois
Vincent Marissal
- 85** La connaissance et la participation politiques des jeunes Américains, Canadiens et Québécois
Henry Milner

LES QUÉBÉCOIS SONT-ILS HEUREUX ?

- 98** Quelles sont les conditions du bonheur? Un projet de l'Institut du Nouveau Monde
- 104** Les Québécois sont heureux... malgré tout
Michel Venne

CULTURE, IDENTITÉ ET ACCOMMODEMENTS RAISONNABLES

- 122** Querelle des accommodements raisonnables
Antoine Robitaille
- 129** La Commission Bouchard-Taylor
- 130** Accommodements raisonnables et laïcité: un mariage essentiel
José Woehrling
- 133** Envahissement des minorités religieuses au Québec?
Frédéric Castel
- 141** La culture québécoise est-elle en crise?
Gérard Bouchard et Alain Roy
- 143** Identité, diversité, culture: les citoyens se prononcent
Aude Lecointe
- 148** Accommoder la réalité: dans les coulisses d'un certain CLSC
Karina Goma
- 150** Entre la collectivité et l'individu: baliser pour vivre en commun et non en parallèle
Yolande Geadah
- 154** Un nouveau programme pour l'école québécoise: Éthique et culture religieuse
Georges Leroux
- 160** Concilier laïcité et vœu de la majorité
Jean-François Lisée

LES POLÉMIQUES DE 2007

- 166** Les SLAPP : faire peur pour faire taire
Guillaume Bourgault-Côté
- 174** Le projet Eastmain-1-A et la dérivation de la Rupert : l'hydroélectricité en eaux troubles
Alexandre Shields
- 180** Commission d'enquête sur le viaduc de la Concorde : l'effondrement de la confiance
Jean-Hugues Roy
- 188** Critiquer les baisses d'impôt sans les diaboliser pour autant
Luc Godbout
- 193** Plaidoyer pour une réduction radicale des impôts
Germain Belzile
- 197** La disparition du cours d'histoire du XX^e siècle en 5^e secondaire
Robert Comeau
- 203** La « crise » des festivals
David Patry

LES ANNIVERSAIRES EN 2008

- 212** 1608 – Fondation de Québec
Champlain en Amérique, ou le parcours d'un visionnaire
Denis Vaugeois
- 219** 1848 – L'alliance réformiste
L'obtention d'un gouvernement « responsable »
Eric Bédard
- 225** 1923 – Fondation de l'ACFAS
85 ans au service du Québec
Yves Gingras
- 229** 1948 – Adoption du drapeau officiel du Québec
Pour un peuple nouveau, un drapeau nouveau
Charles-Philippe Courtois
- 231** 1948 – Manifeste du Refus global
Un mythe fondateur
Laurent Laplante
- 238** 1968 – Fondation du Parti québécois
Au milieu du tumulte émerge un grand navire
Michel Sarra-Bournet

- 245** 1968 – Première représentation des *Belles-Sœurs*
Une aura d'éternité
Yves Jubinville
- 252** 1978 – Création du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement
Le BAPE devant les citoyens
Jean Baril
- 257** 1988 et 1993 – Adoption des lois 178 et 86
L'usage du français dans l'affichage commercial
Alain Prujiner
- 262** 1988 – Signature de l'accord de libre-échange entre le Canada et les États-Unis
Le Québec et l'Amérique du Nord, 20 ans plus tard : plusieurs questions, aucune réponse
Dorval Brunelle

LES RÉGIONS

- 270** Réfléchir ensemble et agir : un plan stratégique de développement régional
Guy Lemire
- 274** 400^e de Québec : en attendant le party...
Isabelle Porter
- 279** Rio Tinto et sa Vallée de l'aluminium
Marc-Urbain Proulx
- 287** Énergie éolienne et développement régional
Roméo Bouchard
- 294** Le Plan de transport de Montréal : pour passer du rêve à la réalité
André Porlier
- 299** Montréal, métropole culturelle : choisir la bonne trajectoire
Simon Brault
- 305** Montréal dans le brouillard
Jacques Keable
- 311** Le développement difficile des régions
Clermont Dugas

- 318** Un développement en gruyère
Clermont Dugas
- 324** La vie continue, malgré les déboires
manufacturiers
Vicky Boutin

LA RECHERCHE AU SERVICE DE LA SOCIÉTÉ

Fonds québécois de la recherche sur la société et la culture (FQRSC)

- 336** De la recherche pour favoriser la persévérance des jeunes et leur réussite scolaire
Jacques Babin
- 338** La motivation des élèves au primaire – Un élément essentiel de la réussite scolaire
Thérèse Bouffard
- 341** La motivation scolaire par le cybermentorat – Une formule innovatrice
Jacques Lajoie
- 344** Amélioration du français écrit – Les interventions les plus efficaces
Pascale Lefrançois
- 347** Être originaire des Caraïbes et réussir au cégep – Comment faire face aux préjugés?
Myrna Lashley
- 350** Persévérer en sciences au cégep – L'importance cruciale du contexte d'apprentissage
Steven Rosenfield

Fonds québécois de la recherche sur la nature et les technologies (FQRNT)

- 354** Nos chercheurs bâtissent un avenir durable
Sylvie Dillard
- 355** Panorama de 15 projets

WHAT DOES CANADA WANT ?

- 364** Quand la sauce ne prend pas...
Manon Cornellier
- 372** Les élections partielles au Québec : un paysage politique mouvant
Alec Castonguay
- 375** La course à la direction du PLC, ou comment saisir sa chance lorsque les étoiles s'alignent en notre faveur
François Rocher

- 383** La politique étrangère de Stephen Harper
André Donneur
- 388** Le Canada et l'usage de la force militaire, ou les enjeux politiques de la mission en Afghanistan
Stéphane Roussel

LE MONDE VU D'ICI

- 396** La sortie de scène de George W. Bush et l'équilibre des forces partisans
Pierre Martin et Richard Nadeau
- 401** Écllosion d'un hyper-président
Martial Foucault
- 407** Le drame libanais vu du Québec : main basse sur un pays libre
Jean Cermakian
- 415** Darfour : les ressorts complexes d'un conflit armé
David Ambrosetti
- 422** Le Québec comme objet d'étude dans le monde
Robert Laliberté
- 426** La mission de l'association internationale des études québécoises
Robert Laliberté
- 428** Déclaration jeunesse de Québec : appel à l'engagement

CHRONOLOGIE 2006-2007

- 432** Chronologie 2006-2007
Serge Laplante
- 443** Les grands disparus
Serge Laplante

LE QUÉBEC EN UN COUP D'ŒIL

- 450** Les grandes dates de l'histoire
- 455** Description générale et statistique
- 461** Le Québec en 10 indicateurs économiques
Mario Jodoin
- 465** Les principales lois adoptées par l'Assemblée nationale
Serge Laplante
- 468** Loi électorale et financement des partis politiques
Serge Laplante

L'INSTITUT DU NOUVEAU MONDE

Le Québec vire-t-il à droite?

MICHEL VENNE

Directeur général, Institut du Nouveau Monde



Le Québec vire-t-il à droite ? La population tourne-t-elle le dos à la social-démocratie emblématique de la Révolution tranquille des années 1960 et 1970 en accordant un appui sans précédent à l'Action démocratique du Québec aux élections du 26 mars 2007? Assiste-t-on à une forme de régression conservatrice et de repli sur soi, symbolisée par la vague de protestations contre les accommodements raisonnables?

Nous avons cherché à faire la part des choses. Nos conclusions sont nuancées. Si les élections du 26 mars (voir le dossier en page 23) ouvrent la possibilité d'un réalignement dans l'univers partisan, elles ne témoignent pas en soi d'une dérive conservatrice. En fait, l'équilibre des forces partisans entre la gauche et la droite n'a pas bougé substantiellement entre 2003 et 2007.

Pendant qu'un demi-million d'électeurs de plus qu'en 2003 choisissaient l'ADQ de Mario Dumont et ce, largement au détriment du Parti libéral de Jean Charest, un quart de million mettaient leur confiance dans deux partis situés

à gauche du PQ : Québec solidaire de Françoise David et Amir Khadir et le Parti vert de Scott Mackay.

En outre, plusieurs enquêtes d'opinion indiquent que les Québécois soutiennent de façon très majoritaire une présence forte du gouvernement dans les services aux citoyens, la distribution de la richesse et l'encadrement de l'économie. Cette opinion est encore plus marquée chez les jeunes (entre autres ceux qui ont rédigé la Grande Déclaration dans le cadre des activités de l'INM et que nous publions dans ce livre), ce qui donne une indication des tendances futures.

Les citoyens, par contre, sont déçus de l'action de leurs dirigeants politiques. Trente pour cent des électeurs ne se sont pas prévalus de leur droit de vote en 2007. La conjoncture témoigne davantage d'une déception à l'endroit de la performance de l'État providence qui s'essoufle dans sa forme historique, que d'un virage à droite.

Il est vrai toutefois que les préférences des citoyens évoluent au fur et à mesure que le niveau de vie augmente au Québec. En outre, les écarts de richesse s'accroissent. Les riches sont plus riches et possèdent plus de moyens d'exprimer leurs volontés que les petits salariés qui gagnent tout juste de quoi vivre, tandis que les syndicats, qui demeurent les organisations les plus puissantes de la gauche, sont largement discrédités dans l'opinion publique.

De son côté, la droite intellectuelle s'est donné au cours de la dernière décennie des organisations, des publications et des porte-parole omniprésents dans l'espace public, ce qui crée l'impression d'un virage à droite.

Enfin, cette bataille idéologique se déroule dans un contexte international propice à une demande croissante de sécurité reléguant au second plan l'appétit pour les grands projets de société. Au niveau national, le débat gauche-droite a repris le dessus sur la question nationale qui, toutefois, demeure beaucoup plus structurante de l'univers politique qu'on veut bien l'admettre en certains quartiers et explique d'ailleurs en partie les succès récents de l'ADQ.

Le Québec est-il de gauche ?

Avant d'examiner si la société québécoise vire à droite, il faut voir jusqu'à quel point elle était à gauche. Le Québec est une société foncièrement libérale. Le socialisme n'y a jamais pris solidement racine, sauf dans des milieux restreints et durant une brève période. La gauche n'a jamais fait de percée significative dans le champ électoral.

Longtemps, l'Union nationale de Maurice Duplessis a dominé le Québec politique. Les conservateurs de Brian Mulroney ont triomphé au niveau fédéral pendant neuf ans de 1984 à 1993. Deux anciens ministres de ces gouvernements conservateurs, Lucien Bouchard et Jean Charest, ont ensuite gouverné le Québec pendant près de dix ans depuis ce temps.

La relative pauvreté du Québec par rapport au reste de l'Amérique du Nord et des francophones par rapport aux anglophones ici même au Québec, ont incité les Québécois à se serrer les coudes, cela est vrai. La Révolution tranquille fut largement inspirée par une volonté de rattrapage à cet égard, par la création d'un système d'éducation digne de ce nom, l'adhésion au principe d'un système public d'assurance-maladie, le développement d'une fonction publique professionnelle, la prise en main de notre économie.

Ce rattrapage a pu être réalisé grâce à une alliance entre les classes sociales et entre les générations qui reste tout à fait possible aujourd'hui si le leadership politique en faisait une priorité.

Le Québec copiait alors bien davantage le Royaume-Uni et la France, tout en composant avec son voisin américain, que des pays du bloc communiste. La social-démocratie québécoise n'est même jamais arrivée à la hauteur de celle pratiquée dans les pays scandinaves. Nos programmes sociaux sont encore aujourd'hui beaucoup moins généreux que ceux du Danemark ou de la Suède.

Les Québécois sont partisans du libre-échange et d'une mondialisation bien maîtrisée. Notre appui aux causes environnementales est plus que mitigé, comme vient de le démontrer mon collègue François Cardinal dans son livre *Le Mythe du Québec vert* (Éditions Voix parallèles).

Et puis, nous nous comportons encore, et c'est normal, comme une société minoritaire dans un continent parfois hostile à notre identité particulière, ce qui induit des attitudes défensives. Les Québécois ont peut-être le cœur à gauche, mais ils gardent le portefeuille à droite.

Le résultat des élections

On ne peut pas parler d'un virage conservateur au niveau fédéral. Les progrès du Parti conservateur au Québec, aux élections fédérales de janvier 2006, furent bien davantage le résultat du rejet du Parti libéral de Paul Martin, dans la foulée du scandale des commandites. Ils peuvent aussi être imputés à la volonté de nombre d'électeurs de voter pour des candidats qui participeraient au pouvoir,

contrairement à ceux du Bloc québécois qui sont condamnés à l'opposition. En outre, la participation électorale était demeurée faible, à 64 %. Le Bloc québécois, toujours dirigé par l'ancien syndicaliste Gilles Duceppe, était demeuré premier en pourcentage du vote et en nombre de sièges, tandis que le NPD gagnait 100 000 votes et le Parti vert, 38 000.

Aux élections partielles de septembre, le Bloc a conservé un siège, le Parti conservateur en a arraché un au Bloc, grâce à une candidature locale forte, et le NPD a ravi un château fort au libéraux.

Il faut analyser les élections provinciales du 26 mars 2007 avec la même circonspection. En nombre de sièges, l'ADQ a connu une progression fulgurante, emportant 41 sièges contre 4 en 2003. Ces gains ont été réalisés principalement au détriment du Parti libéral de Jean Charest. Nous restons majoritairement dans la même famille idéologique. Au tableau des sièges, l'ADQ fait un saut de 1000 %, en multipliant par dix le nombre d'élus. Mais ce parti n'a obtenu l'appui que d'un électeur inscrit sur cinq ! Ceux qui ont parlé d'un tsunami adéquiste ne savent pas compter.

À l'opposé, aucun des deux tiers partis situés à la gauche du PQ, Québec Solidaire et le Parti vert, n'est représenté à l'Assemblée nationale. Le chiffre zéro apparaît à côté de leurs noms au tableau des élus. Pourtant, 300 000 personnes ont voté pour eux, soit près de 8 % de l'électorat.

Avec un mode de scrutin proportionnel, l'une des nouvelles de la soirée électorale eut été l'entrée au Parlement des premiers députés verts de l'histoire du Québec, tandis que Françoise David et Amir Khadir croiseraient le fer avec les autres chefs de parti quotidiennement au Salon bleu.

Les résultats électoraux ne traduisent pas parfaitement l'humeur et les choix idéologiques des électeurs.

L'équilibre gauche-droite n'est pas modifié

La distribution des sièges à l'Assemblée nationale et le pourcentage de votes obtenu aux élections montrent la supériorité des partis situés à la droite du centre de l'échiquier politique. Pour les fins de l'analyse, je place le Parti libéral de Jean Charest et l'ADQ de Mario Dumont dans ce groupe. Le Parti québécois, Québec solidaire et le Parti vert sont mis à la gauche du centre.

Il est vrai que cette division gauche / droite des partis politiques n'est pas parfaite, les partis n'étant pas des blocs monolithiques. Mais elle permet de cons-

tater que l'équilibre qui existait en 2003 n'a pas été modifié par les élections de 2007. Il suffit d'additionner les votes obtenus par le PLQ et par l'ADQ d'un côté, et ceux récoltés par les trois autres partis de l'autre, pour voir que la progression de l'appui à droite n'est pas plus importante que la progression des appuis à gauche.

Globalement, la droite recueille les deux tiers des votes et la gauche un tiers. Mais c'était déjà le cas en 2003 (voir les tableaux 1 et 2).

Au-delà des mouvements dans la répartition des sièges, l'équilibre idéologique de la société n'a pas foncièrement changé en quatre ans.

Les positions idéologiques des partis

Pour enrichir l'analyse, il faut examiner de plus près les raisons qui ont conduit les électeurs à se comporter comme ils l'ont fait.

Les deux faits déterminants de la campagne sont l'effondrement électoral des libéraux et l'échec cuisant d'André Boisclair à relancer son parti après la débâcle de 2003. Le PQ avait perdu un demi-million de votes en 2003.

Les libéraux ont terminé troisièmes chez les francophones et ont perdu de nombreux votes chez les non-francophones, notamment au profit du Parti vert. L'insatisfaction de la population à l'endroit de ce gouvernement était manifeste.

Quant à André Boisclair, son inexpérience, son manque de jugement, le sketch *Brokeback Mountain*, sa consommation de cocaïne lorsqu'il était ministre, son incapacité à recruter l'équipe de rêve qu'il avait promise, son ambiguïté

TABLEAU 1 : ÉQUILIBRE GAUCHE / DROITE

Résultats des élections de 2003 et de 2007

Droite				Gauche			
	2003	2007	Différence		2003	2007	Différence
PLQ	1 756 000	1 314 000	- 442 000	PQ	1 269 000	1 125 000	- 144 000
ADQ	694 000	1 224 00	+ 530 000	QS (UFP)	40 000	144 000	+ 104 000
				PV	17 000	153 000	+ 136 000
TOTAL			+ 88 000				+ 96 000

Source : Directeur général des élections

quant au programme du parti notamment à l'égard de la tenue d'un référendum, ont miné sa capacité de convaincre les électeurs perdus en 2003 de revenir au bercail en 2007. Les jeunes qui l'avaient appuyé durant la course au leadership se sont volatilisés.

Mario Dumont a profité de la conjoncture. Pour y arriver, il a dû toutefois ajuster considérablement son discours.

Aux élections de 2003, la popularité de son parti atteignait les 40 % dans les sondages quelques mois avant le vote. Il a finalement récolté 18 % des suffrages. Le dégonflement de l'appui adéquiste fut le fait saillant de cette campagne. Les électeurs avaient rejeté l'approche conservatrice de l'ADQ pour lui préférer celle des libéraux qui avaient mené leur campagne en promettant de réinvestir dans la santé et en brandissant les valeurs sociales libérales colligées dans un livre par le défunt Claude Ryan.

Quatre ans plus tard, le programme adéquiste a été passablement recentré. Si le parti proposait l'abolition des commissions scolaires, il ne proposait plus la privatisation du financement des écoles par des bons d'études. Il avait abandonné l'idée du taux unique d'imposition. Son programme comportait même des réinvestissements publics pour la culture et pour l'éducation. Il s'engageait à ne pas augmenter les impôts, mais pas à les diminuer. L'ADQ de 2007 demeurait populiste, mais était revenue du conservatisme primaire. Il y avait moins de risques à voter pour lui.

TABLEAU 2 : ÉQUILIBRE GAUCHE / DROITE

Résultats des élections de 2003 et de 2007 (en pourcentage des suffrages exprimés)

	Droite			Gauche	
	2003	2007		2003	2007
PLQ	46 %	33,1 %	PQ	33,2 %	28,3 %
ADQ	18,2 %	30,8 %	QS (UFP)	1 %	3,6 %
			PV	0,4 %	3,9 %
TOTAL	64,2 %	63,9 %		34,7 %	35,8 %

Source : Directeur général des élections

L'identité et la question nationale

En 2003, Mario Dumont avait donné l'impression d'abandonner le combat national des Québécois. Il avait prononcé un discours à Toronto dans lequel il se mettait à genoux devant le reste du pays, promettant de mettre fin à l'ère des sempiternelles revendications du Québec. Tous l'avaient vu, photographié devant un immense drapeau du Canada en faisant des clins d'œil aux pontes de Bay Street.

Entre les deux élections, Mario Dumont a changé son fusil d'épaule. Son programme prônait désormais formellement la création de l'État autonome du Québec au sein de la fédération canadienne. Le statut proposé est une quasi-souveraineté, le siège à l'ONU en moins. Et encore!

Plusieurs députés adéquistes ne cachent d'ailleurs pas le maintien de leur appui à l'idée de la souveraineté du Québec.

La controverse sur les accommodements raisonnables a contribué à consolider la position de Mario Dumont comme le défenseur de la société distincte francophone non seulement contre Ottawa mais contre les intégristes islamistes. Le tout en évitant un référendum à court terme.

Et pourtant, ils conservent le cœur à gauche...

Pierre Drouilly montre comment le vote se répartit au sein de la population et des régions du Québec dans l'article qu'il publie dans ce livre. La base électorale de l'ADQ en 2003 était celle de ce que le sociologue appelle le Québec tranquille et le Québec réfractaire, concentré autour de Québec. La Beauce en étant un bel exemple. Cette base électorale s'étend à certaines régions du centre du Québec. C'est la même base électorale qui a soutenu le Parti conservateur de Stephen Harper.

À cette base électorale s'est ajoutée en 2007 une autre frange d'électeurs habitant les banlieues nord et sud de Montréal et plus largement dans un croissant allant de l'Outaouais jusqu'à la région Chaudière-Appalaches. La zone dans laquelle l'ADQ a effectué une percée importante n'est pas celle des anciennes banlieues, plus rapprochées de Montréal, peuplées de baby-boomers, mais celle des deuxièmes et troisièmes couronnes, où ce sont installées de jeunes familles, dont les revenus sont moins élevés, obligées de s'éloigner de la ville pour trouver une maison encore abordable. Ces jeunes familles sont en train de s'installer dans la vie. Elles sont préoccupées en particulier par le sort de

leurs enfants. Et elles se sentent empêchées, contraintes. Une bonne partie d'entre elles ont tout juste assez de revenus pour subvenir à leurs besoins. Leur taux d'endettement est élevé. Un accident surviendrait, une récession économique, et elles se retrouveraient à la rue. Les deux conjoints travaillent. La journée commence tôt et se termine tard. Ces gens-là sont habitués aussi à prendre leurs responsabilités. Mais elles s'attendent à ce que l'État assume aussi les siennes (voir notre sondage sur le bonheur).

Or, ces nouveaux banlieusards s'installent dans des zones où les services de santé sont insuffisants pour suivre la croissance démographique récente, où les écoles ne répondent pas toujours aux standards attendus, où les listes d'attente pour obtenir une place en CPE sont longues, les transports publics sont inefficaces et les routes, mal entretenues. Ces gens-là ne sont pas contre l'État. Ils sont déçus de la façon dont l'État remplit ses obligations. Et ils en mettent la responsabilité sur les épaules des deux principaux partis qui se sont échangé le pouvoir depuis trente ans. Le programme de l'ADQ avait des réponses simples à leurs besoins et leur offrait une solution de rechange. Leur attitude est plus pragmatique qu'idéologique.

Les accommodements raisonnables

La crise des accommodements raisonnables (voir le dossier en page 121) a plongé le Québec dans un grand débat existentiel. Certains ont vu dans l'expression de fortes oppositions à des accommodements accordés à des groupes religieux, un repli conservateur, et donc une forme de virage à droite.

L'Institut du Nouveau Monde a organisé, durant l'hiver 2007, un grand débat auquel ont participé 1500 citoyens et experts partout au Québec. De cet exercice est ressorti le besoin de réaffirmer nos repères identitaires. Cette volonté n'a cependant d'aucune manière entamé leur appui à la reconnaissance du pluralisme au sein de notre société et à la politique d'intégration des immigrants (et non d'assimilation) en vigueur depuis vingt ans au Québec.

Il est vrai qu'une majorité de Québécois s'opposent à la plupart des formes d'accommodements reliées aux différences religieuses : port du voile et du kirpan, espaces de prières dans les institutions, etc. Il faut noter que les 15-24 ans y sont par contre largement favorables. C'est qu'ils ont grandi dans les écoles pluriethniques de la loi 101.

Mais à quoi tient cette opposition ? Est-elle de gauche ou de droite ? Je crois que nous voyons s'exprimer deux attitudes contradictoires. L'une défendant des valeurs progressistes et l'autre plaidant pour un retour à des idéaux d'antan.

La plupart des gens qui s'opposent à ces pratiques s'opposent en fait à ce qu'ils perçoivent comme contraire aux valeurs progressistes et libérales chères au Québec. La présence croissante de l'islam au Québec les inquiète parce qu'ils craignent de voir triompher ici les intégristes à l'œuvre ailleurs dans le monde. Ils se portent à la défense de valeurs comme l'égalité entre les hommes et les femmes, s'opposent à la violence inhérente à certaines pratiques dont ils ont entendu parler dans certains pays musulmans comme la lapidation des femmes adultères et protègent ce qu'ils considèrent comme un acquis social : la séparation de l'Église et de l'État. Il s'agit d'une expression de valeurs de gauche.

Un autre groupe de personnes réagit aux accommodements raisonnables en proposant une forme de retour en arrière, notamment par la réhabilitation de la religion catholique. Des militants catholiques frustrés d'avoir dû assister impuissants à la déconfectionnalisation des écoles, et des nationalistes frustrés de n'avoir pas fait la souveraineté, sont devenus des alliés circonstanciels. Ceux-ci expriment une volonté commune, qu'ils agissent par conviction ou par stratégie. Ils portent le risque d'une réelle régression qui ne correspondrait peut-être pas aux vœux de la majorité.

Pour un État généreux

Les Québécois ne tournent pas massivement le dos à la social-démocratie. Le président de la firme de sondage CROP, Alain Giguère, a eu la surprise de sa vie en prenant connaissance des résultats combinés de plusieurs enquêtes menées par son entreprise au cours des derniers mois de l'année 2006 : les Québécois manifestent un très grand attachement au rôle de l'État dans les services publics, la redistribution de la richesse et l'encadrement de l'économie.

Cinquante-sept pour cent disent que le Québec doit être « le plus généreux possible dans ses programmes sociaux » contre 36 % qui trouvent qu'il l'est déjà trop. Ils s'opposent à une hausse des droits de scolarité à l'université, à une hausse des tarifs d'électricité et, dans une moindre mesure, à l'imposition d'un ticket modérateur dans le domaine de la santé.

D'aucuns ont interprété ces réponses comme la manifestation de l'égoïsme de citoyens choyés ou de leur inconscience des problèmes de finances publiques. Mon interprétation est différente. Notre sondage sur le bonheur (voir le dossier en page 97) révèle que 55 % des Québécois estiment que leurs revenus sont tout juste suffisants pour répondre à leurs besoins fondamentaux. Toute contrainte financière, toute hausse de tarif supplémentaire serait intolérable.

Par contre, ils savent que les services publics ne sont pas gratuits. Pendant la campagne électorale, Jean Charest avait promis de baisser les impôts de 950 millions de dollars. Après sa réélection, formant un gouvernement minoritaire, il a réitéré cet engagement et voulu le mettre en œuvre par le dépôt d'un nouveau budget. Un sondage a alors indiqué que si on leur donnait le choix entre baisser les impôts ou investir cet argent dans l'amélioration des services de santé et d'éducation, seulement 27 % choisissaient la première option et 70 % la seconde.

Les récents événements politiques ne peuvent nous amener à conclure à un virage à droite des Québécois. La société québécoise est déjà une société libérale. L'État providence l'a bien servi jusqu'à présent. Les Québécois ont fait des choix partisans dictés avant tout par leur déception par rapport aux dirigeants politiques et par rapport à l'inefficacité des services publics. Ils se sentent contraints et empêchés d'améliorer leur sort. Ils constatent la montée des inégalités. La stagnation du mouvement souverainiste a pour effet de produire une détente sur le front de la question nationale qui laisse le terrain aux autres enjeux. Cependant, les Québécois demeurent majoritairement nationalistes et voudront des leaders capables de défendre leur identité. À cet égard, dans le contexte de la mondialisation, bien des Québécois sont inquiets à ce sujet et ils craignent la montée de mouvements radicaux. L'époque crée un très grand appétit pour une plus grande sécurité, tant sur le plan financier, sur le plan affectif que sur le plan culturel.

Les Québécois n'appellent pas au conservatisme, ils demandent la sécurité, l'efficacité et la justice.

NOTES

1. Lire à ce sujet Drouilly, Pierre; Les élections du 23 janvier 2006, dans Venne Michel et Miriam Fahmy (dir.), *L'Annuaire du Québec 2007*, p. 360-370. Une version étendue de cette analyse est disponible sur le site Internet de l'Institut du Nouveau Monde, onglet *Annuaire du Québec 2007*.

À GOGO

Le magazine de l'entrepreneuriat social

Des entrevues avec :

- > MOHAMMAD YUNUS
- > DR GILLES JULIEN
- > SIDNEY RIBAUUX
- > LAURE WARIDEL
- > BILL DRAYTON

Des portraits de :

- > COMMUNAUTO
- > ROBIN DES BOIS
- > BLANK
- > L'ITINÉRAIRE
- > LA TOHU

Des textes de :

- > FRANÇOIS CARDINAL
- > ÉRIC DESROSNIERS
- > JEAN DION
- > PATRICK LAGACÉ
- > MICHEL VENNE

UN MAGAZINE DE



INSTITUT DU
NOUVEAU MONDE

En vente au inm.qc.ca





Dossier :
Élections 2007

L'élection du 26 mars 2007 au Québec

Une élection de réalignement?

PIERRE DROUILLY

Professeur, Département de sociologie, Université du Québec à Montréal



L'élection du printemps 2007 apparaîtra peut-être avec le recul comme une élection charnière, correspondant à une reconfiguration importante des forces politiques au Québec.

Le résultat de l'élection de 2007

Avec seulement 48 députés élus (Tableau 1), le Parti libéral s'est maintenu au pouvoir, mais fortement minoritaire : il a perdu 28 députés par rapport à l'élection de 2003. Avec 41 élus (37 de plus qu'en 2003), l'Action démocratique a ravi au Parti québécois le titre d'opposition officielle : pour le Parti québécois, avec ses 36 élus, c'est 9 députés de moins qu'en 2003, mais ce nombre masque un double mouvement. Il a perdu 15 sièges aux mains de l'Action démocratique, mais il a vaincu le Parti libéral dans 6 circonscriptions (Abitibi-Est, Ahuntsic, Jonquière, Matane, Roberval et Rouyn-Noranda-Témiscamingue). L'Action démocratique, quant à elle, a nué aux

deux grands partis dans des proportions voisines : 15 victoires sur le Parti québécois et 22 sur le Parti libéral.

Le résultat de l'élection en termes d'élus traduit des répartitions régionales fortement contrastées : le Parti québécois a fait élire ses députés presque exclusivement dans l'Est de Montréal et dans le Québec septentrional (Abitibi, Témiscamingue, Saguenay–Lac-Saint-Jean, Côte-Nord et Gaspésie), auxquels s'ajoutent quelques élus dans la région de Québec et dans la grande région de Montréal; le Parti libéral a monopolisé l'Ouest et le Nord-est de Montréal, ainsi que les circonscriptions frontalières du sud du Québec (Estrie, Vaudreuil-Soulanges et Outaouais), en plus de quelques circonscriptions éparses, presque toutes représentées par des ministres (deux à Québec, une en Gaspésie, une dans le Bas-du-Fleuve, une en Mauricie, deux dans les Bois-Francs et une sur la Rive-Sud de Montréal). L'Action démocratique, quant à elle, a monopolisé pratiquement le cœur du Québec (Chaudière-Appalaches, Mauricie-Bois-Francs, Québec et sa banlieue, Montérégie et Laurentides-Lanaudière).

La participation électorale

Contrairement à tout ce que les observateurs anticipaient, le taux de participation est demeuré en 2007 à peu près le même qu'en 2003 : 71,2 % contre 70,4 % (Tableau 4). Cette faible augmentation cache cependant un réaménagement plus important et plus significatif.

TABEAU 1

Résultats des élections de 2003 et de 2007

Députés élus

	2003	2007	Différence
Parti libéral	76	48	- 28
Parti québécois	45	36	- 9
Action démocratique	4	41	+ 37
Autres	0	0	-

Le taux de participation a diminué dans les circonscriptions les moins francophones (- 4,2 % dans les 16 circonscriptions ayant moins de 50 % de francophones, - 3,6 % dans les 15 circonscriptions de l'Ouest de Montréal) et augmenté dans les circonscriptions les plus francophones (+ 2,1 % dans les 73 circonscriptions ayant plus de 90 % de francophones).

Dans les 38 circonscriptions du grand Montréal, le taux de participation des francophones est passé de 73 à 75 % entre 2003 et 2007, alors qu'il est passé de 61 à 53 % parmi les anglophones, et de 58 à 52 % parmi les allophones, avec pour résultat que les plus faibles taux de participation en 2007 se rencontrent dans les circonscriptions les moins francophones (60,2 % dans les circonscriptions ayant moins de 50 % de francophones, 60,5 % dans l'Ouest de Montréal, 65,4 % dans le Nord-Est de Montréal et 61,7 % en Outaouais). Inversement, les taux de participation les plus élevés se rencontrent dans les circonscriptions les plus francophones (74,9 % dans les circonscriptions ayant plus de 90 % de francophones), et en particulier dans celles où l'Action démocratique a fait une percée (77,8 % dans Québec

TABLEAU 2

Résultats des élections de 2003 et de 2007

	2003	2007	Différence
Électeurs inscrits	5 490 551	5 630 567	+ 140 016
Votes déposés	3 866 248	4 010 696	+ 144 448
Bulletins rejetés	48 484	40 078	- 8 406
Parti libéral	1 755 863	1 313 664	- 442 199
Parti québécois	1 269 183	1 125 546	- 143 637
Action démocratique	694 122	1 224 412	+ 530 290
Québec solidaire (UFP en 2003)	40 422	144 418	+ 103 996
Parti vert	16 975	152 885	+ 135 910
Autres	41 199	9 693	- 31 506

métropolitain, 75,2 % dans la couronne de Montréal, 77,4 % dans Chaudière-Appalaches et 74,6 % en Mauricie-Bois-Francis), ce qui indique une certaine mobilisation de l'électorat adéquiste (c'était déjà le cas à l'élection de 2003).

Un des faits majeurs de l'élection de 2003 est la chute brutale du taux de participation, en raison de l'abstention d'une bonne partie de l'électorat péquiste traditionnel (environ la moitié des 500 000 voix perdues par le Parti québécois sont allées à l'abstention, un tiers à l'Action démocratique et un sixième au Parti libéral¹). Ce quart de million de voix perdues par le Parti québécois et devenues abstentionnistes ne lui sont manifestement pas revenues en 2007 et se taisent toujours, pas plus que ne lui sont revenues le quart de million de voix qui étaient allées au Parti libéral et à l'Action démocratique, sauf peut-être dans le Québec septentrional (Abitibi-Témiscamingue, Saguenay-Lac-Saint-Jean et Gaspésie), où le taux de participation a augmenté de 2,7 %, le Parti québécois ayant obtenu 41,4 % des voix et fait six gains aux dépens du Parti libéral.

TABLEAU 3

Résultats des élections de 2003 et de 2007

(en pourcentages des électeurs inscrits)

	2003	2007	Différence
Abstentions	29,6	28,8	- 0,8
Bulletins rejetés	0,9	0,7	- 0,2
Parti libéral	32,0	23,3	- 8,6
Parti québécois	23,1	20,0	- 3,1
Action démocratique	12,6	21,7	+ 9,1
Québec solidaire (UFP en 2003)	0,7	2,6	+ 1,8
Parti vert	0,3	2,7	+ 2,4
Autres	0,8	0,2	- 0,6

Le vote linguistique

Le fait le plus constant et le plus brutal des élections au Québec est la polarisation linguistique du vote: les électeurs anglophones et allophones votent massivement pour le Parti libéral, même si en 2007 ce monopole libéral est un peu moins marqué. D'une part, on l'a vu plus haut, une partie croissante des électeurs non francophones s'est abstenue (participation avoisinant les 50 %) et, d'autre part, un nombre significatif d'électeurs anglophones (mais non allophones) a appuyé le Parti vert. C'est dans l'Ouest de Montréal que le Parti vert connaît ses meilleurs résultats: 15,7 % dans Notre-Dame-de-Grâce, 11,8 % dans Westmount-Saint-Louis, 11,1 % dans Jacques-Cartier, 10,8 % dans Outremont, 7,6 % dans Nelligan, 7,5 % dans Mont-Royal, 7,4 % dans Marquette, 7,2 % dans Robert-Baldwin, etc., pour une moyenne québécoise de 3,6 %. Nous estimons à un peu moins de 20 % le pourcentage d'anglophones qui ont appuyé le Parti vert, et à environ 5 % le pourcentage de ceux qui ont appuyé l'Action démocratique, et donc à « seulement » 75 % l'appui des anglophones au Parti libéral.

Cela explique que le vote libéral passe de 26,5 %, dans les circonscriptions ayant plus de 90 % de francophones, à 62,3 %, dans celles qui en

TABLEAU 4

Résultats des élections de 2003 et de 2007

(en pourcentages des votes valides)

	2003	2007	Différence
Taux de participation	70,4	71,2	+ 0,8
Parti libéral	46,0	33,1	- 12,9
Parti québécois	33,2	28,3	- 4,9
Action démocratique	18,2	30,8	+ 12,7
Québec solidaire (UFP en 2003)	1,1	3,6	+ 2,6
Parti vert	0,4	3,9	+ 3,4
Autres	1,1	0,2	- 0,8

ont moins de 50 % (Tableau 5). Des 48 libéraux élus, le tiers seulement l'ont été dans des circonscriptions ayant plus de francophones que l'ensemble du Québec (81,5 %), et une dizaine seulement dans des circonscriptions de plus de 90 % de francophones. Inversement, le vote péquiste passe d'un peu plus de 30 % dans les circonscriptions les plus francophones à aussi peu que 13,9 % dans les circonscriptions ayant moins de 50 % de francophones, le record étant toujours détenu par la circonscription la moins francophone du Québec, D'Arcy-McGee (16,3 % de francophones), qui a enregistré le pire résultat du Parti québécois (3,2 %). Notons que l'Action démocratique subit le même rejet : ses appuis passent de 37,1 % dans les circonscriptions ayant plus de 90 % de francophones à 13,8 % dans celles qui en ont moins de 50 % – D'Arcy-McGee n'a donc accordé que 4,3 % des voix au parti de Mario Dumont.

De manière à révéler la face cachée des élections, nous avons calculé le vote francophone pour les trois grands partis (en supposant que le Parti libéral ait obtenu 75 % du vote non francophone et que l'Action démocratique ait recueilli 5 % des voix anglophones). Dans l'ensemble du Québec, on peut estimer à 35 % le vote du Parti québécois parmi les

TABLEAU 5

Résultats des élections de 2007 selon le pourcentage de francophones

Circonscriptions avec...	Circonscriptions	Franco-phones	Participation	PLQ	ADQ	PQ	PLQ francophone	ADQ francophone	PQ francophone
... 90 % de francophones et +	73	96,3	74,9	26,5	37,1	30,6	25	38	32
... de 80 à 90 % de francophones	16	85,0	71,4	32,2	29,5	30,2	25	34	36
... de 70 à 80 % de francophones	13	76,4	69,7	34,1	21,4	30,9	21	27	40
... de 60 à 70 % de francophones	3	64,4	62,8	43,2	18,5	27,1	26	28	42
... de 50 à 60 % de francophones	4	55,6	62,7	50,7	18,2	18,7	31	31	34
... moins de 50 % de francophones	16	35,7	60,2	62,3	13,8	13,9	40	35	39
Total Québec	125	81,5	71,2	33,1	30,8	28,3	24	37	35

francophones, derrière l'Action démocratique, dont on peut évaluer le vote francophone à 37 %, mais devant le Parti libéral, qui ne recueille que 24 % de ce vote. C'est donc dire que pour la première fois depuis 1970, le Parti québécois n'est plus le premier parti chez les électeurs francophones. Toutefois, dans le grand Montréal (38 circonscriptions), le Parti québécois, avec 41 % du vote francophone, devance l'Action démocratique (29 %) et le Parti libéral (17 %). En fait, le Parti québécois n'obtient une majorité relative du vote francophone que dans le Bas-Saint-Laurent-Gaspésie-Côte-Nord, au Saguenay-Lac-Saint-Jean, en Abitibi-Témiscamingue et dans l'île de Montréal. Dans toutes les autres régions du Québec, sauf l'Outaouais, l'Action démocratique est le premier parti chez les francophones.

La prise en compte de la composition linguistique du vote confirme une fois de plus que la faiblesse relative du Parti québécois (et de l'Action démocratique) dans l'archipel montréalais (Laval et île de Montréal) n'est qu'un effet de la composition linguistique de la métropole : c'est encore dans l'île que le Parti québécois obtient son meilleur score chez les francophones (46 %), et à Laval que l'Action démocratique arrive en tête chez les francophones, avec 38 % de leur appui. Quant au Parti libéral, son appui chez les francophones varie de 17 à 33 % à travers le Québec, et ne dépasse le tiers des voix francophones que dans l'Ouest de Montréal (36 %) et en Outaouais (38 %), où il devance le Parti québécois et l'Action démocratique.

Les tiers partis

Deux tiers partis ont fait beaucoup parler d'eux dans les mois et les semaines précédant les élections, ainsi que durant la campagne électorale : il s'agit du Parti vert et de Québec solidaire. Depuis le printemps 2006, les sondages ont accordé un appui compris entre 10 et 15 % pour ces deux partis réunis, le Parti vert devançant généralement Québec solidaire : ces pourcentages se sont maintenus durant la campagne électorale. Mais le jour du vote, le Parti vert n'a obtenu que 3,9 % du vote valide, et Québec solidaire, 3,6 %, ce qui prouve une fois de plus que, dans les sondages, les appuis aux petits partis marginaux servent souvent de refuge, de « vote parking » pour les répondants ayant des réticences vis-à-vis des grands partis.

Le Parti vert, grâce à l'appui d'une partie des électeurs anglophones, réussit mieux dans les circonscriptions de l'Ouest de Montréal, comme

nous l'avons vu précédemment. Il dépasse les 10 % du vote dans quatre circonscriptions, et les 5 % dans 33 d'entre elles, la très grande majorité de ces circonscriptions ayant une forte composante anglophone, mais une demi-douzaine se situant toutefois dans l'Est de Montréal : Sainte-Marie-Saint-Jacques (9,7 %), Mercier (8,5 %), Bourget (8,1 %), Hochelaga-Maisonneuve (7,1 %), Gouin (5,8 %), Rosemont (5,3 %), Taillon (5,0 %).

Québec solidaire n'a progressé que de 2,6 % par rapport au vote obtenu par l'Union des forces progressistes en 2003. Ce parti ne dépasse les 5 % du vote que dans 16 circonscriptions, et les 10 % que dans 3 circonscriptions : Sainte-Marie-Saint-Jacques (14,2 %), Gouin (26,0 % pour Françoise David) et Mercier (29,4 % pour Amir Khadir), c'est-à-dire essentiellement dans le Plateau-Mont-Royal, auquel s'ajoutent Outremont (9,1 %), le Centre-Sud de Montréal (Hochelaga-Maisonneuve, 9,7 %, et Saint-Henri-Sainte-Anne, 6,6 %), le centre de Québec (Taschereau, 8,2 %) et certaines villes hors de Montréal (Hull, 7,9 %; Rouyn-Noranda-Témiscamingue, 7,4 %; Sherbrooke, 6,3 %; Rimouski, 5,9 %). C'est dire que Québec solidaire n'a pas dépassé le cercle des milieux défavorisés de certains centres-ville et le polygone intellectuel délimité par le Plateau, *Le Devoir*, l'UQAM et Radio-Canada... Malgré la très haute visibilité médiatique dont Québec solidaire a bénéficié depuis sa fondation, il s'agit d'un résultat plus que décevant.

Les transferts de voix entre 2003 et 2007

L'Action démocratique ayant arraché 15 circonscriptions au Parti québécois, dont la majorité dans la couronne de banlieues de Montréal (région traditionnellement et fortement péquiste), on est tenté de penser que l'Action démocratique a attiré beaucoup d'électeurs péquistes. Sur le plan de l'ensemble du Québec, cette hypothèse n'est pas fondée, puisque la progression de l'Action démocratique entre 2003 et 2007 a été de 530 290 voix, sans commune mesure avec les pertes du Parti québécois (143 637 voix perdues). C'est le cas aussi dans la couronne de banlieues de Montréal (210 161 votes de plus pour l'ADQ et 55 885 votes de moins pour le Parti québécois). Les pertes du Parti québécois n'expliquent pas les gains de l'Action démocratique : il faut faire intervenir bien entendu les pertes du Parti libéral, mais aussi les votants supplémentaires (les nouveaux électeurs, jeunes ou migrants, ou les abstentionnistes de 2003).

La moitié environ des gains de l'Action démocratique lui viennent du Parti libéral, un quart environ du Parti québécois et un autre quart environ des nouveaux votes. Par ailleurs, les quatre cinquièmes des gains du Parti vert lui viennent du Parti libéral (ce sont essentiellement des électeurs anglophones) et les deux tiers des gains de Québec solidaire lui viennent soit du Parti libéral, soit des nouveaux votes, les pertes du Parti québécois en faveur de Québec solidaire apparaissant insignifiantes, sauf sur le Plateau-Mont-Royal (Gouin et Mercier en particulier, où se présentaient les deux porte-parole de ce parti).

C'est donc dire que l'élection de 2007 apparaît surtout comme une victoire de l'Action démocratique aux dépens du Parti libéral, le Parti québécois demeurant relativement stable. En fait, c'est en 2003 que le Parti québécois a subi une défaite sévère, avec une perte de près d'un demi-million de voix par rapport à 1998, dont la moitié environ ont gonflé le taux d'abstentions.

Nous allons tenter maintenant de caractériser le comportement électoral des différentes régions du Québec en fonction de leurs caractéristiques sociopolitiques.

Le Québec « septentrional » (17 circonscriptions)

Avec l'Est de Montréal, les régions septentrionales du Québec sont demeurées acquises au Parti québécois, qui y a même fait des gains. Ce sont les circonscriptions de l'Abitibi-Témiscamingue, du Saguenay-Lac-Saint-Jean, de la Côte-Nord et de la Gaspésie : le Parti québécois a obtenu 41,4 % des voix (et 45 % du vote francophone), remportant 16 de ces 17 circonscriptions, tandis que le Parti libéral a obtenu 31,2 % (une seule élue), et l'Action démocratique, un maigre 22,5 %, le taux de participation étant semblable à celui de l'ensemble du Québec.

La structure économique du Québec septentrional se caractérise par un poids important des secteurs primaires (forêts, mines, hydro-électricité, alumineries, etc.), et donc par la présence de grandes entreprises multinationales (comme Alcan) ou publiques (comme Hydro-Québec), avec une main-d'œuvre fortement syndiquée. La composition sociale de ces régions se caractérise par une population faiblement scolarisée, une main-d'œuvre ouvrière (les deux tiers de la main-d'œuvre masculine est composée de cols bleus), aux revenus dans la moyenne du Québec (sauf la

Gaspésie), mais subissant un taux de chômage chronique (le double de celui du Québec) et une grande précarité dans le secteur primaire (mines, forêts) liée aux cycles économiques imprévisibles. De plus, cette région se caractérise par un taux d'urbanisation relativement élevé (on y trouve Gaspé, Rimouski, Sept-Îles, Baie-Comeau, Chicoutimi-Jonquière, Val-d'Or, Rouyn-Noranda, etc.). Toutes ces caractéristiques sociales et économiques font du Québec septentrional une terre fertile pour le Parti québécois : forte présence ouvrière et longue histoire de luttes sociales.

Le Québec « tranquille » et le Centre-du-Québec (26 circonscriptions)

Le Québec « tranquille » est constitué par un groupe de 12 circonscriptions contiguës qui s'étendent de Rivière-du-Loup aux Bois-Francs, englobant toute la région de Chaudière-Appalaches jusqu'à la frontière américaine². Ce qui caractérise ce groupe de circonscriptions sur le plan politique est le fait que le vote francophone pour les partis ou les options souverainistes reste plus faible, depuis 1970, que dans l'ensemble du Québec. Sur le plan électoral, le Québec « tranquille » est aujourd'hui le royaume de l'Action

TABLEAU 6

Estimation des transferts de vote entre 2003 et 2007

		Transferts en 2007					
Vote en 2003		PLQ	ADQ	PQ	QS	PV	Autres
PLQ	1 756 000	1 314 000	287 000	–	44 000	111 000	–
ADQ	694 000	–	694 000	–	–	–	–
PQ	1 269 000	–	122 000	1 126 000	14 000	7 000	–
UFP	40 000	–	–	–	40 000	–	–
PV	17 000	–	–	–	–	17 000	–
Autres	41 000	–	–	–	21 000	11 000	10 000
Nouveaux votes en 2007	144 000	–	122 000	–	24 000	7 000	–

démocratique (comme il l'a été jadis de l'Union nationale et du Crédit social), qui y récolte 45,5 % des voix et y fait élire huit députés contre quatre pour le Parti libéral : le taux de participation en 2007 a été élevé (75,7 %), comme en 2003, et cela n'a profité ni au Parti libéral, qui y récolte 31,6 % des voix, ni au Parti québécois, qui doit se contenter d'un maigre 18,9 %.

Le Québec « tranquille » se caractérise sur le plan sociologique par une population plus âgée que la moyenne du Québec (à cause de l'exode rural), faiblement scolarisée, avec une forte présence du secteur primaire (agriculture et foresterie principalement), une importante classe ouvrière (les trois quarts de la main-d'œuvre masculine sont des cols bleus) impliquée dans la petite industrie manufacturière, ce qui va de pair avec des revenus faibles, mais aussi avec un taux de chômage beaucoup plus bas que dans l'ensemble du Québec. Essentiellement rural, sans grands centres urbains, ce Québec « tranquille » représente un espace plus canadien-français, plus traditionaliste et plus conservateur. Malgré sa forte composition ouvrière, il demeure le fief de la Confédération des syndicats démocratiques (CSD), qui y est fortement impliquée.

L'Action démocratique a déjà réalisé des percées en 2003 dans cette région, mais ce qui est nouveau, en 2007, c'est l'extension de la présence de l'Action démocratique au Centre-du-Québec (Laurentides, Mauricie, Bois-Francs), dont certaines circonscriptions ont les mêmes caractéristiques que le Québec « tranquille » (notamment en Mauricie), même si certaines autres sont des circonscriptions plutôt urbaines (Shawinigan, Trois-Rivières, Victoriaville) : dans les 14 circonscriptions du Centre-du-Québec, l'Action démocratique recueille 37,6 %, le Parti québécois, 31,7 % et le Parti libéral, 25,1 %, ce qui donne 10 élus adéquistes, 3 péquistes et 1 seul libéral.

La poussée adéquistes dans le Québec « tranquille » était inscrite dans le ciel depuis les élections de 2003, mais la surprise vient évidemment de l'extension de cette poussée dans le Centre-du-Québec : près de la moitié des élus adéquistes viennent de ces deux régions.

Le Québec « réfractaire » (12 circonscriptions)

Depuis une quinzaine d'années, a émergé un groupe social que l'on pourrait qualifier de « réfractaire », tout autant au projet souverainiste qu'au discours fédéraliste traditionnel porté par le Parti libéral. C'est dans la

région de Québec que ce groupe s'est manifesté bruyamment autour des enjeux liés au débats entourant l'avenir de CHOI-FM et de la «radio-trash». Les enquêtes révèlent que le groupe des réfractaires est constitué principalement d'hommes âgés de 25 à 45 ans, scolarisés, individualistes, actifs sur le marché du travail (mais dans le secteur privé), orientés politiquement à droite et porteurs d'un mode de vie très consumériste: ce sont des fils de baby-boomers, de ce que certains ont appelé la «génération X», qui ont le sentiment que leur ascension sociale est bloquée, surtout en comparaison de celle de leurs parents qui, eux, ont profité de la Révolution tranquille. D'où une idéologie du ressentiment, qui se traduit sur le plan politique par un rejet des «vieux» partis (libéral ou péquiste) et par un appui politique aux partis de droite, conservateur ou adéquiste: Simon Langlois les a appelés les «jeunes homme en colère»³.

TABLEAU 7

Résultats des élections de 2007 selon une typologie sociopolitique des circonscriptions

Circonscriptions avec...	Circonscriptions	Franco-phones	Participation	PLQ	ADQ	PQ	PLQ franco-phone	ADQ franco-phone	PQ franco-phone
Québec septentrional	17	92,7	70,5	31,2	22,5	41,4	28	24	45
Québec «tranquille»	12	97,9	75,7	31,6	45,5	18,9	31	46	19
Centre-du-Québec	14	96,9	73,5	25,1	37,6	31,7	24	39	33
Québec «réfractaire»	12	96,8	77,6	26,5	43,2	23,8	25	45	25
Québec frontalier	12	83,7	67,9	38,8	27,4	24,7	32	32	30
RMR de Montréal	58	69,8	69,5	36,1	26,3	28,1	19	37	40
Île de Montréal	28	52,7	63,7	47,2	15,2	24,1	22	27	46
Rive-Sud («450»)	15	87,8	75,0	27,6	33,4	32,0	21	38	36
Rive-Nord («450»)	15	85,1	73,9	28,4	35,1	30,2	20	41	35
Total Québec	125	81,5	71,2	33,1	30,8	28,3	24	37	35

Cela s'est traduit par la percée du Parti conservateur aux élections de 2006 dans la région de Québec (il y a remporté quatre des cinq circonscriptions fédérales) et, bien entendu, de celle de l'Action démocratique en 2007 (huit élus adéquistes contre deux libéraux et deux péquistes). Ce groupe social «réfractaire» est un segment important du «groupe porteur», tel que défini par Gilles Gagné et par Simon Langlois⁴, c'est-à-dire les francophones, socialisés après la révolution tranquille, actifs sur le marché du travail et ayant des revenus leur permettant de s'élever au-dessus de l'univers des besoins. Ce groupe porteur, qui représente moins de la moitié de l'électorat du Québec, a appuyé le OUI à plus de 70 % en 1995, fournissant les deux tiers des votes pour le OUI : depuis 1995, les hauts et les bas des intentions de vote pour le OUI dans les sondages sont parfaitement corrélés aux humeurs de ce groupe porteur, et en particulier des femmes.

Aujourd'hui, la partie «réfractaire» du groupe porteur semble décrocher du projet souverainiste (peut-être) et du Parti québécois (certainement). On verra plus loin qu'il ne se limite aujourd'hui à la seule région de Québec.

**En 2007, c'est la
fraction la plus
jeune de la classe
moyenne qui a
abandonné le Parti
québécois pour
l'Action
démocratique.**

Le Québec « frontalier » (12 circonscriptions)

Alors que jusqu'à présent nous étions dans des régions massivement francophones, dans le sud du Québec nous nous retrouvons avec la présence significative d'un électorat non francophone (16,2 % de la population), dont l'appui massif au Parti libéral sert d'écran dans l'analyse. Le long du 45^e parallèle et le long de la rivière des Outaouais, on trouve 12 circonscriptions, dont 10 ont été remportées par le Parti libéral, avec 39 % des voix, et 2 par l'Action démocratique, avec 27 % des voix. Mais si l'on s'en tient au seul vote francophone, les trois partis se retrouvent pratiquement à égalité (32 % aux libéraux et aux adéquistes, et 30 % aux péquistes).

Cette région a toujours été problématique pour le Parti québécois (surtout l'Outaouais), mais elle l'est aussi pour l'Action démocratique : par exemple, dans les cinq circonscriptions de l'Outaouais, le Parti québécois n'obtient que 28 % du vote francophone, l'Action démocratique, 27 %, et le

Parti libéral, 38 %. Ce type de résultats est très certainement associé aux craintes soulevées par l'option souverainiste dans une population fortement liée aux relations économiques avec l'Ontario et aussi à la fonction publique fédérale.

La région métropolitaine de Montréal (58 circonscriptions)

Dans la vaste région métropolitaine de Montréal, nous distinguons trois sous-régions : l'île de Montréal proprement dite (28 circonscriptions) et les zones de l'indicatif régional «450» sud et nord (15 circonscriptions chacune).

Dans l'île de Montréal, le Parti libéral rafle 20 circonscriptions contre 8 au Parti québécois : mais cela ne reflète que le vote linguistique, car dans l'électorat francophone (concentré dans l'Est de Montréal), ce parti domine avec 46 % du vote, devant l'Action démocratique (27 %) et le Parti libéral (22 %). Montréal demeure encore la zone la plus péquiste du Québec, mais l'Action démocratique connaît quand même une percée significative, le Parti libéral se retrouvant relégué au statut de tiers parti.

Dans la couronne de banlieues sud et nord, par contre, l'Action démocratique domine avec respectivement 38 et 41 % du vote francophone, devant un vote péquiste de seulement 35 % chez les francophones et un vote libéral francophone écrasé à 20 %, comme dans l'île de Montréal. Dans la Rive-Sud, l'Action démocratique a fait élire cinq députés, le Parti québécois, sept, et le Parti libéral, trois (Châteauguay, Lapinière et Laporte, tous explicables par l'appui du vote non francophone), alors que dans la Rive-Nord et Laval, l'Action démocratique a fait élire huit députés, et le Parti libéral, sept – le Parti québécois se trouvant complètement éliminé de son ancien château fort des Basses-Laurentides.

On notera en particulier que, dans cette vaste couronne du «450» qui comprend 30 circonscriptions, même si l'Action démocratique devance globalement le Parti québécois parmi les francophones, dans les circonscriptions de la première couronne de banlieues (Laval, Longueuil, Brossard, Saint-Hubert), ce parti est généralement dépassé par le Parti québécois. Or, cette première couronne de banlieues, qui se sont développées dans les années 1970 et 1980, est majoritairement peuplée de baby-boomers, alors que la seconde, qui se développe encore aujourd'hui, est peuplée de jeunes couples de la classe moyenne, à revenus plus faibles et obligés de s'éloigner

de la ville centrale pour accéder à la propriété domiciliaire (il s'agit partout principalement de banlieusards). Le même phénomène s'observe à Québec, l'Action démocratique y étant d'autant plus forte que l'on s'éloigne de la ville centre.

2007, une élection de réalignement ?

C'est donc dire qu'en 2007, c'est la fraction la plus jeune de la classe moyenne qui a abandonné le Parti québécois pour l'Action démocratique : les circonscriptions dans lesquelles l'accroissement du nombre d'électeurs a été le plus élevé (Laprairie, Chambly ou Saint-Jean, sur le Rive-Sud; Masson, Mirabel, Blainville ou Terrebonne, sur la Rive-Nord), l'Action démocratique a connu une fulgurante progression et a réalisé ses meilleurs résultats, largement au-dessus des 40 % du vote francophone. C'est aussi dans ce type de circonscriptions que le groupe porteur est le plus présent (il représente de 60 à 70 % de la population, alors que dans l'ensemble du Québec il correspond à moins de 50 % de la population).

Quand on réunit toutes les remarques précédentes, on ne peut que conclure que la frange la plus jeune du groupe porteur, constituée des jeunes familles de la classe moyenne qui migrent massivement vers les couronnes périphériques des grandes villes, est celle qui décroche du Parti québécois. Or, depuis 30 ans, ce groupe social a été la colonne vertébrale de l'électorat péquiste. Dans les années 1970 et 1980, il s'agissait des baby-boomers qui ont bénéficié de la Révolution tranquille : aujourd'hui, il s'agit de leurs fils et de leurs filles devenus de jeunes adultes ayant des enfants. On assiste donc peut-être à une double rupture : rupture de classe et rupture de génération.

Les «jeunes hommes en colère» du Québec «réfractaire» ont semble-t-il amené à leurs positions leurs consœurs, qui seraient devenues des «jeunes femmes en colère». Aujourd'hui, on les retrouve non seulement à Québec, mais dans le grand Montréal et probablement dans tous les centres urbains du Québec. Il suffirait à l'avenir que ces jeunes générations aient un effet de contagion sur leurs parents, et l'on assisterait à un profond réalignement de l'espace politique du Québec en faveur de l'Action démocratique, et sans doute à la fin du projet québécois tel que l'a défini et porté le Parti québécois depuis 40 ans. À sa fondation, cette organisation politique était une vaste

coalition dans laquelle on retrouvait la génération montante des baby-boomers liés à l'extension de l'État québécois issu de la Révolution tranquille; les réformistes du Parti libéral; les travailleurs syndiqués; la fraction nationaliste des créditistes, le vieux fond bleu traditionaliste qui avait porté l'Union nationale; les franges les plus démunies des classes populaires. Il s'agissait clairement d'une puissante alliance de classes, cimentée par un projet mobilisateur de souveraineté du Québec. Les deux échecs référendaires de 1980 et de 1995, et les longues années de gestion technocratique des différents gouvernements péquistes ont érodé cette alliance, dont les différentes composantes se sont détachées une à une au fil des ans : en 2007, il n'en reste plus dans cette alliance que les milieux populaires de l'Est de Montréal, les régions défavorisées du Québec septentrional et le groupe déclinant des boomers banlieusards.

Tout semble en place pour un réalignement comparable à celui qui a mis le Parti québécois au monde dans la foulée du blocage de la Révolution tranquille, incapable, à la fin des années 1960, de dépasser son propre horizon. Bien entendu, nos conclusions ne constituent pas une prévision, mais une possibilité, car c'est seulement après les prochaines consultations électorales que nous saurons si nous sommes à l'aube d'une nouvelle période politique pour l'histoire du Québec, ou si les élections de 2003 et de 2007 n'ont été qu'un accident de l'Histoire.

NOTES

1. Voir notre analyse des résultats de l'élection de 2003 dans l'édition 2004 de l'*Annuaire du Québec*, p. 598-618.
2. Voir notre texte dans l'édition 2004 de l'*Annuaire du Québec*.
3. Langlois, Simon, « Jeunes hommes en colère à Québec : malaise de classe et de génération », *Annuaire du Québec* 2005, p. 92-94.
4. Voir leurs différentes analyses dans les éditions 2001, 2002 et 2006 de l'*Annuaire du Québec*, dans *Recherches sociographiques en 2000*, ainsi que leur synthèse : Gagné, Gilles, et Langlois, Simon, *Les raisons fortes. Nature et signification de l'appui à la souveraineté du Québec*, Québec, Presses de l'Université de Montréal, Montréal, 2002, 190 p.

Un gouvernement minoritaire en sursis

FRANÇOIS PÉTRY

Centre d'analyse des politiques publiques, Département de science politique,
Université Laval

Photo : Jacques Grenier



Jean Charest, premier ministre du Québec

Le premier budget de Monique Jérôme-Forget a failli ne pas passer le 1^{er} juin 2007, risquant ainsi de déclencher la chute du gouvernement libéral minoritaire de Jean Charest à peine deux mois après son élection.

La crise a été évitée in extremis par la décision du Parti québécois (PQ) de voter contre le budget tout en s'abstenant, avec un nombre suffisant de députés, de renverser le gouvernement. Ce stratagème a donné un répit à Jean Charest jusqu'à la rentrée parlementaire de l'automne et peut-être jusqu'au prochain budget. Mais la crise de mai-juin 2007 a mis en relief la très grande fragilité de son gouvernement. Combien de temps survira-t-il encore? Inutile de chercher la réponse dans l'histoire politique du Québec. La seule expérience minoritaire au Québec remonte à 1878 et n'a pas grand-chose à voir avec la situation présente. Par contre, des situations minoritaires

récentes ont existé ailleurs au Canada, et leur analyse apporte un éclairage intéressant sur la question de la survie du deuxième gouvernement Charest.

Une règle empirique

Il y a eu 20 gouvernements minoritaires au Canada depuis 1952, 7 à Ottawa et 13 dans les provinces, sans compter le gouvernement de coalition de Roy Romanow, en Saskatchewan. Le total s'élève à 23 si on ajoute les gouvernements minoritaires au pouvoir en septembre 2007 à Ottawa, au Québec et en Nouvelle-Écosse. Une première constatation s'impose : les situations minoritaires ont été plus nombreuses qu'on ne le pense généralement, en tout cas suffisamment nombreuses pour garantir une certaine généralisation dans l'analyse. Une deuxième constatation semble évidente : une situation minoritaire a pour corollaire la présence d'un tiers parti détenant la balance du pouvoir, comme c'est le cas au Québec. Dans l'éventualité très probable où le tripartisme demeure à l'Assemblée nationale au moins pour un temps, il y a fort à parier que d'autres situations minoritaires surviendront dans les années à venir.

Le tripartisme n'affecte pas les situations minoritaires au hasard. Il y a une règle empirique, du moins au Canada, selon laquelle un gouvernement minoritaire qui était dans l'opposition avant les dernières élections devient normalement majoritaire après les prochaines élections. La règle s'applique aussi au cheminement inverse : un gouvernement minoritaire qui était majoritaire avant les dernières élections est normalement voué à perdre les prochaines élections. Cette règle empirique est illustrée dans le tableau ci-dessous. Les colonnes du tableau présentent deux situations minoritaires distinctes. Les gouvernements minoritaires « prometteurs » viennent d'arracher le pouvoir à un autre parti ou se succèdent à eux-mêmes tout en ayant augmenté leurs sièges. Ils ont, pourrait-on dire, « le vent dans les voiles ». À l'opposé, les gouvernements minoritaires « en sursis » ont été réélus, mais ont perdu des sièges ; leur pouvoir et leur marge de manœuvre ne sont plus que l'ombre de ce qu'ils étaient auparavant. Ils font du « sur place ». Les rangées du tableau présentent quant à elles le sort électoral de chaque gouvernement minoritaire selon qu'il gagne ou qu'il perd des sièges aux prochaines élections. Le croisement des rangées avec les colonnes démontre clairement que les gouvernements « prometteurs » gagneront des sièges.

En fait, la plupart remporteront la majorité aux prochaines élections. La seule exception à la règle est le gouvernement conservateur de Joe Clark. Les gouvernements « en sursis » suivent la tendance inverse. Ils perdront des sièges et seront probablement battus aux prochaines élections. Sept des neuf gouvernements minoritaires « en sursis » ont subi ce sort.

Les « conditions gagnantes » de la survie politique d'un parti « en sursis »

Le gouvernement Charest est par définition « en sursis ». Donc, si on s'en tient à la règle empirique énoncée plus haut, il devrait perdre des sièges (et

TABLEAU 1

Gouvernements minoritaires au Canada depuis 1952

GOVERNEMENTS « EN SURSIS »	GOVERNEMENTS « PROMETTEURS »
Gain de sièges à l'élection suivante	Gain de sièges à l'élection suivante
William Davis; 1975-7; conservateur; Ontario	William Bennett; 1952-53; crédit social; Colombie Britannique
Pierre Trudeau; 1972-74; libéral; fédéral	Gary Filmon; 1988-90; conservateur; Manitoba
Perte de sièges à l'élection suivante	Perte de sièges à l'élection suivante
Bernard Lord ; 2003-06; conservateur; Nouveau-Brunswick	William Davis; 1977-81; conservateur; Ontario
Russell MacLelland; 1998-99; libéral; Nouvelle-Écosse	David Peterson; 1985-87; libéral; Ontario
John Hamn ; 2003-06; conservateur; Nouvelle-Écosse	Gerald Regan; 1970-74; libéral; Nouvelle-Écosse
Joe Smallwood; 1971-72; libéral; Terre-Neuve	John Diefenbaker; 1957-58; conservateur; fédéral
John Diefenbaker; 1962-63; conservateur; fédéral	Lester Pearson; 1963-65; libéral; fédéral
Paul Martin; 2004-06; libéral; fédéral	Lester Pearson; 1965-68; libéral; fédéral
	Perte de sièges à l'élection suivante
	Joe Clark; 1979-80; conservateur; fédéral

Un gouvernement « en sursis » s'est succédé à lui-même tout en perdant des sièges. Un gouvernement « prometteur » s'est succédé à lui-même en gagnant des sièges ou il constitue un nouveau gouvernement.

Je remercie Bill Cross et Graham White d'avoir bien voulu vérifier l'exactitude des données du tableau.

probablement le pouvoir) aux prochaines élections. Toutefois, on constate que deux gouvernements minoritaires « en sursis », ceux de Pierre E. Trudeau en 1972 et de l'Ontarien Bill Davis en 1975, ont gagné des sièges aux élections suivantes, ce qui contredit la règle empirique. Ils n'en sont d'ailleurs pas restés là. Bill Davis a remporté les élections en 1977 et en 1981, et Pierre E. Trudeau a été réélu en 1974, puis en 1980. À l'évidence, ces gouvernements remplissaient certaines « conditions gagnantes » qui leur ont permis de surmonter une situation difficile et d'assurer ultérieurement un succès durable. Ils ont montré qu'ils avaient compris l'avertissement des électeurs, ils ont été plus populaires que leurs adversaires et ils ont obtenu l'étroite collaboration de l'opposition en chambre. Peut-on dire que le gouvernement de Jean Charest remplit ces conditions au point d'espérer qu'il pourra lui aussi faire exception à la règle des gouvernements minoritaires en sursis?

Savoir saisir les messages de l'électorat

En réalisant un gouvernement majoritaire avec seulement une minorité de sièges, les électeurs lui donnent un coup de semonce signifiant qu'ils attendent un changement dans sa manière de gouverner. La première condition gagnante pour un gouvernement minoritaire en sursis est donc de clairement montrer que le message a été compris. C'est exactement ce qu'a entrepris Pierre E. Trudeau après le choc des élections de 1972. Il a adopté un style personnel moins désinvolte pour faire oublier son arrogance pendant son premier mandat. Il s'est surtout montré beaucoup plus conciliant avec l'opinion publique et la classe politique, tel que sa nouvelle situation minoritaire l'exigeait. Jean Charest a lui aussi été critiqué pour l'arrogance de son leadership et pour ne pas avoir, pendant son premier mandat, suffisamment été à l'écoute de l'opinion publique. A-t-il tiré la leçon du signal que les électeurs québécois lui ont envoyé aux dernières élections? Saura-t-il réussir son rétablissement politique à l'instar de Pierre E. Trudeau? Cela n'est pas certain. D'un côté, Jean Charest a déclaré qu'il ne gouvernera pas comme si le Parti libéral du Québec était majoritaire à l'Assemblée nationale. Il a donc pris des initiatives qui indiquent une volonté de changer sa façon de gouverner. D'un autre côté, le premier ministre semble toujours penser que sa demi-défaite aux élections

du printemps 2007 est principalement due à une erreur de parcours liée à une mauvaise campagne plutôt qu'à un réalignment électoral profond qui désavantage durablement le PLQ. Le bras de fer avec le PQ lors de la crise budgétaire de mai 2007 a révélé que Jean Charest n'aurait pas hésité à se lancer dans une élection estivale. Les signaux qu'il a envoyés sont trop ambigus pour assurer les électeurs qu'il a compris l'avertissement des Québécois aux dernières élections.

Avoir un chef appuyé par l'opinion publique

Une deuxième condition gagnante pour un gouvernement minoritaire en sursis est le fait d'être soutenu par l'opinion publique pendant et après les élections. Même si Pierre E. Trudeau et Bill Davis ont essayé chacun un revers par rapport à leurs scores aux élections précédentes, aucun parti d'opposition de l'époque n'a réussi à émerger comme solution de rechange claire et à canaliser le mécontentement populaire à l'égard du gouvernement sortant. Entre 1975 et 1981, Bill Davis a toujours devancé ses adversaires sur la question de savoir « qui ferait le meilleur premier ministre ». Quant aux libéraux de Pierre E. Trudeau, les intentions de vote en leur faveur étaient à 33 % quatre mois après les élections de 1972, contre 19 % pour les conservateurs et 15 % pour les nouveaux démocrates. Cinq mois après les élections, les libéraux de Jean Charest faisaient pâle figure en comparaison. Selon un sondage CROP/*La Presse* du 29 août 2007, les intentions de vote des Québécois s'établissaient à 27 % pour le PLQ contre 33 % pour le PQ et 29 % pour l'ADQ. Dans le même sondage, Jean Charest arrivait loin derrière Pauline Marois et Mario Dumont sur la question de savoir qui ferait le meilleur premier ministre. Le désavantage relatif de Jean Charest quant à l'appui de l'opinion nous invite à porter un diagnostic négatif sur la deuxième condition.

Apprendre les vertus de la collaboration

Une fois qu'un gouvernement minoritaire a été mis sur pied, la troisième condition gagnante est la collaboration étroite d'un parti d'opposition contrôlé par le pouvoir. Cette condition a l'avantage de permettre au gouvernement de bien planifier la réalisation de son programme politique, et de pouvoir choisir quand et comment il sera défait. Elle lui donne aussi

l'assurance que les partis d'opposition s'affronteront aussi durement l'un et l'autre qu'ils s'opposeront au gouvernement sortant au moment des élections. Mis à part les situations de coalition, extrêmement rares au Canada, la forme de collaboration la plus poussée est de faire une alliance formelle avec le parti qui possède la balance du pouvoir, comme ce fut le cas entre les libéraux de Pierre E. Trudeau et les nouveaux démocrates fédéraux, en 1972. Bill Davis avait plutôt choisi la formule de l'entente d'abord informelle avec les libéraux, puis avec les néo-démocrates ontariens. La recette a réussi parce que les libéraux et les néo-démocrates étaient plus intéressés à se disputer entre eux qu'à œuvrer ensemble pour déloger le gouvernement, ce qui a permis à Bill Davis de jouer l'un contre l'autre pour arriver à ses fins. Jean Charest n'a pas eu le loisir de faire une alliance formelle «à la Trudeau» avec le PQ. Certaines priorités de son gouvernement (commission d'enquête sur les aînés, bulletin chiffré, ouverture de cliniques privées) ont été clairement conçues pour plaire à l'Action démocratique du Québec (ADQ) de Mario Dumont, d'autres (contrôle des armes semi-automatiques, taxe verte) pour plaire au PQ. Mais on est loin de la dynamique d'entente «à la Davis», où les libéraux pourraient jouer le PQ contre l'ADQ. L'ADQ et le PQ semblent tous les deux plus pressés d'en découdre avec le PLQ que de se quereller sur des enjeux politiques. Les perspectives de cohabitation entre les trois partis sont trop incertaines et incontrôlables pour permettre au gouvernement Charest de planifier une action gouvernementale efficace et, surtout, de choisir comment il tombera pour éviter d'avoir à affronter les électeurs au moment choisi par l'adversaire.

En résumé, le gouvernement minoritaire de Jean Charest est un gouvernement «en sursis». Généralement, les gouvernements «en sursis» perdent des sièges et sont souvent battus aux prochaines élections. Exceptionnellement, un gouvernement «en sursis» parvient à être réélu s'il remplit certaines conditions. Deux de ces conditions ne sont visiblement pas remplies par le gouvernement Charest. La troisième est encore en suspens. Même si les règles et les conditions gagnantes identifiées dans ce chapitre ne sont pas entièrement à l'abri d'impondérables ou d'imprévus, il semble improbable que le gouvernement minoritaire de Jean Charest y fasse exception.

L'impact de la volonté politique sur la représentativité de l'Assemblée nationale

EMMANUELLE HÉBERT

Chercheuse en science politique

LOUISE PAQUET

Chargée de projet, Collectif Féminisme et Démocratie

Vus sous l'angle de la représentativité et de la diversité, les résultats des élections générales québécoises en mars 2007 laissent perplexes¹.

En effet, si les élections ont permis à Alexandre Wawanoloath (PQ) d'être le premier autochtone élu à l'Assemblée nationale et ont vu le nombre de personnes issues de la diversité ethnoculturelle augmenter très légèrement, le nombre de femmes, quant à lui, a chuté de plus de 5 %.

Ces résultats mitigés doivent-ils être interprétés comme une tendance lourde ou plutôt comme une parenthèse dans ce qui apparaissait comme le cours naturel vers l'égalité et l'équité? Les prochaines élections générales seront, sur ce point, révélatrices.

Entre-temps, deux autres éléments de la campagne électorale de 2007 sont importants pour notre analyse. Tout d'abord, la place prédominante et controversée accordée dans l'espace public à la question des accommodements raisonnables. Puis, l'émergence dans les médias de l'enjeu de l'égalité entre les femmes et les hommes dans la représentation politique.

Tous ceux qui s'intéressent à la représentativité de nos institutions démocratiques savent comment il est difficile d'identifier les personnes issues de la diversité ethnoculturelle tant les définitions sont multiples. Pour les fins de cet article, le terme «diversité ethnoculturelle» fait référence aux personnes immigrantes et/ou issues des minorités visibles. Cela exclut donc, par exemple, Mario Tomassi (PLQ), Montréalais d'origine né de parents italiens, mais inclut Marie Malavoy (PQ), née en Allemagne de parents français. Loin d'être parfaite, cette définition nous permet cependant de

cibler les personnes issues de groupes historiquement marginalisés et/ou faisant face à des discriminations basées sur leur origine². C'est pourquoi nous avons exclu de cette analyse la minorité anglophone qui, selon nous, ne correspond pas à cette définition. Quant au terme « minorités visibles », il réfère à la définition de la Loi canadienne sur l'équité en matière d'emploi, qui stipule que « font partie des minorités visibles les personnes, autres que les autochtones, qui ne sont pas de race blanche ou qui n'ont pas la peau blanche ».

État de la situation

Le tableau qui suit permet de comparer la situation actuelle à celle qui a suivi l'élection de 2003. Le pourcentage de femmes élues lors des élections de 2007 est descendu à 25,6 %, chutant de 5 %, soit 6 femmes de moins. Pour une première fois dans l'histoire du Québec, l'élection de 2007 marque un recul de la représentation politique des femmes. Pour sa part, le nombre de personnes immigrantes et/ou issues d'une minorité visible a augmenté de 1,6 % pour un total de 5,6 % ou 2 de plus. Le député autochtone représente quant à lui 0,8 % de la députation comptant 125 parlementaires.

L'analyse des résultats par parti politique est aussi essentielle pour illustrer la relation intrinsèque entre le leadership des partis et une démocratie diversifiée et inclusive. En effet, elle permet de constater des variations importantes entre les différents partis. En ce qui concerne la représentativité

TABLEAU 1

Composition de l'Assemblée nationale

Résultats des élections de 2003 et de 2007

	2003	2007
Femmes	38 (30,4 %)	32 (25,6 %)
Diversité ethnoculturelle	5 (4 %)	7 (5,6 %)
Autochtones	0	1 (0,8 %)

des femmes, elles sont plus nombreuses au PLQ, avec une députation de 16 élues (33 %), suivi du PQ, avec 9 élues (25 %), et de l'ADQ, qui en compte 7 (17 %). Les pourcentages sont calculés sur le total de la députation de chaque parti.

Quant à la diversité ethnoculturelle, le PLQ est encore en tête de file (10,4 % de sa députation), tandis que le PQ et l'ADQ sont nez à nez (respectivement 2,8 % et 2,4 %).

L'importance de la volonté des partis politiques

Comment expliquer cette variation? Les tableaux 1 et 2 cachent une variable primordiale dans les enjeux liés à la représentativité : la volonté politique et le leadership des partis. En effet, le nombre de candidatures est l'un des outils pour les évaluer. Le tableau 3 présente le portrait des candidatures féminines par parti, les données n'étant pas disponibles en ce qui concerne la diversité ethnoculturelle.

En 2007, le nombre de candidatures féminines a été en baisse pour tous les partis, à l'exception du PLQ (35 % c. 28 % en 2003). Le PQ arrive en deuxième position (33 % c. 34,4 % en 2003), suivi de l'ADQ, qui a présenté le plus faible pourcentage de candidatures féminines (21 % c. 25,6 % en 2003). Loin d'être un automatisme, le fait de présenter plus de candidatures féminines est certainement un premier pas pour faire élire davantage de

TABLEAU 2

Composition de l'Assemblée nationale par parti politique

Résultats des élections de 2003 et de 2007

	PLQ		ADQ		PQ	
	2003	2007	2003	2007	2003	2007
Total de la députation	76	48	4	41	45	36
Femmes	22	16 (33 %)	1	7 (17 %)	15	9 (25 %)
Diversité ethnoculturelle	5	5 (10,4 %)	0	1 (2,4 %)	0	1 (2,8 %)
Autochtones	0	0	0	0	0	1 (2,8 %)

femmes. Le tableau qui suit démontre que le parti ayant présenté le plus de femmes candidates (PLQ) est effectivement celui qui a la députation la plus féminine (33 %).

Il faut bien comprendre que les gains importants de l'ADQ lors des élections de 2007, joints au fait que cette organisation politique présentait relativement peu de candidatures féminines (26), expliquent en bonne partie la diminution du nombre de femmes à l'Assemblée nationale.

Bien que six nouvelles élues aient joint les rangs de l'ADQ, il ne semble pas y avoir eu d'effort marqué en faveur de leur inclusion (21 % de candidates)⁴. Mentionnons toutefois que ce parti a fait face à une situation particulière puisqu'il était en mauvaise posture avant le déclenchement des élections et que la recherche de candidatures dans les 125 circonscriptions a été ardue. Par ailleurs, compte tenu de sa jeunesse, il est difficile d'identifier une tradition de circonscriptions assurées à un parti quand on parle de l'ADQ. Par ailleurs, Québec Solidaire a néanmoins réussi à avoir plus de 50 % de femmes candidates alors qu'il était dans une situation difficile en tant que jeune parti.

Il apparaît clairement que la volonté politique des partis influence l'augmentation de la représentation des femmes, des autochtones et de la diversité ethnoculturelle à l'Assemblée nationale. Dans un premier temps, cette volonté s'affirme dans le discours politique et, dans un second temps, elle peut se traduire dans des gestes concrets.

Concernant le discours, à la fois le PLQ et le PQ se sont engagés durant la campagne électorale à avoir une représentation plus inclusive, tant des femmes que de la diversité ethnoculturelle. On peut penser qu'il s'agissait

TABLEAU 3

Candidatures féminines dans les partis représentés à l'Assemblée nationale³

	2003		2007	
	#	%	#	%
PLQ	35	28	44	35
PQ	43	34,4	41	33
ADQ	32	25,6	26	21

d'une stratégie électorale. Quant à l'ADQ, elle n'a pas pris position à l'égard de la représentation des femmes. Le chef du parti a plutôt choisi de tenir un discours sur les droits des Québécois dits de souche vivant en région, dans la foulée du débat sur les accommodements raisonnables, une position stratégique qui visait leur électorat naturel.

Concernant les gestes concrets en faveur de l'inclusion, la volonté politique des partis peut se mesurer non seulement par le nombre de candidatures présentées, mais aussi par l'octroi de comtés favorables aux candidatures féminines ou à la diversité ethnoculturelle. À ce chapitre, le PLQ réussit le mieux, puisque toutes ses nouvelles élues⁵ (5) et l'ensemble de ses députés issus de la diversité (5) ont été placés dans des circonscriptions assurées à ce parti.

Si le PQ a fait un effort pour présenter un plus grand nombre de candidatures de la diversité ethnoculturelle, son discours ne s'est pas traduit en résultats, car il ne les a pas placées dans des « bonnes » circonscriptions, sauf exception. Par ailleurs, il n'a fait aucun effort pour augmenter le nombre de femmes dans sa députation, puisqu'il a présenté moins de candidatures féminines qu'à l'élection précédente (33 % c. 34,4 % en 2003). Sur trois nouvelles élues, une seule femme a brigué un siège dans une circonscription gagnante⁶.

Il apparaît aussi que la volonté politique des partis est souvent tributaire de la volonté de leur chef ainsi que de leur culture politique et organisationnelle. Dans ce domaine, la volonté du chef du PLQ et l'ouverture de ce parti aux candidatures qualifiées de « parachutage » ont été manifestes. La présence d'un nombre élevé de candidatures de femmes et de personnes issues de la diversité ethnoculturelle dans des circonscriptions laissées vacantes par un ou une député(e) du parti témoigne de cette volonté. La culture politique du PLQ permet davantage l'imposition de telles décisions que celle du PQ, où la base militante est moins ouverte à l'imposition de candidatures, particulièrement dans les circonscriptions gagnantes.

Événement postélection

L'événement le plus spectaculaire lié à la question de la représentativité de l'Assemblée nationale s'est déroulé à la suite des élections de 2007 : la mise en place d'un Conseil des ministres paritaire. Cette décision démontre

à nouveau l'impact de la volonté du chef mais aussi la limite arbitraire d'un tel geste. En effet, rien ne garantit que la parité devienne une nouvelle coutume parlementaire. Il en est de même pour la nomination de M^{me} Yolande James, première Noire à devenir ministre au Québec. Cependant, ces deux décisions prises par l'actuel gouvernement démontrent l'importance de poser des gestes à la fois symboliques et concrets, car ils créent des précédents.

Rappelons que ces gestes ont été posés dans la foulée d'une grande mobilisation du mouvement féministe, depuis 2003, pour revendiquer auprès des partis et du gouvernement l'adoption de mesures positives efficaces favorisant une démocratie plus inclusive et égalitaire. À défaut d'avoir fait adopter ce genre de mesures par l'Assemblée nationale, le PLQ a néanmoins fait des efforts particuliers pour contribuer à l'atteinte de cet objectif.

La représentativité lors des élections générales de 2007 suscite donc des réactions à la fois d'inquiétude et de prudence : inquiétude face au recul des femmes et à la mince augmentation de la représentation de la diversité ethnoculturelle, et prudence à l'égard de la création d'un cabinet paritaire et d'un échiquier politique en reconstruction. Jean Charest sera-t-il toujours présent à la prochaine élection ? Sinon, la personne qui lui succédera aura-t-elle les mêmes sensibilités ? Les partis accorderont-ils davantage la priorité aux préoccupations d'inclusion ? Mario Dumont maintiendra-t-il son discours pour rejoindre son électorat des régions ou voudra-t-il élargir sa base électorale ? Il faudra aussi suivre les choix et les gestes posés par Pauline Marois, nouvelle chef péquiste, à l'intérieur de son propre parti. Féministe déclarée et ayant maintes fois manifesté son ouverture à la participation des personnes issues de la diversité ethnoculturelle, M^{me} Marois suivra-t-elle l'exemple du chef libéral ? Voudra-t-elle influencer le recrutement des candidatures dans les circonscriptions assurées ?

De plus, il ne faut pas voir une adéquation sine qua non entre les résultats positifs dans la représentation et les changements de mentalités dans la société. Ainsi, l'élection d'un autochtone, bien qu'intéressante, n'est pas le reflet d'une meilleure compréhension ou relation entre le gouvernement du Québec et les Premières Nations. Dans le même esprit, l'élection de deux nouveaux élus issus de l'immigration ou de minorités visibles ne signifie évidemment pas que le débat sur l'intégration ou les dérapages liés

aux accommodements raisonnables soient résolus. Les effets réels et symboliques d'une plus grande inclusion et d'une meilleure représentativité sont parfois à géométrie variable.

À la lumière de cette discussion, une chose semble claire : l'absence de règles du jeu formelles suscitant une démocratie plus inclusive et égalitaire ne garantit ni la poursuite ou l'augmentation des efforts des partis politiques en ce sens ni l'atteinte de résultats plus déterminants dans la représentativité de l'Assemblée nationale. L'actuel débat sur la réforme du mode de scrutin est une occasion propice de soulever les questions liées aux mesures à mettre en œuvre pour arriver à ce que l'Assemblée nationale soit véritablement représentative de l'ensemble des diversités de la société québécoise.

NOTES

1. Mentionnons que le présent article ne traite pas de la diversité idéologique qui s'incarne dans le pluralisme politique.
2. Voir entre autres les publications de Jerome H. Black.
3. Il faut mentionner que Québec Solidaire a réussi à présenter plus de la moitié de candidatures féminines : 65 sur 123, soit 53 %. Le Parti vert, lui, en a présenté 19 sur 108, soit 18 %.
4. Catherine Morrissette, Lucie Leblanc, Linda Lapointe, Monique Roy-Verville, Ginette Grandmont et Lucille Méthé.
5. Christine St-Pierre, Stéphanie Vallée, Nicole Ménard, Johanne Gonthier et Marguerite Blais.
6. Ces trois élues sont Johanne Morasse, Lisette Lapointe et Marie Malavoy. Cette dernière est considérée comme une nouvelle élue, car elle n'a pas été élue en 2003. Elle s'est présentée dans la circonscription gagnante de Taillon.

Le PLQ peut encore rebondir

VINCENT LEMIEUX

Professeur émérite, Département de science politique, Université Laval



Yolande James, du PLQ, est la première ministre noire au Québec

Les résultats obtenus par le Parti libéral du Québec à l'élection du 26 mars 2007 ont amené plusieurs observateurs de la vie politique québécoise à s'interroger sur l'avenir de cette organisation politique.

Rappelons que le Parti libéral, qui avait obtenu l'appui de 46 % des votants en 2003, n'a été appuyé que par 33 % d'entre eux en 2007, soit un pourcentage un peu plus bas que celui de l'élection de 1976, 34 %, le plus faible taux enregistré depuis 1867. Cet effondrement du vote pour le Parti libéral a été tout particulièrement marqué chez les électeurs francophones.

Si on considère la part d'électeurs inscrits plutôt que celle des votants, l'adhésion au Parti libéral est encore plus en baisse par rapport à son plancher historique. Seulement 23 % des électeurs inscrits l'ont appuyé en 2007, alors que le plus faible pourcentage précédent était de 29 %, en 1976,

en 1944 et en 1948. Cette baisse s'explique par les taux de participation électorale. Elle a été de 85 % à l'élection de 1976, alors qu'elle n'était que de 71 % en 2007, une différence considérable qui en dit long sur le degré de mobilisation des électeurs.

Le Parti libéral a néanmoins gagné l'élection de 2007, alors qu'il avait perdu celle de 1976. Il demeure à l'heure actuelle le premier parti du Québec, même si cette place est toute relative. L'existence d'un gouvernement minoritaire et de trois partis qui ont des appuis électoraux à peu près de même importance rend difficile de prédire l'avenir du Parti libéral d'ici 5 ou 10 ans. Cet avenir dépendra de ses positions et de ses actions, mais aussi de celles de ses deux principaux rivaux, l'Action démocratique du Québec et le Parti québécois. Plus particulièrement, l'évolution des trois partis dépendra de leurs relations entre eux et avec le gouvernement fédéral.

Notons à ce propos que la chute graduelle de l'appui électoral au Parti québécois depuis 1998 rend l'avenir de celui-ci encore plus incertain que celui du Parti libéral. Le PQ, qui avait obtenu l'appui de 43 % des votants en 1998, n'a été appuyé que par 33 % d'entre eux en 2003, et par seulement 28 % des votants en 2007, alors qu'il a été dépassé par l'ADQ. On pense à l'élection de 1970, alors que l'Union nationale avait été devancée par le Parti libéral, mais aussi par le PQ. L'Union nationale ne s'est pas relevée de cette défaite, même si elle a survécu à l'élection de 1976. En sera-t-il de même pour le PQ? L'avenir le dira.

Afin d'améliorer ses chances, le PQ doit compter sur de nouvelles confrontations du gouvernement du Québec avec celui d'Ottawa, et sur une redéfinition de la social-démocratie favorisée par les ratés du néo-libéralisme. On peut douter que ces deux circonstances ne se produisent dans un proche avenir.

L'effacement du PQ faciliterait la remontée électorale du PLQ, à condition qu'il puisse contrôler de façon suffisante la montée de l'ADQ. De l'élection de 2003 à celle de 2007, l'appui des votants pour ce parti est passé de 18 à 31 %. Parmi les facteurs qui expliquent cette augmentation de la popularité de l'ADQ, on note l'insatisfaction ressentie chez beaucoup d'électeurs envers le gouvernement péquiste de 1998 à 2003, puis envers le gouvernement libéral de 2003 à 2007. L'ADQ est alors apparue comme la

solution de rechange au gouvernement des «vieux» partis, considérés comme trop refermés sur eux-mêmes, donc trop éloignés des préoccupations du monde ordinaire.

Il est probable que cette insatisfaction continue de favoriser l'ADQ aux prochaines élections, d'autant plus qu'il serait étonnant que le PLQ obtienne un troisième mandat consécutif à la tête du gouvernement du Québec. Mais pour que l'ADQ parvienne à mobiliser les électeurs, dans un contexte de faible participation électorale, il faudrait que ce parti donne un contenu plus précis à son autonomisme, aussi bien dans ses rapports avec le gouvernement fédéral que dans les rapports entre les citoyens et l'État. Cela suppose que l'ADQ prenne une certaine distance avec le Parti conservateur fédéral, et que ses positions se raffermissent au lieu d'évoluer au gré des circonstances et des crises qui se présentent dans l'actualité politique.

Quant au PLQ, lui qui a toujours formé le gouvernement ou l'opposition officielle depuis 1867, ses meilleurs atouts demeurent sa réputation en matière de développement économique et son expérience dans le domaine des affaires publiques. Son principal handicap réside dans la difficulté qu'il a à concilier deux valeurs majoritaires dans la société québécoise, soit l'appartenance au Canada et l'identification au Québec.

À partir des considérations précédentes, on peut élaborer quelques scénarios sur l'avenir du PLQ au cours des prochaines années, à supposer que le prochain gouvernement du Québec soit un gouvernement de l'ADQ.

Le scénario le moins favorable pour le PLQ est celui d'une victoire de l'ADQ aux deux prochaines élections et d'une remontée du PQ, qui en ferait le parti de l'opposition officielle à ces deux occasions. Cela suppose que le PQ apparaisse comme la meilleure solution de rechange à l'ADQ sur les plans des relations avec le gouvernement fédéral et de la politique intérieure au Québec, contre un PLQ qui n'arriverait pas à faire valoir ses principaux atouts.

Un scénario plus favorable pour le PLQ est celui où le PQ continue de perdre du terrain, parce qu'il n'arrive pas à renouveler de façon crédible son option souverainiste, sa définition de la social-démocratie ou encore de tout autre modèle concernant la production et de la distribution de la richesse. Le PLQ formerait donc l'opposition officielle à une ADQ qui exploite avec

succès sa notion d'autonomie et qui continue d'apparaître comme un parti à l'écoute du monde ordinaire.

Un autre scénario encore plus favorable pour le PLQ suppose que non seulement le PQ n'arrive pas à renouveler de façon crédible les causes qu'il défend, mais qu'un gouvernement de l'ADQ se révèle peu compétent et peu habile à gouverner, et que, à l'inverse, le PLQ arrive à faire valoir ses atouts – c'est-à-dire sa vision du développement économique, la compétence de son équipe et la réconciliation de l'identification au Québec avec l'appartenance canadienne. Ce scénario pourrait se produire rapidement, après un premier mandat de l'ADQ, surtout si ce parti ne réussit pas à mobiliser beaucoup de nouveaux électeurs autour d'enjeux qui dépassent le simple mécontentement actuel.

On peut imaginer d'autres scénarios pour les prochaines années, dont ceux plus improbables où le gouvernement est dirigé par le PQ ou par le PLQ. Quoi qu'il en soit, on peut conclure que, de façon générale, l'avenir du PLQ dépend non seulement de ses propres actions, mais aussi de celles du PQ et de l'ADQ, étant donné que les positions et les actions d'un parti sont toujours relatives à celles des autres partis.

La constance de l'ADQ reste son meilleur gage de succès

GUY LAFOREST¹

Professeur titulaire, Département de science politique, Université Laval

Toute réflexion sérieuse sur le sort de l'une des formations politiques dans le Québec contemporain doit commencer par des considérations d'ensemble sur la structure du système partisan et sur l'état actuel de notre société.

Depuis cinq ans, nous vivons au Québec une expérience assez unique dans l'histoire de la démocratie parlementaire : notre système politique est existentiel, nos partis et nos chefs vivent sur la corde raide, sans filet de sécurité. L'ADQ, le PLQ, le PQ, ainsi que leurs chefs, ressemblent à trois trapézistes qui n'ont que deux cordes auxquelles s'agripper. Miraculeusement, aux représentations électorales de 2003 et de 2007, les

trois trapézistes ont survécu (avec quelques éclopés : parlez-en à Bernard Landry et à André Boisclair). Cette situation ne saurait toutefois durer indéfiniment. Ajoutons à cela la situation de gouvernement minoritaire qui prévaut à Ottawa, et le portrait global se précise : une équation du deuxième degré à plusieurs inconnues. Dans ce contexte, bien fol qui s'y hasarderait à des prédictions.

Province, communauté politique autonome, nation, société distincte, ce Québec aux appellations multiples est pris dans un Canada où il est mal intégré. Depuis toujours, le Québec alimente les transformations du Canada, mais sans que sa différence soit correc-



Photo : Jacques Grenier

Mario Dumont, chef de l'ADQ

tement reconnue politiquement et juridiquement dans le pays. Le Québec est aussi une société vieillissante, lourdement endettée, qui peine à moderniser son réseau institutionnel hérité de la Révolution tranquille. À l'échelle nord-américaine, notre société est moins compétitive qu'il y a 20 ans. L'état de notre réseau routier nous le rappelle tous les jours.

Le 2 septembre 2006, Lysiane Gagnon répétait dans *La Presse* une question lancinante: «Mario Dumont tient-il tant à être chef de parti qu'il est prêt à ruiner sa carrière à la barre d'un navire sans avenir?» Mario Dumont et l'ADQ ont surpris tous les experts lors des élections québécoises du 26 mars 2007. L'essentiel des résultats étant présenté ailleurs dans ce livre, je ne ferai ressortir que quelques éléments :

- 1- Depuis les élections de 1994, l'ADQ est en progression constante: 6 % des voix en 1994, 12 % en 1998, 18 % en 2003, 31 % en 2007.
- 2- Avec 41 sièges et le statut d'opposition officielle, l'ADQ a devancé le PQ aussi bien en sièges (36 au PQ) qu'en pourcentage des votes (29 % au PQ). Avec quelque 1 224 000 votes, l'ADQ a vraiment talonné le PLQ (1 313 000 votes, 33 % et 48 sièges).
- 3- L'ADQ a terminé en première ou en deuxième position dans quelque 90 circonscriptions sur 125, correspondant à la géographie du Québec majoritairement francophone à l'extérieur de l'île de Montréal, tout en faisant une meilleure performance dans l'île en 2007 dans une vingtaine de circonscriptions.

Les résultats de l'élection du 26 mars ont permis à l'ADQ de consolider sa place comme grand parti politique au Québec. Dans un système électoral conçu pour ne faire vivre dans la durée que deux partis, c'est un énorme succès. J'estime qu'à partir d'aujourd'hui, Mario Dumont dispose d'un horizon de cinq ans pour parachever l'institutionnalisation de l'ADQ et faire de ce parti un aspirant légitime à la gouverne du Québec. Dit autrement, gagner la prochaine élection sera l'objectif réaliste de l'ADQ, mais pas une nécessité existentielle. Les principales dimensions de ce projet de consolidation me semblent être les suivantes: permettre à la cohorte de nouveaux députés de réussir leur apprentissage de la vie parlementaire, recruter et garder une bonne équipe de candidates et de candidats pour la prochaine campagne, combler l'écart entre l'ADQ et les autres formations sur les plans des ressources financières et de l'organisation interne de la vie partisane,

donner une place suffisante à la réflexion dans l'entourage du chef, dans le fonctionnement du travail parlementaire et dans la préparation du programme électoral qui servira de tremplin à la prochaine campagne. Je vais essayer de creuser cette dernière dimension.

Changer le rapport à l'État, le pari de la responsabilité

En comparaison avec les formations politiques européennes, les partis nord-américains consacrent somme toute une proportion beaucoup plus faible de leurs ressources à la réflexion interne, au travail d'approfondissement de leurs idées et à leur transformation en projets de politiques publiques. À première vue, je dirais que l'ADQ, dans cette perspective, se trouve dans la moyenne nord-américaine. M'apparaît toutefois exceptionnelle dans le cheminement de l'ADQ la remarquable constance dans la fidélité aux idées, aux valeurs, aux prémisses et aux approches qui ont présidé à sa fondation en 1993-1994. Sur l'axe politico-constitutionnel Québec-Canada, le rapport du Groupe Réflexion Québec, publié à l'automne 1993, qui a servi de tremplin aux Jean Allaire et Mario Dumont pour la fondation de l'ADQ dans la foulée des échecs de la ronde Meech-Charlottetown, scrutait déjà l'horizon d'une troisième voie au-delà du fédéralisme du PLQ et du souverainisme du PQ. Quinze ans plus tard, l'ADQ s'est clairement installée sur le terrain de l'approche autonomiste : un regard positif mais sans ornières sur le nationalisme comme forme d'enracinement dans notre société sur la longue durée, une fidélité première au Québec (un concept qui permet la coexistence entre les projets nationaux canadien et québécois³) et l'idée d'une constitution québécoise pour donner une épine dorsale institutionnelle à notre patrie tout en clarifiant les obligations respectives de la majorité et des minorités. Grâce à cette consolidation juridique, selon le sociologue Guy Rocher, « la nation québécoise jouira ainsi d'une personnalité juridique et politique à laquelle pourront se référer tout citoyen et tout éducateur⁴ ». Depuis quarante ans, au Québec, tous les partis politiques ont parlé d'un tel projet. Le mérite de l'ADQ aura été de passer de la parole aux actes ; une véritable initiative en ce sens sera un test de la cohérence d'un gouvernement de l'ADQ. Depuis le temps de sa fondation, l'ADQ de Mario Dumont précise que sa fidélité première au Québec passe par un patriotisme de responsabilité. Je pense que c'est à la

belle plume de Jacques Dufresne que l'on doit cette phrase, dans le rapport du Groupe Réflexion Québec, voulant que nos concitoyennes et concitoyens n'attendent qu'un appel pour « changer leur rapport à l'État, pour passer du mode de la revendication, du cynisme et de la petite tricherie, au mode de la responsabilité⁵ ». Dans notre modernité tardive secouée par le choc des civilisations, et au regard de notre situation vulnérable en Amérique, il est clair que l'État au Québec conservera toujours des fonctions identitaires fortes, au premier chef pour promouvoir le principe de la prépondérance de la langue française dans le droit et l'espace public. Toutefois, le réseau public québécois hérité de la Révolution tranquille a besoin d'un coup de barre : plus de réalisme en santé, plus de rigueur en éducation, une planification davantage axée sur le long terme, un gouvernement qui a le courage d'alerter les citoyens au fait que le fardeau de la dette risque d'hypothéquer l'avenir même de la nation québécoise. La prospérité n'est pas éternelle pour un peuple qui s'enferme trop longtemps dans la posture de la cigale⁶. Avoir le courage de s'occuper de tout cela, tel me semble être le projet de Mario Dumont et de l'ADQ dans le Québec du début du XXI^e siècle. « C'est un parti pris pour l'avenir. C'est un parti pris pour l'espoir⁷ ».

NOTES

1. Avertissement aux lecteurs : j'ai été président de l'ADQ entre 2002 et 2004 et candidat défait aux élections de 2003; je suis toujours membre de ce parti.
2. Gagnon, Lysiane, « Second à Rome », *La Presse*, le 2 septembre 2006, p. A-23.
3. Voir Keating, Michael, *Les défis du nationalisme moderne : Québec, Catalogne, Écosse, Montréal et Bruxelles*, Presses de l'Université de Montréal et Presses Universitaires européennes, 1997, p. 71.
4. Rocher, Guy, « Des intellectuels à la recherche d'une nation québécoise », dans Michel Venne, dir., *Penser la nation québécoise*, Québec Amérique, Montréal, 2000, p. 296.
5. Le rapport du Groupe Réflexion Québec, « Un Québec responsable », dans *L'Agora*, novembre, 1993, p. 4.
6. Travail, rigueur, mérite, respect : un discours de droite ? Ces mots étaient dans le premier discours présidentiel de Nicolas Sarkozy en France. Ils me semblent relever d'un programme imaginé par Christian Dufour, à savoir la nécessité pour les sociétés de langue française de se recentrer sur l'excellence. Le Québec, comme la France, en est capable, si ses leaders politiques trouvent le souffle d'une telle inspiration. Le vrai destin de Mario Dumont tourne autour d'un tel projet. Voir Dufour, Christian, *Le défi français : regards croisés sur la France et le Québec*, Septentrion, Québec, 2006, p. 164.
7. « Un Québec responsable », p. 4.

Une refondation incertaine pour le PQ

JEAN-HERMAN GUAY

Professeur de sciences politiques, École de politique appliquée,
Université de Sherbrooke



Jeune péquiste

L'année 2007 aura été une année de redéfinition, presque de refondation, pour le Parti québécois : défaite électorale, nouveau chef, virage stratégique et changement de discours.

À l'aube de ses 40 ans, le parti de René Lévesque aborde ce tournant de la maturité dans la tourmente. Ces transformations permettront-elles au parti de rebondir ? Difficile à prévoir. L'analyse permet cependant d'identifier les facteurs qui ont provoqué cette refondation, la façon dont elle se matérialise, de même que les possibilités et les risques encourus par la nouvelle direction du PQ. L'ambition des péquistes est néanmoins simple : traverser ces temps difficiles afin d'inscrire à nouveau le projet fondateur dans la durée.

Les contrecoups de la défaite

À l'automne 1967, René Lévesque lance un manifeste intitulé *Un pays qu'il faut faire*. Le court texte provoque des remous non seulement chez les libéraux, mais dans toute la classe politique. On connaît la suite : au cours du congrès libéral d'octobre 1967, Lévesque claque la porte, puis fonde le Mouvement Souveraineté-Association. Un an plus tard, le PQ était né. Les indépendantistes du RIN intègrent les rangs du nouveau parti et, pendant les élections générales de 1970, il obtient l'appui de 23 % des électeurs, soit quatre fois plus que le score du RIN à l'élection précédente. Presque 40 ans plus tard, arrivé à maturité, le PQ ne recueille que 28 % des votes. Sa militance et son électorat ont vieilli. Le pays n'est toujours pas bâti, et le fantôme du RIN plane toujours.

Pendant des années, les péquistes et plusieurs analystes ont cultivé pourtant l'idée d'une progression inéluctable des appuis à la souveraineté. La « longue marche des Québécois » ne fait aucun doute. L'inconnu réside dans le rythme. L'explication la plus fréquente est démographique : la disparition progressive des gens nés avant 1940, presque unanimement fédéralistes, et l'arrivée des nouvelles générations se définissant essentiellement comme « Québécois » suffisent pour créer une majorité souverainiste. Quand on aligne les résultats obtenus par les péquistes depuis 12 ans, cette hypothèse est radicalement contredite : en 1995, lors du référendum, les souverainistes obtiennent presque 50 % des votes, puis 43 % aux élections de 1998, et 33 % en 2003. Le soir du 26 mars 2007, le maigre 28 % donne subitement un « coup de vieux » au projet de « pays à faire » et invalide la thèse de l'inéluctabilité.

Changement de garde et de stratégie

La défaite du 26 mars 2007 est double : celle du chef et des aspects communicationnels liés à son leadership et, surtout, celle du programme adopté en 2005 sous la pression de l'aile radicale. Les conséquences sont multiples. Début mai, André Boisclair démissionne en soulignant l'exigence d'une redéfinition stratégique : « Après le résultat des élections du 26 mars, le Parti québécois devait prendre acte du jugement des Québécois, et procéder à une réflexion profonde sur ses orientations ainsi que sur ses façons de gouverner... »

Dix jours plus tard, le 13 mai, Pauline Marois, qui n'avait obtenu que 31 % des appuis au cours de la précédente course au leadership, fait rapidement consensus. Trois changements sont annoncés d'emblée :

Primo, l'urgence de réaliser la souveraineté est mise de côté : « Le Parti québécois doit rompre, dit-elle, avec le piège d'échéancier ou d'obligation référendaire. »

Secundo, Pauline Marois réoriente son message politique vers le centre : « Le Parti québécois doit mettre réellement le cap sur la prospérité économique dans une perspective de développement durable. » La politicienne accepte ainsi la hausse des frais de scolarité, quitte à déplaire à l'électorat étudiant.

Tertio, elle affirme un leadership fort. Compte tenu qu'elle « sauve » le parti, elle est en mesure d'établir ses priorités par rapport à l'aile militante, en particulier les radicaux. C'est la « corbeille de la mariée », dit-elle en souriant. Dans une entrevue qu'elle accorde à Bernard Derome, elle va plus loin encore : « Si je suis choisie, ils sauront que cela [*le rapport chef-militants*] est intouchable tant que je suis chef de ce parti. »

Rapidement, des têtes tombent à la direction du PQ, la plus spectaculaire étant celle de Diane Lemieux, qui perd le poste de leader parlementaire au profit de François Gendron. Joseph Facal, à titre d'éminence grise, et François Legault, associés à la « droite » du parti, gagnent des positions-clés.

Les nouveaux adversaires

Ces premiers changements ont pu se produire rapidement, sans provoquer trop de remous, parce que la raclée subie le 26 mars a été brutale. Au fil des mois, il apparaît que ces virages sont largement insuffisants pour recon-

quérir la position habituellement hégémonique occupée par les péquistes sur l'électorat nationaliste.

Mais la cause est ailleurs : les deux formations souverainistes se retrouvent en fait dans une nouvelle dynamique. Aussi bien à Ottawa qu'à Québec, les libéraux ne constituent plus les premiers adversaires des troupes souverainistes. Dans l'électorat francophone, les troupes de Stéphane Dion et celles de Jean Charest sont nettement au troisième rang. Le vieil arsenal discursif, consistant à rappeler le scandale des commandites, l'arrogance de Jean Chrétien ou l'inflexibilité du régime fédéral, est devenu désuet. La raison en est simple : le gouvernement conservateur de Stephen Harper a donné une réponse satisfaisante au problème du déséquilibre fiscal ; il a reconnu la nation québécoise, par une motion de la Chambre des communes, et finalement, il a montré un changement d'attitude dans plusieurs dossiers sectoriels. Bloquistes et péquistes doivent donc revoir le vieux discours et trouver de nouveaux arguments.

Les thématiques mises de l'avant par Mario Dumont contribuent aussi à déstabiliser les souverainistes. Sur la base de ses positions autonomistes et de centre-droit, l'ADQ est à l'origine du débat sur les accommodements raisonnables qui met brutalement à l'agenda médiatique un nationalisme identitaire et une série de soucis relevant des marquages ethnoculturels.

L'ensemble de ces composantes, qui rejoignent fortement l'électorat des gens âgés et nettement moins les jeunes, entre en conflit avec le nationalisme civique véhiculé par le Parti québécois depuis une quinzaine d'années.

Le dilemme des péquistes

Le PQ est placé devant l'alternative suivante : rester à l'écart de ce nationalisme ethnique ou rivaliser avec l'ADQ sur son propre terrain. L'option d'adhérer au « nous » s'impose stratégiquement. Ne pouvant plus discourir sur le déséquilibre fiscal et obligés de garder le silence sur les modalités de l'accession à la souveraineté, les péquistes risquent autrement d'être contraints à une marginalisation médiatique.

L'option choisie n'est pourtant pas sans risque. Historiquement, le nationalisme moderne s'est peu à peu dégagé du nationalisme ethnique. Au fil des ans, il s'est également démarqué d'un nationalisme de revanche et d'amer-

tume. En 1996, Lucien Bouchard n'a pas hésité à tendre la main à la communauté anglophone au moment de son discours au Théâtre Centaur. Gilles Duceppe, de son côté, lors du congrès de 2000, a martelé que l'appartenance québécoise est strictement territoriale. En optant pour cette approche civique, le PQ doit cependant évacuer les marqueurs identitaires communautaires, les rappels historiques à la majorité francophone, pourtant fondatrice du projet de pays. La mémoire nationaliste – voire patriotique – s'est trouvée hégémonisée par une mémoire civique, essentiellement froide et forcément désincarnée.

C'est dans ce contexte qu'il faut situer le discours de Pauline Marois prononcé le 29 août 2007 : « Il faut revenir à ce que nous avons trop souvent laissé de côté, revenir aux raisons fondamentales qui militent en faveur de la souveraineté du Québec. Il faut remonter à la source même de cette grande idée. Cette source, elle se trouve dans le sentiment d'une culture singulière en Amérique, d'un parcours historique qui n'est pas tout à fait le même que celui des autres, dans le sentiment aussi d'une identité particulière qui a besoin pour s'affirmer d'un cadre politique qui ne soit pas soumis aux volontés des autres. » Et elle ajoute : « Depuis une dizaine d'années, nous avons été incapables de présenter notre projet de manière stimulante [...] Mais nous ne devons plus être gênés ou avoir peur de dire qu'au Québec, la majorité francophone veut être reconnue et qu'elle est le cœur de la nation. »

Retour aux sources, combinaison discursive nouvelle, « affirmationisme », 2007 est résolument une année de transformations et de transitions pour le PQ. Plus au centre, combinant un nationalisme tantôt moderne, tantôt traditionnel, il cherche visiblement à trouver un second souffle.

Les résultats de la dernière élection l'ont précipitamment poussé vers l'avant, mais chacun peut voir à quel point les nouvelles avenues sont remplies de périls. À vouloir trop s'approcher du nationalisme traditionnel, il risque aussi de donner raison à l'ADQ qui formule une proposition plus cohérente de valeurs de droite. Par ailleurs, à vouloir trop s'approcher du pathos et de l'ethos du « nous », il risque de déraiser dans une distinction litigieuse entre le « cœur de la nation » (les francophones) et les autres. Également, à vouloir trop s'approcher du discours régionaliste de l'ADQ

pour récupérer son électorat perdu, le PQ risque de déplaire à ses segments urbains, jeunes et postmodernes. Le PQ, par rapport à bien d'autres mouvements nationalitaires, offrait un profil original, presque inédit. Les virages entrepris le rapprochent des formes générales des nationalismes.²

Un parti doit changer, souvent poussé par ses échecs. Tous les changements sont porteurs de possibilités positives, mais ils sont aussi porteurs de risques et d'effets pervers qu'on ne peut mesurer a priori. L'équilibre précaire et dynamique entre les différentes tendances du PQ est en train de se redéfinir brusquement. Le danger majeur est évidemment que des segments – déçus, découragés ou séduits par le discours des formations voisines et adverses – rejoignent soit Québec solidaire, soit l'ADQ ou soutiennent ceux et celles qui souhaitent construire un parti carrément indépendantiste, renouant avec l'esprit du RIN.

En somme, l'objectif des péquistes est, rappelons-le, de faire mentir la prédiction de leur fondateur, René Lévesque, lorsqu'il écrivait dans son autobiographie : « Tout parti naissant devrait à mon avis inscrire dans ses statuts une clause prévoyant qu'il disparaîtra au bout d'un certain temps. Une génération ? Guère davantage, ou sinon, peu importe les chirurgies plastiques qui prétendent lui refaire une beauté, ce ne sera plus un jour qu'une vieillerie encombrant le paysage politique et empêchant l'avenir de percer³. »

NOTES

1. Enquête faite par Léger Marketing, en collaboration avec l'Association d'études canadiennes, pour le compte du journal *The Gazette*, le 8 septembre 2007.
2. Birnbaum, Pierre (dir.), *Sociologie des nationalismes*, PUF, Paris, 1997.
3. Lévesque, René, *Attendez que je me rappelle*, Québec/Amérique, Montréal, 1986, p. 290.

Les défis de Québec solidaire

PIERRE MOUTERDE

Professeur de philosophie, cégep Limoilou



Françoise David et Amir Khadir, porte-parole de Québec Solidaire

Les élections provinciales du 26 mars 2007 ont été un véritable test pour la jeune formation politique de gauche, Québec solidaire (QS). Pour la première fois, ce parti, fondé le 3 février 2006, participait à une campagne électorale générale. L'un des groupes fondateurs de Québec solidaire, l'Union des forces progressistes (l'UFP), s'était présenté aux élections précédentes, en avril 2003, mais il n'avait récolté qu'un maigre 1 % des votes. Quatre ans plus tard, les choses se sont passées autrement pour Québec solidaire.

Il est vrai que, le soir des élections, les résultats bruts de cette organisation politique ont incité à en conclure le contraire. En effet, le Parti libéral a récolté 33,08 % de la votation (48 élus), l'Action démocratique du Québec, 30,80 % (41 élus), et le Parti québécois, 28,32 % (36 élus). Québec solidaire s'est donc contenté d'un petit 3,65 % (sans aucun élu), et a été dépassé par le Parti vert, qui a récolté 3,89 % des votes. Or, si on veut saisir la véritable

portée de ces données, il faut les resituer dans le contexte social et politique radicalement nouveau, dont les élections de 2007 seront dorénavant le symbole.

Un nouveau contexte

En effet, non seulement les électeurs du Québec ont élu à cette occasion un gouvernement minoritaire (le gouvernement libéral de Jean Charest) pour la première fois depuis 1878, mais ils ont participé à un phénomène électoral totalement nouveau : celui du morcellement du vote et, dans son sillage, du recul des deux grands partis traditionnels, le Parti québécois et le Parti libéral, qui s'étaient succédé au gouvernement provincial depuis 20 ans en organisant le débat politique autour d'une question centrale, celle de la valeur ou non de la souveraineté du Québec.

Parallèlement à l'indéniable montée adéquiste (plus de 30 %), on a assisté à une croissance des tiers partis – le Parti vert et Québec solidaire qui représentent près de 8 % du vote –, ainsi qu'à une diversification des enjeux politiques proposés aux électeurs : les questions écologique et sociale se sont greffées à la question nationale, qui a ainsi perdu son importance centrale. Il s'agit sans aucun doute d'un réel changement d'époque, d'un « grand basculement du monde » exacerbé par la mondialisation néolibérale, qui, au Québec comme ailleurs, commence à connaître des effets chaque fois plus marqués.

De nouvelles dynamiques sociales et politiques

Dans ce contexte, les résultats électoraux de Québec solidaire ont une nouvelle portée. Au-delà des résultats globaux, ce tout jeune parti a connu une percée non négligeable dans certaines circonscriptions comme celles de Mercier (29,38 %), où Amir Khadir a talonné de près le député du Parti québécois Daniel Turp (33,35 %), de Gouin (26,04 %), de Sainte-Marie-Saint-Jacques (14,16 %) ou même de Taschereau (8,25 %). Fait encore plus intéressant : on constate que l'émergence de Québec solidaire se trouve parfaitement en phase avec les nouvelles dynamiques sociopolitiques qui secouent le Québec contemporain. Devant les bouleversements imposés par les logiques néolibérales, les partis traditionnels (PQ, PLQ) apparaissent

comme incapables d'affronter les effets les plus traumatisants (montée des inégalités sociales, ruptures des équilibres écologiques, inquiétudes identitaires), laissant ainsi un espace nouveau à d'autres formations politiques. D'où l'écho non négligeable qu'ont reçu les propositions de Québec solidaire et du Parti vert, et cela, pendant toute la campagne électorale, parallèlement à l'intérêt grandissant suscité par la formation de Mario Dumont (l'ADQ).

Comment aller plus loin ?

Mais par quels moyens, après ces élections, Québec solidaire peut-il rivaliser avec les grands partis présents au Parlement? Comment ne pas stagner? Comment devenir une force respectable? Tels sont sans doute les défis auxquels se confronteront ses militants et militantes dans les prochains mois. Les obstacles en effet restent nombreux, à commencer par la couverture des grands médias qui, dans la logique du scrutin uninominal à un tour, ont tendance à se concentrer sur les deux ou trois formations politiques privilégiées par les sondages, faisant plus ou moins l'impasse sur les tiers partis, comme ils l'ont fait en pleine campagne électorale, en refusant la présence des représentants de Québec solidaire et du Parti vert au débat des chefs. Autre écueil non négligeable: l'absence de scrutin proportionnel permettant aux petites formations politiques d'avoir une représentation parlementaire équivalente à leur poids électoral. Les partis au pouvoir ne semblent d'ailleurs pas prêts de mener rapidement une réforme en ce sens.

Mais il y a pire... Si les idées de gauche passent aujourd'hui moins facilement que celles de droite auprès de l'électorat, c'est parce qu'elles doivent affronter un environnement qui leur est défavorable et qui s'exprime par la montée de la droite partout dans le monde, par le recentrage de la carte sociopolitique autour des idées – très largement dominantes – de la pensée unique contemporaine: valorisation du marché dérégulé, critique de l'État providence, promotion de la croissance et de la compétition économique, apologie des solutions individualistes ou sécuritaires, etc.

Un projet sur le long terme

Un parti comme Québec solidaire ne peut se contenter de surfer sur le

mécontentement immédiat de l'opinion publique, mécontentement qu'a récupéré l'ADQ, ou de jouer seulement sur des thèmes soudainement mis à la mode par les médias au cours d'une campagne électorale. Si Québec solidaire veut se faire entendre et marquer la société de ses interventions, il doit s'enraciner en profondeur, se constituer en force (non seulement électorale, mais sociale), bref, il doit non seulement se transformer en un courant social et politique alternatif, mais penser la transformation sur le long terme de la cité, en collaboration avec de larges secteurs sociaux. Une tâche d'envergure qui explique sans doute pourquoi il apparaît encore si difficile à des militants de gauche du Parti québécois (comme ceux du club politique Syndicalistes et progressistes pour un Québec libre) de s'arracher à leurs anciennes amours politiques, qui sont pourtant chaque fois plus marquées par le néolibéralisme, en faisant le saut pour rejoindre Québec solidaire. Même chose en ce qui concerne le mouvement syndical québécois qui, dans son ensemble, par-delà les fortes accointances idéologiques qu'il pourrait avoir avec le programme de Québec solidaire, a préféré jusqu'à présent préserver ses liens traditionnels avec le Parti québécois.

Or, Québec solidaire ne pourra sortir de sa marginalité ni jouer un rôle politique digne de ce nom que s'il devient, dans les faits, un nouveau et authentique catalyseur sociopolitique capable de proposer des choix concrets et fondamentalement différents de ceux sociaux et libéraux du Parti québécois et de ceux de droite et populistes de l'ADQ. Il s'agit d'une tâche imposante, qui suppose l'ampleur du défi que Québec solidaire devra relever. Mais l'indéniable percée qu'il a effectuée, tout comme l'enthousiasme qu'il a suscité au cours de sa première campagne électorale, ne laisse-t-il pas présager que ce n'est pas là une tâche impossible ?

Un petit parti pour faire progresser un enjeu de taille

ARIANE LAFORTUNE

Professeure de science politique, Collège Édouard-Montpetit



Photo: PC

Scott McKay, chef du Parti vert

Les élections québécoises tenues le 26 mars 2007 ont eu un peu l'effet d'un tremblement de terre (« Tempête sur le Québec », titrait La Presse), déstabilisant l'équilibre habituel de la politique québécoise dans la polarisation traditionnelle souveraineté-fédéralisme.

Entre la dérive des partis traditionnels et l'émergence de l'ADQ, la recomposition de l'espace politique québécois a laissé transparaître de nouveaux partis: près de 8 % des électeurs ont voté pour un parti autre que ceux de la

triade, dont 3,9 % pour le Parti vert (PV), devançant même – de peu il est vrai – Québec Solidaire. À l'intérieur du système politique québécois, quelle est la place pour un parti sectoriel comme le Parti vert ? En d'autres mots, quel rôle politique et quelle fonction sociale ce parti peut-il jouer dans les années à venir et sous quelles conditions ? La montée fulgurante du Parti vert (10 fois plus de votes que lors de l'élection précédente) est-elle simplement le reflet du mécontentement momentané de l'électorat québécois ou reflète-t-elle plutôt une tendance lourde de la vie politique québécoise ?

Arrêtons-nous d'abord aux résultats obtenus par le parti. Sous l'autorité de leur nouveau chef, Scott McKay, le Parti vert a présenté 108 candidats sur une possibilité de 125, comparativement à 36 aux élections de 2003, ce qui explique partiellement l'augmentation des votes. Dans sa circonscription de Bourget, Scott McKay a obtenu 8,21 %, ce qui le place en quatrième place derrière le Parti québécois, le Parti libéral et l'ADQ.

Le Parti vert est arrivé deuxième dans deux circonscriptions : D'Arcy-McGee et la circonscription voisine de Notre-Dame-De-Grâce, toutes les deux situées dans l'ouest de Montréal. Dans les deux cas cependant, le résultat du PV s'explique en partie par la bonne performance du Parti libéral et la faiblesse de l'opposition péquiste et solidaire. Ces circonscriptions ont été remportées par les libéraux, respectivement à 84,21 % pour le ministre sortant Lawrence S. Bergman et à 61,66 % pour Russell Copeman.

À quelques exceptions près, une caractéristique majeure du vote pour le Parti vert est la distribution homogène du vote d'une circonscription à l'autre, soit entre 3 et 6 %. Le meilleur résultat du Parti vert se trouve dans la circonscription de Notre-Dame-De-Grâce, avec 15,97 % des votes. Ce résultat est toutefois bien en dessous du seuil nécessaire pour remporter une circonscription. La circonscription au Québec qui a été remportée avec le plus faible pourcentage est celle de Mégantic-Compton, soit avec 32,98 %. Cela les distingue d'ailleurs de Québec Solidaire, où les résultats des deux porte-parole se rapprochent davantage d'un siège à l'Assemblée nationale : 26,04 % pour Françoise David dans Gouin et 29,38 %, soit tout juste 4 % derrière le vainqueur, pour Amir Khadir dans Mercier. Cela relance d'ailleurs ainsi la polémique de la compétition entre les deux tiers partis.

L'influence du mode de scrutin

Le rôle politique que pourra jouer le Parti vert au Québec dépend du mode de scrutin. Si des réformes sont déjà en cours en Colombie-Britannique et des débats ont lieu en Ontario (référendum le 10 octobre 2007), au Québec existe un avant-projet de loi sur la réforme. Le mandat de la Commission spéciale sur la loi électorale du Québec a été reconduit après l'élection des libéraux en mars. La réalisation de cette réforme n'est donc pas impossible, mais elle dépend essentiellement du rapport de force entre les divers groupes demandant cette réforme et les stratégies des grands partis. Si le projet était adopté tel qu'il a été conçu (50 députés des 127 seraient élus selon le mode proportionnel par district), il est fort à parier que le Parti vert obtiendrait certains sièges compensatoires, surtout à Montréal où se situe la majorité de ses appuis. Le mode de scrutin proportionnel ayant tendance à favoriser le vote pour les petits partis, le Parti vert devrait être en mesure de faire élire des députés, même avec un seuil de 5 %. Il serait toutefois plus avantageux avec un scrutin proportionnel à l'échelle nationale.

Si la réforme n'a pas lieu, quel pourrait être le rôle du Parti vert? Sa participation au système politique québécois peut se faire par la « fonction tribunitienne¹ », soit d'utiliser les campagnes électorales comme tribune pour faire passer un message et influencer le débat. L'attention portée par les médias québécois aux élections est à cet égard intéressante et le Parti vert semble avoir réussi à se faire accepter comme étant un interlocuteur crédible. Il était notamment invité à commenter le débat des chefs à TQS, espace médiatique renouvelé et agrandi. D'ailleurs, avec l'augmentation du budget public du Parti vert, accordé en fonction du nombre de votes obtenus, il devrait être en mesure de conserver une certaine visibilité.

Spécificité du Parti vert

Cela nous amène à la spécificité du Parti vert. Plutôt qu'un parti « attrape-tout » ou généraliste, le PV est un parti « à projet », c'est-à-dire principalement centré sur une problématique : l'environnement. En effet, la plate-forme électorale de mars 2007 affirme que le parti n'a d'autre volonté que celle de « sauvegarder, préserver et améliorer notre environnement et

ses habitants²». Cela n'empêche toutefois pas le Parti vert de présenter un programme complet, comprenant des mesures environnementales bien sûr, mais aussi des propositions aux niveaux politique, social, de l'éducation et de la santé. À titre d'exemple, soulignons les propositions suivantes : la diminution du taux de taxation des biens et services durables, la promotion d'un ensemble de mesures pour « reconnaître l'importance de l'initiative populaire », la modification du mode de scrutin, des mesures favorisant l'alimentation saine, l'exercice physique ou la hausse du salaire minimum³.

Or, la vision du Parti vert oblige à redéfinir deux dimensions qui sont mal prises en compte dans le mode de scrutin majoritaire uninominal, sinon l'ordre politique contemporain : l'espace et le temps. L'espace en ce sens qu'une problématique comme le réchauffement climatique (la première problématique qu'il nomme dans son programme) dépasse largement les frontières des circonscriptions et celles de la province. Le temps, car le développement durable se définit par rapport au long terme et non sur la courte durée d'un gouvernement. Cela amène d'ailleurs le Parti vert à redéfinir le « peuple » pour y inclure la notion de générations.

La question environnementale se fait de plus en plus incontournable. Du protocole de Kyoto à la Conférence de Montréal, les changements climatiques deviennent une préoccupation majeure au Québec. Un des avantages pour le Parti vert est l'association directe entre son nom et la nature de son programme, ce qui permet de canaliser le vote. Les idées du Parti vert pourraient même être reprises par d'autres partis politiques et, il ne s'en porterait pas plus mal. Par ailleurs, le Parti vert fait preuve de pragmatisme : « Au final, nous préférons vivre dans une démocratie “vert pâle” plutôt que dans une dictature “vert foncé”⁴ ».

NOTES

1. Janine Mossuz-Lavau dans Jean-Louis Quermonne, *Les régimes politiques occidentaux*, 5^e éd. Paris, Le Seuil, 2006, p. 214.
2. Parti vert, *Plate-forme du Parti vert du Québec*, 2007, p. 1 [en ligne] www.partivert.org (page consultée le 15 mars 2007)
3. Secrétariat du Parti vert, *Avançons, c'est vert*, 2007, [en ligne] <http://www.pvq.qc.ca/>
4. Parti vert. *Plate-forme du Parti vert du Québec*, 2007, p. 1 [en ligne] www.partivert.org (page consultée le 1^{er} mars 2007)

Portrait : Mario Dumont

Une entrée triomphale, mais longuement préparée

CHRISTIAN DUFOUR

Chercheur, École nationale d'administration publique



Mario Dumont, chef de l'ADQ

Il y a quelque chose d'objectivement fascinant dans le parcours de Mario Dumont, le chef de l'opposition officielle à l'Assemblée nationale depuis le 26 mars 2007. Au tournant des années 1990, il joue tout d'abord un rôle politique de premier plan alors qu'il n'a que 21 ans – 21 ans! –, dans une période charnière de l'histoire québécoise. Le destin de ce brillant président de la Commission jeunesse du Parti libéral du Québec et protégé du premier ministre Robert Bourassa semble alors facile, comme tracé d'avance. Tout change dans la période de soubresauts consécutive à l'échec de cet accord du lac Meech qui devait réconcilier le Québec avec le reste du Canada. Malgré l'assurance que lui faciliteraient des études supérieures

**Il serait tragique
qu'un personnage
politique de
l'ampleur de
Dumont n'ait pas
la chance de
donner au Québec
ce dont il est
capable.**

dans une grande université britannique, Dumont quitte en 1992 un PLQ lui semblant abdiquer les intérêts supérieurs du Québec. Avec un autre ancien libéral, Jean Allaire, il fonde en 1994 un nouveau parti, l'Action démocratique du Québec, dont il devient le premier chef et le seul député: il a 24 ans.

À ce stade, on peut faire une comparaison entre le parcours de Mario Dumont et celui de René Lévesque, lui aussi membre de l'aile nationaliste du PLQ qu'il quitte en 1967 pour une question de principe, fondant l'année suivante une nouvelle formation politique, le Parti québécois. Mais les différences entre les deux hommes sont tout aussi importantes. Au moment de son abandon du PLQ,

Lévesque a déjà 45 ans et il est l'un des principaux ténors du parti, après avoir joué un rôle-clé dans l'un des dossiers structurants de la Révolution tranquille, la nationalisation de l'électricité, à titre de ministre des Ressources naturelles. Une autre différence est que sous la gouverne de René Lévesque, le PQ devient rapidement un parti de masse à la progression fulgurante: il ne s'écoule que cinq ans entre sa fondation en 1968, et son accession au statut d'opposition officielle en 1973, et moins de huit ans avant la triomphale arrivée au pouvoir de 1976.

Une longue marche vers le pouvoir

Au contraire, cela prendra 13 ans d'un parcours difficile et tortueux, en grande partie solitaire, avant que Mario Dumont ne soit chef de l'opposition officielle en 2007, et avant que l'accession de l'ADQ au pouvoir ne devienne une possibilité réelle sans être acquise. Malgré la participation de Dumont, avec le péquiste Jacques Parizeau et le bloquiste Lucien Bouchard, à la coalition du OUI lors du référendum de 1995, en dépit de sa popularité personnelle, la classe politique québécoise ne prendra jamais au sérieux le trop jeune député de Rivière-du-Loup, longtemps seul représentant d'un parti que l'on ridiculise quand on ne le condamne pas, jusqu'à récemment encore, à une disparition prochaine.

La traversée du désert semble finie lors des partielles de 2002 qui voient l'élection triomphale de quatre nouveaux députés. La popularité de l'ADQ monte en flèche, le parti devançant les deux autres formations politiques dans les sondages et se montrant capable d'attirer des candidats-vedettes. Le mirage du pouvoir ne résistera pas à la campagne de 2003, qui se conclut sur l'élection de quatre adéquistes peu connus et l'obtention de 18 % des suffrages. Ce n'est pas assez pour se faire reconnaître comme parti à l'Assemblée nationale. Une autre traversée du désert, plus dure que la première, commence pour Mario Dumont : il a 33 ans.

Le chef de l'opposition officielle ou la fin d'un monopole idéologique

Tout semble changé depuis le 26 mars 2007 quand l'ADQ, forte de l'appui de 31 % des Québécois et de l'élection de 41 députés sur 125 à l'Assemblée nationale, réussit à supplanter le PQ comme opposition officielle, provoquant l'élection du premier gouvernement minoritaire des temps modernes. La souveraineté n'étant plus à l'avant-plan, la division politique fondamentale n'étant plus entre fédéralistes et souverainistes dans une société de centre-gauche, l'ADQ semble avoir la possibilité de s'affirmer comme une solution de rechange de centre-droite résolument québécoise. À 37 ans, Mario Dumont est maintenant un animal politique aguerri; le pouvoir semble à portée de main. Plusieurs citoyens aspirent à la fin du monopole idéologique qui a dominé le Québec depuis les années 1960. Une dynamique politique davantage articulée sur l'axe gauche-droite permettrait de briser la chape d'un unanimité complaisant et d'un égalitarisme de style bureaucratique de plus en plus créateurs de médiocrité et de frustration. Sans renier la Révolution tranquille, la société québécoise pourrait se rééquilibrer, en mettant davantage l'accent sur des valeurs vitales comme la liberté, l'excellence et la performance.

Plusieurs Québécois, pas toujours adéquistes, ont maintenant l'impression que Mario Dumont ne peut qu'accéder éventuellement au pouvoir

**À 37 ans, Mario
Dumont est
maintenant un
animal politique
aguerri.**

suprême, oubliant que le déterminisme n'existe pas en politique. Le peuple québécois a peut-être le goût de donner sa chance à ce « Mario » dont il admire la persévérance et le courage, mais ce même peuple a déjà montré qu'il pouvait être velléitaire, semblant un moment vouloir la souveraineté sans jamais la réaliser. Dans un système compétitif où trois grands partis se disputent les faveurs de la population, la partie n'est pas finie. Il serait tragique qu'un personnage politique de l'ampleur de Dumont n'ait pas la chance de donner au Québec ce dont il est capable. Mais au-delà de l'estime, de l'affection ou du respect que la plupart des Québécois éprouvent à son endroit, le chef de l'ADQ sera-t-il capable de ce supplément d'habileté et de force, de ce supplément d'âme qui lui donnera le pouvoir de façon majoritaire?

S'il l'obtient un jour, ce pouvoir, qu'en fera-t-il? Sera-t-il en mesure de stimuler et de réorienter la société québécoise vers l'excellence, ne la laissant pas s'enfermer dans un provincialisme propice au retour des vieux démons de la médiocrité, de la peur du risque et du « né pour un petit pain »? Premier ministre, le chef de l'ADQ résisterait-il à la tentation de simplement exercer, à la petite semaine, un pouvoir qu'il attend depuis si longtemps?

On doit souhaiter que Mario Dumont soit capable de pousser jusqu'au bout la force de caractère manifestée par le jeune homme de 21 ans qui sut dire non si noblement, il y a 15 ans, à la tentation de l'abdication nationale.

Portrait : Pauline Marois

Les paradoxes de Pauline Marois

VINCENT MARISSAL

Chroniqueur politique, *La Presse*



Photo: Jacques Grenier

Pauline Marois, chef du PQ

Tout le monde connaît le dicton : on peut sortir un politicien de la politique, mais il est plus difficile de sortir la politique du politicien. Ou, dans le cas présent, de la politicienne.

Mai 2007, Pauline Marois profite de sa nouvelle vie, loin de la politique, qui l'a éjectée 18 mois plus tôt, en prenant soin du jardin de sa grande résidence de l'Île-Bizard, dans l'ouest de Montréal. Tout d'un coup, les choses se précipitent. André Boisclair vient de mordre la poussière à la tête du Parti québécois et Gilles Duceppe laboure virilement les terres péquistes dans l'espoir de cueillir le poste vacant comme un fruit mûr. C'est à ce moment que le téléphone se met à sonner chez la jardinière occasionnelle.

Au-delà de l'anecdote et des revirements spectaculaires si caractéristiques au PQ, la façon dont s'est déroulé cet épisode revêt une importance capitale pour la suite des choses. C'est que Pauline Marois n'a pas été seulement élue, elle a été portée en triomphe, plébiscitée, ce qui lui a permis d'imposer, dans les heures suivant son retour, un changement de cap

majeur au Parti québécois: le référendum sur la glace et la refonte de la social-démocratie. Gros programme. Risqué. Pas dans la population, qui semble au contraire bien accueillir les orientations de Pauline Marois, mais au sein même du PQ. Le parti de René Lévesque n'a pas usurpé sa réputation de « mangeur de chef », pour reprendre l'expression lancée un jour par une vieille amie de Pauline Marois, Louise Beaudoin. Le nouveau chef tiendra-t-elle le coup devant les radicaux de son parti? Saura-t-elle contenir les inévitables crises?

La réponse courte est: oui, tant que le PQ fait bien dans les sondages et reste une solution de rechange au gouvernement libéral et à la nouvelle menace, l'ADQ de Mario Dumont. Et tant que son caucus et les militants acceptent de la suivre. Pauline Marois sait fort bien qu'il se trouve parmi ses députés, parmi les ex-chefs et certains militants influents, des gens qui entretiennent envers elle de vieilles rancœurs. On ne peut pas avoir été en politique aussi longtemps sans avoir semé ici et là quelques inimitiés. En privé, on lui reproche encore, notamment, son manque de loyauté à l'endroit l'ancien chef Bernard Landry.

D'ici la prochaine élection, le pire ennemi de Pauline Marois pourrait très bien être... Pauline Marois. La grande dame du PQ manque parfois de jugement, disent avec raison ses adversaires. Elle peut être brouillonne et impulsive, comme lorsqu'elle s'était avancée trop vite pour remplacer Bernard Landry à peine celui-ci venait-il de démissionner. Idem quand Lucien Bouchard est parti.

De plus, elle traîne cette tenace image de « châtelaine », de richarde un peu déconnectée des vrais problèmes des gens modestes. Quand elle a prévenu son parti, le soir de son intronisation, de ne plus avoir peur de la richesse, on aurait presque dit qu'elle parlait de sa propre condition et surtout des problèmes que cela lui a causé dans le passé. Dans la population comme dans son parti, certains lui reprochent d'être riche, même si, en réalité, c'est son mari qui a fait fortune dans l'immobilier. La meilleure illustration de cette vilaine réputation de grande dame se résume pour bien des gens à des... toilettes. Ce n'est pas chic, mais la politique a parfois un petit côté nauséabond. Il y a quelques années, des travaux de rénovation avaient été faits dans les bureaux de la ministre de la Santé, où on avait notamment installé des toilettes silencieuses, selon les spécifications du

service des immeubles. Pauline Marois elle-même n'avait évidemment rien à voir avec le choix des appareils sanitaires, mais l'occasion était bien trop belle pour l'opposition. Depuis, cette histoire colle à l'image de la politicienne.

L'autre handicap de Pauline Marois est aussi, paradoxalement, son plus grand atout. En effet, elle a cumulé au fil des ans des charges dans les plus importants ministères, ce qui lui a donné une expérience incomparable. En contrepartie, ses adversaires ont aussi recensé ses plus grands échecs dans ces mêmes ministères. Son bilan pourrait alors se transformer en boulet.

Si M^{me} Marois compte à son actif la naissance du réseau des garderies abordables et le fait d'avoir arraché à Ottawa un amendement constitutionnel pour déconfessionnaliser les écoles du Québec, deux de ses plus belles réalisations, elle était aussi en poste dans des ministères névralgiques aux pires années de la lutte au déficit, ce qui a laissé des traces. Sans relâche, et parfois au mépris des faits, ses adversaires politiques lui reprochent, notamment, d'être responsable de la mise à la retraite massive d'infirmières, provoquant une grave pénurie dont nous subissons encore les contrecoups, une décennie plus tard. Dans les faits, la chef du PQ était à cette époque ministre de l'Éducation, et non de la Santé, mais elle doit néanmoins porter le blâme des décisions du gouvernement Bouchard. Idem pour la fermeture d'hôpitaux.

Par ailleurs, elle porte aussi le fardeau d'un des plus grands fiascos financiers de l'histoire récente du gouvernement du Québec : la Gaspésia (une usine de transformation du bois de la Gaspésie rénovée à grands frais et jamais relancée malgré les millions de Québec). Non seulement était-elle ministre dans le cabinet Landry, mais, en plus, son mari était pdg de la Société générale de financement, une société d'État directement impliquée dans l'aventure désastreuse de la Gaspésia. Chaque fois que le bilan de M^{me} Marois est évoqué, il se trouve toujours des adversaires, des lecteurs et même des péquistes pour faire un lien entre ce désastre financier et le couple Marois-Blanchet. Au passage, on rappelle systématiquement que Claude Blanchet a quitté la SGF avec un parachute doré (en fait, le même consenti à tous les dirigeants de société d'État) quand le gouvernement Charest l'a congédié après avoir pris le pouvoir. Même le grand succès des garderies à 7\$ par jour se retourne contre elle, puisqu'on lui reproche d'avoir lancé un programme qui ne peut suffire à la demande. L'ADQ ne

se prive pas de répéter que les garderies de M^{me} Marois laissent des milliers de familles privées de service.

L'engagement de cette mère de quatre enfants, tous adultes aujourd'hui, est pourtant sans contredit une constante dans sa carrière. Dans les années 1970, elle a joué les précurseurs dans le gouvernement de René Lévesque en amenant ses poupons dans les couloirs du pouvoir, peu habitués à l'époque de devoir faire de la place aux femmes.

Au sein de son parti, plusieurs militants et collègues députés lui ont fait le reproche, lors de la course à la direction de 2005, d'avoir laissé entendre que l'accession du Québec à la souveraineté serait suivie d'une décennie de turbulences. « Effervescence, pas turbulence », avait tenté de corriger M^{me} Marois, mais pour ses détracteurs, le mal était fait.

Pour quelque temps encore, M^{me} Marois aura probablement le chemin libre pour mener le PQ. Les résultats catastrophiques des élections du 26 mars agissent comme un puissant anesthésiant sur les purs et durs de la souveraineté, mais l'effet de l'assommoir ne durera pas éternellement. Le succès de Pauline Marois passe donc par une action rapide, déterminée et décisive. Vaudrait mieux, cette fois, éviter les longs débats, consultations et querelles qui sont la marque de commerce du PQ.

Pour un chef péquiste, toutefois, mettre l'option souverainiste en veilleuse est plus difficile que de la rallumer périodiquement avec des slogans et des concepts comme les « 1 000 jours d'ici le grand soir », les « conditions gagnantes » ou l'« obligation morale de gagner », expressions chères à Bernard Landry. Cela dit, Pauline Marois risque de conduire le PQ devant son plus douloureux paradoxe : si ça marche, c'est la preuve que les Québécois ne veulent plus entendre parler de référendum et peut-être même de souveraineté, point.

Les grandes envolées des prédécesseurs de M^{me} Marois sur le « pays à venir » avaient l'avantage de garder le feu sous la soupe, même si la casserole était sur le rond arrière. Pauline Marois, elle, a éteint le feu et a rangé la casserole au frigo, peut-être pour 10 ans, avance-t-elle avec franchise.

Le Parti québécois, dépouillé de l'urgence référendaire, sans ce but incontournable, ne risque-t-il pas de vendre son âme pour devenir un parti ordinaire? Un parti un peu plus à gauche, plus progressiste, plus réforma-

teur, certes, mais néanmoins un parti comme les autres, mû d'abord par la recherche du pouvoir ?

Sur le strict plan de la gouvernance, le pari est sensé. Le Parti québécois, qui a été au pouvoir 18 des 31 dernières années, s'est acquis une réputation méritée de bon gouvernement, en réalisant notamment la réforme du financement des partis politiques, la loi 101, le zonage agricole, l'atteinte de l'équilibre budgétaire, le réseau national public de garderie. Mais tout cela visait à préparer le pays, à planter les arbres qui prospéreraient dans un Québec souverain. Les arbres sont maintenant adultes, grands et forts, mais le Québec est toujours une province du Canada. Le bon bilan des gouvernements du Parti québécois devient même, paradoxalement, un argument porteur pour les fédéralistes. Voyez, disent-ils, le Québec peut fort bien se développer, prospérer et s'épanouir, à son rythme et selon ses priorités, au sein de la fédération canadienne.

Pauline Marois a eu, dès son retour à l'avant-scène, le courage de prendre de front les « caribous » de son parti, ces purs et durs qui veulent un pays le plus vite possible, voire carrément une élection référendaire, et ceux qui militent en faveur de gestes de rupture envers Ottawa sitôt après la prise du pouvoir par le PQ. Elle a compris, contrairement à ses prédécesseurs, que ces purs et durs sont finalement plus bruyants que nombreux, et qu'ils jouissent d'un pouvoir médiatique disproportionné par rapport à leur véritable influence dans le mouvement souverainiste et dans la population en général.

Mais le PQ reste, d'abord et avant tout, un parti souverainiste; c'est Pauline Marois elle-même qui le dit.

Comment, alors, maintenir la mobilisation des troupes ? Comment les convaincre que des jours meilleurs viendront pour l'option souverainiste et qu'il sera de nouveau possible de parler de référendum sans provoquer un exode dans l'électorat ? Pour y arriver, Pauline Marois aura besoin de deux choses : un plan touffu pour renouveler le programme politique du Parti québécois et... une bonne querelle avec Ottawa.

Depuis 1976, année de l'arrivée au pouvoir du gouvernement Lévesque, les différends entre Ottawa et Québec ont nourri le Parti québécois, du rapatriement de la Constitution à Meech et Charlottetown en passant par les décisions controversées de la Cour suprême, notamment sur la loi 101.

Au cours des dernières années, les batailles identitaires contre le fédéral se sont apaisées, laissant tranquillement la place à des conflits beaucoup plus « business » : les champs de compétence en santé ou en éducation, et le déséquilibre fiscal. Malheureusement pour le PQ, ces dossiers se sont réglés sans grands heurts et, surtout, sans soulever de controverse dans l'une ou l'autre des capitales.

L'ère des accommodements raisonnables envers le Québec, débutée sous Paul Martin et poursuivie de plus belle par Stephen Harper – entente particulière en santé, siège à l'UNESCO, reconnaissance de la nation québécoise, règlement du déséquilibre fiscal – n'a rien fait pour ramener les Québécois aux barricades de la souveraineté. Au contraire.

Le fait qu'à peu près plus personne au Québec ne parle ou ne réclame de reconnaissance officielle du caractère distinct du Québec dans la Constitution n'est pas une bonne nouvelle pour le PQ. Le fait que le gouvernement Harper ait pu, sans prévenir, faire voter aux Communes la reconnaissance de la nation québécoise sans que cela ne provoque l'indignation et la grogne du reste du Canada non plus.

Cela place la nouvelle chef du PQ devant une situation difficile : ce n'est toujours pas l'amour fou entre le Québec et le Canada, mais les tenants du divorce se font rares et discrets. Le défi de Pauline Marois sera de trouver un nouveau combat contre Ottawa, sachant toutefois que, après 40 ans de lutte, on a fait le tour au Québec.

Reste alors à Pauline Marois la refonte du programme politique du Parti québécois, ce qui lui permettra, espère-t-elle, de se faufiler entre l'impopulaire Jean Charest et l'inexpérimenté Mario Dumont.

On connaît déjà les grandes priorités de la chef du PQ : renouvellement de la social-démocratie, santé, éducation, famille et, surtout, environnement. Époque oblige, M^{me} Marois veut, en environnement, aller plus loin que ses adversaires libéraux et adéquistes.

Sans oublier l'identité québécoise, ce qui nous ramène immanquablement au projet souverainiste. À moins que le PQ ne devienne un parti comme les autres. À moins que Pauline Marois décide de promouvoir l'idée que l'identité québécoise peut se développer, à défaut du pays du Québec, au sein du Canada. Voilà qui est douteux.

La connaissance et la participation politiques des jeunes Américains, Canadiens et Québécois

HENRY MILNER

Chaire de recherche du Canada en études électorales,
Université de Montréal

De toute évidence, les gens possédant de bonnes connaissances sur le plan politique sont plus enclins à voter et donc à participer à la vie politique. En outre, lorsque le niveau de ces connaissances est comparé selon le pays ou, mieux encore, lorsque la proportion des citoyens est mise en relation avec le niveau minimal de connaissances requis pour faire un choix politique éclairé, il ressort que le lien étroit entre la connaissance et la participation politiques s'applique à la fois sur les plans global et individuel (Milner, 2002).

Ce constat concerne particulièrement les jeunes. Nous savons qu'au cours des dernières décennies, le taux de participation politique des jeunes a baissé dans presque tous les pays démocratiques de l'Occident (Milner, 2005). Les taux varient considérablement, non seulement selon l'époque, mais aussi selon le pays (Milner, 2005, Ersson et Milner, 2007). Par conséquent, le phénomène résulte à la fois du changement des générations (Franklin, 2004), des institutions nationales et des choix politiques. Afin de débrouiller les causes, il faut d'abord interroger des jeunes – provenant de sociétés comparables – sur leurs connaissances politiques en utilisant la même série de questions.

La présente étude permet de relever ce défi en examinant deux enquêtes menées aux États-Unis et au Canada auprès de jeunes de 15 à 25 ans. Celles-ci démontrent clairement que le nombre de jeunes pratiquant leur droit de vote a considérablement baissé comparativement aux générations précédentes. Au cours d'élections récentes tenues dans les deux pays, seulement 40 % des jeunes de 18 à 25 ans sont allés aux urnes.

Puisque les sondés répondent aux mêmes questions-clés, qui sont directement et indirectement liées à la participation politique éclairée, nous pouvons comparer la connaissance politique des jeunes Canadiens à celle de leurs homologues américains, en portant attention à certains facteurs pertinents, comme l'âge, le sexe, la langue et la génération. De cette façon, nous pouvons déterminer les facteurs liés à la participation politique éclairée et analyser comment ils diffèrent chez les Canadiens et les Américains, jeunes ou plus âgés. À partir de ces résultats, nous sommes en mesure de dégager plus facilement des solutions au faible taux de participation électorale des jeunes, en tenant compte des différences contextuelles entre les Américains, les Canadiens et les Québécois.

Données et méthode

Le questionnaire américain permet de donner 8 bonnes réponses liées à la connaissance politique, contre 10 pour le questionnaire canadien. Sept de ces bonnes réponses sont communes à tous les Nord-Américains. Le résultat moyen sur sept points sert donc d'indicateur principal pour la connaissance politique. Une cinquantaine d'autres questions sont liées aux sources et aux conséquences possibles de la connaissance politique.

On constate que la connaissance politique est faible, en particulier chez les jeunes. Comme le montre le Tableau 1, les jeunes Américains de 25 ans et moins, avec un score maximal de 7, ont donné en moyenne 2,12 bonnes réponses, et les 26 ans et plus, 2,89. Quant aux Canadiens, ils dépassent leurs homologues américains, mais la différence est seulement notable chez les plus jeunes, qui ont donné en moyenne 2,57 bonnes réponses, comparativement à 2,93 chez les 26 ans et plus. Par exemple, 55 % des jeunes Américains sont incapables de nommer un pays membre du comité permanent du Conseil de sécurité des Nations unies (y compris les États-Unis), comparativement à 30 % des jeunes Canadiens; et 56 % des Américains sondés ne citent pas les citoyens dans la catégorie des gens ayant le droit de voter, comparativement à 43 % des Canadiens.

Tout comme l'ont supposé d'autres recherches (Gronlund, 2003, par exemple), l'étude démontre que les hommes plus âgés et plus instruits ont le plus haut niveau de connaissance politique, avec les hommes canadiens

en tête. En ce qui concerne le sexe, les hommes sont plus au courant sur le plan politique que les femmes, dans les deux groupes d'âge et dans les deux pays (Thomas et Young, 2006), mais la différence est moins grande chez les 25 ans et moins. Ce n'est pas parce que les jeunes femmes sont plus instruites que leurs aînées, mais bien parce que les jeunes hommes sont considérablement moins instruits que les leurs.

La participation politique et les sources de la connaissance politique

Les résultats démontrent que les gens plus informés participent davantage à la vie politique, mais cela ne signifie pas qu'il existe une relation causale simple entre la participation à des activités politiques et le fait d'être mieux informé. Puisque les personnes participant aux différentes activités politiques ont la possibilité d'acquérir des connaissances politiques par la même occasion, le rapport de causalité peut s'opérer dans les deux sens. Toutefois, ce constat ne s'applique pas à la connaissance politique minimale qui est nécessaire pour participer efficacement à la vie politique, connaissance qui s'acquiert normalement en dehors des activités associées à la participation politique.

TABLEAU 1

Moyenne de la connaissance politique

PAYS	GROUPE D'ÂGE	SEXE	Moyenne sur un maximum possible de 7
États-Unis	15-25	Hommes	2,35
		Femmes	1,87
	26 +	Hommes	3,34
		Femmes	2,50
Canada	15-25	Hommes	2,91
		Femmes	2,26
	26 +	Hommes	3,45
		Femmes	2,46

a) Utilisation des médias

La lecture des nouvelles sur Internet semble être l'activité qui a la plus grande incidence sur la participation politique, indépendamment de l'âge, du sexe et du pays. La lecture des journaux est une activité significative dans tous les cas, quoiqu'un peu moins chez les Américains. Les heures passées à regarder la télévision ont quant à elles une incidence importante (défavorable) sur la participation politique des Américains, des plus jeunes et des hommes. Inversement, le fait de regarder les nouvelles télévisées a une incidence plutôt faible (favorable) chez les jeunes qui regardent moins la télévision.

b) Participation aux associations bénévoles

L'étude du Center for Information and Research on Civic Engagement (CIRCLE) (Lopez et coll., 2006) comporte un grand nombre de questions sur la participation à divers types d'associations bénévoles. Les résultats montrent que la relation entre cette forme de participation et le vote ou la connaissance politique est significative chez les 26 ans et plus. Du côté des 15-25 ans, cette relation n'est significative que chez les Américains.

Une différence importante entre les deux pays se dessine : la participation aux associations bénévoles semble mieux aider les jeunes à devenir de futurs électeurs ou des électeurs informés aux États-Unis qu'au Canada. Cependant, puisqu'il existe relativement peu de jeunes électeurs informés aux États-Unis, cette forme de participation ne se révèle pas très efficace.

c) Connaissance politique et éducation

Malheureusement, l'enquête du CIRCLE s'intéresse beaucoup plus à ce qui se passe à l'extérieur de la salle de classe. On a demandé aux sondés s'ils devaient suivre l'actualité politique pour leurs cours, par exemple en lisant les journaux, en regardant la télévision ou en naviguant sur Internet. Les données démontrent que ces actions ont une faible incidence sur la connaissance politique et, notamment, sur le vote, particulièrement au Canada. On a également demandé aux jeunes à quelle fréquence leurs professeurs les encourageaient à discuter de questions politiques ou sociales complexes pendant les cours consacrés à l'histoire, à la politique, aux sciences sociales ou à toute autre matière connexe : les résultats montrent un rapport significatif avec la connaissance politique (dans les deux pays), mais aussi avec l'intention de voter (aux États-Unis). Dans l'ensemble, les parents

et les médias ont une plus grande influence sur la participation politique des jeunes, mais l'instruction civique constitue également un outil fondamental, notamment en ce qui concerne les « décrocheurs politiques » venant de milieux où le niveau d'information disponible est faible. Malheureusement, il existe peu de données empiriques précises sur les incidences de l'instruction civique.

d) Opinions sur la politique

Plusieurs autres questions cherchent à déterminer comment les jeunes envisagent certains aspects de la politique. Comme on peut s'y attendre, moins d'Américains que de Canadiens, et les gens plus âgés par opposition aux plus jeunes, estiment que le gouvernement doit en faire plus pour résoudre les problèmes, et non pas que le gouvernement s'implique trop dans des questions que les entreprises et les particuliers sont plus aptes à régler. Lorsqu'on demande aux sondés si la politique constitue un moyen, pour les plus puissants, d'accaparer le pouvoir ou un moyen, pour les moins puissants, de se disputer le pouvoir sur un pied d'égalité, ils choisissent presque tous la réponse la plus cynique. Une petite majorité de Canadiens, âgés de 15 à 25 ans, font exception à la règle. En général, ceux qui adoptent un point de vue plus conservateur et qui croient que les actions du gouvernement peuvent avoir des conséquences défavorables font preuve d'un plus haut niveau de connaissance politique.

Comme prévu, pour les deux pays et toutes les tranches d'âge, la connaissance politique a un rapport significatif avec le fait de répondre oui à la question : « Est-ce que cela vous importe quel parti gagne ? » En creusant encore plus cette idée, la question relative à l'identification à un parti fait ressortir une différence importante. Au Canada, toutes les catégories d'hommes et de femmes (francophones et anglophones, jeunes et les plus âgés) qui s'identifient à un parti politique ont un niveau de connaissance plus élevé. Ce n'est pas tout à fait le cas aux États-Unis, où les non-partisans (0,246) ont en moyenne le même niveau de connaissance que les républicains (0,245) et se situent à un demi-point de moins que les démocrates.

Pour récapituler, nous constatons que les différences générales entre les jeunes Canadiens et Américains ne sont pas grandes. Toutefois, la participation politique éclairée est un peu plus élevée chez les jeunes Canadiens, en raison de facteurs plus traditionnels, comme la lecture des journaux et l'identification à un parti, plutôt que de la participation aux

associations bénévoles, qui a une plus grande incidence sur la participation politique des Américains.

La langue et la connaissance politique, au Canada et au Québec

Comme c'est souvent le cas, l'étude canadienne a « suréchantillonné » les Québécois francophones afin d'obtenir des comparaisons statistiquement significatives entre cette catégorie de la population et les Canadiens anglophones (la langue correspond ici à la région, puisque tous les sondés francophones habitent au Québec et que tous les sondés anglophones habitent hors Québec).

Dans la tranche des 25 ans et plus, le niveau de connaissance politique est plus élevé chez les anglophones, hommes et femmes. Étonnamment, ce phénomène est inversé chez les 15-25 ans : non seulement les jeunes Québécois francophones, hommes et femmes, sont plus informés sur le plan politique que les Canadiens anglophones, mais ils sont également plus renseignés que leurs aînés, contrairement à leurs homologues canadiens et américains. De plus, les jeunes francophones sont plus portés à déclarer qu'ils votent régulièrement, ou qu'ils voteront quand ils seront en âge de le faire, que les Américains et les Canadiens anglophones. Ces résultats sont encore plus étonnants, puisque les questions relatives à la connaissance sont axées sur les politiques et les institutions nationales (canadiennes).

Cette inversion générationnelle chez les francophones peut s'expliquer en partie par les progrès en matière d'éducation et d'alphabétisme fonctionnel. Dans l'Enquête internationale sur l'alphabétisation des adultes (EIAA), menée au début des années 1990, les francophones ont obtenu un score bien inférieur à celui des anglophones (264,1 contre 278,8) à l'épreuve de la compréhension de textes écrits, mais cet écart est tombé à cinq points lorsque le test a été répété, 10 ans plus tard. Le plus gros changement apparaît chez les plus jeunes : en effet, les francophones âgés de 15 à 25 ans n'ont pas seulement réduit l'écart, ils ont dépassé leurs homologues anglophones (292,7 contre 290) (Bernèche et Perron, 2005).

Ce phénomène peut s'expliquer par la division créée par la question nationale au Québec, qui semble avoir entraîné la politisation de la population. Pourtant, cette interprétation ne concorde pas avec le fait que, contrairement aux moins de 25 ans, les Québécois âgés de 25 à 60 ans, plutôt

au fait de la politique, ont un niveau de connaissance politique moins élevé que les Canadiens du même âge. En outre, rien ne permet d'affirmer qu'il existe des différences d'opinions que l'on jugerait naturelles chez une population plus politisée. En ce qui concerne le cynisme politique, les Québécois sont un peu plus portés que les Canadiens anglophones à considérer la politique comme un moyen pour les moins puissants de se disputer le pouvoir plutôt qu'un moyen pour les plus puissants de l'accaparer (123 contre 109 chez les Québécois; 224 contre 216 chez les Canadiens). Toutefois, cette différence devient très importante lorsqu'on demande aux sondés s'ils votent toujours ou s'ils ont l'intention de voter. Des 123 jeunes Québécois qui ne sont pas cyniques, 96 ont déclaré qu'ils votent (ou voteront) toujours, alors que sur 224 Canadiens anglophones, seulement 67 ont donné la même réponse.

Quant à la plupart des autres indicateurs relatifs aux opinions et aux comportements, rien ne différencie significativement les jeunes Québécois de leurs homologues canadiens anglophones. Une différence se manifeste cependant : les jeunes Québécois interrogés se démarquent par leur intérêt pour le milieu politique qui les entoure. Lorsqu'on demande aux sondés dans quelle mesure ils suivent l'actualité politique, 10% de plus de francophones répondent : « La plupart du temps. » En cherchant à savoir par quels moyens ils se tiennent au courant, nous apprenons que les jeunes francophones suivent davantage les nouvelles par l'intermédiaire des médias que les Canadiens anglophones. En effet, c'est ce qui explique l'incidence favorable des nouvelles télévisées sur la connaissance politique des jeunes.

L'identification à un parti semble aussi constituer un autre aspect de l'explication. Comme nous l'avons noté précédemment, au Canada, toutes catégories confondues, les personnes qui s'identifient à un parti politique ont un niveau de connaissance plus élevé, ce qui n'est pas tout à fait le cas aux États-Unis. Dans notre étude, les jeunes Québécois ne diffèrent pas des jeunes Canadiens anglophones sur ce point. Cependant, même si le questionnaire n'aborde pas cet aspect, nous avons raison de croire que les Québécois sont beaucoup plus enclins à s'identifier à un parti au niveau provincial que les autres, vu l'opposition d'intérêts à l'égard de la souveraineté.

Quelques conclusions préliminaires

Comme nous l'avons remarqué plus haut, une très grande proportion des

jeunes Québécois moins cyniques, qui considèrent la politique comme un moyen pour les moins puissants de se disputer le pouvoir plutôt qu'un moyen pour les plus puissants de l'accaparer, votent régulièrement. Cette constatation devrait être comparée au résultat précédent, qui démontre que la principale différence entre les jeunes Canadiens et les jeunes Américains se creuse lorsque nous analysons séparément le cas des Québécois, notamment en ce qui concerne la plus faible incidence de la participation aux associations bénévoles sur le vote et sur la connaissance politique des Canadiens âgés de 15 à 25 ans, incidence qui est en fait inexistante chez les Québécois. Ceci nous ramène à la distinction établie entre la participation politique liée aux aspects plus traditionnels du processus politique (partis politiques, politiques gouvernementales) et à l'engagement civique lié à des formes bénévoles et non partisans de participation. Si nous associons l'Europe continentale à la première forme de participation et les États-Unis à la deuxième, le Canada se situerait entre les deux, le Québec se rapprochant plus de l'Europe, et le Canada anglais, des États-Unis.

Si c'est le cas, il faut passer à l'action et déterminer, bien que de façon préliminaire, les mesures à prendre quant à la question de la participation démocratique chez les jeunes. Étant donné les différences entre les niveaux de connaissance politique de nos jeunes sondés (les Québécois en haut de l'échelle et les Américains en bas), cette étude étaye l'hypothèse selon laquelle l'approche européenne réussit mieux à encourager la participation politique éclairée et, en particulier, à augmenter le taux de participation aux élections. Il serait donc plus efficace de mettre le Canada au même diapason que l'Europe, une approche qui serait davantage liée aux choix politiques des gouvernements qu'aux choix volontaires des particuliers.

Plus généralement, cette étude nous apprend que nous devrions considérer avec prudence ce qui tend à minimiser l'importance de la participation politique par le biais d'institutions conventionnelles, notamment en ce qui a trait aux partis et aux enjeux, et à la connaissance qui sous-tend les choix politiques. En fin de compte, la seule option est d'accepter et d'encourager les jeunes à se définir comme étant des citoyens engagés – même s'ils n'ont pas l'information voulue pour voter de façon éclairée – ou bien de prendre les mesures pouvant leur permettre de participer efficacement à la vie politique.

La question de l'instruction civique se fait jour inévitablement, mais le cadre de cette étude n'est pas approprié pour l'examiner en profondeur (Milner, 2005 et 2007). Nous nous limitons aux résultats de l'enquête pertinents en ce qui concerne la question de l'instruction civique. Tout d'abord, ces données nous apprennent qu'il ne faut pas s'attendre à trop : il n'existe pas de correspondance biunivoque entre la quantité d'instruction civique offerte et le niveau de participation éclairée. L'instruction civique est moins enseignée au Québec que dans le reste du Canada (Milner, 2007) et elle n'est certainement pas plus enseignée au Canada qu'aux États-Unis. En ce qui concerne le Québec, une étude analogue (Milner, Loewen et Hocks, 2007) révèle que les jeunes francophones âgés de 18 à 20 ans sont plus informés sur le plan politique que leurs homologues non francophones, même s'ils ont reçu la même éducation. Cela concorde avec l'idée précédente voulant que la culture québécoise soit plus politisée chez les jeunes francophones.

Ces distinctions nous amènent à tirer une conclusion plus importante : les efforts sont tenus d'être orientés sur le contenu et la diffusion stratégique de l'instruction civique. Dans le cas du Québec, une attention particulière doit être prêtée aux programmes destinés aux écoles secondaires et aux collèges préuniversitaires anglophones. Plus généralement, il faut que ces efforts soient adaptés aux classes, en concevant et en diffusant des programmes d'instruction civique qui permettent aux personnes et aux groupes, ayant peu accès à des ressources dans leurs milieux familial et communautaire, d'acquérir des connaissances politiques. À cela, il est nécessaire de mettre en place des programmes gouvernementaux : éducation, appui des médias, financement des partis politiques, diffusion de l'information, etc. Les jeunes qui ont peu de soutien familial et dont le réseau social est faible deviennent souvent des décrocheurs politiques. Ces derniers doivent avoir accès à un cours d'instruction civique qui saura les intéresser au moment où ils seront encore à l'école, donc presque en âge de voter. Comparons cette situation aux cours de conduite : lorsque les jeunes atteignent un certain âge, il leur devient utile d'apprendre le code de la route. Il en va de même pour les connaissances et les compétences relatives au vote. Si une seule idée se dégage de cette étude, c'est qu'en choisissant nos priorités et en élaborant nos stratégies, nous devons préciser l'approche

générale à adopter. Notre programme de recherche devrait-il être fondé sur une approche subjective, selon laquelle la participation citoyenne est définie par « ce qui me préoccupe », comme l'a exprimé un jeune sondé de l'étude menée par David Mindich (Mindich, 2005)? Ou devrait-il s'inspirer de celui que nous préconisons ici, qui donne un degré de priorité élevé aux mesures stratégiques et aux réformes institutionnelles favorisant la connaissance civique chez les jeunes qui pourraient devenir des décrocheurs politiques? La première approche est plus moralement gratifiante et elle correspond bien à l'expression dominante de la culture des jeunes qui ressort de cette étude. Mais, contrairement à la deuxième, on ne peut pas s'attendre à ce qu'elle comble les lacunes de la vision traditionnelle de la démocratie.

NOTES

1. Cet article présente des extraits d'une plus longue étude disponible sur le site Internet de l'INM, au www.inm.qc.ca.
2. Élections Canada a mené une étude sur un échantillon de 95 000 électeurs provenant de circonscriptions électorales de chaque province et territoire. Les résultats démontrent que 38,7 % des personnes interrogées qui avaient le droit de voter pour la première fois sont allées aux urnes en 2004 (« Perspectives électorales », février 2005, Élections Canada).
3. Les données analysées dans cette étude sont tirées de deux enquêtes, menées aux États-Unis et au Canada, qui comportaient une soixantaine de questions communes. Le sondage américain a été entrepris en mai 2006 par le Center for Information and Research on Civic Learning and Engagement (CIRCLE), à l'Université du Maryland, et s'est déroulé du 27 avril au 11 juin 2006, par le biais d'entrevues téléphoniques. L'enquête canadienne a été effectuée par téléphone en septembre 2006, en suivant une méthodologie semblable. Un peu plus d'un tiers des entrevues se sont déroulées en français (seulement au Québec).
4. Les différentes activités du questionnaire : voter aux élections ; discuter du vote ; porter un macaron ou avoir une affiche d'un parti ; contacter un journal ou une revue pour exprimer son avis ; appeler à la radio ou à la télévision dans le cadre d'une émission-débat ; prendre part à une manifestation ou à une marche de sensibilisation ; signer une pétition en ligne à propos d'une question politique ou sociale ; signer sur papier une pétition à propos d'une question politique ou sociale ; refuser d'acheter un produit en raison de ses conditions de fabrication ou parce que l'on désapprouve la conduite du producteur.
5. En analysant les données existantes, le bénévolat ne semble pas mener à la participation politique au Canada (Tossutti, 2004).
6. David Campbell fait une synthèse des données sur les États-Unis : « Un environnement scolaire qui encourage les étudiants à discuter de questions politiques et sociales, de façon réfléchie et respectueuse, permet aux jeunes de participer activement à la vie civique, en les amenant à développer leurs compétences dans ce domaine. De plus, ils aspirent à devenir des électeurs informés à l'âge adulte. » (Campbell, 2005)
7. C'est uniquement dans le cas du sexe que la relation est plus faible, mais seulement aux États-Unis et en particulier chez les 25 ans et plus.
8. C'est une des raisons pour lesquelles nous recommandons, dans cette étude et ailleurs, le système électoral proportionnel. Il existe des sources logiques et empiriques (Milner, 2004a) qui permettent d'affirmer que la représentation proportionnelle favorise l'identification à un parti.

9. Le résultat combiné s'établit à 69 % pour les jeunes francophones et à 62 % pour les jeunes Canadiens anglophones.
10. Parmi les étudiants, 77 % ont déclaré qu'ils parlaient de une à deux fois par semaine de leurs études avec leurs parents, et 23 % ont affirmé qu'ils en parlaient rarement ou jamais. Deux fois plus d'étudiants de la première catégorie ont obtenu des résultats satisfaisants ou supérieurs (32 contre 16) à ceux des étudiants de la deuxième catégorie à l'exigeant test de compétence en instruction civique du NAEP (NCES, 1999, p. 101).
11. Nous avons donc recommandé (Milner, 2005) de baisser l'âge de vote et de rendre les cours d'instruction civique obligatoires lorsque les jeunes sont presque en âge de voter.

RÉFÉRENCES

- Ersson, Svante, Henry Milner, « Political Participation in Scandinavia », dans *The Nordic Countries in the New Europe - Institutions, Politics and Policy*, dans G. Gustafsson, C. Kite and K. Lundmark (éditeurs), 2007.
- Franklin, Mark N., *Voter Turnout and the Dynamics of Electoral Competition in Established Democracies since 1945*, Cambridge University Press, Cambridge, 2004.
- Grönlund, Kimmo, « Knowledge and Turnout – a Comparative Analysis », 2003 ECPR Conference, septembre 2003, Marburg, Allemagne, 2003.
- Lopez, Mark Hugo, Peter Levine, Deborah Both, Abby Kiesa, Emily Kirby, Karlo Marcelo, « The 2006 Civic and Political Health of the Nation : A Detailed Look at How Youth Participate in Politics and Communities », Center for Information and Research on Civic Learning and Engagement, 2006.
- Milner, Henry, *Civic Literacy : How Informed Citizens Make Democracy Work*, University Press of New England, Hanover, 2002.
- Milner, Henry, « The Phenomenon of Political Drop-outs : Canada in Comparative Perspective », *Choices*, IRPP, 2005.
- Milner, Henry, Peter Leowen, Bruce M Hicks, « Compulsory Voting and Informed Youth : A Semi-Natural Experiment », ECPR Joint Workshops, Helsinki, Finlande, 2007.
- Mindich, David, *Tuned Out : Why Americans under 40 Don't Follow the News*, Oxford, New York, 2005.
- Stroupe, Kenneth S., Larry J. Sabato. 2004, « @Politics : The Missing Link of Responsible Civic Education », The Center for Information and Research on Civic Learning and Engagement, 2004. http://www.civicyouth.org/PopUps/release_stroupe.pdf
- Thomas, Melanie, Lisa Young, « More Subject than Citizen : Age, Gender and Political Disengagement in Canada », Annual Meeting of the Canadian Political Science Association, York University, Toronto



L'Office des personnes handicapées du Québec, ***UNE RÉFÉRENCE UTILE***



- ✓ Pour les personnes handicapées et leur famille qui cherchent de l'information, nécessitent des services ou ont besoin d'aide dans leurs démarches
- ✓ Pour les ministères, les municipalités, les organismes publics et privés qui souhaitent bénéficier de soutien, de conseils ou d'information :
 - dans l'élaboration de lois, de règlements ou de politiques ayant une incidence sur les personnes handicapées
 - dans la création ou l'amélioration de programmes ou services les concernant
 - dans la production ou la réalisation d'un plan d'action visant à favoriser leur intégration sociale
- ✓ Pour les associations de personnes handicapées qui désirent obtenir du soutien dans leur démarche associative
- ✓ Pour les étudiants, les journalistes, les chercheurs qui souhaitent documenter leur travail.

Un seul numéro à composer :

1 800 567-1465

1 800 567-1477 (par téléscripteur)

***Parce que l'intégration
des personnes handicapées à la société,
ça nous concerne tous.***

Office des personnes
handicapées

Québec





Dossier :

Les Québécois sont-ils heureux ?

Quelles sont les conditions du bonheur ?

Un projet de l'Institut du Nouveau Monde

De tout temps, la recherche du bonheur a préoccupé nos civilisations.

Mais comment mesurer ce concept dont les paramètres et les définitions varient non seulement dans le temps et selon les régions, mais entre les individus d'une même communauté ? Partout dans le monde, les indicateurs de qualité de vie deviennent des outils de politiques publiques et font l'objet de débats de société.

Bien que leur précision et les définitions qu'ils proposent restent encore à parfaire, ce champ de recherche relativement neuf témoigne d'une grande préoccupation à l'égard de la justice sociale, du développement durable, de la perspective globale du développement.

Dans la plupart des pays de l'OCDE, la croissance économique est vue comme la clé d'un avenir meilleur pour les populations. Mais est-ce bien la réalité ? La croissance économique se définit comme l'expansion du revenu national : elle mesure la production totale de tous les biens et services d'un pays au cours d'une période donnée. La croissance se mesure donc à l'augmentation du produit intérieur brut (PIB), défini après soustraction du taux d'inflation en tant que PIB réel.

Cependant, le PIB ne tient pas compte du degré de répartition de la richesse au sein de la population, ni de la richesse engendrée par le travail bénévole. Le PIB donne également une mesure incomplète de la consommation, ignorant la valeur des loisirs et de la longévité, de même que de l'accumulation pour les générations futures. Il ne prend pas en compte la dégradation (ou l'amélioration) de l'environnement dans la production de biens et services. En outre, les prix des biens et services n'incluent pas les coûts environnementaux qui ont été nécessaires à leur production.

« Si l'on considère le PIB comme une mesure adéquate du progrès, cela signifie qu'il serait profitable qu'un avion s'écrase tous les jours », ironise Roberto Guimarães, un économiste des Nations unies.

Il reste que le bien-être ne dépend pas seulement de la quantité d'argent à la disposition des personnes. Même s'il existe une corrélation positive entre la richesse et la satisfaction, les niveaux de bonheur sont parfois élevés au sein des populations de pays en développement. Et malgré la hausse du niveau de vie, les gens des pays développés ne paraissent pas plus heureux qu'il y a 50 ans. Cela démontre qu'après avoir satisfait ses besoins essentiels, l'être humain s'adapte rapidement aux gains matériels provenant d'une hausse de revenus et a tendance à se comparer à ceux qui ont de meilleures conditions de vie.

Un grand nombre de dirigeants politiques l'ont compris : ils se demandent comment mesurer ce qui rend les gens heureux et comment les États peuvent les aider à y parvenir. L'Organisation pour la coopération et le développement économique (OCDE) organisait, en avril 2007, à Rome, une conférence internationale sur le thème : « Peut-on mesurer le bonheur et que signifie cette mesure pour l'action publique ? » En juin 2007, des personnalités réunies par l'OCDE dans un forum intitulé « Mesurer et favoriser le progrès des sociétés », dont l'économiste en chef de la Banque mondiale, ont discuté des moyens de mesurer le progrès de l'humanité autrement que par le taux de croissance du PIB.

Certains des instruments de mesure créés depuis une dizaine d'années sont vus avec scepticisme et font l'objet de critiques acerbes. La Thaïlande, par exemple, dispose d'un indice général de bien-être. Après le coup d'État militaire de 2006, le premier ministre Surayud Chulanont a promis à ses concitoyens de les rendre plus riches mais aussi plus heureux... En Chine, le nouvel indice de bonheur, annoncé pour la fin 2007, fait partie de la campagne lancée par Pékin pour une société plus harmonieuse. Or, selon l'Académie des sciences sociales de Chine, la société chinoise fait face à trois grands problèmes susceptibles de miner le bonheur des Chinois : les difficultés d'accès aux soins de santé et leur coût, le fossé entre travailleurs et chômeurs et l'accroissement des écarts entre riches et pauvres.

Il faut donc être prudent dans la manipulation de données sur le bonheur ou sur le bien-être de la population. Elles peuvent être utilisées pour soutenir des politiques publiques parfois douteuses ou autoritaires. Décréter le bonheur est impossible. Mais des données peuvent servir à mesurer, pour les améliorer, les politiques démocratiques.

Relativiser le PIB

L'Institut du Nouveau Monde s'est intéressé au bonheur, et plus précisément aux indicateurs de bien-être et de qualité de vie, lors de son Rendez-vous stratégique sur l'économie, en 2006. Les quelque 200 participants à ce grand dialogue entre experts et citoyens sur l'avenir de l'économie du Québec ont en effet souhaité le développement d'indicateurs permettant de relativiser l'importance des indicateurs économiques traditionnels (PIB, taux de chômage, endettement, etc.) dans l'évaluation des progrès de la société

Quelques indices du bien-être

L'indice de développement humain

Conçu depuis une décennie par le Programme pour le développement des Nations unies, cet indice est davantage axé sur les objectifs du progrès humain plutôt que sur les moyens d'y parvenir, représentés par le PIB par habitant. Cet indice repose sur une conception définie de la vie en société, qui devrait permettre à chacun de s'épanouir pleinement en tant qu'être humain. Cette approche s'appuie sur le concept des potentiels proposé par Amartya Sen, économiste et philosophe, lauréat du prix Nobel. Pour ce faire, les individus devraient bénéficier de :

- une bonne santé;
- un logement décent;
- une relative sécurité économique;
- un accès à la connaissance et à la culture accumulées au cours des âges par l'humanité, gage de liberté et d'autonomie individuelle et collective.

Cet indice nous révèle que la richesse en elle-même compte moins que l'usage qu'en font les diverses sociétés.

L'indice canadien du bien-être

Élaboré à l'initiative de la Atkinson Foundation, cet indice examine sept aspects qui peuvent affecter le bien-être des habitants d'un pays.

- Le niveau de vie mesure les revenus et les emplois, les écarts entre riches et pauvres, la sécurité alimentaire et le logement.
- La santé des populations mesure le degré de santé et les enjeux dans ce domaine pour différents groupes de Canadiens, de même que les facteurs de risque et les éléments qui affectent la santé et entraînent la maladie.
- La vitalité communautaire comprend la cohésion sociale, la sécurité personnelle et le sentiment d'appartenance culturelle.

québécoise, et ce, en comparaison avec d'autres sociétés dans le monde.

L'objectif de l'INM dans cette démarche est principalement de cerner les conditions que doit produire une société pour favoriser le bien-être, la qualité de vie, le bonheur en somme, de ses citoyens. Il veut ensuite évaluer dans quelle mesure ces conditions existent au Québec. Cette démarche doit toutefois inclure les citoyens autant dans la définition des critères que dans la discussion sur leur niveau d'atteinte au sein de la société.

- D'autres aspects mesurent la qualité de l'environnement, le niveau d'éducation de la population, la quantité de temps libre consacrée à des fins sociales, familiales et culturelles. L'indice mesure également l'engagement civique et la qualité de la réponse des institutions gouvernementales aux besoins exprimés par les citoyens.

L'indice du bien-être économique

Développé par des économistes du Centre for the Study of Living Standards à Ottawa, l'indice du bien-être économique est basé sur l'analyse de quatre éléments :

- les flux de consommation effectifs *per capita*, incluant la consommation des biens et services sur le marché, des services gouvernementaux, la production à l'intérieur des foyers, le loisir, les variations de la longévité.
- l'accumulation sociétale nette des stocks de ressources productives, incluant l'accumulation de capital tangible, le parc immobilier, les changements dans la valeur des stocks de ressources naturelles, les coûts environnementaux, les changements nets dans les niveaux d'endettement étranger, l'accumulation du capital humain et les résultats des investissements en recherche et développement;
- la distribution du revenu, incluant l'intensité de la pauvreté (incidence et persistance) et les inégalités de revenus;
- la sécurité économique résultant des pertes d'emplois et du chômage, de la maladie, de la dissolution familiale et de la pauvreté chez les personnes âgées.

Extrait de Sylvie Dugas, « Mesurer le bien-être, pas seulement la croissance », dans L'économie du Québec à l'heure des choix, Cahier spécial de l'Institut du Nouveau Monde, paru dans Le Devoir du 25 février 2006

L'INM a mis en œuvre un projet de recherche, coordonné par Marie-Ève Cormier, et de débats, intitulé «Projet bonheur». Il tente de cerner quels sont les déterminants qui peuvent faire consensus au sein d'une définition de ce que l'on nomme scientifiquement la qualité de vie. À titre d'exemple, l'accès aux soins de santé et à l'éducation, la stabilité économique, la qualité des relations personnelles sont des valeurs communes à l'ensemble des Québécois(es). Il est intéressant de mesurer les perceptions qu'en a notre société.

Le Projet Bonheur de l'Institut du Nouveau Monde, qui a reçu l'appui financier du Fonds québécois de recherche sur la société et la culture (FQRSC), comporte quatre grandes dimensions, pour le moment :

- Un sondage réalisé avec la firme Léger Marketing auprès d'un panel internaute de 2000 répondants et dont les résultats sont publiés dans les pages suivantes. Ce sondage a été réalisé en collaboration avec la maison Productions Virage, dans le cadre de l'événement *100 jours de bonheur*, un événement culturel regroupant plus de 100 artistes québécois autour d'un même thème, celui du bonheur. Plusieurs volets artistiques sont à l'honneur : photographie, cinéma, télévision, chanson, radio... *100 jours de bonheur* réunit quelque 50 poètes, 11 cinéastes, 24 photographes, 12 chanteurs et leurs musiciens.
- Un ouvrage publié par l'INM qui reprend les résultats de cette enquête et réunit une quinzaine d'auteurs et observateurs de domaines névralgiques, à qui nous demandons de nous parler des conditions que doit créer la société pour favoriser le bonheur des citoyens (titre provisoire : *La recette du bonheur*, publication prévue en hiver 2008, aux Éditions Fides).
- Une série d'activités et débats publics sur la qualité de vie, réunissant citoyens et experts, qui se dérouleront après la parution du livre. Ces débats seront alimentés par deux productions :
 - > Une série de courts métrages documentaires produits par la maison les Productions Virage;
 - > Une pièce de théâtre-forum intitulée *Les Contes de la richesse*, adaptée pour le Québec par la troupe Parminou en collaboration avec la Caisse d'économie solidaire Desjardins.

- Un site Internet où l'on trouve quelques exemples d'initiatives internationales portant sur la mesure de différents secteurs d'activité, ainsi qu'un centre de documentation réunissant des statistiques, études et données québécoises et canadiennes qui nous seront fort utiles pour dresser un portrait de notre société. Ce centre de documentation sera mis à jour périodiquement.

Pour plus d'information : www.inm.qc.ca > onglet Projet Bonheur

Sondage INM-Virage-Léger Marketing

Les Québécois sont heureux... malgré tout

MICHEL VENNE

Directeur général, Institut du Nouveau Monde

Durant l'hiver 2007, les Québécois étaient très (26 %) ou plutôt (62 %) heureux malgré le fait qu'ils n'étaient pas en aussi bonne santé qu'ils le devraient, que leurs revenus n'étaient pas aussi élevés qu'ils l'auraient voulu et que leurs gouvernements ne répondaient pas aux besoins de la société aussi bien qu'ils l'auraient souhaité.

Cette photo de l'état de bien-être des Québécois et des Québécoises a été prise par la firme Léger marketing au cours des premiers mois de l'année 2007 pour le compte des Productions Virage et de l'Institut du Nouveau Monde.

Ce sondage, réalisé par Internet auprès de plus de 2000 personnes âgées de 16 ans et plus, est l'un des éléments d'un projet de recherche mené par l'INM pour découvrir les conditions qu'une société doit produire pour favoriser le bonheur des individus et vérifier jusqu'à quel point la société québécoise réunit ces conditions.

Le sondage a aussi servi à documenter la recherche préalable à la réalisation d'une série de documentaires, produits par Virage, et diffusés sur le Réseau de l'information (RDI) au printemps (voir texte précédent pour en savoir plus).

En somme, 88 % des Québécois se disent heureux. On trouve une proportion plus élevée de gens heureux dans le groupe des 55 ans et plus, ceux qui ont des enfants, ceux dont le revenu dépasse les 60 000 \$ par année et ceux qui résident dans le Centre-du-Québec.

À 26 %, la proportion des « très heureux » peut décevoir si on compare cette donnée à celles révélées par le World Value Survey de 1999-2000. Cette vaste enquête révélait alors que 44 % des Canadiens, 43 % des Belges, 39 % des Américains, 30 % des Suisses et 31 % des Français se disaient « très

heureux». Seulement 18 % des Italiens et 24 % des Finlandais se classaient toutefois dans cette catégorie.

Mais notre intention n'est pas de jouer le jeu des palmarès pour les palmarès. Car nous savons que le bonheur est une notion très relative. La riche littérature consacrée au bien-être subjectif montre que celui-ci varie systématiquement entre individus dont les caractéristiques génétiques, de personnalité et de statut socioéconomique diffèrent. Le niveau de satisfaction à l'égard de l'existence change selon le genre, l'âge, le statut matrimonial, le niveau de scolarité et de revenus.

MÉTHODE

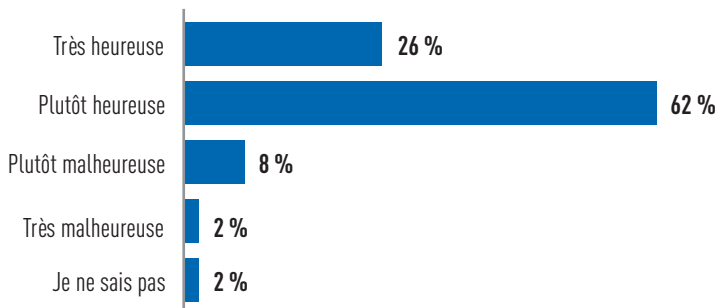
Ce sondage Léger Marketing a été réalisé par le biais d'Internet auprès de 2006 internautes québécois âgés de 16 ans et plus. Les données ont été pondérées selon le sexe, l'âge, la région et la langue maternelle des internautes québécois par rapport à la population québécoise générale. La marge d'erreur de ce sondage est de 2,1 %, 19 fois sur 20.

Mise en garde : Bien que la vaste majorité des ménages québécois aient accès à Internet, certains statisticiens mettent en doute la représentativité réelle des panels internautes par rapport à la population générale, notamment au regard de l'âge des répondants.

TABLEAU 1

Êtes-vous heureux ? (% des répondants)

En pensant à l'année qui vient de se terminer (2006), vous considérez-vous comme une personne heureuse ou malheureuse ?



Le degré de satisfaction varie également selon la société où vivent les individus. C'est dans les pays caractérisés par de hauts niveaux de confiance envers autrui et envers les gouvernements que la satisfaction est la plus élevée. À ce chapitre, notre sondage révèle que les Québécois sont peu satisfaits de l'action de leurs gouvernements et qu'ils sont beaucoup plus enclins à faire confiance à leurs proches apparentés qu'aux autres membres de leur communauté.

Les conditions du bonheur

Nous avons structuré ce sondage de manière à vérifier auprès des répondants quelles sont, selon eux, les conditions du bonheur individuel et quelles sont les conditions du bonheur collectif. Nous avons ensuite testé leur niveau de confiance en l'avenir et envers leur communauté. Puis nous

TABLEAU 2

L'élément essentiel à votre bonheur (% des répondants)

La santé	33
La famille/le bien-être	19
L'amour	8
L'argent / la sécurité financière	6
La paix intérieure / l'équilibre	5
Mon entourage / amis / collègues	5
Temps libre / loisirs	4
Le respect de soi et des autres	3
L'harmonie / la bonne entente	2
La confiance en soi	2
Me réaliser / atteindre mes objectifs	2
La liberté / l'indépendance	1
Autre	9

avons mesuré leur degré de satisfaction à l'égard de la société et à l'égard de ceux qui nous gouvernent.

Sans surprise, les résultats sont contrastés. Le présent texte a pour objectif de livrer l'essentiel des résultats. Dans un livre à paraître en 2008, l'Institut du Nouveau Monde proposera une analyse plus fine des résultats en les comparant à ceux d'autres enquêtes ainsi qu'une évaluation du niveau de réussite de la société québécoise à réunir les conditions qui font le bonheur des gens.

TABLEAU 3

La définition du bien-être personnel (moyenne sur 10)



Selon nos répondants, quatre éléments sont plus importants que les autres pour déterminer le bonheur : la santé, la famille et l'amour (une vie de couple réussie), la sécurité financière et le travail. La notion de sécurité ressort largement comme déterminante du sentiment de bien-être pour un individu.

Par exemple, si l'argent contribue au bonheur, notre sondage, comme d'autres enquêtes faites ailleurs dans le monde, indique que ce n'est pas tant le niveau de revenu qui compte que la confiance qu'on ne manquera jamais de rien.

TABLEAU 4

L'élément essentiel à votre bonheur (% des répondants)

Mon état de santé	19
Ma situation financière	18
Stress / le travail	11
Mon emploi / insécurité	6
Situation familiale	5
La solitude	4
Discorde / disputes / chicanes	4
Pas de temps pour moi	4
L'attitude négative des autres	3
Manque de confiance	2
L'insécurité	2
Manque de respect des gens	2
Viellir / la retraite	1
Manque d'amis / de vie sociale	1
L'indifférence / l'individualisme	1
Le bien-être / la santé	1
Le manque d'exercice	1
Autre	17

Le sondage révèle en outre que, subjectivement, les déterminants de la sphère individuelle l'emportent sur ceux de la sphère collective pour influencer le sentiment de bien-être. Ainsi, être en bonne santé, en amour, dans une famille unie, avec des enfants mais tout en ayant le temps de s'occuper de soi-même, l'emportent dans l'ordre de priorité des répondants sur un logement adéquat, les activités de loisir, l'engagement social ou le sentiment d'appartenir à une communauté (Tableau 3).

On ne peut toutefois conclure de ces réponses que les Québécois soient devenus d'irréductibles individualistes, repliés sur eux-mêmes, et inconscients de l'importance de l'action collective pour créer les conditions du bonheur. Par exemple, ils placent en haut de liste des éléments qui ont un impact négatif sur le bonheur collectif les inégalités sociales et l'individualisme (Tableau 9).

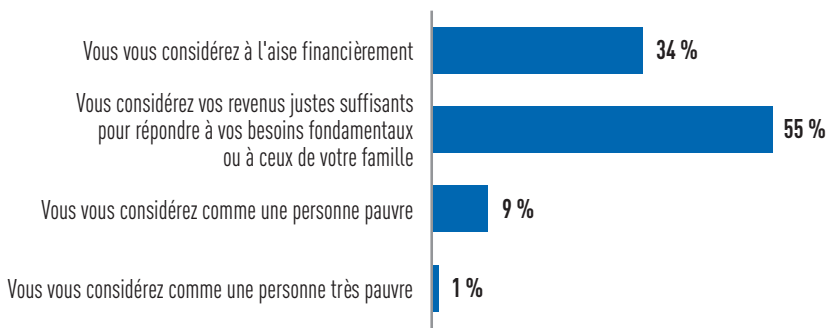
La santé

La santé l'emporte haut la main au palmarès des « éléments essentiels au bonheur personnel ». Un répondant sur trois nomme spontanément la santé en premier lieu, contre un sur cinq qui nomme la famille et à peine un sur 15 (6%) qui choisit l'argent. Seulement 1% des répondants mentionne la liberté (Tableau 2).

« Avoir une bonne santé » est également l'énoncé qui recueille l'appui le

TABLEAU 5

Perception de votre situation économique (% des répondants)



plus important des répondants lorsqu'on leur demande de donner une note de 1 à 10 à une série d'énoncés qui entrent dans leur définition du bonheur (Tableau 3). Tandis que les ennuis de santé sont identifiés comme la première cause ayant un impact négatif sur le bien-être personnel (Tableau 4).

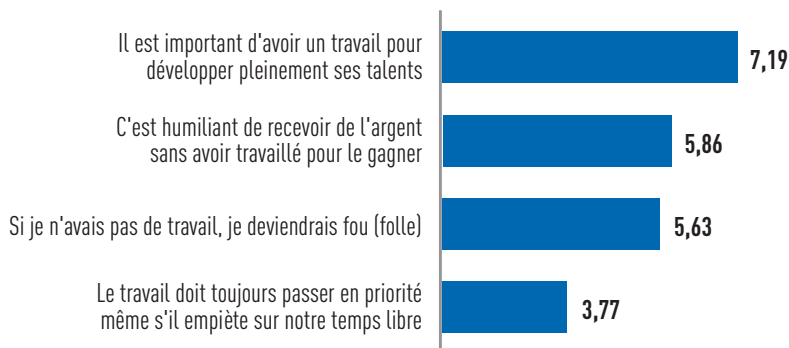
L'accès à des soins de santé de qualité se range également au premier rang des facteurs ayant un impact sur le bien-être collectif, selon nos répondants avec une note de 9,55 sur 10 (Tableau 8). Les Québécois estiment cependant que la société québécoise ne répond pas de façon satisfaisante à cette exigence, avec une note de 5 sur 10 (Tableau 9). Malgré leur insatisfaction à cet égard, les Québécois ne sont pas très inquiets de leur état de santé (5 sur 10), même s'ils ne se considèrent pas en aussi bonne santé qu'ils le pourraient, attribuant collectivement une note de 7 sur 10 à leur état de santé psychologique et de 6,3 sur 10 à leur santé physique lorsqu'ils se comparent aux personnes du même âge qu'eux.

La famille et l'amour

Certains trouveront peut-être paradoxale l'importance qu'accordent les répondants à la famille et à l'amour (défini comme une vie de couple réussie) comme élément essentiel à leur définition du bonheur. Les taux de mariage sont à la baisse depuis plus de 30 ans, tandis que les taux de divorce

TABLEAU 6

Le rapport au travail (moyenne sur 10)



augmentent et que la natalité reste, malgré un sursaut depuis deux ans, à un des niveaux les plus bas d'Occident. D'autres y verront l'expression d'une aspiration qui n'est pas nécessairement réalisée...

La famille et l'amour arrivent respectivement aux deuxième et troisième rangs des éléments essentiels au bonheur personnel (Tableau 2). L'amour arrive au deuxième et la famille au troisième rang au palmarès des énoncés associés à leur définition du bonheur. « Les enfants » arrivent au cinquième rang dans cette liste. (Tableau 3). La situation familiale est le 5^e facteur parmi ceux qui ont un impact négatif sur le bien-être personnel (Tableau 4).

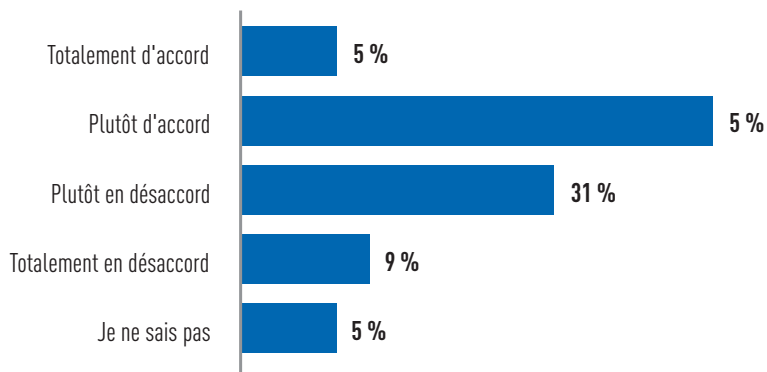
« L'avenir de ma famille » est l'énoncé retenu avec la plus haute fréquence (7 sur 10) par les répondants lorsqu'on les sonde sur ce qui les préoccupe, presque à égalité avec l'avenir de l'humanité mais loin devant l'avenir de tous les Québécois (5,6 sur 10), celui des pays en développement (5,6), celui de tous les Canadiens (4,7) et celui des membres de leur communauté (4,2 sur 10).

Ce sondage révèle que les Québécois sont beaucoup plus à l'aise en famille qu'en société. La famille occupe une place prépondérante dans leurs relations humaines et elle est source de bien-être. La fidélité à la famille

TABLEAU 7

La performance de la société (% des répondants)

Êtes-vous en accord ou en désaccord avec l'énoncé suivant ? La société dans laquelle je vis facilite l'atteinte de mon bien-être personnel.



surclasse la loyauté à toute autre personne au sein de la société. Les répondants ont accordé une note de 8,4 sur 10 et de 8,2 sur 10 à la qualité des relations avec leurs enfants et leur famille.

C'est aussi avec leurs proches biologiques que les répondants passent le plus clair de leur temps (84 % passent du temps avec leur famille mais seulement 14 % avec des membres d'associations et seulement 5 % avec des collègues en dehors du temps de travail).

Si les répondants font très confiance à leurs proches (une note de 9 sur 10), ils sont beaucoup plus méfiants à l'égard de leurs voisins (niveau de confiance de 6 sur 10), les gens d'une autre nationalité (5,6 sur 10) ou d'une autre religion (5,4 sur 10) (Tableau 5).

Curieusement, compte tenu de l'importance accordée à la famille, les politiques familiales arrivent seulement au 14^e rang des facteurs ayant, à leurs yeux, une importance dans la définition du bien-être collectif (Tableau 8). Cela peut s'expliquer par le fait qu'en réalité, les Québécois sont plus nombreux à se fier à eux-mêmes plutôt qu'aux sur les gouvernements pour assurer leur bonheur.

L'argent et la sécurité financière

L'argent et la sécurité financière ne sont identifiés spontanément que par 6 % des répondants comme l'élément le plus essentiel au bonheur per-

(Suite à la page 116)

TABLEAU 11

Une société inégalitaire ? (% des répondants)

Avez-vous le sentiment de vivre dans une société où chacun a les mêmes possibilités d'accéder au bien-être ?



TABLEAU 8**La définition du bonheur collectif (moyenne sur 10)**

Quelle importance attribuez-vous à chacun des énoncés suivants dans votre définition du bien-être collectif des Québécois ?

L'accès à des soins de santé de qualité	9,55
La protection des enfants et de la jeunesse	9,38
Un système de justice qui protège adéquatement les citoyens	9,29
Des dirigeants politiques honnêtes	9,24
L'accès à l'éducation et à la culture	9,17
Des soins adéquats pour les aînés	9,07
Des dirigeants politiques à l'écoute de la population	8,97
L'équité entre les hommes et les femmes	8,91
Une fiscalité équitable	8,89
La sécurité des biens et des personnes	8,89
La prévention de problèmes sociaux et de santé publique	8,89
Des dirigeants d'entreprise honnêtes	8,88
La sécurité économique	8,71
Des politiques familiales adéquates	8,71
Des politiques visant le développement durable	8,58
Des ressources communautaires suffisantes	8,56
La sécurité du logement	8,55
La sécurité de l'emploi	8,51
Le respect des autres	8,46
Une juste redistribution de la richesse	8,29
Des médias d'information objectifs	8,27
La cohésion sociale et la solidarité	8,08
Une société ouverte sur le monde	8,04
Une société et des institutions laïques	6,7

TABLEAU 9**La réponses de la société (moyenne sur 10)**

La société québécoise répond-elle de façon satisfaisante aux problèmes ou besoins suivants?

L'accès à l'éducation et à la culture	6,51
Une société ouverte sur le monde	6,15
L'équité entre les hommes et les femmes	5,95
Le respect des autres	5,95
La sécurité des biens et des personnes	5,89
La sécurité du logement	5,78
Une société et des institutions laïques	5,58
Des politiques familiales adéquates	5,45
La protection des enfants et de la jeunesse	5,42
La cohésion sociale et la solidarité	5,35
La sécurité de l'emploi	5,3
La sécurité économique	5,2
L'honnêteté des dirigeants politiques	5,2
Des médias d'information objectifs	5,1
L'accès à des soins de santé de qualité	5,04
Des ressources communautaires suffisantes	4,95
Un système de justice qui protège adéquatement les citoyens	4,92
La prévention de problèmes sociaux et de santé publique	4,91
Des soins adéquats pour les aînés	4,85
Des politiques visant le développement durable	4,57
L'honnêteté des dirigeants d'entreprise	4,45
La redistribution de la richesse	4,36
L'équité fiscale	4,12
Des dirigeants politiques à l'écoute de la population	3,79

TABLEAU 10 :**Les principaux problèmes qui nuisent au bien-être collectif
(% des répondants)**

Quel est, selon vous, le principal problème ayant un impact négatif sur le bien-être collectif des Québécois ?

Les inégalités sociales	8
Les politiciens / le gouvernement	8
L'individualisme	7
Le contexte politique	7
La mauvaise gestion du gouvernement	5
La situation de l'emploi	5
L'immigration / les accommodements faits aux immigrants	5
La pauvreté	5
L'impôt / le taux de taxation	4
La santé / l'état du système de santé	4
Le racisme / le non-respect des différences	4
Le système d'éducation	3
L'État-providence	3
Langues / problèmes linguistiques	2
La paresse des gens	2
L'argent	2
L'injustice / l'inéquité	2
Le contexte économique	2
Les syndicats	1
La société de consommation	1
L'environnement / peu d'efforts	1
Les salaires sont bas	1
Autre	20

sonnel (Tableau 2). L'argent arrive au 14^e rang, avec une note de 7,4 sur 10, au palmarès des éléments les plus importants de leur définition du bonheur personnel (Tableau 3).

En revanche, quand ça va mal financièrement, le malheur frappe à la porte puisque la situation financière arrive au deuxième rang des facteurs qui influencent le plus négativement le bonheur individuel (18 % des répondants), presque à égalité avec l'état de santé (Tableau 4). L'insécurité d'emploi arrive au quatrième rang de cette liste, avant la situation familiale.

TABLEAU 12

Les meilleurs gardiens du bien-être collectif ? (moyenne sur 10)

Veuillez indiquer, pour chacun des groupes suivants, le niveau de confiance accordé pour assurer et protéger le bien-être collectif des Québécois.



La sécurité économique des répondants constitue leur premier sujet de préoccupation pour l'avenir. Cela s'explique peut-être par le fait que 55 % des Québécois considèrent leurs revenus tout juste suffisants pour subvenir à leurs besoins fondamentaux et à ceux de leur famille (Tableau 5). Un Québécois sur dix s'estime pauvre ou très pauvre et un tiers de la population se trouve à l'aise financièrement.

L'argent est le deuxième élément le plus important au bien-être collectif des Québécois, selon 8 % de nos répondants, contre 10 % pour qui le respect de soi et des autres qui est le facteur le plus important. La situation de l'emploi arrive au quatrième rang de cette liste, ex-aequo avec la démocratie/la liberté et la paix/absence de conflit.

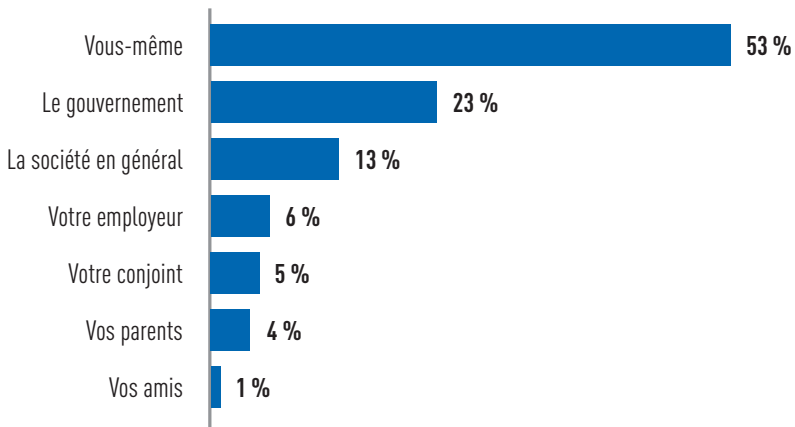
La société québécoise ne parvient pas à répondre de façon satisfaisante aux besoins de sécurité financière des Québécois, avec une note d'à peine 5,2 sur 10 (Tableau 9).

L'insatisfaction des répondants est plus élevée quant à la capacité de la société à distribuer la richesse (4,4 sur 10) et à assurer l'équité fiscale (4,1 sur

TABLEAU 13

À qui la faute quand ça va mal ? (% des répondants)

De manière générale, qui tenez-vous pour responsables des difficultés que vous rencontrez dans votre vie ?



10). D'ailleurs, les inégalités sociales constituent le problème ayant l'impact négatif le plus important sur le bien-être collectif des Québécois (Tableau 10).

Le travail

L'importance accordée au travail varie considérablement selon les pays. Selon les résultats 1999-2000 du World Value Survey, 52 % des Canadiens considèrent que le travail est vraiment important dans leur vie, comme pour les Finlandais, un peu plus que pour les Japonais (49 %) et les Anglais (42 %), mais moins que les Belges (63 %) et les Français (69 %).

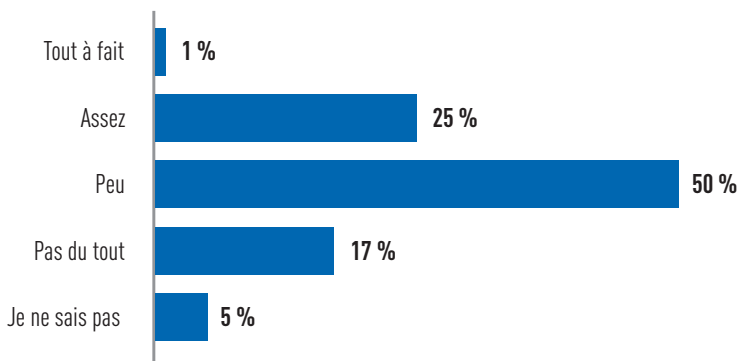
Pour nos répondants, le travail contribue de façon importante à l'épanouissement personnel, mais il n'est pas une priorité. Le travail semble important dans la mesure où il assure une sécurité. Ainsi, l'énoncé suivant : « Le travail doit toujours passer en priorité même s'il empiète sur notre temps libre », ne recueille que 3,8 sur 10 (Tableau 6).

D'autres énoncés recueillent des réponses plus nuancées : 7,2 sur 10 pour « Il est important d'avoir un travail pour développer pleinement ses talents ». Et les répondants approuvent l'énoncé suivant tout de même 5,6 fois sur 10 : « Si je n'avais pas de travail, je deviendrais fou (folle) ».

TABLEAU 14

Des dirigeants déconnectés ? (% des répondants)

De manière générale, les décisions et les actions des dirigeants politiques québécois correspondent-elles à vos propres convictions ?



Par contre, « une vie professionnelle épanouie » n'arrive qu'au 13^e rang des énoncés les plus importants dans la définition du bonheur personnel des répondants (avec une note de 7,6 sur 10). Le stress au travail (11 % des répondants) et l'insécurité d'emploi (6 %) arrivent respectivement au troisième et quatrième rang, après l'état de santé et la situation familiale, dans le palmarès des facteurs les plus importants ayant un impact négatif sur le bonheur personnel.

Les répondants sont beaucoup moins satisfaits de leur vie professionnelle (6,8 sur 10) que de leur vie familiale (8,1 sur 10). La vie professionnelle arrive au 15^e rang du palmarès de la satisfaction à l'égard de la société (5,1 sur 10).

Entre moi et la société : à qui la faute ?

Nous avons mentionné que c'est dans les pays où le niveau de confiance envers autrui et la société que le degré de satisfaction est le plus élevé. Au Québec, le rapport entre la population et nos dirigeants politiques est problématique. Seulement 26 % affirment que, de manière générale, les décisions et les actions des dirigeants politiques québécois correspondent tout à fait (1 %) ou assez (25 %) aux convictions des répondants. Par contre, la moitié de la population affirme que ces décisions et actions correspondent « peu » à ses convictions et 17 % pas du tout (Tableau 14).

Les répondants estiment que les dirigeants politiques ne sont pas à l'écoute de la population. Quand on demande aux répondants si la société québécoise répond de façon satisfaisante à certains problèmes ou besoins, le besoin d'avoir des dirigeants à l'écoute de la population recueille une note d'à peine 3,8 sur 10. (Tableau 9)

En général, les répondants comptent d'abord sur eux-mêmes et sur leurs proches pour assurer non seulement leur bien-être mais le bien-être collectif. Les organismes communautaires arrivent au troisième rang. Les Québécois en général, les environnementalistes, les jeunes et les intellectuels suivent. Les groupes de pression, les médias, les dirigeants du milieu des affaires, les dirigeants politiques et les syndicats ferment la marche, dans l'ordre (Tableau 12).

La moitié des répondants assument aussi leurs responsabilités quand ça va mal. Mais le quart de la population blâme le gouvernement (Tableau 13).

Par contre, seulement 38 % (contre 58 %) ont le sentiment de vivre dans une société où chacun a les mêmes possibilités d'accéder au bien-être (Tableau 11).

Cinquante-cinq pour cent des répondants sont totalement (5 %) ou plutôt (50 %) d'accord avec l'affirmation selon laquelle la société facilite l'atteinte du bien-être personnel. Quarante pour cent sont en désaccord (Tableau 7).

La société ne répond pas très bien aux attentes. Est-ce que la société répond de façon satisfaisante aux problèmes ? Les répondants ont donné 6,5 sur 10 à la société pour ce qui est de l'accès à l'éducation et à la culture, le meilleur score. Mais seulement 5,4 sur 10 pour ce qui est de la solidarité, 5 sur 10 pour l'accès à des soins de santé et l'accès à des ressources communautaires (Tableau 9).

À suivre

Ce sondage donne certaines indications pour la suite des choses. Que peut faire la société pour améliorer le bien-être de chacun ? Le leadership politique est en cause. Les inégalités sont montrées du doigt. Les Québécois ne comptent plus sur les organisations qui occupent le devant de la scène (groupes de pression, médias, syndicats, gens d'affaires et politiciens). Les répondants semblent être prêts à prendre leurs responsabilités. Mais ils sont déçus des services collectifs qu'ils reçoivent.

Il serait hasardeux de tirer des conclusions définitives sur les voies de l'avenir. L'INM s'emploiera, dans les prochains mois, à chercher des réponses à ces questions. Entre-temps, vous pouvez y réfléchir et participer aux débats publics animés par l'INM et par d'autres organisations sur ces différents sujets.

Le bonheur n'est jamais acquis. Il se construit.

L'auteur remercie Marie-Ève Cormier, chargée de projet à l'Institut du Nouveau Monde, et la regrettée Baya Harricane, analyste chez Léger Marketing (décédée en 2007), qui ont formulé le questionnaire du sondage et ont fait l'analyse des réponses.



Dossier :

Culture, identité et accommodements raisonnables

Querelle des accommodements raisonnables

Une histoire pas si simple

ANTOINE ROBITAILLE

Journaliste au *Devoir*



La Commission Bouchard-Taylor

Relater la chronique de la querelle des accommodements raisonnables peut sembler simple, si l'on se fie au récit habituel. Tout commencerait avec l'affaire des vitres givrées du YMCA de Montréal en novembre 2006. Puis, « les médias » se seraient plus à monter en épingle tous les cas « d'accommodements ». Ils auraient ainsi précipité inutilement le Québec dans une crise. Mario Dumont aurait mis de l'huile sur le feu pour en profiter électoralement. L'explication est simple. Simplistes ? Peut-être bien.

Selon le récit communément admis, tout aurait commencé le 8 novembre 2006. En ce jour fatidique sont publiés plusieurs articles et diffusés plusieurs reportages sur des membres d'un YMCA de Montréal qui dénon-

çaient l'installation, par la direction, de vitres «givrées» pour satisfaire les voisins juifs hassidiques «qui ne voulaient plus que leurs enfants puissent apercevoir des personnes légèrement vêtues qui s'entraînent». L'affaire semble mineure, confinée à un endroit, mais soulève un tollé national.

Huit jours plus tard, acte deux. *Le Journal de Montréal* publie un article sur un CLSC de la région de Montréal qui aurait exclu les hommes de cours prénataux «pour ne pas offusquer les femmes musulmanes». Ce récit a été remis en question depuis, mais en cette même journée, le journaliste Martin Ouellet, de la Presse canadienne, rencontrait Mario Dumont à son bureau en prévision du conseil général de l'Action démocratique du Québec prévu pour la fin de semaine suivante. Il le questionne principalement sur la famille, thème du rendez-vous adéquiste. Vers la fin de l'interview, M. Ouellet lance une «dernière question» au chef sur ces «cas d'accommodements» qui se multiplient. M. Dumont ne s'y attendait pas, raconte M. Ouellet. Mais il répond «spontanément» et va même plus loin : ces accommodements religieux ou culturels, interprétés à la lumière de la Charte des droits et libertés, n'ont plus «de bon sens», affirme-t-il.

De retour à son bureau, M. Ouellet fait un texte principal tel que prévu sur l'ADQ qui souhaite un «retour aux grosses familles». Il fait un deuxième texte sur la réponse de Dumont sur les accommodements raisonnables. L'article comprend cette phrase : «Pendant qu'un jeune sikh peut circuler librement dans une école avec son poignard rituel, la majorité québécoise n'est plus certaine de pouvoir "utiliser le mot Noël dans une salle de classe", a dénoncé hier le chef de l'Action démocratique (ADQ) au cours d'un entretien avec la Presse canadienne.» Le lendemain, ce deuxième texte de Martin Ouellet est repris dans plusieurs journaux. *Le Journal de Montréal* en fait sa une. Le journaliste est lui-même surpris du tsunami qui s'ensuit. Dumont accorde alors plusieurs entrevues sur le sujet et tente d'étayer sa position en réclamant une constitution pour le Québec qui réaffirmerait les valeurs québécoises. Les propos sont clairs et comportent un mot rarement prononcé au Québec, celui de «majorité» : «L'égalité des droits, on l'a, et il faut s'en féliciter. [...] Mais il y a une nuance entre ça, et s'effacer soi-même et dire que la majorité n'a plus le droit d'exister, d'avoir ses traditions, d'avoir ses façons de faire. Ça, pour moi, c'est un à-plat-ventrisme qui ne mène nulle part», déplore-t-il.

La sortie imprévue du chef a eu l'effet d'un séisme. Les autres chefs de parti se sentent forcés de commenter. Le chef péquiste André Boisclair se dit inquiet de la façon dont le chef adéquiste a lancé le débat. « Je pense que ce qu'il faut faire plutôt, lorsqu'on est responsable, c'est de rappeler quelles sont les valeurs fondamentales de la société québécoise. » Quant à Jean Charest, il déclare que « l'accommodement raisonnable, c'est reconnaître la différence de l'autre, mais la reconnaissance de l'autre se fait dans le respect des droits et libertés de chaque citoyen également ». Il reproche à Mario Dumont d'avoir « soufflé sur les braises de l'intolérance ».

Dans les semaines qui suivent, les médias révèlent de multiples cas s'apparentant aux « accommodements raisonnables ».

Le 21 novembre, une chroniqueuse du *Quotidien de Chicoutimi* est ainsi en mesure de faire l'énumération qui suit : « Le YMCA de Montréal a accepté de faire givrer les vitres d'un gymnase pour femmes afin de ne pas heurter les regards des Juifs hassidiques qui habitent le quartier. Un CLSC a chassé les conjoints des cours prénataux gratuits pour ne pas gêner les musulmanes qui les suivaient. Un collège a réservé une heure de piscine aux femmes qui fuient le regard des hommes par conviction religieuse. La police de Montréal n'assigne plus de policières aux quartiers habités par des ethnies dont les coutumes écartent les femmes. Un ambulancier a été chassé de l'hôpital général juif parce qu'il y grignotait un lunch non kasher. Certains hôpitaux cherchent des médecins féminins parce que des maris de patientes

ACCOMMODEMENT RAISONNABLE : UNE DÉFINITION

L'accommodement raisonnable est un concept juridique bien défini, peu souvent utilisé par les tribunaux, mais bien balisé, et qui n'a que peu de rapport avec la majorité des cas rapportés dans les médias. La Commission des droits de la personne y voit une « obligation juridique découlant du droit à l'égalité, applicable dans une situation de discrimination, et consistant à aménager une norme ou une pratique de portée universelle, en accordant un traitement différentiel à une personne qui, autrement, serait pénalisée par l'application d'une telle norme ». Mais le débat public, en 2006-2007, a conféré un sens plus large au vocable. Il est devenu synonyme de tout ajustement en lien avec la diversité religieuse et culturelle.

refusent qu'un homme examine leurs épouses ou leurs filles. Et, pendant que les services publics font courbettes et contorsions pour respecter les lubies pieuses et sexistes des intégristes tous azimuts, des maires sont fustigés par la Commission des droits de la personne parce qu'ils prient publiquement au conseil de ville un Dieu auquel 90 % de leur population croit ! »

En décembre, le débat se poursuit. Avant l'ajournement des fêtes, à l'Assemblée nationale, Mario Dumont s'amuse : il réclame un « accommodement raisonnable » pour pouvoir souhaiter « Joyeux Noël ». Les signes religieux sont sur la sellette. André Boisclair confie qu'il souhaiterait qu'on retire le crucifix de l'Assemblée nationale. Les émissions de débat sur les accommodements se multiplient. Le 14 janvier, le *Le Journal de Montréal* publie un sondage qui conclut que 59 % des Québécois se disent racistes. Estimant que le débat s'enlise, le premier ministre Jean Charest, alors qu'il est à préparer le déclenchement des élections, tente de calmer le jeu le 8 février en confiant aux intellectuels Charles Taylor et Gérard Bouchard la mise sur pied d'une Commission. L'initiative est bien accueillie alors.

Les accommodements feront irruption de nouveau en pleine campagne électorale, déclenchée le 21 février. Une équipe de jeunes joueuses de soccer est expulsée d'un tournoi, car certaines de ses membres portent leur hidjab. On soumet aussi aux politiciens le cas d'une cabane à sucre qui a enlevé le porc dans un de ses plats pour satisfaire aux demandes d'un client (autre cas remis en question depuis).

Début ou aboutissement ?

Mais revenons aux sources de la querelle. Comment naît un « débat de société » ? Difficile à dire. Se pourrait-il que les deux histoires initiales – vitres givrées et la réaction du chef adéquiste –, soient en fait l'aboutissement de plusieurs mois de discussions autour des questions religieuses plutôt que le début de l'affaire ? Depuis le 11 septembre 2001, la religion a pris une importance croissante dans les débats internationaux. Pensons à la crise des caricatures en Europe ; au choc entre Benoît XVI et des islamistes ; à la multiplication des actes terroristes à motivation religieuse ; à la croissance de la pratique religieuse aux États-Unis ; aux revendications multiculturelles partout ; aux succès de mouvements charismatiques américains en

Amérique latine, etc. Nombre de conflits contemporains, aussi, ont des aspects clairement religieux. Cela tranche avec le passé récent : pendant la Seconde Guerre mondiale et la guerre froide, par exemple, les religions jouèrent un rôle, mais certainement pas aussi prééminent que celui qu'elles jouent dans les conflits actuels.

Avant le 11 septembre, les questions religieuses étaient bel et bien existantes, mais les grands médias et la population y prêtaient moins attention. Fatima Houda-Pepin, seule élue musulmane de l'Assemblée nationale, raconte qu'elle avait, dans les années 1990, dénoncé la tentative de certains imams d'instaurer la charia en terre québécoise. « Cela avait alors eu très peu d'échos », se souvient-elle. Quand elle reprend le même combat en 2005, elle convainc aisément ses collègues élus de se pencher sur une motion qui sera finalement adoptée le 26 mai à l'unanimité. Et là, « l'affaire fait non seulement le tour du Québec et du Canada, mais le tour du monde », dit-elle fièrement. En somme, la question de la religion dans l'espace public, qui semblait être mineure dans les années 1990 – bien sûr, le Québec a eu une petite affaire du voile – prend une importance plus grande que jamais au Québec, plongé dans la nouvelle donne mondiale de l'après-11 septembre. Si, jadis, le réflexe des élus québécois eût été de se montrer « ouverts » de manière indiscriminée, certains diraient « paresseuse », de peur d'avoir l'air intolérants, en 2005, ils se permirent de prendre partie, à l'Assemblée, contre l'implantation de la charia en sol québécois et canadien.

Trois autres événements déterminants

Au moins trois autres événements ont préparé le terrain à la querelle des accommodements. Le 2 mars 2006, la Cour suprême du Canada a renversé un jugement de la Cour d'appel du Québec pour autoriser le port du kirpan dans les écoles québécoises et canadiennes. Cette décision, écrivait le journaliste Brian Myles du *Devoir*, « marque un nouveau triomphe du multiculturalisme tout en ouvrant la porte encore plus grande à l'expression des différences religieuses dans les écoles ». Le tribunal avait rejeté les prétentions de la Commission scolaire Marguerite-Bourgeois selon lesquelles le poignard était un « symbole de violence ». « La tolérance religieuse constitue une valeur très importante au sein de la société canadienne », affirma le tribunal. « Si des élèves considèrent injuste que Gurbaj Singh puisse porter

son kirpan à l'école alors qu'on leur interdit d'avoir des couteaux en leur possession, il incombe aux écoles de remplir leur obligation d'inculquer à leurs élèves cette valeur qui est à la base même de notre démocratie», avait sermonné la juge Louise Charron. La veille du jugement, la firme Repère communication recherche avait divulgué les résultats d'un sondage selon lequel six Québécois sur dix étaient contre le port des signes religieux dans les écoles publiques. «La Cour suprême du Canada, désormais gardienne officielle de la foi multiculturaliste, vient d'autoriser le port du kirpan à l'école, malgré les désirs d'une société québécoise presque unanimement contre», pestait le sociologue Mathieu Bock-Côté quelques jours plus tard dans *Le Devoir*.

Un autre événement déterminant survient en septembre : une série de reportages à Radio-Canada sur les écoles dites «illégalles» au Québec, notamment une école juive hassidique ne détenant aucun permis d'enseignement pour le secondaire, mais dispensant à quelque 125 enfants une instruction strictement religieuse. Aucun autre savoir n'y est transmis. «La philosophie religieuse prime un peu sur toutes les autres philosophies. C'est leur façon de vivre», explique alors Jacques Bensimon, directeur pédagogique de l'École Toldos Yakov Yosef. L'affaire crée un tollé, car l'article 14 de la Loi sur l'instruction publique stipule que tout enfant qui est résident du Québec doit fréquenter une école à jusqu'à l'âge de 16 ans. D'autres cas sont identifiés et le gouvernement est dans l'embarras, si bien que le 11 octobre, le ministre de l'Éducation d'alors, Jean-Marc Fournier, crée un «comité consultatif chargé de faire le point sur l'intégration, dans le réseau de l'éducation, des jeunes issus de communautés culturelles, religieuses et linguistiques différentes ainsi que sur la gestion de la diversité au moyen d'accommodements raisonnables». Bergmand Fleury le préside.

Notons que, depuis le jugement sur le kirpan, la notion d'«accommodement raisonnable» est dans l'air. On n'attend pas les vitres givrées du YMCA pour en parler. Début septembre, dans un entretien-choc avec Michel Vastel pour *L'Actualité*, l'écrivain Jacques Godbout annonce la disparition du Québec français pour 2076 ! La querelle qui s'ensuit est sanglante. Dans *Le Devoir*, Godbout publie une réplique : «Il arrive que des avocats et des juges prônant certains accommodements "raisonnables" souffrent de ce qui ressemble à de la juridite aigüe. On ne doit sous aucun

prétexte transformer des pratiques cultuelles en valeurs culturelles.» Fin septembre, *La Presse* publie une série de textes intitulée «Du hidjab au kirpan, 10 ans d'accommodements».

Parallèlement aux problèmes soulevés par l'irruption de la religion dans l'espace public, les Québécois préparaient en 2007 une véritable révolution dans leurs écoles: l'éviction de l'enseignement religieux confessionnel catholique et protestant. En septembre 2008, l'éthique et la culture des religions remplaceront l'antique enseignement de la religion. Si une majorité de Québécois est d'accord, il demeure que près de 80 % d'entre eux choisissent l'enseignement religieux plutôt que l'enseignement moral pour leur enfant. Le changement n'est pas banal: «On se fie sur l'école depuis 300 ans pour enseigner la foi catholique, alors un changement comme celui-là ne se fait pas du jour au lendemain», déclarait au *Droit*, fin septembre 2006, l'archevêque de Gatineau-Hull, M^{gr} Roger Ébacher.

Comment naît un «débat de société»? Difficile à dire. Mais dans le cas qui nous occupe, celui des accommodements raisonnables, la succession des questions liées à la religion et à l'identité – celle de la charia, du kirpan, des écoles illégales – a sans doute été déterminante. Surtout dans le contexte où nous sommes: celui de l'après-11 septembre et de la laïcisation de l'école québécoise. Croire que ce débat n'est que la seule création de médias ou d'un politicien irresponsable constitue assurément une simplification commode de la part de ceux qui tiennent à y voir une «fausse crise».

La Commission Bouchard-Taylor

Objectifs, moyens, résultats recherchés

Afin de répondre aux expressions de mécontentement qui se sont élevées dans la population autour des « accommodements raisonnables », le premier ministre Jean Charest a annoncé le 8 février 2007 la création de la Commission de consultation sur les pratiques d'accommodement reliées aux différences culturelles, coprésidée par le sociologue et historien Gérard Bouchard et le philosophe Charles Taylor. Dotée d'un budget de 5 millions de dollars, son mandat est de :

- dresser le portrait des pratiques d'accommodement qui ont cours au Québec;
- analyser les enjeux qui y sont associés en tenant compte des expériences d'autres sociétés;
- mener une vaste consultation sur ce sujet;
- et formuler des recommandations au gouvernement pour que ces pratiques d'accommodement soient conformes aux valeurs de la société québécoise en tant que société pluraliste, démocratique et égalitaire. Ces recommandations seront débattues par les partis politiques représentés à l'Assemblée nationale.

La commission a mis un certain temps à lancer ses travaux. Charles Taylor, 75 ans, professeur émérite de l'Université McGill, devant terminer un contrat d'enseignement à Chicago qui l'occupait jusqu'en mai. Le 14 septembre, un document de consultation était déposé, lequel indiquait un important élargissement du mandat. Les Commissaires ont décidé de consulter les Québécois non seulement sur la question des accommodements raisonnables, mais aussi sur la laïcité, les modèles d'intégration des immigrants, les relations interculturelles et l'identité québécoise. Portant sur un sujet délicat, la commission attire beaucoup l'attention, faisant par exemple l'objet d'émission de télévision quotidienne qui résume ses travaux.

La Commission remettra un rapport et formulera des recommandations au premier ministre du Québec le 31 mars 2008.

Accommodements raisonnables et laïcité: un mariage essentiel

JOSÉ WOEHRLING

Professeur, Faculté de droit, Université de Montréal

Depuis que le débat sur les accommodements raisonnables fait rage au Québec, plusieurs propositions d'adopter un principe de laïcité ont été présentées. Le principe de laïcité a été maintes fois évoqué comme moyen de mieux baliser et, pour certains, d'écarter purement et simplement les demandes d'accommodements en matière religieuse.

Parmi ces tenants de la laïcité, nombreux sont ceux qui semblent avoir en tête le modèle français des rapports entre l'État et les religions. Ils croient en outre que ce modèle permet d'exclure le religieux de la sphère publique et de le refouler dans la sphère de la vie privée. Ainsi, le principe de laïcité permettrait par exemple, comme on l'a fait en 2004, en France, d'interdire le foulard islamique et les autres symboles religieux dans les écoles publiques.

Laïcité, neutralité religieuse...

La laïcité, sous ce nom, n'est pas un principe traditionnellement reconnu en droit canadien ou québécois. Par contre, un principe très similaire est reconnu en vertu des Chartes canadienne et québécoise des droits et libertés, celui de la neutralité religieuse de l'État. La neutralité religieuse empêche l'État de privilégier ou de désavantager une religion par rapport aux autres, ou encore de favoriser ou de défavoriser les croyances religieuses par rapport aux convictions non religieuses. En se fondant sur ce principe, les tribunaux ont ainsi interdit l'enseignement religieux confessionnel et les exercices religieux (prières) à l'école publique, et cela même si les lois en cause prévoyaient une possibilité d'obtenir une dispense pour les parents ne voulant pas que leurs enfants y participent. Les tribunaux ont de même déclaré contraire aux chartes les prières au début des séances d'un conseil municipal. Il faut souligner cependant que le principe de neutralité s'impose aux autorités publiques, mais ne s'impose pas aux individus,

lesquels peuvent au contraire invoquer la liberté de religion pour manifester leurs convictions religieuses en public comme en privé.

Comme le montre la situation dans d'autres pays, différentes formes de neutralité de l'État en matière de religion sont imaginables, depuis une neutralité stricte et hostile consistant à s'abstenir de toute forme d'assistance à l'égard de toutes les religions, jusqu'à une neutralité « bienveillante » qui amène l'État à favoriser l'exercice de la liberté religieuse. La neutralité, dans son sens le plus fondamental, est respectée tant que l'État se comporte de la même façon à l'égard de toutes les religions, et qu'il n'en privilégie ou n'en défavorise aucune par rapport aux autres, de même qu'il ne privilégie pas les convictions religieuses par rapport à l'athéisme, à l'agnosticisme ou à l'indifférence religieuse. Un concept de laïcité ouverte et tolérante, laissant s'exprimer les convictions religieuses, sous réserve qu'elles ne nuisent pas à autrui ou à l'intérêt public, est parfaitement compatible avec l'idée d'accommodement.

... pour voir les accommodements raisonnables sous un jour autre

En fait, il est possible d'aller plus loin : non seulement les accommodements raisonnables ne sont pas incompatibles avec la neutralité religieuse de l'État, mais ils peuvent devenir un moyen d'assurer cette neutralité. En effet, chaque fois qu'une législation ou une politique entraîne dans son application des effets favorables, neutres (ni favorables ni défavorables), ou défavorables pour certaines croyances, elle ne devrait plus être considérée comme neutre et, dès lors, elle contredit l'obligation de neutralité de l'État. Ainsi, pour rétablir sa neutralité, l'État doit faire des accommodements – tant qu'ils n'empiètent pas sur les droits d'autrui ou qu'ils ne sont pas préjudiciables à l'intérêt public.

Même en France, où le principe de laïcité est proclamé dans la Constitution, la loi de 2004 interdisant le port de signes religieux ostensibles à l'école publique a été considérée comme une restriction de la liberté de religion. En fait, les tribunaux français ont traditionnellement adopté la même position que les tribunaux canadiens en ce qui concerne le port de symboles religieux à l'école publique, à savoir que cela n'est pas incompatible avec le principe de laïcité. Au contraire, il doit être autorisé au nom de la liberté de religion, à moins que des circonstances particulières ne

justifient son interdiction. La loi française de 2004 a été légitimée par l'existence de circonstances portant atteinte à l'ordre public : les pressions exercées sur les jeunes filles issues de l'immigration pour qu'elles portent le voile, les regroupements communautaristes dans les cours de récréation et les cantines scolaires, les tensions, conflits et divisions entraînées par les revendications identitaires et religieuses dans les écoles, etc. Selon le gouvernement français, tenant compte de ces circonstances, le port du voile à l'école publique constituait une pratique qui menaçait l'ordre public. Pour qu'au Québec l'interdiction du voile islamique dans les écoles publiques soit justifiée, il faudrait qu'il existe des circonstances comparables, ce qui ne semble pas être le cas.

De même, aux États-Unis, l'affirmation d'un principe de neutralité dans le premier amendement de la Constitution (sous la forme d'une interdiction pour l'État d'« établir » une religion, ou d'un principe de non-établissement) n'est pas considérée comme interdisant les accommodements en matière religieuse. À certaines époques, la Cour suprême a même jugé que de tels accommodements étaient exigés par une autre disposition du premier amendement, qui garantit le « libre exercice de la religion ». Aujourd'hui, la Cour suprême des États-Unis ne considère plus que l'accommodement en matière religieuse est une obligation constitutionnelle, mais elle estime que rien dans la Constitution n'interdit au législateur de prévoir des accommodements, ce qu'ont fait tant le Congrès américain que les législatures de plusieurs des 50 États membres des États-Unis.

On entend souvent dire que les accommodements reconnus en matière religieuse constituent des « privilèges » contraires à l'égalité entre individus. Cependant, l'on méconnaît par là que l'accommodement est précisément une conséquence du droit à l'égalité, conçu comme le droit des minorités - religieuses en l'espèce - de maintenir leurs différences par rapport à la majorité en bénéficiant d'accommodements et d'adaptations à l'égard de normes neutres, applicables de façon uniforme à tous, mais qui ont des effets préjudiciables sur la liberté religieuse de certains groupes. Par ailleurs, les accommodements doivent rester « raisonnables », c'est-à-dire ne pas empiéter sur les droits d'autrui ni empêcher l'atteinte d'objectifs importants d'intérêt public.

Envahissement des minorités religieuses au Québec?

FRÉDÉRIC CASTEL

Religiologue, Département des sciences des religions, Université du Québec à Montréal



Il est important de faire de véritables efforts pour mieux connaître, dans toute leur complexité, les personnes qui s'installent au Québec.

Faisant périodiquement la manchette depuis plus d'un an, la controverse sur les accommodements raisonnables est parvenue à son paroxysme en février dernier, jusqu'à ce que la mise sur pied de la commission de consultation menée par MM. Bouchard et Taylor permette de calmer les esprits.

Les demandes d'accommodement formulées par quelques membres de minorités non chrétiennes suscitent diverses formes d'appréhension dès lors que la laïcité des institutions publiques paraît compromise (alors que l'on ne fait guère état de celles qui proviennent de chrétiens). Les quelques cas d'aberration soulevés ces derniers temps n'ont pas manqué d'exacerber le mécontentement populaire.

Dans ce contexte, il n'y a rien d'étonnant à ce qu'un nombre grandissant de gens estiment que les minorités religieuses « prennent trop de place » dans l'espace public. Pour d'aucuns, cette situation découle du fait que nous serions en train d'assister à un déferlement d'immigrants non chrétiens. Qu'en est-il au juste?

Depuis 40 ans

Entre 1961 et 2001, la part des adeptes de religions orientales (judaïsme, islam, hindouisme, sikhisme, bouddhisme, etc.) au Québec est passée de 2,0 à 3,8 %. Malgré la hausse sensible, l'apport ne semble pas spectaculaire. Toutes choses étant relatives, ces chiffres peuvent mieux s'apprécier si on les compare à ceux que l'on relève ailleurs au Canada, ou dans les pays occidentaux qui ont le plus attiré l'immigration non chrétienne.

Ailleurs au Canada et en Occident

En 2001, à l'échelle canadienne, 6,1 % de la population adhère à une tradition religieuse orientale. C'est dire que le Québec se place en dessous de la moyenne canadienne. La situation rencontrée au Québec ne se

compare guère avec ce que l'on observe en Colombie-Britannique et en Ontario, où ces minorités dépassent les 8 % (voir Tableau 1).

Du côté international, si la proportion des religions orientales au Québec est semblable à celle que l'on retrouve aux États-Unis (même si le poids numérique est sans rapport) et en Belgique (voir tableau 2), elle reste en deçà des situations rencontrées dans la plupart des pays d'Europe occidentale (Autriche, Allemagne, Suisse, Grande-Bretagne) ou d'Océanie (Australie, Nouvelle-Zélande), où les appartenances non chrétiennes oscillent de 4 à 6 %. On est encore loin

TABLEAU 1

Religions non chrétiennes en %
Québec comparé aux autres provinces
(2001)

Maritimes	0,7
Saskatchewan	0,9
Manitoba	3,1
Québec	3,8
Alberta	5,7
Colombie Britannique	8,7
Ontario	8,8

Source : Statistique Canada, 2001

Calculs de l'auteur

des Pays-Bas et de la France, où ces appartenances pourraient (par estimation) atteindre les 9 %.

Dans cette perspective, la place qu'occupe la population non chrétienne au Québec n'a donc rien d'extraordinaire.

Cela dit, dans le contexte canadien, il faut mentionner que cet état de choses a beaucoup à voir avec la géographie. Contrairement à l'Ontario et à la Colombie-Britannique, l'immigration du tiers-monde qui s'installe au Québec est moins marquée par l'apport asiatique que par les contingents d'Amérique latine (comme c'est d'ailleurs le cas aux États-Unis), du monde arabe ou d'Afrique noire.

La religion la plus pratiquée par les minorités visibles

Si on peut maintenant dire que la place qu'occupent les religions orientales au Québec demeure encore relativement modeste, d'où vient donc l'impression populaire inverse?

Il est vrai que la présence à Montréal de minorités visibles provenant du monde arabe, de l'Afrique, du sous-continent indien et de l'Extrême-Orient incline à penser que ces dernières contribuent naturellement au grand essor des religions «exotiques». C'est pourtant loin d'être le cas, puisque 55 % de l'ensemble des membres de minorités visibles adhèrent à l'une ou à l'autre des Églises chrétiennes, la majorité étant des catholiques.

Bien que l'association automatique des Arabes avec l'islam soit compréhensible, il faut savoir que cette vision ne correspond pas à la réalité arabe québécoise. Déjà, 3 Palestiniens sur 10 sont chrétiens.

TABLEAU 2

**Religions non chrétiennes en %
Québec et quelques États occidentaux
(2000 ou 2001)**

Pays-Bas	7,0 / 9,0
France	6,5 / 9,0
Nouvelle-Zélande*	6,6
Grande-Bretagne*	5,3
Suisse*	5,3
Australie*	4,8
Allemagne	4,5
Autriche*	4,3 / 4,5
Québec*	3,8
Belgique	3,0 / 4,4
États-Unis	3,0

Source : Recensements nationaux (*)
et estimés de l'auteur

Or, les appartenances chrétiennes dominent nettement parmi les Libanais, les Égyptiens et les Syriens, à la hauteur de 7 ou 8 personnes sur 10.

On sera peut-être étonné d'apprendre que de 20 à 30 % des Québécois d'origine vietnamienne, chinoise, indienne et sri lankais sont catholiques ou protestants. Près de 80 % des Coréens et 97 % des Philippins sont chrétiens (voir le Tableau 3). De plus, les trois quarts de ceux qui déclinent l'une ou l'autre des identités africaines sont chrétiens.

Si l'immigration latino-américaine ou européenne est comprise comme étant essentiellement chrétienne (ou de culture chrétienne), il faut voir que

TABLEAU 3

Pourcentage de chrétiens au sein de certains groupes ethniques arabes et asiatiques (2001)

Égyptiens	80,0
Palestiniens	31,4
Libanais	73,2
Syriens	81,1
Irakiens	20,0
Turcs	27,7
Arméniens	97,0
Indiens	19,0
Sri Lankais	24,0
Vietnamiens	27,3
Chinois	28,7
Japonais	40,5
Coréens	79,3
Philippins	97,4

Source : Statistique Canada, 2001
Calculs de l'auteur

l'immigration des continents africain et asiatique, automatiquement associée aux religions « exotiques », est néanmoins porteuse d'un important contingent de chrétiens. Parmi les immigrants qui se sont implantés au Québec entre 1991 et 2001, on dénombre 13 555 Africains et 30 025 Asiatiques chrétiens, ce qui correspond à 31,2 % et à 32,2 % de l'immigration des continents africain et asiatique. La majorité de ces chrétiens sont d'ailleurs catholiques. C'est dire que la majorité des immigrants qui se sont établis au Québec pendant cette période, tous continents confondus, sont chrétiens.

Religions d'immigrants ?

Bien qu'il soit naturel de penser que les adeptes de religions non chrétiennes sont essentiellement des « immigrants », la réalité est toutefois moins stéréotypée. Si deux juifs sur trois sont nés au Québec, de 22 à 28 % des sikhs, des musulmans, des bouddhistes

et des hindous sont aussi nés en terre québécoise (Tableau 4). D'ailleurs, le tiers des musulmans et des bouddhistes nés au Québec sont même des « Québécois de souche », selon une expression connue. En outre, les quelques milliers de conversions à l'islam et au bouddhisme font oublier que des conversions au christianisme se produisent également. Force est de reconnaître que seul le premier phénomène est médiatisé.

L'impression des images

Chiffres en main, on peut maintenant dire que cette idée selon laquelle les communautés non chrétiennes se sont développées de façon spectaculaire au Québec relève pour beaucoup du registre des impressions. Encore que celles-ci ne peuvent naître de rien. Évidemment, l'idée selon laquelle les minorités non chrétiennes seraient soudainement en train de prendre beaucoup d'importance ou de place n'est pas sans lien avec le large écho que les médias donnent depuis plusieurs mois aux controverses qui s'enchaînent à propos des religions minoritaires.

Pour tout compliquer, on ne peut pas nier que l'actualité internationale ajoute à la confusion tant il est courant d'entendre que les religions sont à l'origine de plusieurs problèmes et de conflits locaux. Sont ainsi exacerbées les craintes populaires en rapport avec les religions communément confondues avec les fondamentalismes. Aussi, le jeu des images télévisées montréalocentriques produit certainement ses effets dans les esprits tant le thème de l'immigration s'accompagne invariablement d'images de membres de minorités religieuses originaires du tiers-monde (comme si l'immigration européenne et latino-américaine s'était depuis peu volatilisée). D'ailleurs, ces derniers temps, on aura beaucoup plus vu de photographies de femmes portant le niqab dans les journaux qu'on peut dénombrer de ces femmes au Québec.

TABLEAU 4

**Non-chrétiens nés au Canada en %
(2001)**

Juifs	67,0
Hindous	28,4
Bouddhistes	26,4
Musulmans	22,4
Sikhs	22,2

Source : Recensements nationaux
et estimés de l'auteur

Comparaison avec la Suisse

Comme le Québec et la Suisse comptent chacun sept millions d'âmes, une comparaison à la même échelle permet de prendre du recul. En prenant l'islam comme exemple, on constate qu'en 2001, 108 620 musulmans vivent au Québec, alors que le recensement suisse de 2000 en dénombre 310 807 (voir tableau 5). Or, contrairement à la population musulmane de la Suisse qui s'est disséminée à travers les 26 cantons, 92 % des musulmans du Québec sont concentrés dans la seule région de Montréal. Voilà qui doit certainement jouer quelque rôle sur le plan des perceptions, qui sont en outre influencées par les images télévisées des chaînes montréalaises.

Confusion

Bien que certaines questions légitimes restent sans réponse, on note que diverses formes de confusion, conceptuelle et factuelle, touchant la religion, la gestion de la diversité ou l'immigration perdurent. Cela démontre que l'information pertinente, notamment à propos des politiques gouvernementales, circule difficilement. Ceci engage tout l'édifice de l'information

TABLEAU 5

**Fidèles de religions non chrétiennes
(Québec, Suisse)**

	Québec (2001)		Suisse (2000)	
	N	%	N	%
Population totale	7 125 580		7 288 010	
Musulmans	108 620	1,5	310 807	4,3
Juifs	89 915	1,2	17 914	0,2
Bouddhistes	41 375	0,5	21 305	0,3
Hindous	24 530	0,3	27 839	0,4
Non-chrétiens, total	264 440	0,3	377 865	0,4

Sources : Statistique Canada (2001); Suisse, Office fédéral de la statistique (2000)

(au sens large), du gouvernement jusqu'au public, en passant par les organismes gouvernementaux concernés, les spécialistes universitaires et les autres types d'intervenants. Le tout, bien entendu, relayé par les médias.

On s'en rend bien compte, le gouvernement québécois doit davantage expliquer ses politiques et développer sa pédagogie. Aussi, l'expertise de certains organismes gouvernementaux gagnerait à être mieux connue : on aurait tout intérêt à consulter les documents produits par le Conseil des relations interculturelles, le Comité sur les affaires religieuses, le Conseil du statut de la femme et la Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse.

Par ailleurs, on ne peut pas dire que les spécialistes universitaires ont été très sollicités ou très présents lorsque la polémique sur les accommodements raisonnables s'est mise en branle à l'hiver 2005-2006. Leurs analyses et leurs explications auraient permis de clarifier plusieurs questions complexes.

Si on peut dire que l'information pertinente concernant la gestion de la diversité ou de l'immigration ne circule pas suffisamment, un semblable constat peut se faire en ce qui a trait aux questions proprement religieuses. Les méprises et les fausses conceptions sur les religions (en particulier sur l'islam, le judaïsme et le sikhisme) sont encore trop répandues pour ne pas compromettre une compréhension mutuelle. Hérouxville est un symptôme que l'on n'a pas su gérer. Les affirmations lancées par le fameux code de vie auraient dû rencontrer une réponse immédiate et étayée point par point afin de court-circuiter tout dérapage. À défaut, les fausses conceptions et les rumeurs urbaines ont continué de se répandre sans que rien ne s'y oppose. Quoi de plus normal que les gens s'inquiètent ?

Le rôle central des médias

Dans le contexte, on saisit d'emblée le rôle central que peuvent jouer les médias dans la diffusion des informations, d'autant plus qu'ils ont toujours le choix entre naviguer dans les eaux troubles des idées toutes faites et des craintes, ou justement de nous en affranchir.

À côté de la manchette qui distrait, plusieurs journalistes ont déjà pris conscience des effets sociaux qu'engendre la surfocalisation médiatique sur

certains thèmes religieux à résonances sociétales et communautaire alors que d'autres, dans la tradition du journalisme d'enquête, commencent à s'interroger sur les idées reçues que les questions sur l'immigration non chrétienne ne manquent pas de véhiculer. C'est tout à leur honneur.

Quand le regard empêche de voir

En définitive, tout dépend comment on regarde et ce qu'on veut voir. Dans le soi-disant débat sur l'immigration qui s'amorce, on ne se demande jamais pourquoi les immigrants ont choisi de s'enraciner au Québec ni de quelle façon le Québec a vraiment besoin d'eux, ne serait-ce que sur les plans économique et professionnel. Si certains sont enclins à percevoir l'immigration récente sous un jour plutôt menaçant, d'autres voient qu'elle peut, au contraire, renforcer le Québec, en particulier dans le contexte d'une économie plus performante et compétitive, tout en comblant des besoins sociaux. Il est vrai que jusqu'à présent, l'on n'a pas déployé beaucoup d'efforts pour mieux connaître ces immigrants. Or, n'est-ce pas justement la méconnaissance qui est le terreau des stéréotypes, des fantasmes et finalement de la peur?

En même temps, le regard pesant du jugement ou de l'incompréhension qui se pose sur les minorités religieuses empêche de voir la souffrance engendrée.

Nonobstant l'usage impropre du terme « ethnies », il est temps de donner congé, le plus souvent possible, au mot « immigrants » puisqu'il conduit à penser en termes de « nous » et de « eux ». Il serait tout indiqué de lui préférer l'expression, curieusement oubliée, de « nouveaux Québécois ». Alors peut-être pourrions-nous tous regarder dans la même direction.

LA CULTURE QUÉBÉCOISE EST-ELLE EN CRISE ?

Gérard Bouchard et Alain Roy

Auteurs de *La culture québécoise est-elle en crise ?* (Boréal, 2007)

Les résultats d'une enquête que nous avons menée auprès de 141 intellectuels québécois ont permis de montrer que les perceptions sur le thème de la crise de la culture sont très diverses et souvent même contradictoires¹.

Ce projet d'enquête est né du désir de faire le point sur l'état de la culture au Québec alors que le discours de la crise culturelle bénéficie d'une vogue et d'un crédit importants. C'est le cas, par exemple, chez une bonne partie de l'intelligentsia française; mais le discours de la crise de la culture a imprégné aussi tout le vingtième siècle à travers les œuvres de penseurs et philosophes occidentaux. Les grands thèmes de la « crise des repères » sont maintenant bien connus : fin de l'histoire, dissolution des grands récits, relativisme, nivellement des valeurs, désenchantement du monde, crise de la « grande culture » envahie par la culture de masse, etc.

Qu'en est-il aujourd'hui ? Comment regarder l'avenir ? Sommes-nous dans une situation prometteuse ou en déclin ? La culture est-elle en crise ? Est-il possible d'y remédier ?

Pour répondre à ces questions, nous avons interrogé un grand nombre d'intellectuels québécois, en nous assurant de la plus grande représentativité possible (groupes d'âge, genres, diversité ethnoculturelle, etc.). En parcourant la somme des points de vue recueillis, la première observation est frappante : il y a une grande et étonnante diversité de points de vue. Nous pouvons affirmer, en effet, qu'à peu près toutes les formes d'argumentation possibles ont été formulées sur l'état de la culture québécoise. Les intellectuels interrogés ont soutenu simultanément : a) que la culture n'est pas en crise et que tout va bien; b) que la culture va mal, mais que cette crise peut être combattue; c) que la culture est en crise, mais que cela est une chose bonne; d) que la culture, pour aller bien, devrait être en crise; e) que la culture ne pourra jamais se relever parce que toute crise est aujourd'hui impossible...

Une telle diversité de jugements a de quoi déconcerter; elle nous fait réaliser qu'il n'y a pas de réponses simples et immédiates à la question de la

crise de la culture. Plutôt que de nous en affliger, nous devons apprécier le fait que l'addition ou la confrontation de ces regards multiples permet d'arriver à une vision plus fine et nuancée de la réalité. Tout indique d'ailleurs que nous devons apprendre à vivre avec ce type d'environnement idéologique : la complexité, voire la fragmentation, pourrait bien devenir le caractère fondamental de nos démocraties plurielles, ouvertes, pluriculturelles, fondées sur la liberté de pensée et d'opinion. Sans que nous en soyons peut-être conscients, elle est le résultat même de nos choix sociaux et politiques.

La deuxième observation que nous pouvons faire, c'est celle d'une dominante pessimiste, et ce, même chez les répondants ayant rejeté le constat de crise parce que trop radical. Le thème le plus récurrent est celui de la perte des repères, accusée de brouiller tout à la fois les perceptions de soi et de l'autre, la définition des finalités individuelles et collectives, la mémoire et la vision de l'avenir. Ce pessimisme est quelque peu atténué par le fait que la plupart des répondants ayant formulé un constat de crise estiment que cette situation peut être combattue. Une morale de l'engagement semble donc toujours bien vivante chez les intellectuels : le problème porte moins sur le désir d'améliorer les choses que sur la possibilité de trouver des moyens d'action efficaces, capables de produire des changements réels.

Chacun d'entre nous entretient sa propre idée sur l'état de la culture. La multiplicité de réponses possibles peut décevoir notre désir d'arriver à un verdict sûr et définitif, mais elle nous fait comprendre que la vision que nous avons de la réalité est toujours le résultat d'une construction et, surtout, que c'est en cela que l'avenir peut rester ouvert, que notre présent, aussi critique soit-il, peut être réinventé.

1. Pour une présentation détaillée des résultats de l'enquête, voir *La culture québécoise est-elle en crise?*, Boréal, Montréal, 2007, 218 p.

Identité, diversité, culture : les citoyens se prononcent¹

AUDE LECOINTE

Chargée de projet, Rendez-vous stratégique sur la culture,
Institut du Nouveau Monde

Au cours de l'hiver 2007, l'Institut du Nouveau Monde (INM) a été l'hôte d'un important forum stratégique sur la culture québécoise.

Plus de 1500 citoyens se sont prononcés sur une multitude de sujets touchant à la culture et ont pu projeter leurs visions et leurs stratégies d'avenir pour le Québec. Bien que la controverse sur les accommodements raisonnables dominait l'actualité, les débats ont largement dépassé cette question pour toucher particulièrement aux dimensions fondamentales de l'identité et de la diversité.

La démarche

Le Rendez-vous stratégique de l'INM sur la culture (RVSC) a donné la parole, et surtout le dernier mot, aux citoyens, et ce, dans un esprit de dialogue avec des spécialistes et des praticiens de divers secteurs. Il proposait trois temps forts : deux rencontres régionales, tenues simultanément dans neuf villes du Québec, puis une rencontre nationale de synthèse et de projection dans l'avenir. La méthode d'un Rendez-vous stratégique se décline en trois verbes d'action : informer, grâce à une documentation variée mais aussi au partage des savoirs et des expériences de chacun; débattre, au moyen d'ateliers participatifs; et proposer des objectifs et une trajectoire pour les réaliser.

Un comité directeur coprésidé par les sociologues Gérard Bouchard et Céline Saint-Pierre a d'abord proposé un double questionnement qui est devenu le grand thème de l'événement : *Que devient la culture québécoise? Que voulons-nous qu'elle devienne?* Les citoyens ont été invités à répondre en se penchant notamment sur la mondialisation, le pluralisme culturel et religieux, les nouvelles technologies. L'objectif : penser en termes d'action et agir avec réflexion.

Mais le Rendez-vous a aussi fait appel à l'imaginaire. Lors de la rencontre nationale, les participants se sont prêtés à un type d'exercice original et

inédit : chacun a été appelé à énoncer et à partager avec les autres le rêve collectif qu'il veut promouvoir pour le Québec.

Les principaux résultats

Il ressort des débats plusieurs pistes d'action pour définir la culture québécoise, en assurer le développement et la transmission. Parmi les 283 propositions citoyennes, les participants souhaitent entre autres : favoriser le dialogue entre citoyens; affirmer le français comme langue commune; mieux définir les valeurs que les Québécois ont en partage; favoriser la connaissance et la transmission de la culture régionale; laïciser les institutions et l'espace public au nom de l'intégration et de la participation civique de tous.

Ils souhaitent également voir s'appliquer plus efficacement les politiques publiques culturelles; renforcer l'interrégionalisme, articuler l'occupation culturelle du territoire; soutenir davantage les artistes et les créateurs. Ils veulent notamment rendre accessibles la culture et les nouvelles technologies de l'information et des communications partout au Québec; accroître la place de la culture dans le milieu de l'éducation; et responsabiliser davantage les éducateurs, les médias et les citoyens à leur rôle dans la transmission de la culture.

Au terme de l'exercice, il est apparu clairement que pour les participants, la culture est un véritable fondement de notre vie collective. Elle constitue un maillon essentiel du développement économique et social du Québec. Un message fort se dégage : celui d'accorder à la culture toute son importance et de lui donner le statut prioritaire de service public, au même titre que l'éducation et la santé.

La culture comme ciment de cohésion sociale

L'une des idées fortes qui émane du RVSC est celle de la culture comme ciment de cohésion sociale. La culture rassemble. Les participants ont réfléchi aux éléments centraux qui fondent le « nous » québécois tout en reconnaissant une valeur et une place spécifiques à la différence, à la diversité, dans la définition de cette identité collective. Voici quelques-uns des repères identitaires qui ont été identifiés et qui doivent mobiliser des actions nouvelles.

• **Affirmer la langue française comme langue commune**

Les participants au Rendez-vous stratégique ont signifié l'importance de la langue française dans les priorités. Ils s'accordent pour dire que la langue française doit être réaffirmée en tant que la langue commune au sein de l'espace public. Ils s'entendent pour promouvoir la langue comme le vecteur, le point d'ancrage, le ciment de la culture québécoise. La langue est « l'élément primordial permettant d'envisager la culture comme quête de sens et quête de fierté ». Elle se présente comme le « dénominateur commun », qui crée et doit créer chez soi, chez l'Autre, chez le nouvel arrivant, un lien d'appartenance, un lien social.

• **Faire le point sur les valeurs communes des Québécois**

Un consensus fort a émergé des délibérations pour définir la culture québécoise à partir d'une culture publique commune et non comme une mosaïque d'identités cohabitant les unes à côté des autres. Tout en étant un choix clair, cette culture commune que l'on veut ouverte à la diversité n'en demande pas moins à être mieux définie. Pour définir les valeurs fondamentales communes du Québec, on propose des états généraux qui favorisent la participation du plus grand nombre de Québécois et de Québécoises de tous les horizons. Pour les citoyens, ces valeurs communes, compatibles avec la Charte des droits et libertés de la personne du Québec, pourraient être regroupées dans une charte, un code, une éventuelle constitution de l'État québécois, ou pourrait prendre la forme d'un projet social, politique, économique et culturel pour le Québec.

• **Renforcer l'interculturalisme**

Les participants ont appelé au renforcement du modèle d'accueil et d'intégration des immigrants au Québec, l'interculturalisme, et ce à travers toutes les régions du Québec, en l'axant sur la connaissance et le partage de valeurs communes. Ils ont affirmé l'importance de miser sur l'inclusion de tous sans gommer la diversité, en privilégiant une « intégration de proximité » et non une « intégration d'apparence ». Ils ont souhaité voir mener dans les municipalités des campagnes de sensibilisation à l'accueil des immigrants dans tous les secteurs d'activité et ont appelé chacun, les immigrants et les jeunes notamment, à soutenir le dynamisme régional. En tout, il faut renforcer le dialogue entre citoyens

d'origines diverses sur des questions et des réalités que les gens ont en commun, soit l'avenir du Québec.

• **Promouvoir le dialogue sous toutes ses formes**

Plus largement, les mots tels que « dialogue », « rencontres », « échanges » reviennent très souvent dans les énoncés des propositions du Rendez-vous stratégique. Les participants ont clairement signifié la nécessité de promouvoir le dialogue sous toutes ses formes dans l'espace public, dans les régions, les villes, les villages et les quartiers, par la multiplication des formes d'échanges culturels favorisant l'acceptation de la diversité et de l'identité québécoise. Il faut s'enrichir des différences et des complémentarités et renforcer le sens de la solidarité nationale. Tous ont leur rôle à jouer : l'État, le secteur privé, le secteur culturel et éducatif, les médias, la société civile, etc.

• **Accroître la connaissance et la reconnaissance de l'autre**

D'autres mots, complémentaires au dialogue, qui ressortent des délibérations sont ceux de la « connaissance » et de la « reconnaissance » de l'autre, dans ce qu'il a de commun et de différent. Par exemple, les participants appellent à créer des espaces de rencontre entre les nations autochtones et la nation québécoise dans une perspective de compréhension mutuelle. Il faut aussi renforcer la connaissance de l'histoire du Québec faite de pluralité, la revaloriser et la transmettre le plus largement possible.

• **Faire de l'éducation le moteur de la culture**

C'est logiquement que l'éducation s'est imposée comme un thème transversal au cours du Rendez-vous stratégique. L'éducation est au cœur du travail de transmission de la culture et des valeurs communes, et doit susciter, chez toutes et tous, le goût de la culture. Tous s'entendent pour reconnaître en l'école une institution centrale devant prendre en charge cette transmission. Par ailleurs, on insiste pour que l'école favorise la créativité et intègre davantage les arts dans l'enseignement et dans la vie culturelle de l'école. Il devient crucial, affirment les citoyens, de sensibiliser les éducateurs au rôle qui leur revient en tant que passeurs culturels. Le rôle de la famille, noyau de la société, est aussi apparu important.

Les rêves collectifs d'avenir

Le Rendez-vous stratégique a proposé de répondre à une question cruciale pour l'avenir de la culture québécoise : quels sont nos rêves collectifs ? Comme l'analyse la coprésidente du Comité directeur du Rendez-vous sur la culture, M^{me} Céline Saint-Pierre, « les contenus qui se dégagent de cet exercice de projection créative font mentir ceux qui parlent de pessimisme et de cynisme pour caractériser la vision qu'aurait une bonne partie des citoyens. » On y voit poindre une société québécoise qui serait plus affirmative dans la promotion de sa culture, de ses valeurs et de sa langue. Une société qui aurait trouvé la façon de faire de la diversité et du pluralisme un enrichissement de ce qu'elle est et de ce qu'elle veut devenir.

Une société où la culture aurait « la première place », où l'art serait « une respiration quotidienne ». Un Québec où « chaque jeune ferait le tour du Québec, région par région, à sac à dos, les auberges de jeunesse et le transport étant gratuit ». Un Québec où les citoyens de toutes les générations et de tous les milieux participent à la culture et utilisent les technologies pour apprendre et dialoguer. Un Québec imaginatif où « les enfants expriment leurs rêves et apprennent à écouter ceux des autres ».

On y voit aussi un Québec qui peut assurer à ses artistes un niveau de vie convenable, une société axée sur le bonheur, la paix, la solidarité et le développement durable, qui soit accueillante pour tous les nouveaux arrivants, une société faite de cultures multiples qui s'entremêlent au quotidien et dont les porteurs communiquent à travers la langue française. Bref, on rêve d'un Québec citoyen, créatif, et inspirant.

NOTE

1. Ce texte résume les résultats du Rendez-vous stratégique sur la culture de l'INM. Pour en savoir plus, lire le Supplément de l'Annuaire du Québec. *Résultats du Rendez-vous stratégique de l'INM sur la culture*, Fides, 2007.

Accommoder la réalité: dans les coulisses d'un certain CLSC

KARINA GOMA

Documentariste

Pendant près de trois ans, j'ai arpenté les rues de Parc-Extension avec une caméra pour filmer le quotidien des immigrants et des employés du CLSC de ce quartier. Mois après mois, j'ai découvert les déchirements et les contradictions qui habitent les exilés: leur farouche volonté de s'intégrer tout en préservant leur singularité et surtout la formidable inventivité qu'ils déploient face à des situations souvent extrêmes. Au fil des semaines, j'ai aussi vécu de près les défis du travail transculturel. Plongés quotidiennement dans un environnement pluriethnique, les travailleurs du CLSC cherchent constamment la dose adéquate de souplesse et d'ouverture pour se distancer des stéréotypes culturels sans pour autant renoncer à leurs propres valeurs.

Dans cette petite Babylone moderne qu'est devenu le CLSC de Parc-Extension, j'ai assisté semaine après semaine aux groupes périnataux offerts aux femmes du quartier. «On s'est vite rendu compte que la formule traditionnelle de cours ne convenait pas aux besoins particuliers de notre clientèle», confie Lise Boulet, infirmière clinicienne et A.S.I. au CLSC de Parc-Extension. C'est ainsi que sont nées ces rencontres hebdomadaires hors du commun, où les cours théoriques sont remplacés par des discussions multilingues animées par des immigrantes bénévoles du quartier. Une véritable tour de Babel, où les échanges abondent et portent sur les sujets les plus divers: de l'allaitement dans le pays d'origine au partage des tâches, en passant par les difficultés d'accoucher en terre d'exil, loin de la famille et du réseau social. Au sortir de ces rencontres passionnantes, j'ai maintes fois vu des amitiés naître et des solidarités se tisser entre ces femmes récemment arrivées des quatre coins du monde.

Quel ne fut pas mon étonnement en novembre 2006 de lire à la une d'un quotidien montréalais que le CLSC de Parc-Extension succombait à la

vague des pratiques d'accommodements « déraisonnables », en excluant les hommes des cours prénatals pour des motifs religieux. Dans le tumulte de ce nouveau « scandale », personne n'a pris le temps d'aller vérifier sur le terrain le contexte très particulier dans lequel avaient lieu ces rencontres. À coup de titres-chocs et de formules lapidaires, éditorialistes, chroniqueurs et tribuns en mal de capital politique ont condamné en bloc l'initiative du CLSC. « Cette histoire a été extrêmement douloureuse, confirme Lise Boulet. Après des années d'efforts, on avait développé une formule à laquelle on croyait et qui donnait des résultats concrets auprès d'une clientèle très vulnérable. »

Je suis musulmane et Égyptienne par mon père, catholique et Québécoise par ma mère. Plusieurs séjours à l'étranger m'ont convaincue de l'absolue nécessité de préserver l'espace public des dérives de l'orthodoxie religieuse, qui cherche la plupart du temps à remettre en cause des valeurs fondamentales comme l'égalité entre les hommes et les femmes. Pourtant, jamais l'approche du CLSC de Parc-Extension n'a constitué pour moi un glissement vers le relativisme culturel. Au contraire, j'ai vu dans cette initiative généreuse un outil d'intégration novateur doublé d'un geste d'ouverture à la spécificité d'une clientèle particulière qui, autrement, serait demeurée isolée. Alors que le Québec vit un douloureux mais nécessaire questionnement culturel entourant les limites des pratiques d'accommodements raisonnables, l'expérience du CLSC de Parc-Extension illustre avec éloquence comment immigrants et Québécois de souche trouvent des solutions au quotidien et retissent ensemble de précieux fils d'humanité.

Personne n'a pris le temps d'aller vérifier sur le terrain le contexte très particulier dans lequel avaient lieu ces rencontres.

Entre la collectivité et l'individu : baliser pour vivre en commun et non en parallèle

YOLANDE GEADAH

Auteure de *Accommodements raisonnables : droit à la différence et non différence des droits* (VLB, 2007)

DEPUIS L'AUTOMNE 2006, UNE VIVE CONTROVERSE MÉDIATIQUE A ÉMÉRGÉ AU QUÉBEC À PROPOS DES ACCOMMODEMENTS LIÉS AUX REVENDICATIONS RELIGIEUSES. Certains d'entre eux, plus ou moins justifiés, ont suscité des commentaires jugés offensants par les membres des communautés concernées. C'est le cas notamment des juifs hassidiques, avec l'affaire des fenêtres givrées du YMCA, et des musulmans, avec les lieux de prière. Il faut mentionner aussi le code de vie adopté par la municipalité d'Hérouxville, qui interdit la lapidation des femmes et dont on a parlé dans le monde entier. Le document laissait croire que la pratique de la lapidation risquait de s'imposer et constituait un danger imminent associé à l'arrivée d'immigrants musulmans. Cela eut pour effet de stigmatiser les fidèles de l'islam. Le débat prit une tournure dangereuse lorsque certaines personnes, attribuant à tort la multiplication des revendications religieuses à l'immigration récente, prétendirent qu'il s'agissait d'une menace à l'identité nationale.

L'opinion publique québécoise est profondément divisée entre un courant qui appuie les accommodements, au nom de la liberté religieuse et du relativisme culturel, et un autre qui critique les revendications religieuses dans l'espace public, au nom de la laïcité. Ces courants de pensée reposent sur deux visions politiques distinctes : l'une est inspirée du libéralisme anglo-saxon, et l'autre, du modèle républicain français. La première est fondée sur un rôle minimaliste de l'État, qui ne doit pas enfreindre les libertés individuelles, alors que la seconde reconnaît à l'État un rôle de protection des valeurs communes et du modèle de société construit historiquement par la majorité. Cette fracture idéologique est source d'incompréhension et d'accusations, parfois injustifiées, de racisme. Pour assainir ce

débat, le gouvernement du Québec annonçait, le 8 février 2007, la mise sur pied d'une commission d'étude, coprésidée par l'historien et sociologue Gérard Bouchard et l'auteur et philosophe Charles Taylor, portant sur les pratiques d'accommodement reliées aux différences culturelles. Le rapport de cette commission, prévu pour mars 2008, est attendu avec impatience.

Le concept juridique d'accommodement raisonnable

D'un point de vue juridique, le concept d'accommodement raisonnable ne repose pas sur un texte de loi mais sur la jurisprudence. Le premier cas concernant les accommodements raisonnables, qui fit jurisprudence, a été jugé en 1985. Il désigne l'obligation faite à un employeur ou à une institution de prendre les mesures nécessaires pour éviter qu'une norme ou une règle ait sur un individu un impact discriminatoire en raison de sa race, son origine nationale ou ethnique, sa couleur, sa religion, son sexe, son âge ou ses déficiences mentales ou physiques. L'obligation d'accommodement est circonscrite par la notion de « contrainte excessive », qui réfère aux limites financières ou matérielles qu'imposerait l'accommodement, telle la perturbation du fonctionnement de l'entreprise ou de l'institution.

Des cas controversés

Ces dernières années, certaines revendications religieuses ont fait l'objet de contestations juridiques qui se sont parfois rendues jusqu'en Cour suprême. Le plus haut tribunal du pays a tranché en faveur des revendications religieuses, y compris celles basées sur les convictions les plus subjectives, en s'appuyant sur la charte canadienne et sur la politique du multiculturalisme. Mentionnons entre autres l'introduction du turban sikh dans l'uniforme de la GRC et l'autorisation d'ériger une soukkah sur les balcons de condominiums dont les règlements interdisent l'ajout de structures extérieures.

On ne peut ignorer le fait que certaines revendications remettent en question la place de la religion dans la société et le droit des femmes à l'égalité.

L'événement déclencheur de la controverse récente fut la décision du directeur d'un YMCA de Montréal d'installer des fenêtres givrées dans une salle d'exercice, à la demande et aux frais des administrateurs d'une école juive hassidique voisine, afin de soustraire les femmes en tenue de sport à la vue des élèves de l'école. Contre toute attente, cet arrangement souleva un tollé parmi les utilisatrices du centre, qui s'estimaient lésées par cette décision les privant du soleil et de la vue vers l'extérieur durant leurs activités physiques. Du point de vue juridique, il ne s'agissait pas là d'un cas d'accommodement raisonnable puisque les administrateurs de l'école, n'étant pas les usagers du centre, ne pouvaient invoquer la discrimination à leur égard. Néanmoins, cette affaire cristallisa le malaise croissant de la population relativement aux arrangements qui visent à satisfaire diverses revendications religieuses.

D'autres cas litigieux firent les manchettes au cours de l'année, tels le port de symboles religieux dans le sport, les salles de prière dans les institutions publiques (collèges et universités) et la ségrégation sexuelle dans les services publics (notamment les piscines et les cours prénataux) ayant pour but de permettre aux femmes issues de certaines communautés religieuses d'en bénéficier. Les médias ont également dénoncé quelques cas de refus, au nom de croyances religieuses, d'avoir affaire à une personne du sexe opposé, tels un homme médecin, une policière ou une évaluatrice d'examen de conduite automobile.

Ces situations soulèvent une question légitime qu'on pourrait formuler comme suit : jusqu'où faut-il aller pour répondre aux exigences religieuses des individus et éviter toute discrimination, conformément aux chartes québécoise et canadienne ?

Les enjeux soulevés

On ne peut ignorer le fait que certaines revendications remettent en question la place de la religion dans la société et le droit des femmes à l'égalité. Celui-ci implique le droit pour les personnes des deux sexes d'assumer des postes de responsabilité dans tous les domaines, sans que les femmes en soient écartées pour satisfaire des croyances religieuses.

L'intégration des nouveaux arrivants, qui constitue un défi majeur dans le contexte québécois caractérisé par l'immigration de personnes issues de

divers horizons, est un autre enjeu important. On peut se demander si les pratiques d'accommodement, qui autorisent chaque individu et chaque communauté à conserver leurs valeurs intactes, vont à l'encontre des objectifs d'intégration des immigrants à long terme. L'approche privilégiée jusqu'ici renforce un modèle de développement séparé, où les communautés culturelles peuvent continuer à vivre selon des systèmes de valeurs distincts. Cela favorise la ghettoïsation et emprisonne les individus, surtout les femmes, à l'intérieur de leur groupe d'origine. Or, l'histoire nous montre que ce modèle peut générer des tensions et des conflits sociaux.

Certains soulignent enfin que l'obligation d'accommodement ne fait qu'encourager le fanatisme religieux et les idéologies intégristes de toutes sortes. Les adeptes de celles-ci, tout en se prévalant des chartes des droits, tendent à nier certaines libertés fondamentales au nom d'impératifs religieux.

On voit donc que les pratiques d'accommodement soulèvent un dilemme éthique considérable. Comment respecter les droits des minorités religieuses tout en préservant les valeurs communes, telles la laïcité ou l'égalité des sexes, qu'une société démocratique se doit de protéger? Comment éviter de soumettre l'espace public aux diktats religieux sans pour autant nier la liberté religieuse? Où placer la limite et comment trouver un équilibre entre droits individuels et droits collectifs lorsqu'ils entrent en conflit les uns avec les autres? Ces questions nous renvoient aux choix politiques qu'une société pluraliste doit faire pour favoriser la vie harmonieuse entre toutes les communautés qui la composent.

Le débat soulevé par les accommodements religieux exige une réflexion collective, qui doit inclure les membres des diverses communautés afin que tous réfléchissent aux exigences qu'impose le fait de vivre ensemble, au-delà de ce que le droit permet. Il faut espérer que le rapport de la commission Bouchard-Taylor tiendra compte des enjeux sociaux soulevés par les pratiques d'accommodement et qu'il saura proposer des balises favorisant le respect des valeurs communes.

Un nouveau programme pour l'école québécoise: Éthique et culture religieuse

GEORGES LEROUX

Professeur, Département de philosophie, Université du Québec à Montréal



L'école peut-elle contribuer à l'ouverture d'esprit des Québécois ?

Avec l'implantation du nouveau programme Éthique et culture religieuse, prévu pour la rentrée de l'automne 2008 dans toutes les écoles primaires et secondaires du Québec, la société québécoise fait non seulement un pas très important dans l'achèvement du processus de déconfectionnalisation amorcé par les États généraux de l'éducation (1995) et par le rapport Proulx (1999), mais elle se dote surtout d'un instrument essentiel pour l'éducation des jeunes générations au pluralisme et à l'accueil de la différence. C'est en effet au terme d'une évolution caractérisée par une grande prudence que le Législateur a décidé, dans un texte d'orientations ministérielles publié au mois de juin 2005, de ne pas demander la reconduction des clauses dérogatoires qui permettaient jusque-là de maintenir les privilèges de l'enseignement des religions catholique et protestante. Cette décision représente la conclusion historique de toute la réflexion qui avait été menée par le rapport Proulx sur la place de la religion à l'école. Un des résultats les plus clairs de ce rapport était l'importance du principe de l'égalité au sein de

l'école : après avoir fait passer les commissions scolaires d'un statut confessionnel à un statut linguistique en 1997, et après avoir aboli les structures confessionnelles du système scolaire en 2000, le Législateur a voulu un régime de laïcité ouverte, pleinement respectueux des convictions de chacun. Cela exigeait de mettre fin à une situation faisant appel à un statut exceptionnel et dérogatoire, et c'est ce qui a été décidé en 2005.

Le Législateur aurait pu limiter son intervention aux questions morales et religieuses dans l'école, mais il a annoncé en même temps l'instauration d'un programme universel d'Éthique et de culture religieuse. Cette annonce s'inscrivait elle aussi dans un souci de continuité qu'il importe de mettre en relief : avant d'être une rupture avec l'enseignement confessionnel – ce qu'il constitue indubitablement – le nouveau programme est aussi et d'abord une réorientation et une reprise des grands acquis sociaux et réflexifs de l'école québécoise. Ce n'est pas d'hier en effet que l'école publique a amorcé la transformation de l'enseignement catéchétique vers un enseignement plus ouvert sur le phénomène religieux et sur ses sources dans la tradition chrétienne, et qu'il a complété ce nouvel enseignement par un enseignement moral, donné selon des modèles différents, chrétien ou non confessionnel. Ce régime optionnel arrive aujourd'hui à terme et il sera remplacé par un enseignement obligatoire pour tous, tant dans le système public que dans le réseau des établissements privés. Ceux-ci, s'ils le souhaitent, pourront maintenir un enseignement confessionnel, mais ils seront tenus d'offrir aussi le nouveau programme.

En choisissant de donner au système scolaire le mandat d'une formation à l'éthique et à la culture religieuse, le Législateur a voulu d'abord ne pas laisser vacante la place du savoir moral et symbolique de la société. Il offre, au sein d'un programme unifié, une formation à l'éthique, dont le but central est de conduire chaque jeune à une réflexion critique et personnelle sur les grands enjeux moraux de notre temps. Mais le programme propose également un enseignement non confessionnel du phénomène religieux, par rapport auquel chaque jeune sera invité à développer des outils de compréhension en même temps qu'une interprétation personnelle de la religion comme source de croyance et de fait social. Le pluralisme religieux, qui est en pleine croissance dans la société québécoise, se trouve ainsi pris en charge sur le plan d'une appropriation au sein même de l'école.



*Page(s) manquante(s)
ou non-numérisée(s)*

Veillez vous informer auprès du personnel de BAnQ
en utilisant le formulaire de référence à distance, qui se trouve en ligne :

https://www.banq.qc.ca/formulaires/formulaire_reference/index.html

ou par téléphone **1-800-363-9028**

**Bibliothèque
et Archives
nationales**

Québec 

philosophie de l'éducation fondée sur la priorité des compétences : il a été rédigé en tenant compte de cette philosophie et en pleine conformité avec les orientations du renouveau pédagogique. Il ne s'agit donc ni d'un cours de philosophie morale, où seraient exposés des systèmes et des valeurs, ni d'un cours d'histoire ou de sociologie des religions, présenté sur une base encyclopédique. Les trois compétences placées au cœur du programme sont à cet égard très claires et elles structurent tous les apprentissages qui y seront favorisés : réfléchir sur des questions éthiques, développer une compréhension du phénomène religieux et pratiquer le dialogue. Derrière ces formulations très simples, sont déployés des efforts rigoureux en vue de la connaissance de l'autre et de la poursuite du bien commun. Il s'agit donc de finalités sociales commandées par la démocratie, et ces finalités s'accordent avec l'énoncé des trois compétences du programme.

Chaque niveau d'études présente un énoncé différencié de ces compétences ainsi que ses composantes; des situations d'apprentissage et d'évaluation sont préparées pour servir de guides et de repères aux activités prévues dans le groupe-classe. La progression des élèves sera donc étalée sur 10 ans de scolarité, du premier cycle du primaire au deuxième cycle du secondaire; seule la troisième année du secondaire est exclue de ce programme. Dans le texte officiel, approuvé par le ministre en juillet 2007, on trouve d'abord l'énoncé des finalités et des compétences, puis l'énoncé détaillé des composantes. Par ailleurs, le programme est présenté dans ses liens avec les grands domaines de formation mis de l'avant dans le Programme de formation de l'école québécoise, en plus d'être articulé avec la proposition des compétences transversales communes à l'ensemble des apprentissages. Des passerelles aussi riches que diversifiées avec plusieurs autres programmes, tels ceux d'histoire, de sciences ou de la langue française sont également présentées.

Sans entrer dans le détail du programme, il semble important de soulever quelques questions pertinentes. Il convient d'abord de mettre en relief le fait que ce programme est construit sur une base complexe, qui associe la formation au raisonnement éthique et à l'apprentissage du phénomène religieux. La synthèse de ces deux univers ne va pas de soi : s'il est vrai que les religions ont de tout temps été des réservoirs de valeurs et de conceptions morales, certaines croyances peuvent néanmoins être heurtées par le

travail de la raison sur des principes. Cette dialectique des croyances et du raisonnement fait partie de la structure du programme, car il ne s'agit pas de deux programmes distincts, mais d'une seule et même formation orientée vers les normes et les symboles. Le préambule du programme est très clair à cet égard, et on peut dire que le foyer de son unité réside dans la poursuite du dialogue démocratique.

Par ailleurs, ce programme intervient dans un cursus complexe, où chaque jeune est invité à participer à la société et à réfléchir sur ses fondements : l'éducation à la citoyenneté a été confiée par le Législateur au programme d'Histoire, et la réflexion critique d'abord promue dans le cursus de philosophie, qui appartient au bloc de la formation générale au cégep, se trouve désormais étendue sur l'ensemble des ordres de formation. Il y a donc une problématique très riche d'intégration verticale et latérale qui pénètre l'ensemble du projet de formation, puisque le nouveau programme intervient dans une structure déjà fortement marquée par une préoccupation éthique et citoyenne. On peut donc prévoir une évolution convergente dans les années qui verront les premières cohortes cheminer à travers tout le cursus.

Une autre question concerne les institutions, pour lesquelles l'arrivée de ce programme représente à la fois un défi de continuité et une profonde transformation. Toute une génération d'enseignants de cours de moral a en effet développé une riche expertise depuis la mise en place du régime optionnel : cette expertise ne doit pas être perdue, elle doit au contraire être réinvestie dans le nouveau programme. C'est aussi le cas des personnes actives dans les services d'animation spirituelle et d'engagement communautaire. En outre, un nouveau savoir institutionnel devra être développé pour assumer les finalités du programme; on peut penser par exemple à l'intégration de la réflexion et du dialogue dans les projets éducatifs de toutes les écoles, que celles-ci aient ou non développé des projets dits «particuliers», comme les écoles vertes, les écoles internationales, etc. Autrement dit, ce programme pourra constituer un profond facteur de renouveau dans l'énoncé du projet éducatif de chaque école.

La formation des enseignants constitue certainement le défi le plus important et le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport a déjà consenti des ressources très importantes pour garantir le succès de la transition dans laquelle plus de 25 000 enseignants du primaire et du secondaire s'engagent

dès aujourd'hui : des tables régionales, associant tous les partenaires du monde scolaire et universitaire, ont préparé des plans de formation, et le succès de l'implantation réside d'abord dans la qualité et la rigueur de cette formation. La place des universités, et en particulier leur responsabilité dans la formation des enseignants sur le terrain, constituent à cet égard un enjeu crucial. Les éditeurs de matériel scolaire font aussi partie dans ce vaste chantier, et leur contribution est essentielle.

Notons enfin les modifications attendues chez les enseignants appelés à intervenir dans ce nouveau programme : alors qu'ils demeuraient, même de manière très indirecte, des partenaires des institutions religieuses dans la dispense des programmes confessionnels, ils seront dorénavant invités à modifier leur approche professionnelle. Mandataires de l'État pour l'atteinte des grandes finalités du programme, les enseignants devront observer avec rigueur un devoir de réserve quant à la mise en valeur de leurs propres convictions religieuses ou morales, et travailler à la mise en œuvre d'une réflexion sur les questions éthiques et d'une compréhension du phénomène religieux. Cette situation est moins nouvelle qu'on ne le croit, car il y a longtemps que l'enseignement confessionnel ou moral d'orientation catholique s'est éloigné du prosélytisme catéchétique mené en association avec l'institution paroissiale. Les enseignants n'en devront pas moins intégrer une nouvelle approche respectueuse et objective, et s'engager dans le dialogue avec leurs élèves sans chercher à les convaincre du bien-fondé d'une position ou d'une autre. Seule la recherche en commun des principes, et le respect des grandes valeurs démocratiques, devront guider les enseignants. Cette perspective de réflexion et de compréhension est nouvelle, et elle s'imposera avec le temps.

RÉFÉRENCES

Ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport, *Éthique et culture religieuse. Programmes pour le primaire et le secondaire*. Version approuvée le 13 juillet 2007.

Bouchard, Nancy, *Éthique et culture religieuse à l'école*, Presses de l'Université du Québec, Québec, 2006.

Leroux, Georges, *Éthique, culture religieuse, dialogue*. Arguments pour un programme, Fides, Montréal, 2007.

Ouellet, Fernand (dir.), *Quelle formation pour l'enseignement de l'éthique à l'école?* Presses de l'Université Laval, Québec, 2006.

Concilier laïcité et vœu de la majorité¹

JEAN-FRANÇOIS LISÉE

Directeur exécutif, Centre d'études et de recherches internationales de l'Université de Montréal (CÉRIUM)

LE NOUVEAU PROGRAMME ÉTHIQUE ET CULTURE RELIGIEUSE QU'ON OFFRIRA À NOS ENFANTS À PARTIR DE SEPTEMBRE 2008 A DE NOMBREUX MÉRITES. Mais il a des défauts : celui d'évacuer la tradition québécoise, de contredire le vœu d'un grand nombre de parents de maintenir l'enseignement pastoral à l'école et d'évacuer le choix des parents relativement à l'engagement religieux. De surcroît, il perpétue le problème du financement, par l'État, des écoles confessionnelles, publiques ou privées.

Il y a un décalage entre le climat qui prévalait au tournant du siècle, dans lequel s'est élaborée la réforme qui est aujourd'hui à nos portes, et celui qui prévaut au moment où le changement s'opère. On a imaginé le programme laïcisé pendant ce que j'appelle « le moment minoritaire », soit à l'époque où le Québec, comme beaucoup de nations occidentales, a tendu loin vers l'avant son expérience postmoderne, laïcisante, multiculturelle, bref de distanciation à l'égard de l'expérience et des valeurs traditionnelles. On veut l'appliquer aujourd'hui pendant ce que j'appelle le « moment majoritaire », celui d'une volonté de la majorité, qui veut retrouver son socle de valeurs et de traditions, d'une façon remodelée, certes, mais aussi plus visible. Ce moment est également réintroduit alors que le religieux minoritaire entre dans nos établissements publics par la porte des accommodements : tel symbole religieux admis à l'école (le kirpan), tel lieu de prière réclamé pour les étudiants musulmans (à l'École de technologie supérieure), tel refus d'être traité par un médecin homme ou femme, etc.

Le retrait de la possibilité, pour la majorité catholique, d'avoir à l'école un enseignement religieux adapté à ses intérêts ne pouvait tomber à un pire moment. Alors, qu'on ne se surprenne pas que cela cause des remous.

Or, nous sommes 83 % à nous déclarer catholiques et 5 % protestants, croyants plus ou moins pratiquants, ou vivant notre religion de manière *soft*:

baptêmes, mariages, enterrements, Noël et inscription des enfants à la pastorale de l'école. Nous n'entretenons que de lointains rapports avec Benoît XVI. Mais la croix sur le mont Royal et celles des villages et de l'Assemblée nationale sont des symboles à la fois de notre passé et du fil qui nous lie à ce passé. On le tend à sa guise. On peut le lâcher, mais pas le rompre.

L'aménagement du religieux à l'école, qui convenait à peu près à la majorité (75 % des parents y inscrivaient leurs enfants au primaire, 63 % au secondaire), est donc sur le point de passer à la trappe. Partons du point de vue de la majorité et voyons si nous pouvons aménager le religieux à l'école dans un nouvel équilibre, où chacun trouve sa place. Le niveau d'intensité de la pratique religieuse de la majorité catholique est bas, bien entendu. La pratique religieuse est minimaliste, bien sûr. Et pourtant, 61 % des catholiques (et 51 % des protestants) accordent de l'importance au service pastoral et religieux à l'école. C'est qu'ils y voient précisément un seuil de transmission des valeurs chrétiennes qu'ils jugent suffisant et qu'ils souhaitent que, dans le cadre de l'école, fiston et fillette soient accompagnés dans leur parcours religieux, qui débouche ensuite sur les rites, à l'église : première communion, confirmation, puis décision de l'ado de continuer ou de cesser sa pratique, comme ses parents l'ont fait, au sein de l'école, dans cet ordre. Le fait que, pour la majorité catholique et la minorité (protestante), le lieu scolaire ait été traditionnellement celui de la transmission de la foi n'est pas à négliger. Il y a une pratique, une histoire, un patrimoine qu'on peut adapter, moduler et transformer, mais pas évacuer.

Tous les sondages montrent aussi que les Québécois, majoritaires et minoritaires, souhaitent que leurs enfants soient exposés à la complexité religieuse du Québec d'aujourd'hui, et cela est superbement sain. Et nous savons tous que le principe de laïcité de l'institution scolaire s'impose dans les mentalités comme un gain collectif essentiel. Par ailleurs, nous voyons tous l'école comme le creuset nécessaire de la nation civique que nous voulons construire. Mais comment concilier tout cela ?

Il faut, à mon humble avis, prendre collectivement cette décision de principe : au Québec, l'école sera laïque. Aucune école confessionnelle ne sera ni financée ni accréditée par l'État. Ni catholique, ni juive, ni protestante, ni musulmane. Au sein de l'école laïque, et à leur charge, les représentants, ou membres des grandes religions reconnues par l'État – je

sais, il faudra débattre: les sikhs, oui, Raël, non – disposeront d'une case horaire par semaine qu'elles aménageront à leur gré. Une heure et demie le vendredi matin, par exemple. Aux parents d'y inscrire leurs élèves et de payer un supplément s'il est requis. Le membre d'un clergé qui utiliserait cette fenêtre pour enseigner la haine ou toute forme d'exclusion sera bien sûr radié du système. Aux parents que cela n'intéresse pas, qu'on leur offre le nouveau programme Éthique et culture religieuse qu'on voulait imposer à tous.

Quelque part dans le parcours de l'élève qui a choisi d'aller écouter le curé ou le rabbin, il faut intégrer, au surplus, pendant un an ou deux au primaire, un an ou deux au secondaire, le cours Éthique et culture religieuse, pour qu'il puisse comprendre les religions des autres. Mais l'élève suivra ce cours en ayant obtenu, de quelqu'un qui a la foi, l'enseignement religieux que ses parents auront voulu lui transmettre.

Pas question, évidemment, que l'État se mêle de juger ou de noter l'enseignement religieux prodigué par les églises. Il ne figurera pas au bulletin, chiffré ou non. J'entends l'objection: pourquoi ne pas offrir cet enseignement religieux dans les cases parascolaires? Parce que la vie parentale est déjà surchargée par les contraintes des horaires, des autobus, des devoirs, etc. Mais rien n'interdit d'ajouter, pour ceux qui le peuvent, une case parascolaire. Mais au-delà de celle-là, on atteint un niveau de pratique religieuse qui doit s'exercer à la paroisse, au temple, à la mosquée.

J'entends une autre objection: nous avons combattu pour sortir les religieux des écoles, et il faudrait maintenant les réintégrer? N'est-ce pas un recul? Je réponds qu'on a sorti les religieux qui dirigeaient les écoles, qui mettaient Voltaire à l'index et qui régissaient notre vie collective. Ils dominaient; ils ne dominent plus. Nous avons collectivement réduit la place de la religion dans la vie collective. Sommes-nous au point de dire qu'elle n'a plus de place du tout dans la vie de nos enfants? Nous pouvons, je crois, dire qu'elle ne doit avoir que la place que nous décidons, individuellement, de lui donner: ce n'est plus le prêtre qui décide de l'enseignement religieux de mon enfant, c'est moi. Et si je décide – comme la majorité des parents catholiques – que je veux que mon enfant reçoive l'enseignement du prêtre, pourquoi me le refuserait-on puisque j'ai le choix, aussi, de le refuser, ou encore d'aller vers le rabbin ou l'imam?

Enfin, j'entends une troisième objection : cela ne nous éloigne-t-il pas du courant de l'histoire, et notamment du modèle français, qui insiste sur la laïcité, sur la séparation de l'Église et de l'État, jusqu'à interdire le port du voile, et tout signe religieux ostentatoire, sur le lieu de l'école ? Pas du tout. Au contraire. Les écoles primaires et secondaires françaises, aujourd'hui, ont l'obligation légale d'appliquer une formule comme celle que je propose ici. À la demande des parents, l'école est tenue d'organiser ce qu'ils appellent une aumônerie, c'est-à-dire la possibilité pour les écoliers de rencontrer, pendant une période donnée, les représentants d'un culte, y compris au sein de l'établissement scolaire. L'activité est à la charge du culte et des parents. Voilà ce qui se passe dans l'école laïque de la république française². Je conçois que nous sommes moins catholiques que le pape. Mais faut-il être plus laïc que Robespierre ?

D'ailleurs, pourquoi ne pas prévoir en fin d'année une ou deux séances « portes ouvertes », où les élèves intéressés seraient invités à entendre, directement du prêtre, du rabbin ou de l'imam, une présentation de leur religion dans leurs mots ? Vous, lecteur, combien de fois, dans votre vie, avez-vous eu un accès direct au membre d'un autre clergé ? Dans nos écoles, aujourd'hui, on invite pompiers, infirmiers et plusieurs autres professionnels à expliquer ce qu'ils font dans la vie. Aurions-nous si peur des religieux qu'on les pense contagieux ? Au point que nous voulons que la religion ne soit enseignée à nos jeunes que par des laïcs ?

NOTES

1. Ce texte est adapté du premier chapitre de son nouvel essai *Nous*, Boréal, Montréal, 2007.
2. La législation française de 1882, reconduite en 1959, puis encore dans des textes en 1988, précise que l'État « prend toutes les dispositions utiles pour assurer aux élèves de l'enseignement public la liberté des cultes et de l'instruction religieuse ». En 1998, la ministre responsable, Ségolène Royal, écrivait aux églises : « Les parents ont le droit de faire bénéficier leurs enfants inscrits dans les écoles publiques d'une instruction religieuse, en dehors des heures de classe. » Évidemment, l'horaire français dégage la case horaire du mercredi après-midi à cette fin. Je propose les jeudis ou vendredis matin. Pour lire la circulaire, en vigueur, de 1988 : http://freeweb.1901.net/laicite-educateurs/IMG/pdf/aumoneries_monory.pdf.
Merci à Christian Rioux pour cette information.

L'égalité entre les femmes et les hommes vous préoccupe ?

Nous aussi.

Le droit à l'égalité entre les femmes et les hommes ne peut souffrir aucun accommodement.

Avis sur l'égalité entre les hommes et les femmes et la liberté de religion, septembre 2007.

Le Conseil du statut de la femme a pour mandat de conseiller le gouvernement et d'informer la population sur des questions touchant le statut et les droits des femmes, notamment le droit à l'égalité entre les femmes et les hommes.

www.csf.gouv.qc.ca

:: **Gazette**
DES FEMMES

**Conseil du statut
de la femme**

Québec 



Les polémiques de 2007

Les SLAPP : faire peur pour faire taire

GUILLAUME BOURGAULT-CÔTÉ

Journaliste, *Le Devoir*



Des membres de l'AQLPA se sont montrés littéralement bâillonnés lors d'une conférence de presse visant à dénoncer la poursuite engagée à leur endroit.

Les Québécois ont appris à connaître en 2006 un acronyme au nom évocateur, aussi sec que cinglant : SLAPP. L'abréviation a le mordant de sa fonction. Car les poursuites-bâillons ne sont ni plus ni moins qu'une gifle infligée à la liberté d'expression, à la démocratie participative et au système juridique dans son ensemble.

Ce sont les déboires d'un des plus anciens et respectés groupes écologistes du Québec qui ont éveillé l'attention de la population d'ici sur un phénomène d'intimidation qui fait régulièrement – et depuis longtemps – l'actualité aux États-Unis. L'expression « Strategic Lawsuits Against Public Participation » a de fait été développée dès 1988 par deux chercheurs de l'Université de Denver, Penelope Canan et George W. Pring.

En français, on a réduit ces « poursuites stratégiques contre la mobilisation publique » aux expressions « poursuites abusives » ou « poursuites-bâillons ». L'aventure cauchemardesque vécue depuis deux ans par l'Association québécoise de lutte contre la pollution atmosphérique (AQLPA, fondée en 1982) illustre parfaitement de quoi une SLAPP retourne et se nourrit : un mélange d'intimidation, de menaces voilées et de bluff juridique.

En juin 2005, l'AQLPA et le Comité de restauration de la rivière Etchemin (CRRE) remarquent que la compagnie québécoise American Iron & Metal (AIM) a entrepris, sans aucune autorisation environnementale ou municipale, la construction d'une usine de déchiquetage de carcasses d'automobiles sur le site d'un ancien dépotoir de Lévis, déjà réputé sensible.

Les deux organismes notent aussi des écoulements suspects qui se déversent directement du site vers la rivière, où on vient de réintroduire, après une décennie d'efforts, le saumon. Inquiets, l'AQLPA et le CRRE réagissent.

Ils s'adressent avec succès à la Cour supérieure pour obtenir une injonction provisoire (le 8 juillet 2005) forçant l'arrêt des travaux entrepris par AIM. Les demandeurs font alors valoir que les travaux sont illégaux et comportent des risques pour l'environnement, puisque aucune étude d'impact environnemental n'a été fournie au ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs (MDDEP). L'AQLPA ne s'objecte pas sur le fond à l'implantation de l'usine, qui servira au bout du compte la cause environnementale. Ce sont les entorses à la procédure qui sont dénoncées.

Trois jours plus tard, le Ministère émet un avis de quatre infractions à AIM. La semaine suivante, la Cour reconduit l'injonction une première fois, la compagnie n'étant pas en mesure de présenter les permis et certificats démontrant la légalité de l'opération.

L'entreprise tente en vain de faire renverser ces décisions. Au contraire, la Cour reconduit l'injonction en septembre 2005 et accorde aux écologistes le droit de procéder à des expertises du terrain. Celles-ci révéleront notamment la présence massive de biogaz sur le site, donnée confirmée par le déclenchement d'un incendie souterrain en janvier 2006.

Après avoir déposé les demandes nécessaires et fourni les plans demandés, AIM obtiendra finalement la plupart des autorisations de la Ville et du gouvernement en octobre 2005.

Le 4 novembre 2005, forte de ces acquis, elle réplique aux écologistes qui ont « entaché sa réputation » et ralenti le délai de construction de l'usine avec une poursuite de plus de cinq millions de dollars. Trois jours plus tard, elle écrit à 4 des 11 intimés, les menaçant d'augmenter le montant des dommages réclamés s'ils poursuivent leurs démarches. Sans qu'on la nomme ainsi à l'époque, la première SLAPP d'envergure au Québec venait de naître.

David contre Goliath

De quoi parle-t-on exactement? Plusieurs définitions circulent, mais toutes décrivent essentiellement le même phénomène. Celui d'une compagnie qui, visée par des critiques fondées et émises publiquement par des citoyens ou des groupes de pression, réplique en lançant une poursuite titanesque pour atteinte à la réputation. Si la plupart des poursuites-bâillons connues à ce jour impliquent des groupes environnementaux ou des opposants à des projets immobiliers, le principe même de la SLAPP peut s'appliquer dans toutes les sphères de la parole publique.

Par exemple, aux États-Unis, le magazine *Consumer Reports* (un peu l'équivalent du *Protégez-vous*) a reçu en 2003 une importante poursuite d'un fabricant de purificateurs d'air, mécontent d'avoir vu son produit qualifié de non efficace. Des centaines de cas semblables existent.

La moitié des États américains ont adopté depuis 1990 des lois anti-SLAPP.

La compagnie sait très bien qu'elle n'a aucune chance de gagner la partie d'un point de vue juridique. L'idée, c'est simplement d'entraîner les détracteurs dans les dédales du système juridique. Car même s'ils se savent innocents, les intimés doivent engager des frais importants pour assurer leur défense. Or, les moyens financiers de ces petits groupes n'ont rien à voir avec ceux de compagnies aux reins solides.

Toute la littérature abordant la problématique des SLAPP évoque le processus comme étant un remake bien moderne du combat de David contre Goliath. Sauf qu'en 2007, ce n'est pas d'une fronde dont ont besoin les David, mais d'un compte de banque bien garni. En ce sens, l'objectif sous-tendu d'une poursuite-bâillon est d'insinuer la peur chez les

opposants à des projets : si vous critiquez, nous avons les moyens de vous épuiser financièrement. D'où l'idée de faire peur pour faire taire toute critique.

Pour l'heure, le petit feuilleton AQLPA-AIM se poursuit. L'organisme environnemental obtient de la Cour de multiples ordonnances de sauvegarde qui reconduisent l'injonction et bloquent le projet en attendant une analyse complète du dossier.

Celle-ci donnera finalement raison à AIM. Le 21 juillet 2006, la Cour supérieure refuse en effet d'annuler l'émission des certificats d'autorisation délivrés par le MDDEP, et refuse de transformer l'injonction temporaire en mesure permanente. AIM a le feu vert pour poursuivre son projet.

Mais le juge Bernard Godbout précise dans son exposé que « l'AQLPA [a été] justifiée de s'inquiéter de ce qu'elle a constaté » au début des travaux, d'autant plus qu'il « semblait alors difficile, voire impossible, d'obtenir des réponses aux préoccupations soulevées ». L'organisme n'a donc pas à payer de dépens.

Une bien mince victoire pour l'AQLPA. L'association a certes réussi à faire en sorte qu'un projet entamé en toute hâte, sans autorisation et sur un site potentiellement dangereux, soit au final encadré par les différentes législations, notamment la Loi sur la qualité de l'environnement. Le juge Godbout a implicitement reconnu le bien-fondé de l'intervention publique du groupe. Mais ce dernier se retrouve tout de même avec une poursuite de cinq millions sur les bras.

Mobilisation

Les médias seront alertés en deux temps du caractère particulier de cette poursuite. Le 22 mars 2006, l'AQLPA, le CRRE et le Regroupement national des conseils régionaux de l'environnement du Québec (RNCREQ) convoquent la presse pour dénoncer la stratégie utilisée par AIM. L'acronyme « SLAPP » commence dès lors sa vie médiatique québécoise – si on fait exception de quelques références sporadiques à partir de 1989, et surtout en 1996, alors que la contestation de projets immobiliers au Québec avait mené à des poursuites semblables.

« Ces poursuites visant à bâillonner l'opposition sont dangereuses pour la démocratie et doivent être tuées dans l'œuf », affirment les trois groupes

au cours de leur conférence de presse. Le président du RNCREQ souligne qu'au « Québec, le système judiciaire ne permet pas un filtrage rapide des poursuites abusives », ce qui force les citoyens ou les groupes visés à « engager des sommes considérables pour se défendre », faute de quoi il faudra simplement se « retirer du débat public ». C'est là l'objectif d'une SLAPP.

Mais à part dans quelques brèves dépêches, personne ne s'attarde vraiment aux ennuis de l'AQLPA à ce moment. Ce n'est qu'à compter du 18 août 2006 que l'ampleur du problème apparaît : ce jour-là, en titrant en manchette « Baïllon sur un groupe écolo », *Le Devoir* révèle que les activités et la survie de l'AQLPA sont réellement menacées par la poursuite abusive entamée par AIM.

Dans les semaines précédentes, l'AQLPA avait appris que son assureur (Promutuel Dorchester) résiliait rétroactivement son contrat avec l'organisme. Le facteur risque était désormais considéré trop élevé aux yeux de l'assureur. L'AQLPA, qui a notamment mené le combat contre la centrale du Suroît, se retrouvait donc à découvert devant une poursuite gigantesque, de même que dans l'impossibilité technique de poursuivre son travail de sensibilisation à la pollution atmosphérique (un nouvel assureur – britannique celui-là – prendra plus tard la relève).

L'article recensait une autre poursuite du même type (700 000 \$), intentée par la compagnie Ferti-Val inc. contre un citoyen de Sherbrooke, qui avait déclaré au journal *La Tribune* que l'usine de l'entreprise (plusieurs fois réprimée par le MDDEP pour odeurs nauséabondes) dégageait une « odeur de putréfaction ».

D'autres cas similaires apparaissent : la maison d'édition ÉcoSociété perd elle aussi son assureur, inquiet des risques de poursuites accrus. Deux citoyens de Cantley, en Outaouais, font face à une poursuite de 750 000 \$ pour atteinte à la réputation d'une compagnie dont les activités illégales sont pourtant dénoncées par le MDDEP. La poursuite a plus tard été « bonifiée » à 1,25 million, après une nouvelle sortie publique des citoyens. Un petit producteur agricole de Saint-Lambert a pour sa part reçu une poursuite de 215 000 \$ de son voisin producteur de porcs, qu'il avait dénoncé pour non-respect des règles environnementales.

Des simili-SLAPP apparaissent également : on retiendra ici l'exemple de l'Administration fédérale du port de Québec, qui demandait en vain en

novembre 2006 à la Cour supérieure d'interdire à quiconque de faire des commentaires sur les impacts potentiellement négatifs du projet Rabaska.

Dès le 19 août 2006, *Le Devoir* demandait en éditorial au gouvernement de se pencher sur le problème, insistant sur la nécessité de protéger le droit à la parole publique. Quatre jours plus tard, le Parti vert du Québec organise une conférence de presse pour réclamer une loi anti-SLAPP.

Le gouvernement hésite. S'il a déjà sollicité au printemps un avis au Conseil québécois du droit à l'environnement, le ministre de MDDEP, Claude Béchard, indique le 17 septembre qu'il ne veut pas donner un avantage indirect à l'une ou à l'autre des parties engagées dans une poursuite. Changement de cap le lendemain: M. Béchard affirme qu'il confiera sous peu un mandat d'étude à un comité d'experts chargé d'évaluer la faisabilité et la pertinence d'adopter une législation anti-SLAPP.

Radios et télévision abordent le problème. Fin septembre et début octobre, des éditoriaux dans *Le Soleil* et *La Presse* demandent à leur tour au gouvernement de réagir pour protéger les droits fondamentaux de contestation des citoyens. Le 10 octobre, l'AQLPA lance une vaste campagne de mobilisation contre les poursuites-bâillons. Des dizaines de groupes sociaux et environnementaux, de leaders politiques (PQ, ADQ) et syndicaux, joignent les rangs et se bâillonnent symboliquement en se couvrant la bouche d'un foulard rouge.

Une loi ?

Le professeur de droit de l'Université McGill Roderick A. Macdonald reçoit à ce moment le mandat d'étudier cette problématique avec des collègues. Le gouvernement veut savoir s'il doit adopter une loi précise contre ce type de poursuite. Il ne serait pas le premier à agir ainsi: la moitié des États américains ont adopté depuis 1990 des lois anti-SLAPP. Trois provinces canadiennes ont aussi tenté le coup, sans toutefois dépasser l'étape de projet.

Les lois américaines – qui s'appuient sur la protection du droit constitutionnel à la pétition – prévoient plusieurs dispositions, qui peuvent inclure une audition prioritaire de la requête; la suspension de la procédure judiciaire originale pour la durée de la contestation anti-SLAPP; le renversement partiel du fardeau de la preuve, alors que l'initiateur de la

poursuite est tenu de faire la démonstration du fondement de ses prétentions; le versement de provisions en faveur de la partie défenderesse; la possibilité d'imposer des sanctions financières aux initiateurs des poursuites ou encore celle d'entreprendre une «SLAPP-back».

Le rapport du professeur Macdonald est porté à la connaissance du public au début juillet 2007 : il est très clair sur la nécessité pour Québec de réagir et de bloquer cette tendance. Soulignant que les SLAPP sont un «phénomène réel» au Québec, même si non systématique», le comité estime que ces poursuites constituent «une véritable menace pour la participation des citoyens et des groupes au débat public» ainsi que pour la «démocratie participative», en plus de représenter «un risque de détournement des finalités de la justice».

Le comité suggère donc de légiférer pour protéger le droit à la liberté d'expression et d'opinion publique, de trouver un moyen d'interrompre rapidement les poursuites, de dissuader les initiateurs et de maintenir l'intégrité du système judiciaire, ainsi que son accès.

Peu importe ce que décidera le gouvernement, indique-t-il, il faudra que la loi permette entre autres l'établissement d'une définition claire pour identifier rapidement une SLAPP; l'établissement d'une procédure accélérée qui respecte néanmoins les droits des deux parties; celle d'un système d'aide financière pour la partie intimée (géré par le Fonds d'aide au recours collectif); la reconnaissance du droit des juges d'intervenir de façon plus directive pour contrer les procédures visant un détournement de l'activité judiciaire; et l'imposition de dommages et intérêts pour décourager peu à peu le recours aux SLAPP.

Trois façons de procéder sont proposées au gouvernement. Celle que privilégie M. Macdonald consiste à adopter une loi anti-SLAPP clairement identifiée, et appuyée sur des modifications à apporter au Code de procédure civile (CPC). L'ordre juridique québécois comprend déjà les fondements d'un droit équivalent, écrit-il. Il suffit de le préciser pour l'adapter à ce recours.

Le comité illustre notamment qu'en modifiant l'article 75 du CPC (sur les poursuites «frivoles ou manifestement mal fondées») pour y ajouter les «procédures vexatoires ou excessives», et en modifiant l'article 165 pour

rendre possible la présentation d'une requête en irrecevabilité contre toute procédure « vexatoire, excessive, abusive ou dilatoire, ou susceptible de constituer un détournement des finalités de la fonction judiciaire », on bloquerait les projets malintentionnés tout en permettant un usage juste de la justice.

Le gouvernement fera connaître sa décision à l'automne 2007 ou à l'hiver 2008. D'ici là, la question sera débattue à l'occasion des consultations publiques prévues dans le cadre du processus de révision du CPC. Et plusieurs voient mal comment Québec pourrait laisser la situation telle qu'elle est actuellement : ainsi que le note le rapport Macdonald, la publication des premiers cas de poursuites-bâillons au Québec a fait l'objet d'une « réprobation » générale et d'une dénonciation rapide du phénomène.

SITES INTERNET CONSULTÉS

Site de la coalition québécoise Taisez-vous!

www.taisez-vous.org

Site américain de référence, hébergé par l'Université de Denver

www.slapps.org

Site du ministère de la Justice, avec le rapport Macdonald

www.justice.gouv.qc.ca

Le projet Eastmain-1-A et la dérivation de la Rupert: l'hydroélectricité en eaux troubles

ALEXANDRE SHIELDS

Journaliste, *Le Devoir*



Manifestation de citoyens dénonçant les projets de dérivation de la rivière Rupert devant le siège social d'Hydro-Québec à Montréal.

Hydro-Québec cherchait par tous les moyens à accroître sa production de kilowattheures pour faire face à une demande énergétique québécoise sans cesse croissante, mais aussi pour bonifier ses exportations. Et dans ce domaine, le Québec utilise naturellement sa carte maîtresse, l'hydroélectricité. Or, les meilleurs sites ont déjà été harnachés.

D'où l'idée de dériver les eaux de la rivière Rupert en direction du nouveau réservoir Eastmain et du Complexe La Grande, mais aussi de construire deux nouvelles centrales, Eastmain-1-A et Sarcelle. Détail d'importance qui a pesé lourd dans le choix de ce site, il s'agit sans doute du dernier grand projet hydroélectrique qu'on pourra développer à un coût

raisonnable. Le hic, c'est qu'il impose de sacrifier la plus grande rivière encore à l'état sauvage de la province. Le projet avait donc tout pour provoquer un épineux débat.

Si ses partisans sont heureux qu'on ait finalement fait le choix d'aller de l'avant – les travaux ont en effet débuté au cours de 2007 –, assurant la pérennité de notre approvisionnement énergétique, les opposants, eux, y voient plutôt une décision à courte vue prise pour satisfaire notre insatiable appétit, mais aussi celui de nos voisins ontariens et américains. Et surtout, ils insistent sur le fait qu'on a choisi de pratiquement rayer de la carte un patrimoine naturel irremplaçable.

La Rupert est effectivement majestueuse, l'une des 10 plus importantes rivières du Québec, avec un débit de 880 m³ par seconde. Elle prend sa source dans le lac Mistassini, pour se jeter quelque 500 kilomètres à l'ouest, dans la baie de Rupert, partie prenante de la Baie-James. Fait à noter, on trouve à son embouchure le village cri de Waskaganish, dont les habitants vivent en étroite relation avec ce cours d'eau poissonneux.

Projet de la décennie

Le coup d'envoi de cet imposant projet hydroélectrique, qualifié de « projet de la décennie » par ses promoteurs, a véritablement été donné en 2002, lorsque Québec et le Grand Conseil des Cris ont signé la Paix des Braves. La dérivation des eaux de la Rupert a alors été entérinée, en échange d'une compensation financière de 3,5 milliards de dollars sur 50 ans.

La chose n'a peut-être pas le côté pharaonique d'autres ouvrages réalisés par le passé à la Baie-James, elle n'en est pas moins majeure. Il s'agit en fait de dériver de 50 à 70 % du débit de la rivière Rupert vers le nord, en direction du nouveau réservoir Eastmain et du Complexe La Grande, en plus de construire deux nouvelles centrales, Eastmain-1-A et Sarcelle. Pas moins de 346 km² seront ainsi inondés par le bief reliant le bassin versant de la Rupert au réservoir Eastmain. Une fois les travaux achevés, en 2011, on aura construit quatre barrages, un évacuateur de crues, 75 digues et 12 kilomètres de canaux. Certains autres petits ouvrages sont prévus pour réduire les impacts du détournement des eaux sur la rivière elle-même. Avec l'ajout de nouvelles centrales, mais aussi grâce à celles de la Grande Rivière, soit Robert-Bourassa, LG1 et LG2 (qui pourront bonifier leur

production de plus de 5,3 térawattheures (tWh)), on obtient un gain total de 8,5 tWh. Pour la Société d'État, la demande en électricité augmentera suffisamment à long terme pour justifier le projet. À court terme, cependant, on devrait dégager des surplus qui seront vendus en Ontario et aux États-Unis.

Un sacrifice nécessaire ?

En février 2003, Québec et Ottawa s'entendent pour mener l'ensemble du processus d'évaluation du projet de façon conjointe, en incluant les Cris dans le processus. Neuf de leurs communautés risquent d'être affectées par le développement projeté. Et puisque plusieurs écologistes s'interrogent sur la nécessité d'un tel harnachement, ce comité d'évaluation tripartite somme Hydro-Québec d'étudier des solutions de rechange, soit la mise en place de programmes d'économies d'énergie et le recours à d'autres modes de production (filrière thermique, nucléaire ou éolienne).

L'opposition au détournement de cette rivière s'organise en effet rapidement. Révérence Rupert, un groupe environnemental formé de Blancs et de Cris, mais aussi la Fondation Rivières, cofondée en novembre 2002 par le comédien Roy Dupuis, seront dès lors continuellement au front. Tout au long du débat, ils organiseront plusieurs manifestations pour alerter l'opinion publique, en plus de dénoncer les façons de faire d'Hydro-Québec.

Les démarches progressent néanmoins. En décembre 2004, la Société d'État remet son étude d'impact sur l'environnement, étude que les écologistes qualifient de bâclée, estimant qu'on y réserve trop peu de place aux solutions de rechange. En août 2005, la Commission fédérale chargée de l'examen du projet, mais aussi le Comité provincial d'examen, adressent 384 questions à Hydro-Québec, en complément de son étude d'impact. Ce nouveau délai est reçu comme une douche froide du côté de la Société d'État. On évoque d'ailleurs des retards de plus en plus probables pour la réalisation du projet.

Finalement, les audiences publiques débutent en mars 2006. Elles se tiendront dans six communautés crie, mais aussi à Chibougamau et à Montréal. Alors qu'elles sont en marche, la Fondation Rivières, l'organisme Révérence Rupert et le Sierra Club réclament, en vain, leur arrêt temporaire, jugeant le processus « bidon ». Ils estiment notamment que les délais impar-



Daniel Green, du Sierra Club du Canada, et Roy Dupuis, porte-parole de Fondation Rivières, se sont maintes fois opposés au projet.

tis aux citoyens et aux groupes pour préparer leurs analyses du projet sont impossibles à respecter. Les groupes écologistes participant aux audiences soutiennent aussi avoir eu à déposer leurs mémoires avant d'avoir obtenu toutes les réponses à leurs questions au sujet du projet.

Ils réclament donc qu'on scinde l'audience en deux parties, comme le fait le Bureau d'audiences publiques en environnement. Dans un premier temps, il permet au public d'obtenir des réponses directement du promoteur et, plus tard, il reçoit les points de vue et analyses sous forme de mémoire. De plus, rappellent les défenseurs de la Rupert, Québec a accordé seulement 84 000 \$ pour faire une contre-expertise des informations avancées par Hydro-Québec. À titre d'exemple, pour le projet de déménagement du casino, 300 000 \$ ont été dégagés. Hydro-Québec a pour sa part investi 400 millions dans son étude d'impact.

Quoi qu'il en soit, les audiences se poursuivent. Des experts de Santé Canada y font valoir que le projet risque d'avoir des impacts importants « sur l'environnement social, économique et culturel ainsi que sur la qualité de vie et la cohésion sociale » des communautés crie. Des représentants criés réclament pour leur part qu'Hydro-Québec cherche des solutions de rechange. L'ancien chef de leur Grand Conseil, Ted Moses, soutient toute-

fois que l'opposition est le fruit d'une minorité de membres de la communauté. Révérence Rupert, Nature Québec et l'Union québécoise pour la conservation de la nature proposent une solution de rechange : produire les 8,5 tWh supplémentaires souhaités par Hydro-Québec en installant un millier d'éoliennes dans la province et en misant sur les centrales déjà existantes. Le tout, bien sûr, permettrait de ne pas sacrifier la rivière.

Des incertitudes demeurent

Les audiences, qui se terminent en juin, laissent aux écologistes l'impression que la partie est déjà jouée. Les évaluations environnementales, complétées à l'automne, confirment leurs appréhensions. Elles sont toutes favorables au projet.

Le comité provincial d'examen rejette en outre la filière éolienne comme solution de rechange, soulignant qu'il faudrait installer 1 000 éoliennes, ce qui affecterait un territoire de 600 km², sans fournir une énergie aussi fiable. Du côté du gouvernement fédéral, une commissaire émet cependant une opinion dissidente. Jocelyne Beaudet insiste sur le fait que plusieurs incertitudes subsistent quant aux effets du détournement de la rivière Rupert. Par exemple, Hydro-Québec sera chargé de faire des « suivis » des impacts dans les secteurs touchés et de les atténuer, au besoin, une fois le projet complété. On s'engage notamment à conserver un « débit réservé écologique » en aval du barrage qui servira à détourner les eaux du cours d'eau vers les turbines de la rivière Eastmain. « Qu'arrivera-t-il si, pour maintenir le niveau de productivité biologique de la Rupert, il fallait laisser couler plus d'eau dans le lit actuel, aux dépens des turbines de la Eastmain et de la rentabilité du projet ? » écrit M^{me} Beaudet dans le rapport.

De plus, Hydro-Québec aurait grandement sous-estimé la pollution au mercure du projet Eastmain-Rupert, selon le Sierra Club. Le mercure accumulé dans l'environnement est libéré lorsque la terre et la végétation sont inondées. Or, on prévoit inonder une surface de 346 km². La Société d'État prédit que la contamination se fera sentir de 10 à 15 ans. Le Sierra Club, qui a réalisé ses propres échantillonnages dans la zone qui se retrouvera sous l'eau, prévoit plutôt une période d'au moins 40 à 50 ans. Le chef de Chisasibi, Abraham Rupert, fait d'ailleurs valoir que le mercure contaminera les poissons dont se nourrissent les membres de sa communauté,

créant ainsi un important problème de santé publique.

La question du coût de revient du kilowattheure (kWh) demeure elle aussi litigieuse. La première pelletée de terre n'est pas encore effectuée que déjà Hydro-Québec reconnaît que la facture du projet a grimpé de 25 %, pour un total de cinq milliards de dollars. L'électricité produite devrait donc revenir à 5,1 ¢ le kWh. Hydro prévoyait plutôt 4,4 ¢ au moment du dépôt de son étude d'impact sur l'environnement. On est tout de même en deçà des 6,5 ¢ du kWh que coûte actuellement l'éolien. Et au moment du lancement des travaux, le pdg de la Société d'État, Thierry Vandal, s'est dit confiant de pouvoir vendre l'électricité 8 ¢ le kWh à nos voisins.

Or, selon la Fondation Rivières, les coûts du projet ont plutôt augmenté de 75 % depuis qu'Hydro-Québec a dévoilé son étude d'impact sur l'environnement. Cette hausse s'expliquerait par une série d'omissions de coûts inhérents au projet. En fin de compte, la Fondation Rivières calcule qu'on se retrouve avec une facture de 7,8 ¢ le kWh, soit un coût plus élevé que celui de l'énergie éolienne. Pour eux, cette guerre de chiffres est importante, puisque plus le prix de revient du kWh de la Rupert est élevé, plus les promoteurs ont l'obligation d'étudier des solutions de rechange dont les coûts seraient semblables.

Mais au début 2007, le premier ministre Jean Charest lance officiellement les travaux au siège social d'Hydro-Québec... à Montréal. L'ensemble du chantier devrait créer 4 000 emplois pendant les six années de travaux. La dérivation de la Rupert devrait être complétée en 2009. On estime que les deux nouvelles centrales seront mises en service en 2011.

Même si les bulldozers sont déjà à l'œuvre, les Cris de la région n'en sont pas moins habités d'un sentiment ambivalent par rapport à cet important développement hydroélectrique. Lors du lancement officiel du projet, en janvier 2007, le grand chef des Cris, Matthew Mukash, le résumait bien : « J'ai des sentiments partagés, expliquait-il alors. La Rupert est une des rivières les plus importantes et historiques pour les Cris et le Québec. C'est probablement un jour triste pour bien des gens. Notre peuple et la nature devront vivre avec les impacts de ce projet. Mais il apporte aussi des bénéfices pour notre jeunesse. »

Commission d'enquête sur le viaduc de la Concorde : l'effondrement de la confiance

JEAN-HUGUES ROY

Journaliste, télévision de Radio-Canada



Effondrement du Viaduc de la Concorde, le 30 septembre 2006

C'est un splendide samedi. Il est 12 h 30, en ce 30 septembre 2006, quand Jean-Pierre Hamel se rend à Montréal en compagnie de sa conjointe, Sylvie Beaudet, et de son frère, Gilles Hamel. Il circule sur l'autoroute 19, direction sud, à Laval. Dans la courbe juste avant de passer sous le boulevard de la Concorde, il dépasse la fourgonnette de Mathieu Goyette et de Véronique Binette. Cette dernière est enceinte d'un mois.

Soudain, le pont routier sous lequel ils s'apprêtent à passer se décroche, sur leur gauche. Les deux chauffeurs freinent. Leurs véhicules, qui sont côte à côte, glissent vers la droite. Mais il est trop tard. Dans un fracas épouvantable, 600 tonnes de béton armé les aplatissent, tuant sur le coup les cinq occupants.

Cette tragédie allait secouer le Québec et frapper l'imagination du monde entier, car, même si un pont autoroutier s'est effondré l'année suivante à Minneapolis, il est exceptionnel que des structures cèdent aussi subitement. Cette « rupture fragile », comme disent les ingénieurs civils, allait faire prendre conscience à tous que le mauvais état des infrastructures pouvait avoir des conséquences funestes. Elle allait également faire développer à tous les automobilistes québécois des accès de pephthogéphyrophobie.

Un départ dans la controverse

Trois jours après le drame, le gouvernement de Jean Charest met sur pied une commission d'enquête avec un triple mandat : enquêter sur les circonstances de l'effondrement; en déterminer les causes; faire des recommandations afin que pareil événement ne se reproduise jamais.

La Commission d'enquête sur le viaduc de la Concorde (CEVC) est présidée par l'ex-premier ministre Pierre Marc Johnson. Elle compte également, comme commissaires, Roger Nicolet et Armand Couture, deux ingénieurs de réputation internationale.

Au départ, cependant, sa composition a été contestée. D'aucuns ont d'abord prétendu qu'un coroner aurait aisément – et à moindre coût – pu remplir les deux premiers mandats et faire la lumière sur les causes et circonstances de l'effondrement. L'enquête du coroner Gilles Perron sur la mort d'un citoyen écrasé par des poutres du viaduc du Souvenir, en 2000, avait coûté à peine un peu plus d'un demi-million de dollars. La facture de la CEVC, dont le coût final n'est pas encore connu au moment de mettre sous presse, devrait avoisiner les cinq millions de dollars.

Ensuite, d'autres ont critiqué des apparences de conflit d'intérêts chez les commissaires. Le fils d'Armand Couture travaille pour Dessau-Soprin, firme de génie-conseil dont l'ancêtre corporatif (Desjardins-Sauriol; les trois premières lettres de Desjardins et de Sauriol forment d'ailleurs Dessau) a conçu le viaduc de la Concorde à la fin des années 1960. Pierre Marc Johnson a, de son côté, siégé au conseil d'administration du Groupe Ciment St-Laurent (chiffre d'affaires de plus de 1,3 G\$) entre 2001 et sa nomination. Cette entreprise est un important fournisseur de béton, et la qualité du béton en place dans le viaduc effondré fera partie, on le verra, des analyses de la Commission.

Après avoir entendu près de 60 témoins et experts durant 140 heures d'audiences étalées sur 30 jours, après avoir consulté 3 200 documents totalisant plus de 26 000 pages, mais surtout après avoir forcé Transports Québec à agir avant même le dépôt de son rapport final, la pertinence de la Commission Johnson ne fait cependant plus de doute.

Examinons les travaux qui se sont déroulés en trois temps : la conception et la construction du viaduc, son entretien et les expertises sur son effondrement.

Un concept particulier et mal construit

Les audiences publiques de la CEVC ont commencé par un voyage dans le temps : octobre 1969, le pont Papineau-Leblanc vient d'être inauguré. Mais, à Laval, il aboutit à un simple boulevard que le ministère de la Voirie veut transformer en autoroute. Ce dernier en confie les plans à la firme Desjardins-Sauriol et Associés, ancêtre corporatif de Dessau-Soprin, aujourd'hui l'une des plus importantes firmes de génie conseil au Québec.

Au boulevard de la Concorde, leurs plans prévoient que l'autoroute passera sous un pont au tablier élané et appuyé sur deux porte-à-faux de béton armé. Le concept est si innovateur que certains éléments ne sont pas couverts par les codes de construction de l'époque. La Commission qualifiera ce concept de « particulier ».

L'entrepreneur général qui a construit l'ensemble est Inter State Paving, une petite firme fondée à peine six ans auparavant par Pietro Rizzuto (nommé au Sénat par Pierre Elliott Trudeau en 1976) et ses frères. N'ayant que peu d'expérience avec les viaducs, Inter State confie cependant ces structures à divers sous-traitants.

Pour l'armature, la firme a signé un contrat en janvier 1970 avec Acier d'armature de Montréal, pour « la fabrication, la pose et la livraison de tout l'acier d'armature ». Mais l'ex-président de cette firme aujourd'hui dissoute, Claude Robert, a expliqué lors de son témoignage que s'il avait bel et bien fabriqué et livré cet acier, ce n'est pas lui qui l'avait installé. Il a confié cette tâche à un autre sous-traitant, qu'il a cependant été incapable d'identifier avec certitude. La CEVC non plus n'a pas été en mesure de dire, hors de tout doute, quelle entreprise a posé l'acier d'armature du viaduc de la Concorde.

Ce point est capital, car la Commission a démontré que plusieurs barres d'armature ont été disposées de façon incorrecte (voir figure 1), ce qui est

l'une des principales causes de l'effondrement. Si la CEVC ignore quel entrepreneur a posé cette armature, elle ne sait pas davantage qui a autorisé son installation fautive. En effet, elle a été incapable de déterminer qui, au juste, a surveillé les travaux, à l'été 1970, ou même s'ils ont été surveillés! Voilà un autre point important, puisque la firme Desjardins-Sauriol avait la responsabilité de s'assurer que ses plans soient respectés en surveillant le chantier. Les anciens employés de cette firme ont très mal paru lors de leurs témoignages qui ont rappelé, par leurs nombreux trous de mémoire, ceux de la Commission Gomery.

Qui plus est, la CEVC a également déterminé que le béton du viaduc de la Concorde « n'avait pas les caractéristiques suffisantes pour résister aux cycles de gel-dégel en présence de sels fondants », ce qui a aidé à la propagation d'une fissure qui a mené à l'effondrement. La firme de génie-conseil Desjardins-Sauriol avait, dans son devis spécial à l'entrepreneur, exigé une teneur en air et un rapport eau-ciment qui n'étaient pas conformes aux normes de l'époque.

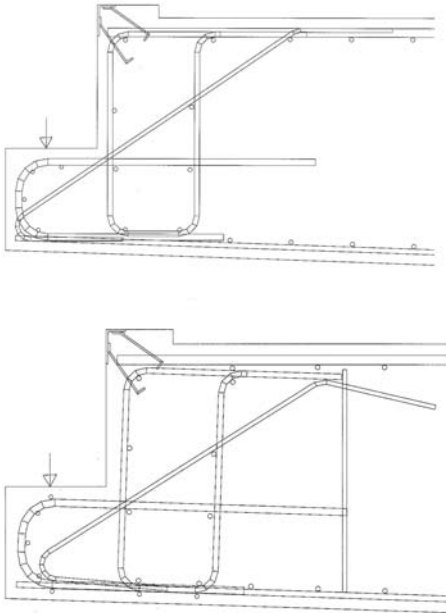


FIGURE 1

Armature du viaduc de la Concorde

Les deux images représentent une vue en coupe de l'extrémité du porte-à-faux qui a cédé le 30 septembre 2006.

L'image du haut représente la disposition des barres d'armature prévue selon les plans; l'image du bas représente comment ces mêmes barres ont été disposées dans le viaduc tel qu'il a été construit.

Source : Commission d'enquête sur le viaduc de la Concorde.

Le MTQ sous la loupe

La CEVC s'est ensuite notamment penchée sur deux événements qui se sont produits durant les années pendant lesquelles le viaduc de la Concorde a été en service, donc sous la responsabilité du ministère des Transports.

En 1992, celui-ci a remplacé les joints de dilatation du pont. Durant les travaux, de la machinerie lourde a circulé sur le tablier du pont qui n'était pas étayé, c'est-à-dire soutenu temporairement par le dessous. D'aucuns croient que cela aurait pu contribuer à fissurer l'ouvrage.

L'autre événement s'est produit en 2004. Il est résumé dans une série de notes de service que le chef de l'Action démocratique, Mario Dumont, a dévoilées au débat télévisé des chefs, pendant la campagne électorale.

Ces notes racontent que la direction régionale Laval-Mille-Îles du MTQ (qui couvre le territoire de Laval, des Basses-Laurentides et du sud de Lanaudière) s'inquiétait de l'état du viaduc de la Concorde: «La présence de fissures de cisaillement larges sur le porte-à-faux des culées semble [...] inquiétante.»

Un ingénieur de la direction des structures du ministère est venu jeter un coup d'œil sur le bobo, un peu comme lorsqu'un médecin donne à une consœur ou un à confrère une seconde opinion sur l'état d'un patient. L'ingénieur a écrit: «Aucune intervention particulière ne vous est recommandée à court terme pour corriger les défauts observés.» Mais il a dessiné dans un calepin une fissure qui semble correspondre au plan de cisaillement qui causera la chute du viaduc un peu plus de deux ans plus tard. Le MTQ rétorque cependant que cette fissure extérieure n'était pas un signe qu'une fracture plus importante était présente à l'intérieur.

Les experts retenus par la Commission estiment néanmoins que l'ingénieur aurait dû pousser plus loin son inspection. Pour ce faire, toutefois, il aurait fallu faire soulever le tablier, une opération coûteuse et qui aurait encombré la circulation.

Cette seconde partie des audiences de la Commission Johnson a elle aussi été un voyage, mais cette fois dans les méandres du ministère des Transports. Un voyage qui a révélé les conditions difficiles dans lesquelles travaillent ses employés. «Les besoins sont immenses et les ressources sont quand même assez limitées», déclarera dans son témoignage Gilbert Bossé, responsable des structures à la direction Laval-Mille-Îles.

Transports Québec a-t-il les moyens de ses responsabilités? Depuis environ une décennie, le Ministère évalue annuellement l'état des structures de son réseau dit « supérieur » (autoroutes, routes numérotées). Année après année, le nombre de structures jugées « déficientes » augmente (le qualificatif « déficient » n'indique pas que la structure est sur le point de s'écrouler, mais qu'une intervention est requise pour la corriger). Leur nombre augmente à un point tel, que la proportion de ces structures déficientes atteint presque la moitié du réseau (voir Tableau 1).

Si on ajoute à ce bilan annuel le fait que la moitié des structures routières du Québec sont plus âgées que le viaduc de la Concorde (voir Tableau 2), on a raison d'être préoccupé. Par ailleurs, selon ce même tableau, les trois quarts des structures routières de la province ont été construites dans les années 1960 et 1970. Elles arrivent à peu près toutes en même temps à la fin de leur vie utile. Des investissements majeurs seront requis pour les conserver. En 2006, le gouvernement de Jean Charest a haussé à un peu plus de 900 millions de dollars les montants consacrés à l'entretien et au renouvellement du réseau routier. Reste à voir, cependant, si ces sommes seront récurrentes.

En outre, elles demeurent insuffisantes. Selon Denis de Belleval, un ancien ministre des Transports, aujourd'hui porte-parole pour la Coalition

TABLEAU 1

Structures déficientes au Québec

Année	Structures déficientes	Structures à l'inventaire	Proportion de structures déficientes
2000	1 924	4 741	40,6%
2001	1 994	4 795	41,6%
2002	2 032	4 831	42,1%
2003	2 127	4 853	43,8%
2004	2 237	4 945	45,2%
2005	2 301	4 924	46,7%

Source : Direction des structures, MTQ

pour l'entretien et la réfection du réseau routier du Québec, il faudrait investir annuellement le double (2 milliards de dollars) au cours des 10 prochaines années pour que la proportion des routes et structures jugées déficientes baisse à 20 %.

L'utilité de la Commission

La Commission Johnson aurait pu s'en tenir à cette constatation publique du manque de ressources du ministère des Transports. Mais elle est allée encore plus loin dans la troisième et dernière phase de ses audiences qui s'est déroulée pendant l'été. Au moment où il présentait les expertises commandées par sa Commission, le 4 juillet, Pierre Marc Johnson a pris tout le monde par surprise : « Ces recherches [les expertises] ont mis en évidence des facteurs de risques qui sont susceptibles de s'appliquer à d'autres

TABLEAU 2

Âge des structures

Décennie de construction	Nombre de structures	Proportion du total	
1900	7	0,3 %	50,0 %
1910	14	0,6 %	
1920	16	0,7 %	
1930	60	2,6 %	
1940	40	1,7 %	
1950	166	7,2 %	
1960	849	36,9 %	
1970	833	36,2 %	
1980	129	5,6 %	
1990	99	4,3 %	
2000	88	3,8 %	
Total	2 301	100,0 %	

Source : Transports Québec

ouvrages et d'autres ponts que celui de la Concorde [...]. Alors, je n'ai pas attendu la fin de nos travaux, ni notre rapport, pour en saisir les autorités administratives du gouvernement, et ce, pour des raisons de sécurité publique».

Coup de théâtre! On apprenait que 135 ponts routiers possèdent des caractéristiques pouvant s'apparenter au viaduc de la Concorde, à savoir qu'ils sont faits d'une dalle épaisse de béton à l'intérieur de laquelle il n'y a pas d'armature d'acier pour contrer d'éventuelles fissures internes (fissures dites de cisaillement). Ces 135 structures ont fait l'objet d'inspections spéciales tout au long de l'été et de l'automne 2007. Certaines devront être totalement reconstruites.

Au moment de mettre sous presse, le rapport final de la CEVC n'avait pas été déposé. Mais on peut déjà dégager de ses travaux des pistes de réponses à ses trois mandats.

Pour les deux premiers (les causes et les circonstances de l'effondrement), tous les experts embauchés par la Commission Johnson et par d'autres parties impliquées (Transports Québec et Desjardins-Sauriol) se sont entendus sur 27 points faisant consensus. Tous sont d'accord sur les problèmes de conception et de construction qui ont été évoqués plus haut.

Le troisième mandat (faire des recommandations pour que pareille tragédie ne se reproduise) a été en grande partie rempli en juillet quand la Commission a provoqué une inspection spéciale de 135 ponts routiers.

Il reste encore bien des questions sans réponse, et surtout une confiance à rebâtir. La confiance du public envers la profession d'ingénieur civil, envers les firmes de génie conseil et de construction routière et, surtout, envers le ministère des Transports a été sérieusement érodée pendant les travaux de la CEVC. Mais le principal mérite de cette Commission aura été de provoquer une prise de conscience quant à l'importance d'investir les sommes nécessaires à la pérennité de nos infrastructures.

En ce sens, la Commission Johnson aura été utile. En ce sens, les cinq citoyens qui ont perdu la vie, ce samedi-là, ne seront pas morts pour rien.

DÉBAT : POUR OU CONTRE LES BAISSES D'IMPÔTS ?

La question du niveau d'imposition des Québécois, et son corollaire, la baisse des impôts, a fait couler des torrents d'encre, notamment quand le premier ministre, Jean Charest, a décidé de consacrer une partie de la péréquation fédérale à diminuer les impôts de certaines catégories de Québécois. *L'Annuaire* a donc demandé à deux spécialistes de répondre à la question suivante : les baisses d'impôts sont-elles bénéfiques en soi ? Sont-elles nécessaires ? Doit-on, aller plus loin ? Leurs réponses, contrastées, font avancer le débat. Pour ou contre les baisses d'impôts ? À vous de juger.

Critiquer les baisses d'impôt sans les diaboliser pour autant

LUC GODBOUT

Professeur, Chaire en fiscalité et en finances publiques,
Université de Sherbrooke

Le budget du Québec présenté en février 2007 par Michel Audet, mais qui n'a pu être voté en raison du déclenchement des élections le lendemain de son dépôt, contenait déjà une réduction de l'impôt sur le revenu de 250 millions de dollars. Le budget présenté en mai 2007 par Monique Jérôme-Forget intégrait, en plus des 250 millions, l'engagement pris lors de la dernière semaine de la campagne électorale d'y ajouter 700 millions, à la suite du budget fédéral de mars qui visait à rétablir l'équilibre fiscal. En tout, il s'agissait d'une réduction d'impôt annuelle de 950 millions de dollars.

Après une semaine de suspense sur fond de crise politique où l'opposition critiquait particulièrement les importantes baisses d'impôt, le budget a finalement été adopté, et les baisses d'impôt promises à la classe moyenne ont été maintenues et prendront effet le 1^{er} janvier 2008.

Était-il justifié de critiquer autant les réductions d'impôt, au point de risquer de renverser le gouvernement minoritaire sur cette question?

Pour y voir plus clair, il faut d'abord distinguer l'idée même de vouloir réduire l'impôt sur le revenu, la manière de procéder, le moment choisi pour le faire et les moyens pour financer les réductions, avant de porter évidemment son attention sur leur signification pour les ménages à qui elles sont destinées.

L'idée

L'idée même de réduire les impôts n'est pas nécessairement à rejeter. Il faut éviter le dogmatisme : les baisses d'impôt ne sont par définition ni toujours bonnes ni toujours mauvaises. Dire que toute marge de manœuvre doit nécessairement être canalisée vers des priorités sociales et ainsi bonifier les dépenses gouvernementales n'est guère mieux que de dire qu'il faut à tout prix diminuer les impôts pour « affamer la bête » qui, sans cela, a une propension à vouloir toujours dépenser plus. Entre ces deux positions extrêmes, les baisses d'impôt peuvent, dans certains cas, se justifier. Le meilleur exemple pour illustrer cette idée est celui du gouvernement fédéral. Si l'on juge les transferts aux provinces acceptables et si, par leur nature, les dépenses fédérales augmentent moins rapidement que les revenus fédéraux, n'est-il pas légitime d'utiliser les surplus, qui constituent en fait des trop-perçus, pour réduire les impôts? Il est facile de comprendre qu'en cas de surplus fédéraux répétés, il est préférable de réduire les impôts que de laisser naître la tentation de dépenser plus qu'auparavant, et cela, trop souvent dans les champs de compétences exclusives des provinces.

La manière

Pour ce qui est de la manière de procéder aux baisses d'impôt, l'objectif annoncé par le gouvernement est notamment de diminuer le fardeau fiscal de la classe moyenne. Pour y arriver, il bonifie le crédit d'impôt de base, faisant en sorte que tous les contribuables imposables bénéficient d'une réduction, et il augmente les seuils du barème d'imposition. Ainsi, le taux d'imposition le plus faible s'applique à 37 500 \$ au lieu de 29 875 \$, alors que le taux d'imposition le plus élevé commence à s'appliquer à 75 000 \$ plutôt qu'à 59 765 \$. En repoussant simplement l'application la progressivité des taux d'imposition, et la réduction favorise particulièrement les contribuables de la classe moyenne. Dans la structure fiscale actuelle, c'est la bonne

façon de procéder plutôt que d'ajouter une 146^e mesure fiscale (ceci n'est pas une blague, on en recensait 145 en 2006). Bien que l'économie d'impôt augmente lorsque le revenu s'accroît, il faut considérer deux éléments. D'abord, les précédents budgets du Québec, ceux d'Yves Séguin et de Michel Audet, avaient essentiellement favorisé les contribuables à revenu faible et à revenu moyen inférieur. Ensuite, en ne jouant que sur les seuils, l'économie d'impôt maximale par contribuable est plafonnée à 969 \$ – que l'on gagne 80 000, 100 000, 250 000 ou 1 000 000 \$.

Le moment

Qu'en est-il du moment choisi pour accorder des baisses d'impôt? Évidemment, plusieurs se sont questionnés sur la pertinence de réduire les impôts à même l'accroissement des transferts provenant d'Ottawa. Il fallait une certaine dose de témérité de la part du gouvernement Charest : moins de 24 heures après le dépôt du budget fédéral, il promettait de retourner immédiatement aux contribuables québécois sous forme de réduction d'impôt l'argent transféré par le fédéral pour rétablir un certain équilibre fiscal. Ce geste en a déplu plusieurs. On craignait notamment la colère dans le reste du Canada, la perte de toute légitimité pour négocier d'éventuelles bonifications aux transferts fédéraux ainsi que le rejet de l'idée même du déséquilibre fiscal, vulgarisé par l'affirmation « l'argent est à Ottawa et les besoins sont à Québec » et confortant, a posteriori, la position de Jean Chrétien sur son inexistence. Or, dans son budget de mai, la ministre des Finances du Québec a raffiné son argumentaire en indiquant que depuis que le budget fédéral a bonifié les transferts aux provinces, neuf d'entre elles (dont le Québec) ont annoncé une réduction de leur impôt sur le revenu. Quoi qu'il en soit, cette marge de manœuvre provenant de la hausse des transferts fédéraux était attendue depuis tellement longtemps qu'il aurait sans doute été préférable qu'il n'y ait pas de gestes précipités quant à son utilisation.

Les moyens financiers

Il reste à considérer si l'État a les moyens de financer les réductions d'impôt. C'est là qu'une large part de la controverse apparaît dans un mouvement hétérogène d'opposition aux baisses d'impôt, mais encore faut-il compren-

dre pourquoi il y a opposition. Les raisons sont diverses. Certains doutent de la réelle marge de manœuvre pour financer les baisses d'impôt, d'autres préfèrent que l'argent serve plutôt à bonifier les services publics, et d'autres encore, dont je fais partie, attirent l'attention sur les pressions démographiques et l'équité intergénérationnelle.

En février 2007, c'est le ministre Audet lui-même qui sonne l'alarme en indiquant une impasse budgétaire de 995 millions de dollars pour l'exercice financier 2008-2009. Or, moins de trois mois plus tard, le gouvernement annonce près d'un milliard de réductions d'impôt récurrentes. D'où l'interrogation sur la capacité de l'État de financer les réductions d'impôt à moyen terme. Il faut savoir qu'en 2006-2007, le Québec a bénéficié d'une apparente richesse qui s'explique essentiellement par un bénéfice exceptionnel d'Hydro-Québec provenant de la vente d'une filiale à l'étranger (944 millions) et de gains de change (400 millions), permettant de créer une réserve de 1 300 millions. Toutefois, ces gains ne sont pas récurrents. Ainsi, malgré les transferts fédéraux accrus, pour arriver à équilibrer l'année en cours, 200 millions seront prélevés dans la réserve. Le reste de cette réserve, 1 100 millions, sera totalement utilisé en 2008-2009. Pour rassurer l'opposition, la ministre des Finances dévoilait le jour précédent le vote sur le budget les projections financières jusqu'en 2011-2012, faites d'équilibres budgétaires précaires.

De mon côté, j'aurais aimé qu'on puisse discuter des pressions croissantes découlant des changements démographiques et de l'opportunité de s'attaquer aux déficits intergénérationnels existants en créant une caisse démographique. Cet outil aurait pour objectif de garantir aux générations futures des services publics semblables à un niveau de taxation comparable.

Une vision à long terme

Il faut donc bien distinguer les raisons évoquées pour s'opposer aux baisses d'impôt. L'idée qu'il faille assurer les équilibres financiers à long terme pour pérenniser les services publics sans devoir étouffer fiscalement les générations futures diffère sensiblement de celle de se servir de l'argent des baisses d'impôt pour bonifier les services publics existants. Cette dernière voie, en fin de compte, ne ferait que rendre encore plus difficile la pérennisation des services publics à long terme.

En l'absence de pressions attendues sur les finances publiques, lorsque l'État a les moyens financiers de réduire les impôts, l'idée peut s'avérer excellente et se justifier. Or, dans l'état actuel des choses, avec des équilibres budgétaires déjà précaires et l'effet appréhendé du choc démographique, je suis de ceux qui pensent que ce n'était pas le bon moment pour réduire d'une manière aussi prononcée l'impôt sur le revenu au Québec et que les fonds provenant des transferts fédéraux accrus auraient pu servir, en partie du moins, à constituer une caisse démographique et ainsi à lancer le débat sur son financement adéquat.

Pas l'œuvre du diable!

Bien qu'il existe plusieurs raisons de critiquer les baisses d'impôt, notamment le moment choisi pour les accorder et les moyens pour les financer, il faut aussi être juste et reconnaître qu'il n'y a pas lieu de les diaboliser pour autant.

Les baisses d'impôt ayant été accordées, il reste maintenant à les mesurer. Nous entendons souvent dire qu'elles ne représentent guère plus qu'un café (par jour ou par semaine, selon les années) au restaurant du coin. Dans bien des cas, elles sont loin d'être aussi négligeables que plusieurs le pensent. Afin de mieux illustrer leur ampleur, il est judicieux de prendre en compte l'effet combiné fédéral/provincial. Cela dit, les allégements fiscaux annoncés pour la seule année 2008 pour une famille ayant deux enfants dont les deux conjoints travaillent et gagnent un revenu familial de 75 000 \$ s'élèvent à 1 158 \$. Certains diront que c'est peu, mais cette famille ni pauvre ni riche, voit néanmoins ses impôts sur le revenu diminuer de 7,9%. Sachons le reconnaître.

Plaidoyer pour une réduction radicale des impôts

GERMAIN BELZILE

Institut d'économie appliquée, HEC Montréal

Tout juste avant les dernières élections provinciales québécoises, le gouvernement Harper a annoncé une augmentation des transferts fédéraux en règlement du déséquilibre fiscal. Après sa réélection, le gouvernement Charest a créé un tollé en déposant un budget allouant ces sommes supplémentaires (950 millions de dollars) à une réduction du fardeau fiscal. Une telle utilisation des fonds fédéraux est-elle légitime ? Est-elle justifiée ?

Rappelons ce que dit la loi constitutionnelle de 1982 (article 36(2)) au sujet de la péréquation fédérale : « Le parlement et le gouvernement du Canada prennent l'engagement de principe de faire des paiements de péréquation propres à donner aux gouvernements provinciaux des revenus suffisants pour les mettre en mesure d'assurer les services publics à un niveau de qualité et de fiscalité sensiblement comparables ». Il est donc en théorie tout aussi légitime d'utiliser ces fonds pour augmenter les dépenses que pour réduire le fardeau fiscal.

L'augmentation totale des transferts fédéraux représente 2,2 milliards de dollars en 2007-2008. Les deux tiers de cette somme vont servir à augmenter les dépenses de programmes et un tiers à réduire les impôts. La grande question est donc : est-il plus important de réduire les impôts ou d'augmenter les dépenses de l'État ? Ou encore, souffrons-nous de trop ou de pas assez d'État ? Commençons par aligner quelques faits.

Les faits

Le Québec est la juridiction nord-américaine où le revenu de l'État est le plus élevé en proportion du PIB. Là où un Américain « riche » (gagnant plus de 400 000 \$ par année) est imposé de 28 à 33 %, un Québécois fait face à un taux marginal maximal de 48 %, dès l'atteinte de 60 000 \$ de gains annuels. On a les riches qu'on peut ! Faut-il s'étonner qu'au Québec, la

classe moyenne paie la majeure partie des impôts, alors qu'aux USA, ce sont les riches qui le font? Quelques chiffres : en 2003, le 1 % des contribuables américains qui avaient les plus hauts revenus recueillaient 14,3 % des revenus totaux, mais payaient 34,6 % des impôts fédéraux sur le revenu des particuliers. Pour la tranche supérieure de 5 %, les chiffres étaient respectivement 27,0 % et 56,6 %, alors que pour la tranche des 10 %, c'était 37,2 % et 69,6 %.

Au Québec, en 2001, le 2 % des contribuables gagnant 100 000 \$ et plus représentaient 13 % des revenus totaux et payaient 22,5 % de l'impôt provincial total. La tranche supérieure des 13,7 % de revenus les plus élevés (50 000 \$ et plus) gagnaient 40,7 % des revenus totaux et payaient 60,0 % des impôts. Pendant ce temps, en Ontario, les « riches » gagnant 100 000 \$ et plus recevaient 23,2 % des revenus, représentaient 3,7 % des contribuables et payaient 44,0 % des impôts provinciaux.

En 2007, un Québécois célibataire avec un enfant à charge gagnant 50 000 \$ verse aux gouvernements l'équivalent de 182 jours de travail en taxes et impôts, alors qu'il conserve le revenu équivalent à 183 jours de travail pour lui-même. Pour un Ontarien, les chiffres sont de 168 jours de travail au gouvernement 197 pour lui-même, alors que pour un Albertain c'est 147 et 218.

La proportion des citoyens gagnant plus de 100 000 \$ par année est presque deux fois plus importante en Ontario qu'au Québec. Les contribuables québécois, moins riches et moins mobiles qu'ailleurs, sont plus lourdement taxés. Lorsque l'on a moins de riches, que ce soit parce que l'on entrave l'enrichissement ou parce que l'on fait fuir les riches, c'est la classe moyenne qui paie.

Certes, baisser les impôts réduit le fardeau des contribuables. Mais il ne faut pas oublier que les taxes et impôts ne sont pas neutres. Un fardeau fiscal plus élevé et, surtout, des taux marginaux d'imposition supérieurs, réduisent la volonté de travailler, d'investir, d'entreprendre et d'innover. Deux points méritent d'être développés ici. Premièrement, il y a une corrélation très étroite entre la croissance économique et la fiscalité. Les juridictions où la fiscalité est plus légère performant mieux, autant en termes de niveau de vie qu'en termes de croissance de celle-ci. À titre d'exemple, pour les pays de l'OCDE, pour la période 1960-1996, les pays où l'État a crû le plus lentement (États-Unis, Irlande, Nouvelle-Zélande, Royaume-Uni et Islande) ont

crû plus vite que ceux où l'État a enflé le plus rapidement (Espagne, Portugal, Grèce, Finlande, Suède et Danemark). Si un gouvernement trop petit ne peut remplir ses rôles essentiels (production de biens publics et optimisation des externalités), un gouvernement trop lourd nuit à la prospérité générale. De nombreuses recherches démontrent que la taille optimale de l'État est sans doute inférieure à 30 % du PIB. Et ajoutons qu'on n'a pas encore identifié un pays développé où l'État était si petit qu'il nuisait à la croissance...

Quand moins signifie plus

Deuxièmement, réduire les impôts peut, à long terme, faire augmenter l'assiette fiscale d'une façon significative. Une telle expérience a d'ailleurs été faite aux USA durant les deux mandats de Ronald Reagan. Le taux d'imposition marginal maximal des particuliers est alors passé de 70 % en 1981 à 28 % en 1988. Les Américains ont réagi en travaillant et en entreprenant plus, la part de l'impôt payée par le percentile supérieur des contribuables passant de 17,6 % à 27,5 %, alors que le 10 % supérieur augmentait de 48 % à 57,2 %. Oui, vous avez bien lu. Une baisse de 60 % du taux d'imposition des riches a conduit à une forte hausse de la part des impôts qu'ils paient. Et les revenus de l'État fédéral ont, après une chute de deux ans, rapidement dépassé le niveau d'avant 1981, grâce à la croissance économique stimulée par la réduction de la pression fiscale.

Une telle expérience s'est aussi déroulée au Royaume-Uni et en Irlande dans les années 1980 et en Estonie de 1992 à 2002. Le cas irlandais est particulièrement intéressant. Entre 1950 et 1987, le PIB par habitant irlandais ne représentait que les deux tiers de celui de la moyenne des pays de l'Union européenne, et ne la rattrapait pas. La population émigrerait massivement (1/7 de la population durant les années 1950). Tout fut essayé : interventions massives du gouvernement dans l'économie, dont le protectionnisme (1950-1973), politiques keynésiennes (1973-1986). En 1986, la dette publique représentait 116 % du PIB, les taux d'intérêt dépassaient de 15 % ceux en Allemagne, le taux de chômage était astronomique.

En 1987, le gouvernement irlandais essaya quelque chose de radical. Il commença par réduire ses dépenses de façon importante, éliminant le

déficit primaire, puis le déficit total. Ainsi, les dépenses de programme sont passées de 55 % du PIB en 1985 à 41 % en 1990. Puis il se mit à diminuer les taux de taxation, de sorte que le fardeau fiscal ne représentait plus que 31 % du PIB en 1999, bien en bas de la moyenne de l'Union européenne à 46 %. Le résultat ? Une explosion dans la croissance économique.

En 1987, le PIB réel par habitant irlandais ne représentait que 60 % de celui du Québec. Vingt ans plus tard, il est 30 % plus élevé que le nôtre. En 2006, seuls le Luxembourg, l'Islande et la Norvège dépassent l'Irlande, en Europe, en termes de PIB par habitant. Le taux de chômage irlandais est à 4,3 % et la population y augmente, grâce à une immigration vigoureuse.

Si les Irlandais ont réussi, pourquoi pas nous ? Peut-être est-il temps d'essayer, nous aussi, quelque chose de radical. Qui sait, nous pourrions devenir le « Latin Tiger » ! Mais pour cela, il nous faudrait plus qu'une seule baisse d'impôts d'un milliard de dollars.

RÉFÉRENCES

- Boyer, Marcel, *La performance économique du Québec: constats et défis*, CIRANO, 2007.
- Comité consultatif sur le déséquilibre fiscal, *Réconcilier l'irréconciliable*, Ottawa, 2006.
- Congressional Budget Office, *Estimates of Effective Tax Rates 1979-2003*, Washington.
- Gwartney, James D., R. Holcombe et R. Lawson, *The Scope of Government and the Wealth of Nations*, Cato Journal, 18 (2), 1998.
- Gwartney, James D. et Robert A. Lawson, *Economic Freedom of the World: 2007 Annual Report*, Fraser Institute, September 2007.
- Kozhaya, Norma, Les bienfaits économiques d'une réduction de l'impôt sur le revenu, IEDM, mars 2004.
- Lefebvre, Pierre et Philip Merrigan, *Les finances publiques du Québec après le premier mandat libéral*, Options politiques, mai 2007.
- Migué, Jean-Luc, *Fiscalité des Québécois et croissance*, IEDM, 1999.
- Mintz, Jack et al., *The 2005 Tax Competitiveness Report: Unleashing the Canadian Tiger*, C.D. Howe Institute, Sept. 2005.
- Mintz, Jack et al., *The 2006 Tax Competitiveness Report: Proposals for Pro-Growth Tax reform*, C.D. Howe Institute, Sept. 2006.
- Powell, Benjamin, *Economic Freedom and Growth: The Case of the Celtic Tiger*, Cato Journal, vol. 22, n° 3, 2003.
- Salin, Pascal, *Français, n'ayez pas peur du libéralisme*, Odile Jacob, 2007.

La disparition du cours d'histoire du XX^e siècle en 5^e secondaire

ROBERT COMEAU

Professeur associé, Département d'histoire,
Université du Québec à Montréal

Directeur de la revue *Bulletin d'histoire politique*



L'annonce du projet de réforme du programme d'histoire et éducation à la citoyenneté des 3^e et 4^e secondaires a suscité un tollé dans les médias après la publication d'un article d'Antoine Robitaille dans *Le Devoir* du 27 avril 2006. Ce dernier soutenait que le type d'histoire dans ce programme était moins conflictuel et moins politique que dans celui de 1982, où l'histoire était non nationale et davantage plurielle. Un grand nombre d'historiens, de journalistes, d'universitaires et d'enseignants, ainsi que des groupes – notamment la Chaire de recherche Hector-Fabre d'histoire du Québec de l'UQAM, la Coalition pour une éducation de qualité (CEQ) ainsi que la Société des professeurs d'histoire du Québec (SPHQ) – ont protesté contre cette lecture de l'histoire du Québec qui fait l'impasse sur la

trame politico-nationale familière à la plupart des Québécois. Toutes les grandes dates fondamentales de l'histoire politique et nationale du Québec, qui ont aussi des dimensions socioéconomiques, ont été retirées du projet de programme. La nouvelle trame évoque «l'évolution de la démocratie au Québec» en évacuant complètement la réalité de l'affrontement des deux nationalismes du Canada et l'existence de la question nationale du Québec.

L'Institut d'histoire de l'Amérique française produira un mémoire fort critique relativement à l'orientation de ce programme. Une pétition initiée par l'historienne Julie Guyot a recueilli 648 signatures représentant toutes les allégeances politiques au Québec. Ces personnes ont ainsi signifié leur désaccord avec le projet¹. Une table ronde réunissant des représentants des revues *Argument*, *Possibles*, et du *Bulletin d'histoire politique* (BHP) ont aussi critiqué publiquement cette conception de l'histoire aseptisée lors d'un débat qui a attiré un grand nombre d'historiens et d'enseignants. L'historien Éric Bédard a bien précisé les enjeux de ce débat dans un article² de *L'Annuaire du Québec* 2007³.

Pendant l'été 2006, le Ministère a enfin accepté d'apporter des modifications au programme à la suite d'une nouvelle consultation auprès des universitaires.

Une reprise du débat

Au printemps 2007, un long article de Michèle Dagenais et de Christian Laville, publié dans la savante *Revue d'histoire de l'Amérique française*, s'en est pris vivement à tous ceux et celles qui ont causé «le naufrage du projet de programme d'histoire nationale». Ils accusent les opposants au programme d'ignorer la nouvelle pédagogie ou d'être de frileux partisans de la nation ethnique, balayant toutes les critiques sévères qui ont amené le ministère de l'Éducation à reprendre la consultation auprès des historiens universitaires et à adopter une version révisée du programme. Si Dagenais et Laville se désolent d'un «naufrage», pour la plupart des opposants au programme, en revanche, l'esprit du document est resté le même, et ce, malgré les timides correctifs apportés. Selon Éric Bédard, cofondateur du Collectif pour une éducation de qualité, c'est un moratoire sur la réforme scolaire qui s'impose. De plus en plus de voix s'élèvent en ce sens, telle celle de Jean-François Lisée sur le site Internet de *L'actualité*.

Nous avons répliqué⁴ en montrant que les opposants au programme n'étaient pas des partisans de la nation ethnique. Il faut le répéter, étant donné l'importance de cette accusation : nous valorisons la nation démocratique québécoise, un ensemble culturel et politique. Mais l'attachement à cet espace réel d'exercice de la démocratie ne fait pas de nous des « ethnistes », ce serait comme accuser de racisme tous ceux qui sont attachés à l'existence des identités nationales, pourtant des foyers essentiels de la diversité culturelle de l'humanité⁵. Ce que les critiques du programme ont voulu dénoncer, ce n'est pas l'absence d'une histoire nationaliste, mais l'absence d'une histoire comportant des dimensions politiques et nationales. Ce programme fait fi d'événements incontournables de l'histoire du Québec et du Canada, comme la Conquête britannique, les Rébellions de 1837-38, l'acte d'union de 1840 et l'Union fédérale de 1867. Ce ne sont pas des événements significatifs uniquement pour les indépendantistes ou les nationalistes québécois. Nous avons dénoncé cette conception de l'histoire du Québec qui passe sous silence des événements politiques ayant façonné le parcours identitaire des Québécois.

Cette nouvelle approche veut occulter de la mémoire nationale des Québécois leur parcours distinctif en Amérique. Nous pensons qu'il est tout à fait possible de diversifier le contenu historique des programmes sans avoir à renier des pans entiers de l'histoire du Québec.

Le nouveau programme d'histoire du XX^e siècle en 5^e secondaire

Actuellement, il existe un cours facultatif (His 534) en 5^e secondaire consacré à l'histoire du monde contemporain du XX^e siècle. Depuis la Première Guerre mondiale et jusqu'aux années récentes, ce cours d'histoire traite de divers thèmes à la fois économiques et géopolitiques. On y aborde la question des empires coloniaux et de la décolonisation, des guerres, des idéologies totalitaires, de l'évolution du capitalisme et de la mondialisation, de la guerre froide, etc.

En décembre 2006, Marius Langlois, le responsable des programmes d'histoire et de géographie – maintenant nommés « programmes du domaine de l'univers social » – au ministère de l'Éducation, des Loisirs et du Sport (MELS), a organisé une consultation en vue de la rédaction du

nouveau programme. On a expliqué qu'il serait maintenant centré sur l'actualité et les enjeux contemporains. Les représentants élus de la Société des professeurs d'histoire du Québec (SPHQ) qui étaient présents ont alors compris que ce nouveau cours ne serait désormais plus un cours d'histoire. Ce sera, selon ce qu'en dit Sophie Doucet, « un mélange d'histoire, de géographie, de sociologie et d'économie du monde contemporain » relié aux enjeux actuels tels que le réchauffement de la planète, aujourd'hui... et demain! Il faudra, selon les concepteurs du nouveau programme, se concentrer sur le présent pour intéresser l'élève. Ce cours multidisciplinaire pourra donc être offert par n'importe quel enseignant ayant reçu une formation de base en sciences humaines.

Disparition de l'histoire dans les cours d'histoire

L'étude de l'histoire du XX^e siècle sera absente de ce nouveau cours qui a pourtant conservé son titre « Monde contemporain ». L'élève du secondaire n'aura plus l'occasion d'étudier les grands événements et les phénomènes du XX^e siècle. Ce cours privilégiera la même approche que les autres cours du secondaire en mettant l'accent sur le développement des compétences plutôt que sur l'acquisition de connaissances. Il sera obligatoire en 2009.

On peut lire dans le compte rendu du « Groupe de recherche en univers social » (GRUS), qui regroupe des fonctionnaires du MELS et des conseillers pédagogiques de diverses commissions scolaires, que ce programme comportera cinq thèmes : population, richesse, environnement, gouvernance mondiale, tensions et conflits. Les deux compétences développées dans ce programme sont : savoir interpréter une réalité du monde contemporain; savoir prendre position sur un défi du monde contemporain. Et tout cela, sans connaissance préalable de l'histoire du monde contemporain! Pour comprendre l'actualité, les connaissances historiques sont pourtant indispensables.

D'où vient cette étonnante et sournoise disparition de l'histoire ainsi que son remplacement par un cours axé sur le présent à caractère multidisciplinaire?

Cette approche, inspirée des études sociales américaines (*social studies*), ne privilégie pas la transmission de savoirs mais le développement de certaines compétences, comme l'application des connaissances historiques à l'analyse de dossiers contemporains. Populaire durant les années 1970, elle

n'a pas eu les résultats escomptés. Elle est d'ailleurs de plus en plus critiquée. En France, le manifeste d'Henri Guaino vient justement de remettre à l'honneur la culture générale à l'école. Il s'en prend tout particulièrement aux théories qui ont inspiré le renouveau pédagogique québécois et qui mettent l'enfant, plutôt que les savoirs, au cœur de l'école.

Une consultation futile

La Société des professeurs d'histoire du Québec (SPHQ), qui a mené depuis 45 ans de nombreuses batailles contre le ministère de l'Éducation – notamment pour rendre obligatoire le cours d'histoire nationale ou pour augmenter le nombre d'heures d'enseignement de l'histoire à toutes les années du secondaire –, a vivement protesté et fait parvenir un mémoire contre la disparition du cours d'histoire du XX^e siècle. On se rappellera que la Commission Lacoursière, créée par le ministre de l'Éducation Jean Garon, recommandait dans son Rapport de 1996 d'augmenter de façon importante les heures d'enseignement consacrées à l'histoire au secondaire. Le Québec, comparé à d'autres pays, est parmi ceux qui accordent le moins de temps à l'enseignement de l'histoire au primaire, au secondaire et au collégial. Le Rapport précisait qu'il faudrait 100 heures d'enseignement d'histoire par année pour chaque classe du secondaire.

Pour élaborer les programmes, les fonctionnaires du ministère de l'Éducation consultent aujourd'hui non pas les historiens universitaires mais les ex-enseignants du secondaire devenus conseillers pédagogiques. Ils s'appuient surtout sur ces conseillers qui deviennent les promoteurs du renouveau pédagogique dans les commissions scolaires et sur les professeurs de didactique des facultés d'éducation. Ces spécialistes des sciences de l'éducation sont manifestement plus préoccupés par les stratégies que par les contenus d'enseignement. L'opposition entre les didacticiens et les historiens, ces derniers étant soucieux de relever le niveau des connaissances des élèves, est devenue manifeste. Quant aux historiens universitaires, qui avaient joué un rôle important dans la rédaction des programmes de 1982, ils ne sont désormais consultés qu'à la fin du processus et de façon très limitée, quand le cadre général est bien établi, et à l'intérieur de paramètres bien définis. Pour les cours des 3^e et 4^e secon-

dares, on a bien vu que la consultation auprès des historiens universitaires a été bidon. Le tollé général du printemps a forcé les fonctionnaires à effectuer une autre consultation auprès de certains historiens universitaires au milieu de l'été 2006.

Nouvelle mobilisation pour le maintien de l'histoire du XX^e siècle !

Une nouvelle bataille est engagée contre la disparition du cours d'histoire du monde contemporain au XX^e siècle et son remplacement par un cours multidisciplinaire consacré à l'actualité. Si nous combattons aussi vivement la disparition de ce cours, c'est que nous croyons que, à l'heure de la mondialisation, les jeunes Québécois doivent disposer de plus de connaissances historiques sur les grands événements du XX^e siècle pour comprendre l'actualité internationale, et en saisir les enjeux géopolitiques et économiques. Ce nouveau programme, qui est actuellement en préparation et en consultation, doit être remis aux éditeurs à l'automne 2008 et entrer en vigueur dès septembre 2009, la réforme s'appliquant la dernière année du secondaire. Qui rappellera le non-respect de la recommandation du Rapport Lacoursière qui prescrivait 100 heures d'enseignement d'histoire pour chaque année du secondaire, ce qui faisait pourtant l'unanimité en 1996?

NOTES

1. Guyot, Julie, « Le récit d'une opposition », dans le *Bulletin d'histoire politique*, Dossier « Débat sur le programme d'enseignement de l'histoire au Québec », vol. 15, n° 2, hiver 2007, p. 11 à 17.
2. Bédard, Éric, « Passé nationalisé, avenir incertain », dans *L'Annuaire du Québec 2007*, sous la direction de Michel Venne et de Miriam Fahmy, Fides, Montréal, 2006, p. 115 à 123.
3. À la suite de ce débat, le *Bulletin d'histoire politique* (vol. 15, n° 2) faisait paraître un dossier, à l'hiver 2007, coordonné par le professeur Félix Bouvier de l'Université du Québec à Trois-Rivières, intitulé « Débat sur le programme d'enseignement de l'histoire au Québec », dans lequel des didacticiens de l'histoire et des historiens faisaient le point sur une nouvelle version du programme.
4. Comeau, Robert, et Lavallée, Josiane, « Réplique à l'article de Michèle Dagenais et Christian Laville », à paraître dans la revue *RHAF*, hiver 2008.
5. Voir également le texte de Jean Roy sur la négation historienne de la nation québécoise, « D'une négation à l'autre », dans *BHP*, vol. 16, n° 1 p. 243 à 257. Nous référons également à la communication de l'historien Charles-Philippe Courtois, « Histoire, identité et démocratie », au colloque « L'histoire à l'épreuve de la diversité culturelle : nouvelles formes de cosmopolitisme ? Organisé par la Chaire de recherches en études québécoises et canadiennes, avec les chaires Hector-Fabre d'histoire du Québec et UNESCO d'étude des fondements philosophiques de la justice et des sociétés démocratiques, UQAM, 15 nov. 2006, à paraître dans les Actes.

La « crise » des festivals

DAVID PATRY

Journaliste, *Le Journal de Montréal*

Les dernières années ont été éprouvantes pour les festivals québécois.

D'abord, en 2004, le gouvernement fédéral a interdit les commandites de l'industrie du tabac. Les événements ont ainsi perdu une manne évaluée à 25 M\$ par année. Par la suite, le scandale des commandites a forcé l'abolition d'un programme dont profitaient de nombreux événements. « C'est la mort à petit feu des festivals. Plus la situation va décroître, plus on va être obligés de couper dans la programmation! », résume le président de la Coalition des festivals canadiens, Luc Fournier.

À l'été 2007, les festivals ont vécu une crise sans précédent. Ironiquement, c'est une bonne nouvelle qui a mené à cette crise. Au cours de son budget du mois de mars, le ministre conservateur Jim Flaherty acquiesce aux demandes des festivals et annonce une aide de 60M\$ sur deux ans. Un baume qui arrive à point pour soulager une plaie qui se transformait tranquillement en une sournoise gangrène.

Deux mois plus tard, les dirigeants de grands festivals montréalais sonnent l'alarme: l'argent promis par Ottawa n'a toujours pas été versé. Ils craignent donc d'enregistrer d'importants déficits pour l'année 2007. La ministre du Patrimoine, Bev Oda, n'a pas encore défini les critères d'admissibilité à son programme. L'argent ne sera donc pas distribué cet été. Des délais que s'expliquent mal les dirigeants de festivals. En 1999, le gouvernement du Québec annonce un soutien aux festivals le 1^{er} avril, et le 20 juin, tout est réglé.



Photo: Jacques Grenier

Les festival des montgolfières

En entrevue au *Journal de Montréal*, Bev Oda se questionne sur cette crise soudaine : « Ils (les directeurs de festivals) ont créé des attentes à cause de cette déclaration. C'était très prématuré. [...] Je ne comprends pas comment ils ont pu ajuster leur budget de cette année en fonction d'un programme qui n'existait pas encore. C'est prématuré² », a-t-elle insisté. La ministre demande plus de temps pour mettre en place des critères objectifs afin de ne pas répéter l'erreur des libéraux, qui avaient créé un programme pour répondre à des besoins politiques. Elle entend dévoiler son programme à l'automne.

Les organisateurs des festivals, Alain Simard et Gilbert Rozon en tête, engagent alors un véritable bras de fer avec Bev Oda. Leurs arguments sont principalement économiques. Pour chaque dollar investi par le gouver-

nement fédéral dans les événements montréalais, celui-ci récolterait jusqu'à 20 dollars en taxes et en revenus du tourisme. En clair, il s'agit d'un investissement. Les autres pays l'auraient bien compris, injectant davantage d'argent dans leurs événements que ne le ferait l'État canadien. Aux États-Unis, la part de financement public des festivals est de l'ordre de 18 %; et cette part monte jusqu'à 75 % en France. Des pourcentages qui font rêver les organisateurs d'événements québécois. Mais tous ces chiffres proviennent des festivals eux-mêmes, chacun établissant ses propres règles de calcul et essayant de « tirer la couverture » de son bord. C'est pourquoi Gilbert Rozon milite pour que le gouvernement en vienne à calculer lui-même les retombées des festivals, pour que tout le monde parte

sur un pied d'égalité. « On est dans les Olympiques, mais personne ne fait le chronométrage. Moi, je peux bien dire que je cours le 100 mètres en moins de neuf secondes... » dit-il.

Devant l'inflexibilité de Bev Oda, le ton monte. Le 30 mai, le ministre du Développement économique et du Tourisme, Raymond Bachand, lance un appel aux ministres québécois du cabinet Harper : « Qu'ils se lèvent debout et obtiennent une aide d'urgence, nécessaire pour les festivals du

**C'est la mort à
petit feu des
festivals. Plus la
situation va
décroître, plus
on va être
obligés de
couper dans la
programmation.**

Québec, ou ils sont mieux de ne pas se promener dans les festivals des différentes régions du Québec », a-t-il lancé pendant la période de questions de l'Assemblée nationale. Une menace qui fait réagir Bev Oda. Sa réplique arrive le 4 juin : « Si l'objectif est que les gens s'amuse, alors je ne vois pas pourquoi je serais exclue. J'ose espérer qu'au contraire on va me montrer à quel point ces festivals sont beaux et importants au lieu de suggérer que je n'y aille pas³. » Dans les faits, Bev Oda ne mettra pas les pieds dans les festivals québécois de l'été.

Une trêve inévitable

Alors qu'il devient de plus en plus évident que la crise ne trouvera pas de solution avant le début de la saison des festivals, qui bat son plein pendant la période estivale, le maire de Montréal, Gérald Tremblay, revient d'Alberta avec une résolution unanime de la Fédération canadienne des municipalités, demandant la distribution des sommes le plus tôt possible. Jusqu'alors, la crise était essentiellement québécoise. Elle le restera en grande partie, comme en témoignent les propos de David Bednar, de l'Association canadienne des foires et des expositions. Celui-ci se dit sympathique à la cause des festivals québécois, mais souligne que la démarche de la ministre Oda est légitime aux yeux de beaucoup d'organismes d'événements du Canada anglais : « La disparition des commandites ne touche pas autant le reste du Canada, parce que le programme était véritablement destiné au Québec⁴ », analyse-t-il. Sur les quelque 700 festivals que compte le Canada, le tiers se déroulent au Québec. À elle seule, Montréal en présente une centaine.

Quelques jours plus tard, les dirigeants des festivals québécois obtiennent enfin une rencontre avec Bev Oda et en ressortent découragés. Ils sentent que la ministre du Patrimoine maîtrise mal leur dossier, et les questions qu'elle pose leur font dire qu'ils devront reprendre leur argumentaire du tout début. Ils devront se rendre à l'évidence : les 30 M\$ qu'ils attendent ne seront pas distribués à temps pour la saison qui approche à grands pas. Le 12 juin, c'est sans surprise qu'on apprend que Bev Oda et Gilbert Rozon ont fumé le calumet de paix lors d'une rencontre fortuite au Festival international de télévision de Banff, mettant ainsi fin à une lutte qui s'est avérée inutile. Une trêve qui paraissait inévitable.

La menace torontoise

Pendant qu'au Québec le festival des chemises déchirées faisait rage, s'ouvrait à Toronto la première édition du Luminato, un gigantesque festival multidisciplinaire doté d'un budget de 12 M\$. Appuyé par des mécènes, l'événement fait ses frais, et ce, sans obtenir un sou du gouvernement fédéral. Dans la capitale ontarienne, tous les acteurs, qu'ils soient privés, publics ou culturels, marchent main dans la main dans la même direction pour que ce nouveau festival soit une réussite. Et il ne s'agit que d'un exemple parmi une multitude d'autres événements qui prennent naissance dans la Ville reine.

Après l'épisode du SRAS, qui a fait mal au tourisme à Toronto, la ville cherchait un moyen de se redynamiser. Prenant exemple sur Montréal, c'est avec l'industrie des festivals qu'elle a décidé de relancer son industrie du

tourisme. Le vice-président de Spectra, André Ménard, l'a constaté de visu : « Quand les décideurs de Toronto ont décidé d'appuyer sur l'accélérateur, il y a quelques années, ils n'ont jamais regardé derrière. Je souhaiterais qu'on en fasse autant à Montréal, au moins de façon réactive, mais je ne pense pas que la volonté ici soit assez grande⁵. »

Le 11 juin, le maire de Toronto, David Miller, lâche une véritable bombe sur Montréal. En entrevue au *Journal de Montréal*, il affirme sans détour : « Je pense que présentement, la place où aller pour les festivals au Canada est Montréal. Dans cinq ou dix ans, ce sera Toronto⁶. » Des propos inquiétants, d'autant plus que le tourisme à Montréal repose beaucoup sur ses festivals, qui sont cités dans pratiquement toutes

les brochures touristiques vantant les mérites du Québec à l'étranger. Cette déclaration tranche net avec les propos du maire de Montréal, rapportés le même jour. Gérald Tremblay considère que sa ville n'est pas en compétition avec Toronto, mais que les deux villes sont plutôt complémentaires et qu'elles peuvent additionner leurs forces pour faire connaître les événements canadiens à l'étranger. À regarder l'offre de Toronto, qui compte sur un Festival de Jazz, un festival hivernal qui est une copie conforme de Montréal en

**Sur les quelque
700 festivals
que compte le
Canada, le tiers
se déroulent au
Québec. À elle
seule, Montréal
en présente une
centaine.**

lumière, une Nuit Blanche, et maintenant un Festival Juste pour rire organisé par le groupe Rozon, on a toutefois bien de la difficulté à retrouver cette complémentarité. Les Montréalais ont un exemple frais en mémoire où Toronto leur a damé le pion : le Toronto International Film Festival (TIFF) a depuis quelques années volé la vedette au Festival des films du monde (FFM). De passage dans la métropole québécoise quelques jours plus tard pour donner une conférence devant le Conseil des relations internationales de Montréal (CORIM), le maire de Toronto tente de calmer le jeu, niant qu'un esprit de compétition existe entre les deux villes, sauf peut-être au hockey.

Le maire contesté

Le mal est fait. Le leadership de Gérald Tremblay est entaché. Mollesse, manque de tonus, un homme trop poli qui a peur de s'imposer : voilà autant de reproches que lui ont adressés les faiseurs d'opinions dans les jours suivants. D'autant plus que la Ville de Montréal est montrée du doigt pour son faible soutien aux événements. Mis à part les 4 M\$ en services qu'elle leur consacre annuellement, l'aide « en argent sonnante » provenant de l'administration municipale se fait rare. Montréal se défend en rappelant qu'elle ne jouit pas directement des retombées économiques de ces grands événements. Ce sont plutôt les gouvernements supérieurs qui en récoltent les fruits avec les taxes de vente. Une situation que dénonce le maire Tremblay, lui qui aimerait bien voir son administration profiter de l'activité économique que génère sa ville.

Le 4 juillet, on apprend que Montréal songe à facturer les services de sécurité aux événements⁷. Voilà la goutte d'eau qui fait déborder le vase. Le surlendemain, Gilbert Rozon y va d'une sortie en règle contre l'administration municipale et déplore le manque de vision du maire Tremblay. Pourtant, la mesure envisagée par la Ville ne toucherait pas les événements à but non lucratif comme le Festival Juste pour rire. Qu'à cela ne tienne. Il résume le fond de sa pensée par une phrase assassine : « Gérald Tremblay est un homme charmant, un bon gars que tout le monde aime bien. Il est temps qu'il devienne un bon maire ! » Qu'on soit d'accord ou non, le message a rapidement fait des petits. Gilbert Rozon a crevé un abcès. Un nouveau débat est déclenché, qui n'est pas sans rappeler le fameux débat encore tout récent sur l'immobilisme québécois.

Des effets à long terme

La crise des festivals se révèle être un symptôme des problèmes qui assaillent la métropole québécoise. Le gâchis administratif qu'a occasionné le processus des défusions municipales a rendu la Ville difficile à gérer. Sans parler des problèmes financiers auxquels elle doit faire face. Les demandes répétées du maire Tremblay à Québec pour obtenir de nouveaux pouvoirs habilitants n'ont toujours pas eu les résultats escomptés. Pendant ce temps, Toronto a déjà son City of Toronto Act, lui donnant les outils pour assurer sa croissance. Le statut de capitale provinciale a beaucoup pesé dans la balance pour Toronto, un statut dont ne jouit malheureusement pas Montréal.

Début août, les festivaliers délaissent tranquillement les rues du centre-ville de la métropole. La poussière retombe. Les trois plus importants festivals de Montréal, le Jazz, les FrancoFolies et le Juste pour rire, cumulent des déficits de l'ordre de 1,1 M\$. Le Festival d'été de Québec parle d'un manque à gagner de 400 000 \$. La situation aurait pu être pire. L'été 2007 a

**« Je pense que
présentement,
la place où aller
pour les
festivals au
Canada est
Montréal. Dans
cinq ou dix ans,
ce sera Toronto. »**

été faste, le public en grand nombre a répondu à l'appel, réduisant du même coup l'ampleur des déficits anticipés. Une question demeure : quel impact aura eu la crise des festivals ? À court terme, elle aura grandement contribué à faire en sorte que Bev Oda perde le ministère du Patrimoine, dorénavant entre les mains de Josée Verner. Une nomination qui a ravivé beaucoup d'espoir dans les milieux culturels. Mais à long terme ? Les avis sont partagés. Alain Simard y voit du positif : la crise aura permis au public de mieux comprendre comment fonctionne l'industrie des festivals, de même que leur importance pour le Québec. La présidente de la Chambre de commerce du Montréal métropolitain, Isabelle Hudon, est toutefois d'avis que ces maigres avantages sont chèrement payés par rapport à la tâche

laissée sur l'image de Montréal à l'étranger. Selon elle, les gagnants attirent les gagnants, et laver son linge sale en public n'augure rien de bon. Gilbert Rozon, quant à lui, ne regrette pas ses propos. Il espère que dans un futur rapproché, le maire arrivera à canaliser la grogne pour que tout le monde se

serre les coudes et marche dans la même direction. Parce que tous sont d'accord sur un point : Montréal n'a pas les moyens de perdre ses événements phare, qui font sa renommée internationale. Il faudra toutefois que les décideurs publics autant que les entreprises privées les appuient dans leur recherche d'un second souffle, afin de résister aux assauts de la compétition internationale. Gérald Tremblay pourrait profiter du Rendez-vous Montréal métropole culturelle de novembre 2007 pour rassembler les forces vives de sa ville. Entre-temps, Josée Verner a affiché ses couleurs. Le nouveau programme fédéral de 30 M\$ annoncé en septembre réserve une large part aux petits événements, ce qui n'a pas été sans décevoir les organisateurs des grands événements québécois.

NOTES

1. « Où est l'argent ? Les organisateurs inquiets. », *Le Journal de Montréal*, le 23 mai 2007, p. 65.
2. « Bev Oda dit toujours non », *Le Journal de Montréal*, le 29 mai 2007, p. 65.
3. « La ministre Oda a l'intention de fréquenter les festivals du Québec cet été », *La Presse Canadienne*, le 4 juin 2007.
4. « L'industrie des festivals est sortie découragée de sa rencontre avec Bev Oda », *La Presse Canadienne*, le 7 juin 2007.
5. « La leçon torontoise », *Le Journal de Montréal*, le 7 juin 2007, p. 62.
6. « La Ville reine régnera avant longtemps », *Le Journal de Montréal*, le 11 juin 2007.
7. « Grands événements : Montréal veut facturer la sécurité », *La Presse*, le 4 juillet 2007, p. A1.

La démocratie ses fondements son histoire et ses pratiques



LE DIRECTEUR GÉNÉRAL
DES ÉLECTIONS DU QUÉBEC

De la cité athénienne au parlementarisme moderne, en passant par le Léviathan de Hobbes et le contrat social de Rousseau, découvrez quels ont été les grands courants de pensée et les étapes importantes de l'histoire ayant mené à notre conception actuelle de la démocratie.



**Disponible en librairie ou aux
Publications du Québec**



Les anniversaires en 2008

Champlain en Amérique ou le parcours d'un visionnaire

DENIS VAUGEOIS

Historien

La fin d'une longue guerre entre l'Espagne et la France fait de Champlain un homme libre. À la suite du traité de Vervins (mai 1598), Champlain obtient en effet son congé de l'armée française, après des services fort appréciés. Philippe II, roi d'Espagne, s'engage pour sa part à rapatrier ses troupes d'occupation. Guillaume Allène est chargé de rapatrier quelques milliers de soldats espagnols installés à Blavet (aujourd'hui Port-Louis dans le Morbihan). Son neveu, Samuel de Champlain, est du voyage à bord du Saint-Julien. Rendu à Cadix, où réside occasionnellement l'oncle, Champlain se met ni plus ni moins à enquêter. Il fait des relevés et compile ses observations.

Autorisé à se joindre à la flotte qui appareille pour les colonies espagnoles d'Amérique, il parcourt les Antilles, visite le Mexique, observe rapidement la Floride. Au retour, il prépare un *Brief Discours* qui résume les deux ans et demi qu'a duré son périple. Il le présente au roi Henri IV qui, entre deux parties de chasse et quelques aventures galantes, rêve d'imiter les Espagnols et de renouer avec les projets coloniaux de François I^{er}.

Aucune suite n'a été donnée aux voyages de Jacques Cartier (1534-1543). Les guerres ont occupé toute l'attention. Catholiques et protestants se sont entretués dans un contexte de totale anarchie. Les uns avaient bien cherché à établir des refuges au Brésil (1555-1560) ou en Floride (1562-1565), mais Portugais et Espagnols veillaient jalousement sur leurs colonies.

Le voyage de 1603 et le début des alliances franco-indiennes

À l'intérieur même de la France, Henri IV avait également réussi à calmer les

esprits et à proclamer, à Nantes, un édit de pacification à l'endroit des protestants. Cette accalmie lui permettait de s'intéresser de nouveau à l'Amérique. Le roi se tourne alors vers un compagnon d'armes, l'amiral Aymar de Chaste, et lui octroie le monopole de la traite en Nouvelle-France, sans titulaire depuis la mort de Chauvin de Tonnetuit, lui-même fondateur d'un premier poste de traite, à Tadoussac, en 1600. Aymar de Chaste se tourne tout naturellement vers Champlain, auréolé par son mystérieux voyage aux colonies espagnoles et devenu indépendant de fortune par le legs de son oncle provençal.

Ce dernier accepte d'accompagner le capitaine Dupont-Gravé (ou Gravé, sieur du Pont) au Canada sous réserve « du commandement de Sa majesté à laquelle, écrit-il, j'étais obligé tant de naissance que d'une pension de laquelle il m'honorait ». C'est ainsi que Dupont-Gravé fut prié, par lettre officielle du « secrétaire des commandements », de prendre Champlain à son bord et de l'assister « de ce qui lui serait possible en cette entreprise ». Champlain, de son côté, devait « en faire fidèle rapport » au Roi.

Champlain est décidément en bonne compagnie. Dupont-Gravé est un habitué du Saint-Laurent et de ses habitants. En 1599, il avait proposé l'établissement d'un poste permanent à Trois-Rivières. La proximité des Iroquois avait fait hésiter les autorités. Son second choix était une pointe à proximité de l'île d'Orléans que les Algonquins nommaient Québecq. Le cartographe Guillaume Levasseur avait d'ailleurs bien indiqué ces deux endroits sur sa remarquable carte datée de 1601. Champlain avait déjà des repères bien identifiés.

Pour ce voyage de 1603, Dupont-Gravé ramène deux Indiens qui avaient été reçus par Henri IV. À leur arrivée, les Indiens de Tadoussac sont en pleine tabagie. Le grand sagamo Anadabijou écoute attentivement les émissaires. Le roi leur a fait « bonne réception » ; ils assurent, rapporte Champlain dans son rapport intitulé *Des Sauvages* et qu'il fera publier « par privilège du roi », en novembre 1603, que « sadite Majesté leur voulait du bien et désirait peupler leur terre ». Surtout, ajoutent les émissaires, Sa Majesté désire « faire la paix avec leurs ennemis (qui sont les Iroquois, précise Champlain,) ou leur envoyer des forces pour les vaincre ». Anadabijou a le sens du protocole. Son idée est arrêtée, mais il fait d'abord distribuer du pétun (tabac). « Ayant bien pétuné, il commença sa harangue [...] fort content d'avoir sadite Majesté pour grand ami [...] et fort aise que sadite Majesté peuplât leur terre et fit la guerre à leurs ennemis ». Les

alliances franco-indiennes qui devaient rendre possible la Nouvelle-France venaient de naître. Anadabijou avait jeté les bases de l'Amérique française. Cohabitation et métissage seront au rendez-vous. Peu avant la fondation du poste de Trois-Rivières, Champlain ira aussi loin que d'entrevoir avec le chef Capitanal le jour où « nous ne serons plus qu'un peuple », puisque « nos garçons se marieront à vos filles ».

Pendant que la traite se fait en ce début de l'été 1603, Champlain explore les environs et remonte le Saguenay aussi loin que possible. Les Indiens lui parlent d'un lac important, mais ils refusent de l'y conduire « ni aucun de nos gens », comme il l'avouera plus tard (1632). Bien plus, « lesdits Sauvages du nord disent qu'ils voient une mer qui est salée », ajoute-t-il. La découverte de cette baie par Henry Hudson sera une des grandes frustrations de Champlain. Il ne réussit guère à dissimuler sa déception lorsqu'il substitue une carte réalisée en 1613 à sa magnifique carte de 1612¹.

À défaut d'aller vers le Nord, Champlain se laisse guider jusqu'aux rapides Saint-Louis par Dupont-Gravé. Tout au long du trajet, il s'extasie devant les « rivières, rochers, îles, terres, arbres, fruits, vignes et beaux pays qui sont depuis Québec jusqu'aux Trois-Rivières ». Il partage le point de vue de son guide et compagnon de voyage : « Ce serait un lieu propre pour habiter et on pourrait le fortifier promptement ». Mais il y a loin de la coupe aux lèvres. Champlain tentera vainement de pacifier les Iroquois et devra attendre l'année 1634 pour réaliser l'établissement de Trois-Rivières.

À son retour en France (1603), il apprend le décès d'Aymar de Chaste. Henri IV cède aux démarches de Dugua de Mons et lui accorde, d'un trait de plume, le fameux monopole contre l'avis de son principal ministre, le duc de Sully, et malgré les protestations des marchands de Bretagne et de Normandi. Dugua de Mons est déjà allé au Canada, sans dépasser toutefois Tadoussac, jugeant qu'il s'agit d'un « fâcheux pays ». « Ce peu qu'il avait vu, rappelle Champlain en 1632, lui avait fait perdre la volonté d'aller dans le grand fleuve Saint-Laurent ». Dugua de Mons opte pour l'Acadie, contrée « d'un air plus doux et plus agréable », plus accessible et plus propice à l'agriculture. Il s'adjoint Champlain. L'expérience y est pénible; arrivé en juin 1604, le sieur de Mons doit rentrer dès 1605. Champlain le suit en 1607 après avoir exploré plus de 2 000 kilomètres de côte.

L'habitation de Québec

Le bilan n'est pas rose. Le mauvais sort semble bien donner raison à Sully. Dans une lettre de février 1608, adressée au président Jeannin, l'un des protecteurs de Champlain, le ministre se vide le cœur. Il juge « la conservation et possession de telles conquêtes [des établissements français en Amérique], comme trop éloignées de nous et par conséquent disproportionnées au naturel et à la cervelle des Français ». « Je reconnais, à mon grand regret, admet-il, n'avoir ni la persévérance ni la prévoyance requise pour telles choses ». Comme s'il voulait se convaincre lui-même, il ajoute encore « que les choses qui demeurent séparées de notre corps par des terres ou des mers étrangères ne nous seront jamais qu'à grand charge et à peu d'utilité ». Henri IV peut s'appuyer sur Sully pour tout ce qui concerne le royaume, sauf ses projets coloniaux. Même sans budget, le roi s'entête et renouvelle au sieur de Mons son monopole au moins pour un an. Champlain convainc ce dernier de retourner sur le Saint-Laurent.

En avril 1608, à une semaine d'intervalle, Dupont-Gravé suivi de Champlain reprend la mer à destination de Tadoussac. Les Basques les ont précédés. Dupont-Gravé est gravement pris à partie. Champlain se porte à sa défense. Il engage le dialogue, calme les esprits – en apparence du moins. Il découvrira quelques jours plus tard que les Basques ont eu le temps de soudoyer quatre de ses hommes.

Dans les circonstances, Dupont-Gravé peut difficilement s'adonner à la traite et se limite à quelques échanges. Désireux de soigner la blessure reçue lors de l'échauffourée avec les Basques, il décide d'accompagner Champlain vers Québec. Car c'est bien la destination choisie par ce dernier. « Je partis de Tadoussac le dernier du mois [le 30 juin] pour aller à Quebecq », écrit-il. Le 3 juillet, il met pied à terre aussitôt à la recherche d'un « lieu propre pour notre habitation, mais je n'en peux trouver de plus commode, ni mieux situé que la pointe de Quebecq, ainsi appelé des Sauvages ». Sans perdre un instant, tous sont au travail : les uns abattent les noyers, d'autres creusent la cave et des fossés, un autre quitte pour Tadoussac pour « aller quérir nos commodités ». En premier lieu, ils érigent « le magasin pour mettre nos vivres à couvert qui fut promptement fait par la diligence d'un chacun, et le soin que j'en eu ». Champlain ne perd pas une occasion de se mettre en valeur, même s'il le fait discrètement.

Il est vrai par ailleurs qu'il est exigeant autant pour lui-même que pour les autres. Est-ce la pression qu'il met sur ses hommes ou est-ce les récompenses qu'ont fait miroiter les Basques qui expliquent le complot « contre le service du roi » que découvre Champlain? L'affaire est importante; il s'y attarde. Les conspirateurs ont tenté de soudoyer le plus grand nombre, « même mon laquais », précise-t-il, fournissant ainsi un détail personnel intéressant. Un serrurier nommé Antoine Natel se confie au Capitaine Têtu qui s'empresse d'en informer Champlain. Natel craint autant la fureur de ce dernier que la rage de ses complices qui ont, ni plus ni moins, planifié l'assassinat de Champlain.

Il est dix heures du soir: Champlain fait « lever un chacun ». « Voilà donc mes galants bien étonnés » devant un Champlain qui exige « la vérité de tout ce qui s'était passé ». Il a vite fait d'identifier « quatre coquins » parmi les six pour lesquels il avait fait préparer « six paires de menottes ». Rapidement le chirurgien Bonnenerme et un autre appelé La Taille sont disculpés. Il faut juger les autres. Un tribunal improvisé condamne le serrurier Jean DuVal à être « pendu et étranglé audit Québecq, et sa tête mise au bout d'une pique pour être plantée au lieu le plus éminent ». Les trois autres sont confiés à Dupont-Gravé qui les ramène en France « entre les mains du sieur de Mons, pour leur être fait plus ample justice ». Paradoxalement, ils échapperont peut-être ainsi à la mort. En effet, le premier hiver passé à Québec est désastreux: dix hommes meurent du scorbut et cinq de dysenterie. « Tout cela nous donna beaucoup de déplaisir, pour la peine que nous avons à panser les malades », rapporte un Champlain fort inquiet. En effet, faut-il conclure que ce pays est inhospitalier? Le chirurgien compte parmi les victimes ce qui n'empêche pas Champlain de pratiquer des autopsies pour essayer de comprendre la cause de ces décès. Rien de concluant n'en ressort. « Le pays est beau et plaisant » et fournit généreusement tout ce qu'on peut souhaiter pour maintenir une bonne santé, affirme-t-il. Après avoir considéré diverses hypothèses et comparé les difficultés rencontrées par d'autres expéditions à travers le monde, il en déduit que ce mal se rencontre un peu partout. Ignorant ou ayant oublié l'annedda de Jacques Cartier, il signale que « les Flamands ont trouvé un remède fort singulier contre cette maladie, qui pourrait nous servir: mais nous n'en avons point la connaissance pour ne l'avoir recherché ». « Toutefois, conclut-il, je tiens pour assurer qu'ayant de bon pain et viandes fraîches, qu'on n'y serait point sujet ». De toute façon, « depuis

le mois d'avril jusqu'au 15 de décembre, l'air y est si sain et bon, qu'on ne sent en soi aucune mauvaise disposition », il faut par ailleurs être prudent pendant les mois de janvier, février et mars, souligne-t-il.

La démonstration se fait assez rapidement : même si les hivers au Canada sont rigoureux, ils ne sont pas plus dangereux qu'ailleurs. Si le peuplement se fait lentement – c'est le moins qu'on puisse dire – l'explication est autre.

Désespérantes de lenteur

De 1608 à 1628, les responsables de la traite se succèdent à un rythme essoufflant. À la fin de l'année 1608, le sieur de Mons doit faire son deuil du renouvellement de son monopole : il cherche alors à vendre son habitation de Québec, mais il n'abandonne pas pour autant son ami Champlain. En 1610, l'assassinat d'Henri IV prive Champlain de son vrai protecteur. Dans une tentative de recréer un nouveau réseau d'influence, on arrange son mariage avec Hélène Boullé dont le père est huissier à la Cour. Parmi tout ce beau monde, y compris les associés des diverses compagnies qui se forment, les protestants dominent. Ils font l'erreur de négliger le peuplement et tentent plutôt de tirer leur épingle du jeu avec la traite. Le duc de Richelieu siffle la fin de la récréation. Il a eu maille à partir avec les protestants à La Rochelle. Il se méfie d'eux et profite des statuts de la Compagnie des Cent-Associés qu'il met en place à partir de 1627 pour les exclure comme colons possibles. Ils peuvent commercer, mais non hiverner !

Avec l'arrivée de Richelieu et la création de la compagnie des Cent-Associés, Champlain peut reprendre espoir. Dès le printemps 1629, un convoi conduit par Claude de Roquemont apporte du ravitaillement et près de 400 colons. Du jamais vu. Champlain joue de malchance. Un nouveau conflit a éclaté entre la France et l'Angleterre. Des corsaires anglais veulent en profiter pour s'emparer de la traite sur le Saint-Laurent. Roquemont tombe dans les filets des frères Kirke. Même s'il avait un grand besoin du ravitaillement saisi, Champlain résiste. Il rendra finalement Québec en juillet 1629, plus de deux mois après la signature du traité de Suse (24 avril 1629).

Ramené en Angleterre par les Kirke, Champlain se précipite chez l'ambassadeur Châteauneuf et le convainc d'exiger la rétrocession de la Nouvelle-France. Charles 1^{er}, roi d'Angleterre, acquiesce au grand désespoir des Kirke.

Mais à quoi correspond le territoire en cause? Champlain l'expliquera en long et en large dans un nouvel ouvrage publié en 1632 dans lequel il reprend ses précédents (1603, 1613 et 1619) en les modifiant ici et là et en les complétant du récit des événements survenus depuis 1620, année au cours de laquelle il avait amené sa femme après avoir réussi à déjouer une tentative de le remplacer, par son ami Dupont-Gravé, à la tête de la colonie. En 1632, Champlain réalise également sa carte maîtresse qui fait voir de façon magistrale cette Amérique française naissante.

Enfin, les premiers pionniers

Champlain est de retour à Québec en 1633. Il doit reconstruire l'habitation et les dépendances de même que ses installations de Cap-Tourmente. Il commande un établissement à Trois-Rivières et prépare celui de Montréal. Il a déjà à l'esprit la formation de trois « gouvernements ». À sa mort, le 25 décembre 1635, les bases de la colonie sont bien modestes mais tout de même en place; elles lui survivront. Il aura eu aussi l'extrême satisfaction de voir arriver du Perche Robert Giffard et Nicolas Juchereau. Tous deux seront d'efficaces recruteurs de colons défricheurs dont Jean Guyon et Zacharie Cloutier qui comptent respectivement 2150 et 2090 descendants au 31 décembre 1729, selon les données recueillies par les démographes du PRDH (Programme de recherche en démographie historique). Cette immigration percheronne contribuera largement à favoriser l'implantation de la langue française au Canada.

NOTE

1. Voir Litalien, R. et D. Vaugeois, *Champlain, La Naissance de l'Amérique française*, Septentrion, 2004, pages 294, 301, 314-315, 318-319.

1848

L'ALLIANCE RÉFORMISTE

L'obtention d'un gouvernement « responsable »

ÉRIC BÉDARD

Historien et professeur, Université du Québec à Montréal (TÉLUQ)

En 1848, les Français mettent fin au règne de Louis-Philippe et instaurent la II^e république, cette fameuse « république sociale » qui, malheureusement pour des parlementaires aussi prestigieux que Lamartine, Hugo ou Tocqueville, sera le prélude à l'arrivée au pouvoir de « Napoléon-le-petit ». De Russie au Danemark, d'Allemagne en Italie, cette seconde révolution française inspire les combats politiques de ceux qui souhaitent instaurer un régime constitutionnel, sinon républicain. Elle inspire aussi ceux, de plus en plus nombreux, qui souhaitent que la « question sociale » soit portée au centre du débat politique – n'est-ce pas en 1848 que Karl Marx signe, avec Frédéric Engels, le *Manifeste du Parti communiste* ? Cette frénésie de réformes politiques et sociales, qui se traduit par une série de soulè-



Photo : Jacques Grenier

Buste de Louis-Hippolyte La Fontaine

vements, de grandes déclarations emphatiques et de réformes institutionnelles, marquera l'imaginaire européen et occidental au point qu'on en viendra à désigner l'année 1848 comme celle du « printemps des peuples ».

Dans les annales politiques canadiennes et québécoises, l'année 1848 a aussi son importance. Si on cherche en vain les grands discours lyriques, les assemblées tumultueuses ou les réformes sociales, il n'en reste pas moins qu'il se produit alors un virage institutionnel fondamental au Canada-Uni. Formé par le Haut et le Bas-Canada d'autrefois, le Canada-Uni devient, cette année-là, une colonie relativement autonome sur le plan de la politique intérieure. En 1848, le gouverneur Elgin, arrivé l'année précédente, demande à Louis-Hippolyte La Fontaine et à Robert Baldwin de former un gouvernement qui, pour la première fois dans l'histoire de la colonie, sera responsable de ses actes devant la Chambre, non pas seulement devant la Couronne. Le Conseil exécutif ne sera désormais plus gêné par le gouverneur lorsque viendra le temps d'adopter des lois et un budget, ou de procéder à des nominations.

Le gouvernement responsable ne résulte pas d'un décret, d'un projet de loi, d'une déclaration solennelle des députés ou d'une « constituante ». En régime constitutionnel britannique, c'est presque toujours la Couronne qui consent à se délester de certaines prérogatives, non pas les députés ou le peuple qui forcent la main de sa Majesté. Contrairement à ce qui prévaut en France ou dans les pays qui adoptèrent le régime républicain, le tournant politique du gouvernement responsable ne donna lieu à aucun texte fondateur, l'Assemblée législative ne fut même pas officiellement saisie par la question. En 1848, c'est une pratique politique plutôt inédite qui s'instaure dans une colonie britannique, non pas un nouveau régime qui se met en place.

L'idée d'un gouvernement responsable, une pomme de discorde

Cette idée de gouvernement responsable est dans l'air depuis un moment déjà. Les premiers défenseurs de cette idée sont les « réformistes » du Haut-Canada, dont une faction significative ira jusqu'à prendre les armes en 1837. Issus d'une immigration plus récente, souvent membres d'Églises protestantes plus jeunes et dynamiques (par exemple les méthodistes), proches d'une élite commerciale torontoise en train de se

frayer un chemin, ces réformistes n'acceptent plus les privilèges accordés aux représentants de la *Family compact*, ces grandes familles loyalistes et anglicanes installées dans la colonie depuis le tournant du XIX^e siècle. Comme les premiers chefs du Parti canadien, ces réformistes réclament des institutions politiques calquées sur celles de la Grande-Bretagne, c'est-à-dire, notamment, un conseil exécutif dont les actions reflètent les vœux de la majorité parlementaire, au lieu d'être l'instrument d'une petite caste de grands seigneurs autoproclamés. En 1837, ce point de vue réformiste sera durement réprimé par les autorités britanniques.

La bataille des principes n'est pas perdue pour autant. Si les «loyalistes», qu'on nomme aussi «Tories», ont triomphé dans les champs de bataille, leurs idées fixes sur l'avenir de la colonie sont bientôt attaquées de front par l'envoyé spécial du gouvernement britannique chargé de faire toute la lumière sur les rébellions des deux Canada. Cet envoyé spécial n'est nul autre que Lord Durham, un «homme de gauche» dirions-nous aujourd'hui, clairement identifié aux Whigs, à cause de ses prises de position en faveur de l'élargissement du corps électoral anglais. Au Québec, le rapport Durham est surtout connu pour ses phrases assassines sur ce peuple «sans histoire et sans littérature» qui, pour sortir de sa

médiocrité culturelle et politique, méritait d'être assimilé à la grande civilisation britannique. Cette assimilation, pensait Durham, passait obligatoirement par l'union du Haut et du Bas-Canada, une optique à laquelle se rangera le gouvernement anglais. On a toutefois tendance à oublier que ce rapport, rédigé très rapidement après un bref séjour dans les deux régions du Canada, ne traitait pas seulement du cas canadien-français. Lorsqu'il se penche sur le fonctionnement des institutions politiques des deux colonies, Lord Durham prend nettement partie en faveur du point de vue réformiste et recommande d'importantes réformes qui vont dans leur sens, notamment la mise en place d'un gouvernement responsable devant la Chambre.

Un gouvernement qui, pour la première fois dans l'histoire de la colonie, sera responsable de ses actes devant la Chambre, non pas seulement devant la Couronne.

Sans contredit, le rapport Durham donna une grande légitimité aux doléances des réformistes du Haut-Canada à la tête desquels on retrouve, en 1840, Robert Baldwin. Mais ce rapport, fusse-t-il signé de la main d'un envoyé spécial du Gouvernement de sa Majesté, fusse-t-il invoqué sans arrêt auprès des différents gouverneurs qui se succédèrent au Canada-Uni durant les années 1840, n'était pas suffisant pour obtenir gain de cause. Dans cette nouvelle assemblée législative du Canada-Uni, il devenait impératif de

**Élu pour la
première fois en
1830, La Fontaine
défend avec
ardeur la cause
patriote,
notamment le
virage républicain
que donne Louis-
Joseph Papineau
au mouvement.**

trouver des alliés dans l'ancien Bas-Canada, notamment auprès de la députation canadienne-française. C'est dans la personne de Louis-Hippolyte La Fontaine que Robert Baldwin trouva un allié précieux et un ami.

Élu pour la première fois en 1830, La Fontaine défend avec ardeur la cause patriote, notamment le virage républicain que donne Louis-Joseph Papineau au mouvement. Comme en font foi les célèbres 92 Résolutions acheminées à Londres après leur adoption en 1834 par l'Assemblée législative du Bas-Canada, les patriotes insistaient davantage sur une réforme du Conseil législatif que sur l'obtention d'un gouvernement responsable. En militant en faveur de l'élection des membres du Conseil législatif, les patriotes proposaient une réforme en profondeur des institutions britanniques qui s'inspirait largement du républicanisme américain. Si, jusqu'aux événements dramatiques de 1837, La Fontaine semble appuyer sans réserve les 92 Résolutions, il en vient peu à peu à désapprouver la stratégie d'affrontement de l'état major patriote. Dans le manifeste aux électeurs de Terrebonne, qu'il publie une fois l'Acte d'Union décrétée par Londres, il tourne également le dos à la rhétorique républicaine des patriotes et fait sienne la revendication du gouvernement responsable chère aux réformistes du Haut-Canada. Battus sur les champs de bataille, soumis aux diktats du Conseil spécial, les Canadiens français, croit La Fontaine, n'ont d'autres choix que de se rallier

à cette stratégie qui, si elle porte ses fruits, leur permettra d'être en meilleure position pour défendre leur culture tout en prenant part aux grandes décisions de la colonie. Cette conversion d'un important bloc de députés canadiens-français aux thèses réformistes sera déterminante.

Une date charnière

Défendue par les réformistes du Haut-Canada, légitimée par Lord Durham, appuyée par une majorité de députés canadiens-français, la cause du gouvernement responsable est la principale question à l'ordre du jour des années 1840. Les Tories, majoritaires au Haut-Canada jusqu'en 1848, s'y opposent farouchement, notamment parce qu'ils ne peuvent admettre que des Canadiens français, dont le manque de loyauté à l'égard de la Couronne tient lieu d'évidence, puissent exercer un certain pouvoir dans la colonie. Les gouverneurs Poulett Thompson et Metcalfe se rangent aux vues des Tories. D'autres gouverneurs, toutefois, ne l'entendent pas ainsi. C'est le cas de Charles Bagot, mort prématurément en 1843, et, surtout, de Lord Elgin pour qui c'est un non-sens de former un gouvernement sans des représentants du « parti » le plus important du Bas-Canada. Contrairement à ce qu'a pu laisser voir l'historiographie canadienne-française d'une autre époque, Bagot et Elgin ne sont pas pour autant des francophiles, encore moins des admirateurs du peuple canadien-français. Les notes et mémoires acheminés au *Colonial Office* montrent bien que c'est par pur pragmatisme, parce qu'ils veulent par-dessus tout que la colonie puisse se développer, qu'ils jugent nécessaire de former un gouvernement réformiste et, par voie de conséquence, de consacrer le principe de la responsabilité ministérielle. Cette décision survient également dans un contexte où l'Angleterre souhaite que ses colonies acquièrent une plus grande autonomie.

**Premier jalon
d'une certaine
autonomie
canadienne pour
les uns, genèse
d'un pacte entre
nations pour les
autres, l'année
1848 sera intégrée
à un « grand récit »
national.**

Comme tous les tournants politiques majeurs, celui-ci ne se fait pas sans heurts. Plusieurs Tories du Haut-Canada ne peuvent se résoudre à voir ceux-là mêmes qui avaient été battus en 1837 prendre les commandes de la colonie. En 1849, des orangistes vont chahuter le gouverneur Elgin de passage à Toronto ; d'autres exaltés vont incendier la maison de La Fontaine. Cette victoire du réformisme marque aussi la fin de l'unité du bloc canadien-français. Louis-Joseph Papineau et ses jeunes supporters rejettent la politique trop conciliante de La Fontaine et fondent un autre parti, fidèle aux idéaux républicains des patriotes de 1837.

Jusqu'à la refondation canadienne de 1982, l'obtention du gouvernement responsable de 1848 a été considérée, par nombre d'historiens, comme une date significative de l'histoire canadienne. Premier jalon d'une certaine autonomie canadienne pour les uns, genèse d'un pacte entre nations pour les autres, l'année 1848 sera intégrée à un « grand récit » national. À l'heure du chartisme multiculturel et de la société des identités, cet événement perd probablement de son « aura », sinon de sa pertinence. Si l'obtention du gouvernement responsable mérite d'être rappelée, c'est parce que cet événement fixe une pratique politique et institutionnelle qui prévaut encore aujourd'hui.

RÉFÉRENCES

Kelly, Stéphane, *La petite loterie. Comment la Couronne obtient la collaboration des Canadiens français après 1837*, Boréal, Montréal, 1997, 283 p.

La Fontaine, Louis-Hippolyte, *Correspondance générale, tome 1 : Les ficelles du pouvoir*, coll. « Documents et biographies », Varia, Montréal 2002, 227 p. (Ce premier tome de la correspondance de la La Fontaine regroupe ses lettres à Robert Baldwin.)

Monet, Jacques, *La première révolution tranquille. Le nationalisme canadien-français, 1837-1850*, Fides, Montréal, 1981, 504 p.

Stewart, Gordon, *The origins of Canadian Politics*, University of British Columbia Press, Vancouver, 1986, 129 p.

1923

FONDATION DE L'ACFAS

85 ans au service du Québec

Un passé stimulant pour l'avenir

YVES GINGRAS

Professeur, Département d'histoire, Université du Québec à Montréal Titulaire,
Chaire de recherche du Canada en histoire et sociologie des sciences

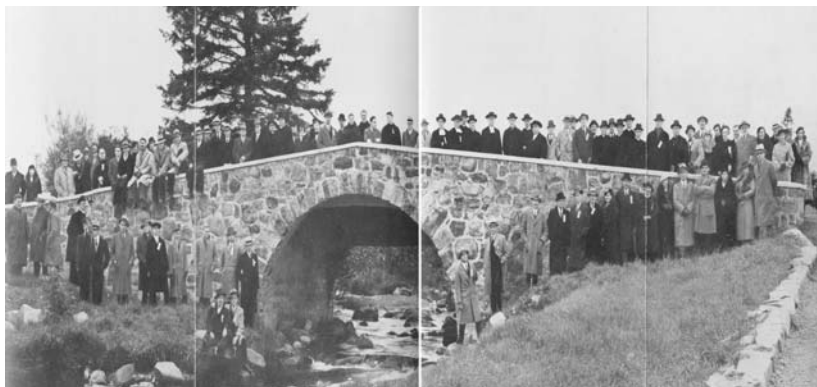


Photo: ACFAS

La congrès annuel de l'ACFAS est une tradition de longue date. En 1934, la seconde édition de l'événement se déroula au Jardin botanique de Montréal.

L'Association canadienne-française pour l'avancement des sciences (ACFAS) a été fondée en 1923 sur le modèle de la British Association for the Advancement of Science (BAAS), lancée en 1831 et imitée ensuite par l'American Association for the Advancement of Science (1848), par l'Association française pour l'avancement des sciences (1872) et par un grand nombre d'autres pays. En créant l'ACFAS, les pionniers de la science canadienne-française de l'époque ont donné au Québec une organisation de première importance pour unifier les forces de la communauté scientifique naissante. On mesure toute l'importance de l'ACFAS quand on

TABLEAU 1

Année de fondation des premières Associations pour l'avancement des sciences (AAS)

1831	Association britannique pour l'avancement des sciences
1839	Association italienne pour l'avancement des sciences
1848	Association américaine pour l'avancement des sciences
1872	Association française pour l'avancement des sciences
1887	Association australasique pour l'avancement des sciences (Australie et Nouvelle- Zélande)
1902	Association sud-africaine pour l'avancement des sciences
1908	Association espagnole pour l'avancement des sciences
1912	Association indienne pour l'avancement des sciences
1923	Association canadienne-française pour l'avancement des sciences
1925	Association japonaise pour l'avancement des sciences

constate que le Canada anglais n'a jamais réussi à se doter d'une véritable Association pour l'avancement des sciences comme les autres pays de l'Empire britannique et que l'ACFAS est parmi les 10 premières AAS à avoir vu jour à travers le monde (voir Tableau 1).

Souligner l'anniversaire de fondation d'une institution, c'est une façon de rappeler à la mémoire des vivants que le présent n'existe que parce qu'il y a eu un passé. Mais ces rituels de retour sur le passé n'ont pas seulement pour fonction de commémorer le nom et les gestes des fondateurs, ils permettent aussi de prendre conscience que le futur des institutions n'est garanti que par l'action de ceux et celles qui se dévouent aujourd'hui pour défendre les idées que ces institutions incarnent. Dans le cas de l'ACFAS, cet idéal est celui de l'avancement des sciences, pour elles-mêmes, bien sûr, mais également pour le bien-être de la société. Comme le disait Louis Berlinguet en 1970, « faire avancer la science est important [mais] faire avancer la société par la science » l'est encore davantage.

En mai 2007, l'ACFAS a tenu son 75^e congrès annuel et, en 2008, elle fêtera ses 85 ans d'existence.

Un regard sur le passé de l'ACFAS permet de réaliser que les acquis actuels ont été rendus possibles grâce à des actions du passé. En effet, la communauté scientifique québécoise n'a pas toujours existé et qu'elle est plutôt le fruit d'un énorme travail de construction sociale de la part de pionniers comme Léo Pariseau, Marie Victorin et Jacques Rousseau, et de leurs successeurs, bénévoles comme eux. De plus, les congrès annuels, tenus sans interruption depuis 1933, et l'octroi des prix de l'ACFAS, décernés depuis 1944, constituent des moments forts pour souligner la présence des scientifiques sur la scène publique, et les discours des présidents, élus chaque année en tant que porte-parole de la communauté, sont nécessaires à la défense des intérêts des scientifiques, intérêts qui, il vaut la peine de le noter, ont la particularité de n'être pas purement corporatistes, puisque la recherche scientifique bénéficie à l'ensemble de la société. Somme toute, les artisans de l'ACFAS ont toujours été actifs en regard des politiques scientifiques dans la préparation de nombreux mémoires soumis aux gouvernements québécois et canadien. Tout comme la société québécoise, l'ACFAS évolue et, en 2001, elle a abandonné le vieux terme désuet de «canadienne-française» pour devenir L'Association francophone pour le savoir, tout en gardant l'acronyme original qui a fait sa marque et qui rappelle son histoire.

Une organisation regroupant l'ensemble des disciplines (sciences sociales, humaines et science de la nature) n'est jamais aussi utile que dans les moments critiques qui requièrent des porte-parole crédibles pouvant faire la promotion de la recherche auprès des élus et de la population, non seulement pour ses applications immédiates, mais aussi pour sa valeur culturelle et sociale. L'histoire des années 1990, marquées par des compressions budgétaires importantes dans les universités et dans les organismes subventionnés, démontre qu'il serait périlleux de croire que les élus et la population, qui tiennent pourtant pour acquis le confort de nos sociétés modernes, n'ont nul besoin qu'on leur rappelle constamment que la recherche scientifique dans tous les domaines du savoir peut assurer l'amélioration de la qualité de vie à moyen et à long terme.

Rappeler l'existence de l'ACFAS devrait par conséquent avoir pour effet non seulement de souligner qu'elle a, au cours de son histoire, été un lieu

privilegié de rassemblement des forces vives de la communauté scientifique et qu'elle a joué utilement le rôle de porte-parole, mais que ce rôle est devenu aujourd'hui plus indispensable que jamais. En outre, pour assurer un dialogue réel et dynamique entre les scientifiques et la population, le véhicule tout désigné, c'est la revue de l'ACFAS *Découvrir*, qui poursuit une tradition amorcée en 1959 avec le *Bulletin de l'ACFAS*, lequel est devenu, en 1984, *Interface*, une revue distribuée en kiosque. Découvrir offre aujourd'hui une tribune unique pour débattre des enjeux du développement scientifique à l'heure de la mondialisation et de la « société du savoir ».

Pour continuer à faire avancer les sciences - sachant que les conditions de possibilité de recherche internationale se trouvent en fait au niveau local -, il faut toutefois que les scientifiques, des plus renommés aux plus débutants, connaissent ce passé qui a rendu possible le présent et s'engagent sur les traces de leurs illustres prédécesseurs, en participant activement au travail de représentation auprès des élus et de la population en général, un travail qui seul peut justifier la croyance en la « valeur de la science », pour reprendre la belle formule du mathématicien Henri Poincaré.

21 janvier
1948

ADOPTION DU DRAPEAU OFFICIEL DU QUÉBEC

Pour un peuple nouveau, un drapeau nouveau

CHARLES-PHILIPPE COURTOIS

Doctorant en histoire, Université du Québec / Institut d'études politiques de Paris

« Shocking ! » L'Union Jack ne flotte plus au-dessus du Parlement, à Québec.

En 1947, le député indépendant René Chaloult dépose un projet de loi pour l'adoption du fleurdelisé, car une pluie de pétitions s'est abattue sur la députation et en particulier sur les bureaux des ministres. L'action est coordonnée par les mouvements nationalistes (société Saint-Jean-Baptiste, ligue d'Action nationale), qui réclament de longue date l'adoption officielle du drapeau.

Pendant cette action en faveur du fleurdelisé, Maurice Duplessis recherche l'unanimité : fin renard, il déjoue l'opposition anglaise et, le 21 janvier, il fait arborer par décret le fleurdelisé, drapeau officiel que ratifiera l'Assemblée deux ans plus tard. La pression politique du nationalisme se fait de plus en plus sentir à Québec – depuis l'époque de la Ligue nationaliste et, surtout, depuis les années 1930. Duplessis doit donc au fleurdelisé le succès de son Union nationale.



L'homme politique a consulté un héraldiste, puis René Chaloult et Lionel Groulx, au sujet de l'emblème à retenir. Ce faisant, on a redressé les fleurs, abandonné les idées de sacré-cœur ou d'écussons au centre, et l'azur est devenu plus profond : le résultat, disons-le, est beau !

**La fleur de lis
est un emblème
de francité
dans tout le
continent.**

Mais d'où vient ce drapeau? À la fin du XIX^e siècle, devant les « *God save the Queen* » et *Red Ensign* officiels du Dominion, les Québécois veulent se doter d'emblèmes nationaux. Le drapeau des Patriotes, tricolore et républicain, semble disparu des mémoires. Le nationalisme de l'époque est très culturel et, pour élaborer la bannière nationale, il choisit naturellement de puiser dans les origines glorieuses de la nation. Dans ce contexte, le drapeau de Carillon, souvenir de la glorieuse victoire sur les Anglais de 1758, au fort Carillon du lac Champlain, durant la guerre de la Conquête, suscite de plus en plus l'adhésion. Ce drapeau de la milice canadienne, relique de la bataille et jadis conservé dans l'église des récollets de Québec, a été recueilli par Louis de Gonzague Baillargé. Une œuvre d'Octave Crémazie mise en musique en 1858 contribue à sa renommée.

Pourtant, vers 1900, plusieurs propositions circulent, concurrentes ou hybrides. L'abbé F.-A. Baillargé propose une bannière ornée de lis, l'ultramontain Tardivel, un drapeau légitimiste et intégriste, avec sacré-cœur et fond blanc, et Louis Fréchette suggère qu'on conserve le drapeau français (très répandu). C'est l'abbé Elphège Daignault, de la région maskoutaine, qui, en 1902, conçoit le drapeau de Carillon inspiré de la relique de la bataille.

L'abbé Daignault veut, pour un peuple nouveau, un drapeau nouveau. La composition originale, la disposition des lis et la croix blanche sur fond azur indiquent qu'il s'agit d'un nouveau peuple français. La fleur de lis est en effet un emblème de francité dans tout le continent – en Louisiane, par exemple. Dorée, elle est le symbole classique des rois de France. Encore aujourd'hui, en pleine République, la fleur de lis fait partie d'armes locales françaises, comme celles de Paris. Ce n'est donc pas un symbole royaliste, mais un symbole identitaire. Dans le contexte occidental moderne, plusieurs croix renvoient à diverses identités nationales : songeons aux drapeaux scandinave et suisse, ou à l'Union Jack, qui combine deux croix nationales (écossaise et anglaise).

Durant la décennie 1900-10, les comités du drapeau répandent d'abord un « Carillon-Sacré-Cœur ». *Le Nationaliste* d'Olivar Asselin n'apprécie pas ce mariage, et Daignault récuse lui aussi la confusion entre emblèmes religieux et national. Dans les années 1930, L'Action nationale propose de revenir au Carillon simple. En 1948, c'est finalement l'idée de Daignault qui triomphe, et non celle ultramontaine : l'adoption du fleurdelisé incarne la progression d'une conscience plus claire du rôle national de l'État québécois.

1948

MANIFESTE DU REFUS GLOBAL

Un mythe fondateur

LAURENT LAPLANTE

Observateur

Soixante années ont passé sans faire émerger un consensus sans faille au sujet du manifeste automatiste intitulé *Refus global*. Certains, aujourd'hui encore, lisent ce texte de 1948 comme une virulente critique d'un « duplessisme » jugé responsable de la Grande Noirceur dans laquelle aurait longuement croupi le Québec. D'autres, à partir d'une lecture plus socio-culturelle ou moins politique du document, y perçoivent la protestation rageuse d'une collectivité encarcannée par ses élites. D'autres encore, et parfois les mêmes, tiennent le manifeste pour le signe avant-coureur d'un éveil du Québec à des audaces artistiques inédites. Peut-être le *Refus global* est-il tout cela à la fois : bilan, dénonciation, appel d'air.

Moyens et résultats

Chose certaine, personne ne décrit la publication de *Refus global* comme un succès de librairie. Principal signataire, Paul-Émile Borduas limitait lui-même comme à plaisir la portée du pamphlet : « Un texte édité à 400 exemplaires, destiné à un public hautement spécialisé ; en l'occurrence, artistes et penseurs...¹ » Événement modeste, écho inattendu.

Comme pour ajouter à l'étrangeté du phénomène, le poète et critique Michel van Schendel débusque dans les signatures une complicité presque clanique : « [...] un autre trait est à signaler : celui, récurrent, des appartenances familiales, parafamiliales et parentales. C'est apparemment par leur biais que s'effectue l'affichage d'une solidarité. Les noms des époux voisinent, même ceux des compagnes et compagnons. Le peintre Fernand

Leduc et sa femme, la poétesse Thérèse Renaud, le peintre Jean-Paul Riopelle et sa femme d'alors, la chorégraphe Françoise Riopelle, s'associent au bas du manifeste. La designer Madeleine Arbour et son ami le peintre Pierre Gauvreau signent ensemble ; et le frère de ce dernier, le poète Claude Gauvreau, avec son amie, la comédienne Murielle Guilbeault. Quant à la peintre Marcelle Ferron, elle signe Hamelin, son nom matrimonial.²»

Le retentissement de *Refus global* devrait-il quelque chose à un engouement de l'époque pour ce type de plaidoyers? Hypothèse fragile, puisqu'un document de même type, le manifeste *Prismes d'yeux*, rendu public le 4 février 1948, passe presque inaperçu. Le titre est pourtant de Pellan, la rédaction, de Jacques de Tonnancour, et s'y attachent des signatures comme celle de Léon Bellefleur et d'Albert Dumouchel. *La Presse* en faisait pourtant à peine mention : « Le lancement de *Prismes d'yeux* s'est accompli dans la plus grande simplicité, sans discours, sans invités d'honneur et tout l'appareil usuel.³ » Il convient, par conséquent, de garder en mémoire l'importance des manifestes dans le Paris de l'époque ; il aurait été étonnant que l'exemple ne soit pas importé, même si le climat culturel québécois s'y prêtait moins bien. Indice supplémentaire de la fragilité des manifestes québécois : autant la peinture de Borduas attira durablement l'attention, au Québec comme à l'étranger, autant la prose vitriolique du *Refus global* suscita peu de réactions hors Québec. Et encore ! André-G. Bourassa et Gilles Lapointe, après avoir minutieusement décrit les méandres de l'affaire, concluent laconiquement que « l'affaire du *Refus global* aura duré deux mois⁴ ».

La main de Borduas

Un mythe est pourtant né, alors il faudrait en expliquer la naissance et la durée. Tout d'abord, il tient aux personnalités qui proposent des manifestes. François-Marc Gagnon le constate : « Il ne faudrait pas attacher trop d'importance historique à *Prismes d'yeux*, qui ne dura pas comme mouvement, Pellan n'ayant jamais eu la vocation d'un meneur ou d'un idéologue.⁵ » Paul-Émile Borduas, c'est autre chose. Même si le texte du *Refus global* a circulé pendant des mois dans les cénacles artistiques et intégré certaines des suggestions offertes, la main de Borduas y a laissé sa marque. Or, cette main aime pousser les mots au paroxysme, vers ce que le

Refus global appelle une « anarchie resplendissante ». Quand, de surcroît, l'entourage de Borduas comprend des auteurs aussi fringants que Claude Gauvreau, l'inflation verbale devient plus probable... Comme Borduas n'aimait guère l'écriture, il écrivait comme s'il s'acquittait d'une corvée crispante.

Sans instruction poussée, lié au départ à des courants artistiques peu agités, Borduas se montre bientôt rétif, voué à son cheminement personnel, capable de virages audacieux. Dès l'été 1927, dépassant à peine les 20 ans, il devient l'élève du peintre Ozias Leduc. Quand le curé de Notre-Dame de Montréal, M^{gr} Olivier Maurault, donne à Leduc le mandat de décorer le baptistère de l'église, Borduas y participe, mais le travail accompli ne respire pas l'enthousiasme. Dès l'année suivante, le même M^{gr} Maurault expédie le jeune Borduas aux Ateliers d'art sacré de Paris pour deux ans. Loin de creuser ce sillon, Borduas s'intéresse à d'autres formes d'art, y compris le vitrail. C'est en vain que Leduc lui rappellera ses engagements : « M. le Curé préférerait vous voir suivre les cours réguliers des Ateliers d'art sacré afin de pouvoir vous en recommander par la suite.⁶ » Ce que le conservateur Jacques Des Rochers désigne comme les « stratégies culturelles sulpiciennes » produit en fait un résultat inattendu : « Le séjour français, commandité par Olivier Maurault, va cependant ouvrir la voie à un art radical qui n'était pas prévu.⁷ » Le *Refus global* est encore loin, mais le profil de Borduas se précise et se durcit.

**Peut-être le
Refus global
est-il tout cela
à la fois : bilan,
dénonciation,
appel d'air.**

Aérations diverses

De retour au Québec, Borduas se heurte à la crise économique, à la sclérose des institutions, à l'absence de souci culturel, au conformisme académique souhaité par l'épiscopat et relayé par plusieurs enseignants bien en selle. Comme nombre d'artistes, Borduas est contraint de chercher ailleurs que dans sa production artistique une part de ses revenus. Dans son cas, l'enseignement lui sert de filet de sécurité, soit à l'Externat classique André-Grasset, dont M^{gr} Maurault lui ouvrit les portes, soit à l'École du

meuble de Montréal. Ce milieu lui servit aussi, selon toute probabilité, d'incubateur : Borduas restait en contact avec des pairs, testait son ascendant sur les jeunes générations, constatait chez les uns et les autres le goût de secouer l'emprise du conservatisme ambiant. Ouvert aux comparaisons par son séjour à l'étranger, il voyait se préparer en terre québécoise l'affrontement entre les tenants d'un art frileux et entendu, d'une part, et, d'autre part, le renouveau qui, déferlante irrésistible, s'apprêtait à les contester. Déjà, des années avant l'explosion du Refus global, la nouvelle garde exigeait sa part des cimaises, revendiquait des salles plus prestigieuses et plus ouvertes aux toiles grand format, récusait les jurys jugés pusillanimes.

À cette influence indirecte de Paris s'ajoutent les circonstances créées par la guerre de 1939. Non seulement de grands noms de l'art quittent l'Europe et séjournent, par exemple, aux États-Unis ou au Québec, mais l'édition

**Personne ne décrit
la publication de
Refus global
comme un succès
de librairie.**

québécoise est autorisée, pour un temps, à imprimer et à distribuer des écrits dont la France, faute de papier et muselée par l'occupation, ne peut plus se charger. Sans la guerre, des personnalités comme André Breton n'auraient pas connu la Gaspésie, pas plus qu'elles n'auraient conquis le même espace dans l'imaginaire des artistes québécois. Et le contact avec les écrits et revendications de ce milieu aurait été moins intime, plus épidermique. Ils seront plusieurs, au sortir de la

guerre, parmi les peintres, dramaturges et poètes québécois, à s'être ouverts au vent du large et à se savoir capables d'une plus large envergure. De Borduas à Riopelle, de Claude Gauvreau à Jean-Paul Mousseau et à Fernand Leduc, plusieurs sont désormais convaincus que, n'en déplaise à Maria Chapdelaine, « au pays du Québec, quelque chose doit changer ».

On aurait tort, cependant, de considérer les automatistes québécois qui échangent critiques et perspectives avec Borduas comme de dociles adorateurs des courants européens. Ici comme en Europe, des fissures lézardent la cohésion surréaliste rêvée par Breton. Avec plus ou moins de clarté ou de virulence, les automatistes québécois cadastreront eux-mêmes leurs terres et leurs principes. Au besoin, des termes surgiront, tel « surrationnel », pour départager convergences et autonomies.

Vers la prise de parole

Cette période qui fait alterner l'impatience et les ajustements en a convaincu plusieurs, dont Borduas et Riopelle, de la nécessité de s'adresser sans intermédiaire à un public aussi large que possible. Il y allait, leur semblait-il, de la liberté, de la culture, de la création sous toutes ses formes. Pendant un temps, l'idée d'un manifeste a cheminé de conserve avec un projet d'exposition où les arts pratiqués par les signataires seraient mis en lumière : peinture, danse, etc. L'historien François-Marc Gagnon, s'appuyant sur le témoignage de Claude Gauvreau, attribue à Riopelle le mérite (ou la responsabilité) d'avoir obtenu la séparation des deux projets. Un simple communiqué non signé annonça la décision : « L'automatisme a connu à Paris un réel succès l'an dernier, et le public est déjà désireux de visiter une exposition de ce genre d'interprétation artistique. Il semble que le public aura ce plaisir à l'automne, mais auparavant l'automatisme désire lancer un exposé de sa doctrine humaine devant l'humanité.⁸ »

Du coup, le *Refus global* accédait à ses pleines dimensions : il serait un manifeste artistique, certes, mais aussi une dénonciation sociale, culturelle et politique. Des artistes préciseraient leurs perspectives, mais ils diraient également quelles influences et quels malentendus empêchent la société québécoise de bénéficier d'un enseignement artistique moderne et d'une création diversifiée, audacieuse, libre. Toutes les entraves n'étaient pas d'origine académique. Le cléricalisme brimait contestations et explorations. L'arbitraire gouvernemental, que Duplessis reprenait des mains de Gouin et de Taschereau, et portait à de nouveaux sommets, intimidait les esprits et muselait les médias. Critiquer le prince ou contester l'anathème épiscopal exposait au même risque. Risque d'autant plus solitaire que l'heure était à la peur et que le marginal ne pouvait compter que sur lui-même.

C'est ce risque aux multiples facettes qu'on voulu courir Borduas et son groupe. Le *Refus global* veut que cesse l'isolement du Québec, que la pédagogie s'assouplisse et se modernise, que l'intelligence laisse de la place à l'intuition, que l'intention au sens le plus cartésien du terme cesse de stériliser les poussées imprévisibles de la création... C'est beaucoup ! Borduas veille d'ailleurs à interdire les échappatoires et les interprétations lénifiantes : « D'ici là, notre devoir est simple. Rompre définitivement avec toutes les habitudes de la société, se désolidariser de son esprit utilitaire.

Refus d'être sciemment au-dessous de nos possibilités psychiques et physiques. Refus de fermer les yeux sur les vices, les duperies perpétrées sous le couvert du savoir, du service rendu, de la reconnaissance due... » On aura perçu que, pour Borduas, le redressement ne viendra pas seulement d'une victoire remportée sur les institutions et leur conservatisme, mais exigera aussi l'éveil de chaque conscience à ses responsabilités : « À vous la

**Il serait un
manifeste
artistique, certes,
mais aussi une
dénonciation
sociale, culturelle
et politique.**

curée rationnellement ordonnée (comme tout ce qui est au sein affectueux de la décadence), à nous l'imprévisible passion; à nous le risque actuel dans le refus global. » Il faudra pourtant attendre presque 15 ans avant que le regard pénétrant de Pierre Vadeboncoeur dépasse la lecture iconoclaste du message et lui reconnaisse aussi une dimension proprement spirituelle : « Il (Borduas) fut un être spirituel de ce temps. Il lui fallait tout abandonner, parce que tout était organisé; il lui fallait tout révoquer en doute, parce que chaque parcelle de la vérité tenait dans un système.⁹ »

Les contemporains de l'événement n'avaient ni ce recul ni cette sérénité. Dans certains cas, la simple phrase « Au diable le goupillon et la tuque ! » suffit à discréditer le texte. D'autres analystes, peu portés à défendre une prose sulfureuse, ne trouvèrent des mérites au texte qu'au moment où le pouvoir politique priva Borduas de son poste d'enseignant à l'École du meuble de Montréal. Le texte du *Refus global* ne les avait guère émus, mais plusieurs, tel André Laurendeau, détestaient suffisamment Duplessis pour sympathiser avec n'importe laquelle de ses victimes. Ironie du sort, c'est le ministre unioniste Paul Sauvé, celui dont le fameux « désormais » fut perçu à l'automne 1959 comme le signe des temps nouveaux, qui chassa Borduas de son poste d'enseignant ! Autre paradoxe, le *Refus global* doit sans doute une part de son écho à cette intrusion du politique dans le champ de l'enseignement ; sans cet impair, l'écho du manifeste aurait été encore moindre. Pour Paul-Émile Borduas, la mise à pied eut comme conséquence qu'il se concentra sur sa peinture, et ne consacra que peu de temps et peu de pages à la défense apologétique de son manifeste. Mentalement, il avait tourné la page.

Texte virulent, délibérément provocateur, soucieux de dénoncer la peur, la corruption et la complaisance dans toutes leurs manifestations, le *Refus global* acquit au fil des ans, même si les contemporains en eurent à peine conscience, un statut de mythe fondateur.

NOTES

1. Borduas, Paul-Émile, *Écrits II - 1923-1953, tome 1*, Bibliothèque du Nouveau Monde, 1997, p. 260.
2. Van Schendel, Michel, *L'épars et le continu - Rebonds critiques III*, VLB éditeur, Montréal, 2006, p. 181-2.
3. *La Presse*, le 5 février 1948.
4. Borduas, Paul-Émile, *Refus global et autres écrits*, L'Hexagone, essai Typo, Montréal, 1990, p. 34.
5. Gagnon, François-Marc, *Chronique du mouvement automatiste québécois*, Lanctôt, Montréal, 1998, p. 452.
6. Deslandres, Dominique, Dickinson, John A., Hubert, Ollivier, *Les Sulpiciens de Montréal - Une histoire de pouvoir et de discrétion (1657-2007)*, Fides, Montréal, 2007, p. 554.
7. *Ibid.*, p. 555.
8. Gagnon, François-Marc, *Chronique du mouvement automatiste québécois*, Lanctôt, Montréal, 1998, p. 483.
9. Vadeboncoeur, Pierre, *La ligne du risque, numéro spécial de la revue Situations*, 4^e année, n° 1, Orphée, Montréal, 1962, p. 24.

1968

FONDATION DU PARTI QUÉBÉCOIS

Au milieu du tumulte émerge un grand navire

MICHEL SARRA-BOURNET

Historien et chercheur associé, Chaire Hector-Fabre d'histoire du Québec, Université du Québec à Montréal



René Lévesque, fondateur du Parti québécois

Le 14 octobre 1968, les militants du Mouvement souveraineté-association scellent la fondation d'un nouveau parti politique indépendantiste et adoptent le nom de Parti québécois (PQ) contre la volonté de leur chef. Ce ne sera pas la première ni la dernière fois que René Lévesque, le chef fondateur du PQ, ne sera pas d'accord avec sa base. Mais cette fois-ci, il accepte leur décision.

Lévesque considère que donner au parti le nom de « Québécois » constitue un geste d'exclusion. À cette époque, le mot Québécois désigne encore les Canadiens français, c'est-à-dire la population francophone de vieille souche. Il faudra plus d'une décennie avant que la majorité commence à se métisser et que le français devienne la langue commune de tous les Québécois, grâce à la première loi qu'adoptera un gouvernement péquiste, en 1977.

Mais pour l'heure, Lévesque et ses compagnons d'armes doivent s'attaquer à la mise sur pied dans toutes les circonscriptions du Québec d'une organisation apte à implanter de manière durable la formation indépendantiste. Leur objectif se résume à prendre le pouvoir pour enclencher le processus menant à la souveraineté du Québec. Pour eux, c'est le début d'une longue quête, mais c'est également l'aboutissement d'un cheminement personnel. La genèse du Parti québécois s'est réalisée au cours des années de turbulence qui ont marqué le milieu de la Révolution tranquille.

Réné Lévesque au Parti libéral : une prise de conscience

En décembre 1958, René Lévesque est journaliste lorsque la grève de Radio-Canada éclate. En mars 1959, il blâme le gouvernement fédéral d'avoir laissé s'éterniser le conflit. Au début de 1960, il accepte l'invitation de Jean Lesage à faire partie de son « équipe du tonnerre ». Élu député de Laurier le 22 juin 1960, il devient ministre des Ressources hydrauliques et des Travaux publics, puis ministre des Ressources naturelles. C'est en cette qualité qu'il convainc le premier ministre de la pertinence de terminer l'étatisation de l'électricité et de demander au peuple de se prononcer sur ce sujet. N'affirme-t-il pas dans ses discours, dès 1961, que l'État serait l'instrument de l'émancipation du peuple canadien-français, qu'il était « le plus puissant des nôtres » ? Le 14 novembre 1962, armés du slogan « Maîtres chez nous », les libéraux conservent le pouvoir avec une majorité accrue.

Le deuxième mandat des libéraux de Lesage est témoin de la montée en force du nationalisme québécois. Des mouvements indépendantistes s'activent depuis quelques années : l'Alliance Laurentienne en 1957, le Rassemblement pour l'indépendance nationale (RIN) en 1960 et l'Action socialiste pour l'indépendance nationale en 1964. L'effervescence commence à déborder : c'est en 1963 qu'éclatent les premières bombes

revendiquées par le Front de libération du Québec. Le 10 octobre 1964, la visite de la reine Élisabeth II à l'occasion du centenaire de la conférence de Québec (qui avait donné lieu à la rédaction des articles de la Confédération canadienne) provoque une émeute réprimée par la police, qu'on baptisa le « Samedi de la matraque ».

Sur le plan des relations fédérales-provinciales, la tension monte également : le Québec demande davantage d'autonomie fiscale et constitutionnelle. En 1964, Jean Lesage, qui parle dorénavant de « l'État du Québec », opte pour un statut particulier. De son côté, René Lévesque penche pour le statut d'État associé. En effet, en mai, il affirme que le Québec doit avoir les outils de son développement en tant que nation et peuple adulte. La même année, le RIN se transforme en parti politique. Son chef, Pierre Bourgault, déclarera que « pour la première fois les Québécois, les Canadiens français pourront voter pour l'indépendance de leur pays ».

Le 25 janvier 1965, le chef de l'opposition, Daniel Johnson, affirme qu'il faut préparer l'indépendance si le Canada n'est pas prêt à modifier sa constitution. Un mois plus tard, dans les célèbres « pages bleues » du rapport préliminaire de la Commission sur le bilinguisme et le biculturalisme, André Laurendeau écrit que « le Canada traverse, sans toujours en être conscient, la crise majeure de son histoire ». Devenu ministre de la Famille et du Bien-être social en 1965, Lévesque prône le rapatriement à Québec de toutes les politiques sociales (allocations familiales, pensions de vieillesse) dont Ottawa a accaparé la gestion depuis la Seconde Guerre mondiale. En cela, il fait écho au rapport de la Commission d'enquête sur les problèmes constitutionnels (Commission Tremblay, 1953 à 1956), que Duplessis avait mise sous le boisseau.

Aux élections générales du 5 juin 1966, le Ralliement national (RN) de Gilles Grégoire, un deuxième parti indépendantiste issu du Ralliement créditiste et de l'aile droite du RIN, est sur les rangs. À eux deux, le RIN et le RN présentent 163 candidats et obtiennent respectivement 5,6 et 3,2 % des voix. Par leur présence, ils contribuent à la défaite du Parti libéral de Jean Lesage et au retour au pouvoir de l'Union nationale, dirigée par Daniel Johnson. Toujours député, mais délesté de ses fonctions ministérielles, René Lévesque contribuera à sa façon à l'examen de conscience électoral de son parti. Déjà, la « vieille garde » libérale le tient pour responsable de leurs déboires.

Les années 1967 et 1968 donnent lieu à une véritable accélération de l'histoire du Québec. Les événements qui se succèdent pèsent lourd dans la mémoire collective. Le 4 avril 1967, Pierre Elliott Trudeau est nommé ministre fédéral de la Justice. Son ascension s'effectue en parallèle avec celle de René Lévesque. Il infléchira les politiques du Parti libéral du Canada dans le sens contraire des aspirations exprimées par les différents gouvernements du Québec, ce qui contribuera à polariser le paysage politique durant la majeure partie des décennies à venir. Mais pour l'heure, c'est le calme avant la tempête.

Le Mouvement souveraineté-association en gestation

Le 27 avril, l'Exposition universelle de Montréal est enfin inaugurée. Elle ouvre une fenêtre sur le monde tout en dévoilant le Québec moderne. Venu la visiter au nom de son pays, le général de Gaulle remonte le Chemin du Roy et lance son « Vive le Québec libre! » du haut du balcon de l'hôtel de ville de Montréal, le 24 juillet. Devant la réaction négative du premier ministre Pearson, il rentrera rapidement en France, sans passer par Ottawa, sitôt sa visite de l'Expo terminée. Le 28 juillet, le député de Dorion, François Aquin, démissionne du Parti libéral du Québec en raison de sa réaction négative à la déclaration du général de Gaulle. Premier député indépendantiste à l'Assemblée législative (elle ne sera rebaptisée Assemblée nationale que l'année suivante), il se joindra bientôt au mouvement de René Lévesque.

Le député de Montréal-Laurier se présente devant les militants libéraux de sa circonscription le 18 septembre armé d'une résolution qu'il compte présenter au congrès de leur parti le mois suivant. Cette résolution vise « à nous débarrasser complètement d'un régime fédéral complètement dépassé » et propose au Canada anglais « une association non seulement de voisins mais de partenaires dans une entreprise commune ». Sa résolution est adoptée à 37 voix contre 7. Le discours de Lévesque est publié dans les jours qui suivent. Aussitôt, Pierre Bourgault invite René Lévesque (de même que François Aquin) à se joindre au RIN. Mais l'ex-ministre est toujours député libéral... pour le moment. En effet, son parti l'attend de pied ferme. Le député libéral Éric Kierans, qui l'avait soutenu jusqu'alors, se range du côté de Lesage qui le charge de diriger des attaques contre l'idée de souveraineté-association. Même Robert Bourassa, sur qui Lévesque croyait

un moment pouvoir compter, se dissocie de son idée pour des raisons économiques. Dans l'affrontement qui se prépare au Congrès libéral, les forces sont inégales. Les 13 et 14 octobre, René Lévesque est attendu de pied ferme au Château Frontenac de Québec où il se fait dire que, s'il ne choisit pas la voie du fédéralisme, il devra quitter le parti. Il tente en vain de faire voter sa résolution au vote secret. Mais devant l'intimidation dont il est l'objet, il quitte le parquet en plein après-midi avec quelques dizaines d'alliés à sa suite, dont Jean-Roch Boivin et Claude Charron. Certains, restés sur place, le rejoindront plus tard.

Si l'histoire s'arrêtait là, elle se terminerait sur une note de défaite. Mais les 18 et 19 novembre, quatre cents personnes, issues du Parti libéral ou de la nouvelle classe de cadres à la base de Révolution tranquille, se réunissent à Montréal et forment le Mouvement souveraineté-association (MSA) dans le but d'unir toutes les forces qui appuient l'indépendance. Quelques jours plus tard, René Lévesque reçoit une ovation aux assises des États généraux du Canada français qui se tiennent à Montréal du 21 au 26 novembre. Cette réunion consacre la rupture entre les nationalistes québécois et les militants du Canada français.

Le 9 décembre, lors de la première réunion régionale du MSA à Sept-Îles, François Aquin adhère au mouvement. En l'espace de quelques jours, Gilles Grégoire affirme que les différences entre son parti et le nouveau mouvement sont moindres que leurs similarités. Pierre Bourgault, quant à lui, déclare qu'il céderait volontiers le leadership du mouvement indépendantiste à René Lévesque. Mais celui-ci prend ses distances, clamant qu'il n'est pas «séparatiste». Dès lors, cependant, la fusion des forces indépendantistes n'est plus qu'une question de temps.

Une coalition de centre-gauche

En janvier 1968, René Lévesque publie son manifeste *Option Québec*. Un mois plus tard, on assiste à Ottawa à un affrontement demeuré célèbre lors d'une conférence constitutionnelle. À cette occasion, Daniel Johnson demande une nouvelle constitution, et Pierre Trudeau, qui présente son projet de charte des droits, dénonce la thèse des deux nations. Ce dernier deviendra chef du Parti libéral du Canada le 6 avril et premier ministre deux semaines plus tard.

Les 20 et 21 avril se tiennent à l'aréna Maurice Richard les assises au cours desquelles le MSA devient un parti politique. On adopte alors le programme provisoire qui fera l'objet d'une consultation en attendant le congrès de fondation du nouveau parti. Un des articles porte sur les droits scolaires. Il prévoit des écoles pour la communauté anglophone. François Aquin fait partie de ceux qui veulent passer un amendement pour instaurer l'unilinguisme francophone. Contre cette proposition, René Lévesque met pour la première fois son leadership en cause. L'amendement proposé est battu, à 481 voix contre 243.

En août, il concrétise l'Union MSA-RN avec Gilles Grégoire : le nouveau parti militera en faveur d'un état souverain francophone, pour la démocratie économique, sociale et culturelle ainsi que pour les droits des minorités, et préconisera la négociation d'une association économique avec le Canada, comprenant une union douanière et monétaire. C'est ainsi que se définira le Parti québécois lors de son congrès de fondation, qui réunit 957 délégués du 11 au 14 octobre 1968, au petit Colisée de Québec, où il entre dans l'histoire avec un programme résolument social-démocrate. Déjà fort de 20 000 membres, le PQ profite en outre du sabordement du RIN. Le 21 octobre, dans une lettre aux membres de son parti, Pierre Bourgault se prononce pour l'unification des forces indépendantistes. Au congrès extraordinaire des 26 et 27 octobre, 227 militants se prononcent pour la dissolution, 50 s'y opposent. Les rinistes se joignent alors un par un au parti de René Lévesque. On sait cependant que ce dernier aurait préféré que le RIN demeure, pour lui servir de repoussoir.

Une raison d'être : l'indépendance

C'est donc dans ces circonstances que le Parti québécois est devenu cette grande coalition bâtie autour de l'idée de la souveraineté. La naissance du PQ fut intimement liée à la trajectoire politique de René Lévesque, à la poursuite de la Révolution tranquille et à l'émergence du mouvement indépendantiste. Remarquons toutefois que le PQ a survécu au départ de son fondateur en 1985 et au déplacement vers la droite de l'échiquier politique québécois au cours des années 1980. Ainsi, plusieurs chefs lui ont succédé et un deuxième référendum a failli triompher en 1995. De plus, le PQ a pu, non sans mal, traverser des périodes de brouille avec ses alliés

syndicaux et imposer le déficit zéro. Mais survivrait-il à la mise en veilleuse de sa raison d'être, la souveraineté du Québec? Le Parti québécois demeure une coalition d'indépendantistes de divers horizons. L'élection générale de 2007 a démontré qu'en l'absence de polarisation autour de la question nationale, les nationalistes québécois se divisent entre la droite et la gauche. À défaut de préparer la tenue immédiate d'un nouveau référendum sur la souveraineté, le Parti québécois pourrait perdre encore plus d'appuis au profit de l'Action démocratique du Québec et du parti Québec solidaire s'il cessait d'accorder la priorité à la question du statut du Québec.

1968

PREMIÈRE REPRÉSENTATION DES BELLES-SŒURS

Une aura d'éternité

YVES JUBINVILLE

Professeur, École supérieure de théâtre, Université du Québec à Montréal



Photo : Jacques Grenier

Michel Tremblay, auteur des *Belles-Sœurs*

Il y a maintenant 40 ans que *Les Belles-Sœurs*, de Michel Tremblay, ont vu le jour au Théâtre d'aujourd'hui de la rue Papineau à Montréal. Ce qui n'était à l'origine qu'une lecture publique, parrainée par le Centre d'essai des auteurs dramatiques (CEAD), figure désormais, dans les annales du théâtre québécois, comme un véritable acte de naissance. Mesure-t-on la portée d'un tel événement? Comme il est de mise depuis plusieurs années, la tentation est grande, en cette période de célébrations commémoratives,

d'entonner le refrain de l'actualité de la pièce. Réaction attendue et légitime. Il y aurait comme une tristesse à considérer la distance qui s'est creusée depuis l'époque des *Belles-Sœurs*; tristesse en pensant que le temps a passé et qu'il nous aurait dérobé quelque chose de précieux.

Il serait injuste de parler de nostalgie dans les circonstances. Il convient plutôt d'analyser ce refus, cette résistance, à la lumière de l'attitude générale manifestée au Québec à propos des années 1960. Dans le grand récit collectif qui sous-tend bon nombre des discours sur la société revient sans cesse le thème d'un attachement à cette époque bénie ayant tracé la voie du Québec d'aujourd'hui. Combien de débats avortés, ces dernières années, pour avoir osé mettre en cause cet héritage? Ce dernier terme charrie d'ailleurs son lot d'équivoques. Parler d'héritage, c'est déjà admettre que le passé existe et qu'il marque ainsi un écart avec ce qui est de l'ordre du contemporain. L'esprit du temps aurait toutefois tendance à envisager ce passé proche comme un bien à préserver. Cette posture ne manque pas d'étonner si l'on pense que l'époque des *Belles-Sœurs* fut traversée par une réelle volonté de rupture. Empruntant les traits de la Tradition, un certain discours actuel opère ainsi une sorte un renversement de la logique moderniste qui se déclinerait désormais sur le mode de la continuité¹.

Pour aller plus loin, il suffirait d'évoquer l'exemple du fameux « modèle québécois », référence nébuleuse pour les non-initiés, mais qui renvoie à un système d'organisation économique et politique découlant des grandes réformes des années 1960. Mais ce serait s'éloigner, pourrait-on objecter, de notre sujet principal. Pas si simple, en vérité! Car cette impression, largement répandue, que *Les Belles-Sœurs* appartiennent à notre présent n'est pas étrangère au fait que ce système a aussi modelé la vie culturelle et y a permis l'essor de nos principales institutions. Qu'est-ce à dire pour le théâtre? Il faut placer la question au-dessus du débat stérile sur les succès et les échecs du théâtre québécois et voir qu'elle met au jour des principes, des valeurs et une vision de l'art et de la culture qui s'appréhendent dans la durée. À cet égard, le constat n'est pas trop éloigné de celui que formulent depuis quelques années des historiens soucieux de désenclaver le passé en procédant, parfois de manière polémique, à une relecture ou à une réévaluation de la Révolution tranquille².

S'il y a une leçon à retenir de cette entreprise, ce serait la nécessité pour l'histoire culturelle du Québec de percer l'écran que dresse dans les consciences cette période magique de l'émergence, et qui a eu pour effet de rejeter dans les limbes de la préhistoire ce qui lui est antérieur. Le terme d'écran ne saurait être un hasard en parlant des *Belles-Sœurs*. S'il éclaire la nature du lien qui unit, depuis l'événement de sa création, le théâtre québécois à la collectivité, on comprend aussi qu'il puisse définir ses stratégies d'occultation en même temps que d'expliquer une certaine *fixation* sur l'idée que l'on se fait de cette activité. Percer l'écran du temps pour éclairer l'histoire. Voilà ce qu'il conviendrait d'entreprendre.

Mais quelle histoire, au juste? Nous sommes au printemps 1968. Année mouvementée, s'il en fut. En France, un soulèvement étudiant, qui répand son feu dans tout le pays, ébranle la V^e République et entraîne dans son sillage la chute du gouvernement Pompidou. Aux États-Unis, la convention démocrate, qui prend d'assaut la ville de Chicago, devient le théâtre d'un affrontement entre le mouvement antiguerre et l'armée américaine. Ailleurs sur le front européen, après avoir laissé flotter dans l'air un parfum de liberté, les chars soviétiques font leur entrée fracassante dans Prague pour mater la révolte qui menace de s'étendre à d'autres pays du Bloc de l'Est. Rien de tel au Québec. Malgré quelques soubresauts, le pays semble couler des jours paisibles. À en croire les livres d'histoire, il faudra attendre 1970 et les actions terroristes du F.L.Q. pour assister au spectacle tragique d'une société tranquille se réveillant, un matin d'octobre, en « état d'insurrection appréhendée ».

Et pourtant, quelque chose s'est produit en 1968 qui traduit l'agitation du temps et donne corps à l'énergie jusque-là tempérée par la prospérité économique. Cela se passe sur la scène, comme autrefois sur le parvis de l'église où se manifestait, en sourdine, le mécontentement du peuple à l'endroit du clergé et du gouvernement de l'Union. Les historiens nous apprennent qu'en ce lieu de rassemblement se firent entendre les premiers

Si Les Belles-Sœurs président au mouvement d'insubordination, elles ne sont pas seules au front.

sacres qui marquèrent à jamais la langue québécoise mais qui, à l'époque, servent à exorciser une conscience collective prise au piège du « sacrifice national³ ». Plus d'un siècle plus tard, la langue et la culture sont à nouveau des champs de bataille. Si *Les Belles-Sœurs* président au mouvement d'insubordination, elles ne sont pas seules au front. Avant la première du 28 août au Théâtre du Rideau-Vert, moment qui révèle au public montréalais un texte ayant pris trois ans à trouver sa forme définitive et autant à prendre l'affiche, a lieu *L'Ossidshow*, au Théâtre de Quat'sous de l'avenue des Pins. Ce spectacle, telle une petite bombe malodorante, éclate au visage d'une société qui, un an auparavant, invitait le monde entier à venir admirer les splendeurs de l'exposition universelle et à célébrer, par la même occasion, son intronisation au sein du club sélect des nations modernes.

Difficile de ne pas lire dans ce récit condensé de l'époque des *Belles-Sœurs* une analogie avec la situation dramatique développée dans la pièce de Michel Tremblay. Germaine Lauzon reçoit chez elle, ce jour-là, des femmes du quartier venues l'aider à coller dans des livrets le million de timbres-primés Gold Star qu'elle vient de gagner et qu'elle pourra bientôt échanger contre du mobilier tout neuf. Jalouses de ce tour du destin qui propulse soudainement l'une d'elles au devant de la scène, la transformant du coup en agent de domination exploitant la force de travail des membres du clan, nos belles-sœurs du Plateau-Mont-Royal se retournent contre leur maître en lui dérobant son bien. Ce qui avait toutes les apparences d'une fête vire donc progressivement à la catastrophe. Et c'est là, assurément, que la pièce déploie son grand pouvoir de résonance.

Aussi bien dire que la Révolution tranquille et ses contrecoups forment le décor devant lequel *Les Belles-Sœurs* déroulent leur cortège de frustrations, de mensonges et de désillusions. Ce jeu de reflets s'effectue sur plusieurs plans et dynamise à la fois le contenu et la forme de l'objet dramatique. Voici trois exemples. Dans l'opposition de Linda à sa mère, Germaine, on reconnaît le conflit des générations qui anime plusieurs débats de la période et notamment ceux que génère la pièce elle-même, devenue le porte-étendard du « jeune théâtre » naissant. À sa manière, qui emprunte au burlesque et au théâtre de l'absurde, l'anecdote de départ (les timbres-primés appelés à se transformer, au prix d'un sacrifice, en mobilier

neuf) dévoile, quant à elle, les enjeux derrière l'avènement de la société de consommation. Cette transition passe notamment par le réinvestissement pulsionnel de certains rites (l'ode au bingo évinçant le chapelet) et objets symboliques (les timbres-primés comme reliques dotées d'une valeur fétiche) hérités de la société religieuse. Enfin, la finale « tragique » de la pièce, où les 15 femmes entonnent en chœur l'*Ô Canada* pendant qu'une pluie de timbres tombe du ciel, s'offre comme l'écho ironique d'une révolution avortée et le rappel de l'aliénation congénitale des Québécois.

Ce dernier exemple met en lumière les discordances entre *Les Belles-Sœurs* et le récit que la société de l'époque se fait non seulement d'elle-même, mais de l'expérience tumultueuse qu'a pu représenter la Révolution tranquille. Discordances auxquelles le public n'est pas insensible; c'est même la cause principale de la réaction passionnée, voire par moments violente, que provoque la pièce. En contraste avec le discours dominant, diffusé abondamment par les médias et l'institution de l'État — discours qui conjugue sur tous les tons les thèmes du progrès et de l'émancipation du peuple à qui l'on prête, souvent sans réserves, des qualités de héros — la pièce de Tremblay oppose une lamentation stylisée, à la manière d'un *oratorio*, ponctuée d'accents exaltés qui suggèrent une critique de ce récit hégémonique et appellent une nécessaire prise de conscience du spectateur-citoyen. Les commentateurs et les critiques, nombreux à vouloir débattre des mérites de l'œuvre, ne s'y sont pas trompés, même dans leurs désaccords. Tout se passe comme si l'événement des *Belles-sœurs* avait été, dès le départ, l'occasion d'un bilan ou, pour dire les choses autrement, l'instrument d'un travail d'interprétation visant à prendre la mesure d'une expérience et d'une situation historique pour le moins complexes.

Œuvre prétexte donc ? À la fois oui et non. Prétexte si l'on pense qu'elle a pu être écrasée sous le poids des discours sociaux de l'époque. La querelle du joul fournit le meilleur exemple. Au moment où Tremblay débarque sur la scène littéraire et culturelle, la question linguistique n'est pas nouvelle au Québec⁴. Le débat sur le joul fait rage au moins depuis la publication des *Insolences du Frère Untel*, en 1959-60, et s'intensifie avec la guérilla littéraire que mènent, à l'enseigne de la « révolution nationale », les agitateurs de la revue *Parti pris*. L'ouragan qui secoue *Les Belles-sœurs* se prépareit

donc de longue date ; et il emporte tout sur son passage. Dans ce contexte, le geste de l'auteur est considéré tantôt comme une *provocation* tantôt comme une *revendication*, et ainsi interprété à travers le prisme d'une guerre politique et idéologique qui ne saisit pas toujours l'efficacité ni les subtilités d'un argument esthétique.

En revanche, la pièce bénéficie d'une exposition qui déborde le cadre prescrit par une vie théâtrale jusque-là plutôt discrète. Le phénomène est sans précédent au Québec : avant *Les Belles-Sœurs*, aucune œuvre dramatique n'avait provoqué à ce point le débat public. En résulte une approche nouvelle, révolutionnaire même, de la part de la critique dramatique, forcée, dans l'agitation du moment, de repenser son rapport à l'événement théâtral ; amenée surtout à comprendre que toute œuvre (forte) est engagée dans un dialogue intense avec son temps. Suivre la fortune des *Belles-Sœurs*, depuis les lendemains de la première jusqu'aux reprises de 1969, de 1971 et de 1974, alors que l'engouement ne se dément pas, c'est constater en effet combien le théâtre québécois a été, durant cette période, au cœur de la vie collective et, en cela, comment la pièce a pu servir de relais à (tout) ce qui se disait, se pensait et s'imaginait sur le Québec. Un véritable foyer d'intensité. On comprend l'importance que les Québécois voudront accorder à cette œuvre perçue comme fondatrice de même que l'utilité pour eux d'y revenir sans cesse. Plus qu'un classique, celle-ci aurait acquis le statut d'un lieu de mémoire.

Qu'en est-il aujourd'hui, 40 ans plus tard ? La volonté manifeste de maintenir autour de la pièce une aura d'éternité marque bien la persistance d'une idée-force des années 1960 voulant que l'histoire advienne dans le moment présent de son surgissement⁵. Pour la génération qui a vu naître l'œuvre de Tremblay et qui, depuis, a grandi à ses côtés, cette idée s'accompagne de la conviction d'avoir été l'agent central dans cette histoire. Génération lyrique, diront les uns. Génération 1968, diront les autres. Et pourquoi pas génération Belles-Sœurs ? L'expression désignerait non plus seulement ceux et celles qui avaient 20 ans le soir où fut inventé le théâtre québécois, mais ceux-là qui restent persuadés, envers et contre tout, qu'il ne saurait y avoir d'autre théâtre au Québec que celui qui s'inscrit au cœur de l'activité de la cité. Théâtre d'aujourd'hui maintenant et pour toujours. Tel serait l'héritage précieux, mais paradoxal des *Belles-Sœurs*.

NOTES

1. Cette opposition classique entre continuité et rupture fonde, selon l'historien Gérard Bouchard, la dynamique historique de toute société en période de transition (cf. Bouchard, Gérard, *La pensée impuissante. Échecs et mythes nationaux canadiens-français, 1850-1960*, Boréal, Montréal, 2004, 319 p.). Ajoutons que pour Jean Baudrillard, la modernité n'est jamais que l'institutionnalisation de ce conflit, inscrivant, par le fait même, la culture à l'enseignement d'une crise permanente (cf. Baudrillard, Jean, <http://www.universalis.fr/corpus2-encyclopedie/17/M120991/encyclopedie/MODERNITE.htm>)
2. Une synthèse de ces débats est présentée dans la revue *Globe* (vol. 2, N° 1, 1999) dans un dossier intitulé « Relire la Révolution tranquille » : Cardinal, Linda, Couture, Claude, et Denis, Claude, « La révolution tranquille à l'épreuve de la "nouvelle" historiographie et de l'approche post-coloniale », (en coll.), *Globe. Revue internationale d'études québécoises*, vol. 2, n° 1, 1999, p. 75-95.
3. Nous suivons ici les thèses formulées par Weinmann, Heinz, *Du Canada au Québec. Généalogie d'une histoire*, Hexagone, Montréal, 1987, 487 p. Ce dernier écrit : « [Après 1841], le blasphème, au Québec, est la révolte verbale de gens qui désacralisent ce au nom de quoi le clergé a demandé de se soumettre politiquement, de se sacrifier : l'hostie. » (p. 448).
4. Pour un aperçu de ces questions, lire Bouchard, Chantal, *La langue et le nombril. Histoire d'une obsession québécoise*, Fides, Montréal, 1998, 312 p.
5. Nous rejoignons ici les positions de François Hartog sur le « présentisme » développées dans son ouvrage : *Régimes d'historicité. Présentisme et expérience du temps*, coll. « La librairie du XXI^e siècle », Seuil, Paris, 2003, 258 p.

1978

CRÉATION DU BUREAU D'AUDIENCES PUBLIQUES
SUR L'ENVIRONNEMENT

Le BAPE devant les citoyens

JEAN BARIL

Avocat, auteur du livre *Le BAPE devant les citoyens* (Presses de l'université Laval, 2006)

Le 21 décembre 1978, lorsque l'Assemblée nationale du Québec introduit la procédure d'évaluation environnementale dans la *Loi sur la qualité de l'environnement*, elle fait le choix de placer le Québec à l'avant-garde mondiale en s'engageant à tenir compte de l'environnement dans le processus de prises de décision dans les projets de développement. Le droit de l'environnement devient alors une branche naissante, tout comme le sont les préoccupations liées à la dégradation croissante de la nature. D'ailleurs, le Québec est la première province canadienne à adopter une telle procédure.

L'objectif visé par la loi est d'offrir au public une participation plus active et un meilleur accès à l'information en matière d'environnement. À cette fin, on a créé le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE), un organisme indépendant chargé de favoriser cette participation. Selon son premier président, M. Michel Lamontagne : « Les gestionnaires des secteurs public et privé avaient sous-estimé l'importance de cette nouvelle législation qui les obligeait dorénavant à justifier publiquement leurs projets et à évaluer leurs conséquences environnementales et sociales. » On doit certainement ranger cet événement parmi les grandes réformes démocratiques entreprises sous le premier gouvernement de René Lévesque.

Une institution marquante

Depuis sa création, en 1978, le BAPE a joué un rôle majeur au Québec dans

la prise de conscience de la fragilité des écosystèmes et de l'impact des choix en matière de développement. Il a produit plus de 250 rapports sur des projets de développement précis ou des thématiques nationales plus larges. Des dizaines de milliers de personnes ont assisté à ses audiences, et écouté partisans et adversaires, fonctionnaires et experts. Les citoyens, seuls ou regroupés en organisations spontanément créées à la suite de l'annonce d'un projet précis, ont rédigé plus de 10 000 mémoires proposant des compromis ou des solutions alternatives, participant ainsi positivement au débat public et à la démocratie. Aujourd'hui, le site Internet du BAPE regorge d'informations essentielles sur les problématiques environnementales qui façonnent l'actualité, permettant à tous de mieux en comprendre les enjeux.

Le BAPE n'est certainement pas étranger au fait que la population québécoise exige de plus en plus d'être informée et consultée sur les projets pouvant nuire à l'environnement. Ainsi, durant la décennie 1980, seulement 20 % des projets soumis par le ministre au BAPE faisaient l'objet d'une requête par un citoyen ou par une municipalité et se rendaient jusqu'au processus d'audiences publiques. Cette proportion a grimpé à 40 % durant les années 1990 et s'établit aujourd'hui à 75 %. De la même façon, les dossiers sur lesquels le BAPE doit se prononcer se sont multipliés, notamment en ce qui a trait à la création d'aires protégées. Malheureusement, les budgets de l'organisme ne suivent pas cette courbe ascendante, ce qui réduit gravement la possibilité de convoquer des témoins experts indépendants et met beaucoup de pression sur les épaules des équipes de travail responsables des commissions d'enquêtes. Par ailleurs, aucun gouvernement n'a voulu mettre en vigueur l'article de la loi de 1978 qui prévoyait un mécanisme de financement pour faciliter la participation de la population aux audiences publiques.

Malgré cela, le BAPE jouit d'une grande crédibilité et représente une véritable « institution », au Québec comme à l'étranger. Très peu d'organismes administratifs jouissent d'un tel statut. Pourtant, il n'a aucun pouvoir décisionnel et, conformément à la *Loi sur la qualité de l'environnement*, ses rapports ne font état que « de ses constatations et de l'analyse qu'il en fait ». Si, pour la plupart des gens, le BAPE fait des « recommandations », ses rapports parlent plutôt de « constats » ou « d'avis ». Les constats servent à décrire une

situation observée alors que les avis se rapportent à l'analyse faite par une commission et aux orientations qui sont ensuite proposées au gouvernement. Ce sont ces avis qui sont tant attendus par les parties intéressées.

Sans être décisifs, les avis jouissent d'un pouvoir moral important; l'influence des rapports du BAPE sur le fonctionnement de la société québécoise est indéniable. Les diverses audiences publiques ont été un facteur majeur dans la prise de conscience par la population de l'importance de l'environnement. Par exemple, les études d'impacts et les

audiences publiques de 1982 et de 1984 sur les programmes de lutte contre la tordeuse des bourgeons de l'épinette ont profondément marqué la gestion même des forêts publiques et entraîné l'adoption de la Loi sur les forêts, en 1986.

Le BAPE continue d'intervenir tardivement dans la procédure et sur un nombre réduit de projets.

Les rapports du BAPE sur l'eau les déchets dangereux, les matières résiduelles et la production porcine ont entraîné d'importantes modifications législatives. Quant aux rapports sur les projets de développement précis, certains ont amené le gouvernement à en refuser l'auto-

risation, évitant ainsi un désastre environnemental. En ce qui concerne les autres rapports, on ne compte plus les mesures d'atténuation résultant du processus d'audiences publiques qui se sont retrouvées dans les décrets d'autorisation. Elles vont de la réduction du niveau sonore au choix de technologies moins polluantes, du niveau de «débit réservé» imposé à une centrale hydroélectrique à la réduction de l'empiètement sur le territoire agricole, de la protection de milieux humides sensibles à la constitution de fonds de gestion postfermeture pour les sites d'enfouissement sanitaire. Ces mesures ont touché tout aussi bien des aspects sociaux, économiques ou environnementaux. Elles ont façonné le visage du Québec d'aujourd'hui.

Une réforme nécessaire

Cependant, il faut être conscient que le rôle et le mandat du BAPE ont été définis aux premiers stades de développement de l'évaluation environnementale, bien avant l'émergence de la notion de développement durable.

Malgré de nombreux projets de réforme, l'évaluation environnementale est restée sur ce point pratiquement au même stade. Elle s'applique toujours à un projet particulier et ne permet pas de débattre des enjeux et des choix de développement que ce projet sous-tend. Le BAPE continue d'intervenir tardivement dans la procédure et sur un nombre réduit de projets. La participation publique est restreinte à une courte période fixée par la loi, et le public a très peu l'occasion de se prononcer sur de nombreux sujets touchant l'environnement.

D'ailleurs, les failles constatées dans la procédure d'évaluation environnementale et l'impact limité du BAPE entraînent un cynisme grandissant à l'endroit de la consultation publique. Certains avancent que l'organisme et la procédure servent d'abord et avant tout aux pouvoirs publics pour légitimer des décisions de développement déjà prises. En outre, lorsque le gouvernement écarte totalement, sans même avoir à se justifier, les avis du BAPE issus du processus de consultation, les citoyens peuvent légitimement se demander si leurs efforts en valent la peine.

Il ne faut donc pas être surpris qu'à la suite de tels événements, nombreux ces dernières années, des groupes de citoyens ou environnementaux remettent en question l'utilité, sinon l'existence même du BAPE. Paradoxalement, cette situation peut saper la légitimité de l'organisme et aider ceux qui rêvent de réformes allant dans le sens de la déréglementation et de la réduction du rôle de l'État. La procédure, inchangée depuis ses débuts, ne permet pas une participation efficace du citoyen et il faut donc impérativement la réformer pour la rendre conforme aux développements intervenus sur la scène internationale en matière d'évaluation environnementale.

En effet, si on veut atteindre un développement durable, l'ampleur et la complexité des problèmes environnementaux nécessitent une plus grande participation du public dans la prise de décisions. Cette participation doit pouvoir s'exercer tout au long du cycle de vie d'un projet, de la planification à la fermeture, et même au cours de l'élaboration des politiques gouverne-

**La procédure,
inchangée depuis
ses débuts, ne
permet pas une
participation
efficace du
citoyen.**

mentales, en amont des projets. Ainsi, au lieu de chercher à les réduire, il faut au contraire multiplier les possibilités pour les citoyens de se faire entendre et ne pas laisser au seul gouvernement le pouvoir de convoquer des audiences publiques sur des sujets d'intérêt public. En outre, le droit à l'information en matière d'environnement doit être garanti pour assurer une participation publique de qualité.

Pourtant, de récentes déclarations d'intentions gouvernementales laissent entrevoir un recul des évaluations environnementales intégrant à la fois l'économique, le social et l'environnemental. De plus, un certain nombre de dirigeants politiques ou économiques ont déclaré récemment que la consultation et la participation des citoyens sont un frein au développement économique et à la réalisation de « grands projets ». Pour eux, les facteurs économiques semblent toujours prédominer sur les facteurs environnementaux et sociaux, ce qui va à l'encontre des fondements d'un développement durable de la planète. Ainsi, l'organisme BAPE doit actuellement surmonter de nombreux défis et est possiblement rendu à un tournant de sa riche histoire.

1988
et
1993

ADOPTION DES LOIS 178 ET 86

L'usage du français dans l'affichage commercial

ALAIN PRUJINER

Professeur, Faculté de droit, Université Laval

Le résultat le plus visible de l'adoption de la Charte de la langue française il y a 30 ans, précisément le 26 août 1977, fut l'impact de la règle qui imposait l'usage exclusif de la langue française dans l'affichage public et la publicité commerciale (article 58 de la Charte). Quiconque a connu l'environnement visuel de Montréal avant cette date, par exemple, ne peut qu'être impressionné par l'ampleur du changement obtenu grâce à l'application de cette loi, connue aussi sous le nom de loi 101.

Le principe adopté pour l'affichage commercial fut donc l'unilinguisme français généralisé, avec quelques exceptions très limitées. Ce choix s'inscrivait dans la volonté d'affirmation d'une langue publique commune. Contrairement à ce qui s'est passé dans un autre cas d'instauration du même unilinguisme, celui de la langue législative et judiciaire, aucune disposition constitutionnelle ne prohibait alors explicitement ce choix politique, lequel n'a donc pu être immédiatement écarté. Il devait néanmoins susciter des contestations politiques et judiciaires, surtout fondées sur les atteintes portées à la liberté d'expression. L'adoption de la Charte canadienne des droits et libertés en 1982 procura de nouvelles munitions aux plaignants, mais le gouvernement du Québec (dirigé alors par le Parti québécois) utilisa immédiatement la clause dérogatoire qui lui permettait de soustraire toutes les lois québécoises à cette Charte pendant une période de cinq ans. Sans entrer dans les détails juridiques de l'impact de ces dérogations et de la mise en jeu de la Charte québécoise, le débat juridique portait surtout sur les questions suivantes: est-ce que l'interdiction de l'usage d'une autre langue

que le français dans l'affichage commercial entraîne une atteinte inacceptable à la liberté d'expression protégée par les Chartes des droits? cause-t-elle une discrimination tout aussi inacceptable en regard du principe d'égalité protégé par ces mêmes Chartes?

Des lois « accommodantes » et « raisonnables » avant l'heure

L'aboutissement de ces contestations fut l'arrêt *Ford c. P.G. Québec*, rendu par la Cour suprême du Canada le 15 décembre 1988, qui confirma les jugements de la Cour d'appel et de la Cour supérieure du Québec. La position des juges était claire : l'affichage commercial est protégé par la liberté d'expression, et celle-ci concerne autant le mode d'expression utilisé, y compris la langue, que le contenu du message. Par conséquent, toute législation sur la langue d'affichage porte nécessairement atteinte à la liberté d'expression. Le fait d'imposer l'usage du français, même en permettant aussi celui d'autres langues, produit cet effet. Il restait à déterminer si la limitation ainsi apportée était raisonnable, proportionnée à un objectif légitime du législateur. À cet égard, la Cour a considéré qu'il était effectivement légitime que le législateur impose l'usage du français dans l'affichage, du fait de la situation linguistique du Québec, et elle a reconnu qu'il serait même justifié que la loi impose une «nette prédominance» du français, mais elle a estimé que l'objectif de protection de la visibilité du français au Québec n'exigeait pas l'interdiction presque totale de la présence de toutes les autres langues. Elle a aussi considéré que cette interdiction entraînait une discrimination indirecte contraire au principe d'égalité protégé par la Charte. Par discrimination indirecte, il faut comprendre que la règle étant identique pour tous, elle ne comporte pas de discrimination directe, mais que son effet est de priver les non-francophones de la possibilité d'utiliser leur langue habituelle. Ce type de discrimination avait été ignoré par les tribunaux auparavant.

Ce jugement de la Cour suprême plaçait le gouvernement québécois (alors dirigé par Robert Bourassa) dans une situation délicate, car, pour maintenir le principe d'affichage uniquement en français, il était obligé de recourir à son tour à une dérogation à la Charte des droits, en invoquant, selon l'expression courante, la « clause nonobstant ». Or, une partie impor-

tante de ses appuis politiques était très hostile à cette mesure. Par contre, l'émotion était vive du côté des francophones, qui commençaient à organiser des manifestations contre le jugement de la Cour suprême (celle tenue au centre Paul-Sauvé le 18 décembre de cette année-là, par exemple).

La réponse du gouvernement fut la loi 178, sanctionnée le 22 décembre 1988, une semaine après le jugement *Ford*. Cette loi a pour principal objet d'écarter l'application des Chartes canadienne et québécoise afin de protéger l'usage exclusif du français dans l'affichage commercial.

Cette décision provoquera la démission de trois ministres (Richard French, Herbert Marx et Clifford Lincoln) et jouera un rôle non négligeable dans la dégradation des relations entre le Québec et le reste du Canada pendant la période tumultueuse qui a suivi l'Accord du lac Meech. Elle est aussi à l'origine de la création du Parti Égalité, qui fera concurrence au Parti libéral dans l'ouest de l'île de Montréal et y fera élire quatre députés en 1989.

La loi 178 a aussi légèrement modifié les règles applicables à l'affichage en distinguant entre l'affichage extérieur, qui restait unilingue français, et l'affichage intérieur, pour lequel l'usage d'une autre langue était autorisé dans les petits commerces (ceux comptant moins de cinq employés), à condition que le français y soit « nettement prépondérant ». Pour les autres commerces, les conditions d'usage intérieur des autres langues étaient fixées par règlement.

Ces modifications ont aussi été critiquées par certains francophones du fait de la diminution relative de l'unilinguisme de l'affichage intérieur, mais l'application de la loi ne souleva pas de controverses majeures dans les années subséquentes.

La validité de la dérogation autorisée par la Charte canadienne était cependant limitée à cinq ans. En 1993, le gouvernement du Québec, toujours dirigé par Robert Bourassa, devait donc décider de maintenir ou non l'effet de la dérogation pour une autre période de cinq ans.

Au même moment, le Comité des droits de l'homme des Nations unies, saisi par un plaignant anglophone du Québec, rendit une décision selon laquelle 1) la loi 178 n'est pas discriminatoire, car elle s'applique également à tous (il rejetait ainsi l'argument de la discrimination indirecte); 2) la loi 178 ne menace pas l'usage d'une langue minoritaire, car les anglophones ne peuvent être considérés comme une minorité linguistique au Canada,

y compris au Québec, mais 3) cette loi contrevient à la liberté d'expression protégée par l'article 19 du Pacte international relatif aux droits civils et politiques.

Le périlleux exercice de l'équilibre linguistique au Québec

Le ministre Claude Ryan demanda alors au Conseil de la langue française de répondre à la question suivante: « Compte tenu des objectifs de la Charte, des principes d'égalité et de liberté qui doivent régler la marche d'une société démocratique et de la situation particulière du Québec au plan linguistique, est-il souhaitable d'apporter des modifications aux articles de la Charte qui traitent de l'affichage public, de la publicité commerciale et de l'affichage des raisons sociales? » Il posa aussi quatre questions portant sur d'autres aspects de la Charte, dont une sur les règles régissant l'accès aux écoles anglaises.

En ce qui concerne la première question, le défi du Conseil était de trouver une réponse qui permette de concilier le maintien essentiel du visage français obtenu grâce à la loi 101 avec le respect de la liberté d'expression individuelle. Il suggéra des modifications qui devaient permettre d'éviter le recours à la clause dérogatoire. Ces modifications avaient pour objectif de maintenir des zones d'usage exclusif du français, mais de permettre aussi l'usage d'autres langues aux entreprises commerciales individuelles. L'idée était que seules les personnes physiques peuvent invoquer une liberté d'expression individuelle, et non les personnes morales, entités artificielles créées par l'État. Lorsque l'usage d'une autre langue était autorisé, le français devait néanmoins rester nettement prédominant. La difficulté était de définir juridiquement les dites entreprises individuelles.

La décision du gouvernement fut de proposer, avec la loi 86, la généralisation du principe de la nette prédominance du français en matière d'affichage commercial. Le premier ministre Robert Bourassa présenta cette mesure comme le résultat de la recherche d'un nouvel équilibre entre les objectifs de la Charte de la langue française et ceux des diverses Chartes de protection des droits individuels.

La crainte d'une généralisation du bilinguisme dans l'affichage suscita d'abord des réactions négatives du côté des francophones, mais l'application

concrète de la nouvelle législation ne souleva pas de difficultés majeures, au point que le gouvernement subséquent, mené par le Parti québécois, ne revint pas sur cette question. Le texte de l'article 58 tel que modifié par la loi 86 n'a plus été changé ensuite.

Ce ne fut pas le cas des autres dispositions de la loi 86, qui ont souvent fait l'objet de modifications : en 1997 avec la loi 40 (rétablissement de la Commission de protection de la langue française, qui disparaîtra à nouveau en 2002), en 2000 avec la loi 171 (modalités de reconnaissance des municipalités bilingues) ou en 2002 avec la loi 104 (accès à l'école anglaise).

Malgré les efforts faits par certains pour aboutir à un bilinguisme égalitaire et par d'autres pour revenir à l'unilinguisme français, il semble peu probable que le nouvel équilibre atteint si difficilement en matière d'affichage commercial grâce à la loi 86 soit remis en cause en prochainement. Il faut reconnaître que le visage français de Montréal se compare aujourd'hui assez bien à celui des autres villes francophones dans le monde. La question ne soulève donc plus de grands conflits politiques, même si elle fait toujours l'objet d'une surveillance constante. Elle ne semble guère pouvoir donner prise à une contestation juridique importante : la Cour d'appel a bloqué une tentative en ce sens en 2001 dans le jugement portant sur une affiche qui ne respectait pas la règle de la nette prédominance (l'affaire dite de la Lionne et du Morse).

On ne peut en dire autant d'une autre question abordée dans la loi 86, celle des règles d'accès à l'école anglaise, qui suscite plus de difficultés, comme en témoigne le jugement du 22 août 2007 de la Cour d'appel du Québec invalidant une disposition de la loi 104.

RÉFÉRENCES

Ford c. P.G. Québec, [1988] 2 R.C.S. 712. Voir aussi *Devine c. Québec*, [1988] 2 R.C.S. 790, *Entreprises W.F.H. Ltée c. Québec* (Procureure générale), [2001] R.J.Q. 2557 (C.A.).

Woehrling, José, « L'évolution du cadre juridique et conceptuel de la législation au Québec », *Le français au Québec, les nouveaux défis*, (dir. A. Stefanescu et P. Georgeault), Fides, Montréal, 2005, p. 253.

1988

SIGNATURE DE L'ACCORD DE LIBRE-ÉCHANGE ENTRE LE CANADA
ET LES ÉTATS-UNIS

Le Québec et l'Amérique du Nord 20 ans plus tard : plusieurs questions, aucune réponse

DORVAL BRUNELLE

Professeur, Département de sociologie, Université du Québec à Montréal
Directeur, Observatoire des Amériques



Photo: PC

Brian Mulroney signant l'ALENA le 17 décembre 1992

L'Accord de libre-échange entre le Canada et les États-Unis (ALE), signé le 2 janvier 1988, a été le premier du genre auquel s'est prêté le Canada et le second pour les États-Unis d'Amérique, qui avaient déjà négocié un tel

accord avec Israël, en 1985. Ce faisant, les partenaires ont ouvert un nouveau front dans le processus des négociations commerciales qui, jusque-là, avait surtout opéré sur une base multilatérale. Les explications fournies pour justifier un tel virage ont été nombreuses. Elles ont fait appel, en particulier, à la lourdeur des mécanismes multilatéraux de négociations et à la garantie d'accès au marché des États-Unis dans un contexte caractérisé par une forte remontée du protectionnisme. En revanche, les opposants au projet avaient invoqué les pertes d'emploi et, surtout, l'alignement de l'économie politique canadienne sur celle des États-Unis. Or, 20 ans plus tard, les négociations multilatérales menées sous l'égide de l'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce (GATT), puis de l'Organisation mondiale du commerce (OMC), depuis 1995, pétinent toujours, alors que le nombre des accords bilatéraux de libre-échange prolifère. Le Canada à lui seul en a signé cinq, et sept autres sont en cours de négociations. Cependant, parmi ces accords, le plus important est sans conteste l'ALE de 1988, qui a été relayé par l'Accord de libre-échange nord-américain (ALENA) en 1994.

Cela dit, l'angle d'approche retenu aux fins du présent bilan sera résolument politique, de sorte qu'il ne sera question ni de parts de marché gagnées ou perdues ni d'opportunités d'affaires. Ce qui ne veut pas dire que l'enjeu commercial ne soit pas important, loin de là, et ce, malgré le fait que les études économétriques sur le sujet nous apprennent que ces accords ont augmenté d'à peine 6 % l'accroissement des échanges que le Canada aurait eu avec les États-Unis en l'absence de tout accord. Mais ce genre d'estimation est trompeur parce qu'il laisse entendre que les accords devraient être évalués à la lumière de l'accroissement des échanges transfrontaliers et interprovinciaux, alors qu'il s'agit là d'objectifs somme toute secondaires par rapport aux finalités visées. Nous voulons ainsi explorer une hypothèse de rechange selon laquelle l'objectif ultime de l'ALE, de l'ALENA et, depuis peu, du Partenariat sur la sécurité et la prospérité

Les opposants au projet avaient invoqué les pertes d'emploi et, surtout, l'alignement de l'économie politique canadienne sur celle des États-Unis.

(PSP), serait de sanctionner une nouvelle économie politique en matière d'intégration en Amérique du Nord. Cette économie politique devrait conduire à une révision majeure des rôles et fonctions assumés par les gouvernements et les pouvoirs publics. En ce sens et sous cet angle, nous verrons que ces accords ont eu et continuent d'avoir un impact décisif sur la gouvernance politique au Québec.

Trois phases

L'histoire du libre-échange en Amérique du Nord peut être découpée en trois phases distinctes. La première couvre les six années qui séparent la signature de l'ALE (en 1988) de l'entrée en vigueur de l'ALENA (le 1^{er} janvier 1994). La deuxième commence en 1994 et prend fin en septembre 2001. La troisième et dernière phase, quant à elle, démarre avec les événements du 11 septembre 2001, en passant par le premier sommet sur le PSP tenu à Waco, en mars 2005, jusqu'à aujourd'hui.

Ce découpage permet d'isoler deux jalons importants qui marquent, d'une part, l'extension du périmètre de l'intégration économique au Mexique et, d'autre part, l'approfondissement du projet d'intégration continentale depuis le 11 septembre 2001.

L'extension géographique

Quant à l'extension au Mexique, elle entraînera deux conséquences importantes. La première se fera sentir sur le contenu de l'accord lui-même. En effet, l'ALE et l'ALENA ne subsisteront pas en tant qu'accords séparés, pas plus qu'ils ne seront fusionnés dans un seul document applicable également aux trois parties en présence. En fait, l'ALENA est un accord hybride qui incorpore trois types de dispositions : celles communes aux trois partenaires, celles spécifiques issues de l'ALE applicables au Canada et aux États-Unis uniquement et celles qui ne concernent que les États-Unis et le Mexique. Il convient de noter à ce propos que le contenu des dispositions du premier accord, qui ont désormais le statut de dispositions communes dans l'ALENA, a été considérablement renforcé, comme c'est le cas pour les dispositions touchant à la protection des droits des investisseurs, des marchés publics et de la propriété intellectuelle, entre autres. Pour citer un

cas emblématique, l'ALENA va beaucoup plus loin que l'ALE dans les avantages et les prérogatives qu'il accorde au secteur privé de l'économie, et ce, dans le but avéré, à terme, de réduire à la portion congrue la gestion publique du bien commun, des actifs sociaux et des patrimoines collectifs.

Ainsi, contrairement au chapitre 17 sur les investissements de l'ALE qui portait surtout sur d'éventuelles expropriations à des fins publiques, le chapitre 11 de l'ALENA accorde un statut juridique privilégié à l'entreprise étrangère, non seulement au détriment d'un gouvernement participant à l'Accord, mais au détriment également des entreprises nationales. On retrouve le même genre de « discrimination » au chapitre 10 sur les marchés publics. Faisant fond sur les principes de transparence et de traitement national, il prévoit que ces marchés doivent être ouverts à tous les fournisseurs des trois parties. Mais aucune disposition semblable n'impose la transparence dans l'achat de fournitures par les monopoles et par d'autres entreprises privées, qui conservent toutes leurs prérogatives et qui peuvent avantager qui elles veulent, quand elles veulent, au mépris de toutes les règles que l'on se fait fort d'imposer aux entités publiques.

De plus, à cause de cette hétérogénéité normative, non seulement l'intégration en Amérique du Nord affecte différemment le Canada et le Mexique, mais les formes et les modalités de cette intégration diffèrent selon les secteurs, c'est-à-dire selon qu'elle couvre l'énergie, l'agriculture et les services.

La seconde conséquence de l'élargissement sera d'impliquer directement les unités constituantes des trois fédérations dans le processus d'intégration continentale. En effet, aux termes de l'article 105 de l'ALENA, « les parties feront en sorte que toutes les mesures nécessaires soient prises pour donner effet aux dispositions du présent accord, notamment, sauf disposition contraire, en ce qui concerne leur observation par les gouvernements des États et des provinces ». Chacun des trois gouvernements a respecté l'esprit et la lettre de cet engagement à sa manière. Celui du Canada,

**Les deux
gouvernements
ont signé un
Accord de
commerce,
d'investissement
et de mobilité
du travail.**

au lendemain de l'entrée en vigueur de l'ALENA, a entamé des négociations commerciales avec les 10 provinces et les 2 territoires existant à l'époque, négociations qui ont débouché sur la signature d'un Accord de commerce intérieur (ACI), en 1996. Cet accord visait essentiellement à transposer,

**Où est le Québec
– sa langue,
sa culture,
ses institutions,
ses coutumes,
ses traditions,
ses valeurs et
ses projets – dans
les processus
en cours ?**

dans les échanges entre les provinces, le cadre normatif prévu à l'ALENA, mais avec une différence de taille, puisque là où l'ALENA visait à promouvoir l'exercice des trois « libertés » de circulation des marchandises, des services et des investissements, l'ACI en ajoutait une quatrième, la liberté de circulation du facteur travail.

Si les retombées de cet accord ont pu se faire attendre, ce n'est plus le cas présentement. En effet, le 28 avril 2006, conformément à l'article 1800 de l'ACI, au cours de la quatrième réunion conjointe des Cabinets de la Colombie-Britannique et de l'Alberta, à Edmonton, les deux gouvernements ont signé un Accord de commerce, d'investissement et de mobilité du travail (ACIMT, en anglais *Trade, Investment, and Labour Mobility Agreement* - TILMA). L'ACIMT est entré en vigueur le 1^{er} avril 2007 et il permet aux parties

d'entrer dans des négociations sur les instruments susceptibles de libéraliser davantage les échanges commerciaux, l'investissement et la mobilité du travail.

La communauté nord-américaine de sécurité et de prospérité

De la même manière que nous avons assisté au renforcement des mécanismes d'intégration entre le Canada et les États-Unis par suite de l'incorporation du Mexique à l'espace nord-américain, nous assistons à un approfondissement de l'intégration par suite des événements du 11 septembre 2001, qui ont poussé les autorités des États-Unis à accorder la plus grande priorité aux questions de sécurité. C'est le PSP qui assume la tâche de poursuivre l'intégration normative et politique à un niveau toujours plus élevé et, à cette fin, il s'est doté de trois instances qui travaillent étroite-

ment les unes avec les autres. Ce sont : (i) la réunion annuelle des trois chefs d'État et de gouvernement ; (ii) le Cabinet nord-américain formé de deux ministres par pays, l'un au titre de la sécurité, l'autre au titre de la prospérité ; (iii) le Conseil nord-américain de la compétitivité (CNAC) composé de 10 hommes d'affaires issus des plus grandes entreprises de chaque pays, pour un total de 30. De plus, pour mener à bien leur travail d'harmonisation et de privatisation, ces trois instances disposent d'une vingtaine de groupes de travail à l'intérieur desquels le secteur privé est omniprésent, et elles peuvent compter également sur la Commission de l'ALENA elle-même ainsi que sur les groupes de travail créés sous son égide.

Des questions pour conclure

Après 20 ans d'intégration à grande échelle en Amérique du Nord, la question se pose de savoir où est le Québec – sa langue, sa culture, ses institutions, ses coutumes, ses traditions, ses valeurs et ses projets – dans les processus en cours ? Est-ce que les mécanismes de la représentation politique, sociale et culturelle, de même que les consultations menées par les autorités politiques et économiques en place ont favorisé ou entravé son développement ? Où sont les secteurs de l'économie québécoise dans le Conseil nord-américain de la compétitivité (CNAC) ? Qui intervient au nom des petites et moyennes entreprises, des mutuelles, des secteurs coopératif, social, associatif, communautaire, et qui défend le secteur public devant la pensée unique promue par les grandes entreprises ? Quelle est la position du gouvernement du Québec sur ces questions ? Est-il tenu au courant des tractations en cours et de celles à venir ? Le gouvernement est-il consulté ? Où, quand, comment, par qui et avec quels résultats ? Que font les parlementaires à Ottawa et à Québec ? Que font les parlementaires ailleurs au Canada, aux États-Unis ? Est-il vrai qu'une quinzaine de législatures aux États-Unis ont dénoncé le processus en cours, son opacité, sa sélectivité et la menace qu'il fait courir à la souveraineté des États ? Enfin, pourquoi cet assourdissant silence sur toutes ces questions au Québec ?

Découvrez l'HypothÉco **de la Caisse d'économie solidaire** **et mettez vos valeurs en action!**

*La protection de l'environnement fait-elle
partie de vos valeurs? Grâce à HypothÉco,
un prêt écologique et exclusif à la Caisse,
vous réaliserez des gains aussi bien
sur le plan financier qu'énergétique.*

www.hypotheco.coop



Desjardins
Caisse d'économie solidaire

MONTRÉAL	QUÉBEC	JOLIETTE
(514) 598-2122	(418) 647-1527	(450) 753-7055
1 877 598-2122	1 877 647-1527	1 866 753-7055



Les régions

Réfléchir ensemble et agir : un plan stratégique de développement régional

GUY LEMIRE

Secrétaire général, Université du Québec en Abitibi-Témiscamingue



Paysage témiscamien

Une région se dote d'un plan stratégique. Rien de nouveau sous le soleil. Les instances régionales de concertation pilotent, pour la plupart, la troisième génération de leur plan de développement, soucieuse d'imprimer à leur milieu un élan et une direction commune sur plusieurs axes de leur évolution. Concerner des objectifs avec les actrices et les acteurs d'une région, et poser un regard inclusif et horizontal sur une société régionale

commandent une grande rigueur ainsi qu'une grande discipline pour définir des enjeux auxquels la plupart adhèrent. L'exercice, bien que motivant, doit déjouer les lois de l'utopie, se soustraire aux idées et aux concepts abstraits ou idéalistes, et conjuguer avec des projets rassembleurs, concrets, mesurables et réalisables sur une période donnée. Les gens de l'Abitibi-Témiscamingue ont réalisé avec succès ce plan, leur troisième en 15 ans. Un exercice audacieux, mobilisateur, exigeant.

Les sept axes du plan

Le plan régional propose sept grands axes traduisant les valeurs et aspirations des citoyennes et des citoyens. Par exemple, l'Abitibi-Témiscamingue, c'est « Une région où deux peuples cohabitent dans le partage et le respect du territoire », ou encore « Une région curieuse, axée sur le savoir et ouverte sur le monde ». « Le plan porte une vision d'avenir et manifeste une volonté claire de développer la région de façon concertée, sur la base de préoccupations communes », dira le président de la Conférence régionale des élus, M. Jean-Maurice Matte, président de l'organisme et responsable de cette opération patiente et mobilisatrice pendant 18 mois.

Ce troisième plan stratégique, tout comme le deuxième (1988-2003), place les personnes au premier rang des préoccupations et lance un signal clair sur les façons de concevoir le développement. En effet, le premier axe fait appel à la place des artistes, des jeunes et des immigrants pour dynamiser la qualité de vie sociale et culturelle, pour ancrer l'appartenance au territoire et pour stimuler la communication entre les personnes. Le second invite les populations locales, autochtones et allochtones, au respect, à l'écoute mutuelle et à la cohabitation. La scolarisation des jeunes et l'intégration à l'emploi figurent parmi les moyens retenus pour accroître les conditions de développement des communautés anishnabes (algonquines) et leur rapprochement avec les 135 000 allochtones qui occupent le territoire. Le troisième axe fait appel à l'écoute des personnes ; à la solidarité avec les individus éprouvés ; à la valorisation des rêves et des initiatives des

**Ils ont toutes
les raisons
apparentes de
désert, de
baisser les bras
ou de renoncer à
leurs rêves.
Mais ils ne le
font pas.**

jeunes, pour qu'ils assument un jour la relève; à l'atteinte de l'équité et de l'égalité entre les femmes et les hommes. Cet axe regroupe aussi des objectifs en faveur des familles, des personnes âgées, des organismes communautaires et des personnes handicapées, afin de leur permettre d'évoluer dans une région en santé, dans les collectivités tant rurales qu'urbaines.

Le quatrième des sept axes appelle les personnes, les organismes et les entreprises à l'innovation, à la diplomation et à la création, en se prévalant des opportunités fournies par les institutions d'enseignement supérieur de la région et par leurs nombreuses ambitions dans le secteur de la recherche.

Les trois autres axes du plan font appel à la force de travail des personnes, aux idées innovantes, aux préoccupations environnementales et à l'aménagement intégré des ressources du territoire, afin d'extraire et de transformer ces ressources dans un souci de prospérité. On réfère précisément aux usages multiples du territoire; à la maximisation des retombées économiques des grands travaux; à l'ouverture des frontières économiques vers le Nord-du-Québec et le nord de l'Ontario; à la concentration des forces innovantes dans des créneaux prioritaires de développement; à l'internationalisation; au développement du tourisme. Enfin, le plan fait appel aux organismes gouvernementaux pour partager le pouvoir et les ressources financières avec les instances œuvrant en région, près des bénéficiaires des services et des décideurs locaux.

La mise en œuvre

La mise en œuvre d'un tel plan commande énormément de volonté, d'engagement et de responsabilité de la part des leaders des 2 300 organismes, des 300 institutions municipales, scolaires, et sociales et des 8 000 entreprises du milieu. La Conférence régionale des élus insuffle l'énergie et la motivation auprès des intervenants locaux, sectoriels et régionaux pour qu'ils assument la réalisation des plans de travail. Les gens de la région sont conscients qu'ils doivent compter principalement sur leur volonté d'agir et sur leur appartenance au milieu pour satisfaire leur désir d'occuper longtemps et intelligemment ce territoire et d'en assurer la pérennité.

L'utilité du plan stratégique de développement régional

Il est tentant de ne pas croire aux effets utiles et bénéfiques d'un tel exercice, de pratiquer un certain scepticisme ou cynisme devant une telle mobilisation des personnes et, surtout, de douter que les instances publiques répondront positivement à toutes les intentions du milieu. Or, les 2 000 personnes qui se sont réunies plusieurs fois y croient, elles. Les gens ont consenti librement à réfléchir à leur développement, à saisir les forces et les limites de leur environnement social et économique, et à rêver ensemble. Les gens de l'Abitibi-Témiscamingue réfléchissent à leurs conditions de vie et aux visions de développement, depuis les premières missions de planification au milieu des années 1960. Ils connaissent leur propre vulnérabilité, ils ont l'habitude des revers face aux décideurs établis loin de leur territoire et savent composer avec les cycles économiques affectant tour à tour les industries minières, forestières et agricoles. Ils ont toutes les raisons apparentes de désertir, de baisser les bras ou de renoncer à leurs rêves. Mais ils ne le font pas.

Les gens d'Abitibi-Témiscamingue ont l'habitude du froid, des cycles économiques, des batailles politiques, du dialogue et de la concertation. Ils ont compris depuis longtemps l'importance de l'organisation en réseaux, de la coopération et des compromis. Ils ont développé beaucoup de fierté, un grand souci de leur milieu naturel et une volonté de vivre chez eux. Ils sont aussi motivés par le choix de milliers de jeunes de s'établir dans leur région, grâce aux succès en recherche et développement de leur université, aux rapprochements progressifs avec les communautés des Premières Nations, à la popularité des événements culturels, touristiques et sportifs, etc. Ils aiment célébrer, se rencontrer, s'entraider. Surtout, les gens d'Abitibi-Témiscamingue comptent d'abord sur eux-mêmes, sur leur esprit inventif, leur autonomie et leur orgueil.

Voilà pourquoi ils se mobilisent pour réfléchir, pour convenir de leur stratégie de développement et se livrer à un tel exercice. Et ils ont apprécié les résultats et les effets des exercices précédents. Les gens d'Abitibi-Témiscamingue, ils savent ce qu'ils font; ils savent où ils veulent aller.

400^e de Québec: en attendant le party...

ISABELLE PORTER

Correspondante du *Devoir* à Québec



Photo : PC

Les magasins Simons ont fait don d'une fontaine datant de la seconde moitié du 19^e siècle, la fontaine de Tourny, dont l'installation s'est effectuée à Québec en vue des célébrations de 2008.

« *Where's the party?
I want to free my soul
Where's the party?
I want to lose control!* »
- Madonna

Jusqu'à présent, l'organisation des Fêtes du 400^e anniversaire de Québec a plus souvent fait parler d'elle à cause de ses problèmes que pour ses bons coups. La population ingrate? Les médias de mauvaise foi? Ou est-ce qu'on s'en fait tout simplement pour rien?

Comme dit l'adage populaire, « quand on se compare, on se console ». On peut par exemple revenir cent ans en arrière et jeter un coup d'œil aux Fêtes du 300^e. À l'époque aussi, les préparatifs avaient démarré à la dernière minute (à peine deux ans avant l'événement), et les deniers du gouvernement fédéral, alors dirigé par Wilfrid Laurier, avaient tardé à venir. Dans son livre *L'histoire spectacle*, l'historien ontarien H.V. Nelles dresse le portrait de célébrations pourtant fort réussies... mais dont notre histoire nationale n'aura retenu finalement que peu de choses. Seules les plaines d'Abraham, cadeau du gouvernement fédéral, ont survécu aux filtres à souvenirs.

En 1908 comme aujourd'hui, les Fêtes posaient leur lot de questions identitaires et existentielles. Que faut-il fêter ? Le Québec ? Le Canada ? La ville ? Qu'est-ce qui définit la ville de Québec ? Son passé ou son avenir ? S'agit-il de convaincre le reste du monde que Québec est une ville extraordinaire ou plutôt de se convaincre soi-même ?

À force de vouloir plaire à tous, ne prend-on pas le risque de ne plaire à personne ?

Le programme, quel programme ?

Avec 90 millions de dollars à sa disposition, l'organisation des Fêtes de 2008 a vite opté pour la prudence et misé sur des choix sûrs. L'un des premiers événements annoncés, *Le moulin à images*, de Robert Lepage, allait pratiquement de soi. Autre bon coup annoncé à mi-parcours : cette création inédite du Cirque du Soleil promise en clôture. Dans le domaine sportif, peu de gens ont critiqué la décision d'investir in extremis une partie du budget des Fêtes dans le sauvetage du Championnat mondial de hockey.

Avant d'aller plus loin, il importe de distinguer les festivités produites par la Société du 400^e (spectacles d'ouverture et de clôture, création de Robert Lepage, opéra urbain, etc.) de celles produites par d'autres organismes dans le cadre du 400^e (Congrès eucharistique mondial, Sommet de la francophonie...). À cela s'ajoute une troisième catégorie : les événements associés et les cuvées spéciales. Ainsi, des organisations culturelles locales déjà existantes, comme le carnaval de Québec, ont pu obtenir une aide financière pour élaborer des projets spéciaux en 2008.

Outre les créations de Lepage et du Cirque du Soleil – nettement les plus attendus des spectacles produits par le 400^e –, d'autres productions d'envergure ne sont pas jusqu'à maintenant parvenues à susciter beaucoup d'intérêt à l'approche de 2008.

Or, les surprises vont peut-être venir de là. On pense ici au projet d'un gigantesque opéra urbain (du 3 au 5 juillet) développé par Danielle Roy, à cette soirée électro en hommage au fleuve commandée au jeune producteur Olivier Dufour (le 15 août), au show d'ouverture dirigé par le comédien montréalais Denis Bouchard (le 3 juillet) ou à l'exposition *Passagers*, confiée au réalisateur Patrice Sauvé, lui aussi de Montréal.

À ce propos, certains artistes locaux, dont le jeune metteur en scène Frédéric Dubois, ont vertement accusé le 400^e d'avoir donné trop de place aux artistes de l'extérieur, y voyant une redite du syndrome du colonisé, en visant cette fois la métropole: «Pourquoi les gens du 400^e ne pensent pas aux créateurs de Québec d'abord?» s'insurgeait-il, en novembre dernier. «Si on fêtait le 400^e de Montréal, irait-on chercher des créateurs de Toronto pour organiser les festivités?»

Et pourtant, le nombre d'événements émanant d'organismes culturels locaux ne manquent pas: Théâtre Niveau Parking, version lyrique de *Starmania* pilotée par l'Opéra de Québec et par Luc Plamondon; grandes expositions (*Urbanopolis et Or des Amériques*, au Musée de la civilisation, Le Louvre à Québec et *Québec, une ville et ses artistes*, au Musée national des beaux-arts du Québec); événement Beethoven, organisé par Les Violons du Roy, au palais Montcalm; symphonie *des Mille*, de Mahler, par l'Orchestre symphonique de Québec; série de grandes conférences menées par la Commission de la capitale nationale; *Le fil de l'histoire*, ambitieuse création du chorégraphe Harold Rhéaume; parcours interactif dans le Vieux-Québec organisé par la comédienne Nancy Bernier et son équipe; retour du golf sur les Plaines; visites guidées dans les boisés de la ville, etc.

Les organisateurs prévoient inscrire pas moins d'une centaine d'activités à la programmation des Fêtes. Or, cette avalanche de projets inscrits au programme a davantage donné lieu à une certaine confusion. À force de vouloir plaire à tous, ne prend-on pas le risque de ne plaire à personne? Comme nous le faisait remarquer à ce propos un ancien organisateur des

célébrations de Québec 1984: « Soixante-quinze épluchettes de blé d'Inde sur la même rue, ça ne fait pas un souper gastronomique! »

La faute à qui : les gestionnaires ou les médias ?

Et pour ne rien arranger, les responsables du 400^e ont longtemps laissé courir des rumeurs sur la venue de vedettes comme Céline Dion et U2, alors que rien n'était confirmé et qu'on en était encore à l'étape des invitations. Ainsi, au lieu de se réjouir de l'annonce d'un spectacle exclusif du Cirque du Soleil en clôture de l'événement, la population attend encore qu'on lui dise si Céline Dion va venir ou non. Bref, au lieu de voir ce que les gestionnaires du 400^e ont réussi à obtenir, on a vu d'abord ce qui leur avait échappé. Au terme d'une saga médiatique dans laquelle la Société du 400^e a fort mal paru, on attendait toujours, à trois mois du lancement des Fêtes, la confirmation de la venue de la diva de Charlemagne. Une situation d'autant plus paradoxale et injuste qu'il y avait lieu de s'interroger sur la pertinence de financer avec les deniers publics un coûteux spectacle de M^{me} Dion, voire de soutenir les producteurs privés intéressés par la venue de U2.

Cette affaire témoigne des difficultés éprouvées par le 400^e au chapitre des relations publiques et de l'image négative qui lui est collée à la peau. Au cours d'une rencontre en mai à l'hôtel de ville, le directeur général des Fêtes, Pierre Boulanger, s'en est pris aux critiques du 400^e faites par certains animateurs de radio. « je ne comprends pas quels sont les objectifs de ceux qui se servent de leur micro pour nous cracher dessus. Qu'est-ce qu'ils veulent? Que le 400^e soit un flop? Que les gens n'embarquent pas? »

Si on peut reprocher aux médias d'avoir fait leurs choux gras des difficultés de la Société du 400^e, ses problèmes de leadership y sont sûrement aussi pour quelque chose. Structure tricéphale financée et cogérée par les trois paliers de gouvernement, la Société du 400^e a mis beaucoup de temps à se trouver un chef. Après Roland Arpin et Raymond Garneau, l'autorité de Pierre Boulanger a été vertement mise en doute (encore dans les médias), notamment par la ministre fédérale Josée Verner et par la mairesse Andrée

**Les gens sont
de plus en plus
difficiles à
séduire.**

P. Boucher. On a voulu faire un compromis en nommant l'homme d'affaires Jean Leclerc à la tête du conseil d'administration, tout en maintenant Pierre Boulanger au poste de directeur général. Malgré la présence de gestionnaires aguerris, il manquait le leader inspirant capable de convaincre, de vendre et de défendre l'événement. Paradoxalement, c'est peut-être la mairesse Andrée P. Boucher qui s'est révélée comme la meilleure ambassadrice des Fêtes quand elle le voulait bien. Autant elle a pu à certains moments nuire à l'organisation, en exprimant tout haut ses réserves, autant elle a su se montrer convaincante à d'autres occasions. « On a tout ce qu'il faut pour faire de cette fête-là quelque chose d'absolument exceptionnel », avait-elle déclaré lors du dévoilement du programme, en novembre 2006. « Et moi, je peux vous dire deux choses, c'est que malgré ces quelques aléas que je vis au quotidien comme tout le monde, quand je me lève le matin, je me dis qu'être mairesse de Québec, c'est la plus belle job au monde. Que la ville de Québec, c'est la plus belle ville au monde et que les Fêtes du 400^e, ça va être les plus belles fêtes au monde. »

Dans ce même discours – l'un de ses meilleurs à titre de mairesse de Québec –, M^{me} Boucher faisait valoir un point important, soit la difficulté de créer l'événement dans une société où chaque journée du calendrier est déjà associée à un festival ou à un autre événement vendu comme un incontournable. Les gens sont « de plus en plus difficiles à séduire », notait-elle. « Ils ont voyagé, ils ont tout vu et, quand ils sont tannés, on le sait : ils changent de poste. Il est certain que faire un spectacle qui va attirer autant de monde, ce ne sera vraiment pas facile. » En somme, s'il est facile de convaincre les gens de « faire la party » de nos jours, c'est une tout autre chose de les convaincre de choisir le vôtre... »

Au risque de faire dans le cynisme, les faibles attentes à l'endroit du 400^e sont peut-être sa meilleure carte. Au lieu d'être exposées à la perspective de décevoir, les Fêtes pourraient agréablement nous surprendre. La démesure de projets comme l'opéra urbain ou encore l'événement Beethoven laissent croire qu'on acceptera peut-être de « perdre le contrôle », pour reprendre les mots de Madonna cités plus haut.

NOTES

1. Nelles, H.V., *L'histoire spectacle. Le cas du tricentenaire de Québec*, Boréal, Montréal, 2003, 428 p.
2. *Le Soleil*, 3 mai 2007.

Rio Tinto et sa Vallée de l'aluminium

MARC-URBAIN PROULX¹

Professeur en économie régionale, Université du Québec à Chicoutimi



Richard B. Evans, président et chef de la direction d'Alcan

Forte d'une demande mondiale supplémentaire de 1,9 million de tonnes pour 2008, la florissante industrie de l'aluminium assistera à l'entrée du nouveau géant Rio Tinto Alcan. Dans le redéploiement industriel en cours à l'échelle planétaire, influencée bien sûr par les marchés émergents, les bassins de bauxite, les concentrations territoriales de technologies et aussi par les lots d'énergie de plus en plus rares, la « Vallée de l'aluminium » au Saguenay–Lac-Saint-Jean désire se repositionner avec une nouvelle « convention de développement » à présenter à la grande corporation.

La convoitise des actifs d'Alcan

Deux offres d'achat ont été acheminées à la corporation Alcan en 2007. La somme de 28 milliards de dollars US, d'abord proposée d'une manière dite « hostile » par Alcoa en mai, a initié une surenchère qui s'est soldée à l'été par une offre finale négociée avec la corporation australienne Rio Tinto. Le prix a été de 38,1 milliards US. Plus de 25 % de cette valeur est associée aux propriétés d'Alcan dans ladite « Vallée de l'aluminium » au Saguenay–Lac-Saint-Jean.

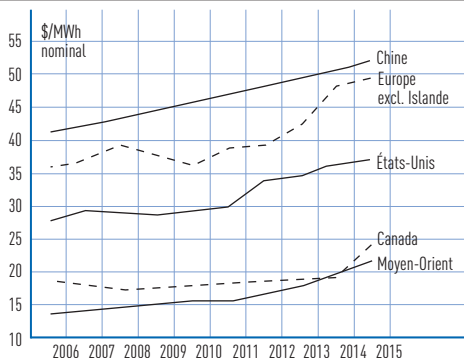
Certes, la récente intégration financière technique et administrative en Russie (Rusal) et en Chine (Chalco) a accentué la course à la création d'un « géant occidental ». L'arrivée de Rio Tinto Alcan s'est effectuée dans une conjoncture économique en effervescence. Le prix du métal gris a plus que doublé depuis quatre ans, ce qui explique en partie la montée en valeur des « complexes de production » sur la planète, tirée par une demande mondiale actuellement en croissance annuelle de 5 à 8 %. Les planificateurs de projets sont à l'œuvre, dans le contexte d'un redéploiement mondial des diverses unités de la filière industrielle. En toile de fond de cette effervescence, s'imposent des défis technologiques et techniques considérables.

Dans un tel environnement industriel, plusieurs raisons permettent d'expliquer la convoitise à l'égard des actifs d'Alcan. Soulignons notamment ses importantes réserves de bauxite, sa structure d'actionnariat dispersée qui facilite l'achat, une filiale Emballage Alcan en plein développement, une filiale de produits usinés de plus en plus rentable, des

GRAPHIQUE 1

Évolution projetée des prix du marché de l'énergie

Source : Alcan Métal Primaire; présentation de Cynthia Carroll, 2006.



flux de trésorerie à la hausse. Malgré tous ces atouts certes non négligeables, le principal attrait de la corporation Alcan pour les intégrateurs financiers réside à l'évidence dans ses coûts de production très compétitifs. Signalons à cet effet que 51 % de sa production de métal primaire s'effectue avec des coûts d'exploitation parmi les meilleurs de l'industrie. Cette excellente productivité s'explique. Il faut d'abord considérer la technologie « AP » qui a été obtenue par Alcan au moment de l'intégration de la corporation française Picheney, en 2004. Si de fait il existe des technologies équivalentes sur le marché mondial de l'aluminium, AP représente néanmoins un atout concurrentiel important. Elle le restera sans doute au cours des prochaines décennies, notamment grâce à la mise au point actuelle de AP-50, qui sera suivie par AP-5X. Malgré ce précieux atout technologique, la surenchère sur Alcan en 2007 a été largement causée par sa dotation en capacité énergétique, nerf de la compétition de demain.

L'avantage énergétique

Rappelons au lecteur qu'en décembre 2006, Alcan a paraphé un important partenariat d'affaires avec Québec. Outre les allègements fiscaux et les avantages financiers obtenus du gouvernement, ce sont surtout les mégawatts (MW) alloués pour une longue période qui ont fait couler le champagne au siège social principal de New York. De fait, Québec s'est engagé à rendre disponible un lot de 573 MW à tarif « grande puissance » jusqu'en 2045, soit un horizon temporel très confortable. Encore plus confortable que la déjà très bonne garantie d'approvisionnement pour 25 ans, contractualisée récemment par Alcan pour son projet Coega en Afrique du Sud.

Pour chapeauter ce partenariat déjà alléchant, Québec a reconduit à long terme les droits de propriété et d'utilisation de la majeure partie du bassin hydroélectrique harnaché du Saguenay-Lac-Saint-Jean. Et cette reconduction sera valable jusqu'en 2056, soit une période beaucoup plus longue que la durée de vie des alumineries pour lesquelles cette énergie est destinée. Cet accès hydraulique extraordinaire permettra en réalité une production annuelle totale de plus de 2 100 MW (900 MW avec l'entente Péribonka et 1 200 MW avec les droits historiques de propriété) à un coût de production estimé par divers experts à 1 ¢ du kilowatt/heure, soit l'équivalent de 31 %

du prix moyen mondial payé actuellement par l'industrie. Pour Alcan, il s'agit d'un avantage compétitif annuel de 520 à 550 millions de dollars en 2004, et ce, pendant 50 ans assurés.

Du coup, ce nouveau partenariat consolide une autonomie énergétique globale de 50 %, soit un total de 4 300 MW, produit par la corporation multinationale. À cet acquis s'ajoute un confortable 39 % d'apports électriques contractualisés à long terme. Or, ce 89 % d'excellente sécurité énergétique affichée en décembre 2006 représentait pour Alcan un avantage considérable sur ses concurrents autonomes à seulement 25 % en moyenne, et aussi largement contraints par des contrats d'approvisionnement énergétique de courte durée. Avantage qui prend sa véritable ampleur à la lumière de la raréfaction des lots d'énergie pour une industrie mondiale qui en réalité commence déjà à subir la pénurie générale anticipée.

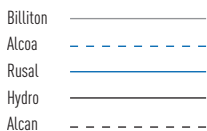
Après la signature du partenariat avec Québec, le repositionnement de la valeur des actions de Alcan a semblé évident. Ce qui a été confirmé depuis. Du 11 décembre 2006 au 12 juillet 2007, les actions de cette compagnie se sont appréciées de 79 % à la bourse de Toronto, très fortement stimulées au passage par l'offre hostile d'achat proposée par Alcoa en mai 2007.

Le marché de l'aluminium

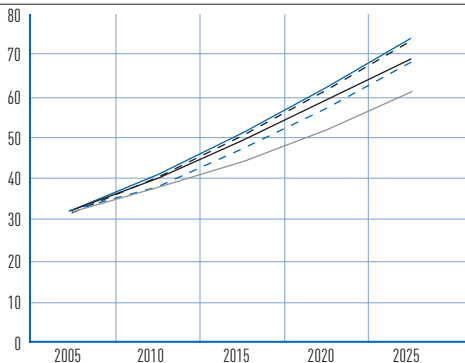
Le marché mondial de l'aluminium nécessite en 2008 une production supplémentaire de 1,9 million de tonnes (Mt) afin de satisfaire la demande à un prix qui garantit la forte rentabilité des opérations. À l'horizon 2025,

GRAPHIQUE 2

Consommation mondiale d'aluminium primaire



Source : Conseils d'administration des corporations; traitement par le CRDT-UQAC.



la demande d'aluminium révélée en 2005 doublera minimalement, pour atteindre de 65 à 70 Mt.

En effet, les projections réalistes des grandes corporations de cette industrie (voir graphique) indiquent une consommation mondiale vigoureuse tirée à la hausse par les différentes économies émergentes, dont la Chine, l'Inde, le Brésil, l'Indonésie, la Turquie, le Vietnam et le Mexique. Ainsi, l'ajout nécessaire à la production actuelle de 33,9 Mt représente de quatre à cinq alumineries nouvelles (ou en expansion) de taille moyenne, et ce, tous les ans. En considérant la technologie actuelle et anticipée, cela signifie un énorme besoin d'énergie supplémentaire, soit environ 3 000 MW par année sur un marché où l'offre s'avère de plus en plus problématique alors que les solutions énergétiques miraculeuses sont inexistantes.

Un partenariat inégal

À propos de l'offre d'énergie, si le potentiel hydroélectrique, éolien et biomasse demeure considérable dans la vaste périphérie québécoise, Hydro-Québec ne possède certes plus les surplus d'électricité de jadis, tandis que le marché américain d'aujourd'hui affiche une demande soutenue. La valeur croissante de la ressource s'affirme inéluctablement. On comprend ainsi que l'extraordinaire avantage obtenu par Alcan doit être en principe compensé par des retombées conséquentes.

Tout d'abord, la corporation multinationale s'est engagée à maintenir son siège social de Montréal. Bien qu'il s'agisse d'un bureau secondaire limité à certaines activités spécifiques, sa consolidation représente un gain non négligeable pour le Québec. Un investissement de 40 à 50 millions a été promis à cet égard. Espérons que, pour maintenir son niveau actuel d'emploi, ce bureau montréalais ne centralisera pas des effectifs à partir du Saguenay-Lac-Saint-Jean.

Aussi, le partenariat Québec-Alcan prévoit formellement un investissement corporatif total de 2,1 milliards au cours des 10 prochaines années, soit une moyenne annuelle de 210 millions. Dans la Vallée de l'aluminium qui verra sa production d'aluminium primaire s'accroître de près de 50 % en conséquence, la somme injectée s'inscrit de fait telle une baisse réelle de la moyenne annuelle des investissements consentis par cette compagnie au cours des deux dernières décennies. Rappelons que la seule aluminerie

d'Alma construite au tournant du siècle a généré un investissement de près de 2,5 milliards. Bref, cet investissement engagé sur 10 ans ne représente pas une masse très imposante, alors que les méga-investissements se multiplient actuellement un peu partout dans cette industrie mondiale. Après 2016, par ailleurs, aucun investissement n'est garanti dans la Vallée, tandis que l'approvisionnement en énergie est assuré à la compagnie jusqu'en 2045 dans un cas et jusqu'en 2056 dans l'autre.

Finalement, la corporation Alcan s'est engagée à mettre au point la prochaine version de sa technologie AP en construisant une usine-laboratoire dans le complexe industriel Jonquière. Cette formule AP-50, pour laquelle on anticipe avec enthousiasme un rendement de 15 à 18 % supérieur à AP-35 actuellement en usage, occasionne beaucoup de soucis. On clame néanmoins qu'elle possède le potentiel de devenir un leader technologique mondial pour une décennie. Potentiel qui a évidemment pesé lourdement dans les négociations entre Québec et Alcan, car un tel leadership éventuel pourrait générer des retombées régionales et québécoises grâce à l'exportation de technologies, de savoir-faire et d'équipements. SNC-Lavalin, ses filiales et ses fournisseurs en tireront notamment des bénéfices éventuellement considérables pendant une dizaine d'années. Il apparaît évident pour la Vallée de l'aluminium que l'apport de la R&D reliée à AP et que l'éventuel cumul technologique représentent des retombées considérables.

Ici s'arrête l'énumération des retombées assurées pour le Québec et sa Vallée de l'aluminium. Les 740 emplois promis au Saguenay-Lac-Saint-Jean s'avèrent aléatoires dans une industrie régionale qui en a perdu des milliers au fil des investissements technologiques du passé récent. Nous constatons aussi l'absence d'engagement concret en regard des investissements à moyen terme, du maintien du ratio régional de 3 % de la production mondiale, de l'usine Vaudreuil (alumine) régulièrement menacée, de la transformation du métal, des transactions d'affaires avec les services professionnels, les équipementiers et les transformateurs. Il n'existe aucun engagement non plus pour un plancher d'emploi à maintenir, notamment en R&D. Bref, les négociateurs d'Alcan ont clairement démontré leur excellence. Même s'il reste des zones grises, notamment à propos de l'effet cumulatif réel en matière de génie et de R&D, notre analyse nous conduit à



Siège social d'Alcan à Montréal

avancer que l'entente Québec-Alcan de décembre 2006 s'inscrit tel un véritable partenariat inégal, au bénéfice des actionnaires et des haut dirigeants, désormais largement localisés à l'extérieur du Québec depuis l'intégration financière par Rio Tinto.

Vers une convention de développement de la Vallée

Le Saguenay–Lac-Saint-Jean possède des conditions d'accueil industriel très attrayantes : un bassin de main-d'œuvre bien formée; un accès direct à la mer; un milieu technologique, éducatif, technique, socioculturel et récréatif de qualité; un système moderne de transport et de communication; une attitude devenue plus flexible des syndicats ; une élite accueillante; une protection militaire garantie. Les facteurs de localisation présents dans cette région sont tout à fait compétitifs.

À cet effet, l'arrivée actuelle du géant Rio Tinto soulève certes de nouvelles menaces et incertitudes, s'ajoutant à celles qui étaient déjà présentes. Dans le questionnement général se présentent aussi, cependant, des occa-

sions intéressantes à saisir et à maîtriser par la Vallée de l'aluminium. Ne serait-ce que les projets d'alumineries à grand gabarit actuellement à la recherche de futurs sites d'implantation. Signalons aussi le potentiel du cumul vertueux de la masse critique de recherche et de R&D. En outre, les activités de transformation du métal y sont de plus en plus profitables. Et que dire de la croissante demande énergétique qui interpelle les filières régionales de l'éolien, de la biomasse, de l'efficacité énergétique et du thermique pour venir seconder la production hydroélectrique devenue insuffisante ?

Devant le nouvel environnement économique, la Vallée de l'aluminium désire reconsidérer sa stratégie en 2008. La planification globale représente à cet effet l'instrument approprié pour mieux maîtriser les nombreux enjeux en évolution constante dans cette filière industrielle. Pour relever cette mission difficile, un Forum régional est actuellement mis en œuvre, afin de mobiliser et d'engager tous les experts sans exception, dans le processus planificateur incluant l'énergie, la recherche et la R&D, l'alumine, les services spécialisés, la conception, le financement, le transport, la fiscalité, le métal primaire, les équipements, la prospection industrielle, la formation professionnelle, la transformation du métal, le marketing.

Avec sa singularité, le Saguenay–Lac-Saint-Jean chemine progressivement sur la voie que plusieurs autres régions de la planète empruntent dans l'appropriation des leviers de leur développement. Le processus conduira à renforcer l'apprentissage collectif et la créativité dans la Vallée de l'aluminium. Chemin faisant, il permettra en outre de préparer les modalités d'une véritable « convention de développement » à présenter à la grande corporation qui exploite sa principale source de création de richesse régionale, soit le bassin hydroélectrique. Corporation dont la logique financière dominante dans ce secteur industriel à forte rentabilité doit inévitablement inclure des considérations économiques, sociales et culturelles pour assurer le développement durable de son milieu de localisation tout à fait concurrentiel sur le marché de l'aluminium depuis près d'un siècle.

Énergie éolienne et développement régional

ROMÉO BOUCHARD

Directeur du collectif *L'éolien – Pour qui souffle le vent ?* (Écosociété, 2007)



Le potentiel éolien du Québec, selon les études d'Hydro-Québec, serait illimité.

Le vent étant une ressource gratuite et inépuisable dont disposent abondamment certaines régions en difficulté comme la Gaspésie, le Bas-Saint-Laurent et la Côte-Nord, il était normal que celles-ci comptent sur d'éventuels développements éoliens pour compenser l'effondrement des secteurs des pêches, de la forêt, de l'agriculture et des mines.

Les premières annonces de Québec, qui comptait s'engager dans le développement éolien, semblaient aller dans ce sens. On voulait privilégier la Gaspésie – la région la plus éprouvée –, exiger que les projets fassent une large place à une participation régionale et québécoise, construire des usines en région, impliquer les communautés, bref, faire de l'éolien un levier économique pour les populations concernées.

Cependant, le modèle de développement annoncé en 2006 dans la Stratégie énergétique du Québec 2006-2015, à la suite de l'abandon du

projet de centrale au gaz Le Suroît, et les appels d'offres émis par Hydro-Québec Distribution n'ont pas tardé à soulever des questions et de l'opposition.

Le choix du privé

Le potentiel éolien de la province, selon les études d'Hydro-Québec, est illimité, particulièrement au nord du Saint-Laurent et dans l'est. Cependant, la société d'État estime que seuls 4000 MW/heure peuvent être intégrés au réseau de distribution actuel. En outre, Hydro-Québec manifeste peu d'intérêt pour l'exploitation de ce potentiel. En ce qui concerne la production d'électricité, la société s'est spécialisée dans les grands barrages hydroélectriques, tout en confiant à sa composante Hydro-Québec Distribution le mandat d'acheter l'électricité produite à plus petite échelle par des compagnies privées ou communautaires. La nationalisation, selon les porte-parole de la société, aurait eu pour objectif principal d'assurer une distribution équitable de l'électricité sur tout le territoire québécois. Le gouvernement de Bernard Landry, puis celui de Jean Charest ont donc proposé d'offrir le développement du secteur éolien, dont on connaissait prétendument peu les risques et les rouages, à l'entreprise privée. Théoriquement, n'importe quelle compagnie peut obtenir des contrats en répondant aux appels d'offres d'Hydro-Québec Distribution, qui s'est exclue de l'exploitation du secteur tout en se réservant 3 % des revenus.

Certains contrats avaient déjà été accordés de gré à gré à Axor (Cap-Chat et Matane), à Sky Power (Rivière-du-Loup) et à 3Ci (Murdochville). En 2003, un premier appel d'offres, limité à l'Est du Québec et visant la production de 1000 MW, a été émis par Hydro-Québec Distribution. Puis, en 2005, on en a lancé un second de 2000 MW, ouvert à tout le Québec. Il arrivait à échéance le 18 septembre 2007. Enfin, un bloc supplémentaire de 500 MW destiné aux groupes municipaux, communautaires et autochtones est promis pour l'automne 2007, selon des modalités qui font présentement l'objet de négociations avec les acteurs concernés.

L'encadrement

L'encadrement établi en ce qui concerne ces projets privés de parcs éoliens se limite à quelques contraintes visant à garantir la faisabilité du projet, son financement, la proportion de contenu régional (30 % des dépenses) et de

contenu québécois (60 % des dépenses) et le respect de normes environnementales minimales. La sélection des projets est effectuée selon un système qui accorde 45 points aux critères monétaires et 55 points aux critères non monétaires, soit les contenus régionaux et québécois ainsi que le développement durable. Les contrats d'achat proposés sont d'une durée de 15 à 25 ans, et les déficits éventuels sont couverts par Hydro-Québec afin de sécuriser l'approvisionnement. L'examen du projet par le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE) n'est effectué qu'après la sélection du projet par Hydro-Québec.

Après l'ouverture du deuxième appel d'offres, l'insuffisance de cet encadrement est devenue évidente. Avant même que les citoyens, les municipalités et les MRC n'aient été informés des projets et n'aient eu le temps de définir leurs exigences, des dizaines de grandes compagnies multinationales, associées pour la plupart à l'industrie pétrolière et aux fonds d'investissement, ont lancé des centaines de prospecteurs à la recherche de terrains où implanter, en milieu habité, des dizaines de mégaparc comportant des centaines d'éoliennes de 1 à 2 MW chacune. On estime à près de 150 le nombre de projets proposés dans la plupart des régions situées au sud du Saint-Laurent et dans Charlevoix, au Saguenay-Lac-Saint-Jean et sur la Côte-Nord. Au total, ils produiraient environ 15 000 MW, alors que la production totale à octroyer n'est que de 2 000 MW.

Voici une liste des lacunes qu'on peut constater dans l'encadrement prévu :

- aucun contrat-type;
- aucun système de redevance préétabli en faveur des citoyens propriétaires et des municipalités concernées;
- aucune limite à la taille des éoliennes et à celle des parcs, pas plus qu'à leur nombre;
- aucune prise en considération des effets cumulatifs de l'installation d'éoliennes;
- aucun plan régional et national d'implantation et d'intégration des parcs;
- aucune disposition pour encourager l'utilisation locale de l'énergie produite;
- aucun mécanisme d'information et de consultation des populations visées;
- aucune disposition spéciale pour les projets ou partenariats communautaires ou municipaux.

Par conséquent, un climat d'anarchie et de convoitise indescriptible n'a pas tardé à déchirer les agriculteurs, les maires et les conseillers municipaux, les entreprises touristiques et les écologistes, sans oublier les citoyens inquiets de leur qualité de vie.

L'opposition

La contre-attaque ne s'est pas fait attendre. Les organismes citoyens et environnementaux ont exigé un temps d'arrêt pour mettre un terme à l'anarchie, consulter la population et planifier le développement. Les médias, pour leur part, ont fait connaître l'écart scandaleux entre les montants des redevances consenties ici et celles payées ailleurs, en Ontario et en Europe notamment. Les responsables municipaux ont réclamé qu'on leur donne le temps et le soutien nécessaires pour préparer les réglementations requises. Les leaders locaux ont souligné que les régions ne récolteraient que des miettes de ces installations gigantesques dont les profits iraient en quasi-totalité à des entreprises étran-

Le potentiel éolien de la province, selon les études d'Hydro-Québec, est illimité.

gères. En ce moment, ces retombées ne dépassent pas 1 % des profits dans la plupart des cas, alors qu'elles sont d'environ 10 % ailleurs dans le monde, et le contenu régional et québécois se limite essentiellement aux dépenses de construction. Les emplois permanents sont peu nombreux, et les deux usines créées en Gaspésie ne servent qu'à la fabrication et à l'assemblage des tours et des nacelles, les turbines étant produites en Europe selon une technologie dont on ne sait même pas si elle résistera à nos conditions climatiques ni si elle suffira à la demande. Cela amène

certaines personnes à réclamer carrément la prise en charge du développement éolien par Hydro-Québec ou par un organisme étatique afin de s'assurer d'en faire un véritable levier économique pour les régions, les communautés locales et le Québec tout entier. Les recommandations du BAPE à l'égard des projets retenus après le premier appel d'offres ont, dans l'ensemble, confirmé ces critiques concernant l'acceptabilité sociale des projets, l'absence de planification et d'encadrement, l'insuffisance des retombées économiques locales et régionales et les effets cumulatifs potentiellement néfastes.

Les options

Du côté du gouvernement, on conserve le modèle d'appel d'offres au privé tel qu'il était, ou presque. On s'est contenté, à la veille des élections de février 2007, de repousser l'échéance du deuxième appel d'offres de mai à septembre, de fixer un minimum de 2500 \$ pour la redevance accordée aux propriétaires et de rétablir les trois points accordés aux partenariats communautaires, qu'Hydro-Québec avait supprimés. La planification du développement éolien est laissée entièrement aux grandes compagnies privées. Même les 500 MW destinés aux communautés locales et autochtones semblent devoir être attribués en fonction de ce modèle d'appel d'offres sans prix fixe. En ce qui concerne l'encadrement, on s'en remet totalement aux MRC. Celles-ci doivent planifier et encadrer les projets éoliens privés au moyen d'un Règlement de contrôle intérimaire (RCI) assorti d'une consultation de leur population. Toutefois, on ne leur a pas fourni les moyens de le faire ni le pouvoir de refuser les projets, pas plus que le mandat de consulter la population sur les projets particuliers.

Les MRC et les municipalités semblent s'être résignées à travailler dans le cadre du modèle défini par l'État québécois. « Dans ce contexte, et en raison de leur pouvoir d'influence limité, écrivait en août dernier Bernard Généreux, le président de la Fédération québécoise des municipalités, il est du devoir des élus municipaux de chercher à maximiser les retombées collectives liées au déploiement des éoliennes sur le territoire. » Concrètement, parmi les 24 MRC qui se sont dotées d'un RCI éolien, très peu se sont appuyées sur une véritable planification du développement sur leur territoire et sur une consultation sérieuse de leurs citoyens. Quatre seulement ont fait appel à l'aide technique qui leur était offerte par le ministère des Affaires municipales. En outre, les audiences du BAPE ne peuvent servir à informer les populations visées ni à les consulter dès le départ, vu qu'elles sont tenues après la sélection de projets déjà complets. Enfin, peu de municipalités ont exploré la possibilité de s'impliquer en tant que promoteur ou partenaire de projets éoliens.

La filière communautaire

Toutefois, un mouvement important s'est créé afin de mettre en place les outils et le soutien nécessaires à la réalisation de projets éoliens de nature

**La production
communautaire
d'énergie
éolienne est un
phénomène
largement
répandu en
Europe et
ailleurs dans le
monde.**

communautaire de moins de 30 MW, recourant à des éoliennes moins puissantes et favorisant l'utilisation locale de l'énergie produite. Une équipe composée d'ingénieurs-professeurs de l'Université du Québec à Rimouski, de membres du mouvement coopératif, de l'équipe du maire d'Amqui et de la communauté de Saint-Noël a formé l'organisme Les Coopératives

regroupées en énergie renouvelable. Celui-ci a recueilli l'information pertinente et préparé des guides techniques, environnementaux et financiers relatifs à la réalisation de tels projets. Il a en outre soutenu une douzaine d'entre eux et posé les bases d'un consortium qui produira au Québec des turbines de 900 KW adaptées à de tels parcs communautaires et au climat québécois. La production communautaire d'énergie éolienne est un phénomène largement répandu en Europe et ailleurs dans le monde. Elle fait l'objet d'un encadrement spécifique, d'un prix fixé d'avance et d'un soutien technique et financier approprié. Elle constitue, de loin, la solution la plus acceptable en milieu habité, car les inconvénients qu'elle cause aux communautés sont compensés par les avantages que celles-ci en retirent. Cependant, tant que le modèle québé-

cois restera conçu sur mesure pour les grandes compagnies privées, la filière communautaire aura beaucoup de mal à s'y tailler une place. La course est totalement inégale.

Pour cette raison, certains croient plus réaliste de favoriser les partenariats des communautés avec des compagnies privées qui disposent des capitaux et de l'expertise requis. Plusieurs d'entre elles, notamment Innergex et Northland, voyant leur monopole menacé, ont commencé à proposer de tels partenariats dans les milieux où leurs projets sont mal acceptés par la population. Innergex a même créé une Société de développement éolien, en association avec la Fédération québécoise des municipalités. Son but : soutenir les municipalités désireuses de s'impliquer dans le futur appel d'offres de 500 MW réservé aux communautés. Les promoteurs vont même

jusqu'à s'assurer les services d'ex-politiciens connus, comme Yvan Loubier et David Cliche, pour défendre leur cause.

D'autres personnes continuent cependant à soutenir que seule une société d'État, Hydro-Québec ou une autre, munie des mandats appropriés, peut assurer à long terme la planification du développement des énergies renouvelables et leur utilisation en tant que levier de développement pour les communautés locales et le Québec tout entier. Les turbines et tout l'équipement pourraient être fabriqués au Québec, en région, au lieu d'être importés d'Europe. Les projets éoliens exigent bien sûr des investissements considérables, mais leur rentabilité devrait également être considérable, après le délai d'amortissement de la mise initiale (estimé à cinq ans). Quant à l'expertise, les promoteurs en lice n'en ont aucune, pour la plupart. Pourquoi nos communautés régionales et le gouvernement québécois laisseraient-ils cette richesse, cette industrie et ce savoir-faire nous échapper au profit d'entreprises privées dont les actionnaires, les intérêts et les dirigeants sont à l'extérieur du Québec? Le modèle qu'on applique présentement à l'énergie éolienne est semblable à celui qu'on a utilisé dans les domaines des pêches, des forêts, des mines et de l'agriculture. C'est lui qui a conduit les six régions-ressources au bord de la faillite! Pourtant, les grands partis politiques et l'ensemble de l'opinion publique tardent à se lancer dans ce débat primordial pour le Québec et le développement de ses régions.

Le Plan de transport de Montréal : pour passer du rêve à la réalité

ANDRÉ PORLIER

Directeur général, Conseil régional de l'environnement de Montréal



Le maire de Montréal, Gérald Tremblay

La Ville de Montréal a rendu public en mai 2007 son projet de plan de transport intitulé Réinventer Montréal. Un plan ambitieux proposant 21 chantiers pour concilier les besoins de mobilité de la métropole, la protection de l'environnement urbain et l'amélioration de la qualité de vie des Montréalais. Avec ce plan, la Ville de Montréal annonce clairement sa volonté de faire du transport en commun le mode de transport privilégié des Montréalais². Pour la première fois, l'administration municipale prend ses distances à l'égard de l'approche basée sur la fluidité de la circulation automobile qui a caractérisé le développement du réseau de transport de Montréal depuis l'après-guerre.

Des voitures, des voitures et encore des voitures

Malgré cette volonté de changement, le défi est de taille puisque la tendance depuis cette période est à l'augmentation du nombre de véhicules, à l'augmentation du nombre de déplacements et à la diminution de l'utilisation

des transports publics. Annuellement, ce sont plus de 20 000 véhicules qui s'ajoutent au parc automobile de Montréal alors que le taux de motorisation des ménages sur l'île de Montréal ne cesse d'augmenter, dépassant maintenant 96 véhicules par 100 ménages³. Pour sa part, le transport en commun, qui était autrefois l'épine dorsale du système de transport de Montréal n'a cessé de périlcliter. Selon l'enquête Origine-Destination 2003, le transport en commun ne représente plus que 32 % des déplacements sur l'île de Montréal durant l'heure de pointe du matin⁴.

Évidemment, une telle croissance du nombre et de l'utilisation des voitures en milieu urbain a de lourds impacts sur notre environnement et notre milieu de vie. Selon l'inventaire 2002-2003 des émissions de gaz à effet de serre (GES) de Montréal, pas moins de 55 % des émissions de GES de l'île de Montréal proviennent du secteur du transport⁵. La voiture est également montrée du doigt comme l'une des principales sources de pollution atmosphérique et une nuisance importante à la quiétude des quartiers résidentiels montréalais.

La solution ?

Malgré tous les maux qui sont attribués à la voiture, il faut reconnaître qu'elle est devenue indispensable pour une grande partie de la population et qu'elle est là pour rester. La question n'est donc pas de trouver une façon d'éliminer la voiture de nos rues, mais bien de mettre en place un système de transport permettant et incitant les Montréalais à réduire l'utilisation de l'automobile. Parmi les 21 chantiers que souhaite mettre en place la Ville de Montréal pour atteindre cet objectif, on trouve notamment l'implantation d'un réseau de tramway au cœur de la métropole, l'augmentation du confort et de la rapidité des services de transport en commun, le prolongement du métro vers l'est, une navette ferroviaire entre le centre-ville et l'aéroport, un train de banlieue vers l'est, la réalisation de 400 km de pistes cyclables, soit le double du réseau actuel, de même que l'instauration de quartiers verts favorisant la quiétude des quartiers et la qualité de vie des citoyens.

Il va sans dire que tous ces chantiers sont souhaitables et pourraient contribuer de façon significative à une utilisation accrue du transport en commun, du vélo et de la marche et à une réduction de l'utilisation de la voiture.

Toutefois, pour se réaliser, les 21 chantiers demanderont des investissements de 8 milliards de dollars,⁶ mais surtout l'adhésion de nombreux

partenaires (Gouvernement du Québec, Gouvernement du Canada, Communauté métropolitaine de Montréal, sociétés de transport, villes et arrondissements). Pour amener ces nombreux partenaires à adhérer à cette nouvelle vision du transport et à contribuer à la réalisation du plan de transport, la Ville de Montréal n'a d'autres choix que de montrer l'exemple en amorçant la réalisation de certains chantiers proposés dans le Plan de transport dont elle a l'entière responsabilité :

- Accroître l'offre de transport en commun de 16 % et augmenter l'achalandage du transport en commun de 8 % d'ici 2012 (chantier 5 du plan de transport).
- Favoriser le covoiturage par la mise en place de voies réservées (dédiées) aux véhicules à coefficient élevé d'occupants sur le réseau artériel de Montréal (chantier 6 du plan de transport).
- Implanter un réseau de transport rapide par autobus en site propre (SRB) sur le réseau artériel de Montréal (chantier 8 du plan de transport).
- Implanter des mesures prioritaires pour autobus sur 240 kilomètres d'artères (chantier 9 du plan de transport).
- Exiger des promoteurs des grands projets immobiliers l'élaboration de plans de gestion des déplacements visant à réduire l'utilisation de l'automobile, à intégrer des mesures favorisant l'utilisation des transports publics, du vélo ou de la marche et surtout à limiter la construction de nouveaux stationnements. (chantier 10 du plan de transport).
- Doubler le réseau cyclable de Montréal en construisant 400 kilomètres de voies cyclables en sept ans (chantier 13 du plan de transport).
- Créer des quartiers verts facilitant et encourageant les déplacements à pied, à vélo ou en transport en commun par la mise en place de mesures d'apaisement de la circulation. (chantier 16 du plan de transport).

Le transport commercial

D'autre part, la volonté annoncée de la Ville de Montréal « de faciliter le transport des marchandises... », tel que proposé dans le chantier du 19 du Plan de transport, n'est pas sans soulever certaines questions. « Au Québec, la circulation des camions sur le réseau routier augmente d'environ 2% par an. » Si, en 1993, on estimait à 110 000 le nombre de déplacements quotidiens de camions sur l'île de Montréal, on peut estimer qu'aujourd'hui

ce nombre dépasse largement les 140 000 déplacements quotidiens. Dans ce contexte, la Ville de Montréal doit impérativement s'attaquer aux problèmes de l'augmentation du nombre et des nuisances liées aux activités de camionnage.

Tout en reconnaissant la nécessité de maintenir les activités de transport des marchandises pour la vitalité économique de Montréal, le Plan de transport de Montréal doit remettre en question l'approche visant à faciliter le déplacement des véhicules de marchandises à Montréal.

À cet égard, la Ville de Montréal doit mettre en place certaines mesures telles que des centres de transbordement des marchandises à l'extérieur de l'île et des centres intermodaux de marchandises à l'extérieur de l'île de Montréal. La Ville de Montréal doit également implanter des mesures de contrôle du poids et des dimensions des véhicules ainsi que des horaires et des aires de livraison dans certains secteurs sensibles. Il ne s'agit pas d'être contre le camionnage, mais simplement d'obliger l'industrie du transport des marchandises à le faire plus intelligemment afin de réduire ses impacts sur le réseau routier et sur la qualité de vie de la population montréalaise.

Un travail de concertation pour faire du plan de transport plus qu'un vœu pieu

À long terme, certaines activités génératrices de déplacements de véhicules lourds n'ayant pas pour origine ou destination l'île de Montréal devraient être déplacées à l'extérieur de l'île pour éviter tous déplacements inutiles pour l'économie de Montréal. De même, les centres générateurs de déplacements de marchandises dangereuses devraient être localisés dans des secteurs réduisant les risques et les impacts de leurs activités pour la population.

Enfin, pour atteindre ses objectifs en matière d'augmentation de l'utilisation du transport en commun et de réduction de l'utilisation de l'automobile, la Ville de Montréal doit convaincre son principal partenaire, le Gouvernement du Québec, de renoncer à ses projets de développement du réseau autoroutier donnant accès à l'île de Montréal. « La construction d'un nombre croissant de voies routières dans les villes et les grandes agglomérations a permis à un plus grand nombre de se déplacer en voiture, mais n'a pas réduit notablement l'ampleur des encombrements aux heures

de pointe. Dès qu'une nouvelle voie est ouverte dans une grande ville, elle est vite saturée. Même les régions urbaines possédant les plus vastes réseaux routiers connaissent des taux considérables d'encombrements⁸. »

À ce chapitre, le prolongement de l'autoroute 25 avec une capacité de 150 000 véhicules supplémentaires, et la transformation de la rue Notre-Dame en autoroute pouvant accueillir plus de 100 000 véhicules – des projets menés par le ministère des Transports du Québec – entraîneront inévitablement une augmentation du nombre de véhicules circulant dans les rues de Montréal. Ils risquent de miner considérablement les efforts de la Ville de Montréal pour réduire l'utilisation de l'automobile. Conséquemment, le ministère des Transports du Québec doit prendre acte des nouvelles priorités de la Ville de Montréal et suspendre les projets autoroutiers (Notre-Dame et Autoroute 25), le temps de réévaluer leur pertinence en fonction de l'objectif de réduire la circulation automobile et d'accroître l'utilisation du transport en commun et des modes de transport actif.

En terminant, soulignons que la véritable efficacité d'un plan de transport repose sur la volonté de la Ville de Montréal de se donner les moyens d'atteindre ses objectifs et de le mettre en œuvre, sans quoi l'objectif de la Ville de Montréal de réduire l'utilisation de l'automobile et de faire du transport en commun une priorité ne demeurera qu'un vœu pieux sans réel changement.

NOTES

1. Ville de Montréal, *Plan de transport*, mai 2007.
2. Ville de Montréal, *Plan de transport*, mai 2007.
3. CRE-Montréal, *Indicateurs de l'état de l'environnement 1998-2003*, novembre 2005.
4. Agence métropolitaine de transport, *Enquête OD 2003*, janvier 2005.
5. Ville de Montréal, *Inventaire des émissions de GES 2002-2003*, 2007.
6. Ville de Montréal, *Plan de transport*, mai 2007.
7. Ville de Montréal, *Portrait et diagnostic du transport*, 2006.
8. Conférence européenne des ministres du Transport (CEMT) et Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE), *Rapport du projet: Transport urbains et développement durable*, 1995.

Montréal, métropole culturelle : choisir la bonne trajectoire

SIMON BRAULT, O.C.

Vice-président, Conseil des Arts du Canada
Directeur général, École nationale de théâtre
Président, Culture Montréal



Photo : Jacques Grenier

La ville de Montréal, nommée capitale mondiale du livre en 2005-2006, a été le lieu de célébrations tous azimuts de la culture et des ouvrages imprimés.

Au cours des dernières décennies, les grandes villes des pays industrialisés ont vu leur évolution profondément influencée par la mondialisation et par leur inclusion plus ou moins réussie dans ce qu'il est convenu de désigner « l'économie du savoir ». En effet, on constate que les centres urbains, où étaient déjà concentrées les institutions de formation, une main-d'œuvre spécialisée, des organisations branchées sur le monde ainsi qu'une activité économique diversifiée se sont vite retrouvées au centre du « processus de création de valeurs »¹. En Amérique du Nord, en Europe et dans d'autres zones industrialisées, l'histoire récente a été marquée par l'explosion des secteurs économiques à forte densité de «

savoir » tels que l'industrie pharmaceutique, les communications, les services aux entreprises, le génie, les services de gestion, la production énergétique et l'aérospatiale. Déjà dotées des infrastructures et des ressources nécessaires à l'implantation et au déploiement intensif de ces activités, certaines grandes villes ont rapidement fait fructifier leurs actifs pour tirer leur épingle du jeu, et affirmer leur rôle et leur influence sur l'échiquier international.

Bien que l'économie du savoir entraîne dans son sillage un lot de problèmes complexes et potentiellement très coûteux sur le plan social – comme l'exclusion progressive de la main-d'œuvre moins qualifiée, la création de poches importantes de pauvreté dans les villes et les banlieues, et l'engorgement des centres-villes –, elle constitue, pour les grands centres urbains, une nouvelle source de dynamisme et de développement qu'il s'agit d'endiguer et de mettre au service d'un développement plus harmonieux. L'économie du savoir peut favoriser la création d'emplois de qualité, générer de nouvelles sources de revenus et encourager la créativité ainsi que l'innovation dans les milieux de travail. Par conséquent, les villes qui ont choisi systématiquement de se positionner dans cette nouvelle économie ont connu, au cours de la dernière décennie, une expansion rapide et une diversification de leurs activités. Montréal, comme Toronto, New York, Paris ou Tokyo, connaît une croissance économique largement tributaire de la présence d'une base d'actifs capable de valoriser la connaissance, d'une culture et de valeurs partagées qui soutiennent et récompensent l'innovation et l'initiative, et de possibilités élevées de collaboration entre les individus, les institutions et les organisations³.

Par ailleurs, le niveau de sophistication et d'intégration de ces facteurs dans une approche de développement territorial détermine partiellement le potentiel d'attractivité et de rayonnement d'une ville. À cela s'ajoute invariablement le pouvoir de projeter une image représentative des forces et des qualités intrinsèques de la ville, sinon la capacité de les optimiser. Parfois, les représentations symboliques ou emblématiques générées par les artistes et les créateurs parviennent à mettre en lumière le caractère authentique du tissu social, économique et culturel de la cité, l'unicité du cadre de vie qu'elle propose et la diversité des expériences de vie qu'elle recèle. Évidemment, la capacité de générer une aura culturelle forte, inspirante et différenciée et,

surtout, la possibilité de mobiliser une communauté autour des valeurs partagées qui sous-tendent cette aura confèrent à certaines villes le pouvoir de se hisser au rang des nouvelles métropoles du XXI^e siècle.

Les arts et la culture comme facteurs de développement et de différenciation

Ainsi, un nombre sans cesse grandissant de villes de toutes tailles ont pris parti pour faire de la culture et des arts le fer de lance de leur renouveau économique et identitaire tout en cherchant à se positionner stratégiquement pour atteindre des niveaux plus élevés de rayonnement et d'attractivité. Les efforts récents de certaines villes canadiennes en ce sens devraient nous rappeler la grande valeur de ce que Montréal possède déjà. En effet, en dépit de sa taille et de son taux de croissance somme toute modestes, Montréal possède indéniablement une aura de métropole culturelle que nourrissent et renouvellent ses institutions, ses entreprises culturelles et, surtout, ses artistes. D'un autre côté, le patrimoine historique vivant, bâti ou religieux exceptionnel de Montréal, en tant que ville nord-américaine, constitue un riche terreau pour l'émergence et la valorisation d'une création artistique capable de soutenir un développement culturel métropolitain. De plus, Montréal est objectivement l'une des villes les plus créatives d'Amérique du Nord. L'économie créative de la région montréalaise emploie près de 450 000 personnes³; et elle se classe deuxième en Amérique du Nord pour ce qui est du pourcentage le plus élevé en main-d'œuvre travaillant dans le «noyau super créatif»⁴. Enfin, la multiplicité de ses centres de recherche et la qualité de ses collèges et universités contribuent à faire de Montréal un haut lieu du savoir.

Tous ces éléments laissent à penser que Montréal est en position avantageuse pour affirmer son rôle de métropole culturelle du XXI^e siècle au profit de ses citoyens et du Québec tout entier. Toutefois, dans un contexte de compétition exacerbée, ce serait d'errer gravement que de ne pas chercher à protéger nos acquis et à renouveler nos stratégies de développement artistique et culturel. Il suffit de surveiller du coin de l'œil ce qui se brasse présentement à Toronto et à Vancouver pour réaliser que Montréal n'est plus la seule ville canadienne à mettre de l'avant son potentiel créatif ou même sa vitalité culturelle. Le récent ralliement idéo-

logique (et pratique) des forces vives des milieux culturel, politique et des affaires autour de la notion de «ville culturelle de classe mondiale»; les investissements massifs dans des infrastructures culturelles; et la progression accélérée des emplois dans le domaine culturel dans ces deux villes sont autant de signaux clairs que Montréal n'est plus le seul joueur en lice. Se doter d'une politique culturelle, comme Montréal l'a fait en 2005, n'est pas suffisant. Encore faut-il se doter d'un plan d'action clair et cohérent capable de traduire cette politique dans l'édification de la ville. C'est dans cet esprit qu'a été lancé, en 2006, Montréal, métropole culturelle – Rendez-vous novembre 2007.

De nouvelles collaborations montréalaises s'imposent

Il faut rappeler ici que Montréal n'est pas une capitale politique ni un grand centre financier international. Sur le plan démographique, elle ne rivalise pas avec Tokyo, Mexico ou New York. Malgré la diversité de ses activités économiques et la résilience relative que cela lui confère, Montréal est aussi pénalisée par la décentralisation de certaines activités due à la création de nouveaux modes de communication et de distribution. L'élaboration et la mise en œuvre d'un vaste plan d'action affirmant le caractère culturel de la métropole constitue l'un des antidotes contre le ralentissement et la marginalisation qui la guettent à moyen terme.

Le succès d'un tel plan dépend d'une mobilisation inusitée de tous les acteurs du développement montréalais pour l'atteinte d'objectifs réalistes dont certains comporteront une part de risque et nécessiteront des investissements publics et privés éclairés. Les choix à faire doivent être ancrés dans la trajectoire historique de Montréal. Ils doivent notamment être en continuité avec les consensus réalisés sur les plans linguistique et culturel, car ces consensus donnent à la ville une unicité qui constitue l'un des attributs essentiels des nouvelles métropoles culturelles.

À court terme, une des nouvelles collaborations montréalaises à développer est celle qui met en rapport le secteur des affaires et le secteur culturel. Il faut encourager une ouverture au dialogue, en plus de miser sur l'identification de similarités des pratiques et de points de convergence entre deux milieux encore trop souvent cantonnés dans des rapports hiérarchiques quand ce n'est pas dans l'ignorance mutuelle. Gageons que la

création et l'innovation sont des phénomènes que valorisent, à leur manière, les entrepreneurs et les chantres de l'économie du savoir ainsi que les acteurs des milieux culturel et artistique. Ainsi, comme le fait justement remarquer le sociologue français Pierre-Michel Menger dans son essai *L'Artiste en travailleur* : « On constate aussi que la figure de l'innovation artistique s'infiltrait aujourd'hui dans de nombreux univers de production. Par contiguïté d'abord : les artistes, aux côtés des scientifiques et des ingénieurs, passent pour le noyau dur d'une classe créative ou d'un groupe social avancé, les "manipulateurs de symboles", avant-gardes de la transformation des emplois hautement qualifiés. Par contamination métaphorique ensuite : les valeurs

cardinales de la compétence artistique – l'imagination, le jeu, l'improvisation, l'atypie comportementale, voire l'anarchie créatrice – sont régulièrement transportées vers d'autres mondes productifs. Par exemplarité, encore : l'esprit d'invention communique avec l'esprit d'entreprise dans les jeunes et petites entreprises, l'organisation en réseau des activités créatrices et des relations de travail et de communication entre les membres du monde des arts fournissant un modèle pour d'autres sphères. Par englobement, enfin : le monde des arts et du spectacle devient un secteur économique significatif. » En faisant des nouveaux paradigmes la base d'une refondation des rapports entre gens des arts et gens des affaires, il serait sans doute possible d'identifier comment chacun peut contribuer, par



Photo : Jacques Grenier

La Place des Arts, à Montréal

le biais de partenariats novateurs, à l'édification d'une métropole culturelle du XXI^e siècle misant sur l'originalité, la contemporanéité et l'unicité.

Repenser le dialogue entre Montréal et les régions

Il convient également de souligner que le rayonnement de Montréal et la pleine réalisation de son potentiel culturel, économique et social dépendent aussi de la qualité des rapports que la ville entretient avec les autres régions du Québec et des initiatives de coopération interrégionales qu'elle développe. Quant aux régions du Québec, elles doivent réaliser qu'elles ont objectivement besoin d'une métropole culturelle québécoise forte dont le dynamisme produit des retombées pour l'ensemble du territoire. De plus, les acteurs et les décideurs locaux et nationaux doivent privilégier une approche du développement qui table sur la complémentarité des infrastructures et des activités économiques. C'est à partir de cette approche que peut s'articuler un nouveau dialogue entre Montréal et les régions, où la métropole culturelle assume avec discernement et responsabilité son rôle de locomotive économique et culturelle sans occulter les besoins et les potentialités que recèle le Québec. La mise en relation des infrastructures humaines, matérielles et immatérielles que requiert un développement métropolitain cohérent et durable avec les régions du Québec doit être encouragée. À terme, on pourra envisager un nouveau pacte entre Montréal et le reste du Québec, et ce pacte pourrait devenir un élément essentiel de l'inscription réussie du Québec dans cette économie du savoir que la mondialisation met à notre portée.

NOTES

1. Lapointe, Alain, « Gouvernance métropolitaine et développement économique de Montréal », *Gestion*, vol. 28, n° 3, automne 2003, p. 20.
2. *Idem*, p. 22.
3. Florida, R., Stolarick, K., et Musante, L., *Montréal, ville de convergences créatives: perspectives et possibilités*, Catalytix, janv. 2005, p. 5.
4. *Idem*.
5. Menger, Pierre-Michel, *Portrait de l'artiste en travailleur – Métamorphoses du capitalisme*, coll. « La République des idées », Éditions du Seuil, Turriers, France, 2002, p. 7.

Montréal dans le brouillard

JACQUES KEABLE

Journaliste

Baume pour Montréal ! L'Hôtel de Ville a dû encadrer cet article du *Nouvel Observateur*¹ dans lequel une journaliste s'est servie de tous les mots aimables contenus dans le dictionnaire pour décrire et qualifier Montréal, cette ville nord-américaine de design, hyper branchée, moderne, novatrice, raffinée, qui sait bouffer, s'habiller et où « des brumisateurs intégrés au sol rafraîchissent les passants de la rue Saint-Antoine. » Ciel !

Merci bien, mais... pour qui vit sur le plancher des vaches montréalais, la vie quotidienne, en 2007, aura été un peu moins rose : il se passe ici des choses que cette passante française sympathique n'a pu percevoir (heureusement pour elle et pour nous!), étant donné leur extraordinaire singularité. En voici quelques exemples remarquables.

Esclandre, cafouillage et projets avortés

Tout d'abord, la saga des fusions, défusions, agglomérations municipales et création d'arrondissements se poursuit, sept ans après avoir commencé. Encore aujourd'hui, la question traîne dans le décor, pourrit l'atmosphère de la métropole québécoise, provoque des crises de nerfs et des empoignades à n'en plus finir, parfois au sein même de la ville, parfois dans sa banlieue, parfois entre Montréal et sa banlieue. Et c'est toujours le gouvernement du Québec qui est aux commandes de ce dossier.

Irritante et interminable, cette question a été et continue d'être un frein pour le développement de la métropole. La ville tente encore de se dépatouiller de ce marécage qui a d'abord fait d'elle une ville accordéon, puis une ville à étages.

Au début de l'été, *Le Devoir* (22 juin 2007) titrait ainsi sa une : « Montréal est en furie ». C'est que Québec, dans sa folle imagination, avait annoncé qu'il comptait créer une sorte de supersecrétariat, autrement dit un nouveau type d'étage où loger le pouvoir montréalais et où seraient réunies les municipalités de « l'agglomération »... Dès le lendemain, autre manchette

du *Devoir*: *Le poids de Montréal diminue*. Le jour suivant, cela n'étonnera personne, le maire Gérald Tremblay a qualifié le projet de Québec de « prise en otages de 87 % des citoyens de l'île... » Ce à quoi le ministre responsable de Montréal, Raymond Bachand, a répondu, par la bouche de ses canons, que « la colère du maire s'apparente à une crise de boutons ! » (*Le Devoir*, 23-24 juin 2007). On est passé à un cheveu de la bagarre de rue, sinon du roman savon, sur les hauts et les bas de la vie municipale... Bref, la ville n'est pas branchée, elle est court-circuitée!

Les mirages de l'aménagement urbain et des coûts estimés

Sans doute dans l'espoir d'égayer un peu cette ville menacée de tourner en rond, des gens d'affaires ont alors sorti de leur chapeau de magicien un superprojet susceptible d'activer les synapses endormies de nos bâtisseurs: la création d'un « Central Park » montréalais aux alentours de l'échangeur Turcot, qu'on s'apprête à démolir pour mieux le reconstruire.

Ce fabuleux projet marierait (*Le Devoir*, 9 juillet 2007) « les activités récréotouristiques et sportives, l'environnement et la biotechnologie ». Bref, on aménagerait ou on construirait, selon le cas, un parc, des maisons de luxe, un boisé meublé de terrasses et de restos, un tramway reliant Dorval et le Vieux-Montréal, un stade, des salles de spectacle, des commerces, des laboratoires... Pour faire bonne mesure, les promoteurs proposent rien de moins que de ressusciter le Lac à la Loutre, asséché depuis le XIX^e siècle!

Combien coûterait cette merveille? Bah! quelques milliards de dollars, sans plus! Le chiffre est approximatif, conviendra l'un des promoteurs, proche des conservateurs fédéraux: « Ce n'est pas une proposition précise, c'est une illustration de ce qu'on pourrait faire... » Ou une fuite en avant, dirait n'importe quel loustic plus prosaïque, dont les lunettes seraient teintées d'un rose un peu plus pâle...

Toujours en 2007, certains projets majeurs, plus précis et plus concrets, de partenariat public-privé (PPP) ont pris forme. Ce sont les premiers PPP d'envergure, qui ont tous Montréal pour terrain d'expérimentation. Les travaux préparatoires sont si avancés que le point de non-retour a été franchi, dit-on, dans le dossier de la construction des deux hôpitaux universitaires, l'un francophone et l'autre anglophone. Il s'agit du Centre hospitalier de l'Université de Montréal (CHUM) et de son centre de

recherche, ainsi que du Centre universitaire de santé McGill (CUSM). Le coût des travaux s'élèvera, estime-t-on, à 3,6 milliards de dollars. Bien sûr, ce chiffre pourrait grimper : dans ce type de prévision, il baisse rarement... Ainsi, le métro qui, depuis le printemps 2007, se rend jusqu'à Laval, aura nécessité 745 millions : au moment où on avait lancé les travaux, en 2002, le coût estimé était de 140 millions. L'erreur est humaine...

Au projet d'hôpitaux universitaires s'ajoutent, toujours sous la forme de PPP, le prolongement très controversé de l'autoroute 25, qui comprend également la construction d'un pont, et l'érection d'une nouvelle salle de concert pour l'Orchestre symphonique. On compte aussi procéder, en mode conventionnel cette fois, à la restauration de l'hôpital Sainte-Justine.

Autre dossier qui concerne le réseau routier montréalais : celui de la réfection de la rue Notre-Dame, dont les plans sont dessinés et redessinés depuis maintenant plus de 35 ans. Aux dernières nouvelles, cette artère majeure deviendra un « boulevard urbain », affirment les autorités. En réalité, selon les opposants, il s'agira plutôt d'une autoroute du même type que le boulevard Décarie, qui aura pour effet de stimuler plutôt que de freiner la circulation automobile, en plus de couper à tout jamais le quartier Hochelaga-Maisonneuve de son accès au fleuve et d'y hausser considérablement le taux de pollution.

À ces travaux gouvernementaux s'ajoutent ceux du secteur privé, comme la construction du stade de soccer Saputo, édifié sans subventions sur les terrains du Parc olympique, et l'agrandissement du Stade Molson des Alouettes, réalisé, lui, en partie grâce à des subventions. Bien sûr, le Montréal de 2007 compte aussi quelques projets immobiliers lourds et contestés, par exemple ces huit immeubles hauts de 44 mètres qu'on souhaite ériger aux environs de l'ancienne – et historique – gare Viger.

La stagnation de la ville, une histoire de pauvreté ou de leadership

Tous ces projets, réels ou utopiques, ne parviennent pas à enrayer la morosité qui continue de caractériser la ville, véritable teigne accrochée à son dos. «Après avoir connu ses heures de gloire, Montréal, autrefois métropole du Canada et de l'Amérique du Nord, vit des moments difficiles...» écrivait le professeur Daniel Gill³ dans *La Presse* en août 2007.

Difficile de ne pas le constater : un enfant montréalais sur trois est pauvre, et « même en travaillant 40 heures par semaine au salaire minimum, une mère vivant seule avec un enfant à Montréal atteint moins des deux tiers du seuil de faible revenu avant impôt établi par Statistique Canada », rappelle le FRAPRU³.

Devant ce sous-développement de la métropole, quelques stars du monde des affaires sont montées dans le train lancé par l'ancien premier ministre Lucien Bouchard avec son manifeste *Pour un Québec lucide* et ont pointé un doigt accusateur vers les groupes sociaux et communautaires, qui monopoliseraient le débat et bloqueraient tout développement. En 2007, on a notamment pu entendre le patron de la multinationale (largement subventionnée) Juste pour rire, Gilbert Rozon, réinterpréter le même refrain dans les médias : « C'est fascinant : de plus en plus, la minorité parle pour la majorité et la majorité ne répond pas », dit-il au journaliste du *Devoir*⁴. Et à titre d'exemple, il reprendra l'histoire, qu'il estime regrettable, de l'échec fameux du projet commun, et très largement dénoncé, du Casino et du Cirque du Soleil, dans le quartier populaire Pointe-Saint-Charles. Dans la même foulée, il regrettera que les pauvres (« avec 40 % de la population qui ne paient pas d'impôt, que voulez-vous faire?... ») ne puissent être conviés aux sacrifices nécessaires pour assurer la prospérité montréalaise, puisque ces personnes « ne sont pas habituées à ça ». Littéralement déchaîné contre la stagnation générale qui définirait tout le Québec actuel, l'entrepreneur montréalais Rozon s'en sera cependant d'abord pris au maire de Montréal, Gérald Tremblay, qu'il accuse de manquer de leadership.

« Les sorties contre le maire Tremblay, écrivait Daniel Gill, cité plus haut, sont le reflet du désarroi face à un déclin auquel personne, même ceux qui se sont joints au concert, n'a de réponse... » Il précise néanmoins que « le rôle d'un maire va bien au-delà d'une saine et bonne gestion, il se doit d'être rassembleur et de faire valoir les mérites de sa ville... »

Pour l'heure, c'est le côté « saine et bonne gestion » qui tient le haut du pavé. Il faut dire qu'il y a urgence : à l'effondrement du viaduc de la Concorde, qui a fait cinq victimes, ont succédé ceux d'une partie de la rue Sherbrooke et d'un secteur du boulevard de Maisonneuve, en plein cœur du centre-ville. Autre avatar de la danse fusion-défusion, il aura fallu ce dernier désastre pour que le maire de Montréal prenne en mains certains dossiers

jusqu'alors étrangement confiés à un maire d'arrondissement, en l'occurrence celui du centre-ville, Benoit Labonté. En plus de la gestion des incidents nommés plus haut, le maire de la ville assume désormais la supervision des projets de la Société du Havre, de la construction du CHUM, de la réfection de la rue Notre-Dame, de l'aménagement du Quartier des spectacles, etc. Une décision unanimement applaudie... sauf par le maire de l'arrondissement en question, qui a préféré quitter le parti de Gérald Tremblay!

La ville aux mille et un chantiers... de réparation!

Autres travaux relevant de la « saine et bonne gestion » : la restauration obligée des canalisations d'égout et d'aqueduc, le remplissage des innombrables nids-de-poule qui affligent la métropole, la réparation des trottoirs, le pavage des rues... Sans oublier l'obsession de la propreté : Montréal a acheté 100 000 cendriers portatifs, au coût de 40 000 \$, pour les distribuer gratuitement aux fumeurs, dont les mégots, grâce à ce don généreux, ne devraient plus joncher les trottoirs. En principe... L'idée vient de France, et les cendriers, de Chine. Pour payer ces cendriers et tous les travaux en cours, Montréal a dramatiquement haussé les frais de stationnement sur la voie publique, qui passent à trois dollars l'heure au centre-ville. Et tout près des automobilistes délinquants, aux aguets, les distributeurs de contraventions ont le crayon rapide et généreux!

Si elles sont utiles, ces activités très municipales ne sont toutefois pas de nature à soulever l'enthousiasme des foules, alors que pleuvent les mauvaises nouvelles. L'Université du Québec à Montréal (UQAM), qu'on croyait en pleine ascension, est au bord du naufrage : déficit, enquête sur la gestion, départ silencieux et inexplicable du recteur... La construction par l'UQAM de « l'édifice de l'îlot Voyageur », en plein centre-ville, a même dû être interrompue, alors que les travaux avaient débuté.

« Ce site a un karma absolument épouvantable... »⁵, laisse tomber un historien de l'architecture, le professeur Jacques Lachapelle. Et il raconte la série des malheurs qui, au fil du temps, ont accablé ce coin de l'est du centre-ville : des incendies à répétition, une église dont ne reste que la façade (elle sert de portail à l'un des bâtiments de l'UQAM), des lamelles de verre qui, en face, se détachent de la Grande Bibliothèque... Faudrait-il donc exorciser cette partie de Montréal?

Une capitale culturelle : un capital à faire fructifier

Heureusement, Montréal ne se démarque pas que par ses nombreuses difficultés. La vie culturelle est depuis longtemps, et demeure, une des grandes forces de la métropole. Ses festivals, novateurs et nombreux, connaissent presque systématiquement le succès. Cependant, une menace pointe à l'horizon : Toronto met le paquet (d'argent...) pour ravir à Montréal son titre de capitale culturelle du Canada. La rivalité s'annonce rude : Toronto est beaucoup plus riche que Montréal... Son Festival du film, par exemple, plus jeune que le Festival des films du monde (FFM) de Montréal, est, sur les plans médiatique et financier, plus rentable que son concurrent. Il est aussi plus glamour, plus américain. En guise de consolation, on soutient, dans la métropole québécoise, qu'il est loin d'avoir la profondeur, l'histoire, la diversité et l'envergure internationale du FFM. Enfin, pour ce qui est des emplois générés par l'activité culturelle, Montréal a glissé au quatrième rang canadien, derrière Toronto, Vancouver et Victoria...

Pour raffermir le moral des Montréalais, on a beaucoup misé sur le Rendez-vous 2007 Montréal métropole culturelle, en novembre. À cette occasion, on a pu découvrir officiellement le plan d'ensemble du Quartier des spectacles, qui sera aménagé près de la Place des Arts, et rêver d'avenir tout en se réjouissant des réussites récentes. Ainsi, la compagnie Marie Chouinard, de réputation internationale, est enfin logée dans des lieux convenables, c'est-à-dire dans l'édifice Aegidius-Fauteux, entièrement rénové et qui, jusqu'à récemment, abritait une section de la Bibliothèque nationale. Cet exemple pourra peut-être insuffler à Montréal le dynamisme dont elle doit absolument faire preuve pour continuer d'affirmer son rôle de métropole du Québec et de capitale culturelle du Canada.

NOTES

1. *Le Nouvel Observateur*, n° 2230, le 2 août 2007.
2. Professeur à l'Institut d'urbanisme de l'Université de Montréal, *La Presse*, le 12 août 2007.
3. Front d'action populaire en réaménagement urbain, communiqué de presse, le 9 novembre 2006, *Conférence sur la pauvreté des enfants*.
4. *Le Devoir*, 11 juillet 2007
5. *Le Devoir*, 16 et 17 juin 2007.

Régions périphériques du Québec

Le développement difficile des régions

CLERMONT DUGAS

Géographe, Université du Québec à Rimouski

Les six grandes régions périphériques du Québec, la Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine, le Bas-Saint-Laurent, la Côte-Nord, le Saguenay–Lac-Saint-Jean, l’Abitibi-Témiscamingue et le Nord-du-Québec, ont continué d’afficher en 2007 un bilan socioéconomique qui reflète à la fois leurs problèmes structurels, leur spécificité territoriale et leur potentiel de développement. On peut tracer les grandes lignes de la trajectoire de développement de ces régions grâce aux traits qu’elles ont en commun : l’étendue de leur territoire, la dispersion de leur population, la distance par rapport aux grandes villes. Ainsi, bien qu’évoluant selon des rythmes pas toujours prévisibles, elles continuent de se démarquer des grandes régions urbaines par leurs activités économiques et par leur démographie.

Tendance à la baisse dans le marché de l’emploi

D’après l’Institut de la Statistique du Québec, les six régions ont eu dans leur ensemble 3 400 emplois de moins en août 2007 qu’en août 2006. Durant les sept premiers mois de 2007, elles sont passées d’un maximum de 372 600 emplois (en mai) à un minimum de 364 000 (en août). Pendant ces sept mois, le Saguenay–Lac-Saint-Jean et la Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine ont effectué des gains; alors que les quatre autres régions ont encaissé des pertes. Avec 1 000 emplois de plus en août qu’en janvier, la Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine a le plus fort pourcentage d’augmentation, et le Bas-Saint-Laurent, avec 4 100 emplois de moins, écope des plus fortes pertes.

En août 2007, les six régions ont connu un taux de chômage équivalent à celui du Québec au Saguenay–Lac-Saint-Jean, mais plus élevé dans les

autres régions. Bien que fluctuant régulièrement, ces deux indicateurs traduisent à la fois les difficultés économiques persistantes de ces régions par rapport à l'ensemble québécois et les écarts significatifs entre elles. Le Saguenay–Lac-Saint-Jean occupe la meilleure position, et la Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine continue de se démarquer par un taux de chômage très élevé, qui atteint les 18 %, et un taux d'activité excessivement bas, qui se situe à 13 points en dessous de la moyenne québécoise.

La crise du bois d'œuvre, qui s'est fortement manifestée en 2006, ne s'est pas encore résorbée. Elle a même occasionné de nouvelles fermetures d'entreprises en 2007, en plus d'avoir affecté les propriétaires de forêts privées. À l'augmentation des coûts de production, liée notamment à la hausse du prix de l'énergie, s'ajoutent des difficultés de mise en marché et une diminution des prix de vente pour les producteurs de forêts privées. En raison de leurs qualifications, de leur âge ou de leur localisation, les milliers de travailleurs du bois mis au chômage ne sont pas tous en mesure de profiter du dynamisme des secteurs minier ou éolien dans les régions périphériques.

Perspectives économiques intéressantes

Les prix élevés et la forte demande internationale pour les principaux métaux produits en Abitibi-Témiscamingue, sur la Côte-Nord et au Saguenay–Lac-Saint-Jean génèrent une intense activité minière et ouvrent des perspectives intéressantes pour l'avenir. D'importants projets d'expansion, d'ouverture de mines ou de construction de nouvelles unités de transformation sont envisagés à court terme dans chacune des régions. Ce contexte favorable contribue même à une augmentation des inscriptions, au secondaire et au collégial, dans les programmes de formation axés sur l'industrie minière.

Durant toute l'année, le développement de l'énergie éolienne a suscité un intérêt considérable, tout particulièrement dans la Gaspésie et le Bas-Saint-Laurent. L'installation des éoliennes résultant du premier appel d'offre d'Hydro-Québec s'est poursuivie, mais le deuxième appel d'offre, pour la production de 2 000 mégawatts supplémentaires, et d'autres projets en voie de réalisation ont suscité beaucoup de négociations et de débats. Désireuses de maximiser les retombées locales, plusieurs municipalités et

municipalités régionales de comté (MRC) ont conclu des ententes de partenariat avec le secteur privé. Certaines d'entre elles souhaitent aussi devenir propriétaires de quelques éoliennes.

L'obligation pour les promoteurs d'avoir un contenu gaspésien dans la fabrication d'éoliennes garantit à la Gaspésie des centaines d'emplois industriels au moins jusqu'en 2015. Des promoteurs envisagent la construction de nouvelles usines de fabrication, notamment à Chandler, à New-Richmond et à Sainte-Anne-des-Monts, qui viendraient s'ajouter à celles qui existent déjà dans les villes de Gaspé et de Matane.

En raison des importantes retombées économiques envisagées à court et à long termes, des élus locaux et régionaux ont tendance à favoriser la construction d'éoliennes dans leurs milieux. Mais ces projets suscitent l'opposition de la part de résidents et d'organismes. On craint les effets sur la santé humaine et la qualité de vie des individus ainsi qu'une dégradation des paysages. À cet égard, c'est l'industrie touristique que l'on croit menacée. La sensibilisation à ces problèmes a conduit les municipalités et les MRC à se doter de nouvelles réglementations, qui ne sont toutefois pas toujours considérées comme suffisamment adéquates et sécuritaires par les opposants au développement éolien. On déplore aussi la faiblesse des redevances accordées aux propriétaires terriens. L'Union des producteurs agricoles du Bas-Saint-Laurent a toujours été très active sur cette question.

L'éventuelle construction d'un port méthanier à Cacouna provoque le même genre de réactions. Il y a ceux qui se réjouissent des importantes retombées économiques attendues pour le Bas-Saint-Laurent, et tout particulièrement pour le secteur de Rivière-du-Loup, qui est d'ailleurs en pleine expansion depuis quelques années. À l'inverse, de nombreuses personnes craignent des atteintes à l'environnement, des problèmes de sécurité et une augmentation inutile des gaz à effets de serre.

**Un taux
d'activité
inférieur à la
moyenne
québécoise.**

La recherche de la diversification

Bien conscients de la fragilité d'une économie qui repose trop largement sur l'exploitation des ressources naturelles, les leaders économiques et

politiques des régions, appuyés par le gouvernement québécois, multiplient les efforts et les initiatives en vue de la diversification économique. Deuxième et troisième transformations, recherche de nouveaux créneaux et conquête des marchés internationaux s'inscrivent dans les orientations des organismes locaux et régionaux de développement. Mais les problèmes de localisation, avec tous leurs corrélats, restent omniprésents. Les réalisations sont souvent lentes à venir et, comme on a pu le constater avec les récentes fermetures d'usines, les acquis sont loin d'être définitifs. Sainte-Anne-des-Monts, en Gaspésie, vient d'en faire une autre fois la preuve avec la fermeture de son usine d'assemblage de jeux vidéo. Cette perte revêt même un caractère symbolique, car elle concerne un nouveau produit, qui représentait cette diversification tant recherchée.

En plus des emplois attendus dans la transformation de l'aluminium, la Côte-Nord et le Saguenay-Lac-Saint-Jean veulent tirer profit des croisières de luxe en favorisant le débarquement des passagers. À Saguenay, on a amorcé la construction d'un débarcadère, et à Baie-Comeau, on veut créer un nouvel élément d'attraction grâce à l'aménagement d'un centre d'expérience glaciaire.

Une démographie un peu moins inquiétante

Les données démographiques du dernier recensement fédéral illustrent bien ce qui fait la spécificité de chaque région périphérique, mais aussi leur différence par rapport au reste du Québec. Les données témoignent des fluctuations pas toujours prévisibles auxquelles les régions sont soumises. Même si ces nouvelles statistiques continuent de refléter la précarité des économies régionales, elles sont nettement plus encourageantes que celles de 2001. Elles traduisent en fait un redressement de situation assez significatif.

Durant la dernière période intercensitaire, c'est-à-dire entre 2001 et 2006, les régions ont perdu à peu près 11 000 personnes, comparativement à 47 000 de 1996 à 2001. Le taux de décroissance a fortement diminué dans toutes les régions et, contrairement aux prévisions, il est devenu nul dans le Bas-Saint-Laurent. Six des 28 MRC ont aussi passé de la décroissance à la croissance. Au plan local, l'amélioration se traduit davantage par le ralentissement des pertes à bien des endroits que par un renversement de situation, car il y a encore 66 % des municipalités qui sont en décroissance,

comparativement à 70 % cinq ans plus tôt. Les taux d'évolution varient beaucoup selon les endroits, et indifféremment quant à la taille démographique et à la localisation. La pire situation s'est produite à Murdochville qui, en dépit de toutes les mesures d'aide gouvernementale, a perdu 30 % de ses effectifs en cinq ans.

La plupart des centres de services et des petites et moyennes villes ont poursuivi le déclin démographique amorcé entre 1996 et 2001. Cette tendance traduit la persistance des difficultés et la faiblesse structurelle des économies régionales. Jusqu'à 1996, ces entités territoriales avaient augmenté leurs effectifs malgré une diminution généralisée et soutenue en milieu rural, bénéficiant de leur rôle de diffuseur de services. Il faut croire que l'érosion de la clientèle à desservir a fini par se répercuter sur la démographie. Seules les villes de Rimouski, de Rivière-du-Loup, de Rouyn-Noranda et de Sept-Îles ont repris le chemin de la croissance. Si on fait exception de Rivière-du-Loup, il s'agit d'ailleurs d'une croissance très timide. Au total, il n'y a que 7 villes et centres de services sur 48 qui ont affiché des gains de population entre 2001 et 2006.

**Il y a encore
66 % des
municipalités
qui sont en
décroissance.**

Les changements démographiques observés résultent surtout de courants migratoires, qui sont influencés par la situation économique des régions et de l'ensemble du Québec, et tout particulièrement des grandes villes. Quand l'activité est bonne et que les emplois sont nombreux, les grandes villes attirent les chômeurs, les travailleurs à statut précaire ou mal rémunérés, et la main-d'œuvre qualifiée des régions périphériques. Conformément au scénario habituel, les courants migratoires sont demeurés négatifs pour toutes les régions en 2005-2006. Mais la pire situation est celle du Saguenay-Lac-Saint-Jean, qui a enregistré un déficit migratoire d'un peu plus de 2 000 personnes. Toutes les MRC de la région sont concernées et, fait plutôt surprenant, c'est à Saguenay que le déficit est le plus fort.

La croissance naturelle joue un très faible rôle dans les fluctuations démographiques. Comme son taux est généralement positif (à l'exception de la Gaspésie), elle contribue à ralentir un peu la décroissance même si elle

alimente aussi l'émigration, particulièrement celle des jeunes. En 2006, la Gaspésie est la seule région du Québec où il y a plus de décès que de naissance.

À l'instar du Québec, la natalité a augmenté dans toutes les régions périphériques entre 2005 et 2006. On assiste même à une augmentation de 3,8 % par rapport à 2001. Les taux demeurent néanmoins inférieurs à ceux du Québec au Bas-Saint-Laurent, au Saguenay–Lac-Saint-Jean et en Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine. Le taux de cette dernière région est le plus bas de la province et, de façon constante, nettement inférieur à ceux de toutes les régions. Cette situation pourrait s'expliquer par un exode très prononcé des jeunes. Par ailleurs, contrairement à la tendance québécoise, le nombre de mariages a augmenté dans trois régions périphériques, dont la Gaspésie, entre 2001 et 2006. Il serait hasardeux de dégager une signification de ces faits pour l'avenir. Mais on peut au moins pour le moment y voir un signe positif.

Un secteur de la construction à l'image de l'économie

L'évolution du nombre de logements reflète également le dynamisme de l'économie. Elle s'effectue cependant avec un certain décalage par rapport à l'évolution démographique. Pour l'ensemble des régions, le nombre de logements a continué d'augmenter en dépit de la baisse de population. On dénombre quelque 16 000 unités de plus en 2006 qu'en 2001, ce qui représente un gain de 4,4 %, comparativement à 6,8 % pour la province. Les taux varient cependant beaucoup selon les régions, allant d'un mince 1,6 %, en Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine, à 7,8 % pour le Saguenay–Lac-Saint-Jean. Considérés à l'échelle des MRC, les écarts sont encore plus considérables, passant de -3 % en Abitibi-Ouest à 18,6 % au Domaine-du-Roy. La Haute-Gaspésie, dont la population est en constante diminution depuis des décennies, affiche l'un des plus bas niveaux de revenu au Québec et se retrouve aussi dans le négatif. Dans six autres MRC, on peut parler d'une relative stabilité. Cinq d'entre se situent dans la Gaspésie et le Bas-Saint-Laurent, et l'autre, sur la Côte-Nord (Manicouagan).

Sur le plan de la construction, les milieux ruraux affichent généralement un retard par rapport aux zones urbaines. Relié de très près aux conditions socioéconomiques, ce retard est aussi accentué par les blocages, causés par

la loi sur la protection du territoire et des activités agricoles. En raison de ses modalités d'application, cette loi limite considérablement la construction résidentielle, même là où il ne se fait pratiquement plus d'agriculture, c'est-à-dire sur des terres à potentiel agricole nul ou très faible. Cela empêche de nombreuses municipalités de profiter d'un nouvel engouement pour le milieu rural, qui se traduit notamment par la volonté d'anciens résidents de retourner en région.

Les politiques de développement

Les régions périphériques, identifiées aussi comme des régions-ressources, ont été l'objet d'un important débat dans les milieux économiques et politiques concernant les mesures d'aide aux entreprises. Une coalition de sept Conférences régionales des élus des régions centrales (CRE) a demandé, en janvier 2007, au gouvernement du Québec d'abolir certains des avantages fiscaux dont elles bénéficient pour favoriser la création d'entreprises. Après leur avoir donné en partie raison lors du dépôt de son budget avant les élections, le gouvernement devenu minoritaire a rétabli le congé fiscal – comme il l'était en janvier –, sous la pression du Parti québécois.

Ce débat s'inscrit dans la continuité des pressions qui se manifestent de toutes parts chaque fois que le gouvernement veut intervenir de façon significative pour réduire les disparités régionales. Déjà, dans les années 1960, le Bureau d'aménagement de l'Est-du-Québec (BAEQ) suscitait de la jalousie de la part des régions ne faisant pas partie du territoire d'analyse. Les entités qui s'opposent à l'interventionnisme de l'État craignent que les mesures prises en faveur des territoires défavorisés se fassent au détriment de leur propre économie ou encore prennent la forme d'un gaspillage des fonds publics. En fait, les inconvénients liés à la distance et à la dispersion sont tellement grands dans les régions périphériques que l'aide de l'État, si généreuse soit-elle, ne peut faire disparaître les avantages concurrentiels des grandes villes et des régions centrales. Les indicateurs économiques témoignent de la persistance des disparités en dépit de l'aide octroyée. Pour de multiples raisons, nous croyons que ces disparités ne servent pas du tout les intérêts du Québec.

Régions Chaudière-Appalaches et Capitale-Nationale

Un développement en gruyère

CLERMONT DUGAS

Géographe, Université du Québec à Rimouski

Les régions Chaudière-Appalaches et Capitale-Nationale ont bénéficié en 2007 du dynamisme remarquable de la ville de Québec. Néanmoins, en raison de caractéristiques structurelles différentes, les deux territoires et les 16 municipalités régionales de comté (MRC) qui les composent ont connu des profils d'évolution distincts.

Une situation économique différenciée

Selon les données de l'Institut de la Statistique du Québec, la région de la Capitale-Nationale s'est enrichie de près de 23 000 emplois de janvier à août 2007, ce qui représente un taux de croissance de 6,7 % comparativement à 1,7 % pour l'ensemble du Québec. Cette augmentation a fait plus que compenser les pertes constantes du dernier semestre de 2006. La région se retrouve donc en août 2007 avec un taux d'activité supérieur à celui de la province et un niveau de chômage exceptionnellement bas, de 4,1 % – le plus faible de toutes les régions –, qui se situe à près de trois points en dessous de celui du Québec.

Contrairement à sa voisine, la région Chaudière-Appalaches a vu sa population active diminuer de façon assez prononcée de janvier à août 2007, accusant une perte de près de 6 200 personnes. Le nombre d'emplois a aussi baissé de 3 400 durant la même période. La décroissance a été régulière durant les six premiers mois de l'année, mais le mouvement s'est inversé au mois d'août, se traduisant par un gain de 2 700 emplois. Le taux de chômage qui s'établit à 4,8 % demeure néanmoins le troisième plus faible de toutes les régions administratives du Québec.

Les pertes qui concernent essentiellement les emplois à plein temps ne sont pas sans susciter des inquiétudes sur la rive sud. Affectant surtout le secteur industriel, elles sont en partie attribuables à la concurrence asiati-

que, à la hausse du dollar canadien, et à ce qui est considéré comme des mesures fiscales inéquitables du gouvernement québécois à l'avantage des régions-ressources. L'ensemble de cette situation apparaît aussi aux leaders économiques du milieu comme un incitatif à la compétitivité et à l'amélioration de la productivité.

La distribution spatiale du revenu personnel disponible par habitant en 2006 évoque assez bien à la fois les différenciations économiques territoriales et le rôle moteur exercé par la capitale. Le revenu moyen par habitant de la région de la Capitale-Nationale (23 955 \$) est supérieur de 3 % à la moyenne québécoise. Celui de la région Chaudière-Appalaches est de 6 % en dessous de cette moyenne. Les 3 MRC qui ceinturent la capitale, Jacques-Cartier, Île-d'Orléans et Lévis, font d'ailleurs partie des 10 MRC les plus riches du Québec.

Tendance à la hausse au plan démographique

Les dernières données du recensement canadien de 2006 sur la démographie contribuent aussi à confirmer la différenciation spatiale illustrée par les revenus et à témoigner des inégalités de développement selon les parties du territoire. Durant la dernière période intercensitaire, les deux régions ont connu une augmentation de population relativement modeste de 3,1 %, comparativement à 4,3 % pour l'ensemble du Québec. En fait, l'évolution démographique s'est traduite par une croissance dans 11 MRC et par une décroissance dans 5 autres.

Les pertes se sont produites dans Charlevoix-Est, à l'extrémité orientale de la région de la Capitale-Nationale, et dans les quatre MRC contiguës, soit L'Islet, Montmagny, Bellechasse et Les Etchemins. La MRC de L'Islet a connu le plus important déficit avec une diminution de 2,4 %.

La croissance s'est surtout manifestée dans les MRC les plus près des grandes villes et dans la zone industrielle de la Beauce. Les taux d'augmentation dans Chaudière-Appalaches varient entre 0,1 % (Robert-Cliche) et 6,6 % (Lévis). Ce sont des chiffres qui traduisent une périurbanisation assez limitée. À l'intérieur de la région de la Capitale-Nationale, sur la rive nord du fleuve, les gains passent de 0,2 % (Charlevoix – qui est quand-même à une bonne distance de Québec) à 9,7 % (Côte-de-Beaupré) et à 12,4 % (Jacques-Cartier). Ces deux MRC profitent à la fois de leur

relative proximité de Québec et de bonnes liaisons routières, ce qui favorise la périurbanisation. À une exception près, toutes les localités ont connu un accroissement de leur population, ce qui est assez exceptionnel. À Boischatel, l'augmentation atteint même 22 %.

Pour des raisons d'ordre socioéconomique, géographique et conjoncturel, l'évolution démographique s'effectue selon des modalités qui diffèrent d'une localité à l'autre, si bien que la plupart des MRC en croissance comportent des municipalités en décroissance. Tout près de la moitié des municipalités de la région Chaudière-Appalaches ont ainsi connu une diminution de population entre 2001 et 2006. La MRC de L'Islet affiche la pire des situations avec 12 localités en décroissance sur 14. Montmagny et Bellechasse ont aussi plus de cas de diminution que d'augmentation. À plusieurs endroits, les pertes d'effectifs durent depuis des décennies, traduisant des malaises économiques profonds.

À l'intérieur de la région de la Capitale-Nationale, la décroissance se fait surtout ressentir dans Charlevoix et tout particulièrement dans Charlevoix-Est, où les deux tiers des localités sont affectées. Parmi elles, on note la présence de la petite ville de La Malbaie, qui a perdu 2 % de ses effectifs. Tout comme dans certaines MRC de Chaudière-Appalaches, on trouve des milieux de vie qui, en raison de leur éloignement, ressentent très peu les effets dynamisant de la ville de Québec.

Au-delà des similitudes en emploi et dans l'amélioration des conditions de vie des deux régions, il y a des réalisations, des projets en cours, des problèmes à résoudre et des orientations qui distinguent aussi nettement les deux régions.

La région Chaudière-Appalaches

La région Chaudière-Appalaches est l'une des régions du Québec à afficher les plus fortes disparités socioéconomiques territoriales. On peut y identifier au moins trois sous régions aux caractéristiques, aux perspectives et aux problèmes bien différents.

Tant par ses fonctions que par sa localisation, la MRC de Lévis occupe une place à part. Sa position tout près de Québec lui permet de bénéficier fortement des retombées de la capitale. Elle dispose en plus d'une bonne infrastructure de services à portée supra locale, en plein développement. La

valeur foncière moyenne de ses maisons unifamiliales atteint 147 000 \$ en 2007, soit plus de deux fois celle des Etchemins, MRC qui occupe la dernière position à cet égard avec seulement 66 000 \$.

Les trois MRC beauceronnes situées dans l'axe de la rivière Chaudière et les MRC de Lotbinière et de Bellechasse, de part et d'autre de la MRC de Lévis, constituent le deuxième regroupement. Ces MRC ont en commun un secteur industriel dynamique et diversifié ainsi qu'une forte concentration de travailleurs agricoles. La fourchette des revenus y est quand-même assez large et se situe entre 88 et 96 % de la moyenne québécoise. L'hétérogénéité qui prévaut est encore plus significative en regard de la valeur foncière moyenne de 2007. Il y a un écart de 31 000 \$ entre la Nouvelle-Beauce et Robert-Cliche. Les éléments de localisation et la structure du peuplement se font nettement sentir.

Les MRC L'Islet, Montmagny, Les Etchemins et L'Amiante, qui occupent le dernier rang, ont une situation plus problématique. Leurs revenus personnels par habitant qui avoisinent les 80 % de la moyenne québécoise sont du même ordre que ceux de leurs homologues des régions-ressources. Elles partagent plusieurs de leurs caractéristiques et de leurs problèmes. En référence à leur situation et aux pertes d'emplois du secteur industriel, on constate que les revendications des élus locaux et régionaux relativement au programme d'aide gouvernementale des régions-ressources ne sont pas sans fondement.

Bien que les initiatives et les réalisations ne manquent pas dans les différentes parties du territoire, les perspectives et potentiels de développement demeurent très inégaux. À certains endroits, on manque d'emplois, à d'autres, on manque de personnel spécialisé pour remplir les emplois existants, et ailleurs, la création de nouveaux emplois contribuent à l'intensification de l'activité économique et à l'amélioration des conditions de vie.

La MRC de Lévis connaît d'importants développements, et des projets majeurs sont envisagés à court terme. Les activités interrompues depuis plusieurs années ont repris au chantier maritime de la Davie. Dans un tout autre domaine, on a inauguré en août 2007 le nouveau campus de l'Université du Québec à Rimouski. Cet édifice longtemps attendu a une superficie deux fois plus grande que celle utilisée antérieurement par

l'UQAR au Collège de Lévis. La ville de Lévis a aussi amorcé la construction d'un centre de congrès et d'exposition d'une valeur de 100 millions de dollars. Ces deux réalisations majeures de portée régionale vont permettre à Lévis de mieux s'affirmer par rapport à Québec.

L'éventuelle implantation d'un terminal méthanier à Lévis est sans doute le projet qui suscite le plus de controverse. Il est vu par les uns comme une réalisation économique majeure en raison de son coût élevé de construction et de ses retombées. Pour d'autres, c'est une atteinte grave à l'environnement et une menace pour la sécurité des individus. Certains le voient notamment comme une contribution inutile à l'augmentation des gaz à effets de serre. L'intérêt porté au projet par des individus et des organismes de toute la province s'est traduit par la présentation d'un nombre inégalé d'environ 700 mémoires et autant de questions lors des audiences du Bureau des audiences publiques sur l'environnement et de l'Agence canadienne de l'environnement.

L'énergie éolienne suscite aussi de l'intérêt dans le sud de la région. Mais dans ce domaine également, on ne fait pas l'unanimité. Un parc d'au moins 100 éoliennes pour une production électrique de 200 mégawatts est envisagé dans la région de Thedford-Mines. Alors que le milieu municipal se montre favorable, des représentants du secteur touristique y voient un danger pour l'industrie touristique et une cause de dégradation des paysages.

La région de la Capitale-Nationale

Le dynamisme qui se manifeste dans la grande région de Québec se fait sentir dans l'ensemble de la région de la Capitale-Nationale. Toutefois, conformément à ce qu'on observe autour des pôles urbains, les revenus diminuent de façon sensible en fonction de l'éloignement de la ville. On passe ainsi d'un revenu qui est à 124 % de la moyenne québécoise, dans la MRC de l'Île-d'Orléans, à un revenu à 84 % dans celle de Charlevoix-Est. Le revenu demeure supérieur à la moyenne québécoise dans quatre des sept MRC de la région. En dépit de la bonne santé économique de la région, les disparités y sont importantes et démontrent qu'il ne suffit pas de développer Québec pour assurer la prospérité à l'ensemble du territoire.

Les fêtes du 400^e anniversaire de la ville de Québec, qui auront lieu en 2008, donnent lieu à des préparatifs importants et à des investissements

majeurs. Dans son dernier budget, le gouvernement du Québec y contribue pour 110 millions de dollars. Le gouvernement fédéral fournit aussi des montants substantiels. En plus de la préparation des événements festifs, on profite des circonstances pour investir dans les infrastructures et réaliser des projets majeurs qui devraient améliorer la qualité de vie de la région.

Québec a toujours cherché à élargir sa base économique dans le but de diminuer sa dépendance aux emplois et aux activités liés au secteur public. Outre des investissements significatifs dans les domaines traditionnels de l'hôtellerie, de la restauration, du commerce de détail et de l'industrie, on mise sur d'importants projets liés à l'économie du savoir. Le secteur de la haute technologie est déjà en plein développement, et on compte le renforcer en misant sur 12 projets d'envergure à caractère structurant qui s'inscrivent dans cinq «créneaux d'excellence». Il s'agit notamment de la Cité de l'innovation, du pôle d'excellence en technologies géospatiales, d'une école nationale en divertissement interactif et de la NeuroCité. Un fonds d'innovation de 22 millions de dollars, financé par la ville de Québec, par le gouvernement provincial et par des partenaires privés, a été créé pour soutenir le lancement de l'ensemble des projets.

La NeuroCité sera un complexe de calibre international voué à la recherche sur le neurone, le cerveau et les maladies du cerveau. Il sera construit à Estimaerville, contribuant ainsi à la rénovation urbaine de ce secteur. Il est issu d'un partenariat entre le Centre de recherche Université Laval Robert-Giffard, la ville de Québec et les Soeurs de la Charité. On compte y associer des compagnies pharmaceutiques et des entreprises de haute technologie. On vise la création de 2000 emplois pour 2017.

Bien que profitant toutes deux de pôles d'activités en plein essor, les régions Chaudière-Appalaches et Capitale-Nationale n'en sont pas moins exemptes de problèmes démographiques et d'emplois. D'importantes disparités socioéconomiques territoriales se calquent sur la physiographie, la dichotomie urbain-rural et les formes de mise en valeur du milieu. La situation est telle qu'il serait opportun de faire bénéficier certaines des MRC les plus périphériques, des avantages fiscaux attribués aux régions ressource.

Régions intermédiaires

La vie continue, malgré les déboires manufacturiers

VICKY BOUTIN

Journaliste

Il y a bel et bien une vie à l'extérieur de Montréal. Ceux qui en doutent n'ont qu'à regarder la vigueur et la vitalité économique des régions intermédiaires. Géographiquement, ce sont celles qui englobent le centre métropolitain, de l'Outaouais jusqu'en Mauricie, au nord et au sud du Saint-Laurent.

Une partie de leur dynamisme découle évidemment de leur proximité avec la métropole, un pôle dont l'attraction ne peut être démentie. Les bonnes nouvelles économiques à Montréal ont des effets dans ces régions environnantes, tout comme les mauvaises.

Mais les régions intermédiaires sont des entités à part entière, se démarquant chacune à leur façon. Elles tentent de tirer le maximum de leurs compétences et de leur territoire.

Pour plusieurs, l'année 2007 aura une fois de plus été marquée par les déboires du secteur manufacturier, qui a entraîné des milliers de personnes au chômage. Cependant, la force d'autres secteurs, notamment celui des services, a fait contrepoids aux mauvaises nouvelles.

Lanaudière

La région de Lanaudière fait toujours des jaloux. Au début de l'année 2007, on y dénotait une hausse du taux d'activité, à 67,3 %, de même qu'une augmentation du taux d'emploi, à 63,3 %. Le taux de chômage s'établissait à 6 %, soit le plus bas au Québec.

Les perspectives sont tout aussi encourageantes pour les années à venir. Lanaudière peut compter sur la diversité de son économie pour faire face aux difficultés passagères dans un secteur ou dans l'autre. D'ici 2010,

Emploi-Québec estime que plus de 45 000 postes seront disponibles dans Lanaudière. De ce nombre, 18 000 emplois découleront directement de la forte croissance économique, et le reste sera dû au vieillissement de la population.

La région profite aussi d'une poussée démographique soutenue depuis plusieurs années. En outre, les projections de l'Institut de la statistique du Québec (ISQ) prévoient que, d'ici 2026, la population lanaudoise augmentera de 18 %, l'une des croissances les plus marquées à l'échelle du Québec. Ce vaste bassin de population deviendra un bassin de main-d'œuvre et de consommateurs, au grand bénéfice de l'économie locale. Toutefois, les problèmes de recrutement dans certains secteurs pourraient s'alourdir : on estime que d'ici 2026, la part des personnes en âge de travailler (15-64 ans) passera de 70 à 61 %.

Le secteur tertiaire profitera particulièrement du boom démographique. Déjà, en 2005, 70 % des personnes occupées œuvraient dans le domaine des services. La profession qui offre les perspectives les plus favorables dans ce secteur est celle de boucher.

Selon Emploi-Québec, le secteur de la construction connaîtra aussi un essor important. On prévoit que la construction résidentielle se poursuivra vers le nord et l'est de la région. Toutefois, la hausse du prix des maisons calmera l'ardeur de plusieurs acheteurs.

Sur une note plus négative, il faut mentionner les contrecoups de la crise forestière. Le secteur vit une profonde restructuration et, dans les années à venir, cela se traduira par la rationalisation des emplois dans Lanaudière, comme ailleurs au Québec.

Montérégie

Les indicateurs du marché du travail pour les premiers mois de l'année 2007 démontrent la vigueur économique de la Montérégie. Au deuxième trimestre seulement, la région a affiché un résultat exceptionnel, avec une hausse de 23 100 personnes en emploi, une augmentation de 3,3 % par rapport à la même période en 2006. Comparativement, à l'échelle du Québec, cette hausse était de 2,5 %. C'est la Montérégie qui détient la palme du plus grand nombre d'emplois créés pour cette période dans la province. La situation du chômage est également éloquent : pour la première fois dans la région, le taux de chômage est descendu sous la barre des 6 %, avec

un taux de 5,3 %. Au Québec, le taux de chômage de 6,9 % pour le deuxième trimestre constituait également un record.

Le secteur des services est celui qui semble le mieux tirer son épingle du jeu. Au deuxième trimestre, on parlait d'une hausse de 5,2 % du nombre de personnes en emploi dans ce domaine uniquement. Les annonces de nombreux investissements dans des commerces et des complexes résidentiels y sont pour quelque chose. L'ISQ prévoit même que pour 2007, 88 % des investissements en Montérégie proviendront du secteur tertiaire et du logement, comparativement à 81 % en 2002.

Le secteur manufacturier encaisse les résultats les plus négatifs. En fait, depuis le troisième trimestre de 2005, les emplois dans ce domaine sont en constante baisse. Au deuxième trimestre de 2007, ces pertes s'élevaient à 9 700 emplois. La même situation prévaut dans l'ensemble du Québec : pour le deuxième trimestre, les pertes étaient de 45 600 emplois. Pour pallier la crise, plusieurs entreprises n'ont d'autre choix que d'exiger des concessions salariales importantes à leurs employés.

Parmi les annonces qui ont le plus touché ce secteur en Montérégie, rappelons la fermeture des usines d'Olymel, à Saint-Simon-de-Bagot et à Saint-Valérien-de-Milton, près de Saint-Hyacinthe. Près de 560 personnes ont ainsi perdu leur gagne-pain. La compagnie a justifié sa décision en invoquant la crise qui secoue l'industrie porcine au Québec, avec entre autres la hausse du dollar canadien et la forte concurrence à l'échelle mondiale. Olymel souhaite ainsi retrouver le chemin de la rentabilité, après avoir enregistré des pertes de plus de 150 millions de dollars depuis 2004 uniquement dans le secteur du porc frais.

La fermeture de l'usine de pneus d'auto Goodyear de Valleyfield a aussi sévèrement nui au secteur manufacturier montréalais. Pas moins de 800 travailleurs ont perdu leur emploi. Selon le journal *Les Affaires*, cela équivalait à une saignée de 40 000 emplois à Montréal. Près d'un millier de personnes sont descendues dans les rues de la municipalité pour témoigner leur appui aux travailleurs touchés.

À Granby, la société-mère de l'usine Réusinage Knight, une division de UAP inc., a aussi annoncé la fermeture de ses installations, entraînant 115 mises à pied. Les employés y réusinaient des pièces d'auto dont des démarreurs, des alternateurs et des étriers de freins. L'annonce est survenue

alors qu'ils étaient en grève depuis le 24 mai 2006. La compagnie a fait état de la vive concurrence étrangère pour expliquer sa fermeture.

Heureusement, d'autres entreprises dans le secteur réussissent à tirer leur épingle du jeu. Citons notamment le fabricant de yogourt et de fromage Aliments Ultima, qui relocalise ses installations à Saint-Hubert. L'usine emploiera 200 personnes. La compagnie Sandoz Canada, fabricant de produits pharmaceutiques, a aussi annoncé un investissement de 80 millions de dollars dans ses installations de Boucherville. Cette somme servira notamment à la construction d'une seconde usine de fabrication. D'ici 2008, ce sont donc 100 emplois qui devraient s'ajouter aux 100 autres créés en 2006. L'entreprise Viandes Soucy a aussi commencé la construction d'une nouvelle usine spécialisée dans la transformation de viandes dans le parc industriel de Saint-Jean-sur-Richelieu. Au cours des cinq prochaines années, ce projet devrait offrir 350 nouveaux emplois.

Laurentides

La région des Laurentides a aussi subi de plein fouet les effets de la crise dans le secteur manufacturier, particulièrement celui du bois. L'emploi dans ce secteur a poursuivi la glissade observée à l'échelle du Québec. Les ralentissements de production et la fermeture de nombreuses scieries, notamment celles de Commonwealth Plywood, ont mis des milliers de travailleurs sur le carreau. Les perspectives d'Emploi-Québec pour ce secteur demeurent modestes.

La bonne note de la région en matière d'emploi et d'économie s'explique plutôt par la vigueur du secteur tertiaire. Ainsi, au début de l'année 2007, l'emploi a connu une forte progression de 4,3 % dans les Laurentides, comparativement à une augmentation de 1,8 % dans l'ensemble du Québec. Le taux de chômage, lui, a diminué, s'établissant à 9,5 %. D'ici 2010, Emploi-Québec prévoit d'ailleurs que c'est dans les Laurentides qu'il y aura la plus forte croissance de l'emploi.

Les indicateurs du marché du travail pour les premiers mois de l'année 2007 démontrent la vigueur économique de la Montérégie.

Le domaine des services a le vent dans les voiles, avec plusieurs projets d'investissements sur la table. L'un des plus porteurs d'espoir est celui de Réveport : un complexe récréotouristique qui devrait redonner vie à l'ancienne aérogare de Mirabel. Le consortium européen I-Parks-Oger International et Aéroports de Montréal ont signé un bail en février, et Ottawa a approuvé le changement de vocation du site. Le projet est évalué à 280 millions de dollars. Les travaux devaient débiter à l'été 2007, de sorte que l'hôtel prévoit ouvrir ses portes à l'hiver 2008.

Tout comme les autres régions de la couronne métropolitaine, celle des Laurentides profite d'un boom démographique qui tranche avec la situation des régions éloignées. Le scénario le plus optimiste de l'ISQ prévoit même une hausse de 28,8 % de la population dans les Laurentides d'ici 2026... la poussée la plus marquée à l'échelle de la province. La situation est telle qu'on manque d'établissements scolaires. Une toute nouvelle école secondaire sera construite dans le secteur nord de Mirabel pour répondre au problème. Elle pourra accueillir 850 élèves. La première pelletée de terre n'était pas encore faite que la commission scolaire annonçait que le nouveau bâtiment était déjà plein. La ville de Saint-Jérôme accueillera de son côté un véritable campus de l'Université du Québec en Outaouais. L'UQO projette ainsi de doubler le nombre d'étudiants inscrits en septembre 2008. La présence de l'établissement pourrait convaincre plusieurs jeunes de demeurer en région.

Outaouais

L'économie a une bonne étoile en Outaouais. En 2006, les principaux indicateurs du marché du travail plaçaient l'Outaouais en première position pour le taux d'activité et le taux d'emploi, comparé aux autres régions du Québec. Son taux de chômage de 6 % la reléguait toutefois au 4^e rang dans cette catégorie. Tout près de 186 000 personnes occupaient un emploi en 2006, soit une hausse de 3,7 %. Un résultat impressionnant, si l'on note la situation à l'échelle du Québec, où l'évolution de l'emploi a été de 1,3 % pour cette même année. En Outaouais, ce sont autant les emplois à temps partiel qu'à temps plein qui ont fait gonfler le résultat final. Certains secteurs ont joué un plus grand rôle que d'autres dans cette performance étincelante, dépassant de loin les résultats à l'échelle provinciale. Les

données d'Emploi-Québec attirent notamment l'attention dans le domaine de la construction, qui a connu une hausse de l'emploi de 30 %. Le commerce s'est également bien illustré, avec une augmentation de 14 %. Ce secteur est d'ailleurs celui qui emploie le plus de personnel en Outaouais, juste après l'administration publique.

Les perspectives d'emploi pour les prochaines années sont pour le moins encourageantes en Outaouais, puisque Emploi-Québec prévoit qu'il y aura 30 000 emplois à combler d'ici 2010. Et 13 000 d'entre eux seront nés de la croissance économique, alors que 17 000 postes s'ouvriront à la suite de départs à la retraite. Le vieillissement de la population est palpable particulièrement à Gatineau, qui a connu, parmi les huit plus grandes villes du Québec, la plus forte hausse de gens âgés de 65 ans et plus entre 2001 et 2006.

En contrepartie, des reculs ont été observés dans d'autres secteurs. Comme dans plusieurs autres régions québécoises, c'est le domaine de l'exploitation forestière qui a connu la baisse de l'emploi la plus importante entre 2005 et 2006, avec une diminution de 5,9 %.

Les restructurations et les fermetures annoncées en 2007 indiquent que la situation est morose dans ce domaine.

Domtar, par exemple, a annoncé la fermeture de son usine de Gatineau, mettant ainsi fin à un pan de l'histoire régionale qui aura duré 150 ans. Au moment d'écrire ces lignes, les espoirs de relance étaient bien minces. La fondation de l'usine avait à l'époque provoqué une vague d'industrialisation en Outaouais. Pour expliquer sa décision, la compagnie a montré du doigt la baisse de la demande et la hausse de la valeur du dollar canadien. Ce sont quelque 215 employés qui ont perdu leur gagne-pain, en plus de la trentaine qui travaillaient au centre de transformation d'Ottawa, qui a également cessé ses activités. Des familles y travaillaient depuis plusieurs générations.

Les employés de la papetière Smurfit Stone, à Portage-du-Fort, dans le Pontiac, ont passé près de subir le même sort. En juillet, la compagnie a demandé aux travailleurs de réduire leur salaire afin d'économiser sept

**La région des
Laurentides a
aussi subi de
plein fouet les
effets de la crise
dans le secteur
manufacturier,
particulièrement
celui du bois.**

millions de dollars, sans quoi l'usine fermerait ses portes. Il y a quelques années, la papetière avait aussi demandé des concessions du même genre à ses employés. Finalement, déçus et amers, ils ont accepté la proposition, évitant de se retrouver à la rue.

Mauricie

En Mauricie, le premier trimestre de 2007 s'est conclu par un accroissement de l'emploi de 4,8 % par rapport à la même période en 2006. En nombre d'emplois, cela représente un ajout de 5 200 nouveaux postes, dont 3 600 à temps plein. À l'échelle du Québec, cette hausse équivalait plutôt à 1,8 %. Des données encourageantes, si l'on regarde le bilan de l'année 2006 réalisé par Emploi-Québec, qui faisait plutôt état d'une conjoncture difficile et d'un recul de l'emploi de 4,9 % pour la Mauricie.

Malgré les indicateurs positifs pour ce premier trimestre, la situation du chômage s'est détériorée, si bien que le nombre de chômeurs dans la région a augmenté de 33,6 % au premier trimestre. Le taux de chômage est passé de 9,2 à 11,4 % en l'espace d'un an. Emploi-Québec explique ce paradoxe en spécifiant que la population active a connu une hausse plus marquée que l'emploi, soit 7,3 % contre 4,8 %.

Le secteur primaire est celui qui accusait le plus grand recul en matière d'emploi au début de l'année. Étonnamment, le secteur manufacturier affichait une croissance de 24,3 % à cette même période.

Plusieurs annonces dans ce domaine ont apporté un peu d'air frais à la région. La papetière Kruger, par exemple, investira 200 millions de dollars à son usine trifluvienne. Le projet se fera sur une période de 32 mois et créera 20 emplois à temps plein pendant la construction.

À La Tuque, l'entreprise John Lewis a repris ses activités, après une fermeture de plusieurs mois. Un projet de modernisation de 2,4 millions de dollars permettra la relance de la compagnie, et le maintien de 85 emplois. L'entreprise espère ainsi être plus apte à faire face à la concurrence asiatique, après en avoir subi les contrecoups. De moins bonnes nouvelles toutefois du côté du meuble : l'entreprise Canadel, de Louiseville, a définitivement mis à pied 46 travailleurs. Canadel a justifié sa décision en invoquant la baisse des ventes d'environ 15 % depuis un an. Environ 700 personnes travaillent actuellement pour la compagnie, comparativement à 1 200 il y a cinq ans.

Les perspectives ne sont pas des plus encourageantes pour les prochaines années, si l'on compare les projections d'Emploi-Québec pour la Mauricie à celles du reste de la province. À l'échelle du Québec, on prévoit un accroissement annuel moyen de 1,2 % d'ici 2010, alors que pour la Mauricie, on parle plutôt d'une hausse de 0,6 % par an, soit la moitié du ratio québécois. Les temps difficiles notamment dans les secteurs du papier, du meuble et du bois y sont assurément pour quelque chose. La situation du chômage ne devrait pas s'améliorer non plus, puisque la création d'emplois ne se fait pas à un rythme assez soutenu. Pendant cette période, les gains en emplois ne seront pas également répartis entre les secteurs. Le secteur tertiaire en profitera davantage, tandis que le secteur primaire sera le plus touché par les baisses d'effectifs.

**Le nombre de
chômeurs dans
la région [de la
Mauricie] a
augmenté de
33,6 % au
premier
trimestre.**

Estrie

L'Estrie est plus touchée que le reste du Québec par les turbulences dans le domaine manufacturier. Dans la région, ce secteur regroupe une plus grande part de l'emploi qu'ailleurs en province. Les données d'Emploi-Québec sont frappantes : après un sommet à 43 000 personnes occupées dans le secteur en 2003, on en comptait 11 000 de moins en 2006, une chute de près de 26 %. La dégringolade s'est poursuivie en 2007. Les domaines les plus vulnérables sont les industries du textile, du vêtement et du meuble. La situation a soufflé un vent de morosité sur tout le marché du travail. Les déboires du fabricant de meubles Shermag en est un triste exemple. La compagnie, qui a longtemps été l'un des fleurons de l'économie québécoise, n'est plus que l'ombre d'elle-même. La valeur du dollar canadien et la concurrence asiatique lui font vivre des jours plus que difficiles.

En mai 2007, le taux de chômage s'établissait à 7,9 % en Estrie, un résultat supérieur à l'ensemble du Québec.

Les pertes dans le secteur manufacturier ont été compensées en partie par la croissance dans le domaine des services, un secteur qui regroupe près de 70 % des emplois en Estrie. L'effervescence qu'on a pu observer au cours

de l'année 2007 dans le centre-ville de Sherbrooke en est un bon exemple. Pour la première fois depuis longtemps, la demande de locaux commerciaux rues Wellington et Frontenac dépasse l'offre. En l'espace de huit mois, la municipalité a inauguré six nouveaux commerces. Les élus espèrent maintenant que cette vigueur s'étendra à d'autres secteurs de la ville.

Pour combattre de front les pertes dans le domaine manufacturier et trouver de nouvelles solutions de développement, la mairie a organisé le Sommet de Sherbrooke au printemps dernier. L'événement était présidé par l'ex-maire de Québec, Jean-Paul L'Allier. Plus de 50 projets ont été présentés par une vingtaine d'organismes socioéconomiques de la région, et un comité spécial a été mis sur pied pour faire de Sherbrooke « la capitale de l'innovation », en liant les institutions d'enseignement à la production locale.

En effet, la région, mais surtout la ville de Sherbrooke, peut compter sur l'attraction d'un pôle universitaire de premier plan, comprenant neuf institutions, dont l'Université de Sherbrooke et le Centre hospitalier universitaire (CHUS). Si, par exemple, l'on observe seulement les besoins en personnel du Centre hospitalier, on comprend tout le potentiel du secteur : le CHUS devra recruter 3 500 employés d'ici les cinq prochaines années! Ces institutions sont des créneaux d'avenir pour l'Estrie, et peuvent provoquer tout un rayonnement.

Centre-du-Québec

La crise dans le secteur manufacturier n'a pas épargné le Centre-du-Québec. Tout comme en Estrie, ce type d'emploi est beaucoup plus présent dans la région comparativement au reste du Québec.

Pour faire face aux turbulences, les entreprises n'ont souvent d'autres choix que de moderniser leurs équipements afin d'accroître leur productivité. Pour se démarquer, plusieurs d'entre elles se tournent vers des produits à haute valeur ajoutée ou des créneaux spécialisés, et misent sur la recherche.

Prenons l'exemple du Groupe Soucy, un fabricant de pièces pour divers véhicules. L'entreprise a annoncé au printemps l'investissement de 3,15 millions de dollars dans deux de ses filiales de Drummondville afin d'augmenter sa productivité, et d'accroître la recherche et le développement. De

plus, ces investissements permettront le maintien de 429 emplois, et la création de 139 nouveaux, d'ici 2009.

Les domaines du vêtement et du textile ont été les premiers touchés par cette crise manufacturière. Au cours des dernières années, plusieurs de ces entreprises ont fermé leurs portes dans le Centre-du-Québec, notamment en raison de la vive concurrence étrangère et de la forte appréciation du dollar canadien. L'un des plus récents exemples est la compagnie Natou Mode. La compagnie a dû cesser définitivement ses activités en août, et une soixantaine de personnes ont perdu leur emploi. L'entreprise n'a eu d'autres choix que de mettre la clé à la porte après la fermeture du fabricant de maillots de bain Baltex, pour qui Natou Mode cousait et faisait la finition des maillots depuis une vingtaine d'années. Au moins six sous-traitants ont été touchés par cette fermeture au Québec. Il y a toutefois une lueur d'espoir pour ce secteur : le textile technique. Plusieurs entreprises du Centre-du-Québec possèdent l'équipement spécialisé pour ce créneau, et leurs perspectives sont prometteuses. Ces tissus ultra-sophistiqués laissent loin derrière le traditionnel t-shirt, et sont utilisés dans de nombreux produits, notamment dans les domaines militaire et médical. Selon le Comité sectoriel de main-d'œuvre de l'industrie du textile du Québec, une vingtaine d'entreprises se concentrent sur cette part du marché à Drummondville et génèrent plus de 1 200 emplois.

Les problèmes dans le secteur manufacturier ne doivent toutefois pas faire oublier la bonne performance globale du Centre-du-Québec. En juillet 2007, l'Enquête sur la population active de Statistique Canada indiquait que le nombre d'emplois dans la région avait augmenté de 5,2 % en un an, un résultat de beaucoup supérieur à la situation ailleurs au Québec (2,4 %). En fait, la région se démarque depuis quelques années par sa création d'emplois, malgré les difficultés du secteur manufacturier, pourtant plus présent qu'ailleurs. Les nouveaux emplois proviennent surtout du secteur des services, lequel occupe environ trois travailleurs sur cinq dans la région. Les projections d'Emploi-Québec confirment que ce sont la vente et les services qui connaîtront la plus forte demande d'ici 2010.



DES HOMMES ET DES FEMMES DE VALEURS.

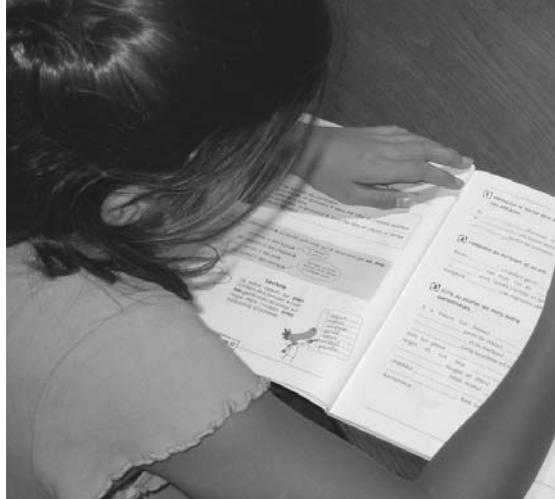
LES ACTEURS ET ACTRICES DE L'ÉCONOMIE SOCIALE ONT COMPRIS QUE LE MEILLEUR PROFIT, C'EST QUAND TOUT LE MONDE Y GAGNE. ILS ONT CHOISI DE TRAVAILLER POUR LE BIEN COMMUN AU SEIN D'ENTREPRISES QUI VALORISENT LE RESPECT, LA DÉMOCRATIE ET LA SOLIDARITÉ.



L'ÉCONOMIE SOCIALE.
ÇA PARLE D'ARGENT ET
DE VALEURS HUMAINES.

CHANTIER DE L'ÉCONOMIE SOCIALE
www.chantier.qc.ca

PORTAIL ÉCONOMIE SOCIALE QUÉBEC
www.economiesocialequebec.ca



La recherche au service
de la société

De la recherche pour favoriser la persévérance des jeunes et leur réussite scolaire

JACQUES BABIN

Président-directeur général

Fonds québécois de la recherche sur la société et la culture



Jacques Babin

Il est encore courant de croire, peut-on lire dans un article récent¹, que l'intelligence et les notes scolaires expliqueraient à elles seules la persévérance et la réussite en sciences à l'université.

Or, ce mythe vient d'être déboulonné grâce à une recherche longitudinale, menée sous la direction de Simon Larose de l'Université Laval, sur les liens entre la persévérance et le profil sociomotivationnel des étudiants amorçant des programmes de sciences et génie à l'université. » Les résultats de cette recherche invitent notamment les collèges et les universités à porter une attention toute particulière à l'accueil, à l'intégration et à l'encadrement des étudiants en sciences. Il va sans dire que cet exemple illustre toute l'importance du transfert et de la diffusion des résultats de recherche auprès de ceux qui œuvrent dans le système scolaire, qu'ils soient décideurs, gestionnaires ou professionnels, et ce, pour le plus grand bénéfice des jeunes Québécois.

S'inscrivant dans le domaine de recherche *Éducation, savoirs et compétences* – l'un des 13 grands domaines du Fonds québécois de la recherche sur la société et la culture (FQRSC) –, l'exemple cité précédemment découle d'une recherche menée dans le cadre du programme *Actions concertées*. Ce programme vise à répondre à des besoins de connaissances et d'innovation exprimés par les milieux gouvernemental, communautaire, culturel et industriel établis au Québec. Il favorise aussi le maillage entre les milieux qui ont des besoins de connaissances et les chercheurs, assure le suivi de la recherche auprès des partenaires, et vise à en maximiser les retombées socioéconomiques.

Une démonstration parmi tant d'autres du dynamisme en recherche que génère le programme *Actions concertées* est le partenariat entre le FQRSC et le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport autour d'un vaste programme de recherche sur la persévérance et la réussite de l'élève à tous les ordres d'enseignement (préscolaire, primaire, secondaire, collégial et universitaire) ainsi que sur les facteurs individuels, sociaux, culturels, organisationnels et systémiques qui les influencent. Depuis le lancement de ce programme en 2001, près de 11 millions de dollars ont été consacrés au financement de plus de 80 projets de recherche, ce qui représente un riche potentiel d'innovations sociales et pédagogiques.

Ces projets sont réalisés par des chercheurs de diverses disciplines des sciences sociales et humaines en partenariat avec le milieu scolaire. On peut déjà observer plusieurs retombées de ce partenariat, soit :

- des connaissances de pointe permettant d'appuyer la prise de décision;
- des connaissances plus fines des processus impliqués dans la motivation et l'apprentissage des élèves;
- des services et des interventions liés aux besoins des élèves et conçus pour favoriser la persévérance et la réussite scolaires;
- des approches qui tiennent compte des besoins particuliers des élèves en difficulté et des élèves handicapés;
- de nouvelles approches et de nouveaux outils pédagogiques;
- des liens de partenariat entre la communauté scientifique et le milieu scolaire.

Les cinq courts textes qui suivent sont d'autres exemples de résultats de recherche vulgarisés qui découlent de l'action concertée portant sur la persévérance et la réussite scolaires². Ces résultats sont destinés aux décideurs, aux gestionnaires et au personnel enseignant et professionnel et permettront sans doute l'amélioration des pratiques pour la réussite du plus grand nombre de jeunes.

NOTES

1. Nathalie DYKE, *Persévérer en sciences et en génie à l'université: une question de choix de carrière et d'encadrement*, Fiches de résultats de recherche dans le cadre d'une action concertée sur la persévérance et la réussite scolaires, FQRSC et MELS, 2007, fiche numéro 8.
2. Les cinq textes ont été rédigés par la journaliste scientifique Nathalie Dyke. La plupart des rapports de recherche sont accessibles dans le site Web du Fonds québécois de la recherche sur la société et la culture.

LA MOTIVATION DES ÉLÈVES AU PRIMAIRE

Un élément essentiel de la réussite scolaire

THÉRÈSE BOUFFARD

Université du Québec à Montréal

La motivation des élèves fait partie des facteurs les plus déterminants de la réussite scolaire. Or, cette motivation tend à baisser au fur et à mesure de la progression dans le système scolaire. Même si ce fait est amplement connu du milieu scientifique, peu de connaissances sont disponibles sur les façons d'influencer positivement cette motivation. Pour combler cette lacune, une équipe de recherche, sous la direction de Thérèse Bouffard, professeure au département de psychologie à l'UQAM, a sondé la perception des élèves et des enseignants de l'utilité des stratégies déployées pour renforcer la motivation.

Le défi d'agir sur cet élément essentiel de la réussite scolaire reste de taille. La recherche a révélé, en effet, à quel point les élèves qui n'aiment pas l'école ont de la difficulté à se motiver et, du même souffle, à quel point les enseignants se sentent impuissants pour les aider.



Stratégies perçues utiles

Dans le cadre d'une action concertée sur la persévérance et la réussite scolaires menée en collaboration entre le Fonds québécois de la recherche sur la société et la culture et le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport, l'équipe de chercheuses a d'abord développé et validé un questionnaire portant sur un ensemble de stratégies

utilisées par les enseignants pour soutenir la motivation des élèves. Cette première étape de la recherche a nécessité la collaboration de 162 enseignants de niveau primaire et 452 étudiants en formation des enseignants recrutés dans plusieurs écoles de Montréal et de Trois-Rivières.

« Les enseignants peuvent contribuer activement à motiver les élèves par divers moyens comme l'instauration d'un climat de travail adéquat et des propositions d'activités intéressantes, affirme Thérèse Bouffard, mais aussi par leur soutien, de même que par leurs commentaires sur la qualité du travail des élèves. » La recherche a identifié quatre catégories de stratégies jugées utiles par les enseignants et les élèves. La promotion de l'autonomie et la stimulation cognitive, l'accent sur la maîtrise des apprentissages et la promotion de la coopération entre les élèves, l'utilisation de récompenses ainsi que les félicitations sont celles qui semblent avoir le plus d'impact positif.

« En revanche, précise Thérèse Bouffard, les stratégies de motivation qui valorisent l'effort ou utilisent la punition et l'émulation positive sont considérées comme ayant peu d'effet sur la motivation des élèves. »

Cette recherche a aussi révélé que plus les élèves avancent dans leur cheminement scolaire, moins ils apprécient l'école. Ce phénomène s'applique autant chez les garçons que chez les filles, quoique ces dernières rapportent un niveau plus élevé d'appréciation. « Or, cette proportion diminue d'année en année, constate Thérèse Bouffard. Alors qu'un écart d'appréciation est relativement important en deuxième année, il se rapproche en sixième année : 50 % des garçons et 42 % des filles disent ne pas aimer l'école à la fin de leur primaire. »

Rôle de l'enseignant

L'équipe de recherche a aussi relevé un fait préoccupant. Alors que l'analyse portait également sur la perception de la capacité de l'enseignant à faire aimer le français ou les mathématiques, une proportion deux fois plus grande d'élèves n'aimant pas l'école affirme que leur enseignant est incapable d'influencer leur appréciation. « Cette proportion, déjà à plus de 33 % en deuxième année, atteint presque 50 % en sixième année », a constaté Thérèse Bouffard. L'analyse indique aussi que les élèves qui aiment l'école estiment recevoir davantage de soutien de la part de leur enseignant que ceux qui n'aiment pas l'école.

Que peut faire l'enseignant au primaire pour motiver davantage ses élèves, notamment les plus récalcitrants, à apprécier l'école? « L'enseignant joue un rôle unique dans le maintien et la consolidation de la motivation des élèves », affirme Thérèse Bouffard. Puisque le sentiment d'efficacité ou de compétence personnelle des élèves est un facteur déterminant de la motivation autant chez les garçons que chez les filles, il est important que les enseignants travaillent sur ce sentiment le plus tôt possible.

Quelques pistes d'action

« Savoir motiver les élèves, particulièrement ceux qui apprécient peu l'école, demande des compétences particulières auxquelles la formation actuelle des enseignants prépare peu », affirme Thérèse Bouffard. Ce constat est inquiétant lorsque l'on sait que le profil motivationnel, incluant le sentiment d'efficacité personnelle, est le déterminant premier du rendement scolaire, avant même les capacités intellectuelles.

La recherche s'appuie sur le fait que les diverses caractéristiques du profil motivationnel de l'élève ne sont pas innées. « Il s'agit de constructions mentales élaborées au fil des expériences d'apprentissage, expliquent les chercheuses. Et ces constructions se modifient ou se consolident selon les résultats de ces expériences. » À cet égard, sans dénier le rôle continu des parents dans le soutien de la motivation scolaire de l'enfant, les enseignants occupent une place centrale dans ce processus. Plus un élève vit des difficultés à l'école, plus il développe un réseau de croyances inappropriées qui se cristallisent avec le temps. « Tenter de défaire ce réseau est un défi important pour un enseignant », avance Thérèse Bouffard.

L'équipe insiste sur l'importance du soutien de l'enseignant. « Nous croyons que la perception du soutien comporte un message implicite de reconnaissance de l'élève, de sa valeur aux yeux de l'enseignant et de la capacité d'apprendre que ce dernier lui attribue. » Les chercheuses concluent que les enseignants doivent être conscients de l'impact considérable qu'ils ont sur le sentiment d'efficacité personnelle de leurs élèves et agir en conséquence.

RÉFÉRENCE

Les stratégies de motivation des enseignants et leurs relations avec le profil motivationnel d'élèves du primaire, Thérèse Bouffard et al., Université du Québec à Montréal (UQAM), 2005, 103 pages.

LA MOTIVATION SCOLAIRE PAR LE CYBERMENTORAT

Une formule innovatrice

JACQUES LAJOIE

Université du Québec à Montréal



Parmi les facteurs qui influencent la réussite scolaire, la motivation de l'élève à l'école est primordiale. Bien que celle-ci tende à baisser au secondaire, il semblerait que la maturation du choix professionnel ait une influence positive sur la persévérance et la réussite à l'école. Toutefois, la responsabilité du choix de carrière n'est pas facile à l'adolescence. À cet âge, les goûts sont à se définir et les élèves connaissent peu les réalités des différents métiers et professions. Dans ce contexte, le cybermentorat constitue une formule innovatrice permettant, dans un cadre scolaire, de mettre en contact par Internet des jeunes avec des mentors de différents milieux de travail. Convaincue du succès de cette formule déjà utilisée au collégial, une équipe de chercheurs en psychologie, sous la direction de Jacques Lajoie de l'UQAM, a voulu évaluer les effets du cybermentorat sur la motivation scolaire d'élèves du second cycle du secondaire. Cette recherche a confirmé leur hypothèse principale : le cybermentorat est un excellent outil de motivation scolaire autant

chez les élèves des classes régulières que chez ceux des classes de cheminement particulier.

Avantages du cybermentorat

Réalisée dans le cadre d'une action concertée sur la persévérance et la réussite scolaires menée en collaboration entre le Fonds québécois de la recherche sur la société et la culture et le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport, cette recherche visait à répondre aux besoins des jeunes qui sont en démarche de choix de carrière en permettant l'établissement d'un soutien mentorat individualisé avec des travailleurs dans les domaines de leur choix.

Le site Web Academos.qc.ca a été conçu en 1999 pour les étudiants du niveau collégial. Depuis la conception de ce service gratuit, 14 713 élèves se sont inscrits, 565 mentors sont encore actifs en 2007 et 85 000 messages ont été échangés. « La popularité de ce service est telle que nous avons pensé que les élèves du secondaire pourraient aussi profiter de cette ressource en classe afin d'explorer l'univers professionnel », explique le chercheur.

Le contact avec un mentor donne la chance aux jeunes de faire le lien entre ce qu'ils apprennent à l'école et le marché du travail et de mieux comprendre les impératifs du monde du travail. Il s'agit aussi d'une occasion de tisser des liens significatifs avec des adultes autres que les parents.

« Puisque les jeunes utilisent Internet comme principal moyen de communication, le cybermentorat est un outil de choix pour les impliquer, d'autant plus qu'il contribue à leur formation scolaire par la pratique de l'écriture. » Cet environnement de communication est flexible et indépendant du temps et de l'espace, ce qui permet aux utilisateurs de communiquer avec des travailleurs pratiquant des métiers qui ne sont pas représentés dans leur région.

Motivation scolaire accrue

Pour évaluer l'impact du programme, deux questionnaires ont été administrés aux participants avant et après l'expérimentation. Entre septembre 2004 et avril 2005, 813 élèves âgés de 16 ans (de troisième et quatrième secondaire) ont participé à la recherche évaluative, dont 62,5 % de filles. Plus de 50 % des élèves participants au programme ont eu accès à un mentor et certains ont même pu échanger avec plusieurs mentors. Plus de 13 000 messages ont été échangés au cours de cette année scolaire. La grande majorité des participants, autant des

classes régulières que des classes de cheminement particulier, ont été satisfaits de l'expérience et ont apprécié l'information reçue ainsi que la relation avec leur mentor.

« Les résultats aux questionnaires montrent que la participation active à un programme de cybermentorat vocationnel, comme activité de classe, peut augmenter la motivation scolaire chez les élèves du second cycle du secondaire », note l'équipe de recherche.

Aussi, plus la relation a été perçue bonne avec le mentor, plus la motivation de l'élève participant s'est accrue. « Comme si ces jeunes avaient trouvé un autre sens à l'école », indique Jacques Lajoie. Les jeunes ayant eu un mentor considèrent d'ailleurs que l'école est devenue en quelque sorte un passage obligé pour atteindre des objectifs personnels.

Importance de l'enseignant

« Le succès du programme repose en partie sur le volontariat de l'élève », affirme Jacques Lajoie. D'où l'importance de ne pas forcer les élèves à s'y inscrire, mais de tenter de les inciter à le faire.

La recherche a aussi permis de relever que lorsque les élèves des classes de cheminement particulier sont accompagnés pour surmonter certains obstacles (inscription et rédaction du premier message), ils vivent une expérience enrichissante et gardent leur motivation à participer. « L'élève en difficulté a besoin de l'enseignant pour le guider dans sa démarche et l'encourager à faire les premiers pas. Sans l'enseignant, il est peu probable que le jeune prenne de lui-même l'initiative. » Mais cette insistance doit se faire positivement en indiquant les retombées potentiellement intéressantes pour le jeune.

« Comme la qualité de la relation vécue avec le cybermentor est une variable importante sur la motivation scolaire des élèves du deuxième cycle du secondaire, il serait pertinent de sensibiliser les enseignants à leur rôle de *coach* », suggère l'équipe de recherche. Sur le plan logistique, elle estime aussi que l'accès au cybermentorat devrait être facilité dans les classes. « De cette façon, les besoins des jeunes seraient encore mieux comblés », conclut Jacques Lajoie.

RÉFÉRENCE

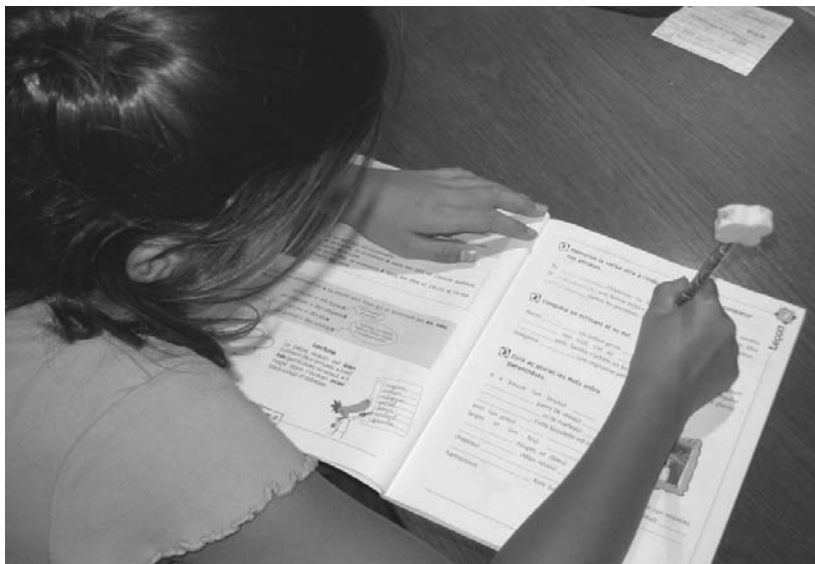
Intégration d'un programme de cybermentorat vocationnel aux activités d'orientation au deuxième cycle du secondaire, Jacques Lajoie et al., Université du Québec à Montréal (UQAM), 2006, 87 pages.

AMÉLIORATION DU FRANÇAIS ÉCRIT

Les interventions les plus efficaces

PASCALE LEFRANÇOIS

Université de Montréal



Depuis les années 1980, tous les ordres d'enseignement au Québec ont saisi l'urgence d'améliorer les compétences des élèves en français écrit. Certaines évaluations avaient en effet révélé que la qualité de la langue écrite chez les jeunes méritait d'être rehaussée. Puisque la compétence en français écrit est un élément central de la réussite scolaire et de l'insertion professionnelle, plusieurs mesures d'aide ont été mises sur pied dans les écoles primaires et secondaires, les collèges et les universités. Or, aucune étude n'avait encore évalué l'efficacité de ces interventions. La chercheuse Pascale Lefrançois, professeure de didactique du français à l'Université de Montréal, a décidé, avec une équipe de collaborateurs, d'aller au fond des choses et d'évaluer l'efficacité réelle des mesures sur les compétences en français. Une première au Québec.

Performance des élèves

Dans le cadre d'une action concertée sur la persévérance et la réussite scolaires menée en collaboration entre le Fonds québécois de la recherche sur la société et la culture et le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport, l'équipe de recherche s'est penchée sur les mesures d'aide mises en œuvre en 6^e année du primaire, en 5^e année du secondaire, au collégial et au premier cycle universitaire dans différentes institutions d'enseignement.

Au primaire et au secondaire, les mesures d'aide retenues étaient constituées des pratiques rapportées par les enseignants, tandis qu'au niveau postsecondaire, trois types de mesures ont été évalués : des ateliers, de l'aide individuelle et des cours. Les chercheurs ont ensuite administré aux élèves participants deux épreuves sous la forme d'un questionnaire évaluant les connaissances linguistiques et d'une production écrite, avant et après la mesure d'aide qu'ils ont reçue en 2003-2004.

Les résultats de cette recherche évaluative ont permis de constater que les mesures d'aide ont eu un effet positif, en particulier sur la réussite au questionnaire au primaire et au postsecondaire ainsi qu'en production écrite au postsecondaire, et ce, autant chez les garçons que chez les filles. Dans tous les ordres d'enseignement, en production écrite, l'orthographe grammaticale constituait le type d'erreurs le plus répandu.

Les chercheurs ont relevé qu'au postsecondaire, le progrès a été plus grand à l'épreuve du questionnaire chez les néofrancophones (ceux qui n'ont pas appris le français à la maison, mais qui ont toujours été scolarisés en français) et les allophones (ceux qui n'ont pas appris le français à la maison et qui ont été scolarisés en français à partir du secondaire ou plus tard) que chez les francophones. Mais aucune différence significative n'a fait surface en production écrite selon le profil linguistique. « Notre équipe a constaté ainsi que le fait d'avoir commencé à apprendre le français tardivement n'est pas un obstacle à la performance et au progrès relatifs aux connaissances sur la langue, note Pascale Lefrançois. Mais les élèves n'ayant pas appris le français à la maison n'appliquent pas plus que les autres leurs connaissances sur la langue lorsqu'ils doivent produire un texte. »

Types de mesures menant au progrès

« Les mêmes interventions didactiques n'ont pas nécessairement les mêmes

effets dans les différents ordres d'enseignement», a constaté M^{me} Lefrançois. L'équipe s'est aperçue que, pour chaque ordre d'enseignement, certains types de mesures ont contribué davantage que d'autres au progrès des élèves. Par exemple, au primaire, il semble fort avantageux de faire réfléchir les élèves sur leurs types d'erreurs, leurs forces et leurs faiblesses (les pratiques métacognitives), de les faire travailler aussi en coopération et dans des situations authentiques tout en leur donnant des rétroactions régulières.

Au secondaire, les pratiques qui se sont révélées les plus efficaces amènent aussi les élèves à travailler le français dans des situations authentiques, mais pour eux, il est également souhaitable de proposer de courtes situations d'écriture, de créer des activités ludiques, d'analyser la langue et de les inciter à utiliser des ouvrages de référence. «Les enseignants atteignent aussi davantage leurs objectifs en se posant comme modèles devant les élèves et en faisant des présentations magistrales devant la classe», a noté Pascale Lefrançois.

Au collégial et à l'université, les cours constituent le type de mesure qui fait le plus progresser les élèves. Les deux mesures qui se démarquent le plus souvent pour avoir fait progresser davantage les élèves dans un aspect des épreuves en particulier sont celles qui travaillaient la langue dans des contextes de communication complexes, c'est-à-dire un cours de mise à niveau qui intégrait la lecture publique de textes littéraires et un cours de français écrit travaillant explicitement les stratégies de révision de textes.

L'équipe estime que la formule des cours est peut-être la plus efficace parce qu'elle couvre systématiquement plusieurs aspects de la langue écrite. Cependant, les chercheurs considèrent que ces résultats de recherche ne devraient pas porter les institutions d'enseignement à condamner les autres types de mesures d'aide. Pour toutes sortes de raisons, les élèves qui ont choisi l'aide individuelle ou les ateliers ne se seraient peut-être pas inscrits à des cours et auraient manqué l'occasion d'améliorer leurs compétences en français.

« Il est possible d'aider les élèves à progresser significativement en français écrit, mais il n'y a pas de recette miracle », conclut Pascale Lefrançois, qui estime que la combinaison de différentes mesures d'aide est peut-être ce qui fait le plus progresser les élèves, notamment au primaire et au secondaire.

RÉFÉRENCE

Évaluation de l'efficacité des mesures visant l'amélioration du français écrit du primaire à l'université, Pascale Lefrançois *et al.*, Université de Montréal, 2005, 515 pages.

ÊTRE ORIGINNAIRE DES CARAÏBES ET RÉUSSIR AU CÉGEP

Comment faire face aux préjugés?

MYRNA LASHLEY

Collège John Abbott



Le décrochage scolaire des élèves figure comme l'une des principales problématiques à résoudre en matière d'éducation au Québec. En 2007, les statistiques révèlent que les garçons abandonnent leurs études secondaires et collégiales en plus grand nombre que les filles. Or, au-delà de ce phénomène, très peu de données existent sur la trajectoire scolaire des élèves des communautés culturelles, alors que les observations sur le terrain indiquent un taux d'abandon préoccupant. Afin de jeter un éclairage sur le sujet, une équipe de chercheurs de trois collèges anglophones de la grande région de Montréal, sous la responsabilité de Myrna Lashley du Collège John Abbott, a entrepris une recherche visant à mieux connaître les stratégies utilisées par les jeunes Noirs originaires des Caraïbes encore confrontés à de tenaces préjugés.

Ambitions et projets de vie

Dans le cadre d'une action concertée sur la persévérance et la réussite scolaires menée en collaboration entre le Fonds québécois de la recherche sur la société et la culture et le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport, l'équipe a analysé les stratégies privilégiées par 63 jeunes Caribéens (22 garçons et 41

filles) pour réussir leurs études collégiales. Les résultats de ces travaux devraient permettre d'identifier ce qui pourrait aider d'autres jeunes non seulement à persévérer, mais aussi à avoir des projets professionnels. L'histoire de vie de ces jeunes Caribéens est marquée notamment par l'immigration et une expérience d'insertion dans une société qui n'est pas toujours accueillante à leur égard. Parmi l'échantillon de l'étude, la moitié était née au Québec et l'autre dans les Petites et Grandes Antilles des Caraïbes (un faible pourcentage était né en Angleterre). Parmi ceux qui ont émigré, 75 % sont venus rejoindre un membre de leur famille.

Malgré les difficultés liées à l'immigration et, pour certains, au fait d'être éloignés de leur famille d'origine, ces étudiants ont de grandes ambitions. «La plupart affirment vouloir travailler fort et se sentent prêts à faire des sacrifices pour atteindre leurs buts», ont constaté les chercheurs. Un pourcentage élevé de ces jeunes étudie en sciences sociales, ensuite dans les programmes de gestion, les programmes techniques et les programmes de sciences. Ils aspirent à des modes de vie centrés sur la sécurité financière et sur le besoin de vivre avec dignité.

Or, la majorité d'entre eux ont peu de modèles d'identification dans les carrières qu'ils désirent poursuivre au sein de leur entourage ou de leur communauté immédiate. La plupart évoquent des personnalités médiatiques noires vues à la télévision américaine. Ce constat préoccupe les chercheurs qui voient dans cette rareté de modèles un obstacle de taille dans la concrétisation de leurs ambitions.

Stratégies de réussite

D'après les témoignages de ces jeunes, les chercheurs ont constaté que de nombreux stéréotypes continuent d'être véhiculés à leur sujet. Même si la majorité des étudiants qui ont participé à l'étude ne croient pas avoir été exclus d'activités scolaires en raison de questions raciales, certains ont rapporté se sentir inconfortables en classe. «Les raisons de cet inconfort portent sur la discrimination ressentie et les perceptions qui en découlent, le contenu de certains cours et l'attitude de certains professeurs», constatent les chercheurs.

Pour combattre les stéréotypes, les jeunes Caribéens déploient des efforts constants d'affirmation personnelle. «Ils canalisent souvent la colère provo-

quée par ces stéréotypes comme motivation supplémentaire pour réussir et contredire les préjugés», affirment les chercheurs.

Les jeunes Caribéens pensent que l'influence négative des pairs, les problèmes financiers, le manque de soutien, la difficulté de se fixer des objectifs personnels et de gérer les problèmes de la vie sont les principales raisons du décrochage scolaire. «Comme stratégies de réussite, ces jeunes suggèrent aux décrocheurs potentiels de développer leur motivation personnelle, d'apprendre à reconnaître les conséquences de leurs décisions, et d'aller chercher de l'aide de leurs pairs et de leur famille», a relevé Roger Maclean, professeur également au Collège John Abbott.

Pistes de soutien

L'école a sa part de responsabilité dans le succès académique. «Les institutions scolaires doivent offrir un système de soutien continu pour aider les étudiants appartenant à des minorités qui subissent la discrimination à définir des objectifs professionnels et à développer des repères», affirment-ils. Ces étudiants ont besoin de se sentir partie prenante de la société québécoise et ils doivent être encouragés à faire des choix professionnels diversifiés dans tous les secteurs d'emplois.

Les chercheurs sont aussi d'avis que l'accès à de bons mentors ou des modèles positifs est fondamental. Cet accès devrait être renforcé tant par le gouvernement que par les communautés locales et les organisations ethniques. «Les bibliothèques des écoles pourraient aussi s'abonner à des publications comme *Who's Who in Black Canada*, ce qui offrirait des outils de référence qui aideraient à réduire la dépendance aux modèles d'identification américains», suggère Roger Maclean.

L'équipe propose d'ailleurs de mettre sur pied des programmes antiracistes non seulement dès l'école primaire, mais aussi dans les services publics. «Le Québec est de plus en plus multiethnique; il n'y a aucune raison de ne pas soutenir davantage l'insertion des jeunes des communautés culturelles», conclut le chercheur Maclean.

RÉFÉRENCE

L'identification des stratégies utilisées par les jeunes Caribéens pour atteindre le succès académique, Myrna Lashley et al., Collège John Abbott, 2005, 186 pages.

PERSÉVÉRER EN SCIENCES AU CÉGEP

L'importance cruciale du contexte d'apprentissage

STEVEN ROSENFELD

Collège Vanier



Alors que le XXI^e siècle exigera une main-d'œuvre de plus en plus qualifiée pour répondre aux impératifs de la société du savoir, le Québec risque de connaître une pénurie de scientifiques.

Les chercheurs en éducation sont unanimes : l'attrait pour les études scientifiques n'a jamais été aussi faible. Depuis 20 ans, la tendance s'est même aggravée : 50 % des étudiants au niveau collégial inscrits dans les programmes scientifiques décident de choisir un autre programme d'études en cours de route. Or, le problème ne porte pas sur les aptitudes académiques, mais bien sur la persévérance à poursuivre de telles études. De plus, les filles au cégep quittent les programmes scientifiques en plus grand nombre (51 %) que les garçons (44 %). Préoccupée par un taux si élevé d'abandon, une équipe de chercheurs du Collège Vanier, sous la direction de Steven Rosenfield, professeur en mathématique, a voulu identifier les facteurs de persévérance et de réussite dans les programmes de sciences au cégep.

Apprendre en contexte interactif

Dans le cadre d'une action concertée sur la persévérance et la réussite scolaires

menée en collaboration entre le Fonds québécois de la recherche sur la société et la culture et le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport (MELS), l'équipe a sondé une cohorte d'étudiants inscrits au programme de sciences de la nature en 2003 dans quatre cégeps anglophones de Montréal. De cette cohorte, près de 20 % ont abandonné lors de la première année d'études collégiales et 15 % au cours de la deuxième année. Parmi les finissants, seulement 53 % ont l'intention de poursuivre en sciences à l'université.

À partir de questionnaires administrés au début des études, après le premier semestre et à la fin des études collégiales, les chercheurs ont constaté que lorsque le contexte est conçu pour promouvoir la participation des étudiants dans des activités d'expérimentation plutôt que de focaliser sur des activités plus passives de mémorisation, la motivation et l'apprentissage chez les garçons et les filles ont tendance à augmenter.

Or, ce type d'approche centrée sur la construction active de connaissances et l'autonomie des étudiants est peu répandue dans les cégeps au Québec, et encore moins dans les programmes scientifiques. Parmi les enseignants sondés dans le cadre de cette recherche, seulement 35 % sont enclins à créer ce type d'environnement.

Ce portrait est préoccupant, car les recherches ont bien montré que plus un contexte d'apprentissage favorise la collaboration plutôt que la compétition, la compréhension conceptuelle profonde plutôt que de surface et l'implication active des étudiants, plus ces derniers restent attirés par les disciplines scientifiques.

Sentiment de compétence personnelle

Les chercheurs ont aussi relevé que le sentiment d'autoefficacité ou de compétence personnelle est particulièrement fort chez les étudiants qui persévèrent dans les programmes scientifiques au cégep. « Les étudiants qui ont abandonné leurs études en sciences n'étaient pas moins forts sur le plan académique, ils avaient le potentiel et les notes pour réussir, affirment les chercheurs, mais ils deviennent moins confiants dans leur capacité à faire face aux tâches en sciences après un premier semestre d'études dans un programme scientifique au cégep. » Les garçons gardent un sentiment de compétence un peu plus élevé que les filles. Pourquoi davantage de filles que de garçons décident de choisir une autre voie? « Nous ne connaissons pas encore les

causes exactes de cette réalité», reconnaît Helena Dedic, cochercheuse. Il n'y avait pas de différence significative entre les perceptions des garçons et des filles quant aux contextes d'apprentissage. Cependant, des différences significatives ont été trouvées sur la façon dont les perceptions des garçons et des filles influencent leur persévérance. Lorsque le contexte d'apprentissage est perçu de façon à soutenir l'autonomie, les filles persèverent davantage, alors qu'il n'y avait pas de telle corrélation chez les garçons. L'impact de ces perceptions varie également entre les garçons et les filles quant à la fréquence d'émotions positives qui, en retour, jouent un rôle médiateur dans leur persévérance scolaire.

Revoir l'enseignement des sciences

Steven Rosenfield et son équipe sont convaincus que plusieurs mesures pourraient être instaurées afin de rehausser l'attrait pour les sciences et freiner l'abandon en cours de formation. «La façon d'enseigner les disciplines scientifiques est désuète», affirme Steven Rosenfield. Selon ce mathématicien, il devrait y avoir un effort concerté pour augmenter la qualité et la quantité d'enseignement en sciences, notamment en chimie et en physique, avant les cours formels de 4^e et 5^e secondaire. D'autant plus que les attitudes des étudiants face aux mathématiques et aux sciences se forment bien avant l'école secondaire. «Les jeunes élèves qui montrent un attrait pour les sciences devraient être repérés, stimulés et soutenus davantage par leur enseignant», considère-t-il.

«Tous les professeurs doivent être conscients des liens entre les perceptions du contexte d'apprentissage des étudiants et leur persévérance», recommande l'équipe. Si un professeur n'a pas l'intention de créer un contexte d'apprentissage interactif dans sa classe, il est fort probable que les étudiants le perçoivent. À ce sujet, l'équipe préconise que les administrateurs des cégeps et le MELS encouragent des activités de perfectionnement professionnel pour les enseignants au niveau collégial afin qu'ils puissent avoir accès aux résultats des recherches en éducation et aux pratiques les plus prometteuses qui sont déjà connues.

RÉFÉRENCE

Étude des facteurs aptes à influencer la réussite et la rétention dans les programmes de sciences aux cégeps anglophones, Steven Rosenfield et al., Collège Vanier, 2005, 239 pages.

L'accessibilité à l'éducation et la qualité de la formation représentent un grand défi contemporain. La recherche en éducation permet d'en définir les contours, d'en comprendre les enjeux, d'éclairer les décisions et de proposer des actions.

Le Fonds Société et Culture soutient des centaines de projets de recherche dans le domaine **Éducation, savoirs et compétences**. Une force de recherche visant la compréhension du monde de l'éducation et le développement d'approches novatrices pour aborder le rapport au savoir dans la société; les fondements et les modèles de formation des élèves, des adultes ou des enseignants; la réussite scolaire; les enseignements disciplinaires et les nouveaux contenus; l'évolution des contextes d'apprentissage, etc.

Des recherches dont les retombées profitent aux Québécois tout au long de leur vie. Un accès à la société du savoir !

**l'éducation, c'est
une profession, un service,
un droit, une richesse
individuelle et collective...
et c'est aussi un domaine de
recherche.**

www.fqrsc.gouv.qc.ca

Fonds de recherche
sur la société
et la culture

Québec 

Nos chercheurs bâtissent un avenir durable

SYLVIE DILLARD

Présidente-directrice générale

Fonds québécois de la recherche sur la nature et les technologies



Sylvie Dillard

La Stratégie québécoise de la recherche et de l'innovation *Pour un Québec innovant et prospère*, lancée en décembre 2006, a reconnu très concrètement que l'innovation et la recherche sont au cœur du développement des économies du savoir.

Si cette affirmation est de plus en plus communément acceptée par les acteurs du développement social et économique du Québec, peu d'entre eux ont pris réellement conscience du formidable potentiel de notre système de recherche. En effet, rares sont ceux qui ont eu l'occasion de visiter un laboratoire de recherche universitaire et d'y rencontrer des chercheurs et des étudiants.

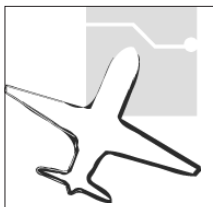
Ces passionnés s'impliquent dans des projets de recherche de pointe, dans des domaines émergents comme les nanosciences, dans de grands réseaux internationaux axés sur les grandes questions de l'heure comme l'Année polaire internationale, ou au sein de partenariats très actifs en appui aux différents secteurs d'activités économiques du Québec (de la foresterie à l'aérospatiale), à l'amélioration de la santé ou à la protection des écosystèmes. Nos chercheurs forment, grâce à ces projets, des milliers d'étudiants qui pourront mettre à profit leurs connaissances, leurs compétences et leurs réseaux au sein des organisations qui les engageront.

Ainsi, tous ces chercheurs, à leur façon et chacun dans son champ d'expertise, contribuent à bâtir un avenir durable pour le Québec. Nous avons choisi de l'illustrer en présentant quelques chercheurs et étudiants, soutenus financièrement par le Fonds Nature et Technologies, qui viennent témoigner à la fois de la richesse et de la diversité de cet apport.

Madame Dillard complétait son mandat à la présidence du Fonds québécois de la recherche sur la nature et les technologies en septembre 2007.

AÉRONAUTIQUE ET AÉROSPATIALE

Analyser les comportements structuraux

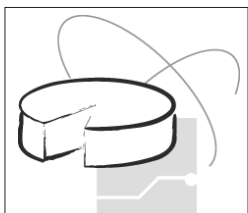


Les engrenages sont des composantes maîtresses essentielles au bon fonctionnement et à l'efficacité des systèmes de propulsion, donc indispensables aux engins aériens. Aussi faut-il bien comprendre les comportements structuraux de ceux-ci afin d'assurer leur fiabilité et celle des systèmes dont ils font partie.

L'étude de la propagation des fissures dans les engrenages, l'objet des recherches de **Sébastien Lalonde** (École de technologie supérieure) est au cœur des préoccupations de l'industrie aéronautique. Une meilleure compréhension de la mécanique de rupture des engrenages permettra d'établir avec plus d'exactitude les limites de ces mécanismes. De plus, le développement d'un modèle de simulation constituera un nouvel outil d'analyse dont profitera l'industrie toujours en quête d'optimisation.

BIOALIMENTAIRE

Déterminer la qualité du lait cru

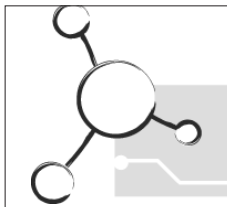


Les travaux de recherche de **Gisèle LaPointe** (Université Laval) visent à développer des procédures permettant de prévenir la dégradation de l'aptitude technologique du lait à la ferme, durant le transport ou lors de la réception du lait à l'usine. Utilisant les plus récents progrès dans le domaine de la biologie moléculaire, les résultats

de ses recherches permettront de s'assurer rapidement de la qualité du lait cru utilisé entre autres pour la fabrication de fromages. M^{me} Lapointe, avec l'aide de son collaborateur Denys Roy, développe une expertise sur le contrôle de l'écologie du lait et du fromage ainsi que sur la détection des bactéries indésirables. Un lait amélioré, une qualité supérieure dont bénéficieront les producteurs, les transformateurs tout comme les consommateurs.

BIOTECHNOLOGIES

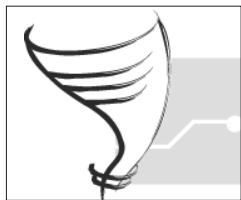
Des véhicules bioactifs



Avec la hausse des coûts de santé reliés aux mauvaises habitudes alimentaires, de nombreuses recherches sont menées afin de mettre en place de nouvelles voies préventives et thérapeutiques basées sur l'alimentation. Le projet de recherche de **Muriel Subirade** (Université Laval) vise à développer des véhicules nano et micro-particulaires à partir de biopolymères naturels en vue de protéger l'activité physiologique de composants actifs d'origine alimentaire et d'optimiser leur efficacité. Ces «véhicules bioactifs», dont la taille ne dépasse pas 100 microns, sont susceptibles d'être incorporés dans les aliments et de contribuer à terme au développement de nouveaux aliments fonctionnels qui, en plus d'être nutritifs, pourraient favoriser la prévention de maladies.

CHANGEMENTS CLIMATIQUES

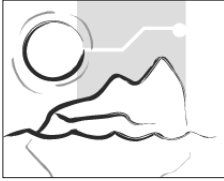
Les impacts hydrologiques



Puisqu'il est impossible d'éviter le réchauffement climatique, il devient primordial de trouver des façons de s'y adapter. L'évolution du climat et ses perturbations sont ici comme ailleurs des enjeux majeurs. Les objectifs de recherche de **Marie Minville** (École de technologie supérieure) sont de quantifier les impacts hydrologiques des changements climatiques à l'échelle régionale. Ces travaux apporteront également des propositions pour l'adaptation des opérations d'un système hydrique dans un contexte de changements climatiques. Le défi consiste à définir une règle optimale de gestion de réservoirs en intégrant plusieurs critères comme la production hydroélectrique et l'atténuation des inondations. Il s'agit d'une approche relativement nouvelle qui associe entre autres un modèle régional de climat à des modèles d'hydrologiques et de simulation de systèmes hydriques.

ÉCOSYSTÈMES

L'écosystème marin en Arctique

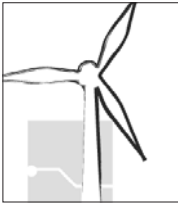


Les travaux de **Zhi-Ping Mei** (Université du Québec à Rimouski) portent sur la modélisation de l'impact des changements du climat en Arctique sur l'écosystème marin et la circulation de carbone dans la baie d'Hudson. La modélisation du cycle du carbone en hautes altitudes est encore à ses débuts

et est hautement dépendante de phénomènes physiques complexes comme la dynamique des glaces de mer et les mélanges turbulents. Ses recherches permettront de développer un modèle 3-D « écosystème-circulation » afin d'étudier l'impact du climat et de l'hydrographie sur la production et le devenir du carbone organique dans la baie. Il participe ainsi directement à l'avancement des connaissances sur les processus biogéochimiques prenant place dans une mer marginale à couvert de glace saisonnier et sur la réponse de ceux-ci à des modifications de l'environnement climatique.

ÉNERGIE

Améliorer la qualité de l'énergie éolienne



La conversion de l'énergie éolienne apparaît comme l'une des seules sources d'énergie pouvant soutenir, de façon durable, la croissance de la consommation d'électricité, tout en réduisant les émissions de gaz à effet de serre. Toutefois, puisque le vent ne peut être contrôlé, la disponibilité de la puissance électrique générée par les éoliennes fluctue, ce qui limite leur

participation à la production électrique globale. Les travaux de **Philippe Venne** (Laboratoire de recherche en énergie éolienne de l'Université du Québec à Rimouski) visent à optimiser la pénétration de l'énergie éolienne dans le réseau électrique en combinant un contrôle serré au niveau de chacune des turbines à des méthodes d'intelligence artificielle. On obtiendra ainsi une amélioration de la qualité de l'énergie produite tout en

augmentant la capacité du réseau à absorber cette énergie. Ceci permettra une percée importante des énergies éoliennes dans les réseaux électriques.

FABRICATION ET CONSTRUCTION

Des bâtiments écologiques



La conception de bâtiments plus écologiques et plus économiques représente le sujet de prédilection de **Hugues Rivard** (École de technologie supérieure). Puisque les constructions résidentielles et commerciales sont aussi responsables de la surconsommation d'énergie polluante et d'émission de gaz à effet de serre, ses travaux ont pour but de faciliter

le travail des concepteurs à concevoir des bâtiments moins énergivores et moins polluants tout en étant économiques tant pour la construction que pour leur exploitation. Tout cela en améliorant les techniques de modélisation et d'optimisation de la forme. Par exemple, en changeant des paramètres tels que la forme, l'orientation, et la configuration de l'enveloppe, un bâtiment optimisé peut consommer 40 p. 100 moins d'énergie qu'un bâtiment de moins bonne qualité.

RESSOURCES NATURELLES

Un aménagement optimal des forêts



Le projet dénommé «SAFE» (Sylviculture et Aménagement Forestier Écosystémique) veut tester un système d'aménagement basé sur la dynamique naturelle des forêts boréales. L'approche repose sur la diversification des traitements sylvicoles de manière à mieux reproduire les différents processus de la dynamique forestière

naturelle. Les travaux de **Suzanne Brais** (Université du Québec en Abitibi-Témiscamingue) et de ses collaborateurs visent à fournir des connaissances

et des outils sylvicoles qui permettront à l'industrie forestière québécoise de faire face aux nouvelles préoccupations sociales concernant l'aménagement des forêts et répondre aux critères de l'aménagement forestier durable dont le maintien des bénéfices socio-économiques pour les communautés locales.

GÉNOMIQUE

Étudier les mécanismes de régulation des gènes



Les biologistes moléculaires ont fait des percées remarquables concernant le séquençage d'ADN, mais le rôle d'une grande fraction des séquences humaines demeure mal compris. Les travaux de *Mathieu Blanchette* (Université McGill) reposent sur la génomique comparative où des séquences provenant de différentes espèces sont comparées pour y trouver des points communs. Il

cherche ainsi à développer de nouveaux algorithmes pour l'analyse des séquences biologiques et ainsi contribuer à élucider certains mécanismes de régulation des gènes. Le défi de la bio-informatique et de ces nouveaux algorithmes d'analyse comparative est de représenter parfaitement la réalité biologique. Les problèmes rencontrés nécessitent de toutes nouvelles approches algorithmiques et d'intelligence artificielle, ce qui pourrait amener également d'importantes avancées en informatique.

NANOTECHNOLOGIES

Produire des nano-machines

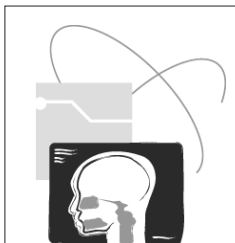


Synthétiser des systèmes moléculaires pouvant effectuer un travail mécanique ou électrique à l'échelle du nanomètre tels des interrupteurs, des moteurs ou même des véhicules moléculaires, voilà un des nombreux défis de la nanotechnologie. Ces « nano-machines » pourraient être utilisées, dans quelques années pour accomplir des

tâches précises telle la construction, atome par atome, de systèmes biologiques complexes. Comme ces nano-machines obéissent à des lois physiques tantôt classiques, tantôt quantiques, il est encore difficile de contrôler leur mouvement à l'échelle moléculaire. Les travaux de **Jean-François Morin** (Université Laval) se concentrent particulièrement sur la propulsion et le déplacement de nano-véhicules sur des surfaces solides. Il s'agit d'une première tentative de déplacement contrôlé d'objets à l'échelle nanoscopique par une molécule synthétique sur une surface.

NOUVELLES TECHNOLOGIES DE LA SANTÉ

L'imagerie médicale

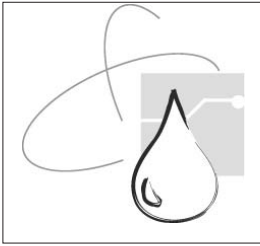


Ce projet s'inscrit dans un programme de recherche conjoint avec le Centre d'Imagerie Métabolique et Fonctionnelle (CIMF) de l'Université de Sherbrooke. La recherche en imagerie médicale se concentre actuellement à trouver des irrégularités cellulaires de plus en plus petites permettant des interventions plus précises, concises et moins coûteuses. L'imagerie TEP (Tomographe d'Émission par Positrons) ainsi que l'imagerie rayon-X ont joué un rôle prépondérant ces dernières années. **Réjean Fontaine** (Université de Sherbrooke) veut explorer l'avenue du traitement numérique en se servant des nouvelles technologies électroniques programmables afin de fusionner complètement ces deux modalités d'imagerie (fonctionnelles et anatomiques) pour des besoins en recherche animale. Ses travaux auront des retombées importantes sur la recherche en santé humaine.

OCÉANS ET EAUX INTÉRIEURES

Une pompe biologique océanique

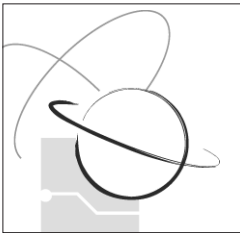
Depuis l'avènement de l'ère industrielle, les concentrations atmosphériques de dioxyde de carbone (CO₂) augmentent de façon draconienne, menant à



un réchauffement global de la surface de la Terre par effet de serre. La moitié des émissions annuelles de CO_2 est absorbée par les océans et les écosystèmes terrestres. Dans les océans, la photosynthèse phytoplanctonique assure la majeure partie de l'absorption de ce carbone. Cette photosynthèse et le transfert de la matière organique ainsi formée dans les eaux profondes constituent la «pompe biologique» océanique. Les travaux de **Julien Pommier** (Institut des Sciences de la Mer de l'Université du Québec à Rimouski) permettront d'approfondir et de documenter l'évolution future de cette «pompe» de carbone sous l'effet des changements climatiques, celle-ci étant très sensible aux conditions de surface.

RECHERCHE FONDAMENTALE

Comprendre la dynamique de l'Univers

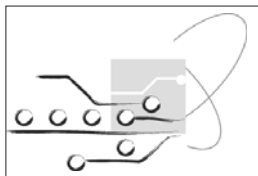


Un des grands problèmes de l'astronomie moderne demeure l'estimation de l'âge et de la distance des différentes composantes de l'Univers, des simples étoiles qui composent notre galaxie jusqu'aux galaxies lointaines. Une bonne connaissance de ces quantités physiques est essentielle à notre compréhension de l'évolution stellaire, de la dynamique des galaxies et de l'univers en général.

Depuis quelques années, les astronomes ont recours aux étoiles naines blanches comme indicateurs d'âge et de distance des amas d'étoiles ainsi que pour étudier les différentes composantes de la galaxie. **Gilles Fontaine** (Université de Montréal) est à concevoir une nouvelle génération de modèles de simulation de naines blanches, ce qui donnera à la communauté scientifique de meilleurs outils théoriques pour l'interprétation cosmochronologique de ces vieillards stellaires.

TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION ET DES COMMUNICATIONS (TIC)

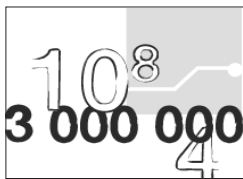
Vers une plus grande miniaturisation



La croissance des systèmes de communication sans fil a donné lieu à la prolifération de normes et de nouveaux besoins. Il est devenu essentiel que ces systèmes de communication soient d'une grande flexibilité tout en permettant la migration vers des générations futures. De plus, le marché fortement compétitif exige un coût unitaire faible, une basse consommation de puissance et une grande miniaturisation. Ces contraintes imposent entre autres la conception d'un récepteur intégrable sur une seule puce, s'adaptant aux différentes normes de communication tout en utilisant une technologie bon marché. Les travaux d'**Yvon Savaria** (École Polytechnique de Montréal) proposent des solutions pour intégrer sur une même puce des liens de communication sans fil et des circuits numériques complexes.

TECHNOLOGIES DE POINTE

Des ordinateurs quantiques



La technologie moderne nous permet non seulement d'observer les phénomènes quantiques naturels mais également de les contrôler et de les utiliser. Plusieurs applications existent déjà dont la cryptographie quantique et certains algorithmes rapides et plusieurs groupes dans le monde travaillent actuellement à la réalisation d'un ordinateur quantique. Cela implique toutefois le développement d'appareils plus performants : sources de photons plus efficaces, lasers à mode synchronisé, etc. **Olivier Landry** (Université de Genève, Suisse) travaille à la fois à l'avancement de la théorie et au développement d'applications pratiques telle la téléportation quantique sur réseau téléphonique commercial et particulièrement sur la création de relais quantiques afin de résoudre le problème de la « décohérence ». Ces relais permettront de fabriquer des ordinateurs quantiques plus puissants.



What does
Canada want?

Quand la sauce ne prend pas...

MANON CORNELIER

Chroniqueuse politique au *Devoir*

Photo : Jacques Grenier



Stephen Harper, chef du Parti conservateur

Lorsque Stephen Harper a démarré l'année 2007, il avait une préoccupation en tête : combler les trous dans son armure pour être fin prêt pour des élections hâtives.

En mars, à peu près tout le monde pensait que ça y était. Avec la présentation d'un budget à forte saveur électorale, un parti aux coffres pleins à craquer et une organisation sur le pied de guerre, tous les éléments étaient réunis pour le déclenchement d'une campagne électorale gagnante et la conquête d'une majorité. Le ralliement des troupes n'a pourtant pas eu lieu, car un ingrédient manquait à la sauce : des appuis suffisamment soutenus dans les sondages.

Les conservateurs ont réussi à plusieurs reprises à frôler le seuil des 40 % d'appuis, le chiffre magique pour rendre une majorité très probable. Le

problème est que cela ne s'est jamais transformé en tendance durable. Chaque fois, les sondages suivants ou concurrents montraient un fléchissement de la faveur populaire. Après 18 mois au pouvoir, le Parti conservateur se retrouvait encore, en juillet 2007, à peu près au même point qu'aux élections du 23 janvier 2006, soit 36 %.

Il faut croire que les gens aiment avoir un gouvernement minoritaire, remarque Derek Leebosh, de la firme Environics, et que « si une personne a voté libéral en 2006, malgré la terrible campagne menée par Paul Martin et le scandale des commandites, elle ne voit aucune raison de changer d'avis maintenant ». Selon lui, il ne faut pas oublier que ce ne sont pas tant les conservateurs qui ont gagné en 2006 que les libéraux qui ont perdu.

Le gouvernement Harper avait pourtant agi avec détermination et efficacité au cours de ses six premiers mois au pouvoir. Armé de ses cinq priorités électorales simples et aguichantes, il avait foncé. Comme promis, le premier projet de loi présenté donnait suite à l'enquête de la Commission Gomery sur le scandale des commandites et portait sur la responsabilité. Dès le premier budget, le ministre des Finances, Jim Flaherty, réduisait d'un point la TPS et créait une nouvelle allocation familiale de 100 \$ par mois pour les enfants de moins de six ans. Le ministre de la Justice d'alors, Vic Toews, avait présenté pratiquement tous les projets de loi promis pour serrer la vis aux criminels. Il restait bien à régler la question des temps d'attente en santé et la résolution du déséquilibre fiscal, mais le travail était amorcé. Ça se reflétait dans les intentions de vote. En juin 2006, un sondage Environics donnait 39 % d'appuis aux conservateurs.

Du sable dans l'engrenage

L'été 2006 devait marquer le début des contretemps, des imprévus et des faux pas. Aux premiers jours de la guerre entre le Hezbollah libanais et Israël, en juillet, une famille canadienne était décimée par une des frappes israéliennes au sud du Liban. Première réaction de Stephen Harper : la réplique d'Israël au Hezbollah était « mesurée ». Ce fut l'indignation générale et la réalisation que la politique canadienne au Moyen-Orient, qualifiée d'équilibrée jusque-là, venait de pencher plus nettement en faveur d'Israël.

Puis, en septembre, le gouvernement laissait dépasser son jupon idéologique en annonçant la fin ou la réduction draconienne du finance-

ment d'une série de programmes que personne ne contestait, sauf des penseurs de la droite, dont le chef de cabinet du premier ministre, Ian Brodie. Le Programme de contestation judiciaire, qui a permis aux minorités linguistiques de faire valoir leurs droits constitutionnels devant les tribunaux, figurait sur la liste. Malgré le tollé, le gouvernement n'a pas bronché, et les partis d'opposition s'en sont servis pour attaquer les conservateurs. « Imaginez s'ils étaient majoritaires », répétaient des députés bloquistes, libéraux et néo-démocrates.

En octobre, c'est la stratégie tant attendue de lutte aux changements climatiques qui provoque une tourmente. Les conservateurs proposent un projet de loi sur la qualité de l'air qui est dépourvu de cibles absolues de réduction des gaz à effet de serre. La recette parfaite pour que le Canada ne respecte pas les engagements qu'il a pris en vertu du protocole de Kyoto. Tous les environnementalistes et l'opposition montent aux barricades.

Dans les sondages, l'environnement devient soudainement une des premières préoccupations des Canadiens. Les conservateurs n'avaient pas vu venir le coup – une fois encore –, et le reste de l'année allait être à l'avenant. Chaque fois qu'un enjeu imprévu a surgi, le gouvernement Harper a semblé incapable de gérer la crise qui l'accompagnait. Il a dû faire le difficile apprentissage de la gestion de crise. Y est-il parvenu? Difficile à dire mais, chose certaine, il en est sorti avec beaucoup d'égratignures.

À l'automne 2006, la confiance dans le gouvernement est visiblement ébranlée. Selon Derek Leebosh, le dossier libanais et le premier Plan vert « ont été des points tournants et ont marqué la fin de la lune de miel ». Pratiquement toutes les maisons de sondage observent en effet un fléchissement des appuis du PC en septembre et en octobre 2006.

Stephen Harper a tenté de redresser la barre dès janvier 2007 en procédant à un remaniement ministériel modeste au cours duquel le ministre de l'Environnement, Rona Ambrose, a cédé son poste à John Baird, alors président du Conseil du trésor. L'affrontement avec l'opposition et les environnementalistes a perduré et a atteint un niveau d'acrimonie tel que le ministre Baird a gardé secret jusqu'à la dernière minute le lieu où il devait dévoiler sa version revue et améliorée du Plan vert conservateur. Il craignait les manifestations...

Deux nouveaux fronts

À la fin juin 2007, c'est dans le dossier afghan que Stephen Harper tentait de corriger le tir avant qu'il ne soit trop tard. La mission canadienne en Afghanistan a tenu lieu de politique étrangère dès l'arrivée du gouvernement Harper au pouvoir, mais il s'y est empêtré complètement au printemps 2007. Non seulement le nombre de soldats tués s'est mis à augmenter, mais encore on apprenait que des prisonniers remis par les Canadiens aux autorités de Kaboul soutenaient avoir été victimes de mauvais traitements dans les prisons afghanes.

Le ministre de la Défense, Gordon O'Connor, avait pourtant affirmé que la Croix-Rouge assurait le suivi de ces transferts. Ça s'est révélé faux, et les déclarations contradictoires, parfois même mensongères, se sont soudainement multipliées. La controverse a duré des semaines, et l'appui de la population à la mission s'est mis à plonger, en particulier au Québec.

Les enquêtes que Strategic Counsel a régulièrement faites pour le réseau CTV et le *Globe and Mail*, entre mars 2006 et juillet 2007, montrent que la mission n'a eu l'appui de la majorité de la population canadienne qu'à une occasion, soit en mars 2006, au lendemain de la visite surprise de Stephen Harper. L'opposition, elle, s'est toujours maintenue au-dessus des 50 %, sauf à trois occasions. Au Québec, l'opposition n'a descendu en bas des 60 % qu'à deux occasions.

Fin juin 2007, Stephen Harper disait que la mission ne serait pas prolongée au-delà de février 2009 sans consensus du Parlement, ce qu'il savait impossible, tous les autres partis y étant opposés. En juillet, M. Harper précisait que la fin de la portion offensive de la mission ne signifiait pas nécessairement un retrait complet des troupes canadiennes. Leur mandat pourrait être changé en faveur d'un rôle moins dangereux. Exactement ce que le Parti libéral avait suggéré et que Stephen Harper avait condamné. Mais en ajustant le tir, le premier ministre ouvrait la porte à un partage du fardeau afghan entre les différents partis. Une nécessité pour un chef désireux d'obtenir une majorité.

Or, un autre casse-tête proprement canadien attendait le chef conservateur. Le budget du 19 mars 2007 avait tout pour faire saliver les électeurs et plaire au Québec. On y trouvait des mesures fiscales avanta-

geuses, en plus d'une réforme de la péréquation et des transferts en espèces aux provinces, ce qui avantageait particulièrement le Québec et comblait l'essentiel du déséquilibre fiscal.

Mais dans les jours qui ont suivi, trois provinces sont entrées en guerre ouverte avec Stephen Harper parce que sa réforme de la péréquation ne respectait pas exactement des promesses faites à Terre-Neuve-et-Labrador, à la Nouvelle-Écosse et à la Saskatchewan. La popularité des conservateurs, qui avait connu un rebond au lendemain du budget, s'est remise à descendre.

Environnement, Afghanistan, péréquation. Dans tous ces dossiers, ce sont des troupes conservatrices dans le désordre qui sont montées au front. Voilà qui tranchait avec l'image de contrôle et de discipline de fer que Stephen Harper avait réussi à imposer. Une attitude qui, tout en le faisant paraître froid, mesquin et sans charisme, lui a quand même valu le respect des Canadiens, note Nik Nanos, de SES Research. « Au cours de la première année, les chiffres concernant Stephen Harper – compétence, fiabilité, etc. – se sont beaucoup améliorés, mais les appuis au Parti conservateur, eux, ont fluctué selon les enjeux du jour. Ainsi, malgré une opinion favorable de l'homme, les Canadiens ne sont pas à l'aise avec sa position sur l'Afghanistan. Même chose pour l'environnement. Les conservateurs ne sont donc pas au diapason des Canadiens sur les enjeux majeurs. »

Les libéraux, eux, sont davantage sur la même longueur d'onde que la majorité des citoyens. Leurs politiques ont la cote mais il y a un os : leur chef ne passe pas la rampe. La force de l'un est la faiblesse de l'autre. « Ce qui fait qu'on se retrouve 18 mois après les élections avec un match à peu près nul », indique Nik Nanos.

Un échiquier à géométrie variable

Mais peu importe la détermination que dégage Stephen Harper, c'est tout son gouvernement qui a semblé se chercher une raison d'être au printemps 2007. « On a l'impression très nette que les conservateurs ont pris le pouvoir avec l'idée d'aller en élections au printemps 2007. Ça ne s'est pas produit et, dans les mois qui ont suivi, ils n'avaient plus l'air de trop savoir ce qu'étaient leurs priorités une fois que leurs cinq priorités électorales furent chose faite », relève Derek Leebosh.



Photo : Jacques Genier

La grande marche « Kyoto pour l'espoir » a rassemblé plus de 10 000 citoyens

Un constat auquel semblent arriver bien des conservateurs, y compris Stephen Harper, puisque une rumeur très persistante courait dès juin 2007 selon laquelle le gouvernement envisageait de redémarrer la session parlementaire de l'automne avec un nouveau discours du Trône et un plan de match rafraîchi.

Darrell Bricker, d'Ipsos-Reid, note que les conservateurs ne sont pas parvenus à s'approprier un enjeu capable de rallier les gens ni à les faire changer d'option. Et l'absence de dossier phare fait en sorte que les conservateurs font face à des défis différents d'une région à l'autre, observe Tim Woolstencroft, de la firme de sondage Strategic Counsel. « L'Ontario a tendance à favoriser les libéraux et le Nouveau Parti démocratique, et les conservateurs, de leur côté, n'ont pas donné de solides raisons aux gens de la grande région métropolitaine de Toronto de les appuyer », dit-il.

Persiste aussi une part de méfiance à l'égard de ces conservateurs aux racines réformistes, souligne Darrell Bricker. Le PC n'arrive pas à percer la très urbaine Toronto, comme la plupart des grands centres urbains du pays d'ailleurs, y compris Montréal. « Il y a des signes qui indiquent que le PC

pourra difficilement faire mieux que maintenant, à moins d'offrir une image plus modérée, qui ressemble à celle projetée par l'ancien Parti progressiste-conservateur», analyse Tim Woolstencroft, de Strategic Counsel.

Dans l'Ouest, la base conservatrice reste solide, bien qu'elle montre des signes de faiblesse en Colombie-Britannique et en Saskatchewan. En C.-B., où les trois principaux partis se disputent le terrain, le PC a perdu cinq sièges aux dernières élections et, au lieu de rattraper le terrain perdu, il glisse dans les sondages. En Saskatchewan, la colère suscitée par la réforme de la péréquation et l'inquiétude quant au sort de la Commission canadienne du blé nuisent aux conservateurs. La péréquation rend les conservateurs vulnérables aussi en Atlantique.

La situation est telle en Atlantique et en Saskatchewan qu'une dizaine de sièges conservateurs pourraient être menacés. Voilà qui complexifie la partie si des élections avaient lieu au printemps 2008. Les conservateurs ont 8 sièges en Atlantique et 12 en Saskatchewan. « Le nombre de sièges dans ces régions n'est pas énorme, mais quand un parti veut passer de gouvernement minoritaire à majoritaire, chaque siège compte », résume Bricker. Et le PC a besoin de 31 sièges de plus qu'en 2006.

Cela force les conservateurs à trouver d'autres sièges ailleurs, ce qui accroît la pression pour faire mieux au Québec et en Ontario. En fait, selon Bricker, Stephen Harper doit pratiquement doubler sa récolte au Québec – il a gagné 10 sièges en 2006 – pour espérer obtenir une majorité.

Toutefois, personne ne peut prédire ce que feront les Québécois lors de la prochaine élection, dit Tim Woolstencroft. Opteront-ils pour Stéphane Dion, le natif de la province? Ou pour Stephen Harper, qui a fait adopter à l'automne 2006 une résolution reconnaissant la nation québécoise au sein du Canada?

Nik Nanos rappelle que le PC a bien performé au cours de la dernière élection parce que les Québécois ont voulu punir les libéraux pour le scandale des commandites tout en testant une autre solution que le Bloc québécois. Répéter cette performance n'est pas gagné d'avance, car la colère est un terreau difficile à entretenir. La fluctuation des appuis conservateurs au Québec illustre le manque d'enracinement. Il suffit que l'Afghanistan fasse la une pour que leurs appuis diminuent, note-t-il.

La nouvelle donne

Derek Leebosh pense que le Canada est entré dans une nouvelle ère politique et qu'on aura des gouvernements minoritaires pour encore longtemps. « Il existe au Canada une majorité structurelle de centre-gauche. Cela ne signifie pas que la droite ne peut pas prendre le pouvoir à l'occasion mais, dans la plupart des cas, on a l'impression d'une victoire par défaut. Il semble, quand on regarde les chiffres, que le seuil de 36 ou 37 % représente une sorte de plafond pour le centre-droit au Canada. »

Darrell Bricker, d'Ipsos Reid, va dans le même sens. « Les conservateurs n'ont rien pour se démarquer et les pousser au-delà de la barre de 40 %, le seuil qu'ils doivent franchir pour obtenir une majorité. »

Le gouvernement conservateur a vu ses appuis croître quand il se concentrait sur ses priorités, et ce, même si les gens étaient en désaccord avec lui. Les gens avaient le sentiment que le gouvernement savait ce qu'il faisait. « Le problème est que ce gouvernement a “manqué de jus” dès qu'il en a eu fini avec ses cinq priorités initiales. Tout indique que les conservateurs s'attendaient à être en élection au printemps 2007, qu'ils étaient prêts pour cela, mais pas pour gouverner une autre année. Les contours du gouvernement sont soudainement devenus plus flous », résume Nik Nanos.

D'un gouvernement prompt à prendre l'initiative, le gouvernement Harper est devenu réactif, et les Canadiens l'ont senti. Surtout que presque tous les dossiers auxquels ils ont dû réagir leur ont donné du fil à retordre, comme s'ils étaient incapables de gérer ce qu'ils ne pouvaient anticiper. Les devoirs de vacances de Stephen Harper à la veille de la session automnale 2007 étaient clairs : recentrer son gouvernement sur une mission claire qui puisse donner aux Canadiens une raison de lui accorder une majorité. Que l'élection ait lieu au printemps 2008 ou pas.

LES ÉLECTIONS PARTIELLES AU QUÉBEC : UN PAYSAGE POLITIQUE MOUVANT

Alec Castonguay

Journaliste au *Devoir*



Thomas Mulcair en compagnie de Jack Layton

Loin d'une anomalie temporaire, les trois élections partielles fédérales qui ont eu lieu au Québec le 17 septembre 2007 ont mis en lumière un paysage politique instable où les repères des dernières années s'effondrent. Les premières victimes sont le Parti libéral du Canada et le Bloc québécois, qui doivent s'ajuster à un électorat francophone plus fragmenté que jamais sur la scène fédérale.

Le 17 septembre 2007, la gifle la plus cinglante a été assénée au chef libéral Stéphane Dion, qui a non seulement perdu le château fort d'Outremont aux mains du néo-démocrate Thomas Mulcair, mais qui a également été lessivé dans Saint-Hyacinthe-Bagot et Roberval-Lac-Saint-Jean, recueillant moins de 10 % des voix dans ces régions fortement francophones.

Rapidement, Stéphane Dion a pris sur lui le blâme de la contre performance du parti, estimant que les Québécois doivent apprendre à découvrir l'homme derrière la caricature. Un objectif plus facile à énoncer qu'à réaliser, soutient toutefois Alain G. Gagnon, titulaire de la Chaire de recherche en études québécoises et canadiennes à l'Université du Québec à Montréal. « Les libéraux fédéraux ont de la difficulté à l'extérieur de Montréal depuis 1984.

C'est un parti qui a une lourde hypothèque auprès des francophones. On n'a qu'à penser au rapatriement de la constitution, à la Loi sur la clarté ou plus récemment au scandale des commandites. Et Stéphane Dion est l'image du libéral typique, il incarne ce que les gens n'aiment pas du Parti libéral du Canada », dit-il.

Reconquérir la majorité francophone ne sera pas facile, avoue le député libéral Pablo Rodriguez : « Le travail à faire est colossal. » Le parti devra parler davantage de sujets qui touchent les régions, par exemple la diversification de l'économie, soutient-il. « On doit se réinventer et rétablir le lien de confiance avec les francophones. » Un lien de confiance encore plus difficile à rétablir lorsque les figures connues du public, les fameux candidats de prestige utiles à tous les partis, ne se bousculent plus au portillon.

Tout comme son cousin provincial, le Parti libéral du Canada n'est plus le véhicule fédéraliste favori des Québécois, ce qui n'augure rien de bon, avance Jean-Herman Guay, politologue à l'Université de Sherbrooke. « Les deux formations libérales ne sont plus les porteurs de ballon aux yeux de la majorité au Québec », dit-il.

Une troisième voie

Les élections partielles de septembre au niveau fédéral ont confirmé la naissance d'une troisième voie politique au Québec, à mi-chemin entre la souveraineté et le fédéralisme rigide : le nationalisme mou. Une frange de l'électorat auprès de laquelle l'Action démocratique du Québec au provincial et le Parti conservateur au fédéral sont de plus en plus populaires. Dans ce contexte, le parti qui risque de souffrir le plus est le Parti libéral du Canada, qui peut difficilement jouer la carte de l'affirmation du Québec.

Par ailleurs, les résultats du 17 septembre 2007 ont envoyé un sérieux message au Bloc québécois qui, depuis des années, tenait les nationalistes pour acquis, étant seul sur cette glace. L'arrivée des conservateurs, plus ouverts aux aspirations du Québec, change la donne. Le parti souverainiste à Ottawa a ainsi perdu son bastion du Lac-Saint-Jean aux mains de Stephen Harper, alors que son avance dans Saint-Hyacinthe-Bagot a fondu comme neige au soleil, encore au profit du Parti conservateur.

« Le transfert d'allégeance des nationalistes fait mal à Gilles Duceppe, il n'y a aucun doute, soutient Alain G. Gagnon. Après les prochaines élections, le Bloc ne sera pas aussi fort. Il va continuer à perdre des plumes. »

Un tel scénario n'est évidemment pas à la mode au sein de l'état-major du Bloc québécois, qui a cherché rapidement à corriger le tir après le scrutin de septembre. Les troupes de Gilles Duceppe veulent notamment retrouver un

rôle plus agressif de protecteur des intérêts du Québec, se rapprochant du même coup d'une certaine forme de nationalisme. « Il faut être plus intense, plus agressif et plus performant dans nos positions », a soutenu Mario Laframboise, député d'Argenteuil-Papineau-Mirabel et organisateur électoral du Bloc québécois.

Selon le député, le Bloc « doit se tenir debout » au nom du Québec. « Le fait qu'on ait soutenu le gouvernement conservateur lors des deux derniers budgets [2006 et 2007] peut avoir porté à confusion, dit-il. On ne peut pas en vouloir aux gens, la politique c'est parfois compliqué. Mais là, on va être très clair. »

Un feu de paille électoral ?

La déconfiture libérale et les difficultés du Bloc québécois lors de ces élections partielles ont presque occulté la victoire surprise du Nouveau Parti démocratique (NPD) dans Outremont, qui a triomphé en raison de la notoriété de son candidat Thomas Mulcair, ancien ministre de l'Environnement du Québec. Mais ce gain ne modifie pas en profondeur et pour longtemps la carte électorale de la province, soutient Jean-Herman Guay. « On ne verra pas une percée du NPD au Québec », dit-il.

Mais Thomas Mulcair s'inscrit en faux et affirme ne pas vouloir reproduire le scénario de 1990, lorsque le néo-démocrate Phil Edmonston avait remporté la circonscription de Chambly lors d'une élection partielle pour disparaître de la carte au cours de l'élection générale suivante. Thomas Mulcair précise que Phil Edmonston ne s'était pas représenté en 1993. « Moi, je suis là pour rester. Je vais aider à bâtir le NPD au Québec », dit-il.

Le soir de la victoire, dans un bar du boulevard Saint-Laurent, à Montréal, le chef du NPD s'est laissé emporter par la fièvre du triomphe, déclarant que ce gain pouvait changer rien de moins que « l'histoire du Canada ». Le lendemain, Jack Layton était déjà plus calme. « C'est sûr qu'il reste beaucoup de travail à faire, a-t-il convenu. Mais il faut continuer dans cette voie. Qui sait si la visibilité de Thomas [Mulcair] ne va pas augmenter l'intérêt des Québécois envers notre parti ? »

L'une des clés du NPD pourrait être de dénicher un ou deux autres candidats de renom pour poursuivre sa lancée. Thomas Mulcair n'a d'ailleurs pas l'intention de rester seul en piste. « Jack Layton m'a confié deux tâches. D'abord, faire connaître les idées du parti au Québec. Ensuite, compléter une équipe de candidats bien connus et à qui les gens peuvent s'identifier. Disons que la victoire de lundi va faciliter ma chasse aux candidats ! » affirme M. Mulcair.

La course à la direction du PLC, ou comment saisir sa chance lorsque les étoiles s'alignent en notre faveur

FRANÇOIS ROCHER

Professeur, École d'études politiques, Université d'Ottawa



Stéphane Dion, chef du Parti libéral du Canada

La défaite des libéraux aux élections fédérales du 23 janvier 2006 a amené le premier ministre de l'époque, Paul Martin, à annoncer rapidement sa démission. Dès le 1^{er} février, il fut remplacé par Bill Graham aux postes de leader parlementaire par intérim et de chef de l'opposition officielle. Alors qu'en novembre 2003 Paul Martin avait été facilement couronné chef du PLC, récoltant 90 % des voix contre Sheila Copps, sa seule

rivale, aucun candidat ne pouvait se prétendre capable de remporter facilement le congrès à l'investiture prévue pour les 2 et 3 décembre 2006. La course à la chefferie fut officiellement lancée le 7 avril. Entaché par le scandale des commandites, le Parti libéral du Canada (PLC) devait se choisir un nouveau chef qui lui permettrait de repartir sur de nouvelles bases, de reconquérir un électorat de plus en plus fragmenté et de retrouver le lustre des années où il était considéré comme le parti « naturel » de la gouverne politique au Canada.

Une course à la chefferie est un moment privilégié pour les partis politiques, qui peuvent alors se repositionner sur l'échiquier politique. Ils ont le choix entre deux options centrales : favoriser la continuité ou marquer un tournant significatif avec le passé récent ; apporter du sang neuf

ou puiser dans un bassin de personnel politique bien ancré dans le parti. L'histoire récente a montré que les deux dimensions peuvent aisément se conjuguer. Pierre Elliott Trudeau a profondément transformé le PLC lorsqu'il en est devenu le chef en 1968, après avoir été élu député de Mont-Royal en 1965, puis nommé ministre de la Justice par Lester B. Pearson. Jean Chrétien a pris la direction du PLC en 1990, alors qu'il avait quitté la colline parlementaire depuis quatre ans. Il se situait clairement dans le sillage idéologique de Trudeau. Brian Mulroney, pour sa part, a été élu à la direction du Parti progressiste-conservateur en 1983 sans avoir siégé à la Chambre des communes auparavant.

Il n'y a donc pas de voie royale menant automatiquement un individu à occuper la fonction de chef de parti. Pour paraphraser Machiavel, on doit compter avec la « fortune », comparable à un fleuve impétueux. Elle est constituée de circonstances favorables, de hasards qu'il faut savoir maîtriser pour accéder au pouvoir et, une fois qu'on y est parvenu, avec lesquels il faut jouer pour être en mesure de s'y maintenir. La course à la direction du PLC, en 2006, a été marquée par des « hasards » qui ne pouvaient faire la fortune que d'un seul. Plus que jamais, c'est une

**C'est une
conjonction de
circonstances
particulières qui
a permis à
Stéphane Dion,
à la surprise
générale, de
prendre la tête
du parti.**

conjonction de circonstances particulières qui a permis à Stéphane Dion, à la surprise générale, de prendre la tête du parti.

Les protagonistes

Huit candidats ont brigué le poste de chef du PLC. Parmi eux, trois personnalités ne faisaient pas partie de l'aile parlementaire fédérale au moment du lancement de la course : 1) Gerard Kennedy, député libéral à l'Assemblée législative de l'Ontario depuis 1996 et ministre de l'Éducation dans le gouvernement provincial ontarien de Dalton McGuinty jusqu'à l'annonce, le 5 avril, de sa participation à la course au leadership. Il jouissait de l'appui de 18 membres du caucus; 2) Bob Rae, dont la carrière s'est déployée aussi bien à l'échelle canadienne qu'à l'échelle provinciale. Il fut député néo-démocrate à Ottawa de 1978 jusqu'aux élections de 1979, puis de 1980 jusqu'à son élection à la tête du NPD ontarien en 1982. Ensuite, de 1990 à 1995, il occupa le poste de premier ministre de l'Ontario. Tout comme M. Kennedy, il pouvait compter sur l'appui de 18 membres du caucus. 3) Martha Hall Findlay avait été candidate libérale dans la circonscription ontarienne de Newmarket-Aurora aux élections de 2004, circonscription qui a alors été remportée par la candidate conservatrice Belinda Stronach. Lorsque cette dernière s'est jointe aux libéraux de Paul Martin en mai 2005, M^{me} Findlay a tenté de se trouver, sans succès, une autre circonscription dans la région torontoise. Elle fut la seule femme de la course. Personne, au sein du caucus, n'appuyait sa candidature.

Les autres prétendants au poste affichaient tous une expérience parlementaire plus ou moins longue. Au moment de la course, ils jouissaient d'appuis fort différents au sein même de l'aile parlementaire du parti.

1) Parmi tous les candidats, c'est Michael Ignatieff, universitaire, écrivain, journaliste et documentaliste d'origine canadienne ayant enseigné aux prestigieuses universités Harvard, Cambridge et Oxford, en plus d'avoir été professeur à l'Université de la Californie, à l'Université de Londres et au London School of Economics, qui semblait le candidat le plus susceptible de remporter la bataille. Il fut élu pour la première fois à la Chambre des communes lors des élections de janvier 2006. Il disposait du plus large appui au sein du caucus libéral, 49 membres ayant annoncé leur intention de le soutenir au moment du vote.

**Michael
Ignatieff [...] semblait le
candidat le plus
susceptible de
remporter la
bataille.**

2) Stéphane Dion, ancien professeur de science politique à l'Université de Montréal, siégeait au Parlement depuis 1996. Il avait été titulaire, sous les gouvernements de Jean Chrétien et de Paul Martin respectivement, des portefeuilles des Affaires intergouvernementales et de l'Environnement. Il pouvait compter sur l'appui de 13 membres du caucus.

3) Ken Dryden, ancien gardien de but étoile du Canadien de Montréal dans les années 1970, fut élu pour la première fois en 2004 et devint ministre du Développement social au sein du gouvernement Martin. Il pouvait jouir de l'appui de quatre députés et de six sénateurs.

4) Scott Brison siégeait à la Chambre des communes depuis 1997 comme député du Parti progressiste-conservateur, dont il avait tenté de prendre la tête en 2003 en participant à la course à la chefferie, avant de se joindre aux libéraux de Paul Martin et d'occuper le poste de ministre des Travaux publics et Services gouvernementaux. Parmi le caucus libéral, trois députés et six sénateurs lui accordaient leur appui.

5) Joe Volpe, élu pour la première fois lors des élections de 1988, avait été nommé ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration dans le gouvernement de Paul Martin. Il pouvait compter sur l'appui de quatre députés.

Quatre autres députés ou ministres libéraux, John Godfrey, Carolyn Bennett, Maurizio Bevilacqua et Hedy Fry, se sont aussi lancés dans la course, pour retirer leur candidature par la suite. Ils ont alors tous accordé leur appui à Bob Rae. Au total, des huit candidats restants, six provenaient de l'Ontario, alors que M. Dion était originaire du Québec et que M. Brison représentait une circonscription de la Nouvelle-Écosse.

Dès le début de la course à la direction, on a constaté qu'il était impossible de déterminer d'avance qui allait franchir le premier la ligne d'arrivée. Un sondage de la firme Strategic Counsel, réalisé pour le compte du quotidien *Globe and Mail* et de la chaîne de télévision CTV à la mi-septembre, a révélé que les électeurs canadiens privilégiaient, en tant que meilleur chef potentiel du PLC, Michael Ignatieff (35 %), Bob Rae (33 %), Ken Dryden (30 %), Stéphane Dion (24 %), Gerard Kennedy (24 %) et Scott

Brison (21 %). Toutefois, parmi les électeurs libéraux, le choix se portait d'abord sur Dion (50 %), suivi de près par Rae, Ignatieff et Dryden.

Le malheur des uns fait la fortune des autres

Considérée comme terne et ennuyante par les électeurs, la campagne à l'investiture allait néanmoins être marquée par des prises de position controversées de la part de certains candidats. Dès le début du mois de juin, Joe Volpe s'est vu obligé de rembourser des dons récoltés auprès de trois enfants de dirigeants de la firme pharmaceutique Apotex. Présenté au départ comme le candidat favori, Michael Ignatieff a fait l'objet de constantes critiques. On lui a notamment reproché d'avoir appuyé l'invasion américaine en Irak dans un article publié dans le *New York Times Magazine* en janvier 2003. Il y écrivait que la puissance militaire américaine constituait une nouvelle forme de règle impériale nécessaire à l'établissement de la démocratie et de la stabilité politique à l'échelle mondiale. Ignatieff s'est en outre attiré les foudres des autres candidats, mais aussi de la presse, à la suite des propos qu'il a tenus au sujet de la tragédie de Cana, au Liban, à l'été 2006. Il a alors affirmé que la mort de civils libanais ne l'empêchait pas de dormir, pour ensuite, en voulant corriger son erreur, accuser l'État d'Israël d'avoir commis un crime de guerre au cours de cette intervention armée. Son appui au gouvernement Harper en ce qui concerne le prolongement de la mission canadienne en Afghanistan jusqu'en février 2009 lui a aussi valu de nombreuses critiques de la part de ses adversaires qui, à l'exception de Scott Brison, s'y étaient plutôt opposés.

Par ailleurs, les troupes québécoises de Michael Ignatieff ont introduit une résolution devant être débattue au congrès biennal précédant le congrès à l'investiture, selon laquelle le PLC aurait reconnu que le Québec constitue une nation au sein du Canada. Dans cette résolution, on prévoyait également créer un comité d'experts ayant pour mandat d'indiquer au chef les voies à suivre pour officialiser cette nouvelle définition du Québec. La résolution fut sévèrement critiquée par tous les candidats. M. Dion trouvait qu'il s'agissait d'une reconnaissance désirable, mais non nécessaire. Bob Rae, même s'il se disait sympathique à cette reconnaissance considérée surtout comme un débat sémantique (le Québec est-il une nation ou simplement une société distincte?), s'est opposé à toute réouverture du

débat constitutionnel. Gerard Kennedy s'est porté à la défense de la position libérale traditionnelle sur cette question et a rejeté toute forme de reconnaissance officielle de la nation québécoise.

L'adoption, à l'initiative du gouvernement Harper, d'une résolution à la Chambre des communes reconnaissant que «les Québécois forment une nation au sein d'un Canada uni», à la veille de la tenue du congrès, a évité au PLC d'avoir à se prononcer sur cette délicate proposition. Cependant, les perceptions s'étaient déjà cristallisées au sein du parti. À l'exception de Michael Ignatieff, tous les candidats avaient exprimé des doutes quant à la nécessité d'une telle démarche.

Bob Rae, deuxième meneur dans la course, a dû lui aussi faire face à des critiques portant sur son bilan comme premier ministre ontarien. On lui a surtout reproché l'état désastreux des finances publiques à la fin de son mandat. Stéphane Dion, fort de son passage remarqué au ministère de l'Environnement, a centré sa campagne sur trois thèmes: prospérité économique, justice sociale et viabilité environnementale. Connu comme le père de la Loi sur la clarté et défenseur d'une vision centralisatrice du fédéralisme, il s'est aussi opposé à une résolution reconnaissant l'existence du déséquilibre fiscal introduite au congrès général spécial de l'aile québécoise du parti en octobre.

À la veille du congrès à l'investiture, ce sont surtout les questions entourant la politique étrangère, plus particulièrement le rôle du Canada en Afghanistan, et la reconnaissance de la nation québécoise qui ont retenu l'attention. Les thèmes économiques et, dans une moindre mesure, la question de l'environnement n'ont pas permis de démarquer les candidats de manière significative.

Le congrès de 2006 et ses suites

Les résultats d'un sondage mené par la firme Léger Marketing et dévoilés le 28 novembre 2006 ont permis de jauger la popularité des candidats auprès des électeurs. Alors qu'Ignatieff menait auprès des députés libéraux qui s'étaient engagés à le soutenir au premier tour (avec 31 % des appuis), c'est Bob Rae qui semblait être en meilleure position aux yeux des électeurs, étant le candidat préféré de 17 % d'entre eux. Toutefois, la marge qui le séparait des autres était on ne peut plus mince. Il était suivi par Ken Dryden

(11 %), Michael Ignatieff et Stéphane Dion (9 % chacun). En somme, le sondage indiquait qu'en dépit des efforts consentis au cours des mois précédents, aucun candidat ne dominait clairement le peloton.

Un autre sondage réalisé par la firme Strategic Counsel pour le compte du *Globe and Mail* et de CTV a ensuite souligné la fragilité de l'avance d'Ignatieff auprès des délégués. Il allait falloir plusieurs tours de scrutin avant de dégager un gagnant. Or, les délégués sondés révélaient que leur deuxième choix se porterait davantage sur Stéphane Dion (23 %) que sur Ignatieff (seulement 6 %) ou même sur Bob Rae (10 %). Fait plus troublant, seulement 4 % des délégués avaient affirmé qu'ils ne voteraient jamais pour M. Dion, alors que cette proportion grimpait à 21 % pour Bob Rae et à 26 % pour M. Ignatieff.

Le Tableau 1 indique comment les votes se sont distribués pour chacun des quatre tours ayant mené à l'élection de Stéphane Dion. Les candidats défaits se sont ralliés à Bob Rae, à l'exception de Martha Hall Findlay et de Gerard Kennedy, qui se sont joints au camp de M. Dion. Seul Scott Brison, qui avait appuyé M. Rae pour les second et troisième tours, s'est rallié à M. Ignatieff pour le quatrième tour, lorsque M. Rae s'est lui-même retiré. Ce dernier a libéré ses délégués en leur disant de voter comme ils l'entendaient. En somme, jamais, à une exception près, M. Ignatieff n'a pu faire le plein de votes lorsque les autres candidats tombaient au front.

**Tout s'est joué
lors du congrès.**

La fortune a souri à Stéphane Dion alors que d'aucuns avaient prédit que la victoire irait soit à Michael Ignatieff, soit à Bob Rae. Tout s'est joué lors du congrès. Le désistement de Gerard Kennedy à l'annonce des résultats du second tour, alors qu'une poignée de votes le séparait de M. Dion, et son appui à ce dernier ont fait toute la différence. La fortune politique repose sur un ensemble de circonstances et de hasards qui ont profité au nouveau chef: inexpérience politique et positions controversées de M. Ignatieff, réputation de manque de rigueur fiscale de M. Rae, nombre élevé de candidats, abandon de Kennedy, position ferme à l'endroit du Québec et bilan favorable au chapitre de l'environnement. Il est impossible d'isoler un seul facteur pouvant expliquer cette victoire surprise. Stéphane Dion n'était pas le premier choix d'une majorité de délégués. Mais ce qui est plus important encore, c'est qu'il n'était pas le dernier choix pour la

plupart d'entre eux. En d'autres termes, c'est moins la popularité personnelle du nouveau chef qui lui a permis de gagner que l'impopularité relative des autres candidats, Ignatieff en tête.

Lorsqu'il s'est lancé dans la course à la direction du parti, Stéphane Dion a identifié les trois critères nécessaires pour être un bon chef: avoir une vision pour le Canada, être rassembleur et être bon communicateur. Si la vision mise de l'avant par le nouveau chef a le mérite d'être claire, sa capacité de rassembler les électeurs canadiens, et plus particulièrement les Québécois, autour de sa conception du pays demeure encore problématique.

TABLEAU 1

Résultats de l'élection du chef du Parti libéral du Canada

Candidats	1 ^{er} tour	2 ^e tour	3 ^e tour	4 ^e tour
Michael Ignatieff	1 412 (29,3 %)	1 481 (31,6 %)	1 660 (34,5 %)	2 084 (45,3 %)
Bob Rae	977 (20,3 %)	1 132 (24,1 %)	1 375 (28,5 %)	– –
Stéphane Dion	856 (17,8 %)	974 (20,8 %)	1 782 (37,0 %)	2 521 (54,7 %)
Gerard Kennedy	854 (17,7 %)	884 (18,8 %)	– –	– –
Ken Dryden	238 (4,9 %)	219 (4,7 %)	– –	– –
Scott Brison	192 (4,0 %)	– –	– –	– –
Joe Volpe	156 (3,2 %)	– –	– –	– –
Martha Hall Findlay	130 (2,7 %)	– –	– –	– –
Total	4 815	4 690	4 817	4 605

La politique étrangère de Stephen Harper

ANDRÉ DONNEUR

Professeur, Département de science politique,
Université du Québec à Montréal



Stephen Harper, premier ministre du Canada

Sous le gouvernement Chrétien, et plus précisément sous la gouverne du ministre des Affaires étrangères Lloyd Axworthy (1996-2000), la politique étrangère canadienne avait délibérément insisté sur la sécurité humaine et le multilatéralisme. Cette fin des années 1990 vit le Canada jouer un rôle très actif sur le plan multilatéral et tout spécialement au Conseil de sécurité auquel il avait été élu comme membre non permanent pour 1999-2000. Il essaya d'y faire adopter une politique conforme aux normes de la sécurité humaine, c'est-à-dire une conception élargie de la sécurité qui consiste à « promouvoir la démocratie, le bon gouvernement, les droits de la personne, la règle de droit et l'instauration de la prospérité par le développement durable ». Cette conception élargie de la sécurité était en continuité avec le concept de « sécurité coopérative » du gouvernement Mulroney. Le

Canada comptait sur une ONU plus efficace dont la fonction « paix » serait mise en œuvre, notamment par une force d'intervention rapide.

Pour beaucoup de citoyens, la prévention du terrorisme ne passe pas par les forces armées, mais par des mesures de justice sociale.

Le Canada avait aussi obtenu à l'ONU dès 1993 la création d'un poste de haut-commissaire pour les droits humains. Toutefois, dès le début du gouvernement Chrétien, il avait été clairement indiqué que la violation des droits humains par un pays n'empêcherait pas le Canada de commercer avec lui, selon l'idée (discutable) que le développement de l'économie par le commerce favorisait la démocratie. Il est vrai que la question des droits humains a été soulevée à plusieurs reprises par des ministres canadiens, notamment concernant la Chine, mais avec beaucoup de discrétion.

Le commerce était l'essentiel. Le Sommet du G7 de Lyon, en 1996, fut à ce point de vue une réussite remarquable, en alliance avec les Européens, pour mettre en œuvre un véritable multilatéralisme commercial. La lutte contre le terrorisme, avec l'idée de frontière intelligente, date aussi de 1996. Jean Chrétien, la même année, aurait voulu – mais en vain – une mission au Rwanda. Son action en faveur de l'Afrique, en fin de mandat, se concrétisera au G8 par le lancement du NEPAD au Sommet de Kananaskis.

L'après-11 septembre 2001

La politique étrangère canadienne s'est infléchie après le 11 septembre 2001, lorsque le Canada a décidé de participer aux côtés des États-Unis à une opération de combat rapide en Afghanistan, conformément à une résolution du Conseil de sécurité des Nations Unies.

Le Canada s'est engagé plus tard en Afghanistan en 2003, cette fois dans la région de Kaboul, en insistant pour que cette mission soit placée sous le commandement de l'OTAN. Cette mission avait pour objectif d'assurer la sécurité et de stabiliser un régime qu'on voudrait démocratique, en aidant aussi au développement. Déployer cette force coïncidait

avec le refus, peu après, d'appuyer et de participer à l'intervention américaine en Irak.

La décision du gouvernement Martin de changer la nature de la mission en 2005, prolongée en 2006 par le gouvernement Harper jusqu'en février 2009, la portait de 2 300 à 2 500 militaires, et l'engageait dans le sud de l'Afghanistan, dans la région de Kandahar. Dans cette zone, le combat a une importance prépondérante.

La prévention du terrorisme en Afghanistan, une stratégie cul-de-sac ?

La détérioration de la situation en Afghanistan a conduit la mission à une impasse. Est-il possible d'en sortir ? On se trouve dans une situation classique des guerres de guérilla où la force armée d'intervention occupe le terrain, mais ne dispose pas de forces locales sûres pour le conserver. C'est aussi une tâche considérable d'aider à la formation d'une armée et d'une police locales sûres. Celles-ci doivent reposer sur le consensus de la population. Une telle mission demande à la fois une coopération des intéressés et une volonté de transformation. Elle demande aussi une concertation et une volonté de se répartir la tâche parmi les différents pays de l'OTAN et les autres (27 en tout) qui participent à la mission. Mais est-ce bien le cas ?

La participation des Forces canadiennes à cette guerre a créé du mécontentement dans la population canadienne et en particulier chez les Québécois. Pour beaucoup de citoyens, la prévention du terrorisme ne passe pas par les forces armées, mais par des mesures de justice sociale.

C'est cependant le premier ministre lui-même qui, après l'élection de 2006, a pris l'initiative de prolonger la mission canadienne dans le sud de l'Afghanistan, tout en la faisant approuver par une très faible majorité de quatre voix à la Chambre des communes.

La volonté personnelle du premier ministre Harper

C'est aussi la volonté personnelle du premier ministre Harper qui a mené à la décision d'appuyer sans nuance Israël lors de la guerre au Liban en 2006. Il est significatif qu'au sommet de la francophonie à Bucarest, en 2006, la

résolution égyptienne sur le Liban s'est heurtée à l'opposition du Canada. La résolution, après avoir évoqué « la tragédie dont a été victime la population » libanaise, demandait « la cessation totale des hostilités et le retour au calme ». Au mécontentement de la France, dont le président constatait que la très grande majorité était favorable à la résolution, mais que le Canada y était hostile, on dut trouver une solution de compromis.

Pour Stephen Harper, le Canada est une puissance mondiale.

Le gouvernement Harper avait approuvé les bombardements israéliens avec promptitude et sans prendre en compte toutes les données. Il n'a pas cherché à conseiller à Israël une certaine prudence et retenue dans l'action. Dans un conflit aussi complexe et délicat, la tendance historique du Canada à la restriction et à la prudence s'est vue infléchir par la volonté du premier ministre.

De même, le Canada, sous le gouvernement Harper, a été le premier pays à supprimer l'aide au gouvernement du Hamas après son élection en janvier 2006. Tout en comprenant les préoccupations d'Israël pour sa sécurité, cette position en flèche contraste avec l'habitude de consulter ses alliés sur les mesures à prendre. Pourquoi cette précipitation à agir? Le Canada n'est pas membre du quartet, dans la question israélo-palestinienne, qui comprend les États-Unis, la Russie, l'Union européenne et l'ONU.

La politique internationale d'une puissance mondiale

Vis-à-vis de la Chine, Stephen Harper a durci le ton en ce qui a trait au respect des droits humains. C'est lui-même qui est intervenu dans ce dossier directement sans que le ministre des Affaires étrangères s'exprime d'abord. L'intervention du premier ministre reposait sur l'expertise de son Bureau et du Conseil privé. Toutefois, cette réprobation n'a pas empêché qu'un fructueux commerce croisse.

Cette politique du premier ministre revêt une importance très grande parce que le Canada est une puissance d'envergure de l'Asie-Pacifique. Le gouvernement Chrétien avait donné une préférence à la Chine – ou tout au moins mis l'accent sur elle – par rapport au Japon. Stephen Harper a changé la politique à l'égard de l'Asie-Pacifique. Il recherche un accord de libre-échange avec le Japon et l'Inde.

Pour Stephen Harper, le Canada est une puissance mondiale – après tout n'est-elle pas la cinquième puissance commerciale du monde? – qui doit agir en conséquence et affirmer sa position. Il doit avoir une force militaire conséquente.

Stephen Harper a établi un système d'élaboration de la politique étrangère qui lui donne incontestablement le contrôle sur celle-ci.

La politique internationale de Stephen Harper peut paraître alignée sur celle des États-Unis. Cependant, si on lit attentivement les déclarations du premier ministre, il affirme que le Canada doit jouer un rôle important et s'affirmer sur la scène internationale. En fait, sa politique correspond à ses convictions. Proche du premier ministre d'Australie, John Howard, dont il admire de longue date l'idéologie conservatrice, il entend mener sa politique internationale sur une ligne politique similaire.

La mission en Afghanistan revêt une importance cruciale pour Stephen Harper. Il s'agit d'un engagement où le Canada montre à ses alliés de l'OTAN et à la « communauté internationale » sa capacité de jouer son rôle, en l'occurrence d'accomplir une mission de pacification. Les difficultés rencontrées, l'opposition croissante de la majorité de l'opinion publique n'a pas détourné le premier ministre de son dessein initial.

Le Canada et l'usage de la force militaire, ou les enjeux politiques de la mission en Afghanistan

STÉPHANE ROUSSEL

Professeur, Département de science politique,
Université du Québec à Montréal

Titulaire, Chaire de recherche du Canada en politiques étrangère
et de défense canadiennes

Historiquement, la scène politique canadienne a rarement été secouée par les questions de défense et de politique étrangère. Toutefois, depuis l'automne 2001, les débats se succèdent à un rythme rapide, qu'il s'agisse du renforcement de la sécurité aux frontières et des mesures antiterroristes (2001-2002), de l'éventuelle participation du Canada à la coalition dirigée contre l'Irak ou au système de défense antimissile américain (2003-2005), de l'attitude à adopter face à l'intervention israélienne au Liban (2006) ou encore de la pertinence, de la nature et la durée de la contribution canadienne à la guerre en Afghanistan (depuis 2002).

Ces débats permettent de révéler les clivages qui divisent la classe politique et la société canadiennes. Il n'est pas étonnant de voir les quatre formations politiques présentes à la Chambre des communes prendre des positions bien campées face à ces différentes questions, surtout dans un contexte où la survie incertaine du gouvernement minoritaire maintient les partis en perpétuel état de tension préélectorale. Pourtant, les positions qu'ils affichent vont probablement plus loin qu'un simple calcul stratégique, dans la mesure où elles témoignent de philosophies politiques et de visions bien différentes de la place du Canada dans le monde.

La fin du consensus stratégique

De la fin de la Seconde Guerre mondiale jusqu'à la fin de la guerre froide, les débats entre les deux grandes formations politiques canadiennes

(libéraux et conservateurs) se sont déroulés dans un cadre relativement restreint, au sens où elles s'entendaient sur l'essentiel des grandes orientations stratégiques. L'appartenance au camp occidental, l'alliance implicite et l'alignement sur les États-Unis et la nécessité de contrer la menace soviétique faisaient, de façon générale, consensus. Certes, l'on pouvait débattre des modalités de la contribution canadienne aux engagements découlant de ces grandes orientations, mais les discussions de fond s'étendaient rarement au-delà. À l'exception du débat sur l'acquisition d'armes nucléaires par les Forces canadiennes (FC) dans les années 1960, la question des conditions sous lesquelles l'usage de la force était jugée acceptable ne posait pas de problème. Au cours de la seconde moitié de la Guerre froide (1970-1990), les fonctions des FC s'articulaient autour de deux missions d'importance très inégale, mais de nature suffisamment différente pour que la plupart des intervenants puissent y trouver leur compte. D'une part, il s'agissait de contribuer à la défense de l'Amérique du Nord et de l'Europe occidentale en entretenant des forces lourdement armées et destinées à des missions de combat conventionnel. D'autre part, le Canada participait régulièrement aux missions de maintien de la paix menées sous mandat des Nations unies. Bien que celles-ci n'absorbent qu'une toute petite fraction des ressources des Forces canadiennes, elles se sont imposées comme l'activité militaire recueillant le plus d'appui parmi la population et la classe politique, même si les militaires et bon nombre de spécialistes continuaient d'accorder la priorité aux missions de combat¹.

À partir des années 1990, la distinction entre les deux types de missions tend à s'estomper, ce qui aura comme conséquence d'alimenter la réflexion sur la liste des tâches qui devraient incomber aux FC, mais aussi d'instaurer une certaine confusion. À cette époque, la nature des conflits évolue rapidement, comme l'indiquent les événements en Bosnie, en Somalie, au Rwanda et au Kosovo. Le maintien de la paix traditionnel, compris comme une opération d'interposition, doit céder le pas à des missions de rétablissement, d'imposition ou de consolidation de la paix, qui exigent bien souvent le recours à la force. La confusion s'est encore accrue avec l'instauration de la lutte au terrorisme, en particulier en Afghanistan à partir de 2001, et de stratégie combinée, comme «l'approche 3D», qui

consiste à intégrer les instruments militaires, diplomatiques et humanitaires (ou de développement) pour stabiliser les sociétés en crise. Dans ce contexte, il n'est pas étonnant que, dans l'esprit de bien des citoyens (et bien des dirigeants), la distinction entre « missions de combat » et « missions de paix » soit devenue de plus en plus difficile à établir².

Pourtant, cette distinction teinte encore largement les positions de ceux qui s'affrontent actuellement dans le débat sur la mission en Afghanistan et, de façon plus générale, sur l'usage de la force. Ce débat s'articule autour de trois pôles, que l'on peut sommairement associer aux grandes écoles de pensée en politique étrangère, soit le nationalisme critique, l'internationalisme et le continentalisme³.

Les trois écoles de pensée en politique étrangère canadienne

Le nationalisme critique (appelé aussi école de la « dépendance périphérique ») est fondé sur l'idée que le Canada est trop étroitement associé aux États-Unis, tant sur les plans économique et culturel que politique et militaire. L'objectif premier du gouvernement canadien devrait donc être de diversifier ses relations et de prendre ses distances des institutions qui, comme l'Accord de libre-échange ou le NORAD, contribuent à l'arrimer aux États-Unis. Bien souvent influencé par les idées de gauche où les valeurs de justice sociale et d'équité sont centrales, ce discours est assorti de propositions visant à accroître l'aide humanitaire et l'assistance au développement international. De ce point de vue, les interventions à l'étranger deviennent suspectes si elles semblent servir les intérêts des grandes puissances et le rôle des forces armées est généralement limité à la protection du territoire, à l'appui aux opérations humanitaires, et au maintien de la paix au sens traditionnel du terme. Dans le débat actuel, le principal défenseur de cette position est le Nouveau Parti démocratique, qui milite activement pour un retrait immédiat du Canada de la mission afghane.

L'internationalisme est probablement l'école de pensée dominante en politique étrangère canadienne depuis les années 1950. Étroitement associée à l'ancien ministre des Affaires étrangères et premier ministre Lester B. Pearson, elle postule que le Canada est une puissance moyenne qui a intérêt à contribuer activement à la stabilité du système international.

Dans cette optique, la meilleure stratégie consiste à renforcer le droit international et les institutions multilatérales comme l'ONU et l'OTAN, à maintenir l'unité du camp occidental, à porter assistance aux États les plus pauvres, et à jouer le rôle de médiateur. Sur le plan militaire, cette approche conduit à s'engager tant dans les missions de combat (dans le cadre des alliances) que des opérations de paix. Le cadre dans lequel l'usage de la force est jugé acceptable est plus large que chez les nationalistes critiques, mais néanmoins bien balisé, puisqu'il doit respecter les principes à la base de l'internationalisme, comme le respect du droit international et du multilatéralisme.

C'est ce type de réflexion qui semble guider l'attitude du Parti libéral du Canada et, dans une moindre mesure, du Bloc québécois, face à la mission en Afghanistan. De façon générale, celle-ci satisfait aux principes internationalistes, mais présente néanmoins suffisamment d'ambiguïtés pour poser problème. Outre la difficulté à mesurer les progrès sur le terrain et à établir clairement en quoi elle sert la stabilité du système international et les intérêts de sécurité du Canada (certains soutiendront l'inverse, en affirmant qu'elle nourrit l'hostilité à l'égard de l'Occident), la mission semble souffrir d'un profond déséquilibre entre les volets militaires d'une part et humanitaires de l'autre. Plus encore, elle est de plus en plus marquée par la formation d'un fossé au sein de l'Alliance atlantique, entre ceux qui acceptent de combattre en première ligne (comme les Américains, les Britanniques et les Canadiens) et ceux qui préfèrent se concentrer sur la reconstruction dans les secteurs plus calmes. Toutefois, à l'inverse des nationalistes critiques, les internationalistes ne peuvent réclamer un retrait pur et simple, car cette initiative constituerait une rupture de la solidarité avec les alliés. Dans ce contexte, il ne reste guère aux libéraux et bloquistes que la position consistant à réclamer la transformation du rôle du Canada en Afghanistan de manière à accorder plus d'importance au volet humanitaire. Plus encore, cette transformation doit être clairement signifiée aux alliés de manière à éviter tout malentendu quant à la loyauté du Canada.

La question de la loyauté est précisément au cœur de la vision du monde des continentalistes. Parce qu'ils considèrent que la prospérité et la sécurité du Canada sont intimement liées à la qualité de sa relation avec les États-

Unis, ils estiment qu'il va dans l'intérêt du pays d'appuyer les initiatives américaines, quitte à engager les troupes canadiennes dans des missions dangereuses. La priorité doit donc clairement être accordée au renforcement des capacités militaires du Canada et aux missions de combat. De façon générale, les Conservateurs semblent adhérer aux principes de cette école. Fermement convaincu de la valeur de cette mission pour l'intérêt national du Canada et pour la sécurité de l'Amérique du Nord, ce n'est qu'à contrecœur que le gouvernement Harper s'est résolu à fixer à février 2009 la révision du rôle du Canada en Afghanistan, selon la décision que prendra alors le Parlement. Toute chose étant par ailleurs égale, ceci signifie qu'un gouvernement conservateur majoritaire pourrait fort bien décider de prolonger la mission bien au-delà de cette date.

Identité nationale et clivages linguistiques

La tension qui persiste entre les tenants de ces trois écoles sur l'importance relative que doivent prendre les missions de combat et les opérations de paix est d'abord liée à des lectures différentes de la place du Canada dans le monde, de ses intérêts internationaux et des meilleures stratégies pour valoriser ceux-ci. Mais elle pose aussi la question de l'identité internationale du Canada, c'est-à-dire celle de l'image que les Canadiens ont d'eux-mêmes et qu'ils souhaitent que le reste du monde ait d'eux. Le nationalisme critique et l'internationalisme tendent généralement, bien qu'à divers degrés, à entretenir l'image d'un État indépendant, distinct des États-Unis, qui peut être considéré comme un champion du maintien de la paix, de la médiation, de la résolution pacifique des conflits et de la correction des injustices. Dans ce contexte, le soldat coiffé d'un casque bleu devient une figure emblématique qui, de tous les symboles militaires, représente le mieux le pays. À l'inverse, c'est par sa participation aux opérations de combat et à sa détermination à mener à terme des missions dangereuses mais essentielles pour le bien collectif que, selon ceux qui gravitent autour du pôle continentaliste, le Canada peut le mieux affirmer son identité internationale. Dès lors, les opérations de paix deviennent au mieux une page d'histoire qu'il faut bien se résoudre à tourner, ou, au pire, un mythe qu'il convient de corriger⁴, ceci d'autant plus que la persistance de cette image fausse les perceptions du public et des dirigeants politiques.

Il convient cependant de se demander jusqu'à quel point cette distinction entre les trois écoles s'applique au contexte plus restreint de la société québécoise francophone. La question est d'autant plus pertinente que les débats qui ont cours depuis 2001 ont fait renaître une autre idée bien ancrée en politique étrangère canadienne, et qui veut que les Québécois soient pacifistes, antimilitaristes et isolationnistes. Née des crises de la conscription au cours des deux guerres mondiales, cette idée continue d'influencer le débat sur l'influence du Québec sur la politique étrangère et la défense du Canada.⁵ Pourtant, l'examen des sondages révèle un portrait bien plus nuancé. S'il est vrai qu'un écart d'environ 10 % sépare presque systématiquement les Québécois des autres Canadiens en ce qui a trait à l'appui offert aux engagements militaires internationaux, nous sommes loin de la polarisation observée par exemple lors du plébiscite de 1942 sur la conscription. Plus encore, les courbes d'opinion des deux communautés tendent à se suivre et à réagir aux mêmes stimuli, ce qui indique une sensibilité comparable des deux côtés de la fracture linguistique. En fait, dans l'éventail formé par les trois écoles de politique étrangère, la société québécoise tend à se reconnaître surtout dans le discours internationaliste⁶, ceci même si les deux autres courants d'idées sont aussi représentés. Cette position médiane peut contribuer à expliquer l'appui pour le moins mitigé que recueille la mission au Québec, mais aussi le fait que le déploiement du Royal 22^e Régiment (et les pertes qu'il a subies) n'ait pas causé la commotion anticipée par des nombreux commentateurs au Canada anglais. Ceci tend à indiquer que la variable linguistique n'a probablement plus l'importance que certains veulent encore lui accorder et que c'est ailleurs qu'il faut rechercher les grands clivages portant sur la défense du Canada.

Les questions de défense sont, en temps de paix, rarement un enjeu électoral, celle de 1963 faisant sans doute exception. En temps de guerre, elles tendent curieusement à favoriser le parti au pouvoir, malgré les tensions que suscite le conflit (comme en 1917). Les conditions sont cependant réunies pour que la mission en Afghanistan devienne un enjeu électoral significatif. Outre les clivages politiques profonds qu'elle expose, d'autres facteurs pourraient contribuer à aviver le débat. Non seulement cette guerre sera-t-elle, en février 2009, la plus longue parmi celles auxquelles le Canada a participé au cours de son histoire, mais l'espérance de

succès, du moins à moyen terme, semble plutôt faible, ce qui ne peut que susciter des questions et des doutes. Plus encore, l'incapacité manifeste du gouvernement (qu'il soit libéral ou conservateur) à tenir un discours clair et convaincant pour justifier la participation au conflit crée une conjoncture idéale pour forcer la réflexion sur l'usage, par le Canada, de la force militaire pour réaliser ses objectifs internationaux.

NOTES

1. Sur les débats et le consensus stratégique de la guerre froide, voir Myriam Gervais, et Stéphane Roussel, « De la sécurité de l'État à celle de l'individu : l'évolution du concept de sécurité au Canada (1990-1996) », *Études internationales*, vol. 29, n° 1, mars 1998, en particulier p. 33-35;
2. Charles Létourneau, et Justin Massie, « L'Afghanistan: Archétype d'une « nouvelle » politique étrangère canadienne? », *Options politiques*, décembre 2006-janvier 2007, p. 28-34.
3. Sur ces écoles, voir Kim Richard Nossal, Stéphane Roussel et Stéphane Paquin, *Politique internationale et défense au Canada et au Québec*, Montréal, Les Presses de l'Université de Montréal, 2007, p. 107-130 et 254-280.
4. Charles Létourneau et Justin Massie, « Un symbole à bout de souffle? Le maintien de la paix dans la culture stratégique canadienne », *Études internationales*, vol. 37 n° 4, décembre 2006, p. 548-549.
5. Voir Antoine Robitaille, « Les Québécois, pacifistes ou pacifiques? » dans Michel Venne, dir., *L'Annuaire du Québec 2004*, Saint-Laurent, Fides, 2003, p. 53-64. Pour un exemple récent, voir J.L. Granatstein, *Whose War is It? How Canada Can Survive in the Post-9/11 World*, Toronto, HarperCollins, 2007, p. 136-163.
6. Stéphane Roussel, « Une culture stratégique en évolution » dans Stéphane Paquin (avec la coll. de Louise Beaudoin), dir., *Histoire des relations internationales du Québec*. Montréal, VLB, p. 278-287.



Le monde vu d'ici

La sortie de scène de George W. Bush et l'équilibre des forces partisans

PIERRE MARTIN ET RICHARD NADEAU

Professeurs titulaires, Département de science politique, Université de Montréal, et respectivement directeur et directeur de recherche, Chaire d'études politiques et économiques américaines



Photo : PC

George W. Bush

Le 20 janvier 2009 est une date que des millions d'Américains et bon nombre de Québécois attendent avec impatience. À midi ce jour-là, George W. Bush, qui affiche en fin de mandat l'une des pires cotes de popularité pour un président américain depuis l'invention des sondages d'opinion – et qui est moins populaire au Québec que presque partout ailleurs dans le monde – assistera en silence à la prestation de serment de celui ou de celle que ses concitoyens éliront en novembre 2008 pour lui succéder. Le climat politique qui prévaut au moment de la sortie de scène de Bush est marqué par la cohabitation entre un président affaibli et une opposition démocrate qui jouit, depuis les élections de mi-mandat, d'une double majorité au Congrès. Pour mieux comprendre ce contexte, nous

proposons une analyse de la défaite du Parti républicain aux élections législatives de novembre 2006 et de l'alignement des forces politiques qui en a résulté.

Que s'est-il passé le 7 novembre 2006 ?

Le système électoral américain prévoit le renouvellement, tous les deux ans, de la totalité de la Chambre des représentants et d'un tiers du Sénat, où les mandats sont de six ans. La composition du Congrès change généralement assez peu d'un scrutin à l'autre. Les élections de mi-mandat permettent aux électeurs de manifester leur mécontentement envers l'administration présidentielle, mais les changements de majorité sont rares.

Depuis 1994, les républicains étaient majoritaires dans les deux chambres. En 2006, ils possédaient 230 sièges de représentants sur 435 et 55 postes de sénateurs sur 100. En 2007 et 2008, les rôles sont inversés. La Chambre des représentants compte 232 démocrates et 201 républicains (deux sièges vacants à l'automne 2007), alors que la majorité démocrate au Sénat ne tient qu'à un fil, avec 51 élus sur 100, y compris les indépendants Lieberman et Sanders, identifiés au caucus démocrate.

À première vue, le changement est marginal, mais dans le contexte des élections législatives américaines, où les candidats en poste jouissent d'un énorme avantage, il s'agit d'un revirement exceptionnel. Plusieurs raisons expliquent un tel changement d'humeur de l'électorat.

Au premier chef, ces résultats s'expliquent par l'insatisfaction envers l'administration Bush. Le taux d'approbation de la performance du président américain s'est affaïssé sous la barre des 40 % et dans quelques cas sous les 30 %, depuis 2006, et rien ne semble indiquer qu'il remontera beaucoup avant son départ.

Plusieurs facteurs expliquent le désenchantement des Américains à l'endroit des républicains. D'abord, certaines prises de position influencées par la droite religieuse ont été jugées sévèrement par l'opinion (par exemple, sur l'avortement et les cellules souches), mais il faut aussi noter l'impact dévastateur des scandales qui ont touché certains porte-parole du parti.

La réforme ratée du système de sécurité sociale, l'explosion des déficits budgétaires et l'accroissement des inégalités reflètent pour plusieurs l'échec du conservatisme économique de l'administration Bush. Même si l'écono-

mie manifeste encore certains signes de vigueur, l'insécurité liée à la mondialisation et aux délocalisations d'emplois reste le lot de nombreux Américains. Les carences dans la gestion des crises, notamment après le passage de l'ouragan *Katrina*, ont aussi largement contribué à alimenter la grogne des électeurs.

L'enlèvement des troupes américaines en Irak s'est toutefois avéré la principale source d'insatisfaction des électeurs envers leur président. En 2004, les électeurs avaient majoritairement souscrit à la thèse de Bush selon laquelle l'intervention en Irak était un passage obligé dans la lutte contre le terrorisme. Depuis, le doute s'est installé, amplifié par les pertes en vies humaines et par les révélations sur la « fabrication » des motifs invoqués pour justifier l'entrée en guerre des États-Unis.

Les démocrates reprennent l'initiative

Dans le cadre de la campagne présidentielle de 2008, l'enjeu irakien place les candidats républicains sur la défensive. Le président Bush, qui avait choisi d'intensifier la présence en Irak à la suite de la défaite de novembre 2006, s'est malgré tout engagé, à la fin de 2007, à réduire graduellement le nombre de soldats stationnés en territoire irakien, laissant de ce fait à son successeur le soin de conclure une mission que Bush avait lui-même déclarée « accomplie » en mai 2003.

Sur le front intérieur, les résultats de l'élection de mi-mandat et la persistance des sondages défavorables ont considérablement affaibli le président. Par exemple, sur un dossier qui tenait à cœur à George W. Bush en 2007, la réforme de l'immigration, le président n'a pas pu rassembler suffisamment d'appuis à l'intérieur de son propre parti pour faire valoir son point de vue. Il s'agit d'une illustration parmi tant d'autres qui confirment que l'épithète de « canard boiteux », qu'on attribue souvent aux présidents en fin de dernier mandat, sied particulièrement bien à George W. Bush en 2007 et en 2008.

Dans l'année qui a suivi l'élection de mi-mandat, peu de signes de l'affaiblissement du président ont été aussi clairs que la décomposition progressive de son équipe de proches collaborateurs. L'ex-secrétaire à la Défense de Bush, Donald Rumsfeld, a donné le ton dès le lendemain des élections en offrant une démission que d'aucuns ont perçue comme un

aveu d'échec de sa stratégie en Irak, qu'il avait jusque-là défendue bec et ongles. Plus tard, le stratège Karl Rove, « l'architecte » des succès électoraux de Bush, a préféré quitter à l'été 2007 plutôt que d'accompagner son patron dans une longue série de batailles perdues d'avance.

Dans ce contexte, il n'est pas étonnant de constater que la course à la nomination républicaine pour l'élection présidentielle de 2008 a mis tant de temps à démarrer. Par contre, les démocrates – et tout particulièrement la meneuse Hillary Clinton – ont rapidement projeté l'image d'un parti confiant de voguer vers la victoire. Il est vrai que tout peut arriver en une année de campagne à la présidence, mais comme la cote de popularité d'un président sortant représente généralement une variable importante dans la détermination du vote pour le candidat de son parti, le républicain qui remportera la nomination de son parti aura fort à faire pour se délester de ce fardeau.

En 2006, [les républicains] possédaient 230 sièges de représentants sur 435 et 55 postes de sénateurs sur 100. En 2007 et 2008, les rôles sont inversés.

Vers une nouvelle ère de domination des démocrates ?

De là à conclure que les démocrates entament une nouvelle ère de domination aux dépens du Parti républicain, il y a un pas qu'il serait prématuré de franchir.

Il est arrivé maintes fois au cours des trois ou quatre dernières décennies que des observateurs aient annoncé l'hégémonie naissante d'un parti ou de l'autre. Ces prédictions se sont toutes avérées fausses. Elles s'appliquent d'autant moins au contexte actuel que l'électorat américain est de plus en plus caractérisé par une distinction nette entre deux groupes partisans aux idéologies de mieux en mieux campées et de tailles comparables.

Par exemple, on a beaucoup parlé, au moment des victoires successives de George W. Bush en 2000 et en 2004, de l'avènement d'une hégémonie républicaine et conservatrice dans le paysage partisan américain, mais l'élection de mi-mandat de 2006 est venue mettre fin à ces attentes. Si on examine de près les résultats des élections récentes, on note avant tout

qu'elles sont plus serrées que la norme historique, ce qui indique que les électeurs mouvants sont relativement peu nombreux et qu'il est difficile, pour un parti comme pour l'autre, de s'assurer de leur appui.

Même si on ne tient pas compte de la déconfiture subie par l'administration Bush dans le borbier irakien, plusieurs signes portent à croire qu'un retour du balancier en faveur des démocrates aurait malgré tout éventuellement contribué à rééquilibrer les forces partisans. En fait, dans le système politique américain, le contrôle de tous les leviers du pouvoir par un seul parti a tendance, à la longue, à inciter les dirigeants à infléchir les politiques suffisamment vers la droite ou vers la gauche pour provoquer une réaction négative de la part d'un électorat fondamentalement centriste. En d'autres termes, l'électorat américain agit tel un thermostat : si le parti au pouvoir pousse ses politiques trop loin dans un sens, l'électorat tend à réagir en appuyant le parti opposé. Donc, même sans le scénario catastrophique de l'intervention irakienne, la mainmise de certains idéologues conservateurs sur le parti républicain aurait tôt ou tard incité les électeurs centristes à revenir vers le parti démocrate.

La stabilité dans la compétition

Ce qui semble prévaloir aujourd'hui aux États-Unis est un système de « stabilité compétitive », où deux partis aux forces comparables se mènent une lutte sans merci pour influencer la mince frange de l'électorat dont ils ont besoin pour accéder au pouvoir. Les coûts exorbitants des campagnes électorales et l'omniprésence de la préoccupation des politiciens américains pour la collecte de fonds sont en partie des conséquences de cet état de fait.

Dans cet environnement partisan où tout peut arriver, on assistera en 2008 à une campagne présidentielle âprement menée, surtout dans les États les plus susceptibles de basculer d'un côté ou de l'autre le soir du 4 novembre – les *swing states*. Pour saisir la vraie nature de cette campagne, il faudra donc porter son attention, au-delà des grands médias nationaux, aux campagnes intenses de « micromarketing » que les partis mèneront à l'endroit des clientèles cibles les plus susceptibles de leur rapporter de précieux votes au Collège électoral.

Écllosion d'un hyper-président

MARTIAL FOUCAULT

Professeur, Département de science politique, Université de Montréal



Photo : PC

Nicolas Sarkozy

Depuis la première élection d'un président de la République française au suffrage universel, en 1965, jamais un président élu n'a bénéficié d'un tel plébiscite. Plusieurs facteurs tant politiques, économiques que sociaux ont joué en faveur de l'élection de Nicolas Sarkozy et de la mise en place d'une large majorité parlementaire.

Armé du slogan de campagne arguant que « tout devient possible », Nicolas Sarkozy a remporté haut la main l'élection présidentielle de 2007, qui restera sans doute gravée dans les mémoires comme une élection de rupture, car elle a fait entrer la France dans une ère nouvelle de la vie politique et du politique. Trois faits marquants peuvent illustrer cette rupture : un nombre record d'électeurs inscrits (44 millions de votants) et de participants (85 %), un record de popularité pour un président élu (67 % d'opinions favorables), et un président qui gouverne en lieu et place d'un premier ministre évincé de l'action gouvernementale. Pour bien

comprendre l'ampleur de ces situations inattendues et de la victoire de M. Sarkozy, il est utile de rappeler le contexte dans lequel les différentes séquences électorales se sont succédé au cours du printemps 2007.

Habituellement, les campagnes électorales présidentielles démarrent de six à neuf mois avant la date du scrutin. Lors de cette campagne, le calendrier a été substantiellement bousculé. D'un côté, le candidat de la droite, M. Sarkozy, alors ministre de l'Intérieur du gouvernement Raffarin, qui déclarait en novembre 2003 : « Penser à l'élection présidentielle pas seulement en se rasant chaque matin. » De l'autre, le Parti socialiste, qui entretenait une forte incertitude sur le candidat jusqu'à l'automne 2006, les militants socialistes désignant finalement Ségolène Royal comme chef-surprise. Dans la préparation et la conduite de cette campagne, deux logiques contradictoires se sont alors télescopées avec des effets ravageurs sur l'après-élection : la montée en puissance d'un nouveau régime présidentiel et l'implosion du Parti socialiste.

Conditions et résultats de l'élection présidentielle

Le traumatisme de l'élection de 2002, caractérisée par la présence du leader de l'extrême droite Jean-Marie Le Pen et par la victoire finale de Jacques Chirac avec un score digne des autocraties, laissait supposer que les électeurs français attendaient le rendez-vous présidentiel de 2007 pour éviter un « 21 avril bis » et pour manifester clairement leur choix électoral. Par ailleurs, cette élection se présentait avec un décorum inédit : nouveaux candidats, présence d'une femme au second tour, absence de président sortant comme candidat, inscription massive de nouveaux électeurs, inflation de sondages d'intentions de vote et intense médiatisation de la campagne (en particulier en raison de l'utilisation massive d'Internet).

La victoire de Nicolas Sarkozy (31,18 % au premier tour et 53,03 % au second) s'est construite à l'image d'un rouleau compresseur. Ni les erreurs de la candidate socialiste M^{me} Royal ni les tiraillements internes au sein de son parti ne suffisent à expliquer l'ampleur du plébiscite à l'endroit de son adversaire. Au contraire, sous l'angle de la sociologie électorale, cette élection présidentielle a mis en évidence de nouvelles attitudes électorales. La droite a disposé d'un soutien massif auprès des catégories socioprofessionnelles indépendantes, libérales, agricoles et des retraités, qui accor-

daient traditionnellement leur vote à la droite, au centre droit ou à l'extrême droite. En même temps, M^{me} Royal n'a pas réussi à devancer significativement M. Sarkozy auprès des catégories intermédiaires (« cols bleus ») et ouvrières.

Et la surprise est plutôt venue du côté du parti centriste, l'Union démocratique française - rebaptisée MODEM (Mouvement démocratique) à l'issue du scrutin. Drapé dans une stratégie « ni-niste » (ni de droite ni de gauche), le chef François Bayrou a espéré, le temps de sondages favorables, être présent au second tour. Malgré un score final très élevé (18,57 %), ce succès aux présidentielles s'est transformé en échec cuisant (7,61 %) lors de la campagne législative. Non seulement le parti centriste se trouve-t-il désormais crédité de seulement quatre députés (contre 29 précédemment), mais il est asphyxié par la stratégie politique développée par Nicolas Sarkozy, empêchant F. Bayrou de se faire entendre sur les thèmes-clés de la réforme, de l'ouverture politique et de l'efficacité de l'action publique.

Enfin, le principal vaincu de cette année électorale est le Front national (FN), qui a perdu près d'un million de voix au premier tour de l'élection présidentielle (comparativement à 2002) et 1,7 million de voix aux élections législatives. Tout comme François Mitterrand, qui était parvenu en 1981 à détourner les électeurs communistes de leur base partisane, M. Sarkozy a attiré près d'un million d'électeurs qui avaient voté la fois précédente pour le FN. Ce tour de force électoral (même s'il est encore trop tôt pour affirmer que l'UMP a drainé l'ensemble des électeurs du FN) donne un aperçu de la rupture des équilibres politiques. La France vient de connaître une profonde recomposition de son espace politique : au modèle de bipolarisation politique (union de la droite contre union de la gauche) s'est substitué un modèle bipartite inédit (UMP contre PS). En ce sens, les bons résultats de François Bayrou au premier tour de l'élection présidentielle ne resteront qu'une anicroche politique à cette vague de fond vers le bipartisme.

Cette élection présidentielle a mis en évidence de nouvelles attitudes électorales.

Alerte législative : présider, ce n'est pas gouverner

Cette thèse du bipartisme est d'ailleurs confortée par les résultats de l'élection législative des 10 et 17 juin 2007. Depuis la réforme du calendrier électoral initiée en 1999 par l'ancien premier ministre Lionel Jospin, l'élection présidentielle précède l'élection législative tous les cinq ans. Remarquons au passage que cette réforme risque de piéger pour un long moment les chances de victoire de la gauche tant la France prend racine dans une culture de droite. Mais revenons un instant sur l'échec d'une victoire annoncée aux élections législatives. Ce « troisième et quatrième tour » devait théoriquement offrir au président une large majorité à l'Assemblée nationale autour d'un programme de gouvernement. Or, M. Sarkozy et les candidats parlementaires ont partiellement échoué à convaincre quant au contenu de leur projet de gouvernement. Gouverner, ce n'est donc pas présider. Une première explication de ce revers tient à l'annonce à demi-mot d'un projet, jusqu'alors dissimulé durant la campagne présidentielle, de TVA sociale (forme d'impôt indirect pesant sur la valeur ajoutée des biens et services destinés à financer la protection sociale). Cette révélation a eu pour conséquence de revigorer le Parti socialiste et ses alliés, qui ont fait élire 225 députés sur 577. La défaite de la gauche prenait des airs de victoire tant les pronostics annonçaient un raz-de-marée des candidats soutenus par le triomphant M. Sarkozy. Au-delà d'un simple calcul numérique consistant à compter le nombre de députés élus, cette cacophonie a eu pour effet immédiat de renforcer la stratégie de M. Sarkozy : se substituer à son premier ministre et occuper l'ensemble de l'espace politique, médiatique et législatif.

Une fois la très longue période de campagne électorale terminée, la France a découvert un président qualifié tantôt d'hyper-président, tantôt d'omni-président ou encore de super-président. C'est à croire que la France a enfanté un président « génétiquement modifié » qui fonce sans qu'aucune volonté extérieure ne puisse le ralentir ou dévier sa trajectoire. Malgré tout, ces superlatifs ont le mérite d'éclairer la nature de M. Sarkozy pendant ses premiers mois de règne au sein de ce que l'on pourrait qualifier de « monarchie présidentielle » française. À peine élu, le candidat a décidé d'occuper personnellement, ou par (fidèles) conseillers interposés, l'espace

médiatique dont il a parfaitement su saisir les codes et les bénéfices immédiats. Jamais un président de la République, pas même Valéry Giscard d'Estaing, pourtant à l'aise avec les médias, n'aura noué autant de relations directes avec la presse écrite, audiovisuelle et radiophonique. Si, pour certains, la fonction présidentielle impose une nécessaire distance avec les milieux d'influence, M. Sarkozy joue à contre-courant en imposant une proximité inédite avec les médias.

Agenda de réformes : un activisme à tout crin

Sur le terrain des réformes et des chantiers législatifs, l'attente des Français est grande; pour 75 % d'entre eux, M. Sarkozy représente le meilleur candidat pour entreprendre ces réformes. C'est l'une des principales raisons de son succès. Selon un sondage postélectoral, mené en France au lendemain du premier tour présidentiel, M. Sarkozy était désigné comme la personne la plus crédible et compétente pour engager la lutte au chômage, mener une politique de sécurité, assurer le financement des retraites et réformer la politique d'immigration. À l'inverse, les Français ne lui accordent qu'une confiance modérée pour relever les défis liés à l'éducation, à l'intégration ou encore à l'environnement. L'adhésion à M. Sarkozy se fonde sur plusieurs valeurs conservatrices (respect, autorité, mérite, ordre) et économiques (réforme du marché du travail, retrait du rôle de l'État dans l'économie).

La conséquence de ces attentes s'est traduite par un agenda de réformes mené à grande vitesse, tantôt dans la précipitation, tantôt dans le cosmétique. Précipitation, car le rythme imposé par le président de la République conduit les ministres à s'engager dans un processus de surenchère dans la mise en œuvre de réformes, avec le risque de réviser à la baisse les objectifs initiaux (réforme de l'Université, service minimum dans les transports ou encore fiscalité sur l'immobilier). Cosmétique, car le contenu des réformes reste dissimulé derrière une communication à marche forcée

Au modèle de bipolarisation politique (union de la droite contre union de la gauche) s'est substitué un modèle bipartite inédit (UMP contre PS).

pour justifier toutes sortes de projets de loi (récidive des mineurs, réduction du nombre de fonctionnaires, fiscalité des heures supplémentaires, etc.). Face à chaque nouveau problème dans la société française ou étrangère, M. Sarkozy donne l'impression de s'approprier personnellement le problème, et d'y répondre par l'inflation législative (immigration, sécurité intérieure) ou par l'exposition médiatique (traité simplifié européen, régulation des crises financières, conflit iranien).

Fin de l'état de grâce

Les 100 premiers jours suivant une élection, souvent qualifiés de lune de miel ou d'état de grâce, correspondent à une période charnière autour de

**Jamais un
président de
la République
[...] n'aura noué
autant de relations
directes avec la
presse écrite,
audiovisuelle et
radiophonique.**

laquelle des gouvernements peuvent tester leur popularité. Celle de Nicolas Sarkozy a rapidement atteint des niveaux élevés (67 %), le plaçant parmi les présidents français les plus populaires. Or, la multiplication de tels efforts pour maintenir un état de grâce semble vaine: le 13 septembre 2007, M. Sarkozy enregistrait une première chute d'opinions favorables (62 %). Il faut voir dans cette fin d'état de grâce les premiers signes annonciateurs d'une période de turbulences politiques liées à l'agenda des réformes et à leurs effets attendus. M. Sarkozy a annoncé que les premiers résultats de son action devront être évalués dès l'année 2009. Pendant cette période, il est fort probable que l'hyper-président maintienne une hyper-présence quasi-quotidienne, créant un « bruit politique »

permanent au double avantage: pouvoir choisir les thèmes de l'agenda et contrôler l'opposition en l'obligeant à se positionner sur le bruit ainsi créé.

S'il fallait retenir un événement majeur du cycle d'élections françaises en 2007, ce serait la rupture réelle que témoigne la naissance d'un nouveau régime présidentiel dans un climat d'attentes sociales très fortes sous la Cinquième République, dont la France s'apprête à fêter le cinquantenaire.

Le drame libanais vu du Québec : main basse sur un pays libre

JEAN CERMAKIAN

Professeur associé, Université du Québec à Trois-Rivières



Fresque en hommage à Pierre Gemayel, ministre assassiné le 21 novembre 2006

Le Liban vit depuis plus de 30 ans une crise d'identité qui a failli avoir comme conséquence l'éclatement de ce petit pays du Proche-Orient. Au cours de cette période, la guerre civile longue de 15 ans a exacerbé les tensions politiques et interconfessionnelles présentes dans le pays depuis son accession à l'indépendance. L'assassinat de l'ancien premier ministre libanais Rafic Hariri, en février 2005, n'a fait qu'aggraver cette crise politique et qu'entraîner un blocage des institutions démocratiques de l'État libanais.

Une géopolitique complexe et porteuse de conflits

Le Liban est victime de sa géographie, de son histoire et de ses voisins du Moyen-Orient – la Syrie, Israël, l'Arabie Saoudite, l'Iran, les Émirats du

golfe Persique et la Palestine. Ces acteurs exercent des influences contradictoires et antagonistes : ils tentent de contrôler ou de manipuler le

**Les Libanais
tiennent à leur
liberté
d'expression ainsi
qu'à leur
indépendance.**

Liban qui, en raison de sa situation stratégique et de son rôle de trait d'union entre l'Orient et l'Occident, est l'objet de toutes les convoitises. Ajoutons à cela le rôle essentiel que jouent les États-Unis et la France dans les affaires politiques et économiques du Liban. On comprend alors pourquoi tant d'intervenants géopolitiques extérieurs veulent faire main basse sur le seul pays véritablement pluraliste et démocratique au Proche et au Moyen-Orient. En effet, malgré leurs divergences politiques et confessionnelles, les Libanais tiennent à leur liberté d'expression ainsi qu'à leur indépendance, obtenue de la France en 1943. La très grande majorité d'entre eux refusent à la fois la tutelle syrienne, subie depuis 15 ans, et l'agression israélienne qui les touche depuis 30 ans. Ils ne veulent pas non plus imiter le modèle politique et sociétal du régime islamique iranien.

La complexité du Liban tient donc à la fois de son histoire mouvementée et de sa situation géographique. La géographie humaine du Liban actuel ressemble à une courtepoinette aux couleurs violemment contrastées. Sur un territoire aux trois quarts montagneux, d'une superficie très réduite (10 452 kilomètres carrés), cohabitent de 3,5 à 4 millions d'habitants (difficile à évaluer, le dernier recensement datant de 1932, sous le régime français), dont environ 400 000 Palestiniens et autant de Syriens (sans compter les 14 000 militaires syriens qui ont occupé le pays de 1990 à 2005). Il y a au moins trois fois plus de Libanais dispersés à travers le monde, soit environ 13 millions de personnes, que de Libanais résidant au Liban.

C'est la dispersion géographique de ce peuple dans le monde ainsi que le dynamisme interne de ses 17 communautés religieuses qui sont à l'origine de la géopolitique complexe du Liban et des États qui l'entourent. Il faut donc revenir plus de 30 ans en arrière, avec le début de la guerre civile (1975-1990), pour comprendre les enjeux actuels du drame libanais. En avril 1975, l'affrontement armé entre les milices palestiniennes et les Kataëb, les phalanges libanaises (un parti politique et groupe paramilitaire

chrétien), a marqué le début de la terrible guerre du Liban, une guerre civile impitoyable qui a fait 150 000 morts et ruiné l'économie du pays. Signé sous les auspices de la Ligue des États arabes, l'accord de Taëf (1990) a mis fin à cette guerre et a placé le Liban sous tutelle syrienne.

L'intifada de l'indépendance ou la révolution du Cèdre

Depuis le 14 février 2005, date de l'attentat qui a coûté la vie à Rafic Hariri, le Liban vit ce que plusieurs de ses médias et de ses politiciens appellent « l'intifada de l'indépendance » ou « la révolution du Cèdre ». La première expression fait référence à l'intifada palestinienne, c'est-à-dire aux deux vagues de soulèvement populaire de Cisjordanie et de Gaza contre l'occupant israélien, en 1987-88 et en 2000. Au Liban, il s'agit d'une révolte de la majorité des Libanais contre l'occupation par les forces armées et les services de renseignements syriens et contre également un gouvernement libanais soumis aux volontés de Bachar el-Assad, président de la Syrie.

La mise en application de l'accord de Taëf et la fin de la guerre civile, en 1990, ont permis au Liban de retrouver une paix relative. La plupart des musulmans libanais et des réfugiés palestiniens vivant sur le territoire ont accueilli les Syriens avec soulagement. Ces derniers avaient en effet le mandat de faire cesser les combats entre les différentes milices, qui s'étaient affrontées pendant 15 ans, et de désarmer celles-ci, tout en aidant l'armée et la police libanaises à maintenir l'ordre, afin de permettre un retour à la vie normale et d'entreprendre la reconstruction du pays.

En 1990, la Syrie s'est jointe à la coalition de 33 pays qui avaient permis au président américain George Bush de mettre fin à l'invasion du Koweït par l'armée de Saddam Hussein. En contrepartie, les États-Unis avaient donné carte blanche au président syrien pour établir et consolider son protectorat politique et militaire sur le Liban. Cette bonne entente entre les gouvernements de Washington et de Damas n'a pas résisté aux attentats du 11 septembre 2001, le gouvernement syrien étant soupçonné d'abriter, sinon d'encourager, des terroristes islamistes établis en Syrie ou ailleurs, et de financer, tout comme l'Iran, la résistance chiite du Hezbollah libanais contre l'occupation par Israël du Sud-Liban.

En 2003, au cours de l'invasion de l'Irak par les troupes anglo-américaines, la Syrie s'est retirée de la coalition et s'est rapprochée des chiites

irakiens (60 % de la population) et des chiïtes iraniens (85 % de la population). Damas a entrepris également d'améliorer ses relations avec la Turquie, gouvernée depuis 2003 par un parti islamiste modéré, après un conflit ouvert sur la question du partage des eaux de l'Euphrate. Enfin, à l'intérieur même de la Syrie, un pays majoritairement musulman sunnite, le pouvoir politique est depuis 35 ans aux mains de la famille Hafez el-Assad et de ses proches. Or, ceux-ci sont des Alaouites (une branche dissidente de l'Islam chiïte), qui ont tout fait pour réprimer les aspirations des sunnites en favorisant les autres groupes minoritaires de la société syrienne (musulmans chiïtes, druzes, chrétiens arméniens et syriaques). Cette dynamique explique pourquoi, au Liban, le pouvoir syrien a favorisé les chiïtes comme contrepoids politique et militaire aux musulmans sunnites et aux chrétiens, qui étaient les principaux détenteurs du pouvoir politique au Liban. « Diviser pour régner », selon le vieil adage.

**Le seul endroit où
tout le monde
coexiste, les jours
de semaine, est
le nouveau
centre-ville.**

Depuis toujours, les Libanais sont un peuple de commerçants et de bâtisseurs. Nul autre que Rafic Hariri pouvait mieux symboliser ces qualités. Natif de Sidon (Saïda) et musulman sunnite, Hariri a dominé la scène politique et économique du pays pendant 15 ans. Il a été premier ministre de 1992 à 1998 et de 2002 à 2004. Sous son gouvernement, deux grands objectifs nationaux ont été atteints : le retrait d'Israël du Sud-Liban et la reconstruction de la capitale. Son nom est célébré par tous les

Libanais, même par ses adversaires, pour avoir lancé la Solidere (Société libanaise pour le développement et la reconstruction), une entreprise publique qui attire les capitaux de la diaspora libanaise, mais aussi ceux des pays arabes et européens. Bref, cette société ressuscite la vie commerciale et culturelle de Beyrouth. L'intifada de l'indépendance libanaise a été perçue comme l'espoir d'une plus grande liberté et d'une démocratie authentique.

Visite d'un pays en état de siège

J'ai effectué une visite au Liban en 2007. Le texte qui suit résume mes impressions. J'ai pu, à l'occasion de ce voyage, prendre la mesure du drame

que vit le peuple du « pays du Cèdre », notamment depuis l'assassinat de Rafic Hariri et la restauration fragile de la démocratie. C'est un véritable état de siège, provoqué par les menaces de déstabilisation interne et externe, ce qui, une fois de plus, menace l'avenir du pays.

Tout d'abord, le Liban possède un réseau de grands axes routiers qui, dans l'ensemble, est moderne et fonctionnel. Seule exception : plus de 90 ponts et viaducs détruits par l'aviation israélienne en juillet et en août 2006, dont le plus haut viaduc du Moyen-Orient, celui du Dar el-Beïda. Ce pont constituait la pièce maîtresse de la future « Autoroute arabe » devant relier l'Irak, la Syrie, le Liban, la Jordanie, la Palestine et l'Arabie Saoudite ; un symbole de la coopération interarabe qui a connu plus de bas que de hauts au cours des 50 dernières années face à la puissance militaire d'Israël. Autre signe de la situation conflictuelle dans laquelle se trouve le Liban : les nombreux points de contrôle de l'armée sur les routes et autoroutes menant à la Syrie, installés et contrôlés par elle, jusqu'à son départ, en avril 2006. Cette militarisation du réseau routier est évidente dans le quadrillage militaire de la zone centrale de Beyrouth, autour de la place des Martyrs et du quartier Solidere.

En outre, on est frappé par l'identité culturelle homogène du peuple libanais. À l'exception des Arméniens, bien intégrés à la vie économique et politique du pays, mais qui conservent leur langue et leur culture d'origine, les Libanais, quelle que soit leur identité confessionnelle, ont l'arabe comme langue maternelle. À ce titre, ils font partie de la grande nation arabe dont le territoire s'étend du Maroc au golfe Persique. Les Libanais sont fiers d'être parmi les précurseurs de la renaissance culturelle et politique des peuples arabes de l'Empire ottoman, au XIX^e et au XX^e siècle.

Lorsqu'on visite les principaux sites d'intérêt historique et architectural du Liban, on a par ailleurs une impression d'immobilisme et de stagnation. Il s'agit d'un véritable drame national dans un pays où le tourisme contribuait, il y a encore un an et demi, à la résurrection économique du Liban, après 15 ans de guerre civile. Depuis la guerre de l'été 2006 et l'état de siège du centre-ville de Beyrouth, l'industrie touristique est paralysée. Le grand perdant de cette situation est, bien sûr, le peuple libanais dans son ensemble.

L'héritage de Rafic Hariri

Pendant toute son histoire, la place des Martyrs ou place des Canons a été le symbole de Beyrouth, son centre vital et le cœur de sa vie économique, sociale et culturelle. J'ai longuement parcouru le périmètre de cette place mythique, dont il ne subsiste plus rien depuis qu'elle a symbolisé, pendant la guerre du Liban (1975-1990), le début de la tristement célèbre Ligne verte, la ligne de démarcation entre l'Ouest musulman et l'Est chrétien de Beyrouth, dont le prolongement est la rue de Damas, où se situent l'Université Saint-Joseph, l'ambassade de France et le Musée national. Tout le long de cette rue, on peut voir des carcasses d'immeubles aux murs lépreux et criblés de balles.

Ces vestiges d'une guerre impitoyable avoisinent les immeubles commerciaux et résidentiels modernes du quartier Monot. Pour la majorité des Libanais, la destruction de la place des Martyrs a été une tragédie, parce qu'elle représentait le foyer de l'identité nationale et le symbole de l'aspiration du peuple libanais à la souveraineté.

Depuis 1991, la reconstruction du centre-ville de Beyrouth a été à la fois spectaculaire et controversée, tout comme a été à la fois admiré et critiqué le personnage le plus important de l'après-guerre civile et l'initiateur de cette reconstruction : Rafic Hariri. Ce dernier, fort de sa fortune personnelle et de ses relations financières et politiques dans le monde arabe, en Europe et en Amérique, a entrepris de remodeler le centre-ville de Beyrouth dans un esprit de rupture avec le passé. Un projet urbanistique très avant-gardiste conciliant modernité et architecture méditerranéenne; un style hybride qui intègre les influences arabe, ottomane et italienne.

Il n'y a plus de Ligne verte sur le terrain ni de mur séparant les communautés, comme à Jérusalem ou à Belfast. Mais la fracture géopolitique entre les secteurs Est et Ouest de la capitale libanaise est bien réelle. Les transactions immobilières entre chrétiens et musulmans sont rares : il est difficile pour un musulman d'acheter une propriété dans un quartier chrétien, et vice-versa. Plus que jamais, la capitale libanaise est un « assemblage de petites patries » confessionnelles et politiques, où chacun vit de son côté et regarde son voisin avec méfiance. Le seul endroit où tout le monde coexiste, les jours de semaine, est le nouveau centre-ville, le quartier Solidere

et les rues environnantes. Ce quartier est le siège des administrations publiques, des grandes banques et du plus grand quotidien de langue arabe du Liban, *An-Nahar* (Le jour). Depuis le 1^{er} décembre 2006 et le sit-in des partis d'opposition, les rues de ce quartier sont désertées, tout le périmètre est entouré de barbelés, et les accès piétons sont contrôlés par des soldats de l'armée libanaise. Les visiteurs libanais et étrangers ne vont plus dans ce secteur; seuls s'y trouvent les contestataires antigouvernementaux, dans leur village de tentes, les militaires et les employés qui travaillent dans les édifices publics et commerciaux.

Les rares visiteurs qui s'aventurent sur la place des Martyrs vont se recueillir sur les tombes de Rafic Hariri et de ses sept gardes du corps, au pied de la mosquée Mohammed al-Amine. Rafic Hariri était un musulman sunnite croyant et pratiquant. Il avait pour ambition de libérer le Liban de la tutelle syrienne et israélienne, mais aussi de développer une solidarité entre Libanais musulmans et chrétiens. Le fait de financer la construction de la grande mosquée Mohammed al-Amine, juste à côté de la cathédrale Saint-Georges des maronites, n'était pas un geste de provocation, mais une main tendue dans le but de construire le Liban du dialogue, à la fois libre, démocratique et solidaire.

Une douzaine d'autres hommes politiques libanais, intellectuels et journalistes, ont également été assassinés depuis trois ans pour avoir défendu ces valeurs. Je sais qu'en lisant ce qui suit bon nombre de Libanais ne partageront pas mon point de vue. Le dialogue n'est possible que si toutes les parties partagent ces valeurs. Cela signifie qu'aucune communauté ni aucun parti politique ne peut prétendre bloquer ou empêcher les institutions nationales de fonctionner. L'état de siège des 12 derniers mois et les récents troubles et attentats risquent de mener à une nouvelle guerre civile.

C'est ce que le peuple libanais redoute le plus. Même si le Liban est victime d'enjeux géopolitiques qui dépassent ses frontières, il appartient aux Libanais d'aplanir leurs différences politiques et confessionnelles, sans quoi l'indépendance du Liban restera toujours une souveraineté de façade,

Il appartient aux Libanais d'aplanir leurs différences politiques et confessionnelles.

manipulée par ses voisins et par les grandes puissances. En effet, pour la Syrie, l'Iran, l'Arabie Saoudite, Israël, les États-Unis, la Russie et la France, le Moyen-Orient demeure plus que jamais au cœur d'un échiquier géopolitique de première importance, au cœur des enjeux stratégiques et pétroliers.

SITES INTERNET CONSULTÉS

Site du président de la République libanaise (en anglais)
www.presidency.gov.lb

Site du ministère du Tourisme du Liban (en arabe, en français et en anglais)
www.lebanon-tourism.gov.lb

Portrait géographique et ethnolinguistique du Liban
www.tlfq.ulaval.ca/axl/asie/liban.htm

Liban Vision (un regard de la francophonie libanaise)
www.libanvision.com

Site de *L'orient-Le jour*, le quotidien libanais de langue française
www.lorient-lejour.com.lb

Site de *Hebdo Magazine*, l'hebdomadaire libanais de langue française
www.magazine.com.lb

Site de *The Daily Star*, le quotidien libanais de langue anglaise
www.dailystar.com.lb

Version électronique de *An-Nahar*, le plus grand quotidien de langue arabe du Liban
www.annaharonline.com

Site de la Lebanese Broadcasting Corporation (LBC) (en arabe)
www.lbcgroup.tv

Darfour : les ressorts complexes d'un conflit armé¹

David Ambrosetti

Chercheur postdoctoral en science politique au Centre d'études et de recherches internationales de l'Université de Montréal (CÉRIUM)



Un jeune manifestant pour la paix au Darfour

L'actuel conflit armé au Darfour fait suite aux attaques de rebelles visant à la fois des garnisons militaires du gouvernement soudanais et l'aéroport d'El-Fasher, qui se sont produites en février et en avril 2003. Ces

attaques ont provoqué une violente réaction de l'armée soudanaise à l'automne 2003 et durant l'hiver 2004, la période la plus meurtrière de ce conflit qui, selon l'ONU, a fait plus de 200 000 victimes et a forcé plus de 2 500 000 personnes à l'exode. Celles-ci vivent aujourd'hui dans de gigantesques camps de déplacés au Darfour même, ou de réfugiés de l'autre côté de la frontière, au Tchad. Depuis l'été 2004, ces camps sont devenus le théâtre de la plus importante opération humanitaire du monde. On fournit des vivres à ces gens incapables de retourner chez eux à cause de la guerre qui fait toujours rage entre les différents mouvements rebelles, et les forces armées soudanaises et leurs milices supplétives.

Les racines politiques soudanaises du conflit

Qu'est-ce qui a provoqué ce conflit armé? Pour le comprendre, il faut tenir compte de son contexte historique et géopolitique régional. Les aspirations régionalistes anciennes, les jeux politico-militaires régionaux, les compétitions très localisées entre différents groupes sociaux et les ambitions personnelles, sources de fractures internes au sein des partis au pouvoir, se sont entrecroisés pour créer une situation explosive.

**Prendre les armes
est devenu pour la
SLA et le JEM
le moyen
d'« exister » à un
moment où
l'attention
internationale
était braquée sur
le Soudan, mais où
seul le sud était
considéré.**

Les groupes rebelles engagés dans ces attaques, réunis sous la bannière de l'Armée pour la libération du Soudan (mieux connue sous son acronyme anglais, SLA), avec le soutien d'un autre groupe important, le Mouvement pour la justice et l'équité (JEM), sont le fruit d'un environnement violent qui date du début des années 1980. Située à l'ouest du Soudan, la région du Darfour, aujourd'hui divisée en trois provinces, a connu une histoire politique parsemée de graves conflits avec l'autorité centrale soudanaise. Elle a en outre été encerclée par d'autres conflits armés, lesquels se sont propagés dans la population darfourie selon des logiques politiques, sociales et ethniques complexes.

En premier lieu, rappelons que le Darfour a connu une histoire politique différente, en partie, de celle du centre du Soudan actuel, ainsi qu'une annexion tardive par les pouvoirs centraux ayant gouverné le Soudan. En outre, il a subi un manque d'intérêt relatif de la part de ces pouvoirs successifs, ce qui a suscité de nombreuses révoltes au sein de sa population et l'affirmation de revendications autonomistes fortes.

Après l'indépendance du Soudan en 1956, la marginalisation du Darfour a perduré. Le rôle essentiel de la région était de fournir des soldats à l'armée soudanaise et des miliciens au parti Oumma, un parti traditionnel issu d'une confrérie religieuse soufie composé de l'establishment soudanais, bien implanté au Darfour. Pour constituer leur clientèle politique et leurs

milices armées, les dirigeants de ce parti se sont appuyés sur des groupes darfouris « africains » (Four, Masalit, Zaghawa) avant de se rapprocher de groupes darfouris « arabes » (Baggara), au détriment des premiers. Cela a favorisé entre ces groupes une forte polarisation qui a atteint son paroxysme après la grande famine de 1983-1985. Due à l'échec de la politique agricole de Khartoum et à la négligence du gouvernement central devant les signaux d'alerte émis par le gouverneur du Darfour, cette famine a provoqué la mort de 90 000 personnes et amplifié les tensions entre éleveurs nomades (Baggara, Zaghawa) et cultivateurs sédentaires (Four, Masalit).

Ce contexte a permis de nombreuses instrumentalisations politiques par des forces extérieures, qu'elles soient soudanaises, régionales ou même internationales. La multiplication des groupes armés au Darfour, puis l'éclatement d'un conflit ouvert en février 2003 ne peuvent être compris si l'on ne tient pas compte des dimensions régionales et internationales.

Un environnement national et régional violent

Première source d'instrumentalisation extérieure, le conflit armé qui a éclaté au Sud Soudan en mai 1983 entre le gouvernement soudanais et le mouvement rebelle sudiste de l'Armée de libération du peuple soudanais (SPLA) a eu d'importantes répercussions dans la vie des Darfouris, et ce, de deux manières.

Ce sont surtout, une fois encore, des hommes originaires du Darfour que le régime soudanais a recrutés dans son armée pour combattre la SPLA au sud. En échange, les élites darfouries espéraient que les grandes familles au pouvoir à Khartoum leur donneraient un accès accru aux fonctions politiques et économiques nationales. Ils ont toutefois été déçus par les différents régimes qui se sont succédé à Khartoum (le pouvoir militaire de Nimeiri d'abord, puis le régime démocratique tenu par les élites traditionnelles issues des grandes confréries religieuses, et enfin la nouvelle junte militaire instaurée par les islamistes).

Au sud, la SPLA a choisi d'exploiter cette profonde déception des Darfouris pour nourrir un nouveau front contre Khartoum, au Darfour même, et ce, malgré la distance culturelle et sociale ainsi que les défiances existant entre les élites du mouvement rebelle sudiste et celles du Darfour.

Deux insurrections armées y ont été violemment réprimées par le pouvoir, en 1990 et en 2001-2002. Chaque fois, les rebelles étaient issus de groupes Four, composante importante de la population du Darfour - littéralement, le pays (« *Dar* ») des Four. C'est donc parmi eux que l'on a dénombré le plus grand nombre de victimes civiles des réponses contre-insurrectionnelles de l'armée soudanaise. En 2002, des villages Masalit ont également été visés.

Dans ses campagnes militaires, le régime soudanais a constamment eu recours à des groupes nomades baggara (les *Murahaliin*, qu'on appelle aujourd'hui les *Janjaouids*), dont certains étaient venus récemment du Tchad, pour compenser le manque de soldats réguliers. En effet, il était périlleux pour Khartoum d'engager dans des combats au Darfour des forces armées composées essentiellement de Darfouris. Ces groupes nomades, dans l'ensemble pauvres et marginalisés, avaient choisi d'appuyer le régime pour bénéficier du soutien et des armes de Khartoum dans la compétition très localisée qu'ils menaient contre leurs rivaux pour les terres. Ces violences n'ont généré aucun écho international. Et pourtant, l'attaque de la SLA en 2003 par des hommes essentiellement Four et Masalit s'inscrivait directement dans ce processus plus ancien.

Une autre source d'instrumentalisation réside dans la compétition militaire entre la Libye de Muammar al-Kadhafi et certains États occidentaux (États-Unis et France) dans la région au cours des années 1980. Kadhafi voulait alors chasser le président tchadien, Hissène Habré, du pouvoir, au profit d'Idriss Déby, et souhaitait également peser sur la politique soudanaise. Il a apporté au nouveau régime démocratique soudanais (1986-1989) un soutien financier et militaire important pour combattre la SPLA au sud. En échange, Khartoum a donné carte blanche à Kadhafi pour intensifier sa guerre contre Hissène Habré en utilisant le Darfour comme base arrière. Cette présence libyenne au Darfour a surtout profité à des milices baggara *murahaliin* et à des organisations arabes qui soutenaient, au Tchad, la rébellion d'Idriss Déby contre Hissène Habré. Cependant, ces mouvements alimentés par la Libye s'attaquaient également aux groupes sédentaires du Darfour, du fait de leurs conflits localisés pour la terre. Cela a provoqué en retour la constitution de milices parmi les sédentaires, en particulier parmi les Four. Soucieux de l'appétit régional de

Kadhafi, les États-Unis et la France ont soutenu ces milices Four contre les milices baggara pro-libyennes.

Guerres de palais à Khartoum et implications internationales

Cette dimension régionale est fondamentale. Elle permet de comprendre le choix de certains Darfouris « africains », y compris d'anciens membres du parti islamiste, de se soulever contre le régime démocratique, puis contre la junte militaro-islamiste actuelle. C'est que ces régimes successifs ainsi que la Libye ont soutenu des milices baggara contre les groupes Four et Masalit.

Un facteur propre au régime soudanais doit également être mentionné. L'actuel régime militaro-islamiste ne forme pas un tout homogène. Une cause du conflit au Darfour est précisément la rupture opérée en 1999-2000 entre les élites qui sont au cœur de l'État soudanais et leur ancien mentor islamiste, Hassan al-Tourabi. L'éviction de ce dernier du pouvoir par ses anciens fidèles l'a conduit à mobiliser les importants relais dont il bénéficiait lui aussi au sein du Darfour (parmi des groupes Zaghawa, cette fois) afin d'alimenter un mouvement de contestation contre le régime. Ainsi est publié en 2000 un *Livre noir* attestant l'exclusion des élites darfouries des fonctions politiques et économiques du pays, ce qui provoque des émeutes réprimées par le régime. Un des auteurs du livre est Khalil Ibrahim, le futur chef du mouvement rebelle JEM, actuellement en guerre contre Khartoum au Darfour. Le JEM est donc apparu, pour le régime, comme le bras armé de Tourabi.

Dernier facteur à considérer, ce « mariage d'intérêt » de forces darfouries hostiles à Khartoum a sans nul doute profité d'un contexte international particulier : depuis 2001, les États-Unis et d'autres États occidentaux (Norvège, Royaume-Uni) poussaient en faveur de négociations de paix entre Khartoum et le Sud Soudan. Le processus de paix, jouissant d'une forte attention internationale, a conduit le régime soudanais à accepter d'importantes concessions pour les sudistes de la SPLA. Ce contexte ouvrait une fenêtre d'occasions à d'autres mouvements soudanais souhaitant obtenir

L'histoire récente de ce conflit rend difficile tout pronostic.

des concessions similaires de la part du régime. Prendre les armes est devenu pour la SLA et le JEM le moyen d'«exister» à un moment où l'attention internationale était braquée sur le Soudan, mais où seul le sud était considéré.

La recherche de la paix et ses impasses

Devant ce nouveau conflit, les négociateurs internationaux ont donné la priorité au processus de paix en cours au sud. Ils soutenaient toutefois le déploiement d'une force militaire de l'Union africaine, en 2004, pour accompagner un processus diplomatique international et régional destiné à favoriser la reprise du dialogue et la fin des combats entre les belligérants au Darfour. Après plusieurs résolutions de l'ONU, après la saisine de la Cour pénale internationale en 2005 pour les crimes commis au Darfour et après l'adoption de sanctions par des États occidentaux à l'encontre du Soudan, accusé de commettre un génocide contre les populations «africaines» du Darfour (une charge qu'aucune commission d'enquête internationale n'a pu établir à l'heure actuelle, contrairement aux crimes de guerre et aux crimes contre l'humanité qui, eux, sont bien documentés), le gouvernement soudanais et les groupes rebelles ont entamé une négociation de paix au Nigeria (à Abuja) qui a abouti, le 5 mai 2006, à un accord de paix.

Cet accord a toutefois provoqué une dislocation et une recomposition très rapide et fluide des mouvements rebelles. On a alors assisté à une reprise de la guerre entre, d'une part, le gouvernement soudanais et les anciens rebelles qui ont signé l'accord de paix, et, d'autre part, ceux qui ont rejeté cet accord, unis sous la bannière d'un nouveau Front pour la rédemption nationale (NRF) et soutenus par l'Érythrée. Les violences contre les civils s'en sont trouvées décuplées, selon les clivages ethniques et sociaux qui divisaient ces commandants rebelles. Les troupes de l'Union africaine se sont rapidement révélées incapables de prévenir ces violences. Les bombardements aériens de l'armée soudanaise ont repris avec plus de force. Des États occidentaux, États-Unis en tête, se sont engagés dès l'été 2006 dans la promotion d'un déploiement de l'ONU au Soudan, un projet sans cesse ralenti et reporté au gré des désaccords et des négociations diplomatiques en cours au sein du Conseil de sécurité de l'ONU, de l'Union africaine, de la Ligue des États arabes et de l'Autorité intergouvernementale

pour le développement (IGAD). Le gouvernement soudanais n'a cessé d'exploiter ces désaccords pour gagner du temps dans son entreprise contre-insurrectionnelle au Darfour.

La solution actuellement promue, le déploiement d'une force «hybride» composée conjointement par l'Union africaine et l'ONU, semble progresser. En effet, le 31 juillet 2007, la résolution 1769 du Conseil de sécurité de l'ONU a été votée. Elle autorise le déploiement de 26 000 hommes au sein de cette force baptisée Unamid. Les efforts portent également sur la négociation d'un nouvel accord de paix entre toutes les forces en présence. L'histoire récente de ce conflit rend toutefois difficile tout pronostic quant aux chances de succès de ces différentes initiatives, étant donné les nombreuses dimensions du conflit, qu'on a présentées succinctement ici.

NOTE

1. Ce texte a été préparé dans le cadre du groupe de recherche sur les Conflits armés en Afrique subsaharienne du Centre d'études d'Afrique noire (CNRS / Institut d'études politiques de Bordeaux), programme cofinancé par le Conseil régional d'Aquitaine et par le ministère français de la Recherche.

Le Québec comme objet d'étude dans le monde

ROBERT LALIBERTÉ

Directeur général, Association internationale des études québécoises

Depuis au moins 30 ans, le Québec est un objet d'étude non seulement dans la plupart des universités québécoises, mais aussi dans plusieurs universités de 65 pays différents. Que le Québec soit étudié par les Québécois semble aller de soi, même si, avant les années 1970, c'était rarement le cas. En revanche, que le Québec soit étudié partout dans le monde, c'est une source de grand étonnement¹.

Pourquoi étudie-t-on le Québec ?

Quelle particularité possède le Québec pour justifier qu'un aussi grand nombre de professeurs, de chercheurs, d'étudiants et d'autres analystes ou observateurs étrangers s'y intéressent ? Il n'y a sans doute pas une seule réponse, dès qu'on examine la composition du réseau international des études québécoises mis en place par l'Association internationale des études québécoises (AIEQ), et qu'on cherche à identifier les thèmes ou les sujets qui suscitent le plus d'intérêt de la part des québécois étrangers.

En s'inspirant des propos tenus par le professeur Jean-Marie Klinkenberg, de l'Université de Liège, en Belgique, et par Yvan Lamonde², de l'Université McGill, deux explications retiennent particulièrement notre attention :

- Le Québec exerce un pouvoir de séduction qui lui vient de sa jeunesse, de la richesse de ses ressources et de son statut de minorité³.
- L'expérience québécoise est non seulement originale, mais également porteuse de valeurs universelles et, par conséquent, universalisable ou, à tout le moins, source d'inspiration pour d'autres pays aux prises avec des problèmes semblables à ceux du Québec.

Où étudie-t-on le Québec ?

C'est en Europe de l'Ouest – en Allemagne, en Italie, au Royaume-Uni et en Belgique – ainsi qu'aux États-Unis, notamment en Nouvelle-Angleterre,

que les études sur le Québec se sont d'abord implantées, dans les années 1970, et qu'elles sont encore aujourd'hui les plus populaires. On peut donc penser que le pouvoir de séduction et la capacité d'inspiration du Québec se manifestent principalement dans les pays avec lesquels celui-ci a des rapports de proximité politique, culturelle, géographique ou historique.

Cette affirmation mérite toutefois d'être nuancée. S'il est exact que près de 60 % de tous les québécois répertoriés par l'AIEQ résident dans des pays d'Europe de l'Ouest, aux États-Unis ou dans les autres provinces canadiennes, il n'en demeure pas moins que c'est dans les pays avec lesquels le Québec n'entretient pas de tels rapports de proximité que les études sur le Québec ont connu leur plus forte croissance depuis les années 1990. En effet, on assiste à un essor particulièrement remarquable des études portant sur le Québec dans plusieurs pays d'Europe centrale et orientale, dont la Russie, la Pologne, la Hongrie et la Roumanie, d'Amérique latine, notamment le Brésil et le Mexique, ainsi que dans plusieurs pays asiatiques, dont le Japon, la Chine, l'Inde et la Corée.

Le réseau international d'études québécoises que l'AIEQ a mis en place au fil des ans comprend aujourd'hui près de 2 800 participants. La majorité de ces québécois, soit 70 % d'entre eux, sont de l'extérieur du Québec. Dans bon nombre de pays, plus de la moitié se spécialisent dans l'étude de la littérature québécoise et parfois aussi dans l'étude de la chanson et du cinéma québécois. Cette prédominance, à l'extérieur du Québec, des enseignements, recherches, publications et colloques portant sur la littérature et la culture québécoises s'explique essentiellement par le fait qu'il existe encore très peu, pour ne pas dire trop peu, d'ouvrages portant sur le Québec qui sont publiés et disponibles dans une autre langue que le français. Or, les québécois qui appartiennent à d'autres champs de recherche et d'enseignement que celui de la langue et de la littérature françaises sont beaucoup moins nombreux à maîtriser suffisamment le français pour étudier le Québec à partir d'ouvrages publiés en français.

Sur quoi portent les études consacrées au Québec ?

La présence des études sur le Québec dans un grand nombre de pays, mais aussi dans un grand nombre de disciplines, fait en sorte que les thèmes ou les sujets traités par les québécois sont extrêmement diversifiés. Il n'en

demeure pas moins que certains sujets sont plus souvent étudiés et récurrents que d'autres, et ce, aussi bien dans le champ des études littéraires que dans ceux des sciences humaines et sociales.

La spécificité culturelle du Québec, de même que la construction de l'identité québécoise et l'évolution de cette identité font partie des thèmes qui sont largement traités par les québécois des diverses régions du monde aussi bien que dans les différentes disciplines. Ces thèmes, qui ont toujours été au cœur des études portant sur le Québec, ont en quelque sorte été constamment renouvelés. Dans un contexte où les immigrants représentent une proportion croissante de la population québécoise et où, par ailleurs, les Québécoises et Québécois sont de plus en plus ouverts sur le monde, il n'est pas étonnant que ces objets d'étude soient encore d'actualité. Au cours des dernières années, ils ont suscité un grand intérêt de la part des littéraires, qui ont accordé une attention particulière à l'étude de la littérature migrante au Québec et, dans une moindre mesure, au nouveau théâtre québécois. Ils ont également retenu l'attention des historiens, qui se sont penchés sur le caractère pluriel de l'identité québécoise, des sociologues et anthropologues, qui ont comparé l'approche québécoise de l'interculturalisme à l'approche canadienne du multiculturalisme, ainsi que des sociolinguistes, qui se sont intéressés à la situation et à l'avenir de la langue française au Québec et plus particulièrement dans la région de Montréal.

Le féminisme est un autre thème qui, au cours des dernières années, a suscité un grand intérêt de la part des québécois à l'extérieur du Québec issus du milieu littéraire ou des sciences sociales. Pour les uns, cet intérêt s'est manifesté par le biais de l'enseignement et de la recherche portant sur l'écriture féminine au Québec. Pour les autres, cet intérêt s'est exprimé à travers différentes activités universitaires traitant des efforts entrepris par le Québec pour assurer une plus grande égalité entre les sexes.

La situation des autochtones a également attiré l'attention des québécois. Des politologues, des sociologues, des anthropologues ainsi que des littéraires se sont intéressés au développement social, politique, économique et culturel des nations autochtones du Québec. Un intérêt nouveau s'est d'ailleurs manifesté pour la nordicité québécoise et l'imaginaire du Nord.

À ces sujets de recherche, s'ajoutent ceux qui ont été abordés principalement par des politologues et des économistes. Pour les politologues, les

thèmes les plus constamment et fréquemment étudiés, au cours des dernières années, ont été reliés au fonctionnement du fédéralisme canadien, aux rapports entre le Québec et le Canada, à la situation des états multinationaux, au statut des petites nations sans États et, bien entendu, à l'évolution du nationalisme québécois.

Même si elles ont été peu nombreuses, les activités d'enseignement et de recherche des économistes s'intéressant au Québec ont porté principalement sur le modèle québécois de développement économique. Quelques études sur le développement scientifique et régional du Québec ainsi que sur la place de l'économie sociale dans le développement du Québec ont été réalisées dans un certain nombre de pays, dont l'Inde et la Chine, qui sont à la recherche de modèles pouvant inspirer leurs propres politiques et stratégies de développement économique.

En somme, le Québec est un objet d'étude à travers le monde en raison principalement de sa spécificité. C'est généralement autour de questions reliées à la langue, à la culture et à l'identité que naissent d'abord les études québécoises à l'extérieur du Québec.

Cet intérêt est bien ancré dans plusieurs pays avec lesquels le Québec entretient des rapports de proximité, en raison de sa géographie, de son histoire, de sa culture et de sa langue. Par ailleurs, certains pays, aux prises avec des problèmes semblables à ceux qui surgissent au Québec, s'inspirent des approches que cette province a su développer pour exprimer sa spécificité, notamment sur le plan culturel, et pour assurer un développement social, politique et économique favorisant l'épanouissement de cette spécificité. Bref, l'intérêt pour le Québec se manifeste de façon croissante depuis une vingtaine d'années afin d'appréhender de manière éclairée des enjeux sociaux, culturelles, politiques et économiques.

NOTES

1. Harvey, Fernand, « Le développement des études québécoises dans le monde », *Globe. Revue internationale d'études québécoises*, vol. 4, n° 2, 2001, p. 59.
2. Lamonde, Yvan, « Culture québécoise et valeurs universelles », texte de l'appel à communications pour le premier colloque mondial de l'AIEQ, en octobre 2008.
www.aieq.qc.ca/frame_nouveautes.html
3. Klinkenberg, Jean-Marie, « Des études québécoises en Belgique. Une fidélité plurielle », *Globe. Revue internationale d'études québécoises*, vol. 4, n° 2, 2001, p. 85.

L'ÉTUDE DU QUÉBEC DANS LE MONDE

La mission de l'Association internationale des études québécoises

ROBERT LALIBERTÉ

Directeur général, Association internationale des études québécoises

L'Association internationale des études québécoises (AIEQ) a fêté ses 10 ans d'existence en mai 2007. Au moment où elle a été créée, rares étaient ceux qui pouvaient prédire qu'elle allait connaître un développement aussi fulgurant.

Au fil des ans, l'AIEQ est devenue une organisation internationale et multidisciplinaire qui regroupe aujourd'hui plus de 2 800 professeurs, chercheurs, étudiants, journalistes et analystes se consacrant à l'étude du Québec. On trouve des québécoises dans 65 pays à travers le monde. Ces derniers appartiennent à plus de 40 disciplines académiques et scientifiques différentes.

La majorité des québécoises que l'AIEQ a identifiés et répertoriés, soit 70 % d'entre eux, résident à l'extérieur du Québec. Bien que plus nombreux en Europe et aux États-Unis, ils sont présents dans toutes les régions du monde. Grâce à eux, au moins 50 000 étudiants étrangers découvrent le Québec chaque année. Certains se spécialisent dans l'étude du territoire du Québec et des populations qui l'habitent, notamment celles des nations autochtones. D'autres s'intéressent d'une façon plus particulière à l'histoire du Québec et à son évolution sur les plans social, culturel, politique et économique. Toutefois, c'est grâce à l'intérêt qu'ils accordent à la littérature et à la culture québécoises que le plus grand nombre d'entre eux développent et diffusent une meilleure connaissance du Québec dans le monde.

Pour être en mesure de promouvoir et de soutenir efficacement le développement des études québécoises dans le monde, l'AIEQ a mis en place un ensemble de mécanismes et de programmes d'aide, qui peuvent être classés en deux grandes catégories : ceux qui servent à assurer la circulation de l'information dont peuvent avoir besoin les québécoises et ceux qui visent à venir en aide aux membres de l'Association qui, par exemple, veulent préparer un cours, faire une recherche, publier un article sur le Québec, ou encore inviter un auteur québécois dans leur établissement.

Chaque semaine, l'AIEQ prépare un bulletin électronique d'information s'adressant aux milliers de gens qui se consacrent à l'étude du Québec. Grâce à ce bulletin, ils sont tenus au courant des recherches, colloques ou publications qui portent sur le Québec et, au moment des rentrées littéraires, sont informés de

la parution récente ou prochaine de tous les livres publiés au Québec. En outre, l'Association dispose de deux sites Internet fort utiles : le www.aieq.qc.ca et le www.panorama-quebec.com.

Cette diffusion d'information est complétée par un soutien aux projets initiés par les membres de l'Association. Depuis sa création, celle-ci a accordé une aide financière à près de 400 projets soumis notamment par des étudiants et par de jeunes chercheurs. Ce faisant, elle a permis à ses membres de contribuer à la compréhension de la situation québécoise dans le monde. L'Association a également soutenu l'organisation de 84 tournées d'auteurs québécois, qui ont pu ainsi faire la promotion de leurs plus récents livres et, plus largement, du Québec, par le biais du réseau international des études québécoises.

Consciente de l'importance de préparer une relève en études québécoises, l'AIEQ offre par ailleurs plusieurs bourses d'études et de stages à des étudiants d'ici ou d'ailleurs. De plus, elle encourage et soutient l'organisation à l'étranger de la province québécoise de sessions intensives de formation à la littérature et à la culture québécoises qui, règle générale, sont destinées à des professeurs susceptibles d'introduire, à la suite de cette formation, l'étude du Québec dans leur enseignement.

En terminant, il est intéressant de souligner que l'AIEQ tire la majeure partie de ses revenus, soit près de 75 %, de subventions gouvernementales. Ces subventions sont versées chaque année par le ministère des Relations internationales du Québec (MRI), par le ministère de la Culture et des Communications du Québec (MCC) et, occasionnellement, par le ministère des Affaires étrangères et Commerce international Canada (MAECI). Comme bien d'autres organisations à but non lucratif, l'AIEQ doit de plus en plus compter sur des dons versés par des entreprises ou par des particuliers, afin de maintenir, voire d'intensifier son action en faveur du rayonnement international du Québec. En mai 2007, à l'occasion de son 10^e anniversaire, l'Association a créé le Fonds AIEQ-Michel-Tremblay, dans lequel pourront, à l'avenir, être versés et capitalisés de tels dons, qui seront ensuite distribués intégralement dans ses programmes d'aide.

Association internationale des études québécoises

Place Royale

32, rue Notre-Dame

Québec (Québec) G1K 8A5, Canada

Téléphone : 418 528-7560 • Télécopieur : 418 528-7558

accueil@aieq.qc.ca • www.aieq.qc.ca

Présidente : Yannick Resch, Professeure, Institut d'Études politiques d'Aix-en-Provence (France)

Directeur général : Robert Laliberté

Déclaration jeunesse de Québec: appel à l'engagement

Ce texte résulte d'un travail collectif qui s'est déroulé entre février et août 2007. Des jeunes âgés de 15 à 30 ans provenant de plusieurs régions du Québec ont été réunis pour rédiger une première ébauche de Grande Déclaration. Une consultation nationale et internationale a permis de recueillir des amendements pour améliorer le texte. Lors de l'École d'été 2007 de l'INM, réunissant quelque 800 jeunes, la version finale a été adoptée au terme d'un processus délibératif démocratique. Elle fait maintenant l'objet d'un processus de ratification à l'échelle internationale.

Levons-nous pour déclarer ce que nous voulons dès maintenant et pour les années à venir. Nous appelons les hommes et les femmes de tous les horizons à agir concrètement pour bâtir un monde plus juste, plus solidaire, plus ouvert.

Nos gestes, si petits soient-ils, ont un impact sur l'éducation, la politique, la culture, la santé, l'environnement et l'économie.

Nous, héritiers de l'humanité et responsables devant les générations futures, déclarons que : l'éducation peut permettre de vivre dans un monde plus juste.

Par l'éducation, chaque personne comprend mieux le monde qui l'entoure, développe ses capacités et accède ainsi à de meilleures conditions de vie.

L'éducation de base doit être offerte à tous et à toutes.

AGISSONS

afin que chaque personne puisse apprendre à lire, écrire et compter.

Reconnaissons la famille comme lieu privilégié de transmission des valeurs et du savoir.

Partageons les connaissances entre les différentes générations.

Cherchons à nous éduquer tout au long de notre vie.

Nous croyons que l'éducation doit favoriser le développement de la pensée critique.

Celle-ci permet de participer aux débats de société, d'apporter de nouvelles idées et de choisir les sources d'information les plus fiables.

AGISSONS

afin que la pensée critique soit un outil constructif.

Éveillons dès maintenant la volonté d'agir et le goût de l'engagement.

Encourageons chacun à s'informer et à enrichir ses idées au contact de celles d'autrui.

La liberté d'expression de chacun reflète son humanité et doit être respectée.

Tous doivent avoir la possibilité de réclamer que leurs représentants soient élus librement et qu'ils soient responsables devant eux.

AGISSONS

afin que chacun de nous participe activement aux choix de nos gouvernements et de nos communautés.

Partout où il y a échange, assurons le respect des différents points de vue.

Nous croyons que chacun est porté par une culture et possède des valeurs.

AGISSONS

afin de promouvoir la diversité culturelle.

Diffusons et encourageons l'expression de la culture sous toutes ses formes.

Soyons ouverts aux autres, à leurs idées.

Il est temps que tous et toutes s'impliquent pour trouver des solutions aux problèmes de santé et de pauvreté qui touchent une grande part de la population mondiale, particulièrement les femmes.

AGISSONS

afin que la prévention en matière de santé occupe une place importante dans les programmes scolaires, l'éducation populaire et le milieu de travail.

Partageons les ressources médicales et alimentaires.

Diffusons nos connaissances et utilisons les technologies pour que tous aient accès à des soins de santé de qualité et à un environnement sain.

Nous considérons qu'une planète en santé est une condition essentielle à l'épanouissement de l'humanité.

AGISSONS

afin que notre mode de vie soit en harmonie avec les écosystèmes de notre planète.

Soyons plus responsables et alertes face aux changements que nous provoquons.

Reconnaissons la valeur de l'environnement et de ses écosystèmes.

Mettons en place des initiatives écologiques et prenons part à celles qui existent déjà dans nos collectivités.

Pour atteindre ces objectifs, la richesse doit être répartie plus équitablement : la prospérité économique doit être favorisée dans le but d'établir une meilleure justice sociale.

Nos choix économiques doivent être informés, solidaires et respectueux de l'environnement et des droits de la personne.

Chacun a un pouvoir d'influence sur l'économie, peu importe son rôle.

AGISSONS

afin qu'un meilleur équilibre soit atteint entre développement économique et justice sociale.

Encourageons les producteurs locaux.

Favorisons le développement d'un commerce plus équitable.

Prenons part à des initiatives d'économie sociale où les êtres humains priment sur les profits.

Investissons dans les entreprises qui sont socialement responsables.

Il est de notre devoir à tous et à toutes de reconnaître, de respecter et de promouvoir les droits de la personne à travers le monde.

Il faut reconnaître les droits collectifs de tous les peuples, incluant les premiers peuples et les peuples minoritaires.

Nos actions quotidiennes doivent respecter ces droits, car ils sont garants de la dignité humaine.

Nous sommes convaincus que l'engagement de chacun est essentiel pour atteindre nos objectifs de liberté, d'équité, d'ouverture, de respect et de solidarité.

Refusons et dénonçons les injustices.

Jouons un rôle déterminant pour l'avenir de l'humanité et de notre planète.

Chacun à notre façon, agissons maintenant !

Toute la population est invitée à signer cette déclaration sur le site Internet de l'INM à www.inm.qc.ca.

La Grande Déclaration sera officiellement proclamée à Québec, dans le cadre des Fêtes du 400^e anniversaire de la ville, à l'occasion de la Journée internationale de la jeunesse des Nations unies, le 12 août 2008.

À GO, ON CHANGE LE MONDE !

PROGRAMME DE SOUTIEN ET DE PROMOTION DES JEUNES ENTREPRENEURS SOCIAUX

Depuis 2003, l'Institut du Nouveau Monde est fortement impliqué dans l'animation de débats publics au Québec. Devant le désir irrésistible des jeunes de passer de la parole à l'action, l'INM a créé, en collaboration avec la Caisse d'économie solidaire Desjardins, un nouveau programme pour les inciter à s'engager concrètement, notamment par la réalisation de projets d'entrepreneuriat social. Le programme *À go, on change le monde !* vise à valoriser, à soutenir et à stimuler la réalisation de projets d'entrepreneuriat social chez les jeunes de 15 à 35 ans.

QU'EST-CE QU'UN ENTREPRENEUR SOCIAL ?

Il s'agit d'une personne qui identifie des besoins sociaux, met de l'avant une solution pragmatique et novatrice pour y répondre, utilise des principes entrepreneuriaux pour créer et gérer un projet aux retombées sociales importantes tout en impliquant la communauté dans sa démarche.

LES OBJECTIFS DU PROGRAMME

Le programme *À go, on change le monde !* outille les jeunes en leur offrant des informations, des conseils, du

soutien financier et un accès à plusieurs réseaux. L'objectif ? Favoriser la recherche de solutions novatrices à des problèmes ou à des besoins réels, valoriser de nouvelles initiatives locales et transférer des expériences à l'échelle nationale et internationale.

LES ACTIVITÉS DU PROGRAMME À GO, ON CHANGE LE MONDE !

En plus du service d'accompagnement, une trousse sur les différentes étapes de réalisation d'un projet ainsi qu'un Club des jeunes entrepreneurs sociaux seront offerts dès l'automne 2007. Des activités d'échange et de réseautage, et des ateliers de formation seront offerts au cours de l'année. De plus, les entrepreneurs sociaux seront célébrés annuellement au cours d'un gala festif. Des bourses seront alors attribuées aux concepteurs de projets les plus prometteurs. Autre ressource disponible, le portail Internet de l'entrepreneuriat social jeunesse constitue un carrefour d'information. On y trouve également des portraits inspirants. Allez y jeter un coup d'œil ! Qui sait ? Peut-être aurez-vous le goût de vous lancer en affaires sociales !

www.agoonchangelemonde.qc.ca

POUR PLUS D'INFORMATION :
www.agoonchangelemonde.qc.ca

À GO, ON
**CHANGE
LE MONDE !**

IN
INSTITUT DU
NOUVEAU MONDE

Desjardins
Caisse d'économie solidaire



Chronologie 2006-2007

Chronologie 2006-2007

SERGE LAPLANTE

Recherchiste, *Le Journal de Montréal*

VOICI LES PRINCIPAUX ÉVÉNEMENTS SURVENUS AU QUÉBEC ENTRE LE 1^{er} AOÛT 2006 ET LE 31 JUILLET 2007.



Jacques Villeneuve

Le 7 – Villeneuve congédié. Les relations houleuses entre l'ex-champion du monde et les dirigeants de l'écurie BMW-Sauber mènent à son congédiement. Il est remplacé par Robert Kubica.

Le 7 – Premier fonctionnaire de l'État. Gérard Bibeau succède à André Dicaire comme secrétaire général du gouvernement et greffier du Conseil exécutif. Il s'agit du poste le plus élevé dans la fonction publique québécoise.

Le 14 – André Boisclair élu. Le Parti québécois conserve les anciennes circonscriptions de Pauline Marois et Nicole Léger en remportant des victoires aux élections partielles de Pointe-aux-Trembles (André Boisclair) et Taillon (Marie Malavoy).

Le 15 – Doublé des joueuses québécoises à la Coupe Rogers. Marie-Ève Pelletier l'emporte face à la Chinoise Na Li, 20^e joueuse

mondiale, et devient la première Québécoise à remporter un match à la coupe Rogers depuis 1984. En après-midi, la Lavaloise Stéphanie Dubois bat l'Italienne Tathiani Garbin, 73^e joueuse mondiale. Ana Ivanovic remportera, le 22 août, la coupe Rogers.

Le 18 – Découverte archéologique majeure.

Une équipe d'archéologues, dirigée par Yves Chrétien, ont identifié sur un promontoire de Cap-Rouge, en banlieue de Québec, les vestiges des forts érigés par Jacques Cartier et Roberval entre 1541 et 1543. La découverte est d'importance puisqu'on ne détenait à ce jour aucune trace matérielle de la venue de Cartier au XVI^e siècle. Il s'agirait du deuxième plus ancien établissement européen retrouvé en Amérique du Nord.

Le 23 – Domtar vendue aux Américains. La papetière montréalaise Domtar fusionne avec la division des papiers fins du géant américain Weyerhaeuser, une transaction de 3,3 milliards. Le siège social de l'entreprise restera à Montréal, a promis le président de Domtar, Raymond Royer.

SEPTEMBRE 2006

Le 4 – FFM. La 30^e édition du Festival des films du monde couronne, ex-aequo, *Une longue marche*, du Japonais Eiji Okuda et *Le Plus Grand Amour* du Brésilien Carlos Diegues.



Kent Nagano

Le 6 – Débuts de Kent Nagano. Le chef d'orchestre Kent Nagano choisit la neuvième symphonie de Beethoven pour ses débuts officiels à titre de directeur musical de l'Orchestre symphonique de Montréal.



Hayder Kadim, atteint de trois projectiles lors de la tuerie, a miraculeusement survécu

Le 13 – Tuerie à Dawson. Un déséquilibré âgé de 25 ans, Kimveer Gill, prend d'assaut le campus du collège Dawson, au centre-ville de Montréal. Il tue une élève, Anastasia De Sousa, et blesse 19 autres personnes avant de s'enlever la vie, cerné par les policiers. Le tueur était en possession d'un Beretta CX4 Storm, une puissante arme semi-automatique. Les images de cette tragédie font le tour du monde.

Le 16 – Accord de 1,4 G\$ avec les Cris. Une entente intervenue entre Ottawa et les Cris du Nord du Québec met fin à 30 ans de différends. Les Cris recevront 1,4 milliard de dollars et auront plus de pouvoir dans la gestion de leurs communautés.



Matthew Mukash, chef des Cris, discute avec Jean Charest.

Le 17 – Éva Avila triomphe. Une jeune Gatinoise de 19 ans remporte la finale du quatrième concours *Canadian Idol*, et devient la première Québécoise à rafler le titre. La jeune Éva a devancé son rival, Craig Sharpe, de Terre-Neuve, par seulement 131 000 voix sur quelque quatre millions de votes exprimés.

Le 20 – Les Communes condamnent le *Globe & Mail*. Trouvant odieuse l'analyse faite par la journaliste Jan Wong de la tuerie de Dawson, la Chambre des communes adopte à l'unanimité une motion stipulant « qu'il est de l'avis de la Chambre que des excuses soient présentées au peuple du Québec pour les propos offensants de M^{me} Jan Wong, récemment écrits dans le *Globe and Mail* par rapport à la récente tuerie du Collège Dawson. »

Le 25 – Record pour *Bon Cop, Bad Cop*. Le *blockbuster* québécois atteint des recettes

totales de 9 389 972 \$ aux guichets, devant le film le plus payant de l'histoire du cinéma québécois.



Inspection du viaduc de la Concorde

Le 30 – Effondrement d'un viaduc. L'effondrement d'une partie du tablier du viaduc du boulevard de la Concorde sur l'autoroute 19 à Laval, fait 5 morts et 6 blessés. Créée le 3 octobre, la Commission d'enquête sur le viaduc de la Concorde, présidée par M^e Pierre-Marc Johnson, a pour mandat d'enquêter sur les circonstances de l'effondrement, d'en déterminer les causes et de faire des recommandations au gouvernement afin d'éviter que de tels événements ne se reproduisent.

OCTOBRE 2006

Le 4 – Jim Popp. Don Mathiew démissionne de son poste d'entraîneur-chef des Alouettes de Montréal pour des raisons médicales. Le directeur général de l'équipe, Jim Popp, lui succède comme entraîneur.

Le 10 – Crise forestière. La crise structurelle sans précédent que connaît l'industrie forestière s'accélère. Abitibi-Consolidated annonce la fermeture, pour une durée indéfinie, de quatre scieries, ce qui occasionne la perte de quelque 700 emplois. Le lendemain (le 11), Domtar annonce quatre

fermetures temporaires d'usines, faisant 950 mises à pied.

Le 12 – Bois d'œuvre. L'entrée en vigueur de l'Accord sur le bois d'œuvre résineux entre le Canada et les États-Unis d'Amérique, paraphé le 1^{er} juillet 2006, met fin à un contentieux de plusieurs années sur le bois d'œuvre.

Le 12 – Affaire Coffin. Cinquante ans après que Wilbert Coffin eut été pendu à la prison Bordeaux, le 10 février 1956, pour le meurtre de trois touristes américains, le ministère fédéral de la Justice accepte finalement de rouvrir son dossier afin de vérifier s'il n'a pas été victime d'une erreur judiciaire. Le Groupe de révision des condamnations criminelles révisera le dossier du procès, à la lumière de révélations faites par le fils de Wilbert Coffin, Jimmy, qui s'est manifesté en août dernier. Lors de la condamnation à mort de son père, il n'était âgé que de 8 ans. Le Groupe fera des recommandations au ministre fédéral de la Justice, Vic Toews.

Le 13 – La Davie vendue. Le groupe norvégien Teco Management achète le chantier maritime Davie de Lévis, cinq ans après sa mise en faillite. Teco investit 28 millions de dollars dans la transaction.

Le 19 – Meurtre par compassion. Au palais de justice de Sherbrooke, André Bergeron, accusé d'avoir tué sa conjointe par compassion, écope d'une sentence suspendue de trois ans, ce qui signifie qu'il évite la prison ferme. Il avait plaidé coupable à une accusation réduite de voies de fait ayant causé la mort de Marielle Houle, qui souffrait d'une maladie dégénérative incurable, l'ataxie de Friedreich.

Le 20 – Plan d'aide à la forêt. Le gouvernement du Québec dévoile un plan d'aide à

l'industrie forestière de 722 millions de dollars pour soutenir les entreprises et les travailleurs des régions touchés par la pire crise ayant touché cette industrie.

Le 24 – Mise à jour économique. Faisant le point sur la situation économique du Québec, le ministre des Finances, Michel Audet, estime que les finances du Québec vont bien. Aussi n'a-t-il pas l'intention d'empocher au complet les 869 millions de dollars qu'Hydro-Québec a tirés à la suite de la vente de ses actions dans Transelec, au Chili. Il choisit plutôt de verser 500 de ces millions de dollars au Fonds des générations. Se basant sur les chiffres les plus récents, le ministre prévoit un surplus de 21 millions de dollars pour l'exercice financier en cours. Mais la querelle continue entre le ministre des Finances et le vérificateur général du Québec, qui ne s'entendent pas sur l'état des finances publiques. Le premier parle de surplus depuis trois ans, l'autre, dans un rapport publié le même jour, calcule que les déficits accumulés avoisinent plutôt les 5,3 milliards. Selon Renaud Lachance, les méthodes comptables retenues par le gouvernement masquent l'état réel des finances de la province. Le vérificateur général rappelle que le Québec est la seule province à ne pas prendre en compte les dépenses de ses réseaux quand elle fait son bilan financier.

Le 24 – Vote électronique. Le directeur général des élections, Marcel Blanchet, dépose un rapport dévastateur sur les résultats du vote électronique tenu dans 140 municipalités, dont Montréal et Québec, le 6 novembre 2005. Le DGE avoue ne pas pouvoir « garantir » que les résultats des votes sont « bons », même s'il indique qu'aucune preuve « d'illégalité » n'avait été

faite, malgré les nombreux « dérapages » liés au vote électronique. Pour M. Blanchet, « il faut tourner la page, conclure que les résultats qui sont officiels, ce sont ceux qui doivent être acceptés, même si effectivement il y a peut-être eu, dans certains cas, des erreurs qu'on ne peut pas prouver. Donc, il faut accepter les résultats ».

Le 30 – Prix Fémina. Nancy Huston remporte le Prix Fémina pour son roman *Lignes de faille*, publié chez Actes Sud. Née à Calgary en 1953, elle vit en France depuis les années 1970. Nancy Huston est la troisième Canadienne à recevoir ce prix, après Gabrielle Roy (*Bonheur d'occasion*) et Anne Hébert (*Les Fous de Bassan*).

NOVEMBRE 2006

Le 1^{er} – 25 milliards en fumée! L'annonce par le ministre fédéral des Finances, Jim Flaherty, de l'intention du gouvernement fédéral d'instituer un impôt sur les fiducies de revenus provoque un vent de panique sur les marchés boursiers, les titres des sociétés transformées en fiducie accusant un recul estimé à 25 milliards de dollars. Le Canada en compte environ 200 dont la valeur atteint 250 milliards de dollars.

Le 7 – Francophonie canadienne. Au Salon rouge du parlement, devant des représentants des principales sociétés de francophones du Canada, le gouvernement rend publique sa nouvelle Politique du Québec en matière de francophonie canadienne intitulée *L'avenir en français*.

Le 10 – Victoire du Keb's. Les Kebekwa de l'American Basketball Association gagnent leur match inaugural à domicile, disputé devant une salle comble du Cégep de Sainte-Foy. Ils l'emportent 108 à 100 sur les Frost Heaves du Vermont.

Le 13 – Roy entre au Temple. La carrière extraordinaire du gardien de but Patrick Roy lui ouvre la porte du Temple de la renommée du hockey.

Le 19 – Coupe Grey. Les Alouettes de Montréal s'inclinent 25 à 14 devant les Lions de la Colombie-Britannique lors du match de la finale du football professionnel canadien disputé à Winnipeg. Il s'agissait de la 5^e présence des Alouettes en finale en 7 ans.

Le 21 – Rapport du vérificateur sur la SAQ.

Renaud Lachance blâme sévèrement le PDG Sylvain Toutant pour ne pas avoir « pleinement assumé son rôle » dans une opération de prix gonflés qui a dérapé, en 2005, à la SAQ. Il estime que les consommateurs ont subi un préjudice de 8 millions de dollars quand la société d'État les a privés pendant plusieurs mois des bénéfices d'une dévaluation de l'euro. Malgré ces conclusions, le premier ministre Jean Charest ainsi que le ministre des Finances, Michel Audet, ont réitéré leur appui au dirigeant de la société.

Le 22 – Ottawa reconnaît la nation québécoise. « Les Québécois forment une nation dans un Canada uni », déclare Stephen Harper dans le cadre du dépôt d'une motion surprise, aux Communes. Le 27 novembre, la motion reconnaissant « le Québec comme une nation au sein d'un Canada uni » est adoptée par 266 voix contre 16 à la Chambre des communes.

Le 22 – Opération antimafia. 700 policiers participent à l'opération Colisée visant à porter un coup sévère à la mafia sicilienne de Montréal. 90 mandats d'arrêt sont émis, 73 arrestations effectuées, 1179 chefs d'accusation déposés. Le parrain présumé de la mafia au Canada, Nicolo Nick Rizzuto, 82 ans, est arrêté. C'est la plus importante

rafle depuis l'opération Printemps 2001 qui avait décapité les Hells Angels.

Le 24 – Record pour un Riopelle. Une toile du Québécois Jean-Paul Riopelle, un grand tableau abstrait de 1955 intitulé *Il était une fois une ville*, est vendue 1 667 500 \$ lors d'une vente aux enchères à Toronto. Il s'agit d'un record pour une toile de Riopelle vendue au Canada.



Jean Charest rend hommage au Rouge et Or, heureux gagnant du championnat de football canadien.

Le 24 – Le Rouge et Or remporte la Coupe Vanier. À Saskatoon, l'équipe de l'Université Laval remporte le championnat de football canadien 13 à 8 contre les Huskies de l'Université de la Colombie-Britannique, la 4^e Coupe Vanier de son histoire, une 3^e au cours des quatre dernières saisons. C'est la troisième équipe sportive de la capitale à remporter un championnat cette année après l'équipe de baseball des Capitales (champion de la Ligue Can-Am en septembre) et les Remparts (champions de la coupe Memorial en mai 2006).

Les 26-27 – Congrès de Québec solidaire. Lors de son congrès d'orientation tenu à Montréal, le parti adopte une plate-forme électorale qui prévoit notamment la création d'Éole-Québec, destiné à la nationalisation des futurs projets d'exploitation de l'énergie

éolienne, de Pharma-Québec, chargé de l'achat groupé des médicaments au Québec, l'élimination des frais de scolarité et le rehaussement du salaire minimum et des prestations de l'aide sociale.

Le 27 – Savard entraîneur des Hawks.

L'ancienne vedette des Black Hawks de Chicago, Denis Savard, devient entraîneur chef de l'équipe. Il était adjoint depuis 1997.

Le 28 – Jeanson s'en tire. La cycliste Geneviève Jeanson évite de justesse une suspension à vie en vertu d'une entente à l'amiable avec l'agence antidopage américaine. Elle pourra revenir à la compétition le 25 juillet prochain. Jeanson, 25 ans, avait subi un contrôle positif à l'érythropoïétine (EPO) le 25 juillet 2005. Selon les termes de l'entente, Jeanson reconnaît que ce test positif viole le Code mondial antidopage, mais nie avoir consommé de l'EPO.

DÉCEMBRE 2006



Photo : Jacques Grenier

Stéphane Dion

Le 2 – Dion nouveau chef du PLC. Contre toute attente, Stéphane Dion, député de Saint-Laurent-Cartierville à la Chambre des communes, le père de la Loi sur la clarté référendaire, l'emporte sur le favori Michael Ignatieff au 4^e tour du congrès au leadership du Parti libéral du Canada tenu à Montréal.

Dion, avec 2521 votes et 54,7 %, l'emporte sur Ignatieff qui récolte 2084 votes ou 45,3 %. Âgé de 51 ans, Stéphane Dion devient le 11^e chef du Parti libéral du Canada.

Le 6 – Démission du commissaire de la GRC.

Le commissaire en chef de la Gendarmerie royale du Canada, Giuliano Zaccardelli, affirme quitter ses fonctions pour que la population garde confiance en la GRC, après les témoignages contradictoires qu'il a livrés devant le comité des Communes sur la sécurité publique, dans l'affaire Maher Arar. Il y a témoigné qu'il était au courant de l'arrestation de Maher Arar, de sa détention en Syrie et du partage d'information avec les États-Unis dès septembre 2002. Mais il maintient n'avoir été mis au fait des erreurs commises par la GRC dans ce dossier que cet automne. Le 18 septembre 2006, le juge Dennis O'Connor, président de la commission d'enquête sur le rôle des autorités canadiennes dans l'arrestation et la déportation en Syrie de Maher Arar, blâme la GRC et conclut qu'aucune preuve ne démontre qu'il a été complice ou même associé à des actes criminels et terroristes.

Le 7 – Politique de la ruralité. Le gouvernement reconduit jusqu'en 2014 sa Politique de la ruralité, signée pour la première fois en 2002, lors d'une cérémonie de signature tenue en présence de ses partenaires au Salon rouge de l'Assemblée nationale. Des fonds de 280 millions de dollars répartis sur sept ans seront consacrés au développement du monde agricole.

Le 10 – Disparition de Laura Gainey. La fille cadette de Bob Gainey, Laura, 25 ans, disparaît en mer, emportée par une vague scélérate, alors qu'elle se trouvait à bord du voilier Picton Castle, au large de Cape Cod. Son corps n'a jamais été retrouvé.

Le 13 – Mandat d'arrêt contre Myriam Bédard.

La police de Québec lance un mandat d'arrêt contre l'ancienne athlète olympique. À la suite d'une plainte déposée par son ex-conjoint, l'ex-biathlonien Jean Paquet, elle est accusée d'enlèvement et bris de condition de garde d'enfant. Myriam Bédard, sa fille de 12 ans et son conjoint Nima Mazhari seraient aux États-Unis pour dénoncer le « terrorisme bureaucratique » canadien dont ils seraient victimes et qui expliqueraient leurs nombreux démêlés avec la justice canadienne.

Le 14 – Exit le « Joyeux Noël » ? Effet secondaire du débat sur les accommodements raisonnables ou simple distraction, des trois chefs présents à l'Assemblée nationale au moment des traditionnels vœux précédant l'ajournement des Fêtes, ni Jean Charest, ni André Boisclair n'ont osé référer à la fête chrétienne. Seul le chef de l'ADQ y est allé d'un vrai « Joyeux Noël » lancé aux Québécois en se référant à la fête chrétienne.



Le stade olympique

Le 19 – Le stade est payé. 30 ans plus tard, les installations des Jeux de 1976 sont enfin payées, révèle le quotidien *La Presse*. La facture de 1,5 milliard de dollars inclut la construction du stade, du mât, du Village, du

centre sportif, des aménagements extérieurs, des stationnements ainsi que celle du Vélodrome et sa transformation en Biodôme. « Nos paiements à nous sont terminés. Nous avons remboursé le dernier billet à la mi-novembre », a confirmé Sylvie Bastien, directrice des communications de la RIO. Le paiement de la dette était réalisé par la gestion d'une partie (environ 8 %) des taxes sur les produits du tabac.

JANVIER 2007

Le 4 – L'or pour Équipe Canada. Pour une troisième année de suite, Équipe Canada Junior ramène l'or au pays. Les Canadiens l'emportent 4-2 contre les Russes, en finale du Championnat du monde de hockey disputé à Leksand, en Suède. Il s'agit d'une 13^e médaille d'or pour le Canada, une première en 10 ans en sol européen.

Le 11 – Barrage d'Eastmain. À Montréal, au siège social d'Hydro-Québec, le premier ministre Jean Charest lance les travaux du projet hydroélectrique Eastmain-1A-Rupert-Sarcelle, le projet de la décennie, évalué à 5 milliards de dollars.

Le 20 – La doyenne de l'humanité meurt.

La doyenne de l'humanité, Julie Winnifred Bertrand, s'éteint à Montréal à l'âge de 115 ans. La Québécoise est décédée dans son sommeil, dans sa chambre des résidences Berthiaume-Du Tremblay, où elle habitait depuis 35 ans. Elle était née le 16 septembre 1891 à Coaticook.

Le 26 – Excuses du Canada à Arar. Au nom du gouvernement du Canada, le premier ministre Stephen Harper a offert des excuses officielles à Maher Arar, citoyen canadien d'origine syrienne, pour le rôle que les responsables canadiens ont pu jouer

dans son expulsion non justifiée des États-Unis vers la Syrie, où il a été torturé, en 2002. En guise de compensation, Maher Arar obtient également 10,5 millions en compensation, plus de 2,5 millions pour payer ses frais juridiques.

Le 29 – Record pour Rabaska. Record historique pour le BAPE, qui a reçu 627 mémoires dans le cadre de ses audiences sur le projet d'implantation du port méthanier Rabaska à Lévis.

FÉVRIER 2007

Le 6 – Motion unanime pour Coffin. La Chambre des communes adopte à l'unanimité une motion demandant au gouvernement « d'agir avec diligence et célérité » dans la révision du dossier de Wilbert Coffin, pendu en 1956 pour le meurtre de trois chasseurs américains.



La Commission Bouchard-Taylor

Le 8 – Commission Bouchard-Taylor. Parce qu'il juge que le débat sur la question « s'enlise », le premier ministre Jean Charest crée une commission spéciale d'étude sur les accommodements raisonnables qui sera présidée par deux intellectuels de renom : l'historien Gérard Bouchard, professeur à l'Université du Québec à Chicoutimi, et le philosophe Charles Taylor, professeur

émérite à l'Université McGill. La Commission de consultation sur les pratiques d'accommodement reliées aux différences culturelles doit remettre son rapport le 31 mars 2008.

Le 20 – Discours sur le budget. Le ministre des Finances, Michel Audet, présente un budget équilibré de 60,3 G \$. Ce budget, qui maintient le déficit zéro, prévoit des dépenses de programmes de 53,6 G \$, en hausse de 4 %.

Le 21 – Dissolution du Parlement. Le premier ministre Jean Charest déclenche des élections générales qui auront lieu le lundi 26 mars 2007.

Le 23 – Certificats de sécurité. La Cour suprême du Canada juge les certificats de sécurité inconstitutionnels, mais suspend d'une année l'application de sa décision, le temps que le gouvernement fédéral trouve une solution à ce problème. La Cour tranche qu'il est déraisonnable de refuser aux suspects l'accès à la preuve retenue contre eux, mais ne remet pas en question l'existence des certificats.

MARS 2007

Le 19 – Budget fédéral. Le 2^e budget Flaherty apporte une solution très attendue au problème du déséquilibre fiscal. 39 milliards de dollars sur sept ans : c'est le montant global prévu à titre de rétablissement de l'équilibre fiscal entre le gouvernement fédéral et les provinces. Le Québec recevra en 2007-2008 2,3 milliards de plus que dans le dernier exercice financier, en additionnant la péréquation aux transferts en santé, en éducation, pour les services de garde, dans les infrastructures et pour la nouvelle écoFiducie.

Le 26 – Munyaneza jugé pour génocide. Ouverture à Montréal du procès pour crimes

de guerre, génocide et crimes contre l'humanité de l'ex-commandant de milice hutue Désiré Munyaneza. Munyaneza, qui s'est enfui du Rwanda en 1997 avec un faux passeport et a réclamé le statut de réfugié au Canada, est soupçonné de meurtre, de terreur psychologique, d'attaques physiques et de violence sexuelle à l'égard de Tutsis.

Le 26 – Les libéraux minoritaires. Les Québécois choisissent de réélire les libéraux de Jean Charest, mais de ne lui accorder qu'un gouvernement minoritaire, une première depuis le XIX^e siècle.

AVRIL 2007

Le 7 – Pas de séries pour le CH. Un revers au tout dernier match de la saison, contre Toronto, prive le Tricolore d'une place en séries pour une quatrième fois en 7 ans. Un sondage SOM-*La Presse*, publié le 22 avril, indiquera pourtant que les partisans restent confiants et satisfaits...

Le 10 – Début de la Commission Johnson. Début, à Laval, des audiences publiques de la Commission d'enquête sur l'effondrement du viaduc de la Concorde, présidée par l'ex-premier ministre Pierre-Marc Johnson.

Le 16 – Tuerie à Virginia Tech. À Blacksburg, sur le campus de l'université Virginia Tech, un étudiant d'origine coréenne, Cho Seung-Hui, est l'auteur de la fusillade la plus meurtrière jamais survenue dans une université : 33 morts (dont lui-même), dont une professeur de français d'origine québécoise : Jocelyne Couture-Nowack.

Le 29 – Prix Europe pour Lepage. Le metteur en scène, auteur et comédien québécois Robert Lepage remporte le Prix Europe 2007 pour le théâtre. Son prix lui a été remis dans le cadre du Festival de l'Union des théâtres de l'Europe, à Thessalonique, en

Grèce. Le prix Europe est assorti d'une bourse de 60 000 euros offerte par le Conseil de l'Europe.

MAI 2007

Le 1^{er} – Excuses aux autochtones. La Chambre des communes adopte à l'unanimité une motion libérale d'excuses collectives aux autochtones pour les sévices subis pendant des décennies dans les pensionnats du Canada.

Le 1^{er} – Élections à date fixe. Le Sénat canadien adopte un projet de loi qui prévoit la tenue des élections fédérales à une date fixe tous les quatre ans. Le 19 octobre 2009 sera donc la date officielle des prochaines élections. Les partis d'opposition pourront toujours forcer la tenue d'une élection hâtive en défaisant un gouvernement minoritaire lors d'un vote de confiance, mais le premier ministre ne pourra plus lancer de campagne électorale de son propre chef.

Le 8 – Boisclair abandonne. N'ayant pu éviter à sa formation une cuisante défaite électorale, le chef du Parti québécois, André Boisclair, quitte la tête du parti après un règne difficile d'à peine un an et demi. «J'estime avoir donné le meilleur de moi-même dans ce poste, mais les conditions actuelles ne me permettent plus de le faire», dit-il.

Le 13 – L'or pour le Canada. Le Canada a raison de la Finlande 4-2 en finale pour décrocher la médaille d'or du Championnat mondial de hockey sur glace disputé à Moscou.

Le 13 – Marois tente sa chance. Pauline Marois annonce sa candidature à la chefferie du Parti québécois. Le chef du Bloc québécois, Gilles Duceppe, qui avait annoncé sa candidature vendredi le 11 mai, se désiste le 12 mai, 29 heures plus tard, et

se rallie à Pauline Marois. «J'ai fait une erreur», avoue-t-il.

Le 15 – Deux Québécois sur l'Everest. Les alpinistes Serge Dessureault et Maurice Beauséjour atteignent le sommet de l'Everest par la face nord (tibétaine). Ils deviennent les 12^e et 13^e Québécois à réussir l'exploit.

Le 21 - Grève à la STM. Une grève des employés d'entretien perturbe les opérations de la Société de transport de Montréal. Il s'agirait d'un quinzième arrêt de travail en 40 ans dans le transport en commun à Montréal.

Le 24 – Discours sur le budget. La ministre des Finances et présidente du Conseil du trésor, Monique Jérôme-Forget, présente un premier budget équilibré de 61 milliards de dollars. Les deux partis d'opposition rejettent le budget et préviennent qu'ils voteront contre, ce qui aurait pour effet de faire tomber le gouvernement minoritaire de Jean Charest.

JUIN 2007

Le 4 – Plan de lutte aux cyanobactéries. Devant ce qui se dessine comme la crise environnementale de l'été, le gouvernement dévoile un plan de lutte aux cyanobactéries (algues bleu-vert), comportant notamment une Charte des lacs à laquelle les citoyens sont invités à adhérer.

Le 7 – Philippe Aumont à Seattle. Le lanceur Philippe Aumont, repêché au onzième rang par les Mariners de Seattle, devient le premier Québécois à être repêché en première ronde dans le baseball professionnel. Le jeune Gatinois de 18 ans, un grand droitier de 6pi 7po et 225 livres, acceptera en août l'offre d'une prime à la signature de 1,9 million \$US, à quelques heures de la date limite imposée par le baseball majeur pour en arriver à une entente.

Le 10 – Lewis Hamilton remporte le Grand Prix du Canada. Plus de 100 000 spectateurs ont été témoins de la première victoire en Formule Un du jeune Britannique Lewis Hamilton, à l'occasion du 39^e Grand Prix du Canada. Au total, l'événement a attiré 303 000 spectateurs durant le week-end.

Le 22 – Le Canadien boude Esposito. Angelo Esposito, l'attaquant des Remparts de Québec, était classé numéro un en Amérique du Nord en février. Le meilleur espoir du Québec a attendu jusqu'au vingtième rang avant d'être finalement repêché par Pittsburgh. Le Canadien, qui disposait de deux choix de première ronde, a repêché deux Américains. Il fait du défenseur Ryan McDonagh son tout premier choix.

Le 27 – Pauline Marois couronnée. Seule candidate en lice, Pauline Marois est couronnée chef du Parti québécois lors d'un rassemblement au Capitole de Québec. Pauline Marois, la première femme à diriger un parti politique majeur au Québec, devient la septième chef du Parti québécois.



Pauline Marois

Photo: Jacques Grenier

Le 27 – Lafleur écope de 42 mois. Un des principaux témoins de la Commission Gomery, l'ex-publicitaire Jean Lafleur, est condamné à 42 mois de prison, en plus de devoir rembourser 1,5 million au gouvernement fédéral qu'il a fraudé dans le cadre

du programme des commandites. Détenu depuis son retour au pays le 3 avril dernier (depuis juin 2005, il s'était établi au Costa Rica puis au Belize), l'ex-président de Lafleur Communications marketing a plaidé coupable à 28 accusations de fraude, commises entre septembre 1996 et mars 2000 dans ce programme visant à donner de la visibilité au fédéralisme canadien lors d'activités tenues au Québec. Les deux autres publicitaires du scandale des commandites ont aussi écopé de peines d'emprisonnement : Jean Brault a été condamné à 30 mois de prison; Paul Coffin a écopé de 18 mois de prison.

Le 30 – Teachers paye 51,7 G \$ pour BCE. Bell Canada Enterprises accepte une offre d'achat de 51,7 milliards de dollars d'un groupe dirigé par la firme ontarienne Teachers Private Capital. C'est le plus gros montant jamais offert pour une entreprise au Canada et la plus grosse acquisition par emprunt jamais réalisée dans le monde.

Le 30 – Coupe du Monde U-20. Montréal est une des villes hôtes de la Coupe du Monde U-20 de la FIFA qui se déroule au Canada jusqu'au 22 juillet. Des dizaines de milliers de spectateurs assistent au match inaugural, présenté au Stade olympique. Les Argentins remporteront, le 22 juillet à Toronto, le championnat mondial de soccer des moins de 20 ans. Ils ont battu les Tchèques par la marque de 2-1.

JUILLET 2007

Le 1^{er} – Champ Car. Le pilote néerlandais Robert Doornbos décroche sa première victoire en Champ Car, lors de la première édition québécoise d'une épreuve de cette série, disputée devant une foule estimée à 20 000 personnes au circuit du Mont-Tremblant.

Le 7 – Alcine champion du monde. À Brigeport, Connecticut, Joachim Alcine devient le dix-neuvième Canadien de l'histoire à remporter un titre mondial de boxe professionnelle. Le boxeur de Laval a détrôné l'Américain Travis Simms de son titre de champion mondial des poids mi-moyens de la WBA par décision unanime des juges.

Le 10 – Martin au match des étoiles. Le receveur Russell Martin, des Dodgers de Los Angeles, à sa deuxième saison seulement dans les ligues majeures de baseball, devient le premier francophone de l'histoire à être élu par les amateurs au sein de la formation partante du match des étoiles du baseball majeur.

Le 12 – Rio Tinto achète Alcan. En achetant Alcan pour 38,1 milliards \$US, ce qui constitue la plus grosse transaction minière de l'histoire, le géant anglo-australien Rio Tinto devient le premier producteur d'aluminium de la planète.

Le 13 – Lord Black reconnu coupable. Le magnat de la presse Conrad Black est reconnu coupable par un tribunal de Chicago de quatre des 13 chefs d'accusation découlant d'une fraude de 60 millions \$US chez Hollinger International, le groupe de presse que lui et ses adjoints (et co-accusés) contrôlaient depuis Toronto. Libéré sous caution, Lord Black de Crossharbour, 62 ans, fait désormais face à des peines d'emprisonnement pouvant totaliser 35 ans.

Le 15 – Le Québec va en guerre. Un premier contingent de 200 militaires québécois de la base de Valcartier s'envole pour l'Afghanistan. Quand le déploiement sera complété, fin août, 2500 militaires, appartenant majoritairement au Royal 22^e Régiment, seront à l'œuvre en Afghanistan.

Les grands disparus

SERGE LAPLANTE

Rechercheur, *Le Journal de Montréal*

VOICI UN APERÇU DES GRANDS DISPARUS AU QUÉBEC DU 1^{ER} AOÛT 2006 AU 31 JUILLET 2007.

Gignac, Fernand (1934 – 18 août 2006).

Chanteur, comédien et animateur, ce célèbre *crooners* devint, à partir des années 1950, un des chanteurs québécois les plus populaires. En plus d'un demi-siècle de carrière, il aura vendu plus de cinq millions d'albums, du 78 tours à l'enregistrement numérique. Interprète des immortelles « Donnez-moi des roses » et « Le temps qu'il nous reste », Fernand Gignac a aussi tenu des rôles dans plusieurs séries télévisées, notamment *Symphorien*, *Les Brillant*, *Les Moineau* et *les Pinsons* et *Entre chien et loup*.

Blanchard, Claude (1932 – 20 août 2006).

Fantaisiste, acteur, chanteur, animateur de télévision, cabaretier, Claude Blanchard mena durant 60 ans une fructueuse carrière au théâtre, à la télévision et au cinéma. Chanteur de charme, l'homme au visage typé de dur à cuire était une figure familière de la télévision, où il personnifia notamment le personnage de Nestor. Celui qui incarna plusieurs rôles de mafiosi n'a jamais caché son amitié pour la famille Cotroni, et plus particulièrement pour Vic, avec qui il dirigera le French Casino au milieu des années 1950. « Les Cotroni sont plus que des amis, ce sont mes frères », répétait-il souvent.

Cyrenne, Yvon (1942 – 23 août 2006).

Fiscaliste, et commentateur, conseiller du Parti québécois durant une vingtaine d'années, pendant lesquelles il a notamment été consultant dans la préparation des budgets, il déplora le virage à gauche du PQ avant de joindre l'Action démocratique du Québec en 2003. Il avait participé à la préparation de la dernière plate-forme électorale de l'ADQ. Il est décédé quatre jours après avoir perdu son épouse de 40 ans, Suzanne Lemire.

Simoneau, Léopold (1916 – 24 août 2006).

Grand ténor québécois, reconnu sur la scène internationale comme un des meilleurs interprètes, au XX^e siècle, des opéras de Mozart. Il s'est produit pour la dernière fois devant public le 24 novembre 1970, à l'ancien Forum de Montréal, dans le *Messie* de Handel.

Sauvageau, Benoît (1963 – 28 août 2006).

Le député bloquiste perd la vie tragiquement dans un accident de la route. Député de la circonscription fédérale de Repentigny depuis 1993, M. Sauvageau, 42 ans, était marié et père de quatre filles.

Ford, Gwyllyn Samuel Newton dit Glen (1916 – 30 août 2006). Acteur américain d'origine québécoise, né à Sainte-Catherine-d'Auvergne, dans Portneuf, il émigra aux États-Unis avec sa famille en 1924. Glen Ford a joué dans des dizaines de films, dont de nombreux westerns et polars, et fut l'une des dernières figures de l'âge d'or d'Hollywood. Il ne tournait plus depuis 1991, année de son dernier film, *Raw Nerve*.

Mondor, Émilie (1981 – 10 septembre 2006). Athlète québécoise, coureuse étoile de l'Université Simon Fraser en Colombie-Britannique, spécialisée dans la course de 5 000 et 10 000 mètres, la jeune femme a perdu la vie dans un accident de la route, dans la région ontarienne de Hawkesbury. Elle fut la première Canadienne à terminer l'épreuve du 5 000 mètres en moins de 15 minutes.

Curry, Floyd (1925 – 16 septembre 2006). Athlète, puis entraîneur de hockey, cet ailier droit joua toute sa carrière au sein du club de hockey Canadien, soit de 1947 à 1958, période durant laquelle il remporte quatre coupes Stanley.

Latulippe, Phil (1919 – 25 septembre 2006). Véritable monument de la course à pied de longue distance, Phil Latulippe a parcouru, en carrière, plus de 210 000 km et inscrit quatre records d'endurance dans le livre Guinness. Ayant commencé la compétition sur le tard, à 48 ans, il aura marqué l'histoire du sport à Québec par son indomptable détermination.

Vachon, Louis-Albert Cardinal (1912 – 29 septembre 2006). Ancien cardinal et archevêque émérite de Québec, il fut aussi

recteur de l'Université Laval de Québec de 1960 à 1972.

Viger, André (1952 – 1^{er} octobre 2006). Homme d'affaires et athlète paralympique. Victime d'un accident de la route en 1973, André Viger devient paraplégique à l'âge de 20 ans. Spécialiste des courses de fond, il remporta l'or au 10 000 mètres aux Jeux de 1992. André Viger a également remporté le Marathon de Montréal (1983) et trois fois le Marathon de Boston (1984, 1986 et 1987).

Primeau, Bernard (1939 – 9 octobre 2006). Jazzman, chef d'orchestre, le batteur montréalais est mort d'un cancer généralisé. Il venait d'enregistrer le onzième disque de son Bernard Primeau Jazz Ensemble, *Rencontres Jazz et Classique*, qu'il décrivait comme l'album de sa carrière et dont le lancement devait avoir lieu le lendemain de son décès.

Hachey, Albert dit Bobby (1932 – 18 octobre 2006). Chanteur country très populaire né au Nouveau-Brunswick, il fut le compagnon musical d'un autre artiste country très populaire, Willie Lamothe. Il combattait un cancer du poulmon depuis environ un an. Son album *Mon sourire, ma limousine* lui vaut le Félix du Meilleur artiste country en 1979, le premier décerné dans cette catégorie.

Boyd, Robert A. (1918 - 6 novembre 2006). Ingénieur et administrateur public, véritable pionnier du développement hydroélectrique du Québec, il a été le sixième président et directeur général d'Hydro-Québec de 1978 à 1982, entreprise dont il fut le premier ingénieur francophone (en 1944), et pour laquelle il œuvra 38 ans. À compter de 1960, il fut associé à tous les grands projets de

développement d'Hydro-Québec. Principal artisan de l'intégration des distributeurs privés et des coopératives d'électricité, il a aussi contribué au développement du complexe hydroélectrique de la Baie-James.

Major, Henriette (1933 – 17 novembre 2006).

Pionnière de la littérature jeunesse au Québec et auteure de plus d'une centaine de livres et de recueils pour enfants. Une semaine à peine avant son décès, elle avait lancé son dernier livre pour enfants.

Grégoire, Gilles (1926 – 22 novembre 2006).

Président du Ralliement national, cofondateur du Parti québécois, député du Crédit social à la Chambre des communes de 1962 à 1966, il a été député péquiste de Frontenac à l'Assemblée nationale de 1976 à 1985. Il termina son second mandat comme député indépendant à la suite d'une histoire de mœurs impliquant des mineures. Condamné à deux ans de prison, il a terminé sa vie dans l'anonymat.

Bilodeau, Louis (1925 – 27 novembre 2006).

Figure légendaire de la télévision québécoise, il anima durant 23 ans l'émission folklorique *Soirée canadienne* à partir des studios de la station CHLT-TV de Sherbrooke. Cette émission qui a fait époque a contribué à faire connaître villes et villages du Québec. Il disait lui-même de son émission qu'elle était « le Point de mire de notre culture ».

Durelle, Yvon (1929 – 6 décembre 2006).

Ancien champion de boxe acadien, actif de 1947 à 1963, son combat de championnat du monde des mi-lourds contre Archie Moore, en 1958, au Forum de Montréal, allait faire de lui

une légende de la boxe. Défait au onzième round, le « Fighting Fisherman », comme on l'appelait, opposa à son adversaire une force redoutable et envoya Moore au tapis à trois reprises dès le premier round.

Nault, Fernand (1920 – 26 décembre 2006).

Danseur et chorégraphe, pilier des Grands Ballets canadiens, il y a créé le ballet *Casse-Noisette*, présenté par l'institution chaque année pendant la période des Fêtes. Il s'est fait connaître sur la scène internationale pour sa chorégraphie de *Carmina Burana* lors d'Expo 67, et pour celle du ballet rock d'avant-garde *Tommy*, des Who, en 1970.

Proulx, Michel (1939 – 14 janvier 2007).

Juge retraité de la Cour d'appel, où il siégea pendant 15 ans, il a œuvré comme avocat dans nombre de causes célèbres, de la crise d'octobre, à la CECO, en passant par le procès du syndicaliste André Dédé Desjardins. Il fut un des procureurs de la Commission Dubin, qui s'est penchée sur le dopage dans le sport amateur. C'est à lui que le gouvernement du Québec avait demandé de fixer les dédommagements que devrait recevoir Simon Marshall, victime d'une erreur judiciaire.

Worsley, Lorne « Gump » (1929 - 26 janvier 2007).

Membre du Temple de la renommée du hockey depuis 1980, il fut l'un des grands gardiens de but du Canadien de Montréal. Il est pourtant décédé dans l'anonymat, au centre hospitalier Honoré-Mercier. Dernier gardien de l'histoire à avoir adopté le port du masque protecteur, Gump Worsley a amorcé sa carrière dans la LNH avec les Rangers de New York. Il fait partie de la transaction qui envoya le gardien Jacques Plante à New York,

en juin 1963. Une fois avec le Canadien, il a remporté quatre coupes Stanley en sept ans. Il a mis fin à sa carrière de 21 ans dans la LNH alors qu'il s'alignait avec les North Stars du Minnesota, en 1973-1974.

Lévesque, René (1925 – 12 février 2007).

Détenteur d'un doctorat en géographie et de diplômes en philosophie, théologie et chant grégorien, il a été professeur de religion. Mais c'est surtout comme archéologue amateur qu'il s'est fait connaître, cherchant le tombeau de Samuel de Champlain durant 25 ans. René Lévesque était persuadé que le fondateur de Québec reposait quelque part près de la basilique de Québec. Nationaliste convaincu, il a longtemps milité pour faire reconnaître son drapeau de la Francité.

Bellefleur, Léon (1910 – 21 février 2007).

Artiste-peintre, graveur automatiste, professeur pendant 25 ans, le doyen des peintres québécois, dernier héritier des surréalistes québécois, est mort à l'âge de 97 ans, emporté par une pneumonie. Ami d'André Breton, il était surnommé le peintre de l'abstraction lyrique.

Fréchette, Raynald (1933 – 20 mars 2007).

Avocat, ex-député péquiste de Sherbrooke et ministre dans les cabinets de René Lévesque et de Pierre Marc Johnson, il avait été élu en 1966, dans Sherbrooke, sous la bannière de l'Union nationale. Nommé vice-président de l'Assemblée nationale, il en devenait président pour une brève période, en février 1970. Défait en 1970, il est retourné à la pratique du droit. Il a effectué un retour en politique en 1981, sous les couleurs du Parti québécois, dans la circonscription de Sher-

brooke. Il fut ministre du Revenu, puis ministre du Travail et brièvement ministre de la Justice, postes qu'il a conservés jusqu'à sa défaite électorale de décembre 1985.

Mailhot, René (1942 – 28 avril 2007).

Journaliste pendant 40 ans à Radio-Canada, ce grand vulgarisateur, spécialiste de l'actualité internationale, avait séjourné dans plus d'une centaine de pays. Il a présidé la Fédération professionnelle des journalistes du Québec, en plus de participer à la fondation du Conseil de presse.

Wilson, Bertha (1923 – 28 avril 2007).

Première femme à siéger à la Cour suprême du Canada, elle avait créé un précédent en 1975, en devenant la première femme à siéger à la Cour d'appel de l'Ontario.

St-Pierre, Adéodat (16 mai 2007).

Pionnier du milieu forestier au Québec, il était reconnu pour son travail acharné et sa lutte constante pour améliorer le sort du monde rural et des producteurs forestiers. Au cours de sa carrière, M. St-Pierre a occupé de nombreuses fonctions, notamment à titre de président du Syndicat des producteurs forestiers du Bas-Saint-Laurent, de président de la Fédération des producteurs de bois du Québec, de président de la Coalition Urgence rurale.

Bosco, Monique (1927 - 23 mai 2007).

Romancière, mais également poétesse, professeure de littérature et ancienne journaliste, elle a été l'auteure d'une trentaine de livres. Juive d'origine autrichienne, elle a passé son enfance en France avant d'immigrer au Québec en 1948. Journaliste à Radio-Canada de 1949 à 1959, puis

collaboratrice à *La Presse* et au *Devoir*, sa carrière a été couronnée de nombreux prix : First Novel Award pour son premier roman, *Un amour maladroït*, en 1961; prix du Gouverneur général du Canada pour *La Femme de Loth*; prix de poésie Alain-Grandbois pour *Miserere*; prix David, pour l'ensemble de son œuvre, en 1996.

Roman, Tony (1942 – 8 juin 2007). Chanteur populaire, devenu producteur et scénariste, il meurt à 64 ans d'un cancer du foie. Il fit sa première apparition à la télévision à l'émission « Jeunesse d'aujourd'hui », en 1964, interprétant *Do Wah Diddy*, une chanson qui lui sera associée le reste de sa carrière. En 1979, il s'établit à Los Angeles où il compose pour des films, écrit des scénarios et fait de nombreuses connaissances.

Thurston, Georges (alias Boule noire) (1951 – 18 juin 2007). L'auteur-compositeur-interprète, producteur et animateur de radio, est décédé à 56 ans. Artiste populaire et sympathique, il est connu pour ses succès *Aimer d'amour* et *Aimes-tu la vie?*. Il est décédé d'un cancer colorectal de niveau 4, une semaine après avoir lancé son autobiographie *Aimes-tu la vie?*.

Warden, John (1939 – 30 juin 2007). Designer de mode canadien, concepteur des uniformes d'Expo 67 et des Jeux olympiques de Montréal, « l'enfant terrible de la mode » a connu une fructueuse carrière internationale.

Tougas, Serge (1944 – 6 juillet 2007). Publicitaire, associé principal de l'agence Bleublancrouge, il est le créateur des *Cent tours de Centour*, une émission éducative de Télé-Québec qui a marqué toute une génération. Sa fille, la comédienne Marie-Soleil Tougas, avait perdu la vie il y a dix ans dans un tragique accident d'avion.

Ferguson, John (1938 – 14 juillet 2007). Ancien joueur du Canadien de Montréal (1964-1975), estimé de ses coéquipiers que craint de ses adversaires, l'ailier gauche a disputé huit saisons dans la LNH, remportant cinq coupes Stanley. Après sa carrière de joueur, il est devenu entraîneur-chef et directeur général des Rangers de New York, puis directeur général des Jets de Winnipeg. Son fils John est directeur général des Maple Leafs de Toronto.

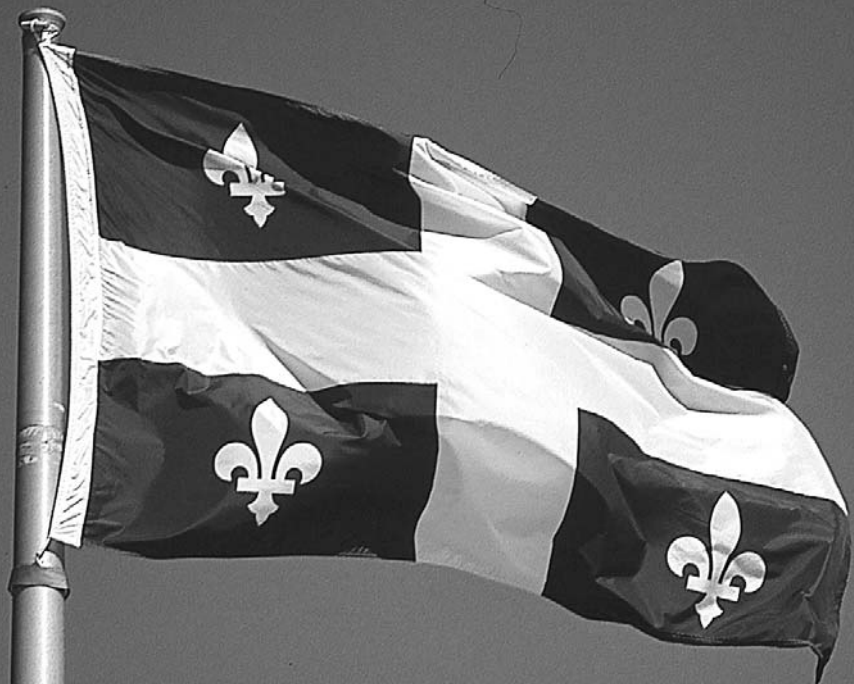
LE CERVEAU A BESOIN D'EXERCICE QUOTIDIEN.



LE DEVOIR EST PUBLIÉ TOUS LES JOURS.



◆ On n'est jamais trop curieux ◆



Le Québec en un coup d'œil

Les grandes dates de l'histoire

8000 av. J.-C. Arrivée des premières peuplades autochtones sur le territoire actuel du Québec.

Vers 1390 Fondation de la Confédération iroquoise par Dekanawidah et son assistant Hiawatha unissant les Cinq Nations iroquoises (Mohawks, Sénécas, Onondayas, Coyugas, Oneidas).

1534 Jacques Cartier, de Saint-Malo, accoste dans la baie de Gaspé. Au nom de François 1^{er}, roi de France, il prend possession de ce territoire qui s'appellera le Canada.

1608 Samuel de Champlain arrive aux abords d'un site escarpé que les Amérindiens appellent « Kébec ». Il fonde sur ce site une ville du même nom (Québec). Il est par la suite nommé lieutenant du vice-roi de la Nouvelle-France (1612).

1625 Arrivée des premiers Jésuites.

1639 Fondation à Québec du couvent des Ursulines par Marie Guyart, dite Marie de l'Incarnation, et de l'Hôtel-Dieu de Québec.

1642 Paul de Chomedey, sieur de Maison-neuve, fonde Ville-Marie (Montréal).

1689-97 Première guerre intercoloniale (Français contre Anglais).

1701 Le gouverneur Callières met fin aux guerres franco-amérindiennes. Il signe la Grande Paix de Montréal avec les Iroquois.

1701-1713 Deuxième guerre intercoloniale.

1718 Érection de la forteresse de Louisbourg pour défendre la Nouvelle-France.

1740-48 Troisième guerre intercoloniale.

1748 Fin de la guerre entre les colonies (Traité d'Aix-la-Chapelle).

1754-1760 Quatrième guerre intercoloniale.

1759 Siègle de Québec et bataille des plaines d'Abraham. Les troupes françaises du général Montcalm sont défaites par le général Wolfe et son armée britannique.

1760 L'armée britannique prend possession de Montréal. Capitulation de la Nouvelle-France et de Montréal. Établissement d'un régime militaire anglais.

1763 Proclamation royale : le roi de France, par le Traité de Paris, cède le Canada au royaume britannique. La *Province of Quebec* est soumise aux lois d'Angleterre.

1774 Le Parlement de Londres, par l'Acte de Québec, reconnaît le droit civil français (tout en gardant le droit criminel britannique), la religion catholique et le régime seigneurial.

1791 L'Acte constitutionnel divise le Canada en deux provinces : le Haut-Canada, à majorité anglophone, et le Bas-Canada, à majorité francophone. Débuts du parlementarisme britannique.

1792 Premier Parlement du Bas-Canada et premières élections. Deux partis s'opposent : les « Tories », surtout des marchands et des nobles anglais, et les « Canadiens », qui sont francophones.

1799 L'anglais est déclaré langue officielle du Bas-Canada.

1834 Ludger Duvernay fonde la Société Saint-Jean-Baptiste, vouée à la cause des Canadiens français. Le Parti Canadien (Patriotes) propose 92 résolutions à l'Assemblée du Bas-Canada, pour réclamer les mêmes privilèges que le Parlement britannique.

1837-1838 Londres refuse les 92 résolutions. Rébellions dans le Bas et le Haut-Canada. Les Patriotes (Parti Canadien), avec à leur tête Louis-Joseph Papineau, se soulèvent. Douze Patriotes sont pendus à Montréal, de nombreux autres sont forcés à l'exil et des villages sont détruits par l'armée britannique.

1839 Rapport Durham

1840 L'Acte d'Union rassemble les provinces du Bas et du Haut-Canada.

1852 Fondation de l'Université Laval, première université francophone et catholique en Amérique.

1867 L'Acte de l'Amérique du Nord britannique réunit les provinces du Canada – l'Ontario, le Québec, la Nouvelle-Écosse et le Nouveau-Brunswick – pour créer le Dominion du Canada. C'est le début de la Confédération canadienne. Pierre-Joseph-Olivier Chauveau, un conservateur, devient le premier premier ministre du Québec et John A. MacDonald, un conservateur, premier premier ministre du Canada.

1896 Wilfrid Laurier, premier premier ministre francophone du Canada.

1900 Alphonse Desjardins fonde la première caisse populaire à Lévis.

1907 Le gouvernement Gouin crée l'École des hautes études commerciales (HEC).

1909 Fondation du club de hockey Canadien.

1910 Fondation du journal *Le Devoir* par Henri Bourassa, un nationaliste canadien.

1912 Premier Congrès de la langue française.

1917 Crise de la Conscription. Résistance des Canadiens français à l'enrôlement forcé.

1918 Les femmes obtiennent le droit de vote au niveau fédéral.

1919 Fondation, au Monument-National, à Montréal, du Congrès juif canadien.

1922 Inauguration de la première radio de langue française, CKAC (mise en ondes par le quotidien *La Presse*; en 1919, Marconi avait mis en ondes une station de langue anglaise, CJAD).

1931 Le Statut de Westminster consacre la pleine indépendance du Canada.

1934 Création de la Banque du Canada.

1935 Maurice Duplessis fonde l'Union nationale, un parti réformiste et nationaliste. Il devient premier ministre du Québec (battu en 1939, puis régulièrement réélu à partir de 1944).

1937 La Loi du Cadenas, adoptée sous Maurice Duplessis, interdit l'utilisation d'une maison « pour propager le communisme ou le bolchévisme ».

1940 Droit de vote accordé aux femmes aux élections provinciales; création par Ottawa de l'assurance-chômage.

1942 Plébiscite sur la conscription approuvée par les deux tiers des Canadiens, mais rejetée par 71 % des Québécois; accords fiscaux cédant à Ottawa le pouvoir d'imposition.

1943 Loi sur l'instruction obligatoire des enfants.

1944 Création d'Hydro-Québec.

1945 Loi sur l'électrification rurale.

1948 Paul-Émile Borduas, à la tête des automatistes rebelles, écrit son manifeste intitulé *Refus global*; adoption du drapeau du Québec.

1949 Grève de l'amiante; la Cour suprême du Canada devient la dernière instance

d'appel au Canada après l'abolition du droit d'appel au Comité judiciaire du Conseil privé de Londres.

1952 Création de la première station de télévision au Québec, CBFT (Radio-Canada), Montréal.

1955 Émeute au Forum de Montréal à la suite de la suspension de Maurice Richard.

1959 Inauguration de la Voie maritime du Saint-Laurent.

1960 Début de la Révolution tranquille, après 16 ans d'un régime duplessiste plus conservateur que réformiste (la période a été qualifiée de « Grande Noirceur »). L'élection du gouvernement libéral de Jean Lesage inaugure une période de modernisation accélérée de la société québécoise et de son économie : création d'entreprises publiques, création de l'assurance-hospitalisation (1960), du ministère des Affaires culturelles (1961), nationalisation de l'électricité (1963), création du ministère de l'Éducation (1964), création de la Caisse de dépôts et placements du Québec (1965) et de la Société générale de financement ; ouverture des premières délégations du Québec à l'étranger.

1961 Candidate libérale dans Jacques-Cartier, Claire Kirkland-Casgrain devient la première femme élue à l'Assemblée législative du Québec.

1963 Création du Front de libération du Québec (FLQ) ; création par Ottawa de la Commission royale d'enquête sur le bilinguisme et le biculturalisme (Laurendeau-Dunton).

1964 Adoption de la loi qui met fin à l'incapacité juridique des femmes mariées.

1966 Inauguration du métro de Montréal.

1967 Montréal accueille l'exposition universelle ; visite du général De Gaulle : « Vive le Québec libre ! » ; États généraux du Canada français ; création de la Bibliothèque nationale.

1968 Fondation du Parti québécois, le chef : René Lévesque ; parachèvement du barrage de la centrale hydro-électrique Manic 5 ; instauration du mariage civil ; Commission Gendron sur la situation de la langue française ; l'assemblée législative du Québec devient l'Assemblée nationale ; fondation de l'Université du Québec.

1969 Manifestation pour un McGill français ; adoption à Ottawa de la Loi sur les langues officielles du Canada ; émeute à Saint-Léonard relative à la loi 63 qui donnait le libre choix de la langue d'enseignement aux enfants d'immigrants.

1970 Le libéral Robert Bourassa devient premier ministre du Québec.

1970 Crise d'Octobre. Des membres du FLQ enlèvent le diplomate britannique James Richard Cross et assassinent le ministre du Travail, Pierre Laporte. Pierre-Elliott Trudeau, premier ministre du Canada, applique la Loi sur les mesures de guerre (suspension des libertés civiles). Le Québec est occupé par l'armée canadienne. Assurance-maladie ; agence de coopération culturelle et technique (ancêtre de l'Organisation internationale de la Francophonie).

1972 Grève du Front commun syndical du secteur public ; emprisonnement des chefs syndicaux ; aide juridique.

1974 Le français devient la langue officielle du Québec (loi 22).

1975 Adoption par l'Assemblée nationale de la Charte des droits et libertés de la personne du Québec.

1975 Création de Radio-Québec qui deviendra Télé-Québec en 1996 ; signature de la Convention de la Baie-James et du Nord québécois avec les Cris, les Inuits et les Naskapis.

1976 Montréal accueille les Jeux olympiques de la XXI^e olympiade; René Lévesque remporte les élections à la tête du Parti québécois.

1977 Adoption de la Charte de la langue française (loi 101).

1980 60 % des Québécois rejettent le projet de « souveraineté-association », lors d'un référendum ; une loi consacre le « Ô Canada » comme hymne national du Canada.

1982 Nouvelle constitution canadienne, sans l'accord de l'Assemblée nationale du Québec qui perd des pouvoirs en matière de langue et d'éducation. Selon la Cour suprême du Canada, le Québec ne jouit d'aucun statut particulier au sein du pays.

1983 Création du Fonds de solidarité des travailleurs du Québec; adoption de la Charte québécoise des droits et des libertés de la personne à l'Assemblée nationale.

1985 Retour au pouvoir de Robert Bourassa, libéral.

1987 Accords du Lac Meech (négociations constitutionnelles) pour réintégrer le Québec dans la Constitution canadienne. Signature des onze premiers ministres du Canada et des provinces. Mais l'accord ne sera pas ratifié.

1988 Les clauses sur l'affichage unilingue français de la loi 101 sont jugées inconstitutionnelles par la Cour suprême du Canada. La loi 178 permet l'affichage commercial bilingue à l'intérieur des commerces.

1989 Entrée en vigueur de l'Accord de libre-échange (ALE) Canada-États-Unis.

1990 Échec des Accords du Lac Meech ; Commission Bélanger-Campeau sur l'avenir politique du Québec; crise d'Oka : affrontement entre citoyens blancs et Mohawks sur une question territoriale.

1991 Rédaction du Rapport Allaire par les libéraux : on y recommande un transfert massif de pouvoirs aux provinces, et en particulier au Québec.

1992 Accords de Charlottetown (négociations constitutionnelles). Lors d'un référendum pancanadien, 57 % des Québécois et 54 % des Canadiens rejettent l'entente.

1993 Adoption de la loi 86 permettant l'affichage bilingue avec prédominance du français. Le Bloc québécois, parti souverainiste, avec à sa tête Lucien Bouchard, est élu « opposition officielle » à Ottawa.

1994 Jacques Parizeau (PQ) est élu premier ministre du Québec. Entrée en vigueur de l'Accord de libre-échange nord-américain (ALENA) Canada-États-Unis-Mexique.

1995 Pour la deuxième fois de son histoire, le Québec, par voie référendaire, refuse la souveraineté politique : 49,4 % de OUI ; 50,6 % de NON.

1996 Lucien Bouchard (PQ), premier ministre, réélu en 1998. Déluge au Saguenay.

1998 Grand Verglas. Déconfessionnalisation du système scolaire par la création de commissions scolaires linguistiques ; renvoi de la Cour suprême du Canada sur la sécession, reconnaissant la légitimité du mouvement souverainiste. Il n'existe pas de droit à la sécession dans la Constitution, mais avec une question claire et une majorité claire

lors d'un référendum sur la sécession du Québec, le reste du Canada aura l'obligation de négocier.

2000 Sanction de la loi fédérale sur la clarté, découlant du renvoi de la Cour suprême de 1998, imposant des conditions pour que le Parlement fédéral prenne en compte les résultats d'un référendum sur la souveraineté (loi C-20; en riposte, adoption à l'Assemblée nationale de la Loi sur l'exercice des droits fondamentaux et les prérogatives du peuple québécois et de l'État du Québec (loi n° 99). Fusions municipales, notamment des 29 municipalités de l'île de Montréal.

2001 Bernard Landry (PQ) succède à Lucien Bouchard comme premier ministre.

2003 Sous la gouverne de Jean Charest, retour du Parti libéral au pouvoir. Jean Chrétien se retire de la vie politique. Paul Martin devient chef du Parti libéral du Canada (14 nov.) et premier ministre du Canada (12 déc.).

2004 Éclatement du scandale des commandites (portant sur l'utilisation de fonds publics pour la promotion du Canada au Québec). Le mariage gai déclaré légal au Québec; élection d'un gouvernement libéral minoritaire au fédéral sous la direction de Paul Martin.

2005 Grève étudiante sans précédent contre la réduction de l'aide financière aux études. Bernard Landry quitte la présidence du Parti québécois; ouverture de la Grande Bibliothèque. André Boisclair devient le sixième chef de l'histoire du Parti québécois. Il succède à Bernard Landry, qui a démissionné 6 mois plus tôt.

2006 Élection d'un gouvernement conservateur minoritaire au fédéral sous la direction de Stephen Harper. Un nouveau parti, Québec solidaire, est créé le 4 février 2006 à Montréal. Fondé sur les valeurs de l'écologie, du féminisme et du bien commun, il est né de la fusion du mouvement politique Option citoyenne et du parti politique Union des forces progressistes.

2007 Élection d'un gouvernement minoritaire libéral à Québec. L'Action démocratique du Québec devient l'opposition officielle et met fin à l'alternance entre libéraux et péquiste qui dure depuis 30 ans. Pauline Marois devient la septième chef du Parti Québécois, et la première femme élue à la tête de ce parti. Elle succède à André Boisclair, qui a démissionné après un peu plus d'un an à la présidence du PQ. Le Québec est reconnu comme nation à la Chambre des communes du Canada.

Description générale et statistique¹



DEVISE ET EMBLÈMES

Je me souviens

C'est en 1883 que l'architecte et sous-ministre des Terres de la Couronne Eugène-Étienne Taché fait graver, sur la porte en pierre du Palais législatif de Québec, la devise « Je me souviens ». En 1939, elle est officiellement inscrite sur les nouvelles armoiries. L'architecte Taché a voulu rendre hommage à tous les pionniers du Québec en rassemblant, sur la façade de l'hôtel du Parlement, des figurines de bronze qui représentent les Amérindiens, les Français et les Britanniques. On y trouve représentés les premiers moments de la Nouvelle-France, avec les explorateurs, les missionnaires, les administrateurs, les généraux, les chefs, etc.

Taché a aussi fait inscrire, au bas de l'œuvre, la nouvelle devise.



Armoiries

Les armoiries du Québec reflètent les différentes époques du Québec.

Elles sont décorées de fleurs de lis or sur fond bleu pour souligner l'origine française de la nation québécoise, d'un léopard or sur

fond rouge pour mettre en évidence l'héritage britannique, et de feuilles d'érable pour signaler l'appartenance du Québec au Canada.

Drapeau

Depuis le 21 janvier 1948, le drapeau officiel du Québec, le fleurdelisé, flotte sur la tour de l'Assemblée nationale. En hommage à la France, le drapeau représente quatre lis blancs sur autant de rectangles de fond azur. Une croix blanche, symbole de la foi chrétienne, les sépare. La fleur de lis est l'un des plus anciens emblèmes au monde. Les Assyriens, quelque 3 000 ans avant notre ère, l'utilisaient déjà. Le fleurdelisé a aussi occupé une grande place dans l'ornementation en France.

Emblèmes

L'iris versicolore a été désigné emblème floral du Québec à l'automne 1999.

Le harfang des neiges, grand-duc blanc qui habite le nord du Québec, a été désigné emblème aviaire en 1987. Il évoque la blancheur des hivers québécois.

Le bouleau jaune, ou merisier, est présent dans la sylviculture québécoise depuis les temps de la Nouvelle-France.



LE TERRITOIRE

Superficie :

1 667 441 km² (15,5 % du territoire canadien)

Le Québec est un très vaste territoire : 1 667 441 km², soit trois fois la superficie de la France et près du cinquième de celle des États-Unis d'Amérique. Il s'étend sur plus de 17 degrés de latitude et 22 degrés de longitude, entre les 45° et 62° degrés de latitude nord, et les 56° et 79° degrés de longitude ouest. C'est la deuxième province la plus peuplée du Canada et la plus vaste en terme de superficie; elle occupe 15,5 % du territoire canadien.

Le Québec est délimité par plus de 10 000 km de frontières terrestres, fluviales et maritimes : à l'ouest, il est bordé par l'Ontario, au sud, par quatre États américains (Maine, Vermont, New York et New Hampshire), et au nord, par le territoire du Nunavut (frontière maritime). À l'est, ce sont les provinces canadiennes du Nouveau-Brunswick, de Terre-Neuve-et-Labrador, de la Nouvelle-Écosse et de l'Île-du-Prince-Édouard qui partagent des frontières avec le Québec. L'immensité du territoire québécois est aussi ce qui explique la faible densité de sa population, qui se chiffre à 4,7 habitants par km². Ce chiffre est en effet peu significatif si l'on prend en considération le fait que le nord du Québec est presque inhabité, avec seulement 35 000 habitants, et que 80 % de la population vit près des rives du Saint-Laurent.

Le fleuve majestueux

Le Saint-Laurent, long d'environ 3 058 km, traverse le territoire d'ouest en est pour se jeter dans l'océan Atlantique. C'est le troisième plus grand fleuve en Amérique du Nord, après les fleuves Mackenzie et Yukon, et le 19^e plus long au monde. Il reçoit dans sa portion québécoise 244 affluents, ce qui le classe au 15^e rang mondial quant à la superficie de son bassin versant. En plus d'alimenter les Québécois en eau potable, il est le plus important axe fluvial nord-américain. Grâce à son estuaire de 65 km de largeur, il ouvre la voie vers les confins de l'Amérique, en plus d'atteindre par la voie maritime le cœur du continent.

Superficie des eaux :

10 % du territoire est recouvert de nappes d'eau douce, qui compte 132 000 cours d'eau et près d'un million de lacs.

355 315 km² (21 % du territoire)

1 000 000 lacs

130 000 ruisseaux

3 % des réserves d'eau douce mondiale

Superficie de la forêt :

761 100 km² (45 % du territoire)

2 % des forêts mondiales

Le mont d'Iberville, situé dans la chaîne des monts Torngat, est le plus élevé du Québec, à 1 652 mètres.

Terres agricoles :

33 514 km (2 % du territoire)

1. À moins d'indication contraire, toutes les données proviennent du site Internet de l'Institut de la statistique du Québec : www.stat.gouv.qc.ca.

POPULATION

Nombre d'habitants des principales villes

Montréal	1 633 700 hab.
Québec	498 600
Laval	376 800
Gatineau	249 400
Longueuil	232 000
Sherbrooke	144 300
Saguenay	144 300
Lévis	131 200
Trois-Rivières	126 900

Population par sexe (2006) (estimation)

Femmes	3 874 248
Hommes	3 777 283

ÂGE MOYEN	1996	2006
	36,8	39,9
Femmes	38,0	41,0
Hommes	35,6	38,7

Pourcentage de la population par groupe d'âge (2006)

0-14 ans	16,2 %
15-24 ans	12,6 %
25-44 ans	28,7 %

45-64 ans	28,4 %
65 ans et plus	14,1 %

Espérance de vie (2003-2005)

Femmes	82 ans
Hommes	77,6 ans

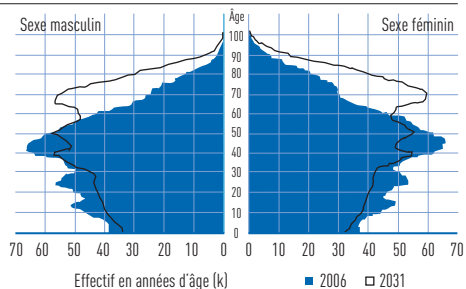
Taux de natalité 2006	10,7
Québec	10,7
Colombie-Britannique	9,6
Alberta	12,8
Ontario	10,5
Nouveau-Brunswick	9,0

Taux de mortalité (2006)	7,0 %
Taux de nuptialité (2006)	2,9 %
Divorces (2003)	16 738

Familles (2001)	2,1 millions
Biparentales sans enfant	44,6 %
Biparentales avec enfant(s) (dont 12,4 % sont des familles recomposées)	55,4 %
Monoparentales (dont 79,7 % sont des mères seules)	16,6 %
Nombre moyen d'enfant(s) par famille	1,08

PYRAMIDE

Pyramide des âges, Québec,
2006 et 2031



Source : Statistique Canada et Institut de la statistique du Québec

Sources et taux d'accroissement de la population

Tableau comparatif du Québec, de l'Alberta, de la Colombie-Britannique, de l'Ontario et du Nouveau-Brunswick pour 2006

2006	Qc	C.-B.	Alb.	Ont.	N.-B.
Accroissement naturel	28 150	11 048	22 557	42 566	262
Solde de la migration - internationale	37 679	36 224	22 971	103 445	1 515
- interprovinciale	- 12 619	7 823	63 284	- 33 856	- 3753
Accroissement total	53 210	55 095	108 812	112 155	- 1 976
Taux d'accroissement	0,7 %	1,3 %	3,4 %	0,9 %	- 0,3 %

La population autochtone du Québec

Abénakis	1 985	Mohawks	15 558
Algonquins	8 471	Naskapis	787
Attikameks	5 328	Indiens inscrits et non associés à une nation	119
Cris	13 530	Total population amérindienne	68 440
Hurons-Wendats	2 881	Inuits	9 397
Innus (Montagnais)	14 492	Total global	77 837
Malécites	683		
Micmacs	4 606		

Source : Registre des Indiens, ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien (MAINC), 31 décembre 2000 et Registres des bénéficiaires cris, inuits et naskapis de la Convention de la Baie-James et du Nord québécois et de la Convention du Nord-Est québécois, ministère de la Santé et des Services sociaux du Québec, 5 avril 2001.

Scolarité

Niveau de scolarité	1981	1986	1991	1996	2001
	%				
Québec	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
Inférieur au certificat d'études secondaires	46,2	43,7	39,1	35,5	31,7
Certificat d'études secondaires	25,4	25,3	25,5	26,3	25,8
Certificat ou diplôme d'une école de métiers	10,2	9,6	10,9	9,7	10,8
Certificat ou diplôme collégial	9,2	10,3	11,4	13,3	14,5
Certificat, diplôme ou grade universitaire	9,1	11,1	13,0	15,2	17,2

Immigrants selon le pays de naissance (2006)

Pays de naissance	Immigrants	
	Nombre	%
2006	44 686	100,0
Algérie	4 597	10,3
France	3 236	7,2
Maroc	3 031	6,8
Chine	2 433	5,4
Colombie	2 172	4,9
Roumanie	2 028	4,5
Liban	1 802	4,0
Haïti	1 400	3,1
Inde	1 280	2,9
Mexique	1 131	2,5

Catégories d'immigrants (2006)

Année	Immigration économique		Regroupement familial		Réfugiés		Autres ¹		Total	
	n	%	n	%	n	%	n	%	n	%
2000	16 431	50,6	7 974	24,5	8 049	24,8	48	0,1	32 502	100
2003	23 864	60,3	9 301	23,5	6 184	15,6	234	0,6	39 583	100
2005	26 310	60,8	9 103	21,0	7 165	16,5	734	1,7	43 312	100
2006	25 985	58,2	10 408	23,3	7 102	15,9	1 191	2,7	44 686	100

Langue maternelle

Langue	Français	Anglais	Langue non officielle	Plus d'une langue
Emplacement				
Le Québec	80,9 %	7,8 %	10,0 %	1,4 %
La région métropolitaine de Montréal	67,3 %	12,1 %	18,5 %	2,1 %

L'ÉCONOMIE

Produit intérieur brut réel – PIB (2006)

242 milliards de dollars

PIB par habitant

	2005	2006
Québec	36 009	37 137
C.-B.	39 657	41 690
Alberta	66 645	69 790
Ontario	42 812	43 847
N.-B.	32 153	33 665

Mises en chantier Québec

2000	24 695
2004	58 448
2006	47 877

Investissements (en milliers de dollars)

	2005	2006
Québec	49 469 300	50 967 600
Ontario	91 215 300	96 967 900
C.-B.	33 254 200	37 575 800

Livraisons manufacturières (2006)

141 081 millions de dollars

Commerce international, biens et services (2004-2005)

Tableau comparatif du Québec, de l'Alberta, de la Colombie-Britannique, de l'Ontario et du Nouveau-Brunswick, et moyenne canadienne pour 2004 / 2005 (prévision)

Exportations	Qc	C.-B.	Alb.	Ont.	N.-B.	Moyenne canadienne
2004	88 353	45 202	73 564	227 985	10 633	33 686
2005p	91 420	47 916	84 687	231 964	11 804	35 570
Importations	Qc	C.-B.	Alb.	Ont.	N.-B.	Moyenne canadienne
2004	87 371	41 148	46 313	213 583	10 799	29 217
2005p	93 762	43 773	51 148	222 049	12 505	30 925
Balance	Qc	C.-B.	Alb.	Ont.	N.-B.	Moyenne canadienne
2004	982	4 054	27 251	14 402	- 166	4 468
2005p	-2 342	4 143	33 539	9 915	- 701	4 745

Nombre de prestataires d'assistance-emploi (aide sociale) selon le type de prestataire

Type de prestataires	1996	2001
Adultes	558 361	382 857
Enfants	254 888	123 683
Total	813 249	506 540

POUR EN SAVOIR PLUS

UNE ÉTUDE DÉTAILLÉE des grandes tendances socioéconomiques au Québec, publiée dans *L'Annuaire du Québec 2005* sous la signature du sociologue Simon Langlois

www.inm.qc.ca/documents/INM_Annuaire_2005_Langlois.pdf

Le Québec en 10 indicateurs économiques

MARIO JODOIN

Économiste, Service Canada

L'environnement économique et le marché du travail au Québec en 2006 se sont principalement caractérisés par la poursuite de tendances amorcées au cours des années précédentes. Ainsi, malgré l'impact négatif du niveau élevé du dollar canadien et de l'accentuation de la concurrence des pays à bas salaires sur le secteur manufacturier, le Québec a connu une certaine croissance économique, et le marché du travail québécois a présenté un bilan globalement positif.

1) État de l'économie : À l'instar des années précédentes, le produit intérieur brut (PIB) n'a augmenté que faiblement, avec un taux de croissance réel de 1,6 % (en dollars constants pour éliminer les effets de l'inflation). Ce taux

bien modeste camoufle toutefois les comportements bien différents de ses composants, comme l'illustre le tableau suivant.

2) Dépenses des consommateurs : Elles forment le composant du PIB le plus stable et le plus important. En 2006, elles représentaient 62 % du PIB. Depuis au moins quatre ans, les dépenses des consommateurs augmentent plus rapidement que le PIB dans son ensemble (3 % par année par rapport à environ 2 %). Elles sont stimulées par l'amélioration généralisée de la situation économique, par la baisse du fardeau fiscal, par la croissance de l'emploi et des salaires, et par la faiblesse des taux d'intérêt réels et du taux d'épargne.

Taux de croissance du PIB (%)

	2002 à 2005	2006
PIB	2,1	1,6
Dépenses des consommateurs	3,1	3,1
Dépenses gouvernementales	2,6	2,6
Investissements	6,8	3,2
Exportations interprovinciales	2,4	3,3
Importations interprovinciales	4,2	2,0
Exportations internationales	0,6	0,8
Importations internationales	6,4	4,4

Source : Institut de la statistique du Québec

3) Dépenses gouvernementales : Malgré leur bon niveau de croissance au cours des dernières années, la part du PIB des dépenses gouvernementales est passée de 26 à 21 % entre 1991 et 2006. L'augmentation de 2006, comme celles observées depuis 2001, est concentrée dans le secteur de la santé et, dans une moindre mesure, dans celui de l'éducation.

4) Investissements : La part des investissements dans le PIB a atteint 21 % en 2006, son niveau le plus élevé depuis au moins 25 ans. Stimulée selon les années par la construction résidentielle (hausse de plus de 75 % entre 2000 et 2004), les investissements gouvernementaux (hausse de plus de 50 % entre 2000 et 2005) et les investissements des entreprises en machines et matériel (hausse de plus de 40 % entre 2002 et 2006), la valeur des investissements augmente plus rapidement que l'ensemble du PIB depuis 2001, sauf en 2005. En 2006, la croissance a été particulièrement forte du côté des investissements des entreprises en machines

et matériel (hausse de 7 %), tandis qu'elle a été plus modeste du côté des investissements gouvernementaux (3 %) et à peu près inexistante dans la construction (légère hausse dans la construction non résidentielle annulée par une baisse équivalente dans la construction résidentielle). Notons que la forte croissance des investissements des entreprises en machines et matériel constitue une réponse encourageante à la mauvaise performance du secteur manufacturier au cours des dernières années.

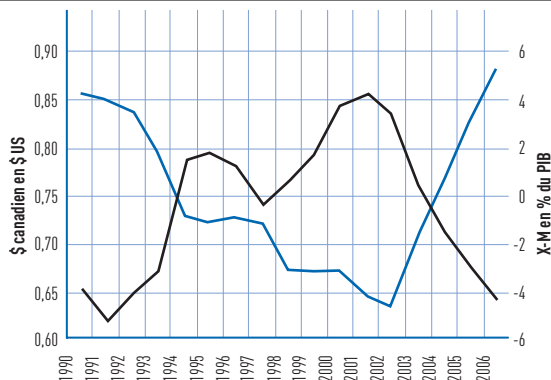
5) Exportations et importations interprovinciales : Alors que la valeur des importations provenant des autres provinces canadiennes a augmenté plus rapidement que celle des exportations du Québec vers ces provinces de 2002 à 2005, ce fut l'inverse en 2006. Cela dit, les tendances à cet égard connaissent peu de soubresauts. En effet, le solde du commerce interprovincial (exportations moins importations) est légèrement négatif depuis 2000, gravitant toujours autour de 1 % de la valeur totale du PIB.

GRAPHIQUE 1

Évolution du solde commercial international et de la valeur du dollar canadien

\$ canadien en \$ US ————
X-M en % du PIB ————

Source : Statistique Canada et la Banque du Canada



6) Exportations et importations internationales :

Le solde du commerce international a au contraire connu beaucoup de modifications de tendances au cours des 15 ou 20 dernières années, comme on peut le voir sur le graphique ci-dessus. Si la concurrence avec les pays à faibles salaires explique une partie des problèmes actuels du secteur manufacturier, surtout dans les industries de la fabrication de vêtements, de meubles et de produits électroniques, il n'en demeure pas moins que le facteur qui influence le plus son évolution est la valeur du dollar canadien par rapport au dollar américain. Comme le montre éloquentement le graphique, le solde commercial international du Québec (X-M) a été constamment négatif au cours des 15 dernières années quand la valeur du dollar canadien était supérieure à 0,75 \$ américain, et toujours positif lorsque le dollar canadien était inférieur, sauf en 1997, où le solde fut légèrement négatif malgré un dollar qui valait 0,72 \$ américain. En outre, plus cette valeur s'éloigne de 0,75 \$ américain, plus l'ampleur du déficit ou du surplus devient élevé. En 2006, alors que la valeur moyenne du dollar canadien a atteint 0,88 \$ américain, le déficit commercial international a représenté plus de 4 % du PIB, soit environ 10,5 milliards \$! Notons que ce déficit est formé d'un solde négatif de 11,5 milliards de dollars dans le commerce de biens et d'un surplus d'environ 1 milliard de dollars dans les échanges internationaux de services. Avec un déficit d'une telle ampleur, n'eût été de la solide performance des autres composants du PIB, le Québec aurait bien pu se retrouver en récession, comme ce fut le cas au début des années 1990, dernière fois où le solde commercial international a connu un déficit d'une ampleur semblable.

7) Emploi et chômage : Le niveau de croissance mitigé du PIB s'est répercuté sur le marché du travail, le nombre d'emplois n'augmentant que de 1,3 % en 2006, presque le même pourcentage observé en moyenne de 2002 à 2005 (1,4 %), mais nettement plus faible que celui des années précédentes (en moyenne 2,4 % de 1997 à 2002). Ce niveau de croissance a tout de même permis au taux d'emploi (pourcentage des personnes âgées de 15 ans et plus qui travaillent) d'afficher sa meilleure performance historique (60,2 %), et au taux de chômage de se retrouver à son niveau le plus faible des 30 dernières années (8,0 %).

Soulignons que plus de 60 % de la croissance du nombre de personnes en emploi depuis 2001 est attribuable aux travailleurs âgés de 55 ans et plus. Cette forte croissance s'explique à la fois par la hausse importante du nombre de personnes dans cette tranche d'âge due au vieillissement des «baby-boomers», par l'arrivée à cet âge de femmes historiquement beaucoup plus actives sur le marché du travail que leurs aînées et par l'augmentation récente de l'âge moyen de la retraite.

8) Emploi par industrie : La détérioration du solde commercial international a continué à toucher durement le secteur manufacturier en 2006, en ajoutant 25 000 pertes d'emplois aux quelque 35 000 emplois disparus de 2002 à 2005. À l'inverse, le secteur des services a poursuivi sa lancée des années antérieures, surtout dans le commerce de détail, le secteur des finances, des assurances et de l'immobilier, les services professionnels, scientifiques et techniques, et les secteurs de la santé, de l'assistance sociale et de l'enseignement.

9) Emploi par profession : Reflet de l'influence de l'économie du savoir sur la composition professionnelle du marché du travail, le nombre d'emplois dans les professions exigeant un diplôme universitaire a augmenté de 51 % de 1990 à 2006 par rapport à 15 % dans les autres professions. Par contre, l'emploi dans les professions qui exigent le moins de compétences connaît un rebond depuis 2001. Il a même augmenté un peu plus rapidement que dans les autres professions (10 % par rapport à 9 %). Cela dit, ces professions offrent de bien moins bonnes conditions de travail, tant sur le plan du salaire que sur celui de la stabilité des emplois et du travail à temps plein.

10) Démographie : La population adulte (15 ans et plus) devrait commencer à diminuer d'ici 10 ans, tandis que le nombre de personnes âgées de 25 à 54 ans, tranche d'âge la plus active sur le marché du travail, devrait atteindre son sommet d'ici 5 ans. Si on ne s'attend pas à ce que cette baisse démographique entraîne des pénuries persistantes, il n'en demeure pas moins que les employeurs devront réagir à cette nouvelle réalité. Les récentes augmentations de la natalité et du solde migratoire (immigrants moins émigrants), même si elles étaient durables, pourraient au

mieux retarder de quelques années les effets les plus importants de la baisse démographique. Par contre, cette augmentation ne suffira pas à les modifier substantiellement.

Pour faire face à la baisse de la population active, il faudra mettre en œuvre un ensemble de mesures pour au moins en atténuer les principaux effets négatifs, notamment :

- incitations pour favoriser le maintien en emploi des travailleurs plus âgés;
- adoption de mesures, tel le mentorat, pour transférer les compétences et les connaissances des futurs retraités aux jeunes travailleurs;
- investissements pour faire croître la productivité;
- développement des ressources humaines grâce à des investissements dans les domaines de l'éducation, de l'apprentissage en milieu de travail et de la formation continue.

Bref, l'année 2006 n'a pas montré de changements importants dans les tendances qui se dégagent depuis quelques années sur le plan de l'état de l'économie et du marché du travail. Cela dit, ces tendances ne se sont pas seulement confirmées, mais se sont aussi accentuées. L'adoption de mesures d'adaptation devient donc encore plus importante et urgente.

L'Assemblée nationale et les partis

Les principales lois adoptées par l'Assemblée nationale

SERGE LAPLANTE

Rechercheur, *Le Journal de Montréal*

Le printemps 2007 a été marqué, sur le plan parlementaire, par deux événements. D'abord, le déclenchement des élections générales, le 21 février, qui mit fin à la 37^e Législature. Puis, la rentrée parlementaire, le 8 mai, dans le contexte nouveau, quasi inédit puisque les précédents datent du XIX^e siècle, d'une opposition majoritaire. Cette brève session parlementaire sera essentiellement consacrée à l'adoption, assez mouvementée, d'un premier budget du second gouvernement de Jean Charest.

Ayant manifestement épuisé son programme législatif à l'automne, puis étant pressé par le calendrier parlementaire au printemps, le gouvernement Charest a peu légiféré dans la dernière année. Le bilan législatif des deux dernières sessions compte au total 38 lois adoptées (26 à la session d'automne, 9 à la session du printemps). En un peu plus de quatre ans de gouvernement, les libéraux ont donc fait adopter moins de 200 lois.

Les députés, pour leur part, siègent peu. Cinquante-quatre séances à peine dans la dernière année. Depuis la reprise des travaux parlementaires le 17 octobre 2006, jusqu'à l'ajournement du 21 juin 2007, la Chambre n'aura siégé que 54 jours (28 à l'automne, une séance extraordinaire en février et 25 au

printemps). Les travaux parlementaires se sont terminés encore une fois le 14 décembre, alors qu'ils auraient pu théoriquement se rendre jusqu'au 21. Le gouvernement a pourtant invoqué « l'urgence de la situation », en décembre, pour faire usage du règlement du bâillon, et ce pour une cinquième fois, non pas en raison de l'obstruction systématique de l'opposition, mais uniquement par tactique ou pour accélérer les débats et permettre l'adoption avant l'ajournement d'hiver de quatre projets de loi : 33 ouvrant la voie au secteur privé en santé, 49 concernant le transfert des droits forestiers, 52 sur sa stratégie énergétique, 57 allégeant les règles régissant les heures d'affaires.

À l'ajournement du 21 juin 2007, le gouvernement avait 12 projets de loi inscrits au Feuilleton de l'Assemblée.

SESSION D'AUTOMNE 2006 : 26 LOIS ADOPTÉES

2 Temps légal – La Loi sur le temps légal permet au Québec de s'ajuster à l'*Energy Policy Act* adopté par le Congrès des États-Unis. Depuis mars 2007, le passage à l'heure avancée de l'Est est devancé de trois semaines, soit au deuxième dimanche de mars, et le retour à l'heure normale de l'Est est retardé d'une semaine, soit au premier dimanche de no-

vembre. Le Québec passe donc désormais presque les deux tiers de l'année à l'heure avancée.

25 Victimes d'actes criminels – L'indemnité pour les frais funéraires des victimes d'actes criminels passe de 600 \$ à 3 000 \$; une réadaptation psychothérapeutique est offerte aux proches; la définition de « proche » est élargie aux grands-parents dont les petits-enfants sont victimes d'un homicide; la CSST est chargée d'administrer le régime.

33 Place du privé en santé – Réponse du Québec au jugement de la Cour suprême dans l'affaire Chaoulli, la loi 33, qui balise la place occupée par le privé en santé, est adoptée sous le bâillon.

38 Domaine de l'État – La Loi modifiant la Loi sur les terres du domaine de l'État met en vigueur le Registre du domaine de l'État qui regroupe le terrier, le registre des droits d'exploitation des ressources et le répertoire des terres du domaine de l'État. Le ministre des Ressources naturelles portera également le titre d'Arpentier général du Québec.

39 Mois des Noirs – Une loi proclamant le mois de février Mois de l'histoire des Noirs est adoptée à l'unanimité.

43 Taxes scolaires – Le gouvernement reporte le choc foncier qui menace les contribuables en permettant aux commissions scolaires d'étaler sur trois ans la hausse du rôle d'évaluation.

47 Registre des entreprises – Autre volet du plan gouvernemental de réingénierie de l'État, le Registraire des entreprises est maintenant intégré à Revenu Québec.

49 Droits forestiers – Adoptée sous le bâillon, la loi 49 accorde à un bénéficiaire de CAAF (Contrat d'approvisionnement et d'aménagement forestier) le droit d'ache-miner, au cours d'une année, une certaine quantité de bois récolté dans les forêts publiques vers d'autres usines de transformation que celle mentionnée à son contrat.

50 Francophonie – Une loi constitue le Centre de la francophonie des Amériques, qui a pour mission « de contribuer à la promotion et à la mise en valeur d'une francophonie porteuse d'avenir pour la langue française ».

52 Stratégie énergétique – Le gouvernement a fait adopter sous le bâillon la loi 52 mettant en œuvre sa stratégie énergétique. Elle avait été décrite dans ses grandes lignes dans un document déposé en mai 2006 dont le titre était *L'énergie pour construire le Québec de demain : La stratégie énergétique du Québec 2006-2015*.

53 Gouvernance – La Loi modifiant la gouvernance des sociétés d'État vise surtout à clarifier les rôles respectifs des présidents de conseils d'administration et des PDG. Un énoncé gouvernemental touchait 24 sociétés d'État. Le projet de loi 53, quant à lui, modifie les lois de six d'entre elles, soit Hydro-Québec, Investissement Québec, la Société de l'assurance automobile, la Société des alcools, la Société des loteries et la Société générale de financement.

55 Droit de taxer – Une loi octroie le droit de taxation des panneaux publicitaires aux villes, un privilège que seule la métropole détenait jusque-là.

57 Heures d'ouverture – La Loi modifiant la Loi sur les heures et les jours d'admission dans les établissements commerciaux est allégée, sous le bâillon, afin de permettre aux supermarchés d'employer le nombre de personnes qu'ils désirent entre 8 h et 20 h la fin de semaine. Ainsi, la restriction du personnel à quatre employés est repoussée de trois heures les samedis et dimanches soirs.

SESSION DU PRINTEMPS 2007 (PREMIÈRE SESSION DE LA 38^e LÉGISLATURE) :

9 LOIS ADOPTÉES

1 Lutte contre l'obésité – En instituant le Fonds pour la promotion des saines habitudes de vie, une loi adoptée à l'unanimité, le ministre de la Santé et des Services sociaux, Philippe Couillard, entreprend la lutte contre l'obésité. Quatre cent millions seront injectés dans le Fonds pour promouvoir l'activité physique et la saine alimentation. Le programme, cofinancé par Québec et la Fondation Lucie et André Chagnon, prévoit que les parties injecteront chacune 20 millions par année pendant 10 ans.

4 Médecins spécialistes – En abrogeant la loi 37, loi spéciale adoptée sous le bâillon en juin 2006 fixant les conditions de travail des médecins spécialistes jusqu'en 2010, le gouvernement contribuait à débloquer les discussions qui mèneraient à une entente avec les spécialistes le 31 août 2007.

5 Développement de la main-d'œuvre – Une loi, adoptée à l'unanimité, permet dorénavant de reconnaître par certificat les compétences des travailleurs qui ont accumulé de l'expérience dans un domaine qui n'est pas enseigné dans des écoles de métier.

10 Fête nationale – Le 24 juin, jour de la fête nationale du Québec, sera dorénavant un jour de congé lorsqu'il tombe un dimanche. Ainsi, les 115 000 salariés qui travaillaient le dimanche seront en congé et les 315 000 autres salariés du secteur du commerce de détail qui ne sont pas habituellement au travail le dimanche pourront être en congé le lundi 25 juin.

21 Mont Orford – En faisant adopter la Loi modifiant la Loi permettant d'assurer l'agrandissement du parc national du Mont-Orford, la préservation de la biodiversité de territoires limitrophes et le maintien des activités récréotouristiques, la ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, Line Beauchamp, met fin au processus de vente d'une partie du parc national du Mont-Orford, un dossier qui accablait le gouvernement Charest depuis plusieurs mois.

L'Assemblée nationale et les partis

Loi électorale et financement des partis politiques

SERGE LAPLANTE

Recherchiste, *Le Journal de Montréal*

Élections générales du 26 mars 2007

Quelques faits saillants

Les Québécois ont choisi de confier un second mandat aux libéraux, mais le gouvernement de Jean Charest sera minoritaire, une situation quasi inédite, que le parlement du Québec n'avait pas connue depuis Joly de Lotbinière, en mai 1878.

Pour cette 38^e élection générale depuis la Confédération, 5 630 567 électeurs, après révision, étaient inscrits sur la liste électorale. De ce nombre, on comptait 11 539 électeurs hors Québec et 2 835 détenus. Un nombre record d'électeurs ont voté par anticipation, soit 581 600, tandis que 7653 électeurs hors du Québec ont exercé leur droit de vote.

Le taux de participation a été de 71,23 % (contre 70,42 % en 2003), dont 10,23 % lors du vote par anticipation. 3 970 618 bulletins ont été déclarés valides. Le PLQ a recueilli 33,08 % des votes et obtenu 48 sièges, l'ADQ 30,84 % et 41 sièges, le PQ 28,35 % et 36 sièges, le Parti vert du Québec 3,85 % et Québec solidaire 3,64 %.

Les électeurs ont eu à choisir entre 679 candidats officiels, dont 651 représentant 8 partis et 28 candidats indépendants. 344 candidats et 5 partis sont admissibles à un remboursement de dépenses électorales. Les dépenses électorales permises, pour les partis politiques présents à l'élection, s'élevaient à 19 187 809 \$; pour les candidats de partis à 33 093 064 \$; pour les candidats indépendants autorisés à 1 360 625 \$; le total des dépenses permises atteignait 53 641 498 \$.

Radio-Canada annonce Charest battu

Le soir du 26 mars, la Société Radio-Canada a été la seule à annoncer, pendant 74 minutes, la défaite de Jean Charest aux mains de l'ADQ dans sa circonscription de Sherbrooke. À 22 h 19, il était battu. À 23 h 33, il gagnait. Une erreur commise par le bureau de décision de Radio-Canada, semble-t-il, attribuable au calcul des votes par anticipation.

Vote le visage voilé : intervention du DGE

Craignant que des problèmes de sécurité et d'entrave au bon déroulement du vote ne surviennent dans des bureaux de vote le

jour du scrutin, le directeur général des élections a décidé d'adapter les articles 335.2 et 337 de la Loi électorale afin que toute personne qui se présentait à un bureau de vote ou à la table de vérification de l'identité des électeurs ait le visage découvert.

Réforme du mode de scrutin.

Avis du DGE attendu

Le 13 décembre 2006, dans le cadre d'une déclaration ministérielle, le ministre responsable de la Réforme des institutions démocratiques, Benoît Pelletier, a annoncé qu'il confiait au directeur général des élections le mandat d'évaluer les réserves exprimées par plusieurs groupes sociaux, lors de la Commission spéciale sur la Loi électorale, à l'endroit de l'avant-projet de loi qui avait été préparé par son prédécesseur, Jacques Dupuis.

L'avis du DGE portera sur les effets liés aux éléments suivants : l'attribution des sièges de région calculée sur la base des régions administratives, et non de districts regroupant des circonscriptions contiguës; des listes régionales de candidats des partis politiques établies en fonction de l'alternance femmes-hommes; l'interdiction de la double candidature; l'utilisation de deux votes plutôt que d'un seul et l'introduction de mesures financières incitatives qui s'appliquent aux élus seulement et non plus aux candidats et candidates. Le rapport du DGE est attendu au plus tard le 21 décembre 2007.

Ratés aux élections municipales du 6 novembre 2005

Au lendemain des scrutins municipaux de 2005, le directeur général des élections du

Québec s'était montré extrêmement préoccupé par les difficultés de transmission des résultats dans certaines municipalités qui avaient eu recours au vote électronique. Le 24 octobre 2006, le DGE dépose à l'Assemblée nationale un rapport d'évaluation des nouveaux mécanismes de votation qui pose un diagnostic inquiétant sur les problèmes survenus lors des scrutins municipaux de 2005, dans un certain nombre des 162 municipalités du Québec ayant utilisé de nouveaux mécanismes de votation. 140 municipalités ont alors eu recours au vote électronique, alors que 22 municipalités ont « fait l'essai » du vote par courrier. « Les problèmes importants qui ont marqué le déroulement des scrutins et la diffusion des résultats ont ébranlé la confiance de nombreuses personnes à l'égard des nouveaux mécanismes de votation » a conclu Me Blanchet. En fait, selon le DGE, les ratés et les dérapages ont été tels qu'il est impossible de garantir la fiabilité des résultats électoraux des municipalités y ayant eu recours. « Je pense qu'il faut maintenant tourner la page, conclure que les résultats qui sont officiels doivent être acceptés, même s'il y a peut-être eu, dans certains cas, des erreurs qu'on ne peut pas prouver », a-t-il dit. M^e Blanchet recommande donc le maintien du moratoire sur l'utilisation de systèmes de votation électroniques.

Rapport Grenier sur Option Canada

Le 29 mai 2007, le DGE, M^e Marcel Blanchet, rendait public le rapport de l'ex-juge Bernard Grenier, mandaté pour enquêter sur les allégations contenues dans le livre *Les secrets d'Option Canada* des auteurs Norman Lester et Robin

Philpot. Après 16 mois d'enquête, M^e Grenier est arrivé à la conclusion qu'Option Canada et le Conseil pour l'unité canadienne (CUC) ont dépensé environ 11 millions de dollars en faveur de l'option du NON avant et pendant la période référendaire de 1995 au Québec. Ces fonds provenaient d'une seule source, à savoir le ministère fédéral du Patrimoine canadien. Sur ce total, environ 539 000 \$ ont été engagés illégalement durant la période référendaire, soit entre le 1^{er} et le 30 octobre 1995. Si dans son rapport M^e Grenier identifie les principaux acteurs qui ont été mêlés à la campagne référendaire du NON, il ne présente aucune conclusion défavorable à l'égard des élus qui y ont participé. Notons au passage que le rapport a fait l'objet d'une fuite dans un média, un pirate informatique s'était introduit dans le système informatique, obligeant le DGE à précipiter son dévoilement,

Élections partielles dans Pointe-aux-Trembles et Taillon

Le 14 août 2007, le Parti québécois remporte deux élections partielles. Dans Pointe-aux-Trembles, le chef du Parti québécois, André Boisclair, succède à Nicole Léger et obtient 70,95 % des votes exprimés pour une majorité de 7563. Dans Taillon, Marie Malavoy succède à Pauline Marois et recueille 43,58 %, une majorité de 2343 sur sa plus proche adversaire. Pour les deux nouveaux députés, il s'agit d'un retour à l'Assemblée nationale : élu député de Gouin en 1989, 1994, 1998 et 2003, André Boisclair avait démissionné de son poste de député le 17 août 2004; Marie Malavoy avait représenté la circonscription de Sherbrooke de 1994 à 1998.

Rapports financiers des partis politiques provinciaux

Les rapports financiers des partis politiques autorisés pour les exercices financiers terminés les 31 décembre 2006 n'étaient pas disponibles au moment d'aller sous presse. Une disposition de la Loi électorale accorde aux partis un délai de 6 mois après des élections générales pour remettre ces rapports au Directeur général des élections. Les partis avaient jusqu'au 22 septembre 2007 pour produire ces rapports. Le directeur général des élections publie chaque année un document de plus de 1 000 pages, qui reprend intégralement les rapports financiers vérifiés produits par les partis politiques et leurs instances. Ce document comprend les revenus globaux des entités autorisées, leurs dépenses, les contributions des électeurs, en plus de fournir la liste des électeurs qui ont versé des contributions supérieures à 200 \$. Le DGE prévoit publier l'édition 2006 à la mi-novembre 2007.

Seules sont disponibles, d'ici là, des données sur la participation de l'État au financement politique. Pour l'année 2006, elles concernent neuf partis autorisés. La participation de l'État au financement politique québécois comprend les montants suivants :

Allocation de fonctionnement annuelle versée aux partis autorisés :

Parti libéral du Québec/Québec Liberal Party : 1 265 346 \$
Action démocratique du Québec/ Équipe Mario Dumont : 500 213 \$
Parti québécois : 914 624 \$

Autres partis : 65 093 \$

Sous-total : 2 745 276 \$

**Remboursements des frais de vérification
effectués aux partis : 30 354 \$**

**Remboursements de dépenses électorales
(aux instances) pour les élections partielles
de Sainte-Marie-Saint-Jacques
(10-04-2006), Pointe-aux-Trembles
et Taillon**

(14-08-2006) : 126 597 \$

Total : 2 902 227 \$

Il est à noter que ces chiffres ne comprennent pas les crédits d'impôt accordés par Revenu Québec qui peuvent être estimés à

environ 5 000 000 \$ (crédit jusqu'à 75 % d'une contribution maximale de 400 \$ par an).

L'allocation que verse l'État aux partis politiques est basée sur le nombre d'électeurs inscrits sur la liste électorale lors de la dernière élection. Un montant de 50 cents est accordé pour chaque électeur inscrit sur les listes électorales dans l'ensemble des circonscriptions. La somme globale est redistribuée entre les partis en fonction du pourcentage des votes valides obtenus lors de l'élection du 14 avril 2003. Pour 2006, le calcul était le suivant : 5 490 551 électeurs inscrits x 0,50 \$ = 2 745 275,50 \$.

Partis politiques autorisés au 27 septembre 2007

Action démocratique du Québec

Chef : Mario Dumont

Bloc pot

Chef : Hugô St-Onge

Parti communiste du Québec

Chef : André Parizeau

Parti conscience universelle

Chef : Aline Lafond

Parti démocratie chrétienne du Québec

Chef : Gilles Noël

Parti égalité/Equality Party

Chef Keith Henderson

Parti libéral du Québec/

Quebec Liberal Party

Chef : Jean Charest

Parti marxiste-léniniste du Québec

Chef : Pierre Chénier

Parti québécois

Chef : Pauline Marois

Parti république du Québec

Chef : Gilles Paquette

Parti unitaire du Québec

Chef : Louis-Marie Thiffault

Parti vert du Québec/Green Party of Québec

Chef : Scott McKay

Québec solidaire

Chef : Réginald Séguin

Bibliothèque et Archives nationales du Québec : une institution branchée sur le monde

Lise Bissonnette, présidente-directrice générale de BAnQ

Photo : Bernard Fougères



Un peu plus de quatre décennies après une exposition universelle qui avait fait découvrir le Québec à des millions de personnes venues des cinq continents pour la visiter, l'année 2008 braquera de nouveau le projecteur sur notre culture et notre société à l'occasion des célébrations du 400^e anniversaire de la présence française en Amérique du Nord.

Au-delà de cette commémoration historique, des centaines d'autres manifestations seront organisées sur l'ensemble du territoire à cette occasion, portant sur une multitude de sujets : la culture, naturellement, sera à l'honneur mais aussi la francophonie, l'économie, le commerce, les sciences, le sport, l'écologie, l'urbanisme ou encore l'engagement religieux.

L'univers de la bibliothéconomie et de l'archivistique n'échappera pas à ce tropisme québécois qui nous permettra d'accueillir successivement, en avant-première à l'automne 2007, la Conférence internationale de la Table ronde des Archives (CITRA) puis, en août 2008, la Conférence de la Fédération internationale des bibliothèques et associations (IFLA) qui prévoit de réunir pour l'occasion quelque 5000 représentants du monde des bibliothèques.

Aussi spectaculaires soient-ils, ces rassemblements seront loin cependant de constituer une nouveauté dans la vie et les priorités de Bibliothèque et Archives nationales du Québec. Notre institution, en effet, s'est ouverte à la coopération internationale depuis de nombreuses années déjà, ce positionnement hors de nos frontières connaissant un développement exponentiel dans la période la plus récente grâce au soutien irremplaçable des nouvelles technologies de l'information.

Liée par des ententes bilatérales à plusieurs autres bibliothèques nationales, BAnQ assure, à travers ces accords de coopération, le rayonnement du patrimoine et du savoir-faire québécois. Les plus nourries de ces ententes, conclues avec Bibliothèque et Archives Canada et la Bibliothèque nationale de France, ne cessent de prendre de l'ampleur. Concertation sur les grands dossiers professionnels, création d'outils de référence communs, partage d'expertise et programmation conjointe d'événements culturels sont monnaie courante entre nos institutions. Cette collaboration tend par ailleurs à se multilatéraliser de plus en plus au sein de réseaux internationaux de bibliothèques attachés à réfléchir et à agir sur des problématiques cruciales pour l'avenir des milieux documentaires, en particulier celle de la numérisation. Ainsi, les débats relatifs à la bibliothèque virtuelle suscités par l'offensive lancée par Google dans ce domaine il y a maintenant plus de trois ans, ont-ils accéléré la création d'un Réseau francophone des bibliothèques nationales numériques, né à Paris en

février 2006 et regroupant les bibliothèques nationales de Belgique, du Canada, de France, du Luxembourg, du Québec et de Suisse, auxquelles est venue se joindre quelques mois plus tard la Bibliothèque d'Alexandrie. Cofondatrice de ce RFBNN, BAnQ entend y jouer un rôle majeur par un soutien apporté aux pays du Sud en matière de numérisation et la réalisation du Portail Internet du Réseau consacré à la presse francophone, qui sera officiellement lancé lors du XII^e Sommet de la Francophonie, en octobre 2008 à Québec.

Par ailleurs, à l'échelle du Canada, BAnQ est également engagée dans le vaste Projet Canada destiné à réunir tous les acteurs de la numérisation afin de rendre accessible au grand public l'ensemble du patrimoine numérique.

Ces partenariats nationaux et internationaux impliquent aussi, pour BAnQ, un rôle particulier sur l'ensemble du territoire du Québec, rôle fédérateur auprès des milieux culturels et éducatifs notamment. Afin de permettre l'identification et le développement concerté des patrimoines numérisés, Bibliothèque et Archives nationales du Québec a conclu une entente avec la Société des musées québécois dans le but d'effectuer un inventaire des ressources numériques existantes et de mobiliser les partenaires potentiels autour d'échanges et de collaborations futures. Assumant sa propre part dans ce large projet coopératif, BAnQ s'attache à faire découvrir les richesses culturelles québécoises à travers son Portail Internet, dont la vocation est de rendre accessibles à distance ses collections et ses services à tous les internautes de la planète.

La bibliothèque numérique de BAnQ compte déjà plusieurs millions de documents et devrait, à moyenne échéance, offrir en ligne au grand public l'ensemble du patrimoine québécois significatif réuni dans sa Collection nationale.

Dans le cadre d'une entente avec le ministère des Relations internationales, BAnQ entend de plus opérer une décentralisation de certaines de ses activités en s'appuyant sur le réseau des Délégations générales du Québec à l'étranger. Le premier projet pilote illustrant cette volonté se concrétisera précisément en 2008 avec la Bibliothèque Gaston-

Miron de la Délégation générale du Québec à Paris, appelée à devenir un véritable pôle associé de Bibliothèque et Archives nationales du Québec dans les prochaines années. En collaboration avec l'Association internationale d'études québécoises et la Chaire en études québécoises nouvellement créée à l'Université Paris-Sorbonne, cette bibliothèque devrait rapidement devenir le centre de référence par excellence sur le Québec pour l'ensemble de l'Europe.

La dimension internationale de BAnQ, enfin, se traduit chaque jour davantage dans l'intérêt et la curiosité que suscite l'adoption par notre institution d'un nouveau modèle hybride unique dans le monde documentaire. Résultat de deux fusions successives – celle de la Bibliothèque nationale du Québec avec la Grande bibliothèque du Québec en 2002, puis celle de cette nouvelle BNQ avec les Archives nationales du Québec en 2006 – BAnQ est aujourd'hui la vitrine d'une expérience réussie d'harmonisation entre les missions bibliothéconomiques et archivistiques autrefois soigneusement cloisonnées. Au terme de deux années, il est possible d'affirmer que ce défi a été relevé avec succès, pour le bénéfice de tous, bibliothécaires, archivistes et usagers. Et il ne se passe guère de semaine sans que demandes d'informations, de stages et visites de délégations étrangères viennent confirmer l'attrait de cette formule nouvelle.

2008 sera donc, à maints égards, une Année internationale du Québec au cours de laquelle nous aurons la chance de témoigner auprès de millions de visiteurs venus du monde entier de la richesse de notre patrimoine culturel, de nos spécificités et de notre créativité. Désormais mieux rassemblés, les milieux documentaires québécois ne seront pas en reste dans l'accomplissement de cette belle mission.

***Bibliothèque
et Archives
nationales***

Québec 

Des citoyens, des idées, des débats



L'INM est un institut indépendant, non partisan, voué au renouvellement des idées, à l'animation des débats publics et à l'éducation civique au Québec.

L'INM œuvre dans une perspective de justice sociale, de respect des valeurs démocratiques, et ce, dans un esprit d'ouverture et d'innovation. Retrouver le goût de l'avenir, relancer l'imaginaire, aider les décideurs à décider mieux, dessiner les contours du Québec dans lequel nous voulons vivre demain, déterminer ce qui doit être fait pour répondre aux aspirations d'une société progressiste, juste, démocratique et pluraliste : voilà l'essentiel de la mission de l'Institut du Nouveau Monde.

Incorporé le 20 janvier 2003, l'INM a été lancé le 22 avril 2004 en présence de 300 citoyens et citoyennes à l'hôtel de ville de Montréal.

La parole aux citoyens

Par ses actions, l'INM encourage la participation des citoyens, contribue au développement des compétences civiques, au renforcement du lien social et à la valorisation des institutions démocratiques. L'avenir du Québec dépend certes d'une économie de marché

dynamique et d'un État transparent, mais aussi d'une société civile forte, bien informée, rompue aux règles de la délibération, apte à participer aux décisions et à produire de l'innovation. Après à peine un an d'existence, l'INM a reçu le prix Claire-Bonenfant 2005. Il s'agit du prix de la Citoyenneté remis par le gouvernement du Québec pour les valeurs démocratiques et l'éducation civique. En plus de publier *l'Annuaire du Québec*, l'INM a plusieurs projets de soutien à l'engagement citoyen.

Santé et Citoyenneté

Le programme Santé et Citoyenneté de l'INM, soutenu financièrement par la Fondation Lucie et André Chagnon, consiste à mettre en œuvre un plan de mobilisation des citoyens à l'égard de la santé et de la prévention. Il s'inspire des conclusions du Rendez-vous stratégique de l'INM sur la santé – tenu à l'hiver 2005 –, rapportées dans l'ouvrage *100*



idées citoyennes pour un Québec en santé. Ce programme porte à la fois sur les thèmes de la responsabilisation des citoyens et de leur engagement en regard des enjeux qui concernent la santé et le système de soins



Les Rendez-vous stratégiques

Les Rendez-vous stratégiques de l'Institut du Nouveau Monde ont pour objectif de dégager, par des débats ouverts et informés entre experts et citoyens, une vision du Québec dans lequel nous voulons vivre dans 20 ans. Sous le thème «Que devient la culture québécoise et que voulons-nous qu'elle devienne?», le Rendez-vous stratégique sur la culture, qui s'est déroulé à l'hiver 2007, a été le troisième d'une série de cinq. Le premier Rendez-vous, au printemps 2005, a porté sur le thème de la santé et a donné lieu à la publication de propositions dans une publication, intitulée *100 idées citoyennes pour un Québec en santé*, qui a été déposée auprès des décideurs du secteur de la santé et de services sociaux du Québec, et de l'Organisation mondiale de la santé. Le deuxième Rendez-vous, celui sur l'économie, à l'hiver 2006, a généré dans sa foulée la création du Projet Bonheur sur les indicateurs de bien-être. Les prochains rendez-vous porteront sur les thèmes de l'éducation, puis de la citoyenneté et de la démocratie.



L'École d'été

L'École d'été de l'INM est une école de citoyenneté aux airs de festival. Réservée aux jeunes de 15 à 35 ans, elle comprend un volet grand public depuis 2005. Chaque édition comporte une centaine d'activités. Depuis sa création, l'École d'été a reçu Riccardo Petrella, Michaëlle Jean, Ralph Nader, Jacques Attali, Françoise David, Roméo Dallaire, Lise Bissonnette, John Ralston Saul, Gérard Bouchard, Claude Béchar, Marie-France Bazzo, Bernard Landry, Jack Layton, Stephen Lewis, Pauline Marois, Charles Taylor et plus d'une centaine d'autres conférenciers par année. En 2004, 400 participants ont formulé 50 propositions pour le Québec de demain. En 2005, 600 participants ont proposé 38 projets pour changer le monde. En 2006, 504 participants ont rédigé 19 manifestes sur le Québec et le



monde. Et en 2007, 850 participants ont, selon le parcours qu'ils avaient choisi, écrit une Grande Déclaration jeunesse, fait du théâtre ou de la poésie, appris les rouages du journalisme, monté des projets d'engagement, ou appris sur les enjeux citoyens des nanotechnologies.

L'École d'hiver

L'École d'hiver est une école de citoyenneté inspirée de la formule de l'École d'été. Elle se distingue de son pendant estival par le public visé – les cégépiens –, par une thématique particulière à chaque édition, et par sa durée – deux jours d'activités. La première édition de l'École d'hiver a eu lieu au Collège de Bois-de-Boulogne, du 16 au 18 janvier 2007, et avait pour thème « Un Québec interculturel : comment vivre ensemble, égaux et différents ? » Une conférence, un panel d'experts, un espace de propositions, un déjeuner-rencontre, un théâtre-forum, un ciné-débat, une séance de « speed dating citoyen » et des repas thématiques composaient la programmation de l'événement. Le succès indéniable de la première École d'hiver a assuré la tenue d'une seconde École, qui aura lieu au Collège de Rosemont, en janvier 2008.

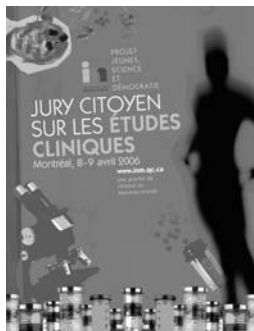
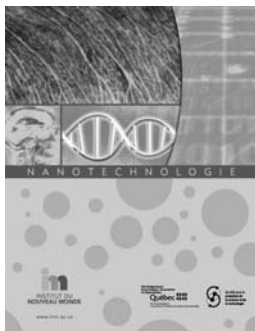


À go, on change le monde !

Après l'expérience de l'École d'été 2005, l'INM a décidé de continuer à valoriser, à soutenir et à promouvoir la réalisation concrète de projets pour changer le monde par la création, à l'automne 2006, du programme *À go, on change le monde!* Celui-ci vise à stimuler la mise en œuvre de projets d'entrepreneuriat social chez les jeunes de 15 à 35 ans. *À go, on change le monde!* incite les jeunes à réaliser des projets de développement local et d'innovation sociale. Il offre des conseils, des ateliers de formation, un espace sur Internet, un accès à certaines ressources et des bourses, avec l'appui de partenaires financiers. Dans la foulée du programme, l'INM a créé le magazine *À GO*, véritable vitrine sur des initiatives inspirantes d'entrepreneuriat social au Québec et ailleurs dans le monde.

Jeunes, science et démocratie

Ce programme vise à favoriser la discussion des citoyens âgés de 15 à 35 ans autour des enjeux éthiques des sciences et technologies. Le programme propose des activités de délibération abordant les grands thèmes scientifiques de l'heure. Une conférence citoyenne, un jury citoyen, des nanodébats ou un parcours d'ateliers sont autant de formules qui développent chez les jeunes le goût d'aborder le volet scientifique de la citoyen-



neté. En vertu de la place de plus en plus importante que la science et les technologies occupent dans nos sociétés, le programme est également l'occasion de susciter une réflexion plus globale sur la place de la culture scientifique dans le contexte québécois, ses rôles et les acteurs qu'elle implique.

Pont interculturel

Le projet Pont interculturel, qui a démarré ses activités en novembre 2006, s'intéresse à la participation citoyenne au débat public des Québécoises et des Québécois issus de l'immigration et de toutes origines. Par le projet Pont interculturel, l'INM pourra élaborer, tester et mettre en œuvre des stratégies de recrutement et de mobilisation pluriculturelle afin de rehausser la participation de ces Québécois et de leur assurer une juste représentation dans l'ensemble des activités de l'INM.

Le projet a déjà produit des résultats : plus de 20 % des participants de l'École d'été 2007 étaient issus de l'immigration récente (première ou deuxième génération) et, pour la première fois, l'événement accueillait une vingtaine de jeunes autochtones issus de cinq Premières nations (Atikamekw, Innu, Algonquins, Naskapi et Inuit).

Au cours de l'automne 2007 et de l'hiver 2008, l'un des mandats du projet Pont interculturel consistera à organiser, en collaboration avec la Commission de consultation sur les pratiques d'accommodement reliées aux différences culturelles, trois forums citoyens nationaux :

- 1) Qui sont les Québécois musulmans ?
- 2) L'intégration à la québécoise
- 3) Qu'est-ce qui nous unit ?

Devenez membre de l'Institut du Nouveau Monde au : www.inm.qc.ca

630, rue Sherbrooke Ouest, bureau 1030, Montréal (Québec) H3A 1E4

Téléphone : 514 934-5999 • Sans frais : 1 877 934-5999 • Télécopieur : 514 934-6330

www.inm.qc.ca • inm@inm.qc.ca

Un regard unique sur **LA RÉALITÉ QUÉBÉCOISE**



840, avenue du Docteur-Penfield, salle 332 | Pavillon Ferrier | Montréal (Québec) H3A 1A4
514.398.3960 | www.mcgill.ca/qcst

- ▶ Étudier le Québec d'une façon comparative et multidisciplinaire.
- ▶ Partager la tradition d'excellence et le rayonnement international de McGill.
- ▶ Accéder à un réseau de chercheurs et d'institutions œuvrant en études Québécoises.
- ▶ Choisir plusieurs cours de premier cycle en études sur le Québec au sein de différents départements grâce à une mineure ou une majeure en études québécoises.





Chami



GEORGES CHAMI, membre propriétaire depuis 27 ans

MA CAISSE PENSE À MOI COMME PERSONNE

Épargne. Placements. Financement. Assurances. Gestion des avoirs. Ristourne. Ma caisse pense à tout et m'offre des produits et un service vraiment pensés pour moi. C'est l'avantage d'être membre propriétaire. Ça vous intéresse ? Allez vite à une caisse rencontrer un conseiller.

**C'est plus qu'une banque.
C'est la plus grande institution financière au Québec.**



Desjardins

Tout ce qu'il faut savoir sur le Québec d'aujourd'hui



Sous la direction de
Michel Venne et **Miriam Fahmy**

**Les textes inédits
de plus de 75
auteurs dont**

Roméo Bouchard
Christian Dufour
Yolande Geadah
Karina Goma
Laurent Laplante
Georges Leroux
Jean-François Lisée
Pierre Martin
Henry Milner
Pierre Mouterde
Robert Nadeau
Isabelle Porter
Antoine Robitaille
Stéphane Roussel
Michel Sarra-Bournet
Denis Vaugeois
José Woehrling

**Les photos de
Jacques Nadeau**

Michel Venne répond à la question : Le Québec vire-t-il à droite ?

Les élections de 2007

Un grand dossier sur les résultats des élections québécoises de 2007 avec des textes de Jean-Herman Guay, Emmanuelle Hébert, Louise Paquet, Vincent Lemieux et Guy Laforest, notamment.

Les Québécois sont-ils heureux ?

L'Annuaire révèle les résultats d'un sondage inédit INM-Virage-Léger Marketing.

Accommodements raisonnables

Spécialistes et observateurs font le point sur ce débat important.

Un instantané du Québec d'aujourd'hui

- Tous les chiffres sur le Québec : démographie, emploi, économie
- Une chronologie des grands événements de l'année 2007
- Un portrait des régions du Québec
- Les anniversaires en 2008
- Les grands événements sur la scène internationale
- Les grandes polémiques en 2007

Une publication de
l'Institut du Nouveau Monde

En collaboration avec
Le Devoir


**INSTITUT DU
NOUVEAU MONDE**

ISBN 978-2-7621-2820-8



9 782762 128208

29,95 \$ • 27 €